ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1883.

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXXIII.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1883.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6596
— de la fondation de Rome selon Varron.	2636
— de l'ère de Nabonassar	2630

L'année 2659 des Olympiades, ou la 3[me] année de la 665[e] Olympiade, commence en juillet 1883.

L'année 1300 des Turcs, commencée le 12 novembre 1882, finira le 1[er] novembre 1883, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1883 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5643 des juifs, commencée le 14 septembre 1882, finira le 1[er] octobre 1883.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	3
Épacte.	XXII
Cycle solaire.	16
Indiction romaine	11
Lettre dominicale	G

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	21 janvier.
Les Cendres	7 février.
Pâques.	25 mars.
Les Rogations	30 avril, 1 et 2 mai.
Ascension	3 mai.
Pentecôte	13 mai.
La Trinité.	20 mai.
La Fête-Dieu.	24 mai.
Premier dimanche de l'Avent	2 décembre.

Quatre-Temps.

Les 14, 16 et 17 février.
Les 16, 18 et 19 mai.
Les 19, 21 et 22 septembre.
Les 19, 21 et 22 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps.	le 20 mars,	à	11 h.	7 m.	du soir.
Été	le 21 juin,	à	7	20	du soir.
Automne	le 23 sept.,	à	9	49	du matin.
Hiver	le 22 déc.,	à	4	9	du matin.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1883, deux éclipses de Soleil et deux éclipses de Lune. Une seule de ces éclipses, celle de Lune du 15 octobre, sera, en partie seulement, visible à Bruxelles.

Premier contact avec l'ombre, à 6 h. 17 m. du matin; milieu de l'èclipse, à 7 h. 12 m.; dernier contact avec l'ombre, à 8 h. 8 m.

Janvier.

—

1 L. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adélard, abbé.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 J. Ste Pharaïlde, vierge.
5 V. S. Télesphore, pape.
6 S. Épiphanie ou les Rois.
7 D. Ste Mélanie, vierge.
8 L. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 J. S. Hygin, pape.
12 V. S. Arcade, martyr.
13 S. Ste Véronique de Milan.
14 D. S. Hilaire, év. de Poit.
15 L. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 J. Chaire de s. P. à Rome.
19 V. S. Canut, roi de Danem.
20 S. SS. Fabien et Sébastien.
21 D. *Septuag.* Ste Agnès, v.
22 L. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 J. Conversion de S. Paul.
26 V. S. Polycarpe, év. et m.
27 S. S. Jean Chrysostome, év.
28 D. S. Julien, év. de Cuença.
29 L. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 31.

Février.

—

1 J. S. Ignace, évêque et m.
2 V. Purific. ou Chandeleur.
3 S. S. Blaise, év. et mart.
4 D. S. André, Ste Jeanne, r.
5 L. Ste Agathe, vierge et m.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. *Cendr.* S. Romuald, ab.
8 J. S. Jean de Matha.
9 V. Ste Apollonie, vierge.
10 S. Ste Scholastique, vierge.
11 D. S. Sévérin, abbé.
12 L. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. *Q.-temps.* S. Valentin, p.
15 J. SS. Faustin et Jovite, m.
16 V. *Q.-temps.* Ste Julienne, v.
17 S. *Q.-temps.* S. Théodule, m
18 D. S. Siméon, évêque et m.
19 L. S. Boniface, év. de Laus.
20 M. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 M. Le B. de Pépin de Landen.
22 J. C. de s. Pier. à Antioche.
23 V. S. Pierre Damien, év.
24 S. SS. Mathias et Modeste.
25 D. Ste Walburge, vierge.
26 L. Ste Aldetrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 M. SS. Julien, Chron., Besas.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.

Mars.

1 J. S. Aubin, év. d'Angers.
2 V. S. Simplice, pape.
3 S. Ste Cunégonde, impérat.
4 D. S. Casimir, roi.
5 L. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 J. S. Jean de Dieu.
9 V. Ste Françoise, veuve.
10 S. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 D. *Passion.* S. Vindicien, év.
12 L. S. Grégoire le G., pape.
13 M. Ste Euphrasie, vierge.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 J. S. Longin, soldat.
16 V. Ste Eusébie, vierge.
17 S. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 D. *Rameaux.* S. Gabriel.
19 L. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoît, abbé.
22 J. S. Basile, martyr.
23 V. S. Victorien, martyr.
24 S. S. Agapet, év. de Synn.
25 D. PAQUES. S. Humbert.
26 L. S. Ludger, év. de Munster.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 J. S. Eustase, abbé.
30 V. S. Véron, abbé.
31 S. S. Benjamin, martyr.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 31.

Avril.

1 D. S. Hugues, év. de Gren.
2 L. S. François de Paule.
3 M. ANNONCIATION. S. Richard.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 J. S. Vincent Ferrier.
6 V. S. Célestin, pape.
7 S. S. Albert, ermite.
8 D. S. Perpétue, év. de Tours.
9 L. Ste Vaudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon le Grand, pape.
12 J. S. Jules I, pape.
13 V. S. Herménégilde, mart.
14 S. SS. Tibur., Valér., Max.
15 D. SS. Anastasie et Basilisse.
16 L. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, p. et martyr.
18 M. S. Ursmar, év. et ab.
19 J. S. Léon IX, pape.
20 V. Ste Agnès, vierge.
21 S. S. Anselme, archevêque.
22 D. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 L. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 J. SS. Clet et Marcellin, p.
27 V. S. Antime, évêq. et m.
28 S. S. Vital, martyr.
29 D. S. Pierre de Milan, mart.
30 L. *Rog.* Ste Catherine de S.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 30.

Mai.

1 M. *Rog*. SS. Phil. et Jacq., a.
2 M. *Rog*. S. Athanase, év.
3 J. ASCENSION.
4 V. Ste Monique, veuve.
5 S. S. Pie V, pape.
6 D. S. Jean Porte Latine.
7 L. S. Stanislas, évêque.
8 M. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 J. S. Antonin, archevêque.
11 V. S. Franç. de Hiéronymo.
12 S. SS. Nérée et Achillée, m.
13 D. PENTECOTE. S. Servais.
14 L. S. Pacôme, abbé.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. *Q.-temps*. S. Jean Népne.
17 J. S. Pascal Baylon.
18 V. *Q.-temps*. S. Venance, m.
19 S. *Q.-temps*. S. Pierre Céles.
20 D. Trinité. S. Bernardin d. S.
21 L. Ste Itisberge, vierge.
22 M. Ste Julie, vierge.
23 M. S. Guibert.
24 J. Fête-Dieu. N. D. Sec. d. C.
25 V. S. Grégoire VII, pape.
26 S. S. Philippe.
27 D. S. Jean I, pape.
28 L. S. Germain, évêque.
29 M. S. Maximin, évêque.
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 J. Ste Pétronille.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29.

Juin.

1 V. S. Pamphile, martyr.
2 S. SS. Marcellin et Erasme.
3 D. Ste Clotilde, reine.
4 L. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et m.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 J. S. Robert, abbé.
8 V. S. Médard, evêque.
9 S. SS. Prime et Félicien, m
10 D. Ste Marguerite, reine.
11 L. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 J. S. Basile le Grand, arch.
15 V. SS. Guy et Modeste, m.
16 S. S. Jean-François Regis.
17 D. Ste Alène, vierge et mart.
18 L. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falc., v.
20 M. S. Sylvère, pape et m.
21 J. S. Louis de Gonzague.
22 V. S. Paulin, év. de Nole.
23 S. Ste Marie d'Oignies.
24 D. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 L. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 J. S. Léon II, pape.
29 V. SS. Pierre et Paul, ap.
30 S. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Juillet.

—

1 D. S. Rombaut, évêque.
2 L. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 J. S. Pierre de Lux., év.
6 V. Ste Godelive, martyre.
7 S. S. Willebaud, évêque.
8 D. Ste Élisabeth, reine.
9 L. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 J. S. Jean Gualbert, abbé.
13 V. S. Anaclet, pape et m.
14 S. S. Bonaventure, évêq.
15 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
16 L. N.-D. du Mont Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellys.
19 J. S. Vincent de Paule.
20 V. S. Jerôme Émilien.
21 S. Ste Praxède, vierge.
22 D. Ste Marie-Madeleine.
23 L. S. Apollinaire, év. de R.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 J. Ste Anne, mère de la Vier.
27 V. S. Pantaléon, martyr.
28 S. S. Victor, martyr.
29 D. Ste Marthe, vierge.
30 L. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 J. S. Étienne, S. Alphonse.
3 V. Invention de S. Étienne.
4 S. S. Dominique, confess.
5 D. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 L. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriac, martyr.
9 J. S. Romain, martyr.
10 V. S. Laurent, martyr.
11 S. S. Géry, év. de Cambrai.
12 D. Ste Claire, vierge.
13 L. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 J. S. Roch, confesseur.
17 V. S. Libérat, abbé.
18 S. Ste Hélène, impératrice.
19 D. S. Joachim, S. Jules.
20 L. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste Jeanne-Françoise.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 J. S. Philippe Béniti.
24 V. S. Barthélemy, apôtre.
25 S. S. Louis, roi de France.
26 D. S. Zéphirin, pape et m.
27 L. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 J. Ste Rose de Lima, vierge.
31 V. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 25.

Septembre.

—

1 S. S. Gilles, abbé.
2 D. S. Étienne, roi de Hong.
3 L. S. Remacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 J. S. Donatien, martyr.
7 V. Ste Reine, vierge.
8 S. Nativité de la Vierge.
9 D. S. Gorgone, martyr.
10 L. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 J. S. Amé, év. Sion en Val.
14 V. Exaltation de la Croix.
15 S. S. Nicomède, martyr.
16 D. SS. Corneille et Cyprien.
17 L. S. Lambert, évêque.
18 M. S. Joseph de Cupertine.
19 M. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 J. S. Eustache, martyr.
21 V. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 S. *Q.-temps* S. Maurice.
23 D. Ste Thècle, v.
24 L. Notre-Dame d. M.
25 M. S. Firmin, év. et mar.
26 M. SS. Cyprien et Justine.
27 J. SS. Cosme et Damien, m.
28 V. S. Wenceslas, martyr.
29 S. S. Michel, archange.
30 D. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 23.

Octobre.

—

1 L. S. Bavon, S. Remi.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 M. S. Gérard, abbé.
4 J. S. François d'Assise.
5 V. S. Placide, martyr.
6 S. S. Brunon, confesseur.
7 D. S. Marc, pape.
8 L. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 J. S. Gommaire, p. de Lier.
12 V. S. Wilfrid, év. d'York.
13 S. S. Édouard, roi d'Angl.
14 D. S. Calixte, pape et mart.
15 L. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 J. S. Luc, évangéliste.
19 V. S. Pierre d'Alcantara.
20 S. S. Jean de Kenti.
21 D. Ste Ursule et ses comp. m.
22 L. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 J. SS. Crépin et Crépinien.
26 V. S. Evariste, pape et m.
27 S. S. Frumence, apôtre.
28 D. SS. Simon et Jude, apôt.
29 L. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 22.
Nouvelle Lune le 31.

Novembre.

—

1 J. TOUSSAINT.
2 V. *Les Trépassés.*
3 S. S. Hubert, év. de Liége.
4 D. S. Charles Borromée.
5 L. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 M. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 J. S. Godefroi, év. d'Am.
9 V. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 S. S. André Avellin.
11 D. S. Martin, év. de Tours.
12 L. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 J. S. Léopold, confesseur.
16 V. S. Edmond, archevêq.
17 S. S. Grégoire Thaumatur.
18 D. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 L. Ste Élisabeth, duchesse.
20 M. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 J. Ste Cécile, vierge et mar.
23 V. S. Clément I, pape et m.
24 S. S. Jean de la Croix.
25 D. Ste Catherine, v. et m.
26 L. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, évêque de N.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 J. S. Saturnin, martyr.
30 V. S. André, apôtre.

Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 14.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 29.

Décembre.

—

1 S. S. Éloi, év. de Noyon.
2 D. *Avent.* Ste Bibienne, v.
3 L. S. François Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 J. S. Nicolas, év. de Myre.
7 V. S. Ambroise, év. et doct.
8 S. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 D. Ste Léocadie, v. et mart.
10 L. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 J. Ste Lucie, vierge et m.
14 V. S. Spiridion, évêque.
15 S. S. Adon, arch. de Vien.
16 D. S. Eusèbe, évêque.
17 L. Ste Begge, veuve.
18 M. Expectation de la Vierge.
19 M. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 J. S. Philogone, évêque.
21 V. *Q.-temps.* S. Thomas, ap.
22 S. *Q.-temps.* S. Hungère, év.
23 D. Ste Victoire, vierge et m.
24 L. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 J. S. Jean, apôt. et évang.
28 V. SS. Innocents.
29 S. S. Thomas de Cantorb.
30 D. S. Sabin, évêq. et mart.
31 L. S. Sylvestre, pape.

Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 14.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 29.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection du jury pour le Prix De Keyn.

Rédaction du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Avril. — Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget.

Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.

Juin. — Formation provisoire du programme de concours de la *Classe des Lettres.*

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement des mémoires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.

Élection par la classe des sciences des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal de *sciences mathématiques et physiques* (7e période).

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation :

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume (3).

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (4).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez *Bulletins*, 2e série, t. XXI, p. 454.

(4) Voyez le *Centième anniversaire de fondation de l'Académie*. Bruxelles, Hayez, 1873; 2 vol. gr. in-8°.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et suivante, ci-après.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

23

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7 On peut nommer en dehors des listes de présentation. pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Poùr la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8° »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent. fr		3 00
»	»	in-8°		1 50
»	imprimée,	in-4°		5 00
»	»	in-8°		3 00
Brochage in-4°, avec planches,		moins	de 5 feuilles, le cent.	4 00
»	»	» plus	de 5 feuilles	5 50
»	in-8°,	» moins	de 5 feuilles	3 00
»	»	» plus	de 5 feuilles	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé de la comptabilité générale pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

tiers de la somme affectée chaque année sur le budget pour cette catégorie de dépenses.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour les mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient re résentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur:

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article, la classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture,

ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1875.

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite (1).

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1883 :
En 1875, la sculpture et la gravure en médailles;
En 1876, l'architecture et la musique;
En 1877, la peinture et la sculpture;
En 1878, la peinture et la gravure au burin;
En 1879, l'architecture et la musique;
En 1880, la sculpture et la gravure en médaille
En 1881, la peinture et la gravure au burin.
En 1882, l'architecture et la musique.
En 1883, la peinture et la sculpture.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membrés, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1858.

seraient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1876.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

51

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

LOCAL DE L'ACADÉMIE (1).

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

Art. 1er En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne cour (3).

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an (1).

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (2).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) *Bustes exécutés :* membres de l'Académie: SCIENCES: Dandelin, de Nieuport, Dumont, A. Quetelet, Simons et Van Mons; LETTRES: de Ram, de Reiffenberg, de St-Genois, de Stassart, Dewez, Lesbroussart, Moke, Raoul, Weustenraad et Willems; BEAUX-ARTS: Fétis, Leys, Suys, Baron, Navez et Roelandt.

Belges illustres : Mercator, Gossec.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des rois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission (3).

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1882.

(3) La troisième période sexennale de la Commission expirera en mai 1884.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

ART. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

ART. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1883.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

Art. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

Art. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

Art. 3. Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc.;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse;

(1) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1883.

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc.;

D. Pour dresser le budget annuel.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Art. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

Art. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

Art. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

Art. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

Art. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la classe des beaux-arts dans sa séance publique qui a lieu le dernier dimanche du mois d'octobre. C'est dans cette même séance que sont proclamés les résultats des grands concours du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à M. A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.*

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître. — L'astérique indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J. F. D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.*

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.*

1821. — * Médaille d'or à M. G. A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.*

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.*

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.*

1824. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.*

1825. — * Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.*

1825. — * Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.*

1825. — * Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet.

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.*

1826. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à M. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.*

1828. — * Médaille d'argent à M. A Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet.

1829. — * Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.*

1829. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liége.*

1830. — * Médaille d'argent à M. L. J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liége.*

1830. — * Médaille d'or à M. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.*

1834. — * Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.*

1835. – * Médaille d'or à M A De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.*

1835. — * Médaille d'or à M. H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.*

1836. — * Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.*

1837. — * Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.*

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M. pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839 — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — * (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues*, attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.)

1840. — * Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines.*

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.*

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.*

1843. — * Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842.

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à M. Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes.*

1845. — Mention honorable à M. pour son mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siecle.*

1817. — * Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet.

1818. — Médaille d'or à M. A. A. M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.*

1820. — * Médaille d'or à M. P. Hoffman-Peerlkamp, pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.*

1821. — * Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.*

1822. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.* (Mention honorable en 1821.)

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour son *Éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallone.*

1824. — Médaille d'argent à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son *Mémoire relatif aux corporations et métiers des Pays-Bas.*

1827. — * Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.*

1827. — * Médaille d'or à M. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.*

1828. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire relatif à l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.*

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.*

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.*

1830. — * Médaille d'or à M. J. J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.*

1830. — * Médaille d'or à M. D. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies.*

1830. — Médaille d'or à M. L. J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas.*

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle*.

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.*

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — * Médaille d'or à M A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1837. — * Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

1838. — * Médaille d'or à M. J. A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1838. — * Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique.*

1839. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à M. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.*

1840. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.*

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à M. A. J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.*

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842.

1844. — * Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.*

1845. — * Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.*

1845. — * Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.*

(1846 à 1881)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à M. B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.*

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours.

1848. — * Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.*

1849. — * Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.*

1851. — * Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.*

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.*

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à M. J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.*

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.*

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.*

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.*

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.*

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.*

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.*

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1873. — * Médaille d'or à M P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.*

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.*

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur *Mémoire concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.*

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liége.*

1876. — * Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à M. Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à M. A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes.*

1882. — Médaille d'or à M. P. De Heen pour son mémoire sur les *Relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.*

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A. C. A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.*

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846.

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.)

1850. — * Médaille d'or à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise.*

1851. — * Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, consacrée au même sujet* (1).

1851. — * Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.*

1852. — * Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.*

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à M. De Give pour son mémoire *Sur*

(1) Les poëmes de MM. Siret et Bogaers ont été publiés dans les *Bulletins,* 1851, tome XVIII, Ire partie, pp. 517, 540.

l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.

1854. — * Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.)

1854. — * Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.)

1856. — * Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collége des Trois-Langues à Louvain.*

1857. — * Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise.*

1857. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son *Mémoire concernant l'histoire du Grand Conseil de Hainaut.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.*

1858. — Médaille d'argent à M. H. Voituron pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Loise pour son *Mémoire concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.*

1859. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.*

1860. — * Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.*

1860. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire concernant les Chambres de rhétorique.*

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M. pour leurs mémoires sur *Aubert Le Mire.*

1862. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.*

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1863. — * Médaille d'or à M. C. B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.*

1863. — * Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.*

1864. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.* (Médaille d'argent en 1863.)

1864. — * Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.*

1867. — Médaille d'argent à M.   pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.*

1868. — * Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).*

1869. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.*

1869. — * Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.*

1870. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.*

1871. — * Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.*

1871. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liége.*

1873. — * Médaille d'or à M. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.*

1873. — Médaille d'argent à M. Varenbergh pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1874. — Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.*

1874. — * Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur S Anselme de Cantorbéry.*

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail* (1).

1876. — * Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.*

1877. — * Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.*

1879. — * Médaille d'or, en partage, à MM. H. V. A. Francotte et J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liége, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.*

1879. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière.*

1880. — * Médaille d'or (en partage), à M. V. Brants et à MM. De Potter et Broeckaert pour leurs mémoires *Sur l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.*

1881. — * Médaille d'or à M. A. De Decker, pour son mémoire en flamand *Sur les Malcontents.*

1882. — * Médaille d'or à M. P. Alberdingk Thijm pour son *Mémoire sur les institutions charitables en Belgique au moyen âge.*

1882. — * Médaille d'or à M. A. Delattre pour son *Mémoire sur l'Empire des Mèdes.*

1882. — * Médaille d'or à M. Richald pour son *Mémoire sur l'histoire des finances de la Belgique depuis 1830.*

M. de Pouhon avait institué un prix de *six mille* francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne*. Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la *classe des lettres*, après avis du donateur, a posé la *question de*

(1) A été imprimé par l'auteur.

l'origine belge des Carlovingiens. Elle a décerné, en 1862, ce prix augmenté de six cents francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de *dix mille* francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction. »

Le prix pour la première période (1868 à 1872) a été décerné à M. François Laurent pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles.*

Le prix pour la seconde période (1873 à 1877) a été décerné à M. Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

PRIX DE KEYN.

M. De Keyn a fondé, par donation, un concours annuel ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen Un premier prix de *deux mille* francs et deux prix de *mille* francs, chacun, peuvent être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction ou d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

PREMIER CONCOURS : *1re période, 1880.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Camille Lemonnier pour un recueil de contes manuscrits, intitulé : *Histoire de quelques bêtes.*

Prix de mille francs, votés : 1° à M. Émile Leclercq pour son livre, intitulé : *Les contes vraisemblables;*

2° à M. Schoonjans, pour son livre intitulé : *Aanvankelijke lessen in de theoretische rekenkunde.*

PREMIER CONCOURS : *2e période, 1881.* Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° à MM. Delbœuf et Iserentant pour leur ouvrage intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse* et *Chrestomathie latine*, mss.

2° à M. Gantrelle pour son ouvrage intitulé : *Cornelii Tacitii historiarum libri qui supersunt.*

3° à M. F. Plateau pour son ouvrage intitulé : *Zoologie élémentaire.*

4° à l'ouvrage de feu Eugène Van Bemmel, intitulé : *Traité général de littérature française.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

—

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. Hugo Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

—

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.*

1857. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à MM. E. Baes et Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.*

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.*

1873. — * Médaille d'or à M. A. Schoy pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.*

1874. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1877. — * Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.*

1877. — * Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.*

1878. — * Médaille d'or à M. Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.*

1879. — Mention très-honorable à M.   pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'à l'époque de Rubens.*

1881. — * Médaille d'or à M. Edgar Baes pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre avant Rubens.*

—

ART APPLIQUÉ.

La classe des beaux-arts avait ouvert un concours extraordinaire de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à M. Joseph Bal pour sa gravure représentant *Jeanne la Folle*, d'après le tableau de M. L. Gallait.

La même classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849, qu un concours d'art appliqué aurait lieu concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — Peinture et sculpture. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie*, et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — Architecture et musique. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix,* et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — Peinture et gravure au burin. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton six cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — Sculpture et gravure en médailles. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture,* et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874, et l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — Architecture et musique. — Prix de mille francs accordé en partage à M. H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets de *Pont monumental ;* et prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — Peinture et Sculpture. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance ; la crèche école gardienne et le jardin d'enfants;* et prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — Peinture et gravure au burin. — Prix de peinture non décerné; prix de six cents francs accordé à M. Pierre J. Arendzen pour sa gravure : *Dans la bruyère*, d'après un tableau de J. Portaels.

1879. — Architecture et musique. — Prix (d'encouragement de cinq cents francs accordé à M. Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale ;* prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, accordés, à MM. Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

1880. — Sculpture et gravure en médailles. — Prix de mille francs décerné à M. De Rudder pour sa statue représentant le *Printemps,* et mention honorable à M. J. De Keyser pour sa statue représentant le même sujet; prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa *médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.*

1881. — Peinture et eaux-fortes. — Prix de mille francs décerné à M. E. Broermann pour son carton représentant le *Commerce maritime;* prix de six cents francs à M. A. Danse pour sa gravure du tableau de Jordaens : *Le Satyre et le Paysan.*

1882. — Architecture et musique. — Prix de mille francs décerné à M. Jules Van Crombrugghe, pour son *Projet d'entrée de tunnel dans les Alpes;* prix de mille francs à M. Joseph Callaerts, pour son *Trio pour piano, violon et violoncelle,* et mention très honorable à M. P. Heckers, pour son *Trio sur le même sujet.*

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé (2).

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) Voir p. 92 art. 4 de l'arrêté royal du 7 février 1859, et les arrêtés royaux du 27 août 1861, du 6 juin 1873 et du 30 décembre 1880.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée. Voir art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851, p. 91.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles (2).

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

(2) Voir p. 92 l'arrêté royal du 6 juin 1873, et celui du 30 décembre 1880.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir p. 92, art. 3.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française ;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé (3).

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 7e période du concours quinquennal de *littérature française* pourra être décerné en 1883. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences mathématiques et physiques*, 1884; *littérature flamande*, 1885; *sciences morales et politiques, et histoire nationale,* 1886; *sciences naturelles*, 1887.

(3) Voir l'article 4 de l'arrêté royal du 7 février 1859 et les arrêtés royaux du 27 août 1861 et du 6 juin 1873, p. 91.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques (1).

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

(1) Voir l'arrêté royal du 7 février 1859, art. 1 et 2.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

Arrêté royal du 6 juin 1873.

Article unique. — Par dérogation aux articles 2 de l'arrêté royal du 26 décembre 1848, 1er de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 et 2 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851, les ouvrages écrits en langue néerlandaise par des auteurs belges et imprimés en Néerlande, pourront être admis aux concours pour les prix quinquennaux : 1° d'histoire nationale, 2° de sciences morales et politiques, 3° de littérature flamande, 4° de sciences physiques et mathématiques, et 5° de sciences naturelles.

Arrêté royal du 30 décembre 1880.

Article unique. — Les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis au concours pour les prix quinquennaux 1° d'histoire nationale; 2° de sciences morales et politiques; 3° de littérature française; 4° de littérature flamande; 5° de sciences physiques et mathématiques; et 6° de sciences naturelles.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION (1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste;
7e — (1876-1880), prix décerné à M. Gachard;
8e — (1881-1885), à décerner en 1886.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P.-J. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et le baron de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné au même;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden;
7e — (1877-1881), prix décerné à M. L. G. de Koninck.
8e — (1882-1886), à décerner en 1887.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin;

5ᵉ *période* (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis;
6ᵉ — (1873-1877), prix non décerné;
7ᵉ — (1878-1882), à décerner en 1883.

Sciences physiques et mathématiques.

1ʳᵉ *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2ᵉ — (1854-1858), prix non décerné;
3ᵉ — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4ᵉ — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau;
5ᵉ — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener;
6ᵉ — (1874-1878), prix décerné à M. J.-C. Houzeau;
7ᵉ — (1879-1883), à décerner en 1884.

Littérature flamande.

1ʳᵉ *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2ᵉ — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3ᵉ — (1860-1864), prix décerné à Mᵐᵉ veuve Courtmans;
4ᵉ — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5ᵉ — (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu M. Bergmann;
6ᵉ — (1875-1879), prix décerné à M. Pol. de Mont;
7ᵉ — (1880-1884), à décerner en 1885.

Sciences morales et politiques.

1ʳᵉ *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;
2ᵉ — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3ᵉ — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans;
4ᵉ — (1866-1870), prix non décerné;
5ᵉ — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent;
6ᵉ — (1876-1880), prix décerné à M. De Laveleye;
7ᵉ — (1881-1885), à décerner en 1886.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cencinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 1er septembre 1881, les ouvrages dramatiques écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la neuvième période (1882-1884) pourra être décerné en 1885.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 26 août 1881, les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la neuvième période (1880-1882) pourra être décerné en 1883.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné au même;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix décerné à M. C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à M. H. Delmotte;
7e — (1876-1878), prix décerné à M. L. Claes;
8e — (1879-1881), prix non décerné.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE.

1re *période* (1856-1858), prix décerné à M. H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerné à M. F. Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à M. D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné au même;
8e — (1877-1879), prix non décerné;
9e — (1880-1882), pourra être décerné en 1883.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE GRAVURE, D'ARCHITECTURE ET DE SCULPTURE.

Réorganisation générale [1].

Article premier. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger [2].

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

Art. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Art. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant [3]:

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

[1] Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.

[2] Cette pension est actuellement de 5,000 francs pour la peinture et la sculpture.

[3] Cet article a été adopté par arrêté royal du 4 septembre 1882 qui en a modifié la rédaction primitive.

L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur,* au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure.

ART. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

ART. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 104 et 105.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications (1).

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du Gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au Gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux laureats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

(1) Voir arrêté ministériel du 24 juillet 1878, p. 106.

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du Gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'art. 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Ces dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE SCULPTURE, D'ARCHITECTURE ET DE GRAVURE.

Année		Prix	Lauréat	Origine
1819.	P. (1)	Grand prix,	De Braekeleer (F.),	d'Anvers.
1821.	»	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823.	»	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826.	»	» »	Non décerné.	
1828.	»	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830.	S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832.	P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834.	A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836.	S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838.	P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem
1840.	G.	» »	Non décerné.	
1842.	P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844.	A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846.	S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847.	P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848.	G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849.	A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850.	P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
		2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851.	S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
		2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
			Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852.	P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
		2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
		M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853.	A.	Grand prix,	Non décerné.	
1854.	P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
		2d prix,	Goeyers (A.),	de Malines.
			Hendrix (L.),	de Peer.
1855.	G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
		2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856.	S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
		2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.

(1) Les initiales après la date signifient : P (Peinture), S (Sculpture, A (Architecture) et G (Gravure).

1857. P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
	2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
		Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858. A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
	2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
	M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859. S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860. P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
	2d prix,	Verhas (J.-F.),	de Termonde.
	M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861. G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
	M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862. A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
	2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
	M. honorable,	Vanderheggen (A.),	de Bruxelles.
1863. P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
	2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864. S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
	2d prix,	Carbon (C.),	de Gits (Fl. occ.)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
		Samain (L.),	de Nivelles.
1865. P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
	2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
	M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas.
1866. A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867. P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C. E.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
		Mellery (X.),	de Laeken.
1868. G.		Le concours n'a pu avoir lieu faute de concurrents.	
1869. S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	de Sables-d'Olonne.
	2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870. P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
	2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871. A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
	M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872. S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
	2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F. O.)
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége.
		Vinçotte (T.),	de Borgerhout.

1873. P.	Grand prix,	Non décerné.	
	2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874. G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
	M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875. A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	»
	2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
		Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876. P.	Grand prix,	Non décerné.	
1877. S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
	M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
		Geefs (G.),	d'Anvers.
		Duwaerts (D.),	de Diest.
1878. P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
	2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
	M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879. A.	Grand prix,	Geefs (Eug.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dieltiens (Eug.).	de Grobbendonck.
		Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.
1880. P.	Grand prix,	Cogghe (Rémy),	de Mouscron.
	2d prix,	Verbrugge (Emile),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Landuyt,	de Bruxelles.
1881. G.	Grand prix,	Lenain (Louis),	d'Estinnes-au-Val.
	2d prix,	Vander Veken,	d'Anvers.
1882. S.	Grand prix,	Charlier (Gme),	d'Ixelles.
	2d prix,	Braecke (P.),	de Nieuport.
		De Rudder (Is.),	de Bruxelles.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

ART. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

ART. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

ART. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

ART. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

ART. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir plus loin : *Concours des cantates*.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Règlement (1).

—

Art. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet.

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre.

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi par le concurrent.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la fugue, ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) Arrêté par dispositions ministérielles du 5 mars 1849, 30 mai 1855, 18 mars 1873 et 31 mars 1879.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune autre personne que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux, est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 118 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin. Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art. 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poëmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller ; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle ; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVI[e] siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article, qu'il a de la langue française une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au Gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29. — Les frais divers du concours sont à charge du Gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30. — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poëme en langue française et d'un poëme en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poëmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poëmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poëme qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poëmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poëmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur, qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poëme à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale.

Art. 6. — Le choix du poëme se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1885.

Un exemplaire du poëme original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

Programme.

—

Les cantates auront pour sujet ou un fait historique ou une création idéale susceptible de mouvement et d'expression dramatique. Elles ne dépasseront pas 200 vers.

Les cantates ne doivent pas être assimilées au développement d'un drame en action, ni coupées par scènes et par actes. La cantate est simplement une pièce de poésie ayant pour objet d'exprimer les sentiments d'un ou de plusieurs personnages et l'auteur ne devra pas y supposer des entrées en scène et des sorties qui ne seraient pas intelligibles en l'absence de la représentation théâtrale.

LAURÉATS

DES

GRANDS CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

1841.	1er prix.	Soubre (E.-J.),	de Liége.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liége.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liége.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Le même.	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liége.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Le même.	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoît (Pierre-L.),	d'Harlebeke.
1857.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liége.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liége.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liége.
1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
		Vander Velpen (J.-B.)	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.

Année	Prix	Lauréat	Origine
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liége.
1867.	1er prix.	Walput (Ph. H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Le même.	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas).
	2d »	Simar (Julien),	de Bruxelles.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liége.
		Dethier (Émile),	de Liége.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liége.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1881.	1er prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liége.
	2d prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES.

POEMES FRANÇAIS.

1847. M. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. » Gaucet, de Liége. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. » Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de 16 concurrents.)
1855. » Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. » Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. » Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. » La même. — *Agar dans le désert* (8).
1863. » Kürth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletins*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847; p. 607.
(2) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, IIe part., 1854; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, IIe part., 1855; p. 332.
(6) B. 2e série, t. III, 1857; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863; p. 278.

POÈMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. — *La fille de Jephté* (1).
» M. Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» » Versnayen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. » Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par M. Emmanuel Hiel (6).
» » Adriaensen (Jean), à Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par M. Emmanuel Hiel (9).
» » Willems (Franz), à Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» » Van Droogenbroeck (Jean), à St-Josse-ten-Noode. — *Torquato Tasso's dood* (12). — Traduction française par M. J. Guilliaume (13).
1875. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t. XXVIII, 1869; p. 303; — (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(8) B. 2e série, t XXXII, 1871; p. 141; — (9) p. 147.
(10) et — (11) Non imprimés dans les *Bulletins*.
(12) B. 2e série, t. XXXVI, 1873; p. 292; — (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans les *Bulletins*.

1875. M. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (1). — Traduction par M. J. Guilliaume (2).

1877. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (3).

» » Sabbe (Jules), de Bruges. — *De klokke Roeland* (4). — Traduction par M. Jules Guilliaume (5).

1879. » Baes (Edg.), à Ixelles. — *Judith.*

» » Van Droogenbroeck (J.), à St Josse-ten-Noode. — *Camoëns* (6). — Traduction par M. Jules Guilliaume (7).

1881. » Lagye (G.), à Schaerbeek. *Les filles du Rhin.*

» » Bogaerd (Charles), à Laeken. — *Scheppingslied.* — Traduction par M. Antheunis (8).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; — (2) p. 448.

(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.

(4) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; — (5) p. 306.

(6) B. 2e série, t. XLVIII, 1879; p. 330; — (7) p. 324.

(8) B. 3e série, t. II, 1881; p. 359.

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c. (1).

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé, d'année en année, jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

(1) Par suite de la conversion du 4 1/2 en 4 p. c., ce prix est réduit depuis le 1er mai 1880 à 528 francs.

4e période (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e période (1875-1880).

La classe des lettres offre un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacré à *Simon Stévin*. Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1er février 1883.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus, ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale* » (1).

Concours.

1re PÉRIODE (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de ce concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à M. Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

(1) Par suite de la conversion du 4 1/2 en 4 p. c., ce prix est réduit depuis le 1er mai 1880 à 2,688 francs.

Le prix a été décerné, en mai 1874, à M. Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe offre, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1er février 1883.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re période (1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Welke invloed werd op de nederlandsche letterkunde geoefend door de fransche uitwijkelingen die zich, na de intrekking van het Edict van Nantes, in de Nederlanden hebben gevestigd.

Quelle influence ont eue sur la littérature néerlandaise, les réfugiés français qui se sont établis aux Pays-Bas, après la révocation de l'édit de Nantes.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1883.

Les travaux en réponse à ce concours doivent être rédigés en langue néerlandaise. Pour les autres conditions, les concurrents devront se conformer aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera le 1er février 1883.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

« Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten, die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe Anton Bergmann,

» geb. Van Acker. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le Gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très-regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le Gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : Veuve Anton Bergmann,

» née Van Acker. »

La classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers*.

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

FONDATION JOSEPH DE KEYN.

Prix annuels et perpétuels pour des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques.

Institution.

La classe des lettres, dans sa séance du 1er mars 1880, a reçu communication de M. le Ministre de l'Intérieur de la copie d'un acte par lequel M. Joseph De Keyn (1), de Saint-Josse-ten-Noode, fait, sous certaines conditions, donation à l'Académie, d'une somme de 100,000 francs (2); ainsi que d'un autre acte qui constate l'acceptation de cette libéralité (3).

(1) Décédé le 14 avril 1880.

(2) Afin d'assurer une rente annuelle de 4,000 francs, cette somme a été portée, par le donateur, à 106,410 francs.

(3) Acte du 5 février 1880, contenant : Donation par Mr Joseph De Keyn, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu : M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, lequel a déclaré, par les présentes, faire donation entre vifs :

A l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de cent mille francs, qu'il s'oblige de verser entre les mains de la Commission administrative de ladite

M. le Ministre y joint une expédition de l'arrêté royal suivant, en date du 11 février 1880, acceptant la donation de M. De Keyn.

Académie, aussitôt qu'elle aura été autorisée par l'autorité compétente à accepter la présente libéralité.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de cent mille francs, seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de deux mille francs, et deux prix de mille francs, chacun, pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix ;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix possible ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constitué par les présentes, est laissé à l'Académie.

Les frais et honoraires du présent acte, ainsi que ceux de l'accep-

Léopold II, roi des Belges

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'acte avenu, le 5 de ce mois, devant le notaire Albert De Ro, à Saint-Josse-ten-Noode, acte par lequel M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, n° 29, fait donation entre vifs à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de 100,000 francs, aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de la dite somme de 100,000 francs seront

tation et, s'il y a lieu, ceux de la notification seront supportés par le donateur.

Acte du 10 février 1880, contenant acceptation de la donation d'une somme de cent mille francs, faite par M Joseph De Keyn, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu Mr Marie-Henri-Joseph Dulieu, directeur au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Ixelles, rue de la Tulipe, 30, lequel agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par M. le Ministre de l'Intérieur aux fins des presentes. datée du dix février mil huit cent quatre vingt, et qui restera ci-annexée.

A déclaré accepter au nom de l'État belge la donation faite d'une somme de cent mille francs, par M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le cinq février courant et vouloir en profiter, en s'obligeant à l'exécution des conditions qui s'y trouvent imposées

A ces présentes est intervenu M De Keyn prénommé, lequel a déclaré se tenir pour dûment notifiée l'acceptation ci-dessus de la donation prérappelée.

affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de 2,000 francs et deux prix de 1,000 francs chacun pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, pour autant que faire se peut, admis par l'Etat, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constitué par les présentes, est laissé à l'Academie;

Vu l'acte d'acceptation de ladite donation, avenu devant le même notaire le 10 de ce mois;

Vu les articles 910, 937 et 938 du Code civil;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à

accepter au nom de l'État, pour l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la donation, faite par M. Joseph De Keyn, pour récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État.

Art. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 11 février 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jaequemyns.

RÈGLEMENT DES CONCOURS.

L'Académie, en assemblée générale des trois classes du 11 mai 1880, a adopté, sur le rapport de la Classe des lettres, le règlement suivant :

Article premier. — Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

Art. 2. — Ces ouvrages devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel.

Art. 3. — Ils pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits.

Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru.

Le jury complétera la liste des ouvrages imprimés qui lui auront été adressés par les auteurs ou éditeurs en recherchant les autres ouvrages rentrant dans le programme qui auront paru dans la période.

Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur.

Art. 4. — Le concours sera ouvert alternativement d'année en année pour des ouvrages: 1° d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et d'adultes ; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

La première période concernera le premier degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront

été publiés du 1[er] janvier au 31 décembre 1880, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1880.

La seconde période concernera le second degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1[er] janvier 1880 au 31 décembre 1881, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1881.

Les autres périodes se suivront alternativement et comprendront chacune deux années.

Art. 5. — Les intérêts de la somme affectée à la donation seront répartis chaque année en prix, s'il y a lieu Un premier prix de deux mille francs et deux seconds prix de mille francs chacun, pourront être décernés. Si le jury trouvait qu'il n'y a pas lieu de décerner l'un ou l'autre de ces prix, les sommes disponibles pourront servir, soit en totalité, soit en partie, à augmenter le taux des récompenses de cette année, en donnant, selon la valeur des œuvres, un premier prix plus élevé ou un autre premier prix *ex æquo*, sans qu'aucune récompense puisse être inférieure à mille francs ou supérieure à quatre mille francs.

S'il y a un excédant, il sera reporté sur la période correspondante qui suivra et, si les excédants s'accumulaient, ils serviraient à augmenter le capital primitif.

Art. 6. — La Classe des lettres jugera le concours sur le rapport d'un jury de sept membres élus par elle dans sa séance du mois de janvier de chaque année.

Art. 7. — Les prix seront décernés dans la séance publique de la Classe des lettres, où il sera donné lecture du rapport.

Art. 8. — Le jury et la Classe apprécieront si les ouvrages couronnés doivent être recommandés au Gouvernement pour être admis à l'usage des écoles publiques ou des distri-

butions de prix et quelles conditions de vente à bon marché pourront être mises à l'obtention de cette faveur.

Art. 9. — Tout ce qui a rapport au concours doit être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et règles des concours annuels de l'Académie (1).

Prix Adelson CASTIAU en faveur de l'amélioration de la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

1re période.

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des représentants, décédé à Paris en 1879, a « légué à la Classe des lettres de l'Académie une » somme de dix mille francs, dont les intérêts, accumulés de » trois en trois ans, seront, à chaque période triennale, attri- » bués à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire » sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellec- » tuelle et physique des classes laborieuses et des classes » pauvres. » Mais par suite du prélèvement par le Gouvernement français des droits de succession, cette somme se trouve réduite à 9,286 fr. 85 c^{s}.

(1) Dans la séance du 6 mars 1882, la Classe des lettres de l'Académie a décidé d'ajouter à ce Règlement la prescription suivante :

« Les ouvrages manuscrits qui seront couronnés devront être » publiés dans l'année. »

Concours.

1re PÉRIODE (1881-1883).

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de mille francs sera décerné tous les trois ans, à l'auteur du meilleur travail belge imprimé ou manuscrit traitant du sujet indiqué par le testateur.

La *première période triennale* expirera le 31 décembre 1883. Les ouvrages manuscrits devront être envoyés avant cette date au secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le jugement est confié à la Classe des lettres de l'Académie, sur le rapport de trois commissaires désignés par elle. La proclamation du résultat du concours aura lieu dans la séance publique de la Classe des lettres qui suivra l'expiration de chaque période.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1883.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. FÉTIS, président pour 1883.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1883.

Le directeur de la classe des Sciences, M. Éd VAN BENEDEN.
» » des Lettres, M. G. ROLIN-JAEQUEMYNS.
» » des Beaux-Arts, M. Éd. FÉTIS.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. L. ALVIN.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Éd. VAN BENEDEN, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F., C. ✠; à Gand. Élu le 15 décem. 1836.
» STAS, J.S., C. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G., C. ✠; à Liége. — 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H., O. ✠; à Bruxelles. — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. J., G. O. ✠; à Ixelles . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J., ✠; à Gand . . . — 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1856.
» MAUS, Henri J., C. ✠; à Ixelles . . . — 15 décem 1864.
» DONNY, François M. L., O. ✠; à Gand. — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles, ✠; à Schaerbeek . — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel, O. ✠; à Ixelles . . — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, A., G. O. ✠; à St-J.-t.-Noode — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François, O. ✠; à Liége . . . — 15 décem. 1874.
» MAILLY, Éd., ✠; à St-Josse-ten-Noode. — 15 décem. 1876.
» DE TILLY, J., ✠; à Anvers . . . . . — 16 décem. 1878.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Van Beneden, P. J., C. ✠; à Louvain. Élu le 15 décem. 1842.
» De Selys Longchamps, le baron E., G. O. ✠; à Liége . . . . — 16 décem. 1846.
» Gluge, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» Dewalque, Gustave, O. ✠; à Liége . — 16 décem. 1859
» Candèze, Ernest, ✠; à Glain (Liége) . — 15 décem. 1864.
» Dupont, Édouard, O. ✠; à Ixelles (Bruxelles) . . . . — 15 décem. 1869.
» Morren, Édouard, ✠; à Liége . . . — 15 décem. 1871.
» Van Beneden, Édouard, ✠; à Liége . — 16 décem. 1872.
» Malaise, Constantin, ✠; à Gembloux . — 15 décem. 1873.
» Briart, Alphonse, ✠; à Mariemont. . — 15 décem. 1874.
» Plateau, Félix, ✠; à Gand . . . . — 15 décem. 1874.
» Crépin, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
» Cornet, F. L., ✠; à Mons . . . . — 16 décem. 1878.
» Van Bambeke, Ch., ✠; à Gand. . . — 15 décem. 1879.
» Gilkinet, Alfred; à Liége . . . . . . — 15 décem. 1880.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis, ✠; à Louvain . . . Élu le 15 décem. 1865.
» Valerius, Henri, ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1869.
» Van der Mensbrugghe, G.; à Gand . — 15 décem. 1875.
» Spring, Walthère; à Liége. . . . . — 14 décem. 1877.
» Mansion, Paul, ✠; à Anvers . . . — 15 décem. 1882.

Section des Sciences naturelles.

M. Mourlon, Michel; à Bruxelles . . . Élu le 15 décem. 1875.
» Delboeuf, J., ✠; à Liége . . . . — 14 décem. 1877.
» Fredericq, Léon; à Liége . . . . — 15 décem. 1879.
» Masius, V., ✠; à Liége. . . . . . . — 15 décem. 1880
» Renard, A.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1882.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(25 associés).

M. Sabine, Édouard; à Londres	Élu le	2 février	1828.
» Dumas, Jean Baptiste, G. C. ✠; à Paris.	—	17 décem.	1843.
» Airy, Georges Biddell; à Greenwich. .	—	15 décem.	1853.
» Kekulé, Auguste; à Bonn	—	15 décem.	1864.
» Bunsen, R. G., O. ✠; à Heidelberg .	—	15 décem.	1865.
» Catalan, Eugène C., ✠; à Liége . .	—	15 décem.	1865.
» Von Baeyer, Jean Jacques; à Berlin .	—	15 décem.	1868.
» Kirchhoff, G. R., O. ✠; à Berlin . .	—	15 décem.	1868.
» Hirn, G. A.; à Colmar	—	16 décem.	1872.
» De Colnet d'Huart; à Luxembourg .	—	15 décem.	1873.
» Helmholtz, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem.	1873.
» Menabrea de Val-Dora, le marquis Louis Frédéric, G. C. ✠; à Rome. .	—	15 décem.	1874.
» Struve, Otto; à Poulkova.	—	15 décem.	1874.
» Clausius, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	—	15 décem.	1875.
» Chevreul, M.-Eug.; à Paris	—	15 décem.	1875.
» Buys-Ballot, C.-H.-D.; à Utrecht . .	—	15 décem.	1875.
Sa Majesté Dom Pedro II, d'Alcantara, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro.	—	15 décem.	1876.
M. Weber, Guillaume; à Göttingue . . .	—	14 décem.	1877.
» Boussingault, J.-B. J. D.; à Paris. .	—	16 décem.	1878.
» Faye, H.; à Paris.	—	16 décem.	1878.
» Thomson, W.; à Glasgow	—	16 décem.	1878.
» Pasteur, L.; à Paris	—	15 décem.	1879.
» Schiaparelli; à Milan	—	15 décem.	1879.
» Genocchi, A.; à Turin	—	15 décem.	1881.
» Wurtz, C. A.; à Paris	—	15 décem.	1881.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

» OWEN, Richard, O. ✠; à Londres . . Élu le 17 décem. 1847.
» MILNE EDWARDS, Henri; à Paris. . . — 15 décem. 1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde. . . . — 16 décem. 1857.
» VALENTIN, Gabriel Gustave; à Berne . — 15 décem. 1861.
» DANA, James D.; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» HEER, Oswald; à Zurich . . . . . . — 15 décem. 1869.
» DONDERS, F. C., C. ✠; à Utrecht . . — 15 décem. 1869.
» HOOKER, Jos. Dalton; à Kew (Angl.) . — 16 décem. 1872.
» RAMSAY, André-Crombie; à Londres. . — 16 décem. 1872.
» STEENSTRUP, J.-Japetus-S.; à Copenhague . . . . — 16 décem. 1872.
» HUXLEY, Thomas Henri; à Londres . . — 15 décem. 1874.
» PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin . . . — 15 décem. 1874.
» NILSSON, Sven; à Lund . . . . — 15 décem. 1874.
» VON DECHEN, Ern., H., Ch.; à Bonn. . — 15 décem. 1875.
» GOSSELET, Jules, à Lille . . . . . . — 15 décem. 1876.
» DAUBRÉE, J.; à Paris . . . . — 14 décem. 1877.
» DE KÖLLIKER, Albert; à Wurtzbourg . — 14 décem. 1877.
» Le m[is] DE SAPORTA, G.; à Aix (France). — 14 décem. 1877.
» VON SIEBOLD, Ch. T. E.; à Munich . . — 16 décem. 1878.
» VON BISCHOFF, T. L.; à Munich . . . — 15 décem. 1879.
» DE BARY; à Strasbourg . . . . — 15 décem. 1882.
» GEGENBAUER; à Heidelberg. . . . . — 15 décem. 1882.
» KOWALEWSKY, Alex.; à Odessa . . . — 15 décem. 1882.

CLASSE DES LETTRES.

M. ROLIN-JAEQUEMYNS, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. GACHARD, L. P., G. O. ✠; à Bruxelles. Élu le	9	mai	1842.
» VAN PRAET, Jules, ✠; à Bruxelles . . —	10	janvier	1846.
» DE DECKER, P.J.F.,C. ✠; à Schaerbeek. —	10	janvier	1846.
» LECLERCQ, M.N.J., G. C. ✠; à St-Jos.-ten-Noode . . . . —	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M., ✠; à Anvers . . . . —	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles, G. C. ✠; à Bruxelles. —	7	mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J.-B. M. C., C. ✠; à Bruges . . . —	4	mai	1859.
» CHALON, Renier, O. ✠; à Ixelles. . . —	4	mai	1859.
» THONISSEN, J. J., G. O. ✠; à Louvain. —	9	mai	1864.
» JUSTE, Théodore, O. ✠; à Ixelles . . —	5	mai	1866.
» NÈVE, Félix, ✠; à Louvain . . . . —	11	mai	1868.

M. Wauters, Alphonse, O., ✠; à Bruxelles. Élu le 11 mai 1868.
» Conscience, Henri, G. O. ✠; à Ixelles. . — 10 mai 1869.
» De Laveleye, Émile, L. V., O. ✠; à Liége. — 6 mai 1872.
» Nypels, Guillaume J. S., C. ✠; à Liége . — 6 mai 1872.
» Le Roy, Alphonse, O. ✠; à Liége . . . — 12 mai 1873.
» De Borchgrave, Émile, O. ✠; à Belgrade. — 12 mai 1873.
» Liagre, J.-B. J., G O. ✠; à Ixelles. . . — 5 mai 1874.
» Wagener, Auguste, O. ✠; à Gand . . . — 10 mai 1875.
» Heremans, Jacques F. J., ✠; à Gand . . — 8 mai 1876.
» Willems, Pierre G. H., ✠; à Louvain. . — 14 mai 1877.
» Tielemans, Franç. J., G. C. ✠; à Ixelles. . — 6 mai 1878.
» Rolin-Jaequemyns, Gustave; à Bruxelles. — 6 mai 1878.
» Bormans, Stanislas, ✠; à Liége. . . . — 5 mai 1879.
» Piot, Charles-G.-J., ✠; à St-Gilles (Brux.) — 5 mai 1879.
» Potvin, Charles, ✠; à Ixelles . . . . — 9 mai 1881.
» Stecher, J., ✠; à Liége . . . . — 9 mai 1881.
» Laurent, François, C. ✠; à Gand. . . — 9 mai 1881.
» Lamy, T. J., ✠; à Louvain . . . . . — 8 mai 1882.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Loise, Ferdinand, ✠; à Mons . . . . Élu le 12 mai 1873.
» Henrard, Paul, ✠; à Anvers. . . . . — 5 mai 1879.
» Vandenpeereboom, A., G O. ✠; à Brux. — 5 mai 1879.
» Hymans, Louis, O. ✠; à Ixelles . . . . — 10 mai 1880.
» Gantrelle, J., O. ✠; à Gand . . . . — 9 mai 1881.
» Loomans, C., O ✠; à Liége . . . . . — 9 mai 1881.
» Tiberghien, G., ✠; à St-Josse-ten-Noode. — 8 mai 1882.
» Roersch, L., ✠; à Liége . . , . . . — 8 mai 1882.

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin. . . .	Élu le 15 décem. 1840.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris.	— 9 février 1846.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leide . .	— 11 janvier 1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C, ✠; à Vilvorde.	— 7 mai 1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome .	— 7 mai 1855
» DE REUMONT, Alfred, O. ✠; à Borcette (Aix-la-Chapelle)	— 26 mai 1856.
» DE CZOERNIG, le b[on] Charles, C. ✠; à Ischl	— 4 mai 1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	— 4 mai 1859.
» DE KOEHNE, le b[on] B., ✠; à St-Pétersbourg.	— 13 mai 1861.
» CANTU, César; à Milan.	— 13 mai 1861.
» DE LÖHER, François, C. ✠; à Munich.	— 13 mai 1862.
» DE VRIES, Mathieu, C. ✠; à Leyde. .	— 19 mai 1863.
» D'ARNETH, le chev. A., O. ✠; à Vienne.	— 9 mai 1864.
» RENIER, Léon; à Paris.	— 10 mai 1865.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . .	— 5 mai 1866.
» DE DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich .	— 5 mai 1866.
» FARR, William; à Londres	— 6 mai 1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	— 6 mai 1867.
» LABOULAYE, Éd., G. C. ✠; à Paris .	— 6 mai 1867.
» SCHELER, Auguste, O. ✠; à Ixelles. .	— 11 mai 1868
» EGGER, Émile, O. ✠; à Paris . . .	— 10 mai 1869.
» DE SYBEL, Henri Ch. L., C. ✠; à Berlin	— 10 mai 1869.
» CARRARA, François; à Pise	— 9 mai 1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron J. G. F. Ph.; à Munich	— 8 mai 1871.

M. BRUNN, Henri, ✠; à Munich . . . . . Élu le 8 mai 1871.
» LENORMANT, François, ✠; à Paris . . . — 8 mai 1871.
» D'ANTAS, le chev. M., G. O. ✠; à Londres. — 6 mai 1872.
» ALBERDINGK THYM, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» CURTIUS, Ernest; à Berlin . . . . — 6 mai 1872.
» RIVIER, Alphonse P. O., ✠; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . — 12 mai 1873.
» FRANCK, Adolphe; à Paris . . . . — 12 mai 1873.
» DESMAZES, Charles, à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» OPPERT, Jules; à Paris . . . . — 4 mai 1874.
» JONCKBLOET, W. J. A.; à La Haye . . . — 4 mai 1874.
» TENNYSON, Alfred; à Farringford, Freshwater, île de Wight. . . . . — 10 mai 1875.
» LEPSIUS, Richard; à Berlin. . . . . . . — 10 mai 1875.
» DELISLE, Léopold; à Paris. . . . . . . — 10 mai 1875.
» ARNTZ, Égide R. N., O. ✠; à Bruxelles. . — 8 mai 1876.
» CAMPBELL, F.-G.-H.; à La Haye. . . . . — 14 mai 1877.
» BANCROFT, George; à Washington . . . — 14 mai 1877.
» SARIPOLOS, Nicolas J.; à Athènes . . . . — 6 mai 1878.
» DI GIOVANNI, Vinc.; à Palerme . . . . . — 6 mai 1878.
» COLMEIRO, Manuel, à Madrid . . . . . . — 10 mai 1880.
» D'OLIVECRONA, Canut, à Stockholm . . . — 10 mai 1880.
» BOHL, Joan, à Amsterdam . . . . — 9 mai 1881.
» CANOVAS DEL CASTILLO, à Madrid . . . — 9 mai 1881.
» CASTAN, Aug., à Besançon . . . . — 9 mai 1881.
» GLADSTONE, W. Ewart, à Londres. . . . — 8 mai 1882.
» GOMES DE AMORIM, Fr., à Lisbonne . . . — 8 mai 1882.
» MILLER, Emm., à Paris . . . . — 8 mai 1882.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Fétis, directeur.
» Liagre, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyser, Nicaise, G. O. ✠; à Anvers. Nommé le 1er déc. 1845.
» Gallait, Louis. G. C. ✠; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» De Braekeleer, F., O. ✠; à Anvers . Élu le 8 janvier 1847.
» Portaels, Jean, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 4 janvier 1855.
» Slingeneyer, Ernest, C. ✠; à Bruxelles. — 7 avril 1870.
» Robert, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 7 avril 1870.
» Guffens, J. Godefr., O. ✠; à Schaerbeek . . . . — 6 janvier 1876.
» Wauters, Émile, O. ✠; à Bruxelles . — 5 janvier 1882.
» N. . . . .

Section de Sculpture :

M. Geefs, Guillaume, G. O. ✠; à Schaerbeek . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Geefs, Joseph, C. ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Fraikin, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek. — 8 janvier 1847.
» N. . . . .

Section de Gravure :

M. Franck, Joseph, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode. . . . . Élu le 7 janvier 1864.
» N. . . . .

Section d'Architecture :

M. Balat, Alphonse, G. O. ✠; à Ixelles . Élu le 9 janvier 1862.
» De Man, Gustave, ✠; à Ixelles . . . — 12 janvier 1865.
» Pauli, Adolphe, O. ✠; à Gand. . . — 6 janvier 1875.
» Schadde, Joseph, ✠; à Anvers. . . — 10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. De Burbure, le chev. Léon, O. ✠; à Anvers. . . . . Élu le 9 janvier 1862.
» Gevaert, Auguste F., G. O. ✠; à Brux^{s}. — 4 janvier 1872.
» Samuel, Adolphe, O. ✠; à Gand . . — 8 janvier 1874.
» Radoux, Théodore, O. ✠; à Liége. . — 3 avril 1879.
» Benoit. Pierre, C. ✠; à Anvers . . . — 5 janvier 1882.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis J., C. ✠; à Ixelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, Édouard F.L., O. ✠; à Bruxelles. Élu le 8 janvier 1847.
» Siret, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» Liagre, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . — 5 mai 1874.
» Stappaerts, Félix, ✠; à Bruxelles. . — 6 janvier 1876.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

» Dyckmans, Joseph L., O. ✠; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» N. . . . .
» N. . . . .

Sculpture :

M. JEHOTTE Louis, ✠; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.

Gravure :

M. DEMANNEZ, J., ✠; à St-Jos.-t.-Noode. Élu le 10 janvier 1878.

Architecture :

N . . . .

Musique :

N . . . .
N . . . .

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. PINCHART, Alexandre, ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 4 janvier 1877.
» N . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. HAGHE, Louis, ✠; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph N., ✠; à Paris . — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean Léon, ✠; à Paris . . . — 12 janvier 1865.
» MADRAZO, Frédéric; à Madrid . . . . — 12 janvier 1865.
» BENDEMANN, Éd. J. F., O. ✠; à Dusseldorf — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean L. E., O. ✠; à Paris . — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Aug. Ant. Ern., O. ✠; à Paris . — 12 janvier 1871.
» BECKER, Charles, ✠; à Berlin . . . . — 8 janvier 1874.

M. FRITH, William Powell, ✠; à Londres. Élu le 8 janvier 1874.
» VON PILOTY, Charles; à Munich . . . — 6 janvier 1875.
» BAUDRY, Paul; à Paris. . . . . — 10 janvier 1878.
» MAKART, Jean; à Vienne. . . . . . . — 5 janvier 1882.
» WILLEMS, Flor., C. ✠; à Paris . . . — 7 décem. 1882.

Sculpture :

M. DUMONT, Augustin A., ✠; à Paris . . Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte A. ✠; à Paris. — 22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» MONTEVERDE; à Rome . . . . — 8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, J.; à Paris . . . . . — 6 janvier 1875.
» GUILLAUME, Eugène; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.
» N. . . . .
» N. . . . .

Gravure :

M. HENRIQUEL DUPONT, L. P, ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» FRANCOIS, Alphonse; à Paris . . . . — 8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe; à Dusseldorf . . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L, ✠; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» LEINS, C. ✠; à Stuttgart . . . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris. . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» VON FERSTEL, le chev. Henri; à Vienne. — 8 janvier 1874.
» DE CONTRERAS, Raphael; à Grenade . . — 8 janvier 1880.
» RASCHDORFF, J. C.; à Berlin . . . . . — 5 janvier 1882.

Musique :

M. LACHNER, François ; à Munich . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise, ✠ ; à Paris. — 8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph ; à Naples . . . . . . — 12 janvier 1865.
» GOUNOD, Félix Charles ; à Paris . . . — 4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham ; à Florence . . . . — 4 janvier 1872.
» HILLER, Ferdinand ; à Cologne. . . . — 6 janvier 1876.
» MASSÉ, Victor ; à Paris . . . . — 4 janvier 1877.
» LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, le baron
Arm. M., O. ✠ ; à Paris . . . . — 9 janvier 1879.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. RAVAISSON, J. G. Félix ; à Paris . . . Élu le 10 janvier 1856.
» GAILHABAUD, Jules ; à Paris . . . . . — 9 janvier 1868.
» LÜBKE, Guillaume ; à Stuttgart . . . — 9 janvier 1873.
» VOSMAER, C. ; à La Haye . . . . . . — 9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri ; à Paris. . — 8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, C. ✠ ;
à Calcutta. . . . . — 4 janvier 1877.
M. SCHLIEMANN, Henry ; à Dardanelles . . — 5 janvier 1882.
» N. . . . .

Secrétaire adjoint de l'Académie : Le chevalier Edm. MARCHAL, ✠.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Vice-président, M. A. WAUTERS, délégué de la classe des Lettres.
Secrétaire, M. SIRET, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Secrétaire adjoint, M. Félix STAPPAERTS, délégué de la classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» HEREMANS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» SAMUEL,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» HOUZEAU.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MAUS.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» MONTIGNY.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

Classe des Sciences. — *Commission pour les paratonnerres.*

M. Maus, président.
» Donny.
» Duprez.
» Houzeau.
M. Melsens.
» Montigny.
» Valerius.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président.
» J.-F.-J. Heremans, secrétaire.
» H. Conscience.
M. P. Willems.
» L. Roersch.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président.
» le baron Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
M. Aug. Scheler.
» Alph. Le Roy.
» J. Stecher.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. Alvin, président.
» Gust. De Man.
M. Éd Fétis

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Peinture : MM. DE KEYSER et GALLAIT.
Sculpture : MM. Joseph GEEFS et FRAIKIN.
Gravure : M. J. FRANCK.
Architecture : MM. BALAT et G. DE MAN.
Sciences et lettres : MM. ALVIN et Éd FÉTIS.

Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés.

M. Éd. FÉTIS. M. J. PORTAELS. M. J. DEMANNEZ.

Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

M. GEVAERT, *président*.
» Éd. FÉTIS, *secrétaire*.
» SAMUEL, *trésorier*.
M. le chev. DE BURBURE.
» Th. RADOUX.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. ALVIN.
» BALAT.
» DE KEYSER.
» DE MAN.
» FÉTIS.
» FRAIKIN.
» FRANCK.
M. GALLAIT.
« J. GEEFS.
» G. GEEFS.
» GEVAERT.
» Ad. PAULI.
» ROBERT.
» PORTAELS.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» WAUTERS, membre.
» BORMANS, id.
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.
» GILLIODTS VAN SEVEREN, membre suppléant.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Adan (E), correspondant, décédé le 13 janvier 1882.
» Schwann (Th.), associé, décédé le 11 janvier 1882.
» Decaisne (Joseph), associé, décédé le 8 février 1882.
» Darwin (Ch.), associé, décédé le 21 avril 1882.

CLASSE DES LETTRES.

M. Poullet (Edm.), membre, décidé le 12 décembre 1882
» De Longpérier (A.), associé, décédé le 14 janvier 1882.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. De Busscher (Ed.), membre, décédé le 17 janvier 1882.
» Leclercq (J.), membre, décédé le 23 février 1882.
» Simonis (E.), membre, décédé le 11 juillet 1882.
» De Biefve (Ed.), correspondant, décédé le 7 février 1882.
» Terry (L.), correspondant, décédé le 25 juillet 1882.
» Blanc (Ch.), associé, décédé le 14 janvier 1882.
» Jouffroy (F.), associé, décédé en 1882.
» Drake (F.), associé, décédé en avril 1882.
» Mandel (Éd.), associé, décédé en octobre 1882.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. ALVIN (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» ARNTZ (E.), place de l'Industrie, 16, à Bruxelles.
» BALAT (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» CHALON (R.), rue du Trône, 113, a Ixelles.
» CONSCIENCE (H.), rue Vautier, 58, à Ixelles.
» CRÉPIN (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» DE DECKER (P.-J.), rue des Palais, 68, à Schaerbeek.
» DE MAN (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» DEMANNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» DUPONT (Éd.), rue de l'Arbre Bénit, 19, Ixelles.
» FAIDER (Ch.), rue du Commerce, 63, à Bruxelles.
» FÉTIS (Éd.), rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles.
» FRAIKIN (C.-A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» FRANCK (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» GACHARD (M.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» GALLAIT (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» GEEFS (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» GEVAERT (A.), place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles.
» GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» GUFFENS (Godefr.), place Le Hon, 4, Schaerbeek.
» HOUZEAU (J.-C.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» HYMANS (L.), rue du Trône, 161, à Ixelles.
» JEHOTTE (L.), avenue des Arts, 53, à Bruxelles.
» JUSTE (Th.), rue Mercelis, 79, à Ixelles.
» KERVYN DE LETTENHOVE (Le baron), rue Joseph II, 23, à Bruxelles, et à St-Michel, lez-Bruges.

M. Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), rue Caroly, 23, à Ixelles.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 84, à Schaerbeek.
» Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
» Pinchart (Al.), rue Hydraulique, 9, à St-Josse-ten-Noode.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue Royale, 184, à St-Josse-ten-Noode.
» Potvin (Ch.), rue Lens, 28, à Ixelles.
» Renard (A.), au Collège Saint-Michel, rue des Ursulines, Bruxelles.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 62, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Rolin-Jaequemyns (G.), rue de la Loi, 6, à Bruxelles.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 93, à Bruxelles.
» Stappaerts (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» Stas (J.-S.), rue de Joncker, 13, à St-Gilles.
» Steichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Tiberghien (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Tielemans (F.), rue Caroly, 13, à Ixelles.
» Vandenpeereboom (Alph.), avenue de la Toison d'or, 44, à Saint-Gilles.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Wauters (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
» Wauters (Émile), rue de Commines, à Bruxelles.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Benoit (Pierre), vieux Marché aux Blés, 30, à Anvers.
Bormans (Stanislas), à Liége.
Briart (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Cornet (F.-L.), boulevard Dolez, 28, à Mons.
de Borchgrave (Ém.), à la Coupure, 43, à Gand.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
de Burbure (Le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Keyser (N.), rue de la Pépinière, 15, à Anvers.
de Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liége.
de Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
Delboeuf (J.), boulevard Frère-Orban, 3, à Liége.
de Selys Longchamps (le b[on] Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Tilly (J.), rue Houblonnière, 2[1], à Anvers.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
de Witte (Le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
Donny (F.), rue Neuve-S[t]-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Fredericq (Léon), rue Nysten, 23, à Liége.
Gantrelle, rue Neuve-S[t]-Pierre, 111, à Gand.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gilkinet (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
Henrard (P.), rue de la Duchesse, 56, à Anvers.
Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.
Heremans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Lamy (Th.), au collége Marie-Thérèse, à Louvain.

LAURENT (F.), rue Savaen, 46, à Gand.
LE ROY (Alph.), rue Fusch, 34, à Liége.
LOISE (F.), rue de Cuesmes, 3, à Mons.
LOOMANS (Ch.), rue Beeckman, 20, à Liége.
MALAISE (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
MANSION (P.), avenue du Margrave, 40, à Anvers.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 28, à Liége.
MORREN (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
NÈVE (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND (J.), rue Neuve, 7, à Vilvorde.
NYPELS (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
PAULI (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
PLATEAU (J.), place du Casino, 15, à Gand.
PLATEAU (Félix), rue du Casino, 20, à Gand.
POULLET (Edm.), rue de la Station, 120, à Louvain.
RADOUX (Th.), place du Conservatoire, 3, à Liége.
ROERSCH (L.), rue de Chestret, à Liege.
SAMUEL, (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
SCHADDE, rue Leys, 18, à Anvers.
SIRET (Adolphe), rue de Plaisance, 84, à Saint-Nicolas.
SPRING (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liége.
STECHER (J.), quai Fragnée, 30, à Liége.
THONISSEN (J.-J.), rue de la Station, 88, à Louvain.
VALERIUS (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
VAN BAMBEKE (C.), rue Haute, 5, à Gand.
VAN BENEDEN (Éd.), rue Louvrex, 90, à Liége.
VAN BENEDEN (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), à la Coupure, 89, à Gand.
WAGENER (A.), boulevard Zoologie, 27, à Gand.
WILLEMS (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

MARCHAL (Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADEMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» Le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches . . . . 1776 à 1787.
» L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le bon de Feltz . 1816-1820.
» Le pce de Gavre . 1820-1832.
» Ad. Quetelet . . 1832-1835.
» Le baron de Stassart . 1835.
» Le baron de Gerlache. 1836.
» Le baron de Stassart . 1837.
» Le baron de Gerlache. 1838.
» Le baron de Stassart . 1839.
» Le baron de Gerlache. 1840.
» Le baron de Stassart . 1841.
» Le baron de Gerlache. 1842.
» Le baron de Stassart . 1843.
» Le baron de Gerlache. 1844.
» Le baron de Stassart . 1845.
» Le baron de Gerlache. 1846 [1].
» Le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy. . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» Le baron de Gerlache. 1852.
» Le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . 1854.
» Nerenburger. . . . . 1855.
» Le baron de Gerlache. 1856.
» de Ram . . . . . . 1857.

M. d'Omalius d'Halloy. . 1858.
» F. Fétis . . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . . 1860.
» Liagre. . . . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . . . 1864.
» Alvin . . . . 1865.
» Faider. . . . . . . 1866.
» Le vicomte Du Bus. . 1867.
» F. Fétis . . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . . 1869.
» Dewalque. . . . . . 1870.
» Gallait. . . . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Thonissen . . . . . 1873.
» De Keyser . . . . . 1874.
» Brialmont . . . . . 1875.
» Faider. . . . . . . 1876.
» Alvin . . . . 1877.
» Houzeau. . . . . . 1878.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
» Gallait. . . . . . . 1880.
» P.-J Van Beneden . 1881.
» Le Roy . . . . . . 1882.
» Fétis . . . . 1883.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem. . . . . 1816 à 1821.
» Dewez . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet . . . . 1835 à 1874.
» Liagre . . . . Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA REORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin 1846
» Wesmael. 1847
» Verhulst 1848
» le v^{te} Du Bus. . . . 1849
» d'Omalius d'Halloy . 1850
» de Hemptinne . . . 1851
» Kickx 1852
» Stas. 1853
» de Selys Longchamps. 1854
» Nerenburger. . . . 1855
» Dumont 1856
» Gluge 1857
» d'Omalius d'Halloy . 1858
» Melsens 1859
» P.-J Van Beneden. . 1860
» Liagre. 1861
» de Koninck 1862
» Wesmael. 1863
» Schaar. 1864
M. Nerenburger. . . . 1865
» d'Omalius d'Halloy . 1866
» le v^{te} Du Bus. . . . 1867
» Spring. 1868
» Nyst 1869
» Dewalque 1870
» Stas. 1871
» d'Omalius d'Halloy . 1872
» Gluge. 1873
» Candèze 1874
» Brialmont. 1875
» Gloesener. 1876
» Maus 1877
» Houzeau 1878
» de Selys Longchamps. 1879
» Stas 1880
» P.-J. Van Beneden . 1881
» Montigny 1882
» Éd. Van Beneden . . 1883

Classe des Lettres.

M. le b^{on} de Gerlache. . 1846
» le b^{on} de Stassart . . 1847
M. le b^{on} de Gerlache.
» le b^{on} de Stassart

M. de Ram 1850
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851
» le b^on de Gerlache. . 1852
» le b^on de Stassart . . 1853
» de Ram 1854
» M.-N.-J. Leclercq . . 1855
» le b^on de Gerlache . . 1856
» de Ram 1857
» M.-N.-J. Leclercq. . 1858
» le b^on de Gerlache. . 1859
» Gachard 1860
» de Ram 1861
» De Decker 1862
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863
» Gachard 1864
» Grandgagnage . . . 1865
» Faider. 1866
» Roulez 1867
M. le b^on Kervyn de Lettenhove 1868
» Borgnet 1869
» Defacqz 1870
» Haus 1871
» De Decker 1872
» Thonissen 1873
» Chalon 1874
» le b^on Guillaume . . 1875
» Ch. Faider 1876
» Wauters 1877
» de Laveleye. . . . 1878
» M.-N.-J. Leclercq. . 1879
» Nypels 1880
» H. Conscience . . . 1881
» Le Roy 1882
» Rolin-Jaequemyns. . 1883

Classe des Beaux-Arts.

M. F. Fétis 1846
» Navez. 1847
» Alvin 1848
» F. Fétis 1849
» Baron 1850
» Navez. 1851
» F. Fétis 1852
» Roelandt. 1853
» Navez. 1854
» F. Fétis 1855
» De Keyser 1856
» Alvin 1857
» G^me Geefs 1858
» F. Fétis 1859
M. Baron. 1860
» Suys 1861
» Van Hasselt. . . . 1862
» Éd. Fétis. 1863
» De Keyser 1864
» Alvin 1865
» De Busscher . . . 1866
» Balat. 1867
» F. Fétis 1868
» De Keyser 1869
» Fraikin 1870
» Gallait 1871
» Éd. Fétis. 1872
» Alvin 1873

M. De Keyser	1874	M. le chev. de Burbure .	1879
» Balat	1875	» Gallait	1880
» Gevaert	1876	» Balat	1881
» Alvin	1877	» De Busscher. . . .	1882
» Portaels	1878	» Fétis	1883

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



LE BARON J.-B. NOTHOMB,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Messancy le 3 juillet 1805, décédé à Berlin le 16 septembre 1881.

Mon dessein n'est point de reproduire la biographie qui figure dans ma collection des *Fondateurs de la Monarchie belge.* Aidé par d'autres documents, ayant sous les yeux la correspondance que pendant trente années j'ai entretenue avec notre illustre et regretté confrère, il m'est possible aujourd'hui de le montrer dans l'intimité. C'est pourquoi cette nouvelle notice pourrait tout aussi bien être intitulée : *Souvenirs du baron Nothomb.*

I.

Messancy, où naquit Jean-Baptiste Nothomb le 3 juillet 1805, est un village de l'arrondissement d'Arlon. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu de province, n'était avant 1830 qu'une sorte de bourgade. L'Athénée royal se trouvait à Luxembourg. J.-B. Nothomb en suivit les cours de 1818 à

1822. Dans un certificat délivré en 1819, on lit : « Tout jeune et tout petit il surpasse son âge en vertu et pourra servir de modèle au plus âgé. » — « Sa modestie, son assiduité, son application, déclarait un autre de ses professeurs, sont au delà de tout ce qu'on peut dire. » — Un troisième ajoutait : « C'est le garçon le plus aimable de l'Athénée. »

Après avoir achevé ses humanités, J.-B. Nothomb se rendit à l'Université de Liège, où, le 3 août 1826, il fut reçu docteur en droit. Comme il se destinait au barreau, il fit son stage à Luxembourg, chez M. de Lafontaine. Bientôt il fut nommé avocat de la ville et membre du bureau de bienfaisance.

Au mois de janvier 1829, M. Nothomb, cherchant un plus vaste horizon, prend la résolution de se fixer à Bruxelles. Il signe avec M. Goswin Stapleaux un contrat pour la publication d'une *Gazette des tribunaux*. Il devenait rédacteur en chef et recevait, en cette qualité, un traitement de deux mille cinq cents francs.

Lorsque la *Gazette des tribunaux* eut cessé de paraître, M. Nothomb s'associa aux rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*. Le 10 janvier 1830, il était admis au nombre des actionnaires en remplacement de Charles de Brouckere, membre des États-Généraux. Il s'obligeait personnellement « à faire les séances (des États-Généraux), comme M. de » Brouckere, à La Haye et à Bruxelles, pour 900 fl. d'appoin- » tements dans le cas où la Société l'exigerait et que » de Brouckere ne le voudrait plus. » Cet engagement, minuté par M. Jottrand, portait les signatures de Nothomb, Julien Mascart, P. Claes, Ph. Lesbroussart, Sylvain Van de Weyer, Coché-Mommens (imprimeur-éditeur) et Deltombe (administrateur).

Le 17 juillet suivant, par un acte passé par-devant Me Pierre-Joseph Hallez, notaire royal résidant à Waterloo, une nouvelle Société était formée pour la publication du *Courrier des Pays-Bas*. Nous voyons figurer dans cette association : Pierre-François Claes, avocat; Édouard Ducpetiaux, avocat; Lucien-Léopold Jottrand, aussi avocat; Philippe-Jean-Baptiste Lesbroussart, professeur à l'Athénée de Bruxelles; Julien Mascart, avocat, tous demeurant à Bruxelles; et Pierre-François Van Meenen, avocat, demeurant à Louvain. L'association devait durer cinquante années. La part de travail et la rémunération de chacun étaient déterminées dans l'acte constitutif.

Le *Courrier des Pays-Bas* fut l'arène où M. Nothomb se forma comme publiciste. Il ne poussait pas à une révolution, mais il était sans contredit un des plus éloquents défenseurs des droits des Belges.

L'insurrection du 25 août 1830 vint surprendre M. Nothomb, qui se trouvait en vacances dans le Grand-Duché. Il retourna à Bruxelles et reprit sa tâche au *Courrier des Pays-Bas*. Le Gouvernement provisoire le nomma greffier de la province de Luxembourg et membre de la Commission chargée de préparer la Constitution de la Belgique. M. Nothomb était dès lors un des chefs reconnus du parti national. Il fut notamment le rédacteur de l'arrêté du 18 octobre 1830, par lequel le Gouvernement provisoire rattachait le Grand-Duché à la Belgique.

Quand, en 1831, la question du Luxembourg préoccupait l'Europe entière, M. de Bülow, représentant de la Prusse à la Conférence de Londres, disait non sans amertume : « C'est M. Nothomb qui a été soulever ce pays-là; sans lui le Luxembourg n'aurait pas pris part à la révolution. »

II.

Le Gouvernement provisoire ayant convoqué à Bruxelles des représentants de toutes les provinces pour former un Congrès national, M. Nothomb adressa la circulaire suivante aux électeurs du Grand-Duché de Luxembourg :

« Je suis né parmi vous; en m'établissant à Bruxelles, je n'ai pas cessé d'être Luxembourgeois : attaché à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, j'ai en quelque sorte représenté notre province dans la lutte qui a préparé notre glorieuse révolution. Mes opinions politiques vous sont connues. Le premier, j'ai publiquement flétri le système qui tendait à nous déshériter du nom belge, et à faire descendre notre patrie à la triste condition d'une principauté patrimoniale de l'Allemagne. Le Grand-Duché a des besoins particuliers, qui ont fait l'objet de mes études et de mes recherches. Éligible, contre mon attente, par le bienfait des lois nouvelles, j'ose me présenter au Congrès national, et réclamer de nouveau le mandat de défendre comme député des principes et des intérêts que j'ai défendus comme écrivain. »

M. Nothomb fut élu dans trois districts : Arlon, Grevenmacher et Marche. Il opta pour Arlon. Il était le plus jeune membre du Congrès. Il fut nommé un des secrétaires de l'assemblée et constamment réélu en cette qualité de mois en mois. Il fut également appelé à faire partie du Comité diplomatique institué le 19 novembre 1830 par le Gouvernement provisoire.

Je n'ai plus à retracer la part considérable que M. Nothomb prit aux discussions du Congrès national. Il se plaça au premier rang par son intelligence, son activité, son éloquence.

Il se révéla et comme orateur et comme homme d'État. Il montrait un patriotisme à la fois ardent et sage. Nul ne désirait plus vivement l'indépendance du pays, mais il ne la croyait possible que si elle était reconnue et sanctionnée par l'Europe.

Après l'institution de la Régence, M. Nothomb fut, le 1er mai 1831, nommé secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères. — Le 25 mai, avec quatre-vingt-quatre autres députés, il proposa au Congrès le prince de Saxe-Cobourg comme Roi de la Belgique. Afin de rendre possible l'acceptation du prince, il proposa, en outre, d'entrer avec la Conférence de Londres dans un système de transaction pécuniaire relativement aux territoires contestés. Le 4 juin, le prince de Saxe-Cobourg était élu Roi des Belges. Le même jour, MM. Devaux et Nothomb étaient nommés commissaires près de la Conférence de Londres pour conclure avec l'Europe l'arrangement qui devait rendre possible l'avènement de Léopold Ier.

J'ai, dans mon *Histoire du Congrès national*, raconté la négociation qui aboutit au traité dit des dix-huit articles. M. Nothomb lui-même m'avait révélé des détails presque intimes. Il m'écrivait le 20 décembre 1849 :

« Ne vous êtes-vous jamais demandé ce que les plénipotentiaires hollandais faisaient à Londres pendant la négociation des dix-huit articles ? Ils ne se sont doutés de rien...... En général, la diplomatie hollandaise s'est montrée très insuffisante, selon moi, en 1830 et 1831. Elle a été au-dessous du rôle que lui imposaient les évènements. La première faute a été l'appel aux puissances dont l'une, la France, devait désirer la démolition du royaume des Pays-Bas, n'y eût-il pas eu de changement de dynastie à Paris ; pour le maintien de son

royaume, le roi Guillaume Ier n'aurait pas même pu compter sur Charles X. Retranché dans les provinces septentrionales, Guillaume Ier devait tranquillement attendre que la révolution se fût épuisée dans le midi.

» Nous avons quitté Londres le 26 juin vers minuit ; nous étions à Ostende le 27, un lundi, dans la soirée. Cette nuit (27 au soir) je suis encore parti pour Bruxelles, où je suis arrivé le 28 vers dix heures du matin. J'étais porteur des dix-huit articles. M. Devaux, trop fatigué, était resté à Bruges. M. Lebeau n'était ni chez lui ni au Ministère; je me suis fait annoncer chez le Régent et j'ai attendu dans la chambre du Conseil. Vers 11 heures tous les Ministres sont arrivés; le Régent est entré. Pendant les cinq derniers jours nous avions été tellement absorbés qu'il nous avait été impossible d'écrire. J'ai fait connaître le résultat de la négociation, la réception solennelle de la députation du Congrès par le prince, son acceptation conditionnelle. J'ai donné lecture des dix-huit articles. Le Ministre de la Justice, M. Barthélemy, a le premier rompu le silence pour s'écrier : *C'est plus beau que la Belgique de Marie-Thérèse*. Du Conseil je me suis rendu avec M. Lebeau au Ministère pour rédiger le rapport sans conclusion dont il a été donné lecture en séance publique vers trois heures. Il était impossible de gagner vingt-quatre heures, ce qui eût permis de prendre une véritable résolution en Conseil : de là le décousu des premières séances. On a travaillé le régent qui s'est pris à hésiter.

» Je passe à un autre point.

» Resté à Bruxelles pendant l'absence de M. Lebeau, envoyé à Londres, c'est à moi qu'on écrivait. M. Van Praet m'ayant fait connaître l'itinéraire du roi, j'ai rédigé l'article inséré dans le *Moniteur* du 15 juillet. La lettre de M. Van

Praet était accompagnée d'une très courte lettre de M. Lebeau au Régent. Je me suis rendu à l'hôtel du Régent, qui m'a reçu moitié habillé; il était neuf heures du matin; je lui ai présenté la lettre de M. Lebeau qu'il a décachetée et qu'il m'a rendue en disant : Lisez-moi ces pattes de mouche (allusion à l'écriture fine de M. Lebeau). Ce que j'ai fait ; puis j'ai donné lecture de la lettre plus précise, très précise de M. Van Praet. La veille, j'avais dîné chez le régent : il ne croyait pas encore à l'acceptation du prince. Le doute n'était plus permis. Je vous garantis ceci : le régent croyait que cette révolution se terminerait comme la première dont il avait été témoin : la guerre et la réunion à la France. »

J'ai sous les yeux une autre lettre que M. Nothomb m'adressa seize années plus tard. Quelques jours après la mort de Léopold Ier, le 29 décembre 1865, l'éminent homme d'État m'écrivait :

« Vous me demandez si sans l'élection et sans l'acceptation de Léopold Ier il y aurait eu une Belgique indépendante.

» Je n'hésite pas à répondre non.

» C'est le plus bel hommage que je puisse rendre au roi défunt.

» C'est le plus sévère jugement que je puisse porter sur le régent.

» Le Régent ne croyait pas à l'indépendance belge : la foi nationale lui manquait.

» Il n'était pas orangiste; il n'aurait jamais prêté la main à une restauration. Il croyait une tentative de ce genre malhonnête, et au fond il était d'une grande probité politique.

» Il comptait revoir ce qu'il avait vu : la réunion à la France.

» Il rêvait pour lui-même la pairie française.

» Jusqu'au dernier moment, jusqu'à la veille du départ du prince Léopold de Londres, il a douté de l'acceptation de S. A. R.

» Cette acceptation lui semblait une folie.

» Le prince n'acceptant pas, la Belgique n'avait pas trois mois à vivre.

» La magnifique chevelure du Régent et sa stature imposante ont beaucoup contribué à sa réputation.

» Il a maintenu l'union, c'est-à-dire la trêve entre les libéraux et les catholiques. Le comte Félix de Mérode était plus digne d'être régent ; cependant j'ai voté pour le baron Surlet, l'union était à ce prix.

» C'est aussi ce qui a fait qu'au commencement de la session le baron Surlet a été nommé président du Congrès au lieu de M. de Gerlache. »

L'adoption par le Congrès national du traité négocié à Londres, sous les auspices du prince de Saxe-Cobourg, décida de l'indépendance de la Belgique. Malheureusement un revirement fut amené dans les dispositions de la Conférence après l'invasion hollandaise du mois d'août 1831 et la chute de Varsovie. La Conférence voulut remplacer les stipulations du mois de juin par des conditions moins favorables pour nous.

Chargé, le 10 septembre 1831, d'une mission spéciale auprès du ministère anglais, M. Nothomb s'efforça, mais en vain, de lutter contre l'influence maintenant prépondérante des puissances du Nord. Les vingt-quatre articles remplacèrent les dix-huit.

Élu membre de la Chambre des représentants, où il devait siéger pendant dix-huit années, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, suppléant du chef de ce département, M. Nothomb remplit ce qu'on peut appeler le rôle

d'orateur du Gouvernement dans toutes les discussions diplomatiques qui suivirent l'avènement de Léopold I[er]. Il fut aussi le plus éloquent apologiste de la révolution de 1830. La Belgique indépendante avait encore de puissants adversaires et les préventions dont elle était l'objet paraissaient même invincibles. En les combattant, M. Nothomb sut ériger à la nationalité belge un véritable monument. C'est l'*Essai historique et politique sur la révolution belge de 1830.*

L'*Essai* fut mis en vente le 16 avril 1833. Toute l'édition ayant été immédiatement enlevée, une seconde parut le 10 mai 1833, et celle-ci fut suivie d'une troisième qui vit le jour le 20 septembre 1834 (1).

Non seulement l'*Essai* reçut les plus hautes approbations, mais il eut un succès européen. Lord Palmerston écrivit à M. Nothomb : « Nul n'est plus autorisé à devenir l'historien de l'indépendance de son pays que celui qui a pris une part si éminente dans les négociations par lesquelles cette indépendance a été affermie. »

(1) M. Nothomb avait conclu, le 4 mars 1833, une convention avec le libraire J. P. Meline pour la publication de la 1[re] édition de l'*Essai*. L'ouvrage devait être tiré à 700 exemplaires. L'art. 5 était ainsi conçu : « Les frais étant couverts..., M. Nothomb aura droit à un bénéfice de 2 francs pour chaque exemplaire qui sera vendu à l'avenir; toutefois il ne pourra exiger de payement en numéraire et recevra de M. Meline, en concurrence du bénéfice qui pourrait lui revenir, des livres, à son choix, réimprimés par M. Meline. » Le tirage de la seconde édition fut fixé à mille exemplaires et M. Nothomb devait recevoir mille francs en livres.

III.

Un interrègne diplomatique vint se placer entre la convention du 21 mai 1833 et le traité de paix du 19 avril 1839, interrègne pendant lequel, disait M. Nothomb, nous avons étonné l'Europe par un magnifique essai d'existence. « Cet interrègne de six ans, m'écrivait-il, a peut-être fondé la Belgique, — époque unique dans l'histoire du nouvel État et qui m'apparaît à moi comme un point lumineux malgré quelques taches que mon regard n'aperçoit plus. »

La trève de 1833 laissant des loisirs à M. Nothomb, il se proposa d'écrire une histoire générale de la Belgique. Il traça même le plan de l'ouvrage qu'il avait en vue. Puis il le restreignit et s'occupa particulièrement de la « destination de la Belgique sous le rapport européen. » Il voulait retracer les vicissitudes du système de l'équilibre depuis Henri IV jusqu'à Louis-Philippe. Ce cadre lui ayant encore paru trop vaste, il résolut de ne pas dépasser le règne de Louis XIV. C'est ainsi qu'il composa les « Études historiques et politiques sur les provinces belges dans leurs rapports avec l'Europe. XVII[e] siècle. » J'ai fait connaître ailleurs la haute importance de ces études qui, dans la pensée de l'auteur, devaient être comme l'introduction de l'ouvrage consacré à la révolution de 1830 (1).

M. Nothomb avait commencé son histoire diplomatique du XVII[e] siècle vers 1835 ; il l'abandonna lorsqu'il cessa d'être secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

(1) Le Baron Nothomb. *Une histoire diplomatique inédite,* dans les *Bulletins de l'Académie,* 3[e] série, t. III.

Parlant à la Chambre des représentants le 16 février 1837, il s'exprimait en ces termes : « Quelquefois, rêvant à ma destinée, je me suis dit que celui qui s'occupe exclusivement de questions historiques et politiques est exposé à arriver incomplet à l'âge où les forces physiques et intellectuelles défaillent ; je me surprenais à souhaiter d'être en quelque sorte violemment arraché à une occupation favorite et ramené à l'étude des intérêts matériels, des intérêts positifs du moment. Ce souhait s'est réalisé. »

En effet, le 13 janvier 1837, M. Nothomb était devenu Ministre des Travaux publics. Alors âgé de trente et un ans, il avait épousé, le 23 mai de l'année précédente à Mettlach (régence de Trèves), Mlle Wilhelmine-Lucie-Ernestine Boch. Ministre des Travaux publics, M. Nothomb se signala par une merveilleuse activité. « J'ai, m'écrivait-il, créé, organisé ce département, qui, tout à coup, ainsi que je m'en étais flatté, a été le plus en évidence. »

Le réveil subit de la question diplomatique força M. Nothomb, bien malgré lui, de reprendre un rôle qu'il croyait, à tort, abandonné pour jamais. L'heureuse trêve de 1833 prit fin, lorsque, le 14 mars 1838, le roi de Hollande donna brusquement son adhésion au traité du 15 novembre 1831, qu'il avait repoussé jusqu'alors. La Belgique était dès ce moment mise en demeure d'exécuter ce même traité auquel elle avait souscrit sept années auparavant, c'est-à-dire d'abandonner les populations du Limbourg et du Luxembourg restées associées à ses destinées depuis 1830. Ici je laisse parler M. Nothomb; les détails qu'on va lire, je les extrais d'une de ses lettres.

« Dans le comité secret qui a suivi l'annonce de l'adhésion inattendue de Guillaume Ier au traité du 15 novembre 1831,

le Ministère, en promettant d'essayer d'obtenir une révision, n'avait pas caché ses appréhensions. On avait espéré que le pays resterait calme; mais c'était trop demander. Deux partis se formèrent et durent se former, chacun avec des nuances: le parti pacifique, le parti belliqueux. Sauf quelques esprits trop logiques, MM. Lebeau et Devaux entre autres, tout le monde était d'avis qu'il fallait résister. La Belgique ne tarda pas à se trouver dans une crise profonde. Peu à peu le Ministère cessa d'être homogène. C'est avec peine qu'on parvint à s'entendre sur la rédaction du discours d'ouverture de la session. Sous l'influence de M. d'Huart, il s'y glissa une phrase dont MM. de Theux et Nothomb n'avaient pas calculé. toute la portée ; le Roi s'engageait à défendre les droits du pays avec persévérance et *courage*. Ce dernier mot fut considéré comme impliquant l'idée de guerre. Les applaudissements qui accueillirent cette phrase lui donnèrent ce sens. MM. d'Huart et Ernst s'associèrent au parti belliqueux. MM. de Theux et Nothomb ne voulaient pas la guerre. MM. d'Huart et Ernst ne la voulaient peut-être pas non plus, mais ils poussaient à des actes qui l'eussent rendue inévitable : appel du général polonais Skrzynecky par l'influence du comte Félix de Mérode; plan d'envoyer des troupes dans les contrées destinées à être cédées, notamment dans le Luxembourg allemand, ce qui aurait amené une sortie de la garnison de Luxembourg. Les causes de la retraite de MM. d'Huart et Ernst s'expliquent naturellement; ils se sentaient entraînés et les autres membres du Ministère ne voulaient pas les suivre et ne pouvaient les retenir.

» La France aurait-elle laissé la Confédération germanique et la Hollande accomplir l'exécution du traité?...

» Un terme eût été indiqué.

» La France n'aurait pas bougé.

» Tous les partis en France, sauf les catholiques (Montalembert), étaient décidés à abandonner la Belgique à son sort et ne s'en cachaient pas. Le comte de Mérode, chargé d'une mission officieuse à Paris, en a sincèrement fait l'aveu à son retour.

» Si la France était intervenue, c'eût été pour déplacer la question; elle ne pouvait se charger de faire des conquêtes pour la Belgique. Devenue belligérante, elle eût été conquérante à son profit. »

La Belgique, abandonnée par la France et l'Angleterre, céda à l'Europe. Le 19 avril 1839, M. Nothomb était présent au Foreign-Office lorsque M. Van de Weyer, le représentant du Roi Léopold, apposa sa signature sur l'acte qui terminait la révolution de 1830.

IV.

Le 5 avril 1840, après la dissolution du Ministère présidé par M. de Theux, M. Nothomb rentra dans la diplomatie. Il avait été nommé envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près la Diète germanique, la ville libre de Francfort, le grand-duc de Bade, l'Électeur de Hesse, le grand-duc de Hesse et le duc de Nassau.

Un mois après, le 7 mai, M. Nothomb était élu membre de la Classe des lettres de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. M. Rogier, Ministre des Travaux publics et de l'Instruction publique, lui écrit le 30 : « Je m'empresse de vous informer que votre nomination à l'Académie a été soumise à l'agréation de S. M. aussitôt qu'elle m'a été adressée par ce corps, et j'ai lieu de penser que cette

formalité est remplie depuis plusieurs jours. L'acte vous en sera notifié, s'il ne l'est déjà, avant la prochaine séance de l'Académie. »

Au mois de juin, M. Nothomb remit ses lettres de créance au comte de Münch-Bellinghausen, président de la Diète germanique. Ce personnage, qui était *l'alter ego* du prince de Metternich, devait témoigner un très vif et sincère regret lorsque, dès le mois d'avril de l'année suivante, M. Nothomb renonça à la légation de Francfort pour devenir Ministre de l'Intérieur. Le programme du nouveau cabinet belge était la circulaire que M. Nothomb adressa le 13 avril 1841 aux gouverneurs des provinces. M. de Münch-Bellinghausen, après l'avoir également reçue, répondit au nouveau Ministre : « La tâche que la confiance du roi vous a imposée est grande, mais belle; elle est digne de vous. Votre programme prouve que vous savez l'apprécier et vos qualités personnelles sont là pour garantir une pleine réussite. »

Les félicitations des autres diplomates accrédités près de la Diète germanique furent également chaleureuses. Je ne citerai que la charmante lettre du Ministre de France, M. Deffaudis :

« Ma très-chère Excellence, Je vous remercie beaucoup de votre petit mot d'amitié. Je regrette votre ascension pour moi, parce qu'elle me prive du seul collègue avec lequel je parlais à cœur ouvert. Mais je ne puis pas la regretter pour vous, quoi que vous en disiez. Dût-on éprouver mille tracas, dût-on même, ce qu'il y a de pis, ne pas réussir, c'est toujours une chose belle et désirable pour un homme de bien et de cœur que d'occuper une position éminente dans les conseils de son pays et de travailler de toutes ses forces à le rendre heureux et prospère. Combien de fois dans ma vie

j'ai regretté de n'être pas seulement député ou pair de France, afin d'avoir quelque force personnelle, d'émettre des avis qui eussent un certain poids et de ne pas être réduit à faire des dépêches principalement destinées aux rats du ministère... »

Le prince de Metternich lui-même prit la plume pour encourager l'homme d'État qui était devenu l'âme du cabinet belge. Il adressa le 8 mai 1841 au comte de Dietrichstein, Ministre d'Autriche à Bruxelles, une dépêche où il exprimait son opinion sur la crise ministérielle qui venait de se dénouer en Belgique. M. de Dietrichstein avait l'ordre de remettre une copie de cette dépêche à M. Nothomb *pour la connaissance personnelle* de ce Ministre. Or voici comment s'exprimait, sur les libéraux et les conservateurs belges, le chef reconnu du parti absolutiste et réactionnaire :

«... Les nouveaux Ministres disent qu'ils ne veulent appartenir à aucun parti et qu'ils se croient appelés à se placer *au-dessus* d'eux tous.

» Ils ont, à notre avis, parfaitement raison de choisir ainsi leur position.

» Quelque recommandable que puisse être un parti, soit par le caractère des personnes qui le composent, soit par la nature du principe qui sert de base à son existence, toujours est-il *comme tel* incapable de bien gérer les affaires d'un pays ; car les hommes veulent être gouvernés d'après les règles *d'une justice distributive impartiale,* et cette qualité, un parti ne saurait se la donner.

» C'est précisément en oubliant ce grand axiome et en abaissant le Gouvernement au rôle de l'instrument d'un parti, que le dernier Ministère belge, selon notre jugement, s'est perdu. Au lieu de contenir l'opinion libérale dans ses

justes bornes, ce Ministère s'est laissé entraîner et dominer par elle. Il en est résulté une réaction de l'opinion catholique d'autant plus forte que cette opinion a pu se dire opprimée et traitée avec injustice et le choc a été trop violent pour que le dernier cabinet eût pu y résister.

» Tout nous paraît prouver que le Ministère actuel sera mieux conseillé et qu'il évitera des écueils semblables.

» Porté au pouvoir — non par la victoire de tel parti, — mais par une sage mesure de transaction et d'impartialité, il ne démentira pas, nous l'espérons, son origine; il travaillera avant tout à rendre autant que possible fort le pouvoir royal, que tant de secousses consécutives n'ont que trop ébranlé, et il dirigera ensuite toute l'action de ce pouvoir vers le but du maintien du repos public et de l'accroissement du bien-être du peuple. Ce ne sont certes ni les querelles des partis ni les orages de la licence populaire, ni enfin les écarts d'une presse effrénée qui jamais pourront procurer à la Belgique ces biens suprêmes des associations humaines; mais ils lui arriveront sans faute si les éléments conservateurs et industriels, que le pays recèle en aussi grand nombre, sont jamais secondés par l'action *soutenue* d'une administration sage, ferme et entièrement impartiale (1)... »

Dans ma précédente biographie de M. Nothomb, j'ai essayé de caractériser la politique dont il était la plus brillante personnification, et j'ai rappelé les services qu'il

(1) Mal informé sur les actes du Ministère libéral de 1840 ou cédant à ses préventions, M. de Metternich rembrunissait étrangement le tableau de la situation de la Belgique. Faire passer pour des ultras MM. Lebeau, Rogier, Leclercq et Liedts, c'était pis que de l'exagération.

rendit pendant les quatre années qu'il se maintint au pouvoir. Au lieu de répéter ce que j'ai dit ailleurs, je vais reproduire l'appréciation d'un de nos confrères.

Dans la *Revue de droit international*, M. Rolin-Jaequemyns s'exprimait en ces termes (1875): « Comme homme d'État, le baron Nothomb a été, dans le gouvernement de la Belgique, le représentant le plus persévérant, le plus convaincu de ce que l'on appelle la politique unioniste ou mixte; comme tel il est le père de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire. Nous sommes de ceux qui croient que cette loi a besoin d'être revisée, dans le sens d'une séparation plus complète entre l'Église et l'État et de l'enseignement obligatoire. Nous sommes loin toutefois de contester les services qu'elle a rendus. Nous convenons même que, si c'était la seule loi possible en 1842, il valait beaucoup mieux la faire que de ne rien faire du tout, et que, aujourd'hui, il vaut mieux la maintenir que de la supprimer purement et simplement (1). » M. Rolin-Jaequemyns ajoutait: « L'espèce de pondération bénévole, qui formait la condition indispensable de la politi-

(1) M. Nothomb a fait connaître son opinion sur le maintien de la loi du 23 septembre 1842 dans une note de la 4e édition de son *Essai historique et politique sur la révolution belge* (voir t. II, p 284). Au surplus, il m'écrivait le 31 mars 1876: « J'ai sous les yeux un gros volume allemand où l'on prétend qu'en Belgique le clergé a sans partage l'inspection religieuse et civile ainsi que l'administration des écoles primaires Ce sont les déclamations de notre presse anti-cléricale qui répandent de pareilles erreurs en nous faisant plus *calotins* que nous ne sommes. Je ne sais s'il m'est réservé de voir les écoles purement civiles en concurrence, partant en lutte avec les écoles du clergé dans les campagnes et les petites villes. Toute la question est là... »

que unioniste, condition souvent ébranlée, fut définitivement rompue en 1845, moins par les prétentions du parti libéral que par celles du parti catholique. Du reste, en présence des questions à résoudre, il était impossible que les partis ne finissent point par se dessiner nettement. En l'absence d'un grand danger national, l'union des partis ne saurait être longtemps, au sein d'aucun pays libre, une devise gouvernementale. Tout ce que l'on peut demander aux chefs des partis, c'est, au lieu de chercher à concilier l'inconciliable, de ne poursuivre leurs fins que par des moyens légaux et constitutionnels, de respecter chez leurs adversaires les droits qu'ils exercent eux-mêmes, et de considérer en toutes circonstances le salut de la patrie comme la loi suprême. »

Cette appréciation est très remarquable. Elle émane d'une génération nouvelle. La politique unioniste, à laquelle M. Nothomb s'était dévoué, a rendu d'incontestables services après 1830 et jusqu'en 1839. Mais elle a cessé d'être opportune pour ne pas dire praticable; elle a dû faire place à d'autres tendances, à une *politique nouvelle*, selon les termes mêmes du programme libéral de 1847.

V.

Vaincu dans la journée électorale du 10 juin 1845, M. Nothomb donna sa démission et rentra de nouveau dans la diplomatie. Le 5 août, il était nommé Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près les cours de Prusse, de Saxe et de Hanovre. Un autre arrêté lui avait conféré la dignité de Ministre d'État. En 1852, sur les instances du roi Léopold 1er, il accepta le titre de *baron*.

En partant pour Berlin, M. Nothomb supposait qu'il

n'abandonnait que momentanément la carrière militante. Il se trompait. Il ne devait plus reprendre le pouvoir, bien que le pouvoir lui fût encore offert. « La vie, m'écrivait-il un jour, est la science du possible comme la politique. »

Les évènements de 1848 ayant mis M. Nothomb en demeure de prendre une résolution à certains égards irrévocable, il adressa, le 21 mars, la lettre suivante à M. d'Hoffschmidt, Ministre des Affaires étrangères :

« Monsieur le Ministre,

» Un projet de loi sur les incompatibilités doit être présenté aux Chambres ; j'ignore s'il sera fait une exception en faveur des fonctions de Ministre plénipotentiaire.

» Quoi qu'il en soit, il est d'autres considérations qui me préoccupent et que je crois devoir vous soumettre ; vous êtes compétent pour en connaître au point de vue où je vais me placer.

» En acceptant en 1845 un double mandat, je supposais des temps ordinaires qui pussent me permettre, comme je l'ai fait, de passer une partie de la session en Belgique, séjours qui, par rapport aux affaires que j'avais alors à traiter au dehors, étaient même d'une grande utilité.

» Aujourd'hui le monde est ébranlé ; le trône de Louis-Philippe a fait place à la République, le trône des Habsbourg vient de fléchir et avant-hier j'ai vu choir dans les rues de Berlin la monarchie militaire du grand Frédéric. La crise qui va renouveler l'Europe ne peut être de courte durée. Notre patrie qui, en se constituant en 1831, a devancé le temps, subit une grande épreuve, qui, si elle la surmonte, comme son admirable attitude me le fait espérer, la conso-

lidera pour jamais. Ce n'est pas trop qu'elle puisse compter sur le concours sans partage de chacun de ses enfants.

» Chaque jour donne une importance nouvelle au poste qui m'est confié à l'étranger; je suis accrédité près d'un État qui va se transformer, qui est limitrophe de la Belgique en même temps qu'il s'avance jusqu'aux extrémités du Nord; le Gouvernement pourra-t-il consentir à me voir m'absenter de Berlin autrement que pour très peu de jours? Les électeurs d'Arlon consentiront-ils à me voir presque constamment ailleurs qu'à Bruxelles?

» C'est la question que je m'adresse franchement, courageusement. Je puis donc, indépendamment de la loi dont il s'agit, être amené par la force des choses à opter; il y a des incompatibilités momentanées qui n'ont pas besoin d'être écrites. Dois-je interrompre ma carrière parlementaire; dois-je me retirer de la carrière diplomatique?

» Si je ne consultais que mon intérêt, à la veille surtout de discussions qui vont remettre en doute sinon le poste que j'occupe, au moins le traitement qui m'est alloué pour le remplir honorablement, j'enverrais ma famille à la campagne et je ferais liquider ma pension de Ministre à portefeuille, pour en jouir, sans être astreint à aucun devoir de société, concurremment avec l'indemnité de député. Dans ces circonstances extraordinaires et surtout pendant tout le temps que siègera la Diète de Prusse, je serai au contraire astreint à de plus grandes dépenses que jamais, à une époque où tout renchérit. Il ne peut être question pour un diplomate de se renfermer chez soi et de s'isoler au milieu d'un si grand mouvement d'hommes.

» Je ne vous exposerai pas le *pour* et le *contre;* ce serait vous entretenir de détails purement personnels, mais il est

un point sur lequel je crois devoir vous consulter. Le Roi et le Ministère, le cas échéant de l'option, soit en vertu de la loi, soit par la force des choses, me verront-ils avec plaisir donner la préférence au poste de Berlin? Je ne dois pas ma nomination au cabinet actuel, mais les rapports que je vous adresse depuis six mois vous ont-ils prouvé que je conviens à ce poste, même pour cette époque nouvelle que j'ai osé prévoir et prédire?

» Le Gouvernement croit-il que je puisse ici rendre des services au pays?

» L'opinion que vous m'exprimerez, Monsieur le Ministre, sera pour moi d'un grand poids; elle est de nature à faire cesser mes doutes. Si vous me croyez, je ne dis pas indispensable (il n'y a pas d'homme indispensable), mais utile à Berlin, je croirai manquer de patriotisme en quittant ce poste au milieu des circonstances graves où se trouve la Belgique.

» Agréez, etc. » NOTHOMB. »

La réponse du Ministre des Affaires étrangères, datée du 31 mars, était conçue en ces termes :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

» Je réponds aujourd'hui à la lettre que vous m'avez adressée au sujet de votre position personnelle. Si j'ai tardé quelque peu, c'est que le mouvement des affaires ne permet guère, en ce moment, une parfaite régularité dans les correspondances. Vous vous posez, dès à présent, Monsieur le Ministre, l'option entre les fonctions de représentant et les fonctions diplomatiques. Certes, votre absence de la Chambre

y laissera un grand vide. La place que vos talents vous avaient conquise ne sera pas aisément remplie. Toutefois, puisque vous voulez bien me consulter, je n'hésite pas à déclarer qu'à mes yeux, de même qu'aux yeux de mes collègues, il n'est point de poste où, aujourd'hui, vous soyez en mesure de rendre plus de services que dans celui que vous occupez à Berlin avec tant d'éclat.

» Le Gouvernement a été à même de le reconnaître et il désire que vous continuiez à défendre les intérêts du pays sur le grand théâtre où vous êtes placé. Il a toute confiance en vous, Monsieur le Ministre, et dans les résultats de votre concours à l'œuvre que nous poursuivons en commun.

» Le Ministre des Affaires étrangères,

D'HOFFSCHMIDT. »

Le 8 avril, M. Nothomb donna sa démission de membre de la Chambre des représentants par une lettre dont le président fit donner lecture dans la séance du 16. Il convient de la rappeler.

« Berlin, le 8 avril 1848.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Forcé par les circontances qui n'admettent plus de congé de quelque durée, à défaut même de loi, d'opter entre le mandat parlementaire et la mission diplomatique qui m'est confiée, j'ai cru devoir me remettre au Gouvernement du choix à faire; il m'a été répondu, dans les termes les plus honorables pour moi, qu'il serait difficile en ce moment de trouver un agent pour le poste que j'occupe à Berlin et qui ne pourrait rester vacant. Je me suis donc décidé à donner

ma démission de député et je vous prie de faire part de cette résolution à la Chambre des représentants.

» A une époque aussi solennelle il est permis moins que jamais de parler de soi; j'ajouterai seulement que ce n'est pas sans émotion que je me sépare d'une assemblée où je suis entré en 1830 à l'âge de 25 ans et où me reportent presque tous les souvenirs de ma vie; si quelque chose peut me consoler d'interrompre ma carrière parlementaire, c'est que jamais l'honneur de représenter la Belgique à l'étranger n'a été plus grand. Pendant qu'à nos côtés deux grands peuples se mettent en révolution pour copier notre constitution, nous continuerons, nous Belges, chacun dans la limite de ses devoirs et de ses moyens, à défendre notre nationalité dans la forme que nous lui avons librement donnée et qui lui sert de sanction devant l'Europe.

» NOTHOMB. »

Aux électeurs de l'arrondissement d'Arlon, M. Nothomb s'adressa en ces termes :

« MES CHERS COMPATRIOTES,

» En sollicitant pour la dixième fois en 1845 vos suffrages, j'ai déclaré que si l'accomplissement du double mandat que j'acceptais devenait impossible, je me ferais justice moi-même.

» A défaut de loi, les circonstances qui interdisent tout congé de quelque durée, ont amené pour moi la nécessité d'opter ; je m'en suis remis au Gouvernement. J'ai reçu la réponse ci-jointe que je crois pouvoir vous communiquer et j'ai en conséquence adressé ma démission de député à M. le Président de la Chambre des représentants.

» A travers les circonstances les plus difficiles, j'ai eu l'honneur depuis 1830 de représenter sans interruption l'arrondissement d'Arlon; vous n'avez jamais douté de la pureté de mes intentions et je vous en conserve une éternelle reconnaissance. En cessant d'être votre député je ne me crois pas dégagé; comptez sur mon inaltérable dévouement.

» Berlin, le 8 avril 1848. »

C'est ainsi que M. Nothomb resta dans la carrière diplomatique et qu'il se fixa dans la capitale de la Prusse. Comment put-il conserver le même poste pendant trente-six années? Quel était le secret de son inamovibilité? « J'ai, m'écrivait-il en 1874, pour principe, sans manquer de dignité et sans montrer de morgue, de ne me brouiller et de ne me familiariser avec personne. Ce n'est qu'à cette double condition qu'on peut durer. »

VI.

Les fonctions diplomatiques qu'il remplissait avec tant d'éclat n'épuisaient point l'activité de M. Nothomb. Le tableau mouvant des évènements contemporains ne le préoccupait pas exclusivement; il était passionné pour l'histoire et se plaisait à méditer sur les révolutions des empires. Vers 1851 il composa des cartes historiques et géographiques de la Grèce, de Rome, de Carthage, etc J'ai sous les yeux le tableau de la république de Carthage depuis sa fondation jusqu'à sa destruction (890-146 avant J.-C.). Là sont coordonnés, dans un ordre admirable, tous les renseignements connus. La conclusion est surtout digne d'attention. Quelle élévation! quelle vigueur! Écoutons.

« Le sort de Carthage a été décidé par la deuxième guerre punique.

» Le premier Africain ne se prêta à la conclusion de la paix de 201 que par la crainte de se voir enlever le commandement (par un des consuls de cette année, Cn. Cornelius Lentulus) ; il se plaisait à dire et avec raison qu'il aurait dès lors détruit Carthage.

» Elle périt en 146 sous les coups de son petit-fils adoptif; elle avait survécu un peu moins d'un demi-siècle à elle-même, c'est-à-dire à son empire. Le royaume de Numidie reconstitué en 201 était déjà trop puissant pour Carthage déchue ; dans sa résistance aux empiètements de Masinissa et dans la dernière étreinte de Rome, elle acheva de mourir.

» En anéantissant Carthage et sa domination, les Romains écartaient, au point où étaient arrivés les évènements de l'ancien monde, le seul concurrent sérieux à la suprématie.

» La suprématie de Rome était en même temps la suprématie de l'Europe.

» Le génie européen pour obtenir la prépondérance dans l'ancien monde a surmonté trois crises suprêmes :

» La guerre défensive des Grecs contre les Perses, 490-479 ;

» L'entreprise des Macédoniens sous Alexandre, 334-323 ;

» La lutte de Rome contre Carthage, 264-146.

» Supposez les représentants de l'Europe vaincus dans ces trois rencontres, et vous ajournez au moins l'avènement du génie européen.

» Thémistocle, Scipion, Alexandre ont donc été les agents d'une cause commune: la cause européenne; ce qui n'empêche que Thémistocle ne crût travailler que pour Athènes, Scipion pour Rome, Alexandre pour lui-même. A cette

hauteur, des personnages en apparence séparés par les caractères et les vues se rapprochent et d'autres grands noms apparaissent dans un jour nouveau : respectable comme défenseur de la liberté de sa petite patrie, Démosthènes, par ses intelligences avec les adversaires d'Alexandre en Asie, est traître à la cause européenne.

» La cause opposée à celle de l'Europe ayant été vaincue en Asie et en Afrique, il restait une dernière lutte entre les vainqueurs eux-mêmes; l'issue de celle-ci ne pouvait être douteuse; car les compatriotes de Thémistocle étaient aussi dégénérés et divisés que les successeurs d'Alexandre ; la monarchie représentée par les uns était aussi incapable que la liberté représentée par les autres. Cette dernière lutte n'a donc pas été la plus grande; les trois qui l'avaient précédée la dépassent, et parmi celles-ci la lutte entre Rome et Carthage est la plus remarquable.

» L'Europe représentée par les Grecs et Thémistocle avait eu pour adversaire Xerxès; l'Europe représentée par les Macédoniens (qui étaient aussi des Grecs) et par Alexandre avait eu pour adversaire le dernier des Darius ; l'Europe représentée par les Romains et Scipion eut pour adversaire Annibal: c'est la première fois qu'elle avait un adversaire de ce génie. Xerxès n'avait pas été digne de Thémistocle; Darius l'avait été moins encore d'Alexandre. Annibal était peut-être personnellement supérieur à Scipion, mais Rome était mieux constituée que Carthage ; elle l'emporta par son admirable esprit public et par la force de ses institutions. »

Chaque année aussi, M. Nothomb consacrait quelques mois à des voyages. En 1847, il visita Pétersbourg et Moscou, en 1851 la Sicile, en 1854 le Danemark et la Suède, en 1856 Athènes et Constantinople.

Revenu gravement malade de son voyage en Orient, il ne put assister au jubilé de vingt-cinq ans du règne de Léopold Ier. Mais le Roi ne l'oublia point. En lui faisant envoyer le grand cordon de l'ordre national, Léopold Ier y joignit une lettre particulière que je dois également rappeler.

« Laeken, 20 juillet 1856.

» Mon cher Ministre,

» Je regrette vivement que votre santé vous empêche de venir ici, mais votre pensée se reportera à ce 21 juillet de 1831. Quand on revoit le *Moniteur* de ce jour, quand on voit ce qui a été promis par la royauté et ce qu'elle a tenu, on ne peut s'empêcher d'éprouver une vive satisfaction. Le spectacle est beau de voir ce pays reconnaissant après un règne déjà si long.

» J'espère encore rester son pilote, Dieu aidant, et l'avenir est assez gros de nuages. De tous les hommes politiques du pays, vous êtes celui qui n'a jamais désespéré de son avenir, qui n'a jamais changé de sentiment et qui m'a témoigné le dévouement le plus vrai et le plus constant, que jamais le plus petit nuage n'a obscurci. Je n'oublie pas des choses de cette nature et j'aime à vous les rappeler.

» Donnez-moi de bonnes nouvelles de votre santé, rappelez-moi au souvenir de la baronne, et croyez aux sentiments affectueux que je vous ai voués de bon cœur.

» Léopold. »

Dans l'été de 1860, M. Nothomb visita la Norwège. En 1862, il parcourut l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. En janvier et février 1863, il séjourne à Venise et dans d'autres

villes de cette partie de l'Italie. Au mois d'octobre de la même année, il visite Compiègne. Pendant l'été de 1864 il parcourt la Bohême, et il consacre les mois d'octobre et de novembre à un voyage archéologique, artistique et historique au delà des Pyrénées.

VII.

Le 1er mai 1865, M. Nothomb m'écrivait : « Les journaux annoncent que vous vous occupez d'une notice historique sur J. Lebeau (1) Ayant été son associé en quelque sorte dans la période *diplomatique* de sa carrière, je suis à même de vous fournir bien des renseignements...., et je me mets à votre disposition.... Votre notice ne peut consister dans des redites.... Je vais relire votre *Histoire du Congrès*; peut-être quelques pièces inédites, ignorées même, sont-elles entre mes mains.... »

J'acceptai avec gratitude une offre aussi bienveillante, et ma correspondance avec l'éminent homme d'État ne discontinua plus. Je vais donner quelques extraits de ces lettres

« 12 mai 1865 Voici le mémoire au Roi de M. Lebeau (28 mars 1841), *mémoire qui n'est pas une lettre particulière*, quoi qu'on ait dit. La vue seule de la pièce, la forme, le format le prouve. Aussi je prends le parti de vous envoyer l'*original* avec prière de me le renvoyer incontinent, toutefois en gardant copie. Mon avis est que vous devez publier ce mémoire en entier, sans dire de qui vous le tenez. La notice que vous vous proposez de publier doit avoir une valeur historique; elle ne l'aura que si vous y insérez ou y joignez

(1) Joseph Lebeau, Ministre d'État, était mort à Huy le 19 mars 1865, dans la soixante-douzième année de son âge.

des pièces originales *inédites* qu'à l'avenir on devra y chercher (1).... »

« 1er juillet 1865..... J'ai un reproche à vous faire; vous m'apprenez que vous avez été à Berlin en septembre dernier. Pourquoi ne m'avez-vous pas écrit avant de vous mettre en route? Je vous aurais donné rendez-vous, soit à Berlin, soit à la campagne, en Silésie, à 5 heures de Berlin, à 2 heures de Dresde, à Cunnendorf (il y en a vingt-deux), près Görlitz. Mes fils et moi aurions été heureux de vous posséder quelques jours. J'espère qu'à l'occasion vous prendrez mieux vos précautions Je circule l'été entre Berlin, Dresde et Cunnendorf. L'été est dans ce pays supportable, agréable même. Je cherche seulement à échapper aux derniers mois de l'année. En 1864 j'ai été en Espagne du 15 octobre au 15 décembre. C'est un des plus intéressants voyages que j'aie faits..... »

« 13 août 1865. Votre table des matières excite vivement ma curiosité et excitera celle du public belge.... M. Lebeau a souvent songé à se retirer de la vie militante et à se réfugier dans la diplomatie Il y a trois ans qu'à Bruxelles il m'a encore exprimé ses regrets de ne pas l'avoir fait. Je vois que vous rendez compte de son émigration à Francfort en 1840. Il avait d'abord demandé ce poste définitivement; puis il s'est ravisé sur les instances de M. Devaux. C'est moi qu'il avait choisi pour intermédiaire près du Roi et près de M. de

(1) C'est le mémoire dans lequel M. Lebeau, chef du cabinet libéral de 1840, exposait au Roi les raisons puissantes qui militaient pour une dissolution des Chambres ou tout au moins pour la dissolution du Sénat Ce document, resté inédit, avait été souvent invoqué dans la presse et dans les discussions du Parlement. On le trouvera dans ma biographie de *Joseph Lebeau,* pp. 150-158.

Theux, d'abord pour la demande définitive, puis pour la conversion du poste en mission extraordinaire à son gré. Des personnes ont cru que j'avais voulu me débarrasser de M. Lebeau à l'intérieur. Je n'ai agi que sur sa demande réitérée.... »

« 12 septembre 1865. Vous prévenez mon libraire; je vous remercie de tant d'empressement. Je vous ai lu d'une haleine sans désemparer. Je me réserve de vous relire plus attentivement, la première émotion étant calmée; je ne vous engage pas à faire de notables et nombreux changements dans la nouvelle édition qui me semble probable; il faut conserver à ce document historique un caractère immuable... Un grand succès vous attend à moins que tous nos compatriotes ne soient enfoncés dans la matière et perdus dans l'étude des prospectus d'affaires.... Vous avez des précautions à prendre à Paris. Aucun journal français, pas même le *Journal des Débats* n'a fait mention de la mort de M. Lebeau et des honneurs qui lui ont été rendus. J'ai été frappé de cette prétérition et, par un retour sur moi-même, peu flatté de ce dédaigneux silence. . . . .
Notre Roi m'a souvent exprimé sa surprise dans les premières années qu'on eût songé à lui si tard. Je dois dire qu'au point de vue politique il jugeait sévèrement la candidature du duc de Leuchtenberg et s'étonnait de l'appui donné à cette candidature par M. Lebeau. Je répondais au Roi qu'il y a des fautes nécessaires, — que pour arriver au vrai il faut passer par le faux — que, proposée en janvier, la candidature du prince Léopold eût échoué. — Mais alors il fallait attendre. — C'est ce que ne permettait pas l'impatience publique. — *N. B.* Le roi Louis-Philippe n'a jamais pardonné à M. Lebeau la candidature du duc de Leuchtenberg; il en avait gardé souvenance. »

« 6 juin 1866. — .... Ayez pitié de moi! Je ne suis pas seulement sous l'empire des préoccupations européennes, mais encore sous l'influence des plus vives inquiétudes de famille, ce qui est plus grave. Le plus jeune de mes fils, Conrad est mourant à Pau, où sa mère l'a conduit il y a trois mois..... »

Hélas! une double perte vint frapper M. Nothomb et assombrir sa vie. Le 29 août 1866 le plus jeune, le 4 avril 1867, le puîné de ses fils, secrétaire de légation à Florence, lui furent enlevés sans que rien, disait le malheureux père, eût paru le menacer de ces malheurs.

VIII.

Au printemps de 1870, me trouvant sur les bords du Rhin, je remarquai une certaine inquiétude dans la classe bourgeoise et même parmi les militaires. On semblait appréhender une guerre prochaine avec l'empire français. Dans les régions officielles tout était calme.

M. Nothomb m'écrivait de Berlin le 28 mai : « J'apprends bien à regret que vous vous êtes arrêté à Wiesbaden. Vous auriez dû venir nous surprendre à Berlin. Je vous aurais fait les honneurs de la capitale de la Confédération du Nord. Vous y auriez encore trouvé toutes les notabilités politiques que la clôture du Reichstag va disperser..... Vous nous trouverez à Cunnendorf (près Görlitz, entre Dresde, Breslau et Berlin) à partir du 7 juillet jusqu'au 1er octobre.

» J'espère bien que nous visiterons ensemble le champ de bataille de Sadowa.

» J'ai eu soin de faire remettre à Ranke l'exemplaire que

vous lui destiniez de votre *Essai sur les projets de partage en 1566 et 1571* (1).. ..

» Que de fois la Belgique a échappé à l'anéantissement! Que de dangers n'a-t-elle pas courus à l'occasion du règlement de la succession de Charles II d'Espagne! Mieux inspiré, Louis XIV eut accepté le partage en comprenant les provinces belges dans son lot. »

M. Nothomb ne put réaliser ses projets de villégiature. Rappelé à Berlin au commencement de juillet, il ne quitta plus sa résidence officielle.

Le dimanche 24 juillet, par ordre de M. de Bismarck, M. de Thiele, sous-secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères, fit connaître au représentant du roi Léopold le fameux traité secret que le comte Benedetti, au nom de Napoléon III, avait proposé en 1866. M. Nothomb en ayant demandé copie, M. de Thiele lui adressa vers 4 heures de l'après-midi le billet suivant :

« CHER BARON,

» M. de Bismarck ne trouve aucun inconvénient à ce que je vous donne copie du fameux « traité ». Je me ferai faire une copie. Voulez-vous venir la recevoir de mes mains et vous arrange-t-il de passer encore ce soir au Ministère pour parler de la question que vous m'avez posée en partant ?

» Mille hommages,

» Excusez la hâte. » THIELE »

(1) *Essai historique sur les projets de partage des Pays-Bas en* 1566 *et en* 1571, lu à la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, dans les séances du 3 novembre et du 1er décembre 1856.

Divers documents constatent les services que M. Nothomb rendit à la Belgique dans la crise suprême où son indépendance était mise en péril. J'ai dit ailleurs : « Les traités de Londres du 9 et du 11 août 1870, par lesquels la Prusse et la France, engagées dans une grande guerre, ont réglé avec l'Angleterre le mode de la défense éventuelle de la neutralité belge, sont dus à une idée que le roi Léopold II a empruntée à la correspondance de son Ministre à Berlin; que la reine d'Angleterre a bien voulu s'approprier et qu'elle a su faire accepter par son cabinet. » Il est, en effet, incontestable que M. Nothomb fut le premier auteur du traité anglais (1).

J'ai lu bien des écrits sur la terrible guerre franco-allemande; mais aucun peut-être ne surpasse en intérêt les lettres que M. Nothomb adressait de Berlin à celle de ses filles qui avait embrassé la vie religieuse à Paris. Ce sont de véritables documents historiques. On en jugera par les extraits suivants :

« Berlin, le mercredi 10 août (1870).

» ... Le transport des troupes continue; les voyages des particuliers, surtout des femmes, sont devenus impossibles.

(1) M. Nothomb m'écrivait le 19 novembre 1870 : « Le traité spécial de garantie a été suggéré par notre Roi à lord Granville. Moi-même je l'avais suggéré à S. M., ce qu'atteste le billet ci-joint, que vous voudrez bien me renvoyer. »

Ce billet adressé à M. Nothomb, le 15 août 1870, par M. Jules Devaux, chef du cabinet du Roi, contenait le post-scriptum suivant : « Je ne vous ai jamais fait encore un compliment qui vous revient. Vous êtes le premier auteur du traité anglais. C'est dans une de vos lettres que nous avons puisé l'idée de faire provoquer par l'Angleterre la double déclaration de respect pour la neutralité belge. Le traité en a été la conséquence. »

Il y aura bientôt un million d'Allemands armés en France.

» La situation est celle-ci :

» Les Allemands (on ne dit plus les Prussiens) victorieux, le prince royal à Weissenburg (on ne dit plus Wissenbourg) et à Wörth (aile gauche), Steinmetz, Goeben et le prince Frédéric-Charles à Speicher, près Forbach (aile droite et centre), ont opéré leur jonction, sont entrés en France et vont au-devant d'une grande bataille rangée qui sera livrée peut-être à Nancy, où périt Charles le Téméraire, peut-être dans les champs catalauniens, où Attila a été refoulé.

» Vaincue, la France subira la longue occupation d'un million d'hommes (comme après Waterloo), payera les frais de la guerre (un milliard au moins) et sera peut-être obligée de *restituer* (c'est le mot admis) l'Alsace et la partie allemande de la Lorraine. On *défait* donc en ce moment l'histoire de France depuis Richelieu.

» La neutralité de la Belgique proclamée de part et d'autre va être sanctionnée par un traité formel que l'Angleterre conclut avec chacun des belligérants et qui devient la condition de sa propre abstention ou neutralité.

» Les États romains sont évacués et abandonnés à eux-mêmes.

» La France est dans un isolement absolu. »

« 11 août 1870.

» Vous n'avez rien à craindre; ce qui pourrait même vous arriver de plus heureux serait l'entrée à Paris de l'armée allemande qui vous protégerait contre la population de cette grande ville si difficile à contenir. L'armée allemande ne se recrute pas dans la lie de la société et n'a pas de *turcos* dans ses rangs; elle se compose de fils de famille qui ne font pas un métier, mais qui remplissent un devoir. . . . . . .

» Les transports de troupes continuent sans relâche. La diversion par mer n'étant pas plus que l'action de l'Autriche à craindre, on dégarnit la Silésie et la Poméranie. Des troupes en nombre suffisant contiendront Strasbourg, Metz, Thionville, et l'armée française ralliée aura encore affaire à des forces doubles. Agir au moyen de masses organisées et avec d'inépuisables réserves, tel est le plan de ce côté; on peut trouver cela brutal; mais il en résulte de grandes chances de succès. Vaincue, la France subira une longue occupation...; le problème sera de trouver un gouvernement qui se résigne à une paix qui détruira l'histoire de France à partir de Richelieu...

» Soyez, en attendant, sans la moindre inquiétude sur les dispositions éventuelles du vainqueur. Paris occupé par les Allemands n'aurait jamais joui de plus de sécurité; cette occupation, à laquelle je ne crois pas, ne serait pas un danger pour les habitants. Ce ne serait qu'une honte pour la France.

» *P. S.* Le cas échéant, je vous ferais envoyer un sauf-conduit et je vous assurerais une protection spéciale. »

« 28 août.

» La situation est celle-ci :

» Je vous disais qu'il y aurait une grande bataille; elle vivra dans le souvenir des hommes sous le nom de : *bataille de Metz*. Elle a duré trois jours, chaque fois avec un jour d'intervalle.

» 14 août. Sortie des Français pour occuper les Allemands et préparer la retraite sur Verdun et Châlons.

» 16 août. Attaque des Allemands pour arrêter les Français dans leur retraite; journée indécise.

» 18 août. Les Français sont rejetés dans Metz, où ils sont renfermés depuis.

» Il y a trois armées :

» Gauche ou sud : prince royal.

» Centre : prince Frédéric-Charles et le Roi.

» Droite ou nord : Steinmetz.

» Devant Metz ces deux dernières armées ont combattu ; celle du prince royal s'était rapprochée comme réserve, mais n'a pas donné.

» 19 et 20. Délibération à Pont-à-Mousson, à la suite de laquelle :

» Le prince royal *renforcé* reprend la marche sur Paris avec le Roi — et le prince Frédéric-Charles cerne Metz, qu'on va bombarder.

» Il reste à savoir :

» Ce que le maréchal Bazaine tentera pour sortir de sa souricière;

» Ce que le maréchal Mac-Mahon tentera pour arrêter le prince royal *avant* et devant Paris.

» Le prince royal arrivera avec plus de 300,000 hommes (dix corps d'armée, 30,000 hommes chacun).

» Pour le siège de Paris ses forces seront encore augmentées.

» Quels évènements! »

« 10 septembre.

« ... Adolf (le colonel baron de Zedlitz, gendre de M. Nothomb) a pris part à la grande bataille de Sedan, 1er septembre, et a eu son cheval blanc blessé. Lui-même intact a quitté le champ de bataille le 3, les armées ayant repris leur marche sur Paris.

» .. Les grandes familles du pays sont décimées. Chaque soir je frissonne à la lecture de la quatrième page de la *Kreuzzeitung*.

» ... A tant de maux est venue se joindre la *Rinderpest*, qui, partie de la Podolie, suit les transports de bestiaux destinés aux armées; elle a atteint Bar-le-Duc.

» On se demande qui se chargera d'ensemencer les champs?

» Les Allemands ne doutent pas de leur victoire définitive. Ils comptent emporter Paris au bout de dix jours.

» L'occupation d'Orléans ne leur paraît pas improbable; mais pour le moment leurs visées ne vont pas au delà.

» Le Roi a ordonné de ménager Strasbourg et Metz qu'il entend garder, ces places devant tomber après Paris, dit-on.

» Il y a aujourd'hui plus de 750,000 Allemands en France, déduction des pertes. »

« 30 septembre 1870.

» Pauvre France!

» Adolf devenu commandant du 2e régiment de dragons, en remplacement du comte de Finkenstein, qui a péri à Mars-la Tour, est cantonné à Tremblay, à l'est de Paris, entre Saint-Denis et Aubervilliers, où se trouve aussi le quartier général de la 4e armée (prince royal de Saxe). Le quartier général du prince royal de Prusse (3e armée) est à Versailles, ville qui a capitulé et qui s'est laissée paisiblement occuper. Le quartier général du Roi est au château de Ferrières, célèbre résidence d'eté des Rothschild.

» La chute de Toul a rouvert cette route que nous avons si souvent parcourue; le chemin de fer *direct* de Remilly à Pont-à-Mousson pour éviter (?) Bazaine, toujours claquemuré dans Metz sans qu'il ait reconnu la république, est achevé depuis le 27. Le grand matériel de siège, retenu à Spandau, Magdebourg, et auquel va se joindre celui de Strasbourg, place qui s'est rendue les 27-28 avec la citadelle, s'expédie sur Paris.

» Les opérations réelles du siège, c'est-à-dire le bombardement des forts que l'on entend prendre, et qui sont encore inconnues, ne peuvent guère commencer que vers le 10 octobre. Quand on aura détruit les forts de je ne sais quel côté, on battra en brèche le mur de la grande enceinte, puis on fera une dernière sommation.

» On ne s'engagera pas dans une guerre de rues; on ne prendra pas une barricade après l'autre. On s'en prendra à un quartier au travers duquel on s'ouvrira un large passage jusqu'au cœur de Paris au moyen du canon.

» On dira que tout cela est abominable; mais la faute en est à ceux qui ont fait de Paris une ville fortifiée. Il fallait la laisser ville ouverte; elle subit le sort des villes fortifiées. Pour épargner ses soldats, le roi de Prusse, au moyen de l'artillerie, s'en prendra aux murs et aux maisons.

» Après la prise de Paris on nommera un général, prince ou non, gouverneur général de Paris.

» Si la résistance continue en province, on occupera quelques grandes villes, Lyon, Toulon, Orléans; on chassera de Tours la délégation et peut-être verra-t-on un lieutenant général de France de par le roi de Prusse.

» Tout cela paraît fabuleux; mais la nation française a pour le moment perdu ses conditions d'existence.

» Il n'y a pas de page plus lugubre dans son histoire. Il faut remonter le cours des âges jusqu'à la guerre de cent ans, jusqu'aux journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt.

» Il faudra bien qu'il se retrouve un Gouvernement que l'on fera sortir peut-être des anciennes Chambres reconvoquées et qui soumettra le traité de paix à une Constituante.

» Par ses circulaires du 14 (Reims) et 16 (Meaux),

Bismarck a fait connaître les conditions de paix : l'Alsace entière et la partie allemande de la Lorraine, y compris la ville très française de Metz. Selon lui, ce n'est là qu'une restitution et une précaution. De plus indemnité en argent et conservation du matériel conquis à Sedan, à Toul, à Strasbourg.

» Bismarck a été à la veille de voir tous ses plans compromis Si Favre avait accepté la suspension d'armes ou l'armistice limité même à quinze jours, la situation changeait du tout au tout : la France aurait pu se reconnaître. Le refus de l'armistice aux conditions proposées (Strasbourg et Toul rendus depuis et Verdun) est une faute qui prouve que les *Machthaber* à Paris ne sont rien moins que des hommes d'État... »

Le 10 septembre, M. Nothomb m'adressait les lignes suivantes :

« Je me disposais à vous écrire pour m'excuser de ne pouvoir vous recevoir à la campagne en Silésie. — La guerre de 1866 est bien dépassée et Sedan vous dispense de visiter Sadowa. — De Wiesbaden je suis revenu ici en toute hâte au commencement de juillet. Je n'ai pu quitter Berlin vingt-quatre heures... — Je ne sais quel est le *désœuvré* qui a fait insérer dans le *Journal de Bruxelles* que *j'aspire au repos* et que je désire jouir de ma pension de retraite. — Je suis de ceux pour qui le travail, c'est la vie. Quand je me reposerai, c'est que je serai mort. Le grand spectacle du monde m'intéresse d'ailleurs plus que jamais. — Je me porte à merveille. Aucune infirmité ne pourrait me servir d'excuse ou de prétexte. — Le découragement n'entrera jamais dans mon âme que les épreuves de la vie émeuvent sans l'ébranler. — Un mot encore... Le 8 de ce mois il y avait un quart de

siècle que j'ai été accrédité à Berlin. Le roi de Prusse s'en est souvenu en son quartier général et m'a complimenté de sa glorieuse main. » —

M. de Thiele était venu remettre au baron Nothomb la lettre expédiée du quartier-général et conçue en ces termes :

« Je me souviens avec plaisir, M le baron, que vous êtes accrédité auprès de ma cour depuis le 8 septembre 1845 comme Envoyé extrordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges. Ayant toujours pleinement apprécié la sollicitude éclairée avec laquelle vous cultivez les relations amicales entre les deux pays unis par tant de liens, je suis charmé de pouvoir profiter du 25e anniversaire de votre entrée en cette fonction pour vous féliciter d'avoir si bien justifié la haute confiance que le Roi Léopold Ier, de glorieuse mémoire, ainsi que S. M. le Roi actuellement régnant vous ont constamment accordée.

» Mon secrétaire d'État au Département des Affaires étrangères vous remettra, Monsieur le baron, avec cette lettre, mon portrait peint sur un vase de porcelaine que je vous ai destiné comme un souvenir du 8 septembre 1870 et comme un témoignage des sentiments de bienveillance et de considération particulière avec lesquels je suis

» Votre affectionné,

» GUILLAUME. »

» Au quartier-général de Reims, le 6 septembre 1870. »

Après une excursion en Angleterre, je livrai au public, dans l'automne de 1870, l'écrit que j'ai intitulé : NAPOLÉON III ET LA BELGIQUE. *Le Traité secret, d'après des documents nou-*

veaux. M. Nothomb s'était beaucoup intéressé à cette publication. Il m'écrivit le 19 novembre : « Nos compatriotes, dominés par les émotions du jour, oublient vite; vous leur rappelez où est notre véritable ennemi... Une presse vraiment nationale constaterait chaque jour que le seul danger que court l'indépendance de la Belgique vient de la France... »

M. Nothomb fut encore plus explicite sur ce grave sujet après la publication de la Vie de lord Palmerston, par sir Henri Bulwer. Le 26 mars 1871, il voulut bien m'adresser la lettre suivante :

« Henri Bulwer, dans sa publication sur Palmerston, *démasque* Talleyrand. Il y a longtemps que je l'avais fait. Talleyrand ne voulait pas l'indépendance de la Belgique, il voulait, il espérait le partage. C'est ce que le prince Léopold nous a révélé à M. Devaux et à moi dans notre première entrevue à Londres, 8 juin 1831 (1). Je l'ai dit au Congrès dans le comité secret. Ceux qui croient que la Belgique existe de droit divin n'ont vu dans cette révélation qu'une

(1) Je trouve encore dans mes papiers la note suivante, rédigée par M. Nothomb lui-même: « Le surlendemain de son arrivée à Londres, M. Nothomb, à la demande du prince Léopold, expédiait à Paris en courrier un homme sûr porteur d'une lettre de S. A. R. dans laquelle elle faisait connaître confidentiellement au Roi Louis-Philippe ses défiances à l'égard du prince de Talleyrand et d'une autre lettre par laquelle le commissaire belge dénonçait à M. Le Hon les mêmes menées. A la suite de cette démarche du prince Léopold, le plénipotentiaire français reçut pour instruction d'accepter tout ce qui lui serait proposé; ce qu'il fit en effet. Dans ces deux lettres le plan de partage était formellement indiqué comme l'idée favorite du prince de Talleyrand. »

manœuvre diplomatique. Plus tard, Talleyrand a déconseillé le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le premier Roi des Belges, mariage qui devait poser une barrière morale à l'ambition de la France.

» Dans ma carrière déjà longue je n'ai rencontré que deux *Français* acceptant l'indépendance de la Belgique, Louis-Philippe et Guizot; aussi n'étaient-ils pas réputés être des *Français*. On leur trouvait un air étranger, ils respectaient les droits d'autrui.

» Faire manquer toute élection, toute candidature, mettre la Belgique dans l'impossibilité de se constituer, laisser pour issue le partage, tel était le plan secret de Talleyrand. Mais il n'avait pas pour complice le Roi Louis-Philippe.

» Benedetti à Berlin savait qu'il répondrait à la pensée secrète de Napoléon III. Il avait l'Empereur pour complice.

» Aux yeux de tous les hommes politiques français que j'ai connus, Louis-Philippe et Guizot exceptés, la Belgique n'a jamais eu qu'une existence transitoire.

» Les Français sont-ils détrompés aujourd'hui ? — J'en doute. — Le malheur n'a pas encore rectifié leurs notions ethnographiques et géographiques.

» Plus que jamais l'Allemagne doit tenir au maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique, qui restreint aux Vosges la ligne attaquable par la France. De passive qu'elle était, l'Allemagne deviendra active pour nous défendre. Le temps des pactes pour nous livrer à la France est passé. La Belgique n'a toujours qu'un adversaire, la France. »

IX.

La guerre franco-allemande ayant été terminée par le traité de Francfort-sur-Mein du 10 mai 1871, M. Nothomb résolut d'entreprendre un voyage en quelque sorte rétrospectif. Voici ce que je trouve dans son journal :

« 13 août 1871. — *Metz.* — Gravelotte. — Ste-Marie-aux-Chênes. — St-Privat de la Montagne.

» 15 août. — *Sedan.*

. . . .

» A l'entrée de Donchery, à gauche, petite maison isolée de chétive apparence, dite maison du *tisseur*, où a eu lieu l'entrevue entre l'empereur Napoléon III et le comte de Bismarck, dans un petit salon au premier, le 2 septembre... Le tisseur et sa femme me reçoivent. Elle garde quatre pièces de vingt francs que lui a données l'Empereur, trois à son effigie, la quatrième à l'effigie de Louis XVIII... »

» Bazeilles, encore en ruine ; des rues entières, y compris l'église...

» Château de Turenne, préservé.

» Lamoncelle.

» Endroit à gauche sur la hauteur où Mac-Mahon a été blessé le 1er septembre à 8 h. matin; petite maison où il a été déposé.

» Belle vallée...

» Givonne. — Illy...

» Partout des sépultures le plus souvent sans †.

» 17-22 août. — *Ruines* de Paris.

» 26-28 août. — *Strasbourg.* — Ruines de Strasbourg. — L'aspect de ces ruines frappe même quand on a vu celles de

Paris; celles du musée, du théâtre et de la préfecture sont grandioses.

» 28 août. — Visité Weissenburg. — Geissberg.

» 29 août. — Wörth. — Fröschweiler. »

M. Nothomb voulut voir également le théâtre de la grande victoire remportée le 3 juillet 1866 par les Prussiens sur l'Autriche.

Le 13 septembre 1871, il est à Sadowa et à Chlum. « Je parcourus, dit-il, ce village (Chlum) en partie reconstruit et qui a été la clef de la situation. » Il signale « quelques monuments d'officiers supérieurs, dans le cimetière de l'église. » Quant à Sadowa, « ce n'est pas un village proprement dit, c'est un domaine de comte de Harrach avec deux propriétés privées, le moulin et l'auberge. — Königgrätz n'a rien de commun avec la bataille et a été complètement laissé à l'écart dans la poursuite. »

Après une excursion dans le midi de la France, M. Nothomb revient à Paris.

» Dimanche, 12 novembre 1871. 8 h. soir. Dîner à Versailles chez le président de la République (M. Thiers) avec de Rémusat, comte Harry Arnim, Barthélemy Saint-Hilaire.

» 13 Novembre. 12 $^{1}/_{2}$ h. Dejeuner à Versailles chez le président de la République. Offre du poste de Paris.

» 16 novembre. Arrivée à Bruxelles. Dîner chez le roi, Après le dîner dans le cabinet du roi long entretien avec S. M. »

Le lendemain, après une nouvelle audience du roi, M. Nothomb adressait au président de la République une lettre pour décliner l'offre faite à Versailles.

En janvier 1873, M. Nothomb visita l'Algérie. En octobre, nous le trouvons en Autriche et en Hongrie. Il ne manque

pas de noter dans son journal que, après avoir vu l'Exposition de Vienne, il a voulu parcourir le champ de bataille d'Austerlitz.

X.

En 1872, pendant les vacances de Pâques, je passai quelques jours à Berlin. Dès lors j'annonçai à mon éminent confrère l'intention d'écrire sa biographie pour ma collection des fondateurs de la monarchie belge. Ce dessein, je ne pus le réaliser que deux années plus tard. M. Nothomb, dont j'attendais des renseignements, avait des scrupules, montrait une certaine hésitation. Il fallut du temps pour obtenir sa coopération. Enfin il l'accorda et notre œuvre vit le jour au mois de septembre 1874.

L'ouvrage formait deux volumes : le premier consacré à la notice biographique, le second renfermant les discours diplomatiques, au nombre de vingt, prononcés par M. Nothomb de 1830 à 1839.

« Dans les nombreuses publications que nous avons consacrées aux fondateurs de la monarchie belge, M. Nothomb, disais-je, a été plus d'une fois incidemment mentionné. La notice spéciale, que nous lui consacrons aujourd'hui, permettra à la génération présente d'apprécier un des plus illustres représentants de la révolution de 1830. »

Oui, un des plus illustres. M. Nothomb, par sa participation active aux évènements et aux affaires publiques, par ses talents d'écrivain, d'orateur, d'historien et d'administrateur, a contribué, dans sa laborieuse carrière, à consolider l'indépendance de la nation, à donner au pays son organisation politique et ses plus importantes institutions en même

temps qu'il faisait rejaillir sur la Belgique une partie de la gloire personnelle que l'étranger n'avait pu refuser à l'éminent écrivain et à l'homme d'État. Tel était le langage d'un grave publiciste qui voulut bien signaler l'utilité de mes travaux biographiques.

Je n'ai point d'ailleurs à insister moi-même sur l'importance historique du livre que j'ai consacré au baron Nothomb. Bien accueilli par la presse, il a été invoqué plus d'une fois dans les discussions du Parlement.

Le 31 août 1874, M. Nothomb m'avait écrit de Cunnendorf : « Je reste ici jusqu'au 1er octobre. Je serai à Berlin jusqu'au 1er décembre où je compte partir pour l'Égypte. Mon absence hors d'Europe sera de deux mois. — Depuis que je sais que Disraeli est comme moi dans sa 70me année, je ne doute plus de rien. »

En effet, à l'époque qu'il indiquait, M. Nothomb s'embarqua à Trieste sur l'*Achilles*, paquebot du Lloyd autrichien qui se dirigeait vers l'Égypte.

Le 5 décembre, le Ministre belge était reçu par le Khédive Ismaïl-pacha et il écrivait dans son journal :

« Réception au palais des *Aldine* par le Khédive Ismaïl-pacha à qui je remets une lettre privée du Roi des Belges. S. A. m'entretient en français pendant plus d'une heure et se montre au courant de toutes les affaires politiques et administratives. »

Le Khédive mit gracieusement à la disposition du Ministre d'État belge le paquebot *Azizié* pour faire le voyage du Nil, du Caire à Assouan.

Du fond de l'Égypte la lettre suivante me fut envoyée et me parvint :

« A bord de l'*Azizié*, paquebot à vapeur du Khédive

d'Égypte mis à ma disposition par S. A. — Au mouillage devant Assouan, haute Égypte, aux confins de la Nubie, le 21 décembre 1874, chaleur comme en juillet à Bruxelles, c'est-à-dire 25 deg. R.

« Mon cher et honoré confrère,

» Que ne vous ai-je eu à ma portée lorsque le Khédive m'a offert un bateau pour moi et tous ceux qu'il me plairait de m'adjoindre!

» Je suis parti du Caire le 8. Aujourd'hui 14me jour je suis au terme de ce merveilleux voyage, sauf la descente qui sera un peu fastidieuse, car j'ai tout vu en remonte : Abydos, Denderah, Thèbes... Je vous cite les points principaux; je me suis même arrêté dans des endroits que j'aurais pu négliger.

» Admirateur et fils d'Athènes et de Rome, je suis stupéfait devant les proportions colossales des monuments égyptiens et presque humilié. Je me bornerai à cette observation.

» Je serai de retour au Caire entre Noël et le nouvel an.

» Je suis sans nouvelle de la jeune Europe.

» A part cette incertitude, je suis sans incident fâcheux d'aucun genre, dispos et infatigable. Malgré tout le monde, j'ai escaladé le 7 la pyramide de Gizeh.

» Je suis curieux de savoir ce qui se sera passé à Berlin, à Bruxelles et ailleurs dans l'intervalle déjà bien long depuis mon embarquement à Trieste.

» Il me restera à visiter le canal de Suez.

» Veuillez croire à mes sentiments les plus affectueux.

» Nothomb. »

M. Nothomb, ayant fait le voyage d'Égypte plus prompte-

ment qu'il ne l'avait présumé, prit la résolution de se rendre à Jérusalem : « rêve pieux de l'enfance que je réalise, écrivait-il, au bord de la tombe. »

Le 12 janvier 1875, il était à Jérusalem, où il séjourna jusqu'au 21 à l'*hôtel de la Méditerranée*, « bien tenu par des Allemands. » Il eut la bonne chance, dit-il, de trouver un Belge franciscain, frère Liévin de Hamme, homme aimable et instruit, qui voulut lui servir de cicerone et qui l'accompagna ensuite au Jourdain et à la Mer Morte.

Le 30 janvier, M. Nothomb était de retour à Berlin.

« Mon retour, écrivait-il quelques jours après, a dignement couronné l'œuvre; en revenant du Jourdain et de la Mer Morte, j'ai trouvé à Jérusalem un télegramme par lequel le Khédive me faisait savoir que son 3e fils, le prince Hassan, lieutenant au 1r dragons de la garde, retournerait à Berlin le 24 au soir; que, si je pouvais être en rade d'Alexandrie le 24 au matin, le jeune prince me prendrait à son bord. J'avais visité Bethléem, localité qui, selon moi, offre le plus de réalité historique; j'ai encore disposé de deux jours pour visiter Jérusalem et les environs; le 21 j'ai éte d'une traite de Jérusalem à Jaffa; le 22 je me suis embarqué à Jaffa pour Port Saïd; le 23 à Port Saïd pour Alexandrie, où je suis arrivé le 24 au matin.

» J'y ai trouvé l'avis que le jeune prince quitterait le Caire par train spécial à 11 h., qui ne ferait que traverser Alexandrie; qu'il serait à son bord vers 3 h. et qu'il me priait de m'y trouver avant lui.

» Nous avons franchi les passes vers 5 h., au coucher du soleil, avec un grand appareil (dimanche soir 24).

» Le Khédive avait donné son meilleur yacht, le *Marhoussah,* 800 chevaux de force, véritable palais flottant.

» Nous sommes entrés dans le port de Trieste le jeudi à 8 h. du matin ; en défalquant 3 h. employées à réparer une des roues, la traversée s'était faite en moins de trois jours et demi.

» Je n'avais pour mon compte éprouvé le moindre malaise.

» De Trieste je suis venu ici sans m'arrêter : en quoi j'ai eu tort. J'ai souffert d'un terrible refroidissement de la tête.

» Revenons sur le passé.

» La Palestine n'était pas entrée dans mon programme ; c'en est devenu la partie essentielle. J'ai vu les points principaux ; c'est tout ce que je voulais. Désormais la Bible est pour moi un livre de voyage.

» Quelque incrédule que l'on puisse être, on ne peut visiter Jérusalem sans émotion : on en emporte une ineffaçable impression. »

XI.

Quelque temps après son retour d'Égypte, M. Nothomb voulut bien me demander mon concours pour la publication d'une nouvelle édition de son *Essai historique et politique sur la révolution belge*.

« Le succès de la *Biographie* que vous m'avez consacrée, me disait-il, a remis mon *Essai* en mémoire et en vogue. Vous savez que cet ouvrage introuvable se vend jusqu'à 40 francs. MM.... m'avaient proposé, il y a quelques années, d'en faire une nouvelle édition (ce serait la 4me). Qu'en pensez-vous ? Il faudrait un court appendice conduisant le récit jusqu'au traité du 19 avril 1839. Vous vous en chargeriez. — Pour faire deux volumes, il faudrait y ajouter, sous le titre de : *Défense de l'Essai sur la Révo-*

lution belge, les articles que j'ai publiés dans l'*Indépendant*, en réponse au baron de Keverberg, articles qui ont été très remarqués. — J'en ai le recueil; j'avais même l'intention de les reproduire en brochure. Tout était préparé. Je ne me rappelle pas pourquoi il n'a pas été donné suite à ce projet. — Je tiens le travail, c'est-à-dire le recueil des articles à votre disposition. — Tout cela est subordonné avant tout à l'état de votre santé. » —

J'acceptai la tâche honorable que me proposait M. Nothomb, et nous nous mîmes à l'œuvre. La quatrième édition de l'*Essai historique et politique sur la révolution belge* parut au mois d'avril 1876 (1).

Qu'il me soit permis de dire que, à diverses reprises, M. Nothomb me témoigna très affectueusement qu'il était satisfait de ma *continuation*. Pour ce qui le regardait, il s'était imposé une tâche qui eût fait reculer les plus intrépides. Toutes les questions diplomatiques soulevées depuis la dissolution du royaume-uni des Pays-Bas, il les avait reprises, étudiées de nouveau, commentées, éclaircies dans des notes presque innombrables. Ce n'était pas seulement une quatrième et définitive édition de son livre que M. Nothomb avait en vue; « mon ouvrage, me disait-il, formera un manuel du droit public belge. »

Après avoir rempli cette tâche laborieuse, M. Nothomb m'écrivit (1er mai 1876) : « Je me sens dans le vide; j'avais contracté l'habitude de corriger des épreuves et de recevoir de vos lettres. J'ai des remords en songeant combien je vous

(1) La 4e édition de l'*Essai historique et politique sur la révolution belge* a été publiée en deux volumes par la librairie européenne de C. Muquardt, Merzbach et Falk éditeurs.

ai tourmenté. » Il attendait avec une certaine impatience les appréciations de la presse et ajoutait : « Le plus difficile n'est pas de faire un livre, — c'est de le faire lire et d'en faire parler. »

Dans une autre lettre du 25 juin, je lis : « *Homo unius libri* je ne saurai à quoi m'accrocher cet été. J'avais repris l'habitude de corriger des épreuves. »

M. Nothomb s'étant encore plaint du vide dans lequel il se trouvait, je lui offris mon concours pour livrer au public les *Études historiques et politiques sur les provinces belges dans leurs rapports avec l'Europe.*

Il me répondit (1er février 1878) :

« Deux fois j'ai fait un appel au public et son accueil a été bienveillant. Vous l'avouerai-je? Je n'ai pas le courage de m'adresser à lui de nouveau. Je me considère comme mort sans être enterré, et je dors au bord de ma fosse. — Je me demande même comment j'ai pu faire deux si grands efforts; il m'a fallu vos encouragements et votre collaboration; je vous en garde un reconnaissant souvenir, mais j'ai liquidé ma vie. »

XII.

En juin 1878 le baron Nothomb assista officiellement dans la ville de Dresde au jubilé de cinquante ans de mariage du roi et de la reine de Saxe. Au mois d'août suivant, il se rendit à Bruxelles pour participer aux fêtes destinées à célébrer le vingt-cinquième anniversaire du mariage du Roi et de la Reine des Belges. J'extrais de son journal ou mémorial les annotations suivantes :

« 21 août. Visite aux nouveaux Ministres.

» 22 ». *Te Deum* à Ste-Gudule. J'y assiste dans le chœur comme Ministre d'État, à côté du premier président de la Cour de Cassation, baron de Crassier, né en 1804, ayant devant moi Ch. Rogier, comme président de la Chambre des représentants, né 1800, 17 août; derrière moi M. Dubois-Thorn, gouverneur du Brabant, né 1805.

» 24 » Banquet de cent quarante couverts dans la salle de bal du palais.

» 25 » Visite au nonce Vannutelli, après avoir fait également visite à tous les autres diplomates accrédités à Bruxelles. »

M. Nothomb termine ainsi :

« A l'ordre du jour dans les entretiens :

» 1° *Modus vivendi* entre le St-Siège et la Prusse pour mettre fin au Kulturkampf;

» 2° Suppression éventuelle de la légation belge près du Vatican;

» 3° Réforme de la loi de 1842 sur l'instruction primaire. »

De Bruxelles, M. Nothomb se rendit à Paris pour visiter l'Exposition universelle. Il désirait voir aussi un très remarquable écrivain pour lequel il professait la plus grande sympathie, M. V. Cherbuliez, aujourd'hui membre de l'Académie française. Il eut le regret de ne pas le trouver. Ce regret fut partagé par M. Cherbuliez qui, le 30 septembre, adressait à M. Nothomb la lettre suivante :

« Combs-la-Ville, Seine-et-Marne,
30 septembre 1878.

» Monsieur le baron, je ne me console pas d'avoir manqué votre visite et de ne pas m'être trouvé à Paris lorsque vous m'avez fait l'honneur et l'amitié de venir frapper à ma porte.

Je regrette vivement que vous ne m'ayez pas écrit un mot ou envoyé votre carte pour m'annoncer votre arrivée; j'aurais couru à Paris pour vous y attendre. Ma mauvaise fortune m'a fait perdre le plaisir de vous voir et de vous entendre, plaisir auquel j'attache, comme vous le savez, un prix tout particulier. J'en suis réduit à maudire mon guignon et la campagne, quoique je l'aime beaucoup; mais les malédictions n'ont jamais guéri ni consolé personne. — Veuillez agréer, etc. »

De retour à Berlin, M. Nothomb y avait trouvé une communication assez étrange, mais qui, au fond, était une nouvelle preuve de son crédit, de son influence et de son autorité.

Voici ce qu'on écrivait de Rome :

« 5 septembre 1878.

M.,

» Le secrétaire d'État pour les affaires ecclésiastiques m'a prié de vous faire, de la part du Pape, la communication confidentielle suivante :

» S. S. a appris, par le rapport d'un Nonce, qu'un diplomate accrédité à Berlin aurait exprimé des doutes sur l'issue favorable des négociations dont les préliminaires ont été posés dans les entrevues de Kissingen. Ce diplomate baserait son opinion sur l'opposition éventuelle des catholiques allemands.

» Le Saint-Père serait douloureusement affecté si les craintes du diplomate en question venaient à se réaliser; car il a le plus vif désir d'arriver à la pacification religieuse en Allemagne. Les moyens de communiquer directement avec le prince de Bismarck font naturellement défaut depuis Kissingen, et le Pape cherche aujourd'hui les intermédiaires les

plus sûrs pour entretenir le chancelier dans les bonnes dispositions qu'il a manifestées et pour l'encourager à persévérer dans la voie où il est entré. Il a donc pensé que le baron Nothomb, par la haute position qu'il occupe et par l'autorité qui s'attache à son nom comme homme d'État, pourrait lui rendre un immense service en édifiant le prince (dans des conversations intimes avec S. A. S.) sur les véritables intentions de S. S. »

J'ignore si M. Nothomb eut des conversations intimes avec le prince de Bismarck et si un résultat quelconque fut obtenu. Au surplus, notre illustre confrère partit bientôt pour l'Italie.

Le 24 novembre 1878, il était témoin de la rentrée du Roi et de la Reine d'Italie à Rome à la suite de l'attentat de Naples (1). — Cette rentrée solennelle, écrit-il dans son journal, est une nouvelle prise de possession de Rome.

Il visita non seulement l'Italie, mais aussi la Corse et Corfou. Le 23 janvier 1879, il m'écrivait de Berlin :

« J'ai été très satisfait de mon récent voyage; je n'avais pas vu l'Italie depuis l'unification. J'y ai trouvé de grands changements; le rétablissement du passé est devenu impossible. »

En automne, M. Nothomb séjourna encore à Paris, après avoir visité l'Exposition internationale des beaux-arts à Munich. Il avait voulu revoir aussi Strasbourg, où il était arrivé huit jours après le feld-maréchal de Manteuffel, nommé Statthalter de l'Alsace-Lorraine. Parmi les personnes avec lesquelles il s'entretint le plus à Paris, il mentionne

(1) Le 19 novembre 1878, le Roi Humbert avait failli être poignardé à Naples par Passanante.

particulièrement dans son journal V. Cherbuliez et M. Rothan, ancien Ministre de France à Francfort.

M. Nothomb ne négligeait pas les théâtres. Aujourd'hui il était à l'Opéra, où l'on donnait le *Freyschutz* de Weber avec Mme Krauss; le lendemain il se rendait à l'Ambigu-Comique où l'on jouait l'*Assommoir,* « tableau effrayant, dit-il, de la classe ouvrière. »

Le 9 janvier 1880, le baron Nothomb m'adressa la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu ne pas se laisser clore l'année sans m'accorder un souvenir. Je vous en remercie. Vous avez conservé la foi dans le travail et je vous admire. Il m'a été donné d'atteindre l'année fatidique de 1880, mais nous avons bien fait de ne pas attendre cette échéance pour lancer ma 4e édition et surtout ma biographie. La Belgique de 1880 me semble quelque peu entraînée dans une réaction contre 1830. Je ne vis plus; je me survis, ce qui ne m'empêche de me porter à merveille.

» Je n'ai pas été à Bruxelles l'année dernière, mais je compte y faire une apparition cette année, — peut-être pour la dernière fois. Perspective à laquelle je cherche à m'habituer, malgré mon parfait état de santé. J'aurai donc le plaisir de vous serrer la main..... »

Notre confrère se faisait malheureusement illusion sur son parfait état de santé. Il devint gravement malade. Au mois de juin, il m'écrivait :

« Je partirai après-demain pour Ems par ordre du médecin; je dois changer d'air; je crache du sang et je maigris. Du reste, j'ai repris le travail. — Je compte me montrer en bon état à Bruxelles vers le 15 août, accompagné du second de mes petits-fils Zedlitz. — On me dit que pendant une semaine

j'ai été en danger. Vous teniez sans doute ma biographie prête. »

M. Nothomb séjourna à Ems du 18 juin au 12 juillet. Je donnerai encore quelques extraits de son journal :

« 25 juin. » Rencontre de l'Empereur qui s'enquiert de mon état.

« 26. » L'Impératrice en villégiature à Coblence envoie son chambellan de service, le comte Westerholt, s'informer de ma santé.

« 28 » 5 heures. Dîner chez l'Impératrice (à Coblence).

« 30. » Télégramme par lequel le Ministre des Affaires étrangères, M. Frère-Orban, m'informe que les relations diplomatiques ont cessé hier entre le Vatican et la Belgique. »

M. Nothomb put accomplir la promesse qu'il avait faite d'assister aux fêtes patriotiques, destinées à célébrer le cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Il arriva à Bruxelles le 11 août et descendit chez son fils. Son séjour se prolongea jusqu'au 22. Le 17, il reçut la visite de S. M. Léopold II. Le lendemain je le vis pour la dernière fois. Il me parla avec émotion des imposantes solennités du 16 auxquelles il avait assisté avec onze anciens membres du Gouvernement provisoire et du Congrès national.

XIII.

En 1881 le baron Nothomb avait septante-six ans. Toujours actif, il se rendit de nouveau à Paris pendant les fêtes de Pâques; puis, par Dijon, il gagna la Suisse, où il séjourna sur les bords du lac de Genève. Le 11 mai, il était de retour à Berlin. Les mois d'été, il les passa dans son domaine de Cunnendorf, en Silésie.

Le 16 septembre, le télégraphe annonça soudainement que le baron Nothomb était mort à Berlin d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. V. Gantier, le correspondant de l'*Écho du Parlement*, envoya le même jour à cette feuille la relation suivante :

« Il était revenu avant-hier de la campagne pour se préparer au voyage de Carlsruhe, où il devait représenter le Roi Léopold à la cérémonie du mariage du prince royal de Suède avec la princesse Victoria de Bade. Rien, dans son état, ne faisait pressentir la catastrophe. Son dernier voyage en Suisse et son séjour au château de Cunnendorf lui avaient fait le plus grand bien. A ceux qui lui demandaient hier encore, dans la matinée, comment il se portait, il donnait la réponse la plus satisfaisante. Le voyage de plusieurs heures qu'il venait d'entreprendre ne l'avait pas même fatigué.

» Sa santé n'inspirant absolument aucune inquiétude à sa famille, on l'avait laissé partir seul de Cunnendorf, où il comptait retourner après avoir rempli sa mission officielle. Hier, dans l'après-midi, après avoir rédigé, avec toute sa présence d'esprit, une lettre destinée à la cour de Carlsruhe, il se sentit tout à coup oppressé Ce malaise lui venait souvent depuis sa dernière maladie ; mais il lui suffisait de s'asseoir tranquillement pendant une demi-heure pour recouvrer toute sa liberté de respiration. Il disait même que, sous ce rapport, il avait fait des progrès et que ces légers accès lui arrivaient moins fréquemment qu'avant l'été.

» Cependant, cette fois, il se sentit plus oppressé que d'habitude et il quitta sa chancellerie pour se mettre au lit. On fit venir le médecin, qui ne manifesta aucune inquiétude.

» Le soir il allait mieux. Le médecin revint et ne remarqua rien qui pût l'alarmer.

» Ce matin encore, à sept heures, il déjeunait comme d'habitude; le médecin vint pour une troisième fois et partit sans soupçonner le moins du monde ce qui allait arriver A neuf heures, la situation changea, l'oppression devint plus forte, on courut chercher trois médecins, mais le mal empira et peu de temps après le malade succomba à une attaque foudroyante.

» On a naturellement télégraphié aussitôt à la baronne, qui est en Saxe, et aux autres membres de la famille, qui sont dispersés en Allemagne.

» *La Gazette nationale* dit que cet évènement produira, dans toutes les sphères de Berlin, une impression de regrets symphatiques. « Le baron Nothomb, dit le *Tageblatt*, était un des caractères les plus humains et les plus bienveillants qu'on pût trouver; c'était un des politiques les plus clairvoyants, un homme d'État dans la plus belle acceptation du mot, et on aura de la peine à remplir le vide que sa mort a produit dans le monde diplomatique de Berlin. » Ce journal consacre, dès ce soir, un article de plus d'une colonne à l'illustre défunt. — « La diplomatie européenne, écrit le *Boersen Courier*, a perdu en lui une de ses personnalités les plus éminentes. Il était le doyen de la diplomatie berlinoise. La mort de cet homme aimé et respecté produira en Allemagne une vive impression de regret. »

» J'ai connu le baron Nothomb pendant douze ans et pendant tout ce temps je n'ai cessé de le considérer comme un des hommes les plus remarquables qu'on pût rencontrer. Il était doué d'une mémoire prodigieuse; tous les faits de son passé administratif, parlementaire et diplomatique lui étaient restés présents à l'esprit. Il n'avait rien oublié. Personne ne pesait plus mûrement que lui les évènements de la politique.

Il avait pour les apprécier une impartialité complète de jugement — ce qui constitue une force de premier ordre — et une clairvoyance étonnante.

» Placé depuis trente-six ans à la tête d'un service qui lui donnait des loisirs, il avait pu entreprendre de profondes et classiques études sur l'histoire et la philosophie qu'il connaissait à fond. Ce qu'il avait amassé de connaissance pendant sa carrière diplomatique tient du prodige. On pouvait l'interroger sur quoi que ce fût, toujours il avait sa réponse prête. C'était un de ces hommes qui savent tout.

» On le considérait à Berlin comme l'homme d'Etat le plus sage, le plus instruit et le plus expérimenté de toute la diplomatie étrangère... »

Un autre publiciste, M. le Dr Frensdorf, qui, pendant de longues années, avait eu aussi les meilleurs rapports avec le baron Nothomb, écrivait à la *Gazette de Cologne*: « Il possédait la confiance et la plus haute estime de l'Empereur et de l'Impératrice. Depuis trente-six ans il a représenté sa patrie, la Belgique, auprès du Roi de Prusse et de l'Empereur d'Allemagne, d'une manière si distinguée, que la légation de Belgique jouissait d'une plus grande considération que mainte ambassade d'États plus importants. »

Les appréhensions que le baron Nothomb manifestait lors du décès de Joseph Lebeau ne se réalisèrent pas. Le *Journal des Débats*, en tête de la presse européenne, rendit un glorieux hommage à l'illustre homme d'État qui venait de s'éteindre. Laissons parler M. Berard-Varagnac:

« Honoré du titre de Ministre d'État, créé baron en 1852, jouissant à la cour de l'Empereur d'Allemagne d'une considération qu'il devait autant à son autorité personnelle qu'à ses fonctions, M. Nothomb aura eu, semble-t-il, en partage

une des vies les plus belles et les plus fortunées que puisse souhaiter un homme d'État. Il n'a point connu les amertumes de l'adversité politique, qui n'est peut-être pas moins difficile à subir que toute autre adversité; il n'a point connu les épreuves de la disgrâce, si douloureuse et désespérante, qu'elle vienne d'une démocratie ou d'un roi. — Il avait gardé la santé et la jeunesse de l'esprit. De petite taille, d'allures vives, avec une grande physionomie souriante et une bonhomie un peu bourgeoise, sans rien de la gravité correcte, aristocratiquement froide et raide que le vulgaire attribue volontiers aux diplomates, et que les vrais diplomates n'ont pas toujours. M. Nothomb aimait à causer, et sa conversation un peu lente, mais pleine d'idées, de faits et de souvenirs, était singulièrement intéressante et agréable. La vie lui avait appris tant de choses, à ce doyen des chancelleries, depuis cinquante ans qu'il était mêlé aux plus grandes affaires! On ne peut songer sans tristesse que l'on ne reverra plus cet homme illustre et aimable, un des derniers représentants d'une génération glorieuse et un des rares survivants de ce petit groupe d'hommes vaillants et habiles à qui la Belgique doit son existence nouvelle et ses libertés (1). »

(1) M. Berard-Varagnac, aujourd'hui maître des requêtes au conseil d'État, avait déjà consacré un remarquable article à la 4e édition de l'*Essai*. M. Nothomb m'écrivait à ce sujet (27 janvier 1877) : « Je me suis empressé de vous expédier l'article de M. Berard Varagnac, *Journal des Débats* du 23, veritable étude. Un éloge dans un journal français, les *Débats* surtout, me semble une chose assez rare. Il a été très remarqué à Berlin où ce journal a pour abonnés presque tous les membres du corps diplomatique. M. Berard-Varagnac est un jeune écrivain d'un grand avenir. Il a été employé aux affaires étrangères ; cette étude prouve qu'on

M. Rothan appelait le baron Nothomb le Nestor de la diplomatie européenne. « C'était, dit-il dans la *Revue des Deux-Mondes*, un homme de grande valeur, d'une expérience consommée, le type accompli des représentants d'un État neutre, sans passion, sans parti pris, rond d'allures, toujours prêt à obliger ses collègues, mais de force à les bien juger et à deviner les secrets de leurs portefeuilles (1). »

Le 18 septembre, à midi et demi, eut lieu, dans l'hôtel de la légation belge, à Berlin, le bénédiction solennelle des dépouilles du baron Nothomb Laissons encore parler le correspondant de l'*Écho du Parlement*, témoin oculaire:

« Le cercueil avait été placé au milieu de la place la plus large de la demeure. Il était couvert de couronnes. Aux pieds du corps se trouvait un tabouret sur lequel étaient rangées les nombreuses décorations du défunt. Le collier de l'Aigle rouge de Prusse, orné de diamants, et le grand cordon de l'ordre de Léopold occupaient les premières places dans la disposition de ces insignes. — Quand le prêtre, qui devait prononcer l'oraison funèbre et bénir les restes de l'éminent homme d'État, se fut présenté, une centaine de personnes de haute distinction entrèrent après lui dans la salle, et le chœur

aurait dû le conserver dans la diplomatie française. » Je serais ingrat si je ne signalais encore le très remarquable article que M. Berard-Varagnac a publié dans le *Journal des Debats* du 29 septembre 1880 sous le titre de: *La Belgique depuis cinquante ans* (1830-1880).

(1) Il faut lire aussi dans le *Moniteur belge* du 18 septembre 1881 l'excellent article dû à la plume de M. Bourson. Depuis 1830, peut on dire, M. Bourson était lié avec le baron Nothomb qui ne traversait jamais Bruxelles sans passer une soirée avec son vieil ami.

de l'église catholique de Sainte-Hedwige entonna un chant sacré. — L'Empereur, l'Impératrice et le prince impérial étaient représentés par le général de Berchem, commandant de la place de Berlin. Le comte de Doenhoff, maréchal de la cour du prince Charles, frère de l'Empereur, représentait son Altesse Royale. Parmi les grands personnages qui étaient venus rendre un dernier hommage à celui qui fut un des fondateurs les plus glorieux de notre nation et le membre le plus respecté de la diplomatie berlinoise, se trouvaient lord Amptill, ambassadeur de la Grande-Bretagne, qui est devenu le doyen du corps diplomatique de cette ville; M. von Madaï, président de la police; le général de Fransesky, gouverneur de Berlin; S. E. M. de Liebe, ministre du Brunswick ; M. Busch, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères ; M. Jordan, conseiller-rapporteur au même Ministère, etc. — Le corps diplomatique était représenté d'une façon complète. Tous les chefs des ambassades et des légations présents à Berlin ou les chargés d'affaires qui les remplacent figuraient à la cérémonie. — Quand le chœur eut fait silence, la famille Nothomb fit son entrée, accompagnée des membres de la légation belge: MM. Maskens, conseiller; de Remaix, secrétaire, et le baron Constant Goffinet, attaché, et du consul belge, M. Georges Goldberger. — Le général de Zedlitz, gendre du defunt, conduisait la baronne Nothomb. — Le prêtre ayant fini son oraison, le général de Berchem s'avança vers la baronne Nothomb, lui baisa la main et lui exprima les sentiments de condoléance de LL. MM. et du prince impérial. Le comte de Doenhoff s'acquitta également de la mission qu'il avait reçue du prince Charles de Hohenzollern; puis toutes les personnes présentes s'inclinèrent devant la baronne, qui quitta la salle à pas chancelants. »

Le soir la dépouille mortelle de l'illustre défunt partit pour le grand-duché de Luxembourg.

Quelques jours après on lisait dans le *Moniteur belge :*

« Les funérailles de M. le baron Nothomb, Ministre d'État, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près S. M. l'Empereur d'Allemagne, ont été célébrées le mardi 20 de ce mois à Septfontaines, près Luxembourg. — Le corps, arrivé la veille de Berlin, avait été déposé dans un salon de la gare, transformé en chapelle ardente. — D'après les ordres du gouvernement grand-ducal, les honneurs militaires ont été rendus à la dépouille mortelle de notre ministre à Berlin par la compagnie des volontaires luxembourgeois. Le cortège, précédé de la musique du corps, s'est mis en marche vers 9 heures du matin ; il est arrivé à 10 heures au village de Septfontaines. — Le deuil était conduit par M. le baron Eugène Nothomb, fils du défunt, par ses gendres, MM. le général-major de Zedlitz-Leipe et Pescatore, et par M. Alphonse Nothomb, ancien Ministre, membre de la Chambre des représentants, son frère. — S. M. le Roi s'était fait représenter par M. le général-major baron Jolly, et S. A. R. le comte de Flandre par le major du Roy de Blicquy. — Le Ministère des Affaires étrangères avait délégué pour assister à la triste cérémonie MM. Orban, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, directeur général des affaires politiques, et Van den Bulcke, conseiller de légation, chef du cabinet. — S. E. M. le baron de Blochausen, Ministre d'État, et MM. les directeurs généraux Eyschen et de Roebé représentaient le gouvernement grand-ducal luxembourgeois. — M. Van Damme, consul de Belgique, s'était joint aux délégués du Département des Affaires étrangères. — Après le service funèbre, auquel assistait M[me] la baronne Nothomb, l'inhu-

mation s'est faite dans le caveau de la famille Boch, où se trouvent déjà les restes mortels des deux fils que le regretté défunt avait eu le malheur de perdre il y a quelques années. »

C'est ainsi que J.-B. Nothomb, sorti de l'humble école de Messancy, atteignit le comble des honneurs. Il disparut à la clôture du premier demi-siècle de notre indépendance et lorsque celle-ci était partout glorifiée. On a dit avec vérité qu'il restera, dans l'histoire de cette période, l'une des figures dominantes. Sympathique par ses qualités privées, notre illustre confrère avait acquis une autorité considérable par ses grands travaux et ses éclatants services.

THÉODORE JUSTE.

242



BERNARD-AMÉ-LÉONARD,

VICOMTE DU BUS DE GISIGNIES,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Tournai le 21 juin 1808, mort à Ems (Prusse), le 6 juillet 1874.

To each man of Science, nature is what he individually believes her to be.

Beaucoup de personnes semblent croire, dit un des naturalistes les plus éminents de l'époque, que le terme *science* désigne une chose bien différente du *savoir* ordinaire; que la science réclame des opérations mentales d'une nature cachée et mystérieuse.

C'est évidemment une erreur. Toutes les aptitudes trouvent aisément leur emploi dans l'étude des sciences naturelles. Il y a de la place pour toutes les intelligences. Que l'attention du naturaliste soit dirigée vers l'étude de la forme plutôt que vers celle de la structure; qu'il recherche la composition d'un organe plutôt que son mode de développement; que son esprit soit plus enclin à l'analyse qu'à la synthèse, chaque fait bien constaté n'en sera pas moins une véritable conquête

pour la science, et le jour viendra, où tout fait acquis prendra sa place dans l'édifice que chaque siècle prépare pour celui qui le suit.

Les uns, à l'instar de Linné, se borneront à l'étude des caractères extérieurs; les autres, comme Cuvier, pénétreront dans les organes pour en connaître la structure; d'autres encore, et c'est la tâche de l'époque actuelle, s'occuperont de la composition des tissus et de la manière dont les éléments se groupent pour constituer la plante ou l'animal. On étudie d'abord l'organisme complet; ensuite le plan qui a été suivi dans la construction, et enfin la nature des matériaux ainsi que leur arrangement. On s'aperçoit alors, et seulement alors, que les organes n'ont pas tous la même importance, que certains d'entre eux ne servent même que d'échafaudage ou d'étançon.

Du Bus, dont nous allons esquisser la vie, appartient surtout à la catégorie de savants qui se sont occupés avant tout des caractères extérieurs et qui ont fait servir le résultat de leurs observations à la détermination des espèces. Pendant la première partie de sa carrière scientifique, il s'est attaché à l'étude des oiseaux; la seconde moitié a été consacrée à l'étude des nombreux ossements de Cétacés fossiles, que les travaux des fortifications d'Anvers ont mis au jour.

Du Bus a été en outre artiste toute sa vie et, on peut le dire, artiste de bon goût; à la tête d'une grande fortune, il a pu se donner le luxe d'une galerie de tableaux et d'une bibliothèque, l'une et l'autre également remarquables: aussi le choix qui a présidé à leur formation fait-il parfaitement connaître l'homme.

Le vicomte Bernard-Amé-Léonard Du Bus de Gisignies est né à Tournai, le 21 juin 1808; il était fils de l'homme d'État éminent qui, sous le Gouvernement des Pays-Bas, fut gouverneur général des Indes orientales et qui, en cette qualité, a rendu des services signalés à son pays.

Il avait pour frère Albéric Du Bus de Gisignies, qui a été comme lui membre du Sénat belge.

Comme gouverneur, son père (1) avait été à même de former aux Indes de riches collections, consistant principalement en oiseaux et en coquillages. Ses fils restés en Belgique recevaient ces richesses avec enthousiasme.

Albéric et Bernard, pour satisfaire au désir de leur père, firent leurs études de droit à l'Université de Louvain; mais aussitôt que Bernard eut recouvré sa liberté, il abandonna le droit pour se livrer tout entier à ses goûts de naturaliste que la vue des superbes oiseaux de l'archipel indien avait fait naître.

Il ne se borna bientôt plus à réunir les oiseaux des Indes; toutes les parties du monde furent mises à contribution et, au bout de peu de temps, il eut dans sa collection particulière des représentants importants des deux hémisphères.

Bien des formes nouvelles pour la science furent bientôt reconnues par lui, et, en 1835, il se décida à publier une première notice sur un oiseau nouveau de la Nouvelle-Hollande pour lequel il créa, avec raison, un genre nouveau sous le nom de *Leptorhynque*. La description qu'il en donna est claire, précise et méthodique, dit le rapporteur en rendant compte à l'Académie de ce travail, et sa description, ajoute-il, est accompagnée d'un bon dessin colorié. Le *Leptorhynque* est l'espèce représentative en Australie de l'Avocette de nos régions.

En 1838, dans une caisse de dépouilles d'animaux que le Roi avait reçue de la côte de Guinée et dont S. M. avait fait don au Musée de Bruxelles, le chevalier B. Du Bus avait découvert deux oiseaux nouveaux pour la science, un *Héron aux pieds jaunes* (*Ardea calceolata*), et un *Ibis olivâtre* (*Ibis olivacea*) d'une rare beauté de plumage. C'est dans cette même collection que s'est trouvé le singe remarquable, également nouveau pour la science, auquel nous avons donné le nom de *Colobus verus*, et qui jusque dans ces derniers temps a été l'unique spécimen connu de son espèce.

En 1839, Du Bus fait connaître dans les *Bulletins de l'Académie* trois oiseaux nouveaux : le premier, un *Philedon* de la Nouvelle-Zélande; le second, un *Tangara* de la province d'Honduras, et le troisième, un *Merle mélanote* du Chili. Il termine sa notice sur le *Tangara* en présentant le résultat de l'examen comparatif qu'il avait fait des *Tangara lunulata* et *igniventrix*.

La même année, dans le tome VII de nos *Bulletins*, B. Du Bus publia la description d'un autre oiseau nouveau de la Nouvelle-Hollande, dont la place se trouve entre les Râles à bec court et les Porphyrions; il le devait à l'obligeance de son ami B. Dumortier. Par la conformation de ses pieds, ce Râle s'éloigne plus des Porphyrions que des Râles à bec court; il proposa de créer pour lui un genre nouveau sous le nom de *Tribonyx*, en dédiant l'espèce à notre illustre confrère qui le lui avait communiqué.

Dans le courant de l'année 1842, notre confrère publia les *Diagnoses spécifiques* de trois espèces nouvelles d'Oiseaux-mouches de la Colombie; la première du sous-genre *Eulampis*, la seconde du sous-genre *Lesbia* et la troisième,

bien caractérisée par la dilatation des baguettes des premières rémiges, du sous-genre *Camylopterus*.

L'attention de B. Du Bus ne se portait pas uniquement sur les oiseaux étrangers ; la faune ornithologique du pays l'occupait également

On ne connaissait que deux exemples de l'apparition en Belgique d'un oiseau qui réside, d'ordinaire, dans le nord de l'Afrique, l'*Outarde Houbara;* notre savant confrère fit connaître en 1846 un troisième exemple d'un oiseau de cette espèce, tué dans la plaine de Woluwe, à une lieue de Bruxelles.

Il profite de l'occasion, en parlant de cette Outarde, pour citer le cas de l'Hirondelle de mer (*Sterna leucoptera*) des contrées méridionales de l'Europe, qui a été tuée, en plumage d'été parfait, sur les bords de l'Escaut, à l'aval de Tournai.

B. Du Bus avait déjà publié plusieurs notices intéressantes sur des oiseaux nouveaux, lorsque la ville de Bruxelles offrit au Gouvernement de lui céder son Musée d'histoire naturelle. — Il est à remarquer que, pendant la réunion de la Belgique à la Hollande, toutes les collections zoologiques, faites dans les colonies, prenaient la route de Leyde ; la ville de Bruxelles, comme capitale, s'était vue dans la nécessité de créer de ses propres deniers un Musée d'histoire naturelle.

En 1840, une Commission fut nommée par le Gouvernement pour estimer la valeur des objets formant les collections de la ville de Bruxelles. — Cette Commission était composée de B. Du Bus, Wesmael, Cantraine, Lacordaire et

moi; Du Bus en était le président. Comme secrétaire, j'informai le Ministre, le 15 mai 1840, que tous les objets avaient été examinés avec une scrupuleuse attention et que le montant total de notre évaluation s'élevait à 244,230 fr. (2).

Le 31 décembre 1842, une convention avec la ville de Bruxelles rendit l'État propriétaire des collections et en 1846, par un arrêté royal, le Ministre de l'Intérieur, Sylvain Van de Weyer, confia la direction scientifique et la conservation à un directeur, le vicomte B. Du Bus, membre de la Chambre des représentants et correspondant de l'Académie royale des sciences.

Ne sentant plus le besoin de conserver une collection particulière, pas même pour ses études (3), le nouveau directeur céda à l'État tous ses oiseaux en peau, et en quelques années il parvint à réunir au Musée royal de Bruxelles, une collection d'oiseaux qui attira l'attention des ornithologistes de l'époque.

Les oiseaux rapaces avaient surtout excité son intérêt pendant les premières années de son administration, et il en avait réuni un grand nombre qui excitaient l'admiration des étrangers.

Le prince de Canino Bonaparte faisait souvent des visites à Bruxelles pour y étudier des types qu'il ne trouvait pas ailleurs. Il y avait plus d'une peau d'oiseau que le Directeur avait payé 1,000 et 1,200 francs.

Les ressources n'étaient malheureusement pas suffisantes pour augmenter les autres classes du règne animal dans les mêmes proportions. Du reste le personnel était également insuffisant.

Il n'y avait qu'un seul conservateur attaché au Musée, et les deux classes supérieures, les mammifères et les oiseaux, avaient assez de représentants pour absorber tout le temps dont il pouvait disposer. Schuermans, qui remplissait ces fonctions de conservateur, a écrit quelques notices sur des mammifères rares et nouveaux.

En 1845, Du Bus commence la publication de ses *Esquisses ornithologiques;* ce sont des descriptions et des figures d'oiseaux nouveaux ou peu connus. Il en a publié quatre livraisons de format grand in-4°; les planches sont supérieurement exécutées, aussi bien sous le rapport du dessin que sous celui des couleurs; elles sont sorties des ateliers de Severeyns.

La première planche représente un Faucon blanc (*Falco Ghiesbrechtii*), tué au Mexique; la deuxième, un Trogon (*Trogon xalapensis*) du même pays, appartenant, comme le précédent, au Musée royal de Bruxelles; la troisième reproduit un Ibis de la côte de Guinée (*Ibis olivacea*) fort remarquable par son plumage.

Il figure ensuite un *Tanagra* nouveau dont il a déjà parlé dans les *Bulletins de l'Académie* (*Tanagra lunulata*); puis l'oiseau remarquable dont il a fait un genre nouveau sous le nom de Tribonyx (*Tribonyx Mortierii*), de l'Ile Norfolk, et non de la Nouvelle-Hollande, comme il l'avait cru d'abord. Dans la planche suivante, il figure un nouveau Trochilus (*Trochilus Popelairii*), trouvé au Pérou par M. le baron Popelaire de Terloo.

Les quatre livraisons qui ont paru renferment vingt

planches, représentant, outre les espèces que nous venons de nommer, deux beaux *Callistes* nouveaux; le premier du Pérou, l'autre du Mexique; un *Euphonia*, nommé *Pipra elegantissima* par Bonaparte; un *Tachyphonus*, puis un oiseau remarquable par ses affinités avec certains Gallinacés et les Râles, le *Gallirallus fusus*, qui habite la Nouvelle-Zélande.

Les oiseaux d'Australie n'offrent pas des différences aussi considérables que les mammifères, quand on les compare à ceux d'Europe.

Les planches XII, XIII, XIV et XV représentent un *Lamprotornis aplonis* de la Nouvelle-Zélande, un *Saltator*, un charmant *Euphonia*, l'un et l'autre du Mexique, et un *Ramphopis* de Colombie dans deux plumages différents.

L'oiseau de proie du Mexique dont d'Orbigny a signalé les différences de sexe, et qui sont assez grandes pour en avoir fait des espèces distinctes, est figuré à la planche XVI, sous le nom d'*Ischnosceles niger*.

Sur les quatre dernières planches figurent deux beaux *Cyanocorax* (planches XVII et XVIII) du Mexique et de Guatemala, et sur les planches XIX et XX deux Merles rares, que Hartlaub a fait connaître dans la *Revue zoologique* en 1844.

Enfin, à la séance du mois d'août 1847, B. Du Bus lit une note sur quelques espèces nouvelles d'oiseaux d'Amérique, appartenant au Musée royal, dont il se propose de publier les descriptions complètes dans ses *Esquisses ornithologiques;* ce sont deux oiseaux rapaces du Mexique et treize passereaux originaires du même pays, de Guatemala et du Pérou.

En 1851, l'étude des oiseaux ne suffit plus à son activité, et ne trouvant quelque satisfaction que dans ses livres et ses collections, il profite d'une vente de tableaux bien connue, pour se former le noyau d'une galerie. A la vente de la collection Van Saceghem, il débute en homme de goût et en connaisseur, dit Victor Le Roy dans l'introduction du catalogue des tableaux qui composaient la galerie de notre éminent confrère.

Cette même année il fit un voyage en Italie, en accompagnant son jeune frère malade, et c'est pendant ce voyage qu'il fit à Rome la connaissance de Ch. Bonaparte, qui passait, non sans raison, pour un des premiers ornithologistes de l'époque.

En 1855, Du Bus fait sa dernière communication sur les oiseaux; il l t à la séance de février de cette année une note sur onze passereaux nouveaux, originaires, pour la plupart, de la Nouvelle-Grenade, de la Colombie et du Sénégal.

Du Bus n'a jamais eu de goût pour l'étude des autres classes du règne animal; il parlait des animaux inférieurs avec un certain dédain. — Ces andouilles, comme il appelait les animaux inférieurs, n'avaient aucun attrait pour lui; on le comprend; pour saisir l'importance de l'étude de ces organismes, de leur organisation comme de leur développement, il eût fallu à Du Bus une éducation plus générale sur l'ensemble du règne animal.

En 1855, à l'Exposition universelle, les artistes belges ayant besoin d'un défenseur de leurs intérêts au sein de la Commission des récompenses, le Gouvernement désigna Du Bus pour remplir les fonctions de membre du jury. Sa compétence était bien connue, dit notre savant confrère, M. Éd. Fétis (4).

A la séance du 1er août 1857, Du Bus est invité par la Classe à rédiger, pour l'*Annuaire*, la notice nécrologique de Ch. Bonaparte, prince de Canino, associé de l'Académie. Il était à même, autant que personne, de faire cette notice; mais il n'est pas impossible que le désir de ne rien négliger de cette vie plus ou moins agitée, soit la cause véritable du retard indéfini de cette publication.

En 1860, un événement change complétement la direction des travaux de notre confrère. — Le Gouvernement venait de décréter de grands travaux autour de la ville d'Anvers, et on savait que le bassin de notre métropole commerciale renfermait de nombreux ossements fossiles. — Du Bus, comprenant de suite tout ce que la science avait à gagner à ces fouilles, qui allaient se faire sur une grande échelle, réclama du Ministre de la Guerre des mesures spéciales pour conserver les restes des animaux fossiles qui allaient être mis au jour.

Jusqu'alors ce n'étaient que les caractères extérieurs, c'est-à-dire l'enveloppe, qui avaient intéressé le directeur du Musée royal; les ossements d'Anvers, pour être déterminés, réclamaient l'étude des os, et il se mit avec ardeur à l'étude de cette partie de l'anatomie. — Toute son activité se porta dès lors de ce côté; il fallait avant tout des squelettes de Cétacés vivants pour leur comparer les ossements fossiles. — J'avais commencé à réunir depuis longtemps tous ceux que j'avais pu me procurer pour cette étude dont je m'occupais depuis 1830; le directeur du Musée royal put profiter des relations que j'avais établies pour obtenir les squelettes des animaux marins des côtes du Groënland et du Spitzberg.

C'est par mon intermédiaire que le Musée a obtenu tous les grands squelettes de Thalassothériens du Groënland et de la Mer arctique. Il en est plusieurs, comme celui de la Baleine franche, que l'on ne pourrait plus se procurer aujourd'hui.

A la séance du 3 novembre 1860, le secrétaire donna lecture d'une lettre par laquelle le Ministre de l'Intérieur *fit connaître les mesures prises pour recueillir, dans les fouilles et terrassements* qui s'effectuaient autour de la ville d'Anvers, les objets de nature à intéresser la science. Si la Classe juge des mesures spéciales nécessaires, ajouta M. le Ministre, le secrétaire est prié de me faire connaître les vues de la Classe et de me soumettre des propositions.

Une Commission fut chargée d'examiner la demande faite par le Gouvernement, et à la séance suivante, le 9 octobre 1860, elle proposa de charger MM. Du Bus et Nyst des soins qu'exigeaient les objets découverts, de choisir et d'enlever immédiatement ceux qu'ils jugeraient assez précieux pour être mis en sûreté.

A la séance du mois d'avril, le Ministre de l'Intérieur fit connaître que le Ministre de la Guerre, sur la demande de la Commission, accordait à MM. de Koninck et Van Beneden l'autorisation de visiter les travaux de terrassement en voie d'exécution à Anvers, et que tous les objets d'histoire naturelle seraient réservés pour le Musée de l'État.

Au mois de mai suivant, le vicomte Du Bus communique le résultat de quelques observations sur les récentes découvertes paléontologiques, faites à Anvers, et propose à l'Académie d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait de tracer une coupe géologique complète des environs d'Anvers sur la rive droite de l'Escaut. — Il propose

en même temps de confier ce travail à M. Dewalque, qui va entreprendre, dit-il, une grande publication sur la carte géologique du pays.

Les ossements n'étaient pas recueillis comme il le désirait. Les ordres donnés par les chefs n'étaient pas partout également observés. Il était souvent impossible de faire arrêter les travaux pour sauver des ossements qui se présentaient en si grande abondance, et, pour comble de malheur, la santé de Du Bus laissait de temps en temps à désirer.

Il m'écrivait le 7 novembre 1860 d'Oostmalle, où il avait sa maison de campagne: « Je suis bien triste quand je songe aux riches matériaux que j'ai laborieusement réunis pendant tant d'années, dans l'espoir d'être complet, et qu'il me faudra peut-être abandonner à d'autres au moment où je comptais en tirer parti. Je reconnais aujourd'hui que c'est à tort qu'on est trop scrupuleux et trop exigeant sur ce point; car avec la meilleure volonté du monde on finit, le plus souvent, par ne rien achever Il me reste à faire des rédactions définitives, le coup de feu, comme disait mon pauvre ami Ch Bonaparte, en travaillant à son *Conspectus*, qu'il ne devait pas finir non plus. Mais cette opération finale, quoique n'étant pas la plus importante des travaux d'observations, n'en exige pas moins un pénible et énergique labeur, dont je suis incapable dans ce moment. Cette année devait être, pour moi, si bien remplie; et au lieu de cela me voici relégué dans la bruyère, désœuvré par ordre du médecin. »

Il se plaignait également de ce que tous les objets ne prenaient pas la route du Musée royal. Il n'était pas possible de tout recueillir sur tous les points où l'on creusait.

« Je sais, m'écrivait-il, l'année suivante, que je suis seul à défendre les intérêts du Musée contre la convoitise surex-

citée des amateurs et des brocanteurs, mais je ne reculerai pas. Je mettrai à remplir mon devoir toute l'énergie dont je suis capable, et le jour où le Gouvernement refusera de me seconder efficacement, j'enverrai promener toute la boutique, en demandant qu'on me remplace par un plus heureux ou un plus complaisant. »

J'étais du nombre de ceux qui visitaient régulièrement les travaux, et on comprend qu'étant occupé depuis vingt ans de cette étude, il m'eût été difficile de ne pas me rendre sur les lieux.

Ce n'était toutefois pas moi que Du Bus visait dans sa lettre. Il y avait des officiers qui collectionnaient, et c'est surtout à ceux-là qu'il faisait allusion.

Notre confrère s'étant assuré que, par voie administrative, il ne pourrait réussir à tout accaparer, me fit la proposition de mettre à ma disposition, à la fin des travaux, tous les ossements fossiles du Musée, pour les publier, à condition de ne plus me rendre sur les lieux. Cette proposition fut acceptée et je m'abstins, dès ce jour, de visiter les travaux.

Peu de temps avant cette convention, j'avais trouvé, dans le cabinet d'un officier du génie, une tête magnifique de Dauphin à rostre très-allongé, au moment où il sortait du sable noir; il y en avait encore une autre en place; j'avais envoyé à Du Bus un télégramme pour lui annoncer cette découverte et pour le faire venir lui-même diriger l'emballage; conformément à la convention, je lui proposai, quelques jours après, de donner un nom à ce Cétacé; j'allais me rendre à un congrès, en Allemagne.

« Déjà j'ai reconstitué la plus grande partie de l'un des deux crânes qui était brisé en soixante-dix pièces, me répondait-il. Tout est en place, sauf deux ou trois fragments qui

ne se lient pas aux autres parce qu'il manque des morceaux dans l'intervalle.

» Quant au projet dont vous me parlez, de donner un nom à ce Dauphin, je vous avoue franchement que je ne le verrais pas réaliser sans quelque déplaisir. Je me suis donné jusqu'ici beaucoup trop de peine à l'occasion des trouvailles d'Anvers, pour ne pas me réserver au moins quelques espèces. C'est même pour moi une sorte d'obligation, à cause de la part que j'ai dû prendre à la découverte, à la réunion et à la conservation de tous ces matériaux. »

A mon retour d'Allemagne il fut convenu que je me chargerais des Cétacés à fanons et lui des Cétacés à dents.

Notre confrère ne perdait jamais de vue l'intérêt des collections dont il avait la garde. Je ne puis mieux faire que de citer encore un passage d'une lettre datée du 30 avril 1865.

« .. Il faut avoir été, comme moi, mêlé de longtemps à ces gigantesques fouilles, quelquefois sans aucun moyen et presque toujours avec des moyens insuffisants, pour comprendre à quel effroyable labeur cela vous condamne. J'ai tout fait depuis cinq ans pour réunir dans les meilleures conditions possibles cet inépuisable trésor de matériaux ostéologiques d'Anvers. Fatigues, inquiétudes, maladies, inimitiés, calomnies, j'ai tout affronté dans ce but. Personne ne saura jamais ce que m'a coûté de sacrifices de toute nature la recherche et la réunion de cette masse imposante de débris d'un monde qui n'est plus.

» Et maintenant que ces trouvailles vont bientôt cesser et que j'aurai un peu plus de temps pour en préparer la publication, je veux garder cette position claire et nette que j'ai prise dès le début, et conserver, quoi qu'il arrive, le droit de dire que j'ai rempli mon devoir jusqu'au bout. »

D'après l'estimation de M. Dupont, le volume des ossements de Cétacés fossiles que Du Bus a fait transporter au Musée, ne forme pas moins de 220 mètres cubes.

En 1865, la Classe des sciences élut B. Du Bus directeur pour 1867, et, à la séance publique du mois de décembre de cette année, il prononça le discours d'usage, ayant pour sujet quelques Mammifères du crag d'Anvers.

Il fait d'abord l'énumération de ceux qui se sont occupés de ces ossements d'Anvers et il cite, parmi les anciens, le baron von Hupsch, De Launay, De la Jonkaire, Arnault et Cuvier. Il fait connaître dans ce discours un type générique nouveau, qu'il désigne sous le nom d'*Alachtherium*, et qu'il dédie au capitaine du génie Crets, qui a dirigé la construction du fort de Wyneghem. J'avais proposé depuis longtemps le nom de *Trichecodon*, pour une espèce voisine du Morse, qui vit actuellement dans la Mer arctique, depuis les côtes de Groenland et du Spitzberg, jusqu'au détroit de Bering et le nord du Pacifique.

L'*Alachtherium Cretsii* est un Amphithérien, voisin des Trichecodon, dont on a naguère attribuée les défenses au *Dinotherium*. M. Ray Lankester vient d'entretenir la Société royale de Londres de ces énormes dents, en les rapportant à une espèce fossile du genre *Trichecus*. A la manière dont M. Ray Lankester parle de la découverte des premiers ossements de ce genre, on pourrait supposer que c'est lui qui a reconnu le premier la présence d'un animal voisin des Morses dans le crag d'Anvers ; en changeant le nom de *Trichecodon* en *Trichecus*, il ne fera croire à personne que celui, qui a

proposé ce nom de Trichecodon, n'est pas celui qui a reconnu le premier ses véritables affinités.

Du Bus expose ensuite le résultat de ses observations sur les Dauphins, qu'il a étudiés avec un soin tout particulier ; il parle d'abord d'une espèce d'une taille bien supérieure aux plus grandes espèces de nos jours, et dont les dents ont dix ou douze fois le volume de celles des Orques, qui n'ont pas moins de sept mètres de longueur. Il a donné à ce terrible carnassier le nom de *Scaldicetus Caretti*, en l'honneur du capitaine du génie Carette.

Du Bus a reconnu aussi plusieurs espèces de Dauphins, à rostre long, des Delphinorhynques, extrêmement remarquables par le développement excessif des os de la face, qui les rapproche au premier coup d'œil de certains poissons connus sous le nom d'Espadons.

Les Cétacés Ziphioïdes, si largement représentés à Anvers, ont également été étudiés par notre savant confrère. On sait que ces Thalassothériens ont surtout des Céphalopodes pour pâture et que, dans les temps actuels, ils sont mal représentés dans les mers tempérées et froides.

Un de ces Ziphioïdes a reçu le nom d'*Eucetus amblyodon*. Comme plusieurs espèces vivantes, il ne portait que deux dents logées au bout des maxillaires inférieurs, mais chacune d'elles ne mesurait pas moins de vingt-quatre centimètres de longueur. C'est sans doute le même animal que nous avions proposé de nommer *Dinoziphius*.

M B. Du Bus termine ce discours par l'étude des ossements provenant des Baleines et qu'il rapporte à un nouveau genre sous le nom de *Protobaleine*. Il en reconnaît plusieurs espèces. Les autres os de Baleines qu'il rapporte aux *Ptérobaleines* ou *Balénoptères* proviennent de différentes

espèces du genre *Plesiocetus*, nom que j'avais proposé en 1859.

M. Du Bus estime à une quarantaine le nombre d'espèces de Cétacés recueillies à Anvers.

A son avis, ces fouilles n'ont pas donné tout ce qu'il était permis d'en espérer, et il pense qu'avec une dépense minime, le Gouvernement pourrait, en faisant exécuter quelques travaux en vue des recherches paléontologiques, recueillir du fond de ces fossés de véritables trésors pour la science.

A la séance du mois de juin 1868, Du Bus lit *Sur différents Ziphioïdes nouveaux du crag d'Anvers*, un autre travail qui renferme de courtes descriptions de douze espèces inédites, réparties entre cinq genres dont trois sont nouveaux pour la science.

La dernière notice de Du Bus est de 1872; elle a pour titre : *Mammifères nouveaux du crag d'Anvers*. Ce petit travail, au dire de l'auteur, forme la suite de ses communications antérieures; il est exclusivement consacré aux Delphinides.

Il y est question de deux *Eurhinodelphis*, d'un *Priscodelphinus cristatus*, fort remarquable par la présence d'apophyses transverses inférieures à la septième cervicale, du *Delphinus canaliculatus*, nommé *Platydelphis*, d'un *Champsodelphis* différent de celui du département de la Gironde, de deux *Phocœnopsis*, d'un *Eudelphis*, d'un *Euchinorhynchus*, d'un *Hoplocetus*, semblable à celui que l'on a découvert dans les Faluns de la Drôme en France et d'une espèce particulière de ce dernier genre.

Enfin, sous le nom de *Paleodelphis*, du Bus réunit différents dauphins à courte symphyse, et il termine cette notice par quelques observations sur une nouvelle espèce de *Scaldicetus*, dont on a trouvé trente-quatre dents dans le même endroit.

Notre confrère a fait dessiner par un artiste de premier ordre, M. Du Bois, les ossements de plusieurs cétacés. Un grand nombre de planches sont achevées et même tirées. On prétend qu'il y a dépensé de 50,000 à 60,000 francs. S'il n'avait craint de commettre quelque erreur, ou s'il n'avait pas espéré faire mieux, il n'est pas douteux qu'il n'eût terminé de son vivant l'histoire de l'une ou de l'autre famille. Malheureusement il voulait la perfection pour le texte comme il l'avait obtenue pour les planches.

Le plus grand titre de Du Bus, comme directeur du Musée, ce n'est pas seulement d'avoir formé une belle et riche collection d'oiseaux, principalement d'oiseaux rapaces, collection qui peut rivaliser avec celles des grands Musées, c'est surtout d'avoir réuni et conservé, avec les indications les plus précises et un ordre parfait, tous les ossements fossiles que les travaux militaires ont mis au jour autour de la ville d'Anvers. Il a été heureusement secondé, dans cette tâche difficile et ingrate, par M. De Pauw et nous ne craignons pas de dire, que, sans le concours intelligent et actif de cet aide, les tombereaux d'ossements qui sont arrivés à Bruxelles n'auraient peut-être jamais été convenablement triés. M. De Pauw a eu soin de conserver les principales indications sur les lieux et sur les couches qui les renfermaient.

Il a été question de nommer la grande salle, renfermant ces ossements fossiles, la Salle Du Bus.

Du Bus a été aussi entrainé un instant par le bruit que faisait chez nos voisins du Midi le projet de créer au fond de la mer des champs pour la culture des huîtres.

En effet, pendant quelques années, il n'a été question de rien moins que de transformer les cotes maritimes en vastes parcs où on élèverait des animaux marins comestibles comme on cultive des choux dans les champs. Coste avait fait, dans la baie de Saint-Brieuc et ailleurs, des essais qui semblaient avoir complétement réussi.

Du Bus contribua à former une société de pisciculture dont il fut élu président ; le 6 juillet 1861 il y fit connaître le but et la marche de l'association. Schramm, qui avait organisé avec succès des aquarium marins au Jardin botanique de Bruxelles, avait pleine confiance dans le résultat de cette nouvelle culture et, avec le concours du Gouvernement, des essais furent faits sous sa direction dans les fossés de la ville de Nieuport (1865-1866). J'avais eu soin de faire mettre dans les procès-verbaux que je n'avais aucune confiance dans le succès de cette entreprise.

On déposa d'abord des huîtres au fond des fossés, on les couvrit de fascines et l'année suivante on trouva du nessain sur plus d'une branche.

L'expérience semblait avoir complètement réussi, mais l'année suivante il n'y avait plus une huître en vie, et on a pu se convaincre que la difficulté n'est pas, ici comme ailleurs, de faire éclore les œufs, mais de nourir les petits et de placer les jeunes animaux dans des conditions favorables.

La culture des poissons par la fécondation artificielle dans le but de peupler les rivières n'a guère eu plus de succès.

Du Bus a été membre de la Chambre des représentants pendant douze ans; c'est l'arrondissement de Soignies qui

l'a nommé en 1835. Pendant plusieurs années il a été questeur. C'est sous son intelligente direction que la Chambre a publié, eu 1844, le catalogue systématique de sa Bibliothèque, dont l'excellente méthode a été adoptée pour tous les suppléments imprimés depuis.

Dans les assemblées politiques comme à l'Académie, il s'est toujours fait remarquer par l'aménité de son caractère et son extrême bienveillance; partout il s'est fait aimer. Il avait un esprit pratique et toujours empreint de sagesse et de modération; malgré ses souffrances, le mot pittoresque ne lui faisait jamais défaut pour qualifier ce qu'il n'aimait pas.

En 1867, Du Bus consentit à se faire élire sénateur; mais cette position étant incompatible avec la place de directeur du Musée royal, il fut obligé de donner sa démission avant d'avoir publié ses travaux. Avec l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, toutes les pièces de quelque importance, qui se trouvaient chez lui depuis plusieurs années, sont restées en sa possession. Il espérait toujours achever son texte. Ce n'est pas sans peine que le nouveau directeur du Musée royal est parvenu à faire rentrer tous ces objets, dont plusieurs n'avaient jamais été vus que par celui qui les avait recueillis.

En 1874, B. Du Bus fut nommé membre de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture.

Comme Burtin, à la fin du siècle dernier, il aimait à s'entourer de chefs-d'œuvre de l'art et, comme lui aussi, il a laissé une galerie remarquable de tableaux anciens, dont ses fils ont publié le catalogue avec son portrait gravé et trente-trois planches photographiées (5).

La formation de sa galerie fut l'œuvre d'un homme de goût; en y entrant, on était frappé à l'aspect d'unité qui

paraissait y régner. C'est ainsi que s'est exprimé notre confrère M. Éd. Fétis, en parlant de ces tableaux.

Dans le choix aussi bien que dans la qualité des morceaux qui la composaient, se manifeste un instinct personnel délicat et sûr.

Il avait ses maîtres de prédilection. Toutes ses préférences étaient pour les œuvres des artistes flamands et hollandais du XVIIe siècle.

Du Bus aimait toutes les belles choses : les beaux-arts, les belles estampes, les beaux livres (6).

Sa collection d'estampes a mis en émoi les iconophiles de tous les pays par l'abondance des morceaux précieux qu'elle renfermait.

Du Bus avait fait deux parts dans son existence, dit M. Éd Fétis, l'une pour les sciences naturelles, l'autre pour les arts; deux parts égales, attendu que la culture des arts n'était pas seulement pour lui une distraction, mais l'objet d'une application sérieuse.

On dit communément qu'une signature trahit le caractère de l'homme; mais ne pourrait-on pas dire avec plus de raison que l'on connaît l'homme à sa bibliothèque et à ses collections. Comme nous l'avons dit plus haut, qui ne connaîtrait Du Bus en voyant ses livres et ses tableaux?

Pendant plusieurs années, Du Bus a été membre de la Commission de surveillance de la Bibliothèque royale, et, en cette qualité, il a rendu de grands services par ses bons conseils

---

Notre confrère était loin de jouir d'une santé robuste, et dans toutes les circonstances il observait scrupuleusement les prescriptions de son médecin. En 1872, il lui fut prescrit de

se rendre en Suisse; pendant son séjour à Appenzelle (30 juillet), il m'écrivit :

« Me voici confiné, par ordre de la Faculté, au fin fond de la Suisse, buvant du petit lait de chèvre, à mille mètres au-dessus du niveau de la mer.

» Je ne m'en trouve pas mal, au contraire, et j'espère rentrer le mois prochain assez bien retapé, pour reprendre mes travaux si malencontreusement interrompus. »

Sa santé restant toujours chancelante, il passa l'hiver suivant dans le Midi. A son retour il m'écrivit d'Oostmalle (31 juillet 1873) :

« Je ne me suis pas mal trouvé de mon séjour dans le Midi pendant l'hiver dernier, mais j'en espérais mieux. Le fait est que je vis encore et c'est déjà quelque chose. Je suis en train de suivre un traitement à l'*iodure de potassium*, dont j'ai déjà éprouvé de bons effets. J'en espère beaucoup. »

Du Bus a toujours été fort impressionnable, et, dans les dernières années de sa vie, il était devenu sombre et mélancolique.

Malgré tous les soins, le mal qui devait l'emporter fit des progrès assez rapides; il se rendit à Ems, où son état ne fit que s'aggraver, et le 6 juillet 1874 il rendit le dernier soupir à l'âge de 66 ans (7).

Il est mort comme son père, dans des sentiments de foi et d'espérance. Le service, suivi de l'inhumation, a eu lieu à Oostmalle, lieu de sépulture de la famille. Un second service a été célébré le mardi 14 juillet en l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek. La foule qui se pressait à l'offrande témoignait de la haute considération dont a joui notre estimé confrère.

P.-J. Van Beneden.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR B. DU BUS

Bulletins de l'Académie.

Description d'un nouveau genre d'oiseau, de l'ordre des Échassiers, 1835, (t. II.)

Description d'une nouvelle espèce de Héron, 1837 (t. IV, p. 39).

Note sur l'*Ibis olivacea* (*Ibid*, p. 105).

Description d'une nouvelle espèce de Philedon de la Nouvelle-Zélande, suivie des diagnoses spécifiques de trois autres espèces nouvelles d'oiseaux, 1839 (t. VI, p. 295).

Description d'un Tangara nouveau (t. VI, 1re partie, p. 439).

Notice sur un Merle inédit (*ibid*, p. 506.)

Description d'un nouveau genre de la famille des Gallinules, 1840 (t. VII, p. 212).

Diagnoses spécifiques de trois espèces nouvelles d'Oiseaux-mouches de la Colombie, 1842, (t. IX, 1re partie, p. 524).

Note sur l'apparition en Belgique d'une Outarde Houbara et d'une Sterne leucoptère, 1846 (t. XIII, 2e partie, p. 426).

Note sur quelques espèces nouvelles d'oiseaux d'Amérique, 1847 (t. XIV, 2e partie, p. 101).

Note sur quelques espèces inédites d'oiseaux, 1855 (t. XXII, 1re partie, p. 150).

Sur quelques mammifères du crag d'Anvers, 1867 (t. XXIV, p. 562).

Sur différents Ziphiides nouveaux du crag d'Anvers, 1868 (t. XXV, p. 621).

Mammifères nouveaux du crag d'Anvers, 1872 (t. XXXIV, p. 491).

Ouvrages non publiés par l'Académie.

Du Bus, Esquisses ornithologiques; Descriptions et figures d'oiseaux nouveaux ou peu connus. Bruxelles, 1845 et années suivantes Livraison 1 à 7 de 5 pl. chacune, avec texte; in-4°.

NOTES.

(1) Léonard-Pierre-Joseph Du Bus de Gisignies, né au château de Dattignies (Flandre occidentale), le 28 janvier 1780; il a commencé sa carrière dans l'administration; — tout jeune il a été gouverneur du Brabant septentrional, puis du Brabant méridional (1823); un arrêté royal du 10 août 1825 le nomma commissaire général aux Indes, *investi de tant et tels pouvoirs que S. M. elle-même pourrait exercer si elle s'y rendait en personne.*

Tout en trouvant une situation peu florissante et chargé de diminuer les dépenses qu'il réduisit de plusieurs millions de florins, Du Bus a su captiver les employés par son air jovial et la franchise de son langage; administrateur habile, il a non seulement rétabli les finances de la colonie, mais il en a amélioré la culture, en introduisant le thé, la cochenille et la canelle; il a préparé, au bout de trois ans, la situation prospère dans laquelle Java et ses dépendances hollandaises se trouvent encore aujourd'hui.

Le gouverneur, à son retour en Europe, trouva la Belgique séparée de la Hollande; voulant rester en dehors des parties qui divisaient le pays, il s'adonna à l'agriculture et particulièrement au défrichement de la Campine.

(2) L'ancienne Académie des sciences avait été autorisée à son origine, sous le règne de Marie-Thérèse, à former un Musée d'histoire naturelle.

Par suite des événements politiques, les quelques objets qui se trouvaient réunis à Bruxelles étaient devenus la propriété de la commune, et, pendant la réunion de la Belgique à la Hollande, cette collection fut entretenu par un faible subside. C'est ce prétendu Musée qui a servi de noyau au Musée de la ville.

Voici le rapport adressé au Ministre de l'Intérieur au nom de la

Commission nommée par le Gouvernement pour estimer la valeur des objets formant les collections de la ville de Bruxelles en 1840:

Bruxelles, le 15 mai 1840.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le résultat de l'expertise, que nous venons de faire par vos ordres, des objets contenus dans le Museum d'histoire naturelle de la ville de Bruxelles.

Afin de nous conformer au désir que vous nous avez exprimé de voir ce travail conduit avec célérité, nous nous sommes réunis quotidiennement, le dimanche excepté, à partir du 5 courant, et sommes restés chaque fois en séance pendant la plus grande partie du jour. Huit séances nous ont suffi pour terminer notre expertise.

Tous les objets ont été examinés avec une scrupuleuse attention, tant sous le rapport de la rareté que sous celui de leur état de conservation. Les pièces principales ont été évaluées individuellement. Quant aux autres, nous en avons réuni un plus ou moins grand nombre dans une estimation commune, en procédant d'après la classification méthodique, autant que le permettait la disposition des galeries. Les pièces qui sont encore en magasin ont été passées en revue avec la même exactitude, de sorte que nous croyons n'avoir absolument rien omis.

Le principe qui nous a dirigés dans notre expertise, a été celui de prendre pour base la valeur commerciale des objets à son maximum, en y ajoutant celle que leur donne la préparation qu'ils ont reçue. Nous avons même cru devoir tenir compte de la plus-value qu'ils acquièrent par le fait de leur réunion en un corps de collection. Un certain nombre de ces objets, très rares il y a quelques années, et devenus plus ou moins communs depuis, ont sans doute été payés par le Museum au delà de ce que nous les avons estimés; mais nous pensons que cette diminution de valeur est bien compensée par l'évaluation libérale que nous avons faite de l'ensemble.

Le montant total de notre évaluation s'élève, Monsieur le Ministre, à 244,230 francs, répartis de la manière suivante :

ZOOLOGIE :

Squelettes . . . fr.	23,480 (il y a une erreur de 50 francs).
Mammifères	45,215
Oiseaux	76,175
Reptiles	8,200
Poissons	4,710
Mollusques	8,950
Crustacés.	1,220
Insectes	10,710
Zoophytes, etc. . .	4,500
Botanique	800
Minéralogie	44,150
Instruments de physique	9,000
Livres.	1,970
Meubles	5,150
TOTAL . . fr.	244,230

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments de haute considération.

(*Signé*) DU BUS, Président.
WESMAEL.
CANTRAINE.
LACORDAIRE.
P. VAN BENEDEN, *secrétaire.*

(3) Du Bus n'a conservé qu'une collection de Passereaux en peau qu'il a continué à enrichir jusqu'à la fin de ses jours. — C'est le groupe d'oiseaux le plus difficile à débrouiller et c'est à ce groupe qu'il s'attachait de préférence.

Cette collection a été achetée, après sa mort, par le Musée royal de Bruxelles.

(4) Galerie du vicomte Du Bus de Gisignies ; texte descriptif et annotations par Édouard Fétis.

(5) Cette galerie se composait de quatre-vingt-quatorze œuvres

choisies de maîtres des écoles flamande et hollandaise au XVII[e] siècle. Les fils de Du Bus ont fait connaître la galerie de leur père par une publication de luxe sous le titre : *Galerie du vicomte Du Bus de Gisignies, texte descriptif et annotations,* par Éd. Fétis. gr. in-4° avec 33 planches photographiées. Bruxelles, Olivier, 1878. Le même ouvrage a été imprimé sur papier velin en deux volumes. La vente de la galerie a eu lieu le 10 mai 1882 et un catalogue a été imprimé ayant pour titre : *Catalogue des tableaux anciens des école flamande et hollandaise composant la galerie de feu M. le vicomte Bernard Du Bus de Gisignies,* dont la vente, pour cause d'indivision, aura lieu en son hôtel, les mardi 9 et mercredi 10 mai 1882.

(6) La vente des livres a eu lieu en mars 1876, comme on peut le voir par le *Catalogue des livres provenant de la bibliothèque du vicomte Du Bus,* Bruxelles, Olivier, 1876. *La bibliothèque offre un champ d'une richesse peu commune,* est-il dit dans l'avaut-propos du catalogue, *au double point de vue des œuvres elles-mêmes et du choix des exemplaires.* On fait remarquer aussi que la bibliothèque renferme *une curieuse et précieuse collection de reliures anx armes d'amateurs célèbres et enfin un choix distingué d'ouvrages concernant l'histoire des Pays-Bas et la Généalogie.* Une farde de dix-huit estampes de Baleines, échouées sur les côtes des Pays-Bas, de 1598 à 1827, a été achetée au prix de 600 francs, par la Bibliothèque royale.

(7) En 1848, il a été atteint d'une pleurésie du côté droit qui a laissé des adhérences, et de loin en loin elles lui ont occasionné d'assez fortes douleurs ; grâce aux bons conseils de son médecin, en qui il avait pleine confiance, la guérison a été aussi complète que possible.

D'après les conseils d'un médecin étranger, que son frère lui avait recommandé, il s'est rendu à Ems, où il a succombé à la suite d'une hemopthysie.



JOSEPH DAUSSOIGNE MÉHUL,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Givet le 10 juin 1790, mort à Liége le 5 mars 1875.

Naître sous une bonne étoile, arriver au moment propice, sont des conditions indispensables pour réussir dans la carrière du compositeur dramatique.

L'homme dont nous allons essayer d'esquisser la vie eut le malheur, bien que jeune encore, de débuter au théâtre à une époque de transition qui devait être fatale aux nouveaux venus.

Il fut le dernier compositeur de l'école des Méhul, des Chérubini, des Catel, des Berton, et bien que les devançant par certains procédés, ainsi que par certains effets d'orchestration, il ne put rejeter assez loin les attaches de son entourage et se lancer hardiment dans la voie nouvelle.

Rossini, dont on représentait les ouvrages depuis plusieurs années au Théâtre Italien, allait envahir la scène de l'Opéra avec le *Siége de Corinthe, Moïse* et *Guillaume*, et porter un coup mortel à l'école à laquelle appartenait Daussoigne par sa naissance et par son éducation musicale.

Les musiciens qui se donneront la peine d'étudier l'œuvre

de notre regretté confrère, ne tarderont pas à reconnaître que, s'il fût arrivé quinze ans plus tôt, il eût pu occuper une place très honorable dans la riche pléiade d'artistes qui brillèrent au premier rang au commencement du siècle.

Malgré les circonstances qui marquèrent si péniblement l'existence artistique de Daussoigne, les services qu'il a rendus à l'art musical sont assez nombreux pour justifier l'honneur que l'Académie lui a décerné, en lui conférant le titre de membre associé de sa Classe des beaux-arts.

Joseph Daussoigne Méhul naquit à Givet (Ardennes) le 10 juin 1790.

Il eut pour père Jacques Daussoigne, et pour mère Catherine Méhul, sœur de l'illustre auteur de *Joseph*.

L'acte de naissance dit « qu'il fut ondoyé à la maison par la sage-femme à cause du danger de mort, et baptisé le même jour par le prêtre habitué de cette paroisse, Monsieur Remacle. »

Son nom de famille était *d'Ossogne*, dont l'orthographe a été changée successivement par son père en *Dossogne*, sans la particule nobiliaire, puis en *Daussogne*, et enfin par l'artiste lui-même, en *Daussoigne*.

J'ai eu sous les yeux d'anciens documents signés par différents membres de la famille; l'orthographe qui y dominait était la première.

Joseph Daussoigne jugeait que la particule était ridicule dans le nom d'un artiste pauvre.

Les d'Ossogne ou Daussoigne étaient originaires du Condroz. Vers la fin du XVI[e] siècle ils échangèrent leurs biens contre des terres situées aux environs de Givet, alors territoire espagnol.

Ils y possédaient, entre autres, une propriété du nom de

« Richemont » dont il restait encore, vers 1833, des bois et des étangs bien connus dans le pays. Le droit de nom et un titre de chevalier étaient attachés à cette propriété, qui est sortie, on ne sait comment, des mains de la famille.

Les parchemins relatifs à la possession de ces terres avaient été déposés en l'étude d'un notaire de Givet, et lorsqu'à la mort de son père, Joseph Daussoigne les réclama auprès du successeur de ce notaire, ce dernier fit des recherches restées infructueuses.

Les premières leçons de musique furent données à Daussoigne par un vieil organiste de l'église de Givet, qui lui enseigna également à jouer de l'orgue.

Son oncle, Méhul, étant un jour de passage en cette ville, désira entendre notre jeune musicien. Frappé des dispositions musicales vraiment extraordinaires et de l'intelligence précoce de celui-ci, il demanda à son beau-frère de lui confier l'enfant. M. Daussoigne père y consentit de grand cœur, et le 5 février 1796, Méhul partit pour Paris, accompagné de son neveu, alors âgé de six ans.

En 1799, les portes du Conservatoire de Paris furent ouvertes à Joseph Daussoigne, qui ne tarda pas à devenir l'un des élèves favoris de son excellent maître de piano, Louis Adam, père de l'auteur du *Chalet*, du *Postillon de Lonjumeau* et de tant d'œuvres aimables et spirituelles.

En 1802, il concourait pour le piano et le jury lui décernait le 1er prix; mais son oncle, craignant que pareil succès ne rendît l'enfant négligent dans ses études, s'opposa à la récompense et demanda comme une faveur que le 2e prix seulement lui fût accordé, jugeant que de la sorte on en obtiendrait encore une bonne année d'efforts.

Le fait ayant été rapporté à notre jeune artiste, il en con-

çut un tel désappointement qu'il jura de ne plus se représenter au concours de piano, et il tint parole!

Il avait à peine treize ans lorsqu'il fut nommé répétiteur d'une classe de solfège (25 octobre 1808). Le titre d'accompagnateur de la grande partition lui fut accordé l'année suivante.

De 1804 à 1808, il avait remporté le 1er prix d'harmonie dans la classe de Catel, et le 1er prix de contre-point et fugue dans celle de Chérubini.

En même temps, Méhul lui donnait des leçons de haute composition, et ses progrès dans ces différentes branches de la science musicale furent si rapides qu'il put prendre part au grand concours de Rome en 1807. Il obtint le 2e prix de composition.

Ce premier succès lui valut la nomination de répétiteur d'une classe d'harmonie, en octobre 1808.

Un an plus tard, le 1er prix lui fut décerné, et à ce titre il obtint une pension du Gouvernement, qui lui permit d'aller terminer ses études en Italie.

Je me souviens d'avoir eu entre les mains une vingtaine de scènes lyriques (cantates) orchestrées : c'étaient les études, les productions du jeune Daussoigne, alors qu'il fréquentait les classes du Conservatoire. Combien de prix de Rome de nos jours ne pourraient en montrer la moitié en quittant nos cours!.. C'est qu'en ce temps-là, on ne se contentait pas d'une étude superficielle de la fugue et de quelques essais de composition, comme prélude à cette épreuve suprême du prix de Rome. On voulait être rompu à tous les artifices de la science musicale et avoir une main suffisamment exercée avant de se présenter devant le jury.

Les résultats souvent médiocres de l'épreuve préparatoire au concours de composition en Belgique, prouvent trop, depuis quelques années, que les études de la fugue sont faites avec négligence. Nos élèves ont peine à comprendre que le discours musical a ses lois dont la fugue est la syntaxe, et que tout morceau de musique bien ordonné doit en renfermer l'esprit.

Daussoigne partit donc pour Rome le cœur léger, l'esprit libre et rêvant la gloire!

Aussitôt installé dans la ville éternelle, un besoin de produire s'empara de lui; un cahier relié qui lui servit de journal à cette époque, renferme une nomenclature des morceaux composés pendant son séjour en Italie; la liste en est longue et prouve une singulière fécondité.

C'est pendant son séjour à Rome qu'il composa, entre autres œuvres, trois quatuors pour instruments à cordes, fort remarquables, et un *Te Deum* au sujet duquel la Classe des beaux-arts de l'Institut lui adressa les plus flatteuses félicitations. « *C'est de la main d'un maître,* » disait le rapport.

Cependant, notre artiste pensait souvent à la France. Son but était de s'y faire un nom en abordant la scène avec une œuvre capitale, de justifier ainsi la bonne opinion souvent exprimée sur son compte par son oncle.

Malheureusement il lui manquait un poëme pour s'essayer dans cette voie nouvelle; Méhul vint à son secours en lui envoyant le livret d'un opéra en trois actes intitulé : *Robert Guiscard.* « Ce poëme, dit Fétis dans l'article de sa *Biographie universelle* consacré à Daussoigne, était reçu à l'Opéra depuis sept ans, et avait pour auteur M. *Saulnier.* »

Le jeune musicien se mit à l'œuvre fébrilement, et la partition fut terminée en quelques mois.

A ce moment Daussoigne dut se croire au pinacle, car il ne connaissait pas encore les dégoûts qui marquent chaque pas de l'artiste dans cette difficile carrière du théâtre.

Il revint à Paris le cœur joyeux, pressentant un succès. Hélas! la coupe d'amertume devait être son lot, il ne devait rencontrer que des épines sur le chemin de la gloire, ses forces devaient s'épuiser en tentatives vaines, et l'on verra par la suite avec quelle persévérance et quelle énergie il lutta contre la mauvaise fortune qui ne cessa de s'attacher à ses œuvres.

Nous avons dit plus haut que *Robert Guiscard* avait été reçu à l'Opéra. Cette circonstance aurait dû aplanir les difficultés inhérentes à la mise en scène de l'ouvrage. Daussoigne était lauréat de l'Institut, ses débuts avaient été brillants, et, ainsi que le dit Fétis, « le règlement du théâtre prescrivait d'entendre préalablement la musique. » Eh bien, malgré les nombreuses démarches du neveu de Méhul, malgré la protection de son oncle et les sollicitations personnelles de ce grand maître, l'audition réclamée fut sans cesse ajournée et l'ouvrage proscrit définitivement !

Nous regrettons de n'avoir pu juger par nous-même de la valeur de cette partition qui a été longtemps la propriété d'Alexandre Daussoigne Méhul fils, à Glascow. Il paraît qu'elle lui fut volée vers l'année 1866, et que les efforts qui furent faits pour la retrouver n'ont pas abouti.

Le 1er avril 1816, Daussoigne fut nommé professeur d'harmonie (hommes) au Conservatoire de Paris. L'idée lui vint peu de temps après de demander la création d'une classe d'harmonie pour les femmes. « Fais ce que tu voudras, » lui avait dit Chérubini, « mais tu ne réussiras jamais à apprendre l'harmonie à de petites filles. »

Les résultats obtenus en peu de temps par notre jeune maître ne tardèrent pas à prouver au savant directeur du Conservatoire qu'il s'était trompé, car, dit Fétis, « *on vit presque toujours les femmes l'emporter sur les hommes dans les concours* » Cette classe existe encore aujourd'hui à l'établissement du faubourg Poissonnière, et continue à justifier des aptitudes des jeunes filles pour la science des accords.

Cependant, ces fonctions ne pouvaient détourner l'esprit du jeune artiste de son rêve : le théâtre! Il le caressait sans cesse, et le premier poëme qui lui tomba sous la main fut un prétexte suffisant pour lui faire reprendre sa plume de compositeur.

C'est en 1817 qu'il écrivit la musique d'un ouvrage nouveau en trois actes : *Le faux Inquisiteur*.

Comme *Robert Guiscard*, cet opéra avait été reçu à une première lecture, mais dès que la musique fut composée, on en exigea une seconde audition et cette fois, le poëme, qui cependant était de M. Viennet, fut jugé inacceptable. L'œuvre de notre musicien était, de nouveau, perdue sans espoir.

A ce moment, Daussoigne dut croire que le principal obstacle à son entrée au théâtre était l'importance de ses ouvrages, car nous ne tardons pas à le voir reparaître avec un opéra-comique en un acte portant le titre de : *Le Testament*.

Le livret paraissait offrir toutes les garanties de succès. Il était l'œuvre posthume de *Marsolier*, auteur souvent applaudi, et Daussoigne put croire que cette fois les portes du théâtre allaient s'ouvrir toutes grandes devant lui. Hélas! les comédiens de Feydeau s'avisèrent de trouver la pièce ennuyeuse et se refusèrent à la jouer!

« Il y avait dans cette succession de mésaventures, dit Fétis, de quoi décourager la persévérance la plus opiniâtre, cependant Daussoigne voulut lutter encore. »

Un nouveau poëme lui fut confié.

Ce poëme portait le titre de : *Les Amants Corsaires* et avait pour auteur M. *Viennet*; il venait d'être lu au comité de l'Opéra-Comique, et avait été reçu par acclamation !

Cette circonstance heureuse ranima l'ardeur de Daussoigne qui tenait enfin une comédie interressante. A cette époque on le sait, la condition indispensable pour arriver au succès était que la pièce *amusât* le public; peut-être n'en est-il plus absolument de même aujourd'hui. Or, ainsi qu'on a pu le constater par ce qui précède, Daussoigne avait quelque raison de croire que la médiocrité des livrets qui lui avaient été confiés jusqu'à ce jour, était l'unique cause de ses déboires dans la carrière. Cette fois, la pièce reçue avec enthousiasme devait obtenir *un tour de faveur*. Ne pouvait-il pas espérer enfin, que la fatalité qui le poursuivait sans relâche s'était lassée, et qu'il allait pouvoir faire son entrée solennelle dans le temple d'Apollon ?

Il n'en fut rien, cependant. Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chargé de la haute administration de l'Opéra-Comique, ayant entendu dire que le comité de lecture était accusé d'apporter de la complaisance dans la réception des pièces qui lui étaient soumises, en ordonna une nouvelle lecture, juste au moment où *Les Amants Corsaires* allaient être mis à l'étude, et ce poëme accueilli d'abord avec succès, fut rejeté après cette nouvelle épreuve !

On comprendra sans peine quel dut être le désespoir de l'auteur en voyant cette fois encore s'évanouir ses plus chères

espérances! Le coup fut rude, mais ne put cependant abattre une volonté digne d'un meilleur sort.

M. *Viennet* avait terminé une *Aspasie* pour l'Opéra. Il la confia à Daussoigne qui consentit à en écrire la musique, mais seulement après avoir acquis la certitude qu'elle verrait le feu de la rampe. Précaution bien justifiée par le récit de ses déboires au théâtre.

Ces précautions prises, Daussoigne se mit courageusement à l'œuvre, et le 17 juillet 1820, l'Opéra donna la première représentation d'*Aspasie et Périclès*.

Les différents rôles avaient été distribués à M[lle] *Grassari* (Aspasie), MM. *Nourrit* (Périclès), *Dérivis* (Cléon), *Eloy* (Euripide) et *Bonnel* (Socrate).

Voici une appréciation du *Journal des Débats* sur cet ouvrage; elle doit avoir été écrite, croyons-nous, par *Castil-Blaze*, c'est du moins l'opinion d'un musicologue autorisé, M. *Édouard Grégoir*, à l'obligeance duquel nous devons la commnnication de cet article :

« Cette musique, dit le journaliste, est le coup d'essai d'un jeune homme, c'est un avertissement pour la critique de se tenir à une égale distance d'une indulgence dangereuse et d'une sévérité décourageante. Je n'ai point cherché à saisir s'il appartient à une école. On a annoncé qu'il était le neveu du célèbre Méhul; cette parenté lui donne droit à des égards et lui impose de grandes obligations.

» Méhul a obtenu grâce par ses chants mélodieux devant les partisans frénétiques de l'harmonie; c'est qu'en effet, il a su réunir à l'expression, qui est l'œuvre du génie, les richesses de l'accompagnement qui sont le résultat de la science; il est aisé de s'apercevoir que M. Daussoigne a essayé de le suivre, dans la double route de l'harmonie et du chant.

» On a remarqué dans cette partition le duo d'Aspasie et de Périclès, « *Renonce aux palmes du guerrier* » et l'invocation de Minerve : « *D'Athènes et des arts déesse tutelaire.* » Ces deux morceaux sont dans le mouvement convenable, et expriment bien ce qu'ils doivent exprimer. Les accompagnements en sont ménagés avec art et avec sobriété.

» Le ballet qui coupe l'opéra en deux parties à peu près égales, est réussi. Il est impossible d'imaginer en ce genre rien de plus parfait que le pas des trois Grâces dansé par Mme Anatole et Mlles Fanny Biar et Noblet. »

Cet opéra eut seize représentations, ce qui alors n'était pas sans importance, et s'il ne fut pas repris par la suite c'est que (disent les journaux de l'époque), « la froideur du livret nuisit au succès de la musique du jeune compositeur. »

Ce premier début dans la carrière avait attiré l'attention publique sur notre artiste. Aussi lorsque l'administration de l'Opéra voulut faire arranger en récitatifs le dialogue de *Stratonice*, opéra de Méhul, c'est Daussoigne qu'elle chargea de ce travail délicat. Il sut s'en acquitter avec un tact si parfait, qu'il fut pour ainsi dire impossible de saisir la moindre différence entre le style du maître et celui de l'élève.

Méhul avait laissé une partition inachevée dont un bon tiers restait à faire.

L'auteur du livret de *Valentine de Milan* (tel était le titre de l'opéra) crut, avec raison, que personne n'était plus capable d'en terminer la musique que le compositeur qui venait de faire preuve d'un si grand talent dans l'arrangement de *Stratonice*.

C'est le 28 novembre 1822 que *Valentine de Milan* fut

représentée pour la première fois au théâtre Feydeau, et tous les journaux louèrent à l'envi le collaborateur du grand Méhul, lequel avait su constamment rester à la hauteur du maître dont il terminait l'œuvre.

Chérubini avait suivi les répétitions générales de cet ouvrage avec un intérêt qui trahissait à la fois sa grande affection pour l'ami qu'il avait perdu, et son vif désir de voir réussir le jeune homme qui n'avait pas craint d'entreprendre une tâche périlleuse.

On rapporte que l'illustre maître interrompit fréquemment la répétition pour adresser ses félicitations au jeune compositeur, marquant ainsi chaque morceau qu'il savait être de la main du neveu de Méhul par ces exclamations flatteuses : *Bravo ! Daussoigne, bravo ! c'est digne de ton oncle !*

Aspasie, *Stratonice* et *Valentine de Milan* n'avaient pas peu contribué à tenir le public en éveil sur les travaux de Joseph Daussoigne, et le moment lui parut propice pour faire représenter une nouvelle œuvre.

Son choix se porta sur un poëme de Paulin de l'Espinasse, intitulé : *Les deux Salem*, opéra-féerie en un acte, inspiré à l'auteur par la présence à l'opéra des deux Nourrit, père et fils, dont la ressemblance extraordinaire, tant au point de vue des traits du visage, que de la voix et de la taille, paraissait une circonstance heureuse pour la personnification des deux héros de la pièce.

Elle fut donnée le 12 juillet 1824, et n'obtint qu'un succès d'estime.

Fétis dit encore : « Le poëme avait peu d'intérêt; les efforts du musicien ne purent le soutenir. Toutefois, le mérite qui se faisait remarquer dans la partition décida Bouilly, auteur de l'opéra-comique intitulé : *Les Deux Nuits*, à confier cet ouvrage à M. Daussoigne. »

Ici doit se placer une anecdote qui a trait à cet opéra, et qui m'a été contée souvent par Daussoigne lui-même :

Bouilly était un ami intime de Méhul, et portait, ou semblait porter le plus vif intérêt à Daussoigne, qu'il connaissait depuis l'enfance. Il était d'un caractère bienveillant, mais aussi d'une faiblesse extrême.

Il offrit à Daussoigne son poëme des *Deux Nuits*, et lui en donna le premier acte terminé.

Le musicien se mit à l'œuvre et, son acte rempli, attendit pendant des semaines entières les deux derniers actes de l'ouvrage. Bouilly le remettait toujours au lendemain alléguant des prétextes plus ou moins vraisemblables, lorsqu'une conversation, tenue par deux artistes du théâtre Feydeau et entendue par Daussoigne, vint révéler à celui-ci la véritable situation. Bouilly, cédant à des intrigues de coulisses, avait confié son opéra à Boieldieu !

Ce procédé inqualifiable exaspéra Daussoigne, qui s'empressa d'aller trouver son infidèle collaborateur. Une explication des plus vives eut lieu. Bouilly pleura, se jeta aux pieds de notre jeune compositeur en le suppliant de lui pardonner. Il avait eu la main forcée, lui dit-il ; on lui avait arraché l'ouvrage, il lui confierait un autre poëme pour le dédommager, etc., etc — Daussoigne, furieux, maltraita cet homme de mauvaise foi, comme il le méritait, et à dater de ce jour renonça à écrire pour le théâtre.

Ce fut à cette époque que le Gouvernement des Pays-Bas, en quête d'un homme capable de fonder un conservatoire en Belgique, envoya une députation à Chérubini, pour le prier de vouloir bien la guider dans la mission délicate qu'elle avait à remplir.

Peu de temps avant, Daussoigne avait adressé à l'adminis-

tration des beaux-arts, un travail sur la réorganisation du Conservatoire de Paris.

La publication de ce travail, communiqué à Chérubini, avait attiré l'attention publique sur son auteur. Aussi fut-ce spontanément que le savant directeur du Conservatoire de Paris désigna Daussoigne aux délégués de l'administration néerlandaise. « C'est un esprit pratique et un grand musicien, leur dit-il, il s'aquittera à merveille de sa tâche. »

Cette opinion si flatteuse de la part d'un homme que l'on cite encore aujourd'hui comme ayant été le modèle des administrateurs, Daussoigne sut, ainsi qu'on le verra par la suite, la justifier entièrement.

Mais avant d'énumérer les travaux du premier directeur du Conservatoire royal de musique de Liége, il ne sera pas sans intérêt, je pense, de faire un retour vers le passé, et de voir ce qu'était notre cité au point de vue du mouvement musical, longtemps avant la création de notre école.

Liége (1) ne possédait jadis que la cathédrale et six collégiales (2), savoir : Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Denis et Saint-Jean, qui fussent de véritables pépinières d'artistes.

Les virtuoses et compositeurs formés à ces écoles se répandaient dans les différentes villes de l'Europe, où la plupart savaient se créer une existence souvent fort brillante. Quelques-uns, ayant l'esprit moins aventureux, restaient au pays et y exerçaient leur art dans les différentes églises de la ville.

(1) J'ai puisé la plupart de ces renseignements sur *Liége avant la création du Conservatoire*, dans un travail de M G. Becker.

(2) M. Becker fait erreur en parlant de huit collégiales.

Grétry, *Blavier*, *Moreau*, *D. D Raick*, *Gresnich*, les *Hamal* et tant d'autres musiciens, qui ont fait la gloire de leur pays, sont sortis de ces maîtrises pour aller se perfec tionner dans leurs études en Italie.

C'est en nivôse de l'an VI (27 décembre 1797) que le jury d'instruction publique, établi à Liége, présenta à l'administration centrale du département de l'Ourthe, un mémoire demandant qu'une école de musique fût fondée en cette ville.

Transmis au Ministère de l'Intérieur, ce mémoire reçut l'approbation du Gouvernement, qui décida l'établissement de l'école réclamée.

Cette décision resta sans effet.

Une nouvelle tentative fut faite par le Conseil général du département, quelques années plus tard.

« Depuis la suppression du clergé, et surtout depuis la destruction de notre théâtre, disait le rapport du Conseil général, les bons artistes nous abandonnent, sans que rien les remplace. »

Il semblerait qu'une situation aussi précaire dût provoquer la commisération du Ministère; il n'en fut rien cependant, et cette nouvelle démarche n'obtint pas plus de succès que la première !

Les délibérations du mois de juin 1806 vont nous prouver que le courage du Conseil général ne se laissait pas facilement abattre, car nous trouvons dans la correspondance administrative qui eut lieu à cette époque entre le préfet de l'Ourthe, M. Desmousseaux, et M. Fourcroy, conseiller d'État, directeur général de l'instruction publique, les phrases convaincues qu'on va lire, et qui diront en quelle haute estime on tenait déjà alors la ville de Liége au point de vue des aptitudes musicales :

« Il faut enfin reconnaître, disait le préfet, la nécessité d'établir quelque part une succursale du Conservatoire de Paris, une école de composition et de chant, où les principes de l'art soient enseignés par des maîtres habiles, et dans laquelle un régime sévère, conservateur des mœurs et de la santé des élèves, assure les progrès et les fruits d'une bonne instruction.

» Or, dans quel lieu placer plus convenablement cette école que dans une ville dont l'art musical a toujours fait les délices et où la prédilection générale pour cet art aimable avait enfanté des écoles nombreuses, qui pendant longtemps se sont montrées dignes de rivaliser avec les savantes et célèbres écoles d'Italie ?

» Malgré la chute de ces anciens établissements, Liége renferme encore aujourd'hui des talents très-distingués et assez nombreux pour former dans les grands concerts, qui sont très-suivis pendant l'hiver, un orchestre brillant avec lequel aucun autre dans les départements de l'Empire ne pourrait soutenir la concurrence. »

Malgré le lyrisme quelque peu exagéré de cette lettre, la conviction artistique y est si fortement sentie, que l'on s'étonne de n'y avoir vu faire aucune réponse; il en fut ainsi pourtant, et ce n'est qu'en 1826 que le roi Guillaume eut la pensée, hautement civilisatrice, de créer quatre écoles dans les provinces méridionales et septentrionales de son royaume. Bruxelles et Liége, La Haye et Amsterdam furent les villes choisies par ce souverain.

C'est à ce moment que la députation hollandaise fut envoyée à Chérubini qui, comme nous l'avons dit plus haut, désigna d'emblée Daussoigne comme l'homme le plus capable de remplir les hautes fonctions de directeur d'une école de musique.

Après avoir signé un engagement de vingt années avec le Gouvernement et la ville de Liége, Daussoigne sollicita une audience de M. de Larochefoucauld, alors Ministre des Beaux-Arts, afin de demander le règlement d'une pension de 1,500 francs, à laquelle il avait droit à raison de ses services comme professeur au Conservatoire de Paris.

Le Ministre s'efforça vivement de le dissuader de quitter Paris et lui fit des offres brillantes. « Je vous ferai obtenir la direction de l'Opéra », lui dit-il. Daussoigne refusa, alléguant que le premier Ministre dont il ne satisferait pas les caprices, le démissionnerait.

« Voulez-vous la place de chef d'orchestre? » lui demanda encore le Ministre. « Mais, Monseigneur, répondit notre loyal artiste, pour me donner cette place, il faudrait d'abord congédier mon ami Habeneck, et je ne puis consentir à cela. Du reste, j'ai signé un engagement avec le Gouvernement hollandais, et je viens humblement demander à Votre Excellence de bien vouloir faire régler ma pension. » « Ah! vous avez signé? fit le Ministre, eh bien, puisqu'il en est ainsi, Monsieur, je ne fais rien pour les gens qui désertent leur drapeau! »

Daussoigne avait trop de dignité pour insister davantage, il prit son chapeau et sortit.

Ce fut peu de jours après cette entrevue avec M. de Larochefoucauld qu'il fit ses adieux à son maître et ami Chérubini, et que, ses dernières affaires réglées, il prit courageusement la route de Liége, où il devait avoir à lutter pendant longtemps contre l'opposition des musiciens de la ville, qui ne voyaient pas sans une certaine jalousie arriver chez eux celui qu'ils appelaient: *l'étranger !*

Des cabales violentes ne tardèrent pas à s'organiser;

Daussoigne était attaqué, vilipendé un peu partout dans les lieux publics, mais il tint tête à l'orage, et finit, à force de tact, de talent et de fermeté, à imposer silence à la calomnie.

Ses ennemis eux-mêmes ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'homme choisi par le Gouvernement du Roi, et désigné par l'illustre auteur de *Lodoïska* était à la hauteur de sa mission et qu'il attacherait glorieusement son nom à une école qui, nous osons le proclamer, est devenue l'une des plus remarquables du pays.

A ses débuts, l'école de Liége fut établie dans un local fort modeste, rue Sainte-Croix. Ce local se composait de six ou sept pièces, ce qui parut très-suffisant alors, car, outre le directeur, le personnel enseignant se composait de dix professeurs seulement, rétribués d'une façon dérisoire, il est vrai, mais tous dévoués à l'œuvre et comprenant qu'un sacrifice de leur part était nécessaire pour seconder les efforts de l'homme éminent qui, placé à leur tête, avait toute leur confiance.

Ces artistes valeureux et désintéressés étaient : MM. *Joseph Henrard*, *Dieudonné Duguet*, *Hubert Massart*, *Joseph Bacha*, *Henchenne*, *Decortis*, *Wanson*, *Jalheau*, *Redlich* et *Jean-Pierre Massart*.

Dès le principe, l'institution se fit remarquer par une organisation parfaite, révélant l'esprit administratif du chef.

Les fonds dont on disposait alors s'élevaient à 8,000 florins seulement! Créer une école de musique et la soutenir avec des ressources aussi modestes n'était pas chose facile, on en conviendra. Cependant Daussoigne sut accomplir cette tâche de façon à mériter les éloges du Gouvernement qui, à partir de ce moment, suivit les progrès du Conservatoire de Liége avec le plus vif intérêt.

Chérubini, qui avait deviné en Daussoigne un administrateur, savait aussi qu'il était doué d'une volonté de fer, capable de surmonter toutes les difficultés qui pourraient surgir, et en cela il ne s'était pas trompé.

La première que notre Directeur rencontra sur sa route, fut d'une nature exceptionnelle et faillit causer la mort de l'école naissante! Je veux parler de la révolution qui éclata en 1830, juste trois ans après l'installation du Conservatoire.

Une pareille situation ne pouvait être précisément favorable au développement de notre institut musical, et l'on n'apprendra pas sans étonnement que, malgré la tourmente révolutionnaire, Daussoigne sut constamment tenir le gouvernail d'une main ferme; que, loin de fermer les portes de l'établissement, ainsi que Bruxelles, Amsterdam et La Haye venaient de le faire, il n'interrompit pas les cours un seul jour et que les élèves organisèrent plusieurs concerts dont le produit devait servir à soulager les victimes de la guerre nationale.

Aussitôt le calme reparu, Daussoigne reprend son œuvre avec une nouvelle ardeur. Il avait rêvé de faire du Conservatoire de Liége une école modèle, et il y parvint.

Mais que de luttes il dut engager pour arriver à son but! Que de rapports éloquents il adressa au Gouvernement pour faire sortir insensiblement l'école de son état embryonnaire!

Cependant, dès 1834, le nombre des professeurs est porté à quatorze; l'enseignement s'est développé; plusieurs des élèves se sont distingués dans leurs études; l'ardeur est partout, le chiffre des élèves s'accroît sensiblement; le local est devenu insuffisant!

Nous arrivons en 1840. Les instances du Directeur ont été

écoutées et la marche en avant s'accentue de plus en plus. L'école possède à cette époque dix-neuf professeurs, chiffre proportionné à l'augmentation des élèves; l'Institut reçoit le titre de *Conservatoire Royal;* il s'installe rue de la Cathédrale.

Une prospérité aussi remarquable, entièrement due au talent et à l'initiative du savant chef de notre école, n'avait pu passer inaperçue en haut lieu. Aussi, ce fut sans étonnement, mais avec une satisfaction marquée que la population liégeoise accueillit la nomination de Daussoigne comme chevalier de l'ordre de Léopold, faveur qui lui fut accordée par le Roi, le 15 juillet 1842.

Nous avons dit que l'École de musique de Bruxelles avait dû fermer ses portes lors de la révolution.

Ce ne fut qu'en 1832, un an après l'avènement de Léopold Ier comme Roi des Belges, qu'elle put les rouvrir

Bruxelles, devenue capitale, se crut des droits particuliers aux libéralités du Gouvernement, et dès ce moment l'équilibre financier fut rompu entre les deux Conservatoires royaux de la Belgique.

C'est surtout à partir de cette époque que Daussoigne dut accomplir de véritables prodiges administratifs pour maintenir son établissement à la hauteur où il avait su le placer, et pour arriver à la réalisation des idées élevées qu'il avait conçues, et qu'il n'était pas disposé à abandonner.

Il redoubla de zèle, multiplia ses rapports, enfin sut si bien manœuvrer, que dès 1850 son école présentait l'aspect de l'œuvre achevée !

Voici, du reste, un aperçu de la situation de l'enseignement après vingt-trois ans d'exercice, qui me dispensera d'autres éloges :

1 classe d'harmonie;
1 » de contre-point, de fugue et de haute composition;
4 » de piano, tenues par des professeurs;
6 » » » par des adjoints ou répétiteurs;
3 » de violon;
1 » de violoncelle;
1 » de contre-basse;
1 » de flûte;
1 » de hautbois;
1 » de clarinette;
1 » de basson;
1 » de trompette;
1 » de cornet à piston;
1 » de cor;
1 » de trombone et ophicléide;
5 » de solfège;
2 » de chant;
1 » de langue française.

N'est-il pas vrai de dire qu'une école ainsi organisée pouvait être considérée comme une œuvre achevée, et Chérubini s'était-il mépris sur les qualités administratives de son élève en le désignant aux délégués hollandais comme l'homme le plus capable de créer une école de musique?

Cependant Daussoigne, esprit éclairé et novateur, trouvait qu'ici-bas tout est perfectible, que les aveugles de la science seuls cessent de voir dans l'avenir; il chercha à améliorer l'enseignement en étudiant ce qui se faisait en Allemagne et en France; il organisa les exercices d'ensemble pour l'orchestre, une fois la semaine, forçant ainsi les élèves à venir prendre connaissance des chefs-d'œuvre classiques, dont il dirigeait lui-même l'étude après en avoir fait l'analyse.

Ce cours de *littérature musicale* n'a pas peu contribué, on le comprendra, à former et à développer l'intelligence des jeunes gens qui se destinaient à la composition.

Les amateurs eux-mêmes assistaient en grand nombre à ce cours, car Daussoigne était un véritable charmeur par sa parole, et ses commentaires sur les œuvres des maîtres, marqués au coin de l'esprit le plus fin et le plus distingué, intéressaient autant les profanes que les musiciens de profession.

A partir de ce moment on peut déclarer le Conservatoire royal de Liége assis sur des bases solides; le nom de son créateur est désormais attaché à cette belle et utile institution!

C'est le 6 février 1846 que l'Académie royale de Belgique élut Daussoigne en qualité de membre associé de la Classe des beaux-arts. Déjà à cette époque notre artiste avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, et membre correspondant de l'Institut de France.

Les nombreux travaux et les services qu'il ne cessait de rendre à l'art musical dans notre pays lui valurent quelques années plus tard une nouvelle marque de la haute bienveillance royale; il fut promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold, le 10 mars 1855.

En cette même année 1855, Daussoigne avait demandé au Gouvernement français l'autorisation de joindre le nom de son oncle Méhul au sien. On sait qu'il professait la plus grande admiration pour l'homme célèbre qui avait guidé ses premiers pas dans la carrière; une tendresse toute filiale était née dans son cœur reconnaissant, et lorsqu'il crut avoir assez fait pour mériter l'honneur d'ajouter ce nom respecté au sien, il en réclama la faveur, qui lui fut accordée par la justice, le 15 février 1855.

Dans sa requête au Gouvernement français, Daussoigne disait : « que ce nom de Méhul serait l'héritage qu'il laisserait à ses enfants! »

Ce ne fut qu'à partir de la date du décret ci-dessus, que notre confrère signa « Daussoigne Méhul » sans trait d'union.

Des enfants qu'il eut de son mariage avec Mlle Marie-Adélaïde Bellet, je n'ai connu que ses deux fils, dont l'un fit partie pendant assez longtemps de l'armée belge avec le grade de lieutenant, et l'autre, Alexandre Daussoigne Méhul, qui a su se faire un nom très-honorable dans la carrière musicale, comme pianiste, organiste et compositeur.

Daussoigne qui affectionnait tout particulièrement ce second fils, parce que celui-ci se distinguait dans l'art qui avait fait la passion de sa vie, voulut qu'Alexandre pût signer ses œuvres musicales du même nom que son père. Il chargea donc un homme de loi des formalités à remplir à cet égard, et par jugement du tribunal de première instance séant à Liége, le 13 juin 1855, il fut ordonné que le nom de : Daussoigne Méhul serait substitué à celui de Daussoigne sur l'acte de naissance d'Alexandre.

Nous avons montré ce que fut notre regretté confrère comme compositeur et comme administrateur ; il nous reste à parler de l'homme et du professeur.

Daussoigne avait la réputation d'être dur, peu sociable, en un mot, d'un caractère difficile.

Ce qui a accrédité cette opinion, fausse à mon avis, c'est une certaine brusquerie qu'il apportait souvent dans ses relations avec ses subalternes. Mais cette rigidité de caractère était rachetée chez lui par une honnêteté à toute épreuve, par un esprit de justice qui commandait le respect.

Sa nature était sombre, inquiète; les déboires de sa car-

rière l'avaient rendu susceptible et ombrageux. L'austérité avec laquelle son oncle l'avait élevé n'était du reste pas étrangère à cet état de son esprit. Il jugeait son art et sa condition de très-haut; de là cette espèce de raideur qu'on lui reprochait et qui était provoquée par l'idée qu'il se faisait de la dignité de sa profession.

Cette raideur se manifestait aussi dans ses rapports avec son conseil d'administration. Elle amena peu à peu une situation des plus pénibles qui se traduisit par un échange de lettres aigres-douces peu fait pour conserver la bonne harmonie entre eux.

Les choses allèrent ainsi pendant quelque temps, mais la corde trop tendue finit par se rompre, et le 19 mars 1862, un arrêté royal admit Daussoigne à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Le Gouvernement lui accordait par le même arrêté le titre de : *Directeur honoraire du Conservatoire royal de musique de Liége*.

Daussoigne se retira donc après trente-cinq années d'exercice; il avait créé une œuvre durable; ses ennemis eux-mêmes devaient finir par lui rendre justice et apprécier, quoique un peu tardivement peut-être, les qualités administratives et artistiques dont il avait fait preuve pendant sa longue gestion.

A différentes reprises l'administration actuelle du Conservatoire eut l'occasion de rendre hommage au créateur de l'école, et, je me plais à le reconnaître, elle le fit toujours de la façon la plus flatteuse pour lui. C'est ainsi que, même du vivant de Daussoigne, elle décida que le buste du savant et vénéré directeur serait commandé à un artiste liégeois, au sculpteur Alphonse de Tombay, et qu'on lui donnerait une place d'honneur dans l'établissement.

Lors de sa mort, les cours furent suspendus pendant quatre jours en signe de deuil. La Commission arrêta, en outre, qu'un concert, dont le programme comprendrait les principales œuvres du maître, serait organisé, et que, comme par un dernier hommage rendu à sa mémoire, son buste serait couronné publiquement à cette séance.

Ces honneurs, hâtons-nous de le dire, étaient bien dus à l'artiste éminent qui avait su porter si haut le niveau artistique en notre ville, à l'homme qui avait doté Liége d'une école pouvant rivaliser avec les premiers établissements similaires de l'Europe, tant au point de vue de l'organisation des études que de l'ordre et de la discipline.

A partir du jour où Daussoigne prit en main les rênes directoriales, il cessa d'écrire de la musique, ou du moins, il en écrivit fort peu.

Nous ne trouvons à son catalogue, de 1828 à 1836, que trois œuvres importantes : deux cantates avec orchestre, dont l'une fut exécutée lors de la réception du cœur de Grétry à Liége ; et l'autre pour célébrer la pose de la première pierre de la nouvelle annexe du Palais des princes-évêques de Liége. Le Roi Léopold I[er] assistait à cette cérémonie et complimenta chaleureusement notre savant musicien.

La troisième œuvre est une symphonie héroïque avec chœurs, intitulée : *Une Journée de la Révolution*, exécutée d'abord à Liége, puis à Bruxelles.

Voici ce que Fétis dit de cette symphonie dans la biographie qu'il a consacrée à Daussoigne :

« Cet ouvrage a été exécuté au mois de septembre 1834, dans un grand concert, donné à l'église des Augustins, avec un orchestre et des chœurs d'environ cinq cents exécutants, et y a produit beaucoup d'effet. C'est une belle et large composition. »

Au concert qui fut organisé à Liége en 1875, pour rendre hommage à la mémoire de Daussoigne, cette symphonie figura de nouveau au programme, et j'eus l'honneur de la diriger. Le public constata, non sans étonnement, que l'œuvre, alors âgée de près de cinquante ans, était restée jeune par les idées musicales qui y sont développées, et il applaudit avec chaleur la belle prière qui forme la deuxième partie de l'ouvrage.

« Cette prière, dit le chroniqueur du *Journal de Liége*, dans le compte rendu consacré à cette séance, est d'un très-beau, d'un très-noble caractère. La disposition des voix y est naturelle et savante; c'est un morceau de maître ! »

Il nous faut signaler aussi les deux recueils de chœurs, publiés en 1843 par Daussoigne, sous les auspices du Gouvernement belge.

Ce fut à la suite d'un concours, organisé par la *Société Grétry*, de Bruxelles, en 1841, concours auquel furent conviées les diverses sociétés chorales du royaume et de l'étranger, que notre artiste fut chargé par M. le Ministre de l'Intérieur de faire un mémoire sur le moyen d'encourager et d'étendre l'étude du chant d'ensemble dans le pays, et plus particulièrement dans les communes rurales.

« Il est un danger que je ne puis passer sous silence, et qui résulte en partie du petit nombre de morceaux que possèdent les sociétés rurales, disait Daussoigne dans l'avant-propos de son recueil, non-seulement la poésie de ces morceaux n'est pas toujours irréprochable, mais la musique elle-même en est parfois mal écrite et sans effet. »

L'ouvrage est divisé en deux parties ; la première, composée de musique religieuse, extraite de l'œuvre des plus grands maîtres anciens et modernes, embrasse une étendue

de dix siècles. « Puisse cette publication, disait encore l'auteur, ramener parmi nous l'art musical à sa première, à sa plus noble destination, en faisant contre-poids au mauvais goût qui ne cesse d'envahir jusqu'à nos temples. »

La seconde partie, destinée. dans l'esprit de l'auteur, *aux récréations musicales*, est également puisée dans l'œuvre des plus célèbres compositeurs, tels que : *Weber*, *Schubert*, *Boieldieu*, *Méhul*, *Kreutzer*, *Gluck*, *Mendelssohn*, *Spontini*, *Salieri*, *Grétry*, etc.

La poésie de ces chœurs, traduite en langue française et en langue flamande par MM. *de Charlemagne*, *Th. Weustenraad*, *A. Van Hasselt*, *Th. Van Ryswick* et beaucoup d'autres écrivains renommés, *ne traite que de sujets nobles et moraux*.

Cette publication eut un succès immense, et fut considérée, à juste titre, comme un nouveau service rendu par le neveu de Méhul à l'art choral dans notre pays.

Dans l'organisation des études de son école, Daussoigne s'était réservé les cours d'harmonie, de contre-point, de fugue et de haute composition.

Son enseignement, dont nous parlerons plus loin en détail, était puisé aux plus saines traditions de l'art.

Il voulait *la pureté* à l'école et, dans ce but, ne donnait comme exemple à ses élèves que les œuvres classiques des grands maîtres universellement admirés. Est-ce à dire que son esprit restait inaccessible aux découvertes modernes? Évidemment, non. Il comprenait les romantiques, en musique; il les appréciait à leur juste valeur; *Berlioz*, *Schumann*, voire même *Wagner*, n'effrayaient nullement sa religion artistique; c'est ainsi que nous l'avons souvent entendu vanter les nombreuses beautés que l'on rencontre dans les œuvres de ces novateurs.

Sa classe eut l'honneur de donner le premier prix de Rome à la Belgique.

On se le rappelle, en effet, le premier grand concours de composition musicale eut lieu en 1841, et ce fut *Étienne Soubre* (qui devait succéder à son maître en 1862, en qualité de directeur du Conservatoire), qui obtint le grand prix.

Ses élèves continuèrent à se distinguer pendant de nombreuses années encore, ainsi qu'on le verra par la liste suivante :

En 1843. — 2e second grand prix . . Étienne Ledent.
En 1845. — 2e » » . . Léonard Terry.
En 1851. — 2e » » . . J.-B. Rongé.
En 1857. — 2e » » . . Jules Conrardy.
En 1859. — 1er grand prix . . . . . . J. Théodore Radoux.

En cette même année 1859, notre confrère fut promu au grade de commandeur de l'ordre de Léopold.

Nous avons vu que Daussoigne avait fait d'excellentes études musicales et que dès l'âge de treize ans il faisait ses premières armes à Paris comme professeur.

Doué d'une intelligence d'élite, guidé dans la carrière par des maîtres tels que *Chérubini*, *Catel* et *Méhul*, il eut le génie de l'enseignement et devint un professeur modèle.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que *Halévy*, *Panseron*, les *Hertz* et tant d'autres musiciens, devenus célèbres, ont passé par la classe d'harmonie de Daussoigne à Paris; qu'*Hérold*, l'illustre auteur du *Pré-aux-Clercs* et de *Zampa*, sollicita à maintes reprises les conseils de notre jeune maître. « Tu es un savant, toi, disait-il à Daussoigne, on dit que je n'entends rien au contre-point, il faut que tu me l'ap-

prennes ! » Mais notre artiste, qui connaissait toute la légèreté de caractère d'Hérold, lui répondait : « Tu n'as pas besoin de cela, mon ami, du reste, le courage te manquera, et au bout de quinze jours tu n'y reviendras pas. » Le fait est que les choses ne se passèrent pas autrement, et qu'Hérold ne fit que de courtes apparitions chez celui qu'il appelait : *le savant.*

Il l'était, en effet, et ses élèves ne se rappellent pas sans effroi les problèmes musicaux qu'il leur donnait à résoudre, problèmes qui n'étaient que jeux d'enfant pour lui.

Son cours ne comprenait pas moins de quatre années d'un travail assidu.

La première était consacrée à l'*harmonie,* la deuxième et la troisième au *contre-point rigoureux,* y compris le contre-point rétrograde, les canons, les contre-points doubles à la 10e, à la 11e, à la 12e, à la 13e, à la 14e et à la 15e, de même qu'à ce fameux contre-point double, à la 9e, que tous les musiciens considèrent de nos jours comme l'invention d'un esprit malade, véritable défi jeté au sens commun. Enfin, la quatrième année était réservée exclusivement à l'étude de la fugue.

Ce système d'enseignement présentait de graves inconvénients en ce qu'il forçait les élèves à consacrer deux longues années à apprendre une science dont ils ne devaient faire usage dans aucun genre de composition.

Daussoigne, du reste, le reconnut plus tard, et fut le premier à indiquer l'utilité d'une réforme dans les études de l'harmonie. Voici quelques passages de l'intéressant opuscule qu'il a consacré à ce sujet en 1867. Ils prouveront mieux que je ne pourrais le faire, toute la lucidité d'un esprit qui est resté jeune jusqu'à la dernière heure : « Avant

d'aborder l'objet principal de cette notice, dit l'auteur, il n'est pas inutile de renouer les anneaux de la chaîne qui nous rattache au passé, et de démontrer par des faits que l'étude du contre-point rigoureux au XIXe siècle est un anachronisme, un non-sens, et, peut-être, un danger pour les jeunes musiciens. » Puis, après avoir fait l'historique du chant Ambrosien jusqu'à l'introduction du plain-chant Grégorien dans les églises de France, Daussoigne ajoute : « La musique à plusieurs parties apparut dans l'Occident : informe dans ses premiers essais, le contre-point basé sur les tonalités ecclésiastiques du moyen âge devint une science profonde chez les Français, et notamment chez les Belges.

» Maintenant, que l'étude en soit religieusement conservée dans les cathédrales ou les séminaires, rien de mieux; bien qu'à mon gré le caractère majestueux du plain-chant repousse toute adjonction profane : mais que l'on perpétue dans nos écoles laïques un système d'harmonie barbare, fondé sur une suite d'accords sans liaison tonale, une étude enfin qui n'a plus sa raison d'être depuis la découverte de la tonalité moderne, voilà ce qui me paraît inexplicable, aujourd'hui que l'on cherche à développer le sentiment harmonique des masses en créant à leur usage de nombreux orphéons.

Ce n'est pas tout encore : loin de procéder du simple au composé, nous enseignons de prime abord à nos élèves les secrets et la pratique de l'art d'écrire, d'après les lois posées par Catel; puis, par un retour bizarre, nous les ramenons à l'A b c d'un langage qu'ils se garderaient bien d'employer dans leurs moindres productions! Autant vaudrait condamner les jeunes peintres, pendant deux années, à l'imitation servile des fresques du moyen âge avant de les présenter dans les grands concours de peinture historique. »

Et plus loin l'auteur dit encore : « Si l'on m'accusait d'être hostile au contre-point, quel que fût son caractère, je répondrais qu'il faut s'entendre sur la signification des mots avant de discuter la valeur des choses.

» Dans les temps reculés où les sons se notaient avec des points, deux points placés perpendiculairement (:) indiquaient la résonnance simultanée de deux sons, d'où vint alors le nom de *point contre point* que reçut la musique harmonisée : mais après la découverte de l'accent tonal, la science des accords prit le nom d'harmonie que nous lui avons conservé. De là, l'emploi de deux mots désignant la même opération, c'est-à-dire l'art de composer la musique à plusieurs parties. Je ne suppose pas que l'on me prête l'intention de la supprimer aujourd'hui!... Mais je demande que le contre-point moderne (si l'on tient au mot) repose sur la tonalité à notre usage.

» En définitive, la réforme que je propose est d'une exécution facile ; elle consiste à remplacer deux études disparates par un seul cours de composition pratique. »

Daussoigne donne alors en peu de lignes l'aperçu de l'ouvrage qu'il voudrait voir faire, convaincu, dit-il, qu'il suffirait à un homme de mérite (adoptant les bases qu'il propose), de publier un nouveau cours de composition pour attirer à lui la génération nouvelle et faire époque dans l'enseignement.

Voici comment il s'exprime : « Après avoir indiqué aux élèves le nombre, le caractère et le renversement des intervalles, on leur enseignerait la composition à deux parties. En écrivant d'emblée à trois parties, la plupart des jeunes gens à qui l'on donne une basse à accompagner, ne savent quelle est la place de tel ou tel son, soit au chant, soit à la

partie intermédiaire .. et cela doit être de ceux à qui l'on n'a pas enseigné la loi mélodique du duo.

» J'admets donc le contre-point moderne à deux parties, à la condition de l'établir sur la tonalité enseignée par Catel.

» Cela fait, j'arriverais à l'emploi successif des accords de trois, quatre et cinq sons, sans rien changer à la méthode actuelle, et je terminerais le cours par l'enseignement de la fugue... de cette fugue tant calomniée par ceux qui la comprennent et l'écrivent mal... et dont le nom seul fait reculer la plupart des écoliers! »

Je me rappelle que Daussoigne m'a souvent conté que Fetis, qui assistait à la séance de la Classe des beaux-arts lorsqu'il fit la lecture de cet opuscule, s'écria : « C'est une réforme indispensable, et je veux y songer pour une nouvelle édition de mon cours de composition. »

Je crois pouvoir affirmer que depuis lors, nous avons tous adopté les bases de cet enseignement et que nous en avons obtenu d'excellents résultats.

S'il est un reproche que l'on a pu adresser au professeur, c'est son peu de patience avec ses élèves. Il était impitoyable pour ceux qui, n'ayant pas compris l'unique explication qu'il donnait des règles de l'harmonie, le forçaient à se répéter. Il les décourageait de la façon la moins déguisée en leur déclarant « qu'ils n'étaient pas nés pour cela, qu'ils feraient mieux de rester chez eux que de venir perdre leur temps sur les bancs de sa classe » Presque toujours ces pauvres victimes se le tenaient pour dit, et ne reparaissaient plus!

Son horreur de la médiocrité lui arrachait parfois des réparties quelque peu brutales, mais qui prouvaient cependant son honnêteté artistique. Abuser de la bonne foi d'un

malheureux en lui laissant croire qu'il a du talent alors qu'on sait le contraire, était considéré par lui comme une mauvaise action.

Un jour, quelqu'un qui avait des prétentions à la composition, lui apporte une messe de *Requiem* écrite pour quatre voix et orchestre. « Je crois, cher maître, que vous en serez content, dit-il, j'y ai mis tous mes soins. Je vous prie seulement, si toutefois j'ai pu transgresser les lois de l'harmonie dans certains passages, de vouloir bien les marquer d'une croix. »

Daussoigne le lui promit, mais à peine eut-il jeté les yeux sur la partition, qu'il s'aperçut de la complète insignifiance de l'œuvre. L'intrus ne connaissait même pas le premier mot de l'orthographe musicale!

Lorsqu'il revint quelques jours plus tard pour reprendre son ouvrage, il ne fut pas peu surpris de ne découvrir nulle part le signe qui devait lui révéler les péchés, bien mignons sans doute, qui avaient pu tomber de sa plume. Il en demanda l'explication au maître, qui lui répondit finement : «Si j'avais dù marquer d'une croix toutes les fautes que j'ai constatées dans votre œuvre, cher Monsieur, j'aurais fait de votre partition un cimetière! »

Le mot était cruel, convenons-en, mais n'y avait-il pas un certain courage à dessiller ainsi les yeux d'un pauvre dévoyé, qui, encouragé dans une carrière pour laquelle il n'avait pas d'aptitudes, pouvait payer fort cher un jour le temps perdu en efforts stériles?

Autant Daussoigne était dur et sévère avec les médiocrités, autant il se montrait bon et affectueux envers ceux de ses élèves chez lesquels il croyait découvrir les prémices d'un avenir artistique.

Rien ne lui coûtait alors pour les diriger aussi loin que possible. Il les encourageait au travail, les entourait de soins particuliers et lorsque, leurs études terminées, ces élèves quittaient l'école, Daussoigne suivait leurs progrès avec sollicitude et se montrait toujours heureux de leurs succès. Jamais aucun d'eux n'a réclamé en vain l'appui de son influence, et plusieurs lui ont dû l'honneur d'occuper de brillantes positions dans le monde des arts.

Indépendamment des œuvres musicales dont nous avons parlé et d'un grand nombre de morceaux de moindre importance, Daussoigne a écrit des notices fort remarquables, où se révèle un véritable talent d'écrivain. Il y traite les sujets les plus divers se rapportant à la musique, et il le fait avec une autorité incontestable et une grande érudition.

Ces notices ont été insérées dans les *Bulletins de l'Académie*, où elles seront lues avec intérêt. En voici les titres : *De l'enseignement du chant aux enfants du peuple, dans les écoles primaires de la Belgique* (1846, tome XIII, n° 11). — *De l'indifférence des jeunes musiciens à l'égard des lois qui leur sont imposées par les grands concours de composition* (1866, 35e année, 2e série, tome XXI, n° 6). — *De l'impropriété de certains mots employés par Catel, dans son traité théorique de l'harmonie moderne* (1866, 35e année, 2e série, tome XXII, n° 11). — *De l'importance des voyages imposés aux pensionnaires par le règlement du grand concours de composition* (1866, 35e année, 2e série, tome XXII, n° 7). — *D'une réforme indispensable dans l'ordre des études imposées de nos jours aux jeunes compositeurs de musique* (1867, 36e année, 2e série, tome XXIII, n° 3) J'ai cité plus haut une grande partie de cet opuscule. — *Essai philosophique sur l'origine, le caractère et les transformations*

de la musique théâtrale (1868, 37e année, 2e série, tome XXV, n° 3.)

Ainsi qu'on peut le constater par les dates de ces opuscules, c'est à partir du jour où ses fonctions de directeur lui furent retirées, que Daussoigne s'occupa le plus activement de la littérature musicale, et il le fit de façon à faire regretter que ses écrits ne soient pas plus nombreux.

J'ai commencé cette biographie par une note triste, je la terminerai de même, car notre regretté confrère ne trouva pas précisément le bonheur dans la retraite.

Sans fortune, réduit à vivre d'une pension relativement modeste, ayant à ses côtés sa pauvre femme atteinte d'une maladie cruelle, il fit tous les sacrifices pour adoucir autant que possible les dernières années de cette digne compagne de sa vie.

J'ai été souvent témoin du spectacle touchant de ces deux êtres vivant l'un pour l'autre. Mme Daussoigne, femme instruite et distinguée, servait de secrétaire à son mari, dont la vue s'était affaiblie au point qu'il ne pouvait plus ni lire, ni écrire.

Pour comble de malheur, notre artiste qui, suivant les lois naturelles, devait quitter ce monde avant sa compagne, eut la douleur de la perdre, et dès ce moment, se trouva absolument seul!

Il lui restait deux fils, il est vrai, mais il ne pouvait les voir qu'à l'époque des vacances, l'un étant à Paris, et l'autre occupant une haute position artistique à Glascow.

Daussoigne avait été mon maître, mon bienfaiteur; il m'appelait souvent *son fils*, je m'attachai à lui prouver que j'avais la mémoire du cœur.

C'est à partir de cette époque que je le vis très-fréquem-

ment, et je ne me rappelle pas sans émotion le charme qui découlait de sa conversation si richement imagée. Son esprit, nourri par de fortes études, sa grande mémoire qui ne s'affaiblit jamais, son élocution facile, faisaient de lui le plus séduisant causeur.

Cependant, je ne constatais pas sans tristesse, qu'à certains jours ses discours revêtaient une teinte mélancolique ; l'amertume si longtemps renfermée dans ce cœur meurtri par les souffrances morales débordait tout à coup ; un seul sujet pouvait encore rasséréner son âme et lui rendre l'enthousiasme de la jeunesse : l'*art!* cet art musical qu'il aimait passionnément et dont il savait parler avec tant d'éloquence. Dans ces moments, ses souvenirs lui revenaient en foule, il se mettait au piano et exécutait de mémoire des scènes entières de *Chérubini*, de *Méhul* ou de *Gluck*, ses auteurs favoris. Il analysait les œuvres de ces maîtres avec une lucidité d'esprit vraiment extraordinaire ; le vieillard disparaissait alors, il ne restait devant moi que l'artiste, et j'admirais!

J'ai passé ainsi bien des heures délicieuses, dont le souvenir ne s'effacera pas de ma mémoire.

Cet homme, d'une complexion en apparence débile, devait vivre de longs jours.

Il ne me souvient pas qu'il ait jamais connu de vraie maladie, et celle qui l'a emporté fut bien courte!

Un matin on vint m'apprendre que Daussoigne avait été pris de syncopes la nuit ; je m'empressai de me rendre auprès de lui, et je le trouvai dans son lit, grelottant. Un simple refroidissement avait provoqué cet état, auquel succéda bientôt une fièvre catarrhale dont hélas! il ne devait pas triompher. Il s'éteignit doucement, sans souf-

rance apparente, et le 5 mars 1875, il expirait dans mes bras!

Ses fils arrivèrent le soir même, et rien ne peut peindre leur désespoir à la vue du corps inanimé de ce père bien-aimé, dont ils n'avaient pu recueillir le suprême adieu!

Par dispositions testamentaires, Daussoigne renonçait aux honneurs funèbres auxquels lui donnaient droit sa haute position, sa qualité d'académicien et son grade de commandeur de l'ordre de Léopold.

Ses dernières volontés furent respectées, mais un grand nombre d'artistes et d'amis voulurent accompagner sa dépouille mortelle jusqu'à Givet, sa ville natale, berceau de son enfance, où il avait désiré reposer après sa mort.

J.-Théodore Radoux.



Imp. J. Bouwens, Brux

LE COLONEL

ÉMILE-HENRI-JOSEPH ADAN,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 18 octobre 1830, décédé à Ixelles le 13 janvier 1882.

Émile-Henri-Joseph Adan naquit à Bruxelles le 18 octobre 1830. Sa famille appartenait à la classe aisée, et son père, qui possédait des connaissances solides et variées, prit un soin particulier de son éducation. Vif et intelligent, élevé au milieu de l'aisance, traité par ses parents avec la plus grande douceur, l'enfant se laissait aller, suivant l'expression d'un grand poëte,

> Au bonheur de livrer sa jeune âme à la vie;

mais il ne jugeait pas que le travail fût nécessaire à l'existence. Aussi préférait-il le jeu à l'étude, et rien, dans l'enfant, ne faisait présager l'homme que l'on devait citer plus tard comme le plus infatigable des travailleurs.

Au sortir de l'école primaire, il fut placé comme externe dans une institution privée, dont les élèves avaient la faculté de suivre les cours de l'Athénée royal de Bruxelles, en même

temps qu'ils recevaient dans l'établissement des leçons particulières et des répétitions. C'est là que tout à coup, vers l'âge de quinze ans, il sentit s'éveiller en lui un goût irrésistible pour la carrière des armes. Le père eut la sagesse de ne pas contrarier cette vocation; mais voulant avant tout que son fils acquît une instruction générale et solide, il posa pour condition à son consentement l'entrée du jeune homme à l'École militaire, et son admission dans l'une des armes spéciales.

Enflammé par cette perspective, le jeune aspirant subit une transformation complète. C'est à partir de cet instant qu'il commença à déployer cette ténacité au travail et cette facilité d'assimilation, qui constituèrent plus tard son caractère distinctif. Les journées ne suffisaient pas à satisfaire le désir d'apprendre dont il était possédé; il consacrait au travail une partie de ses nuits, et ses parents durent parfois user de leur autorité pour le forcer à prendre du repos.

Ajoutons qu'il eut le bonheur d'être guidé, dans ses premières études mathématiques, par un professeur hors ligne. M. Clément, ancien élève de l'École polytechnique, qui devint quelques années plus tard un des professeurs les plus distingués de l'École militaire, se chargea de préparer le jeune Adan aux examens d'admission. Il ne tarda pas à reconnaître la qualité supérieure de l'intelligence à laquelle il avait affaire, et réglant avec sagacité la nature de son enseignement d'après la capacité de son élève, il chercha surtout à développer chez celui-ci l'esprit d'initiative et de recherche, à dévoiler à ses yeux les vastes horizons de la science, à lui donner enfin de larges vues d'ensemble, abandonnant à son travail individuel et à la rectitude de son jugement l'acquisition des détails et l'étude des théories particulières.

Dans de pareilles conditions, le succès du jeune candidat

était certain. Aussi, lorsqu'il se présenta aux examens d'admission pour les armes spéciales, au mois d'octobre 1847, c'est-à-dire à peine âgé de dix-sept ans, fut-il admis le premier sur une liste de quarante-huit concurrents.

Pendant toute la durée de son séjour à l'École militaire, Adan se maintint constamment à la tête de ses condisciples. Sa promotion, la treizième depuis la fondation de l'établissement, offre une singularité digne de remarque : elle a fourni à elle seule deux membres à notre Académie, tandis que toutes les autres promotions réunies n'en ont fourni jusqu'aujourd'hui que quatre (1).

Nommé sous-lieutenant à l'École d'application, le 21 décembre 1849, et occupant la première place sur le tableau de classement de sa division, Adan avait le droit de choisir entre les trois armes spéciales, l'artillerie, le génie et l'état-major. Il opta pour cette dernière arme, qui convenait parfaitement à la variété de ses aptitudes; c'était d'ailleurs celle qui était alors la plus recherchée par les jeunes officiers, à cause des chances d'avenir qu'elle présentait; et cette dernière circonstance créa pendant vingt ans, parmi les élèves de l'École militaire, une heureuse émulation, dont l'arme de l'état-major ressent encore aujourd'hui les effets bienfaisants. Cette arme vit alors entrer dans son sein une pléiade de jeunes et savants officiers qui, comme Adan, étaient d'abord des hommes de choix, des intelligences d'élite, et qui, en second lieu, avaient reçu, avant leur entrée à l'École militaire, et pendant leur séjour de quatre années dans cet établissement, une instruction générale et complète. Aussi, lors de la

(1) MM. Liagre, de la 1re promotion; Brialmont, de la 5e; E. Quetelet, de la 10e; Adan et Henrard, de la 13e; De Tilly, de la 19e.

création un peu trop improvisée de l'École de guerre, le Gouvernement fut-il heureux de pouvoir trouver, dans le corps d'état-major, une riche pépinière capable de fournir, du jour au lendemain, à la nouvelle institution, des directeurs et des professeurs à la hauteur de leur difficile mission.

Après ses deux années d'études à l'École d'application, Adan subit devant le jury, de la manière la plus brillante, ses examens de sortie, et fut admis définitivement dans le corps d'état-major par arrêté royal du 1er septembre 1852. Il ne fit du reste que sortir d'une école pour entrer dans une autre, car il fut immédiatement envoyé au Cours d'équitation à Ypres, et y resta jusqu'au mois de mars 1853.

C'est à partir de cette dernière date qu'il commença à être attaché aux travaux de la carte du pays : il fut chargé du levé et du nivellement de la planchette de Beveren, dans les environs d'Anvers.

A la fin de cette première campagne, au mois d'octobre 1853, le sous-lieutenant Adan fut détaché au régiment des carabiniers, pour y accomplir le stage réglementaire; puis, dans la campagne de 1854, il fut de nouveau employé aux travaux topographiques, et chargé de la planchette de Heyst-op-den-Berg. Sur les entrefaites, il avait été promu au grade de lieutenant, par arrêté royal du 29 décembre 1853.

L'exactitude et le talent avec lesquels le jeune officier s'était acquitté de ses travaux topographiques avaient attiré sur lui l'attention du directeur du Dépôt de la Guerre. Lorsque, vers la fin de 1854, le général Nerenburger voulut entreprendre les déterminations astronomiques nécessaires à la projection rigoureuse et à l'orientation de la carte du pays, il chargea

M. Houzeau de faire les observations et lui donna comme aide le lieutenant Adan. Avouons que peu de jeunes gens ont eu la chance heureuse d'être placés, dès leur début dan la science, sous un guide pareil à celui qui échut à Adan; cette circonstance décida peut-être de sa carrière.

Malgré sa brillante intelligence et sa promptitude de conception, Adan n'avait pas montré, jusqu'à cette époque, un désir bien marqué d'utiliser ses heureuses facultés dans des travaux d'un caractère scientifique. Il était un inconnu pour son nouveau chef; aussi, lorsqu'il demanda à celui-ci, dans sa première entrevue avec lui, « ce qu'il aurait à faire », le jeune assistant reçut-il cette réponse pleine de finesse et de bonté : « Autant et aussi peu que vous le désirerez. » Mais une fois à l'œuvre, il prit goût aux observations, et s'intéressa aux résultats que l'on en déduisait par le calcul. Son directeur, ou plutôt son compagnon, lui montra, par la pratique de chaque jour, l'importance pour l'astronome de connaître dans tous leurs détails les instruments avec lesquels il opère; il l'initia, en outre, aux corrections de divers genres qu'exigent les observations et les calculs. Avec son esprit juste et ses éminentes facultés d'assimilation, Adan ne pouvait manquer de se mettre rapidement au courant de ces travaux. Dès la première campagne, du mois d'avril au mois d'août 1855, ses études prirent une tournure plus sérieuse, et de cette époque date le goût des recherches positives, par lequel le reste de sa carrière a été marqué.

Cinq ou six mois de l'année étaient consacrés aux observations sur le terrain, tandis que les mois d'hiver étaient employés aux calculs. La première campagne servit à fixer une latitude et un azimuth. au signal de Lommel, dans l'endroit le plus désert de la Campine. Les observateurs étaient

installés en pleine bruyère, à plusieurs kilomètres du village le plus proche, et vivaient sous des abris temporaires, faute d'habitations à proximité de leurs instruments.

On s'étonnera peut-être de la facilité avec laquelle un jeune officier de vingt-quatre ans se soumit à cette existence d'isolement. Mais bien qu'il possédât toutes les qualités nécessaires pour briller dans le monde, Adan avait puisé dans la vie de famille un esprit de conduite, et je dirai presque un fond d'austérité, qui l'accompagna dans tout le reste de sa carrière.

Au commencement de 1856, Adan avait été attaché d'une manière permanente à la section géodésique du Dépôt de la Guerre, et sa seconde campagne astronomique fut consacrée à des déterminations de latitude et d'azimuth à Nieuport. Ce sommet avait été choisi par M. Houzeau, de préférence à l'une des extrémités de la base d'Ostende, afin de se rapprocher davantage de la station astronomique française de Dunkerque, et d'obtenir ainsi les éléments d'une comparaison intéressante. L'insalubrité de Nieuport, foyer des fièvres des polders, était alors proverbiale; mais Adan n'hésita pas un instant à y suivre son compagnon, et à s'y exposer, près de ses instruments, aux miasmes des nuits paludéennes; sa santé robuste n'en fut pas altérée.

A la fin de la même campagne, de juillet à novembre, les deux observateurs, agissant maintenant sur le pied d'une sorte d'égalité, rattachèrent l'Observatoire royal de Bruxelles à la triangulation, et déterminèrent un azimuth à la tour orientale de l'église Saint-Joseph, à Bruxelles. Les observations faites pendant ces deux premières campagnes ont été imprimées plus tard, avec les réductions, dans un volume publié par le Dépôt de la Guerre.

En 1857, il avait paru désirable de compléter, avant tout, une partie de la triangulation, reliant Dunkerque et les sommets avoisinants du canevas français à notre réseau national. Houzeau et Adan y travaillaient, lorsque leurs opérations furent subitement suspendues, à la fin de mai, pour des raisons qui n'ont jamais été bien connues. Les dernières déterminations astronomiques, dans le sud-ouest du pays, sont restées en suspens depuis lors.

Après avoir pris part, pendant quelques années, aux opérations géodésiques en cours d'exécution dans les provinces des deux Flandres, de Hainaut et de Brabant, le lieutenant Adan fut appelé à l'École militaire, au mois d'août 1859, pour y remplir les fonctions de répétiteur du cours de géométrie descriptive et de ses applications.

Cette branche de l'enseignement convenait parfaitement à ses aptitudes naturelles. On voit, en effet, dans toutes ses recherches ultérieures, l'idée géométrique se dégager la première, et dominer la marche abstraite de l'analyse. La tendance représentative a été constamment celle de son esprit, et le dernier travail qu'il ait publié est l'exposé d'une méthode ayant pour objet la détermination des latitudes à l'aide d'une construction graphique.

La géométrie descriptive est d'ailleurs une science, ou plutôt un art que notre École militaire a toujours cultivé avec prédilection, et dans lequel elle n'est égalée par aucun autre établissement du pays. Cette prééminence, elle en est redevable à quelques hommes distingués qui, dès la création de l'École, y ont introduit les procédés et les méthodes de Monge dans toute leur pureté, leur élégance et leur généralité. Dubois, qui y remplit le premier les fonctions d'exami-

nateur permanent pour les mathématiques, avait été, à l'École polytechnique, l'un des meilleurs élèves de l'illustre géomètre français, et les deux premiers professeurs de géométrie descriptive, Nerenburger et Vautier, conformant leur enseignement aux principes et aux leçons de Dubois, continuèrent avec talent les traditions du créateur de la science.

Adan, ancien élève de Vautier, n'eut aucune peine à marcher dans la même voie. Il avait d'ailleurs du goût et de la facilité pour le dessin graphique, et la clarté naturelle de ses idées se reflétait dans son langage. Il disposait son sujet avec méthode et l'exposait avec correction; mais ceux qui ont eu le bonheur d'assister aux leçons de Vautier me croiront facilement, lorsque je dirai que le répétiteur n'eut jamais la prétention d'égaler la manière imagée, entraînante, pleine de bonhomie et d'originalité du maître. Sous ce rapport, Vautier était réellement inimitable.

Nommé capitaine au mois de mars 1860, Adan fut appelé à diverses reprises à faire partie du jury chargé d'examiner les jeunes gens qui se présentaient aux concours d'admission à l'École militaire. En outre, tous les ans, le conseil de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles faisait régulièrement appel à ses lumières, pour juger les concours des classes de perspective et de géométrie.

La place de répétiteur des cours d'astronomie et de géodésie étant devenue vacante au commencement de 1863, le capitaine Adan fut chargé de la remplir. Ses travaux antérieurs le désignaient naturellement pour cette position qui, peu difficile en elle-même, ne laissait pas d'être délicate, eu égard aux circonstances.

En effet, le savant vénérable qui professait les deux cours

en question avait négligé depuis longtemps de les tenir au niveau de la science. Ils offraient donc un grand nombre de lacunes, que le répétiteur devait combler après chaque leçon. Adan s'acquitta de cette tâche, non-seulement avec beaucoup de talent, mais encore avec assez de tact pour ne pas blesser un titulaire ombrageux.

Aussi, la direction des études de l'École militaire ne fit-elle qu'un acte de justice, en proposant au Gouvernement de conférer au capitaine Adan le titre de professeur. Il le reçut par arrêté royal du 15 mars 1864, et fut chargé de professer les cours de probabilités de construction des cartes et de gnomonique. — A la fin de la même année, il était nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

Depuis l'année 1855, l'état de santé de M. Quetelet laissait beaucoup à désirer, et ses leçons à l'École militaire s'en ressentaient d'une manière fâcheuse. Le laborieux directeur de notre Observatoire fut enfin forcé, au commencement de 1867, de résigner ses fonctions de professeur. Elles revenaient naturellement à son répétiteur, et les cours d'astronomie et de géodésie furent ajoutés aux cours que celui-ci professait déjà. Enfin, en 1868, Adan fut encore chargé de donner le cours de topographie et ceux d'histoire et de géographie militaires.

On voit que la direction des études de l'École militaire avait eu soin de réunir entre les mains du capitaine Adan un ensemble de cours se rattachant les uns aux autres, et formant système entre eux. — Le cours de probabilités, outre sa partie théorique si éminemment propre à donner aux jeunes intelligences de la pénétration et de la flexibilité, contient une partie pratique, qui traite spécialement des applications de cette science à l'astronomie et à la géodésie.

Ces deux derniers cours eux-mêmes s'appuient l'un sur l'autre : le second n'est, pour ainsi dire, qu'un chapitre du premier, chapitre qui traite, à un point de vue particulier, des instruments, des observations et des calculs astronomiques. La topographie est à la géodésie ce que le détail est à l'ensemble. La construction des cartes invoque tantôt la géométrie descriptive pour les systèmes de projection, tantôt la géodésie pour le calcul des coordonnées géographiques. Enfin, l'histoire et la géographie militaires font ressortir, par des exemples tirés des grandes guerres, l'influence que la nature du terrain et la configuration du sol peuvent exercer sur les opérations des armées.

Le cours de probabilités, avec ses diverses applications, avait été introduit pour la première fois à l'École militaire, en 1854, par le capitaine du génie Liagre; mais cet officier ayant été appelé à d'autres fonctions avant d'avoir pu former des élèves capables de professer une science aussi nouvelle dans notre pays, le cours ne tarda pas à être suspendu. Lorsqu'il fut repris en 1864, et confié au capitaine Adan, la nouvelle direction des études, qui en appréciait toute l'importance, lui donna de l'extension, et le plaça à la dernière année d'application, pour qu'il servît de complément, non-seulement au cours de géodésie, mais encore au cours d'artillerie.

C'est ce dernier point de vue, celui des armes à feu, qui inspira à Adan son meilleur ouvrage, publié en 1866 sous le titre de : *Probabilités du tir, et appréciation des distances à la guerre.* L'application du calcul des probabilités au tir des armes à feu était alors très-peu répandue dans notre pays, et en contribuant à la vulgariser dans l'armée, Adan rendit un véritable service. Aussi son livre obtint-il un succès mérité.

Je rappellerai seulement pour mémoire la seconde partie de l'ouvrage, qui n'est qu'une description peu intéressante d'un très-grand nombre d'instruments propres à faire apprécier les distances à la guerre. Amplifier une petite base à l'aide d'un mécanisme simple et rapide, pour en déduire directement la mesure d'une longue distance, constitue un assemblage de conditions contradictoires. C'est un problème insoluble. Les nombreux télémètres militaires que l'on a inventés, quelque ingénieusement combinés qu'ils soient, constituent à mes yeux de simples objets de curiosité, dont l'infanterie se gardera bien de jamais faire usage dans les combats, et que l'artillerie elle-même n'utilisera que dans des circonstances toutes particulières.

Adan resta assez longtemps sans songer au mariage. Qu'avait-il besoin, en effet, de chercher à se procurer la tranquillité de l'intérieur, les douceurs et les affections de la famille? Il trouvait tout cela réuni dans l'habitation paternelle, près de sa mère et de son père dont il faisait la joie et l'orgueil. A toutes les distractions qu'offre le monde, et auxquelles sa position ne lui permettait pas toujours de se soustraire, il préférait le plaisir calme que procure le travail; et c'est dans une réunion de famille, à l'âge de plus de trente-cinq ans, qu'il rencontra celle qui était destinée à devenir la compagne de sa vie. Son choix fut parfaitement justifié; la grâce, l'intelligence et la raison de sa jeune épouse surent animer et embellir son nouvel intérieur, sans contrarier ses goûts laborieux. Enfin, trois jeunes enfants vinrent compléter sa nouvelle existence, en y ajoutant les douceurs du foyer domestique. Chaque soir, oubliant le travail et les soucis de la journée, il put rafraîchir son esprit au contact de ces

natures innocentes et naïves, suivre leur développement, faire des projets d'avenir. Hélas, ce bonheur devait être bien court, et les promesses de l'avenir devaient être brisées bien prématurément!

Mais revenons au récit de la carrière militaire d'Adan.

Une loi du 8 avril 1868 avait supprimé le recrutement du corps d'état-major par la voie de l'École militaire, et institué, à l'imitation de l'Allemagne, une *École de guerre*, qui fut organisée par l'arrêté royal du 12 novembre 1869. Il fallait, sans perdre de temps, former un corps professoral pour le nouvel établissement, et le capitaine Adan, par ses connaissances spéciales, était naturellement désigné pour en faire partie. Il fut donc déchargé de ses fonctions à l'École militaire, et nommé, au mois de mars 1870, professeur des cours de topographie, de géodésie, de probabilités et de géographie physique, politique et militaire à l'École de guerre.

Mais à peine avait-il reçu sa nomination, que la guerre franco-allemande éclata. Le personnel de l'Ecole de guerre fut dispersé, et réparti dans les différents corps de l'armée active. Le capitaine Adan fut désigné pour être adjoint à l'état-major général ; mais cette situation ne dura que deux mois. Le théâtre de la guerre s'étant éloigné de nos frontières, l'armée fut remise sur le pied de paix, et Adan vint prendre ses fonctions de professeur à l'Ecole de guerre.

Sauf son stage de six mois au régiment des carabiniers, et quelques semaines passées à Beverloo (en 1854, 1859 et 1862) en qualité d'adjoint à l'état-major des troupes campées, le capitaine Adan n'avait pas encore fait le service de troupe. Il

reconnaissait qu'il y avait là dans son éducation militaire une lacune à combler, et on n'avait pas manqué du reste de le lui faire sentir déjà d'une manière indirecte. Toujours les positions spéciales excitent la jalousie, parce qu'elles sont les plus propres à mettre en relief l'intelligence des officiers qui les occupent. On les qualifie volontiers de sinécures ; et presque toujours cependant, ceux qui parlent ainsi seraient bien embarrassés, si on leur offrait d'échanger ce qu'ils appellent leur service actif contre de pareilles sinécures. Les officiers qui, comme Adan, se vouent au culte de la science, ceux surtout qui possèdent le précieux don de savoir la communiquer aux autres, sont assez rares pour que le Gouvernement cherche à les utiliser aussi longtemps que possible. Mettez-les, à l'occasion, en contact avec la troupe, et vous les verrez acquérir avec une étonnante rapidité la connaissance de tous les détails du service. Il leur sera bien plus facile de devenir des officiers pratiques qu'aux autres de devenir des officiers savants; et cependant la guerre est véritablement devenue aujourd'hui une œuvre de science. S'ils ne possèdent pas toujours cet éclat brillant, ces qualités entraînantes qui communiquent aux troupes une ardeur fiévreuse, ils ont en général ce courage froid et raisonné, qui inspire au soldat l'invincible résolution de faire son devoir, et qui, à la guerre, finit toujours par avoir le dernier mot.

Adan avait la fibre très-sensible, et supportait impatiemment qu'on pût douter de ses aptitudes militaires. Il avait donc demandé à diverses reprises d'être déchargé de ses fonctions de professeur, pour être employé activement; mais le Département de la Guerre n'avait pu lui donner pleine satisfaction, à cause de la difficulté qu'il éprouvait à le remplacer à l'École de guerre pendant la période d'organisation.

On se contenta d'abord de l'attacher, en 1871, à l'état-major du commandant supérieur de la cavalerie; puis on le déchargea successivement des différents cours qu'il professait, en ne lui laissant que le cours d'astronomie; enfin, toutes les difficultés étant aplanies, le capitaine Adan, qui avait été promu au grade de major par arrêté royal du 19 octobre 1871, fut déchargé de son emploi de professeur au mois d'avril 1873, et nommé chef d'état-major à la 1re division d'infanterie.

Voici un extrait de la lettre que lui écrivit à cette occasion le commandant de l'École de guerre.

Tout en vous félicitant des nouvelles et hautes fonctions dont vous êtes revêtu, je ne puis m'empêcher de vous exprimer les regrets que j'éprouve de vous voir quitter l'École de guerre, où par votre intelligence, votre savoir et votre assiduité au travail, vous avez déjà rendu et vous deviez rendre encore d'importants services. Mais d'autres fonctions vous réclament : *appelé par votre âge, par votre grade et surtout par vos nombreuses qualités à remplir dans l'armée les plus hautes fonctions, il est utile que vous vous y prépariez par le service actif dans les divisions.*

Ici finit la carrière professorale d'Adan; elle avait duré quatorze ans. Les cours autographiés qu'il publia pendant cette période sont les suivants :

Cours de construction des cartes 1862
» de probabilités. 1863
» de géodésie. 1864
» spécial à la section d'état-major (développements du cours de géodésie). . . . 1865
» d'astronomie 1868

Le *précis* autographié qui sert de canevas aux leçons orales d'un professeur ne doit pas être apprécié au même point de vue qu'un *traité didactique.* Celui-ci s'adresse à toutes les catégories de lecteurs, et n'a de raison d'être que s'il porte un cachet de nouveauté ou d'originalité. Le précis est un manuel rédigé par le professeur pour l'usage de ses auditeurs; il établit des points de repère, autour desquels les élèves doivent eux-mêmes grouper et développer les souvenirs qui leur restent de la leçon; enfin il se borne à faire connaître la science telle qu'elle existe, sans prétendre à aucun mérite d'invention. Son caractère dominant doit être la *simplicité laconique.*

Sous ce dernier rapport, les précis rédigés par Adan laissent, à mon avis, quelque chose à désirer. Le savant n'y disparaît pas assez, et l'auteur sacrifie trop au désir de créer une œuvre présentant un ensemble complet. Certaines méthodes, dont il aurait suffi d'exposer l'esprit, y sont parfois détaillées avec un appareil de formules propre à effrayer le lecteur. Il est vrai qu'à la leçon orale, Adan savait corriger ce défaut; car il calculait avec une correction irréprochable, et conduisait son auditoire, avec une aisance parfaite, à travers le dédale des formules les plus compliquées.

Après avoir exercé pendant un an et demi les fonctions de chef d'état-major, Adan fut appelé au poste de commandant en second de l'École de guerre. Le Gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix. La solidité et la variété de ses connaissances le mettaient à même d'exercer un contrôle éclairé sur toutes les branches de l'enseignement théorique, et les fonctions actives qu'il venait de remplir l'avaient initié à la pratique et aux détails du service de l'état-major. Se trouvant en contact journalier avec les jeunes officiers qui étaient sous

ses ordres, il allait leur inspirer, par son propre exemple, non-seulement le goût des études sérieuses, mais encore la correction de la tenue et le respect de la discipline.

Car la nature avait doué Adan de précieuses qualités militaires. D'une taille peu élevée, mais bien prise, il pouvait supporter aisément toutes les fatigues, grâce à sa forte constitution, à son énergie morale et à son habitude des exercices corporels. La forme de ses relations était toujours irréprochable : respectueux et correct envers ses supérieurs, il exigeait de ses inférieurs le même respect et la même correction vis-à-vis de lui; il savait les leur inspirer et les y ramener au besoin. Enfin, il possédait la confiance des élèves, et prenait plaisir à les aider de ses lumières et de son expérience. Aussi son passage à l'École de guerre, comme professeur d'abord et ensuite comme commandant en second, eut-il la plus heureuse influence sur la marche de cet établissement.

Quelques mois après sa nomination de commandant en second, le major Adan fut désigné (décembre 1874) pour remplir les fonctions de secrétaire auprès du Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction de l'armée. L'année suivante, tout en conservant ses fonctions à l'École de guerre, il fut nommé successivement chef du Bureau géodésique, puis sous-directeur faisant fonction de directeur au Dépôt de la Guerre.

Entre-temps, il était chargé, tantôt de faire partie de divers jurys pour des examens, pour des concours, pour des expositions; tantôt de représenter la Belgique aux réunions de la Commission permanente de l'Association géodésique internationale, qui eurent lieu successivement à Paris, Bruxelles, Stuttgart, Hambourg, Genève et Munich; tantôt enfin il prêtait un concours actif et dévoué à l'œuvre de l'Association inter-

nationale africaine. Quand on songe qu'avec des occupations officielles si variées, si assujettissantes, Adan menait de front ses propres études personnelles et ses nombreuses publications scientifiques, on éprouve un sentiment de respect pour cette existence laborieuse et austère, dont tous les instants étaient utilement employés; on voit avec étonnement la quantité de matériaux, la masse de travail qu'un homme peut accumuler, lorsque toutes ses pensées sont constamment dirigées vers un objectif sérieux, et qu'il ne laisse passer aucun jour sans apporter une pierre, quelque petite qu'elle soit, à l'édifice de la science.

Lorsqu'Adan fut chargé, en 1875, des fonctions de directeur du Dépôt de la Guerre, les travaux de cet établissement prirent, sous son impulsion, un essor inconnu jusqu'alors. Doué d'une grande facilité pour le calcul numérique, il commença par terminer lui-même toutes les opérations relatives aux directions probables et aux triangles géodésiques de premier ordre. Peu après, il fit entamer les calculs considérables relatifs à la compensation du réseau primaire par la méthode de Bessel, à laquelle il apporta une heureuse simplification, en opérant par groupes de triangles.

En même temps, il faisait soumettre le réseau hypsométrique de notre pays à une compensation générale par la méthode des moindres carrés, de manière à assigner à chaque point nivelé sa cote la plus probable. C'est ainsi que notre carte présente aujourd'hui plus de huit mille points de repère, dont l'altitude est déterminée avec toute la précision désirable, et qui sont répartis sur tout le territoire de la Belgique, de telle manière qu'il en existe trois ou quatre dans chaque commune.

Les documents relatifs à la constitution de notre réseau hypsométrique ont été publiés en deux parties.

La première renferme l'historique des travaux, le mode d'opération, la description des cheminements, les raccordements avec les pays voisins, la marche suivie pour la compensation et les tableaux récapitulatifs des résultats obtenus. La seconde comporte neuf cahiers (un par province) donnant la description et l'altitude d'environ 8,500 repères.

Adan s'était aussi proposé d'établir un nouveau raccordement de précision entre les nivellements belge et hollandais, afin d'en déduire avec toute l'exactitude possible la différence entre les niveaux de la mer à Amsterdam et à Ostende. La mort le surprit pendant qu'il étudiait les moyens de mettre ce projet à exécution.

C'est surtout en sa qualité de directeur du Dépôt de la Guerre, qu'Adan eut le moyen de rendre les services les plus efficaces à l'Association internationale africaine. Lorsque le Roi Léopold II, obéissant à l'inspiration de sa généreuse nature, conçut l'idée de faire pénétrer la civilisation dans l'intérieur de l'Afrique, et d'y remplacer peu à peu le révoltant commerce de l'esclavage par un fructueux échange des produits du sol et de l'industrie, l'appel du souverain fut entendu en Belgique par toutes les classes de la société. Les uns apportèrent à l'œuvre le concours de leur fortune; d'autres celui de leurs lumières; d'autres enfin se présentèrent pour payer de leur personne, et sollicitèrent comme une faveur la mission d'aller, au milieu de populations barbares, affronter les dangers d'un climat meurtrier.

Parmi ces derniers, beaucoup ne pouvaient mettre au service de l'œuvre que leur intelligence naturelle, jointe à un

esprit audacieux et déterminé ; quelques-uns possédaient en outre certaines connaissances spéciales; mais ce qui leur manquait à tous, c'était la connaissance des procédés d'observation et des méthodes de calcul astronomique qui doivent servir de guides à l'explorateur.

Le navigateur errant sur l'immensité des mers consulte l'aspect de la voûte céleste, pour déterminer la position du point du globe où il se trouve; il observe le cours des astres, pour en déduire la direction qu'il doit suivre. Or, cette science du navigateur est indispensable à l'explorateur qui veut s'aventurer dans des régions inconnues, y trouver sa route et la retracer géographiquement. Égaré dans de vastes déserts, perdu dans le dédale inextricable des forêts, il ne peut chercher de points de repère que dans le ciel. Les astres, ces messagers connus et fidèles, peuvent seuls le renseigner sur sa situation, et lui mettre en main le fil conducteur. Mais pour pouvoir communiquer ainsi avec les astres, il faut avoir appris à les interroger; pour comprendre leur langage, il faut l'avoir étudié.

Adan fut une véritable providence pour cette catégorie de jeunes gens qui, aspirant à l'honneur d'une mission dans l'Afrique centrale, ne possédaient pas les connaissances astronomiques que l'on était en droit d'exiger d'eux. Il se consacra à leur instruction, mit généreusement à leur disposition toutes les ressources de ses connaissances théoriques et pratiques; les exerça, la nuit comme le jour, au maniement des instruments, et les initia aux calculs sur lesquels repose la géographie astronomique.

C'est à cette occasion qu'il reconnut combien les formules de la trigonométrie et le calcul logarithmique offrent de difficulté à ceux qui, arrivés déjà à un certain âge, s'en

occupent pour la première fois. Cette difficulté est telle qu'elle a rebuté et fait reculer bien des aspirants explorateurs, d'ailleurs pleins d'intelligence et de bonne volonté, doués même d'une véritable supériorité dans d'autres genres de connaissances. Aplanir cet obstacle, c'était rendre un précieux service à l'Œuvre africaine, et c'est ce qui engagea Adan à rechercher, pour la détermination des latitudes en voyage, une méthode indépendante de tout calcul, et n'exigeant que l'emploi de la règle et du compas.

Cette méthode ingénieuse consiste à observer, à l'aide du sextant de voyage, les distances zénithales contemporaines de deux étoiles connues de position, et à reporter ces distances sur une feuille lithographiée, préparée d'avance, et faisant partie des fournitures de bureau du voyageur. Quelques arcs de cercle suffisent alors pour déterminer la projection stéréographique du zénith du lieu d'observation, et par conséquent sa latitude. La précision du résultat est suffisante, puisqu'elle est du même ordre que celle de l'observation elle-même. Adan a eu soin de dresser une liste renfermant un certain nombre de couples d'étoiles dont le choix est à recommander aux explorateurs de l'Afrique, à cause de la précision des résultats graphiques auxquels conduit leur observation.

Certes, en thèse générale, les procédés graphiques sont incompatibles avec la précision presque idéale que comportent aujourd'hui les observations et les calculs astronomiques; mais il ne faut pas oublier les circonstances dans lesquelles on se trouve ici placé. Ces circonstances admises, la méthode proposée par Adan est très-pratique, très-utile, et ne tombe pas sous le coup des critiques générales auxquelles peut donner prise l'introduction des procédés gra-

phiques dans les sciences de précision. Ajoutons que la méthode de Bessel, qui lui a été opposée, et qui se base sur les passages des étoiles au premier vertical, est d'une application fort douteuse dans les régions équatoriales, à cause de l'incertitude que présente alors l'instant du passage d'un astre au premier vertical. Dans le voisinage même de l'équateur, le parallèle décrit par l'astre se confond sensiblement avec le premier vertical, et la méthode de Bessel devient matériellement inapplicable.

Au mois d'août 1878, la partie géodésique et topographique fut détachée de notre Dépôt de la Guerre, et une nouvelle direction fut instituée au Ministère, sous le titre d'*Institut cartographique militaire*. Le major Adan en fut nommé directeur.

Le 30 septembre suivant, il fut promu au grade de lieutenant-colonel. La situation du personnel et les conditions d'avancement dans l'arme de l'état-major étaient telles en ce moment que, le jour même de sa promotion, sa place de colonel était déjà virtuellement ouverte : pour l'obtenir, il n'avait qu'à laisser écouler les deux années exigées par les règlements pour le passage d'un de ces grades à l'autre. Il fut, en effet, nommé colonel le 30 septembre 1880, deux ans, jour pour jour, après sa nomination au grade de lieutenant-colonel.

J'ai déjà dit qu'Adan avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1864, alors qu'il n'était encore que capitaine en second. Il fut promu au grade d'officier de l'ordre en 1879. D'autres distinctions honorifiques lui avaient été accordées par divers gouvernements étrangers : il était commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa ; officier

de l'ordre de la Couronne d'Italie, et commandeur de 2[e] classe de l'ordre de Wasa.

Depuis 1856, Adan s'était fait connaître à l'Académie royale de Belgique, par différents mémoires que ce corps savant avait accueillis avec faveur et insérés dans ses recueils.

Leurs titres sont rapportés dans la liste complète qui figure à la fin de cette notice. Il suffit de dire ici que les communications d'Adan avaient pour objet principal le calcul des probabilités et ses diverses applications, l'astronomie et la géodésie. La Classe des sciences de l'Académie, appréciant le mérite et le caractère spécial de ces travaux, récompensa leur auteur en lui accordant le titre de correspondant, dans sa séance du 15 décembre 1879.

Plusieurs sociétés savantes, tant en Belgique qu'à l'étranger, tinrent à honneur de compter le savant officier au nombre de leurs membres. Il fut successivement nommé vice-président et président de la Société belge de Géographie; membre effectif de la Société de Géographie d'Anvers; membre correspondant de la Société de Géographie de Berne; membre d'honneur de la Société de Géographie de Marseille, et membre honoraire de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Le commandement de l'École de guerre étant devenu vacant à la fin de 1879, la place revenait naturellement à l'officier qui remplissait avec tant de distinction l'emploi de commandant en second; elle fut, en effet, conférée au lieutenant-colonel Adan.

Mais l'Institut cartographique avait acquis, de son côté, un développement et une importance remarquables, et son

directeur avait besoin de lui consacrer la plus grande partie de ses instants. Malgré sa facilité de travail, ses habitudes laborieuses et son dévouement à ses devoirs, Adan ne pouvait se livrer à la fois aux occupations multiples qui lui étaient imposées, et l'une des deux fonctions devait nécessairement nuire à l'autre. Le Ministre de la Guerre le sentit ; il connaissait Adan de longue date, et pour lui témoigner toute la confiance qu'il avait en lui, il lui laissa l'option entre le commandement de l'École de guerre et la direction de l'Institut cartographique. Après mûr examen, Adan résolut de conserver cette dernière position, où il jugeait que ses services pourraient être le plus utilement employés, et au mois de juillet 1880, il fut déchargé, sur sa demande, des fonctions de commandant de l'École de guerre.

C'est dans le courant de cette même année 1880 qu'une solennité mémorable permit au public d'apprécier, d'un seul coup d'œil, l'ensemble des œuvres topographiques et géodésiques produites par notre Dépôt de la Guerre depuis sa fondation. On put se rendre compte en même temps de l'impulsion qu'Adan avait su imprimer aux travaux de cet établissement.

Le compartiment réservé à la 10e classe, dans le local de notre Exposition nationale, montrait en première ligne, assemblées dans un vaste cadre de 14 mètres de côté, les 427 feuilles de notre carte au 20,000e, reproduisant par la chromolithographie les minutes du levé. Ce grand travail, alors tout récemment achevé, avait été commencé en 1866.

Venait ensuite un spécimen de notre carte officielle, gravée sur pierre à l'échelle du 40,000e. Il comprenait les deux Flandres, ainsi que des parties des provinces d'Anvers, de Brabant et de Hainaut. La lenteur avec laquelle procède nécessairement l'œuvre de la gravure pesait à l'activité du

jeune directeur du Dépôt de la Guerre : pour accélérer la publication, il avait confié l'exécution de certaines feuilles à des graveurs travaillant à domicile, en leur recommandant la plus grande activité possible. L'œuvre marcha en effet plus rapidement; mais il en résulta, dans le degré de perfection du travail, une inégalité qui frappe l'œil du connaisseur.

On remarquait aussi, dans l'exposition de l'Institut, la carte spéciale du camp de Beverloo, la carte militaire des voies de communication et la carte des chemins de fer; divers spécimens de cartographie géologique; des cartes hypsométriques destinées à l'enseignement ; des cartes-relief; des cartes montrant les grandes voies de communication exécutées en Belgique sous les gouvernements successifs; des plans de bataille; le croquis des itinéraires suivis par les principaux explorateurs de l'Afrique; enfin divers croquis dressés spécialement pour les conférences données à l'Institut cartographique et à l'École de guerre, sous la direction du colonel Adan.

Quant aux livres exposés, ils avaient pour objet les observations et les calculs relatifs à la triangulation de la Belgique et au nivellement général du pays. Quelques-uns d'entre eux renfermaient diverses notices publiées par Adan sur la grandeur et la forme de la terre.

Cette intéressante question de la figure de la terre, la recherche des moyens à employer pour la déterminer avec le plus de facilité et d'exactitude possible, l'étude des attractions locales et des déviations de la pesanteur, firent de la part d'Adan l'objet de divers mémoires, dont quelques-uns peuvent être placés au nombre de ses meilleurs travaux. A plusieurs reprises, il appela sur ce sujet l'attention de notre Académie, et celle de la Commission permanente de l'Asso-

ciation géodésique internationale; son dernier travail enfin est un « Discours sur la grandeur et la figure de la terre », qu'il devait prononcer dans la séance publique de la Classe des sciences de l'Académie, le 16 décembre 1881. Un accident survenu le 6 décembre, et la maladie mortelle qui s'ensuivit, empêchèrent Adan de prononcer ce discours qui est resté en manuscrit. Cette dernière circonstance m'engage à lui consacrer quelques lignes d'analyse.

Bien que le problème de la grandeur et de la figure de la terre puisse être considéré aujourd'hui comme résolu dans ses grandes lignes, il exercera encore longtemps la sagacité des savants; car le progrès, dans sa marche de plus en plus exigeante, ne résout une difficulté que pour en aborder une autre.

L'idée que la terre est un corps rond, isolé dans l'espace, avait à peine eu le temps de s'établir et de se populariser, qu'on voulut mesurer les dimensions de ce globe. Les travaux auxquels on se livra à cet effet n'eurent pas seulement pour résultat de donner une idée générale de la grandeur de la terre, ils ne tardèrent pas à prouver qu'elle s'écarte légèrement de la forme sphérique, pour se rapprocher de celle d'un ellipsoïde de révolution. Sous ce rapport, du reste, la théorie avait devancé l'observation : Newton et Huygens avaient démontré que, sous l'action de la force centrifuge due à sa rotation diurne, la terre doit être aplatie; mais ils n'avaient pu déterminer la valeur de cet aplatissement que sous certaines hypothèses. Pour en connaître la valeur exacte, il fallait recourir à l'observation.

Les aplatissements différents auxquels on fut conduit, suivant les lieux où l'on observa, prouvèrent alors que tous les méridiens terrestres ne sont pas des ellipses de même excentricité.

Enfin, en combinant les travaux géodésiques avec les observations astronomiques, on arriva à reconnaître que certains méridiens sont des courbes gauches; de sorte que nous voyons aujourd'hui se poser devant nous un problème d'une extrême complication : celui des déviations de la verticale et des attractions locales.

Si j'en juge par l'impression que m'ont laissée les divers travaux d'Adan au sujet de la figure de la terre, il était appelé, s'il avait vécu, à porter de la lumière sur cette question très-délicate.

Adan aimait à vulgariser la science. On en trouve la preuve, non-seulement dans le discours que je viens d'analyser, mais encore dans les conférences publiques qu'il organisa à l'Institut cartographique, et auxquelles il prit lui-même une part active; dans sa coopération dévouée à l'Œuvre africaine, et surtout dans les nombreux articles dont il enrichit le *Bulletin de la Société belge de géographie*, sous le titre de « Causeries scientifiques. » Ces articles, écrits avec facilité, n'ont pas tous une égale valeur, ni la même originalité; mais on y reconnaît toujours l'homme animé du vif et sincère désir de communiquer aux autres le fruit de ses études, et de les faire profiter des connaissances qu'il a acquises.

Le travail auquel il devait se livrer pour vulgariser ainsi la science, il en était certes récompensé d'abord par cette satisfaction intime, par cette jouissance profonde que procure le travail lui-même; mais il faut y ajouter un autre stimulant : c'est l'approbation publique, à laquelle Adan n'était pas indifférent. Il est rare en effet que l'homme insensible aux éloges et aux distinctions produise de grandes œuvres. Il est rare

également qu'on réussisse à se faire apprécier, si l'on n'a pas soi-même le sentiment de sa valeur personnelle. Cette qualité enviable, que l'âge et la réflexion n'enlèvent que trop souvent, est pour la jeunesse un puissant élément de succès, car elle augmente la force en donnant la confiance.

J'ai dit plus haut que le colonel Adan, pouvant choisir entre le commandement de l'École de guerre et la direction de l'Institut cartographique militaire, opta pour cette dernière position. Un des motifs qui le déterminèrent, c'est probablement l'éventualité d'un beau travail qui devait être prochainement confié à l'Institut : je veux parler de l'impression d'une nouvelle carte géologique de la Belgique, à grande échelle.

Une Commission avait été instituée, en 1876, à l'effet de procéder « à l'étude préalable des questions relatives à l'exécution de cette carte. » Elle comptait parmi ses membres deux officiers d'état-major, le major Adan et le capitaine Hennequin. Ce dernier, qui professait le cours de géologie à l'École de guerre, remplissait les fonctions très-délicates de secrétaire de la Commission.

Le 23 juillet 1878, les études préalables étant achevées, un arrêté royal institua une « Commission de la carte géologique de la Belgique, » et ces deux officiers furent encore appelés à en faire partie. Les procès-verbaux des séances prouvent la part active, importante qu'ils prirent à toutes les discussions. Ils eurent en outre à se livrer à de nombreuses études, à des essais intéressants sur divers points de cartographie géologique, et dans cette circonstance, les connaissances spéciales du professeur de géologie furent d'un grand secours au directeur du Dépôt de la Guerre. C'est au capi-

taine Hennequin qu'est dû en grande partie le succès des nouveaux tirages (faits en 1877 et 1878 par le Dépôt de la Guerre) des cartes géologiques du sol et du sous-sol de la Belgique dressées par Dumont. C'est lui également qui, en sa qualité de chef de la section géologique du Dépôt de la Guerre, dirigea en 1878 l'exécution du fac-simile de la carte géologique de la France, par d'Omalius d'Halloy.

Les études relatives au projet d'exécution d'une carte géologique du pays, à l'échelle du 20,000e, marchèrent lentement, et furent entravées par des questions où l'intérêt de la science n'était pas toujours seul en jeu. Les géologues ne purent se mettre d'accord sur plusieurs points. Adan, de son côté, fut entraîné dans une lutte très-regrettable contre le directeur du Musée royal d'histoire naturelle. Ces deux hommes, que leurs qualités éminentes devaient rapprocher l'un de l'autre, commencèrent effectivement par marcher dans la même voie; mais ils ne tardèrent pas à se séparer, et l'on doit reconnaître que, dans le cours du débat, Adan ne se rendit pas toujours un compte exact de la part qui lui revenait dans l'entreprise, et montra parfois une raideur que son expérience comme géologue ne justifiait pas suffisamment. Ce fut un grand chagrin pour lui lorsqu'il apprit, peu de temps avant sa mort, que le Gouvernement, en présence de difficultés sans cesse renaissantes, était décidé à confier à l'industrie privée l'impression de la carte géologique, qui avait primitivement été attribuée à l'Institut cartographique militaire.

J'arrive à ce moment douloureux, où un fatal concours de circonstances devait introduire le deuil dans une maison où le bonheur n'avait cessé de régner jusque-là. Hélas! que nos

rêves d'avenir sont exposés à de cruelles déceptions! Que l'existence humaine est fragile, même chez les constitutions les plus robustes! Vraiment, lorsque l'on réfléchit à la délicatesse, à la complexité infinie de notre organisme, et aux difficultés innombrables qui entourent son fonctionnement régulier; lorsque l'on songe qu'il suffit, comme le dit Pascal, d'un grain de sable imperceptible pour arrêter tout le mécanisme, on doit se dire que la vie est un miracle de tous les instants, et l'on cesse d'être étonné des conséquences mortelles que peuvent avoir les accidents les plus futiles en apparence.

Un soir, au milieu de sa jeune famille, Adan quitte son fauteuil pendant quelques minutes, pour se mêler aux jeux de ses enfants; lorsqu'il veut s'y rasseoir, il n'aperçoit pas un objet insignifiant (un petit calepin d'écolier) qui vient d'y être déposé par hasard, et qui lui offre une résistance inattendue. Instinctivement, il se soulève par un effort brusque, pour ne pas écraser l'objet, et se luxe une vertèbre cervicale, avec déchirement intérieur de fibres musculaires.

L'affection était grave, mais non mortelle. Grâce aux soins tendres et éclairés qui lui furent prodigués, Adan était presque entièrement rétabli au bout d'un mois; il allait sortir et reprendre son service. Hélas, la fatalité n'avait pas encore épuisé ses coups! Une commotion physique l'avait ébranlé, une commotion morale allait l'abattre.

Une dénonciation anonyme, due selon toute apparence à la plume d'un inférieur mécontent et jaloux, avait été adressée au Département de la Guerre. Cette œuvre de lâcheté accusait le directeur de l'Institut cartographique de partialité, d'injustice, de tyrannie, et ne méritait certainement pas l'honneur qu'on lui fit de la communiquer au colonel Adan, type d'honneur et de loyauté.

A cette lecture inattendue, Adan sentit se révolter au dedans de lui tous les sentiments de droiture, de fierté militaire, qui formaient le fond de sa nature; l'indignation fit refluer son sang; et, dans l'état d'impressionnabilité nerveuse où se trouvait encore chez lui la moëlle épinière, celle-ci fut frappée de congestion.

Quelques heures après, il était forcé de regagner le lit de douleur qu'il avait quitté depuis quelques jours seulement et qu'il ne devait plus quitter désormais. La paralysie, s'attaquant d'abord aux membres inférieurs, commençait son œuvre lente, incessante, implacable. Conservant toute sa lucidité d'esprit, il analysait jour par jour, heure par heure, la marche progressive du mal. Il sentait, selon ses propres expressions, ses membres devenir peu à peu insensibles et lourds « comme s'ils se transformaient en airain. » Et la paralysie montait toujours, poursuivant sa marche vers le cœur, frappant de mort, et ensevelissant aussitôt dans son froid linceul chaque partie qu'elle atteignait. Elle monta ainsi pendant sept mortels jours. Lui, avec une admirable force de caractère, avec un courage, un héroïsme bien plus rare que celui du champ de bataille, il consolait ses vieux parents; il adressait à sa femme, à ses enfants, des recommandations pleines d'une affectueuse prévoyance; il leur demandait de ne pas rechercher les auteurs de la fatale lettre anonyme, et de leur pardonner comme il leur pardonnait lui-même. Enfin, plein de résignation, il consacra ses derniers instants à s'entretenir des perspectives d'une vie future, des espérances d'un monde meilleur, avec un prêtre éclairé, qui depuis longtemps était pour lui un ami, et sa tête ne cessa de penser qu'au moment où son cœur cessa de battre. (13 janvier 1882.)

La nouvelle de cette mort si soudaine causa dans l'armée et dans le pays la plus douloureuse émotion. La jeunesse du colonel Adan, son excellente constitution, son genre de vie simple et réglé, semblaient lui garantir de longues années d'existence, et pour tout le monde, sa place était marquée d'avance, au rang le plus élevé de la hiérarchie militaire. Aussi, ses obsèques furent-elles suivies par une foule recueillie et sympathique, dans laquelle se trouvaient non-seulement les notabilités de l'armée et de la science, mais encore des hommes les plus considérables de toutes les classes de la société. Le comte de Flandre, qui était alors absent du pays, avait télégraphié à son premier aide de camp d'aller présenter ses compliments de condoléance à la famille du brillant officier qui avait fait autrefois partie de son état-major. Le Roi se fit représenter à la cérémonie des funérailles par des officiers attachés à sa maison, et la veille il avait adressé au père du colonel, ancien directeur général à l'Administration des finances, une lettre entièrement écrite de sa main, pour lui exprimer la part qu'il prenait à sa douleur. On peut dire, enfin, que ce fut un deuil général; car l'estime publique s'était attachée au colonel Adan, comme elle finit toujours par s'attacher au citoyen intelligent, laborieux, honnête, qui pendant une carrière utilement employée, n'a jamais cessé de marcher d'un pas ferme dans le large et droit chemin du devoir.

J.-B.-J. Liagre.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LE COLONEL ADAN.

OUVRAGES AUTOGRAPHIÉS.

Cours de probabilités, donné à l'École militaire 1863
Cours de géodésie, id. id. 1864
Cours de construction des cartes, donné à l'École militaire . 1864
Cours spécial à la section d'état-major, donné à l'École militaire 1865
Cours d'astronomie, donné à l'École militaire 1868
Compensation par groupes de triangles 1875
Comparaison des niveaux moyens des différentes mers . . 1876
Cours d'astronomie à l'usage des explorateurs de l'Afrique centrale 1877
Rapport fait à l'Association géodésique internationale, réunie à Hambourg, sur les travaux exécutés en Belgique depuis la réunion de Stuttgart, en 1877 1878
Note sur la figure de la terre, communication faite à la Conférence géodésique internationale de Munich 1880

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Sur les probabilités composées. (*Journal de l'Armée.*). . . 1865
Essai sur les limites à poser à la mesure de précision des observations immédiates. (*Bulletin de l'Académie.*) . . 1866
Loi générale de la probabilité des erreurs étendue à tous les genres d'observations immédiates. (*Ibid.*) 1866
Probabilités du tir et appréciation des distances à la guerre. (1 vol. in-8°.) 1866
Notice sur les travaux géodésiques du Dépôt de la Guerre de Belgique. (*Revue belge d'art, de sciences et de technologie militaires.*) 1876
Grandeur et forme de la terre, déterminées par les mesures d'arcs. (Brochure in-12.) 1876

Grandeur et forme de la terre. — Oscillations du pendule. (Brochure in-12) 1876

Notice sur l'Association internationale de géodésie. (Br. in-12.) 1876

Déviations de la verticale. — Attractions locales. (Br. in-4°.) 1876

Note sur les nivellements belges. (*Annuaire de l'Observatoire pour* 1878.) 1877

Attractions locales. — Corrections des éléments de l'ellipsoïde osculateur. (*Mémoires de l'Académie royale*, in-8°.) . . . 1878

Comparaison entre les coordonnées réelles et les coordonnées théoriques d'un lieu de la terre. — Déviation ellipsoïdale. (*Ibid.*) 1878

Mémoire sur l'ellipsoïde unique (*Ibid.*) 1875

Procédés et méthodes employés dans les observations astronomiques. — Tables de réduction. (1 brochure in-8°.) . 1878

Rapport sur la cartographie et la topographie. (*La Belgique à l'Exposition universelle de* 1878, in-8°.) 1878

De la Science astronomique dans les voyages et les explorations. (*Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers.*) . 1878

Trois conférences sur : 1° le passage interocéanique ; 2° l'Afrique équatoriale; 3° l'Afrique septentrionale. (Brochures in 8°.) 1870

Rapports sur l'Exposition universelle de Paris, en 1878. — 1° Matériel et procédés de l'art militaire ; 2° Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. (2 Br. in-8°.) 1880

Note sur le premier volume des observations et calculs de la triangulation du royaume. (*Bulletin de l'Académie.*) . . 1880

Note sur le deuxième cahier du nivellement général du royaume. (*Ibid.*) 1880

Sur la compensation d'une chaîne de triangles géodésiques. (*Ibid.*) 1880

Note sur les quatre premières feuilles de la carte de Belgique, au 20,000e (*Ibid.*). 1880

Rapport de la Conférence générale de l'Association géodésique internationale, tenue à Munich, en 1880. (Br. in-8°.) 1880

Documents scientifiques et cartographiques à l'Exposition nationale. (Brochure in-8°.) 1880

Jonction géodésique exécutée entre l'Espagne et l'Algérie, en 1879. (*Bulletin de l'Académie.*) 1881

Sur la détermination de la longitude de Karéma, effectuée par le capitaine Cambier. (*Ibid.*) 1881

Sur la triangulation du royaume. (*Ibid.*) 1881

Latitude en voyage. — Procédé graphique. (*Ibid.*). . . . 1881

Note sur un spécimen de la carte géologique, exécuté à l'Institut cartographique militaire. (*Ibid.*) 1881

Procédé figuratif applicable aux cartes géologiques (Br. in-8°.) 1881

Notice sur les documents scientifiques et cartographiques, exposés à Venise, en 1881. (Brochure in-8°.) 1881

Itinéraires suivis par les principaux explorateurs de l'Afrique. (Carte in-plano.) 1881

Cartologie géologique belge. (Brochure in-8°.) 1881

Quelques mots sur une méthode de détermination de la latitude (*Bulletin de l'Académie.*) 1882

Un grand nombre d'articles publiés dans le *Bulletin de la Société belge de Géographie*, concernant la géographie, la cartographie, la géodésie et l'astronomie . . . 1877 à 1881

PUBLICATIONS OFFICIELLES FAITES SOUS LA DIRECTION DU COLONEL ADAN.

Supplément au livre III de la 1re partie de la triangulation du royaume. — Observations astronomiques. — Partie théorique (1 vol. in-4°.) . . . . , 1878

Nivellement de base (1 vol. in-4°.) 1879

Nivellement général par provinces. (1 vol. in-4°.) 1879

Observations et calculs de la triangulation du 1er ordre. (1 vol. in-4°.). 1880

Calculs des coordonnées géographiques et construction de la carte 1881



EUGÈNE-JOSEPH VERBOECKHOVEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Warneton le 9 juin 1798, mort à Schaerbeek le 19 janvier 1881.

En même temps que se fondait la nationalité belge, le talent de Verboeckhoven arrivait à son plein épanouissement. Un demi-siècle nous sépare de cette renaissance où les arts, les sciences et les lettres travaillaient à l'envi et avec une ardeur toute juvénile à nous mériter la place que, par un effort vigoureux, le peuple belge venait de prendre sur la carte de l'Europe. L'enthousiasme des jours de lutte sanglante s'était transformé en se portant sur le domaine des progrès intellectuels. Le sentiment de l'honneur de la patrie faisait battre tous les cœurs, chacun voulait apporter sa pierre à la reconstruction de l'édifice. Si l'on compare les productions de ce temps à celles qui ont vu le jour depuis, on reconnaîtra que si des œuvres plus magistrales, des travaux plus savamment étudiés sont le partage de notre époque, ceux-ci ne témoignent point de plus d'élan, et l'on ne peut nier que le premier élan n'ait eu son influence sur la situation brillante que la Belgique artistique, scientifique et littéraire a acquise durant la période que nous venons de traverser.

Pour ne parler que des arts, trois hommes ont d'abord attiré

l'attention et réveillé les espérances du pays et l'émulation de la jeunesse : Verboeckhoven, Wappers et Albert Grisar. On aimait à montrer ces trois vaillants champions pour prouver que le Belge moderne n'avait point dégénéré de ses devanciers; c'est ce qu'un groupe de jeunes écrivains s'efforçait de mettre en lumière, en rappelant avec enthousiasme le tableau de Gustaf Wappers : *Le dévouement du bourgmestre de Leyde*, une romance de Grisar: *La Folle*, qui faisait alors le tour du monde; et enfin certaines toiles par lesquelles Eugène Verboeckhoven venait de révéler un talent de tout premier ordre. Voilà ce que la Muse célébrait et signalait à l'émulation des jeunes artistes. Le poète était fier de dire :

> Verboeckhoven, Wappers, Grisar, vous trois d'abord ;
> Puis ceux qui tenteront de suivre votre essor ;
> Allez, généreuse phalange!
> A vous la palme, à vous un brillant avenir !
> Tout ce qui porte un cœur de Belge va bénir
> L'éclat de l'aurore nouvelle.

Les émules ne leur ont point manqué; plusieurs des nouveaux venus ont dépassé leurs aînés ; mais, disons-le de nouveau : une part de l'honneur en revient à ceux qui ont donné la première impulsion. Verboeckhoven d'ailleurs a fourni une carrière des plus longues; à un certain moment, il était le premier sans conteste, les éloges et les ovations ne lui ont point manqué. Je voudrais pouvoir citer comme preuve de l'enthousiasme que ses œuvres ont excité, les hommages que lui rendaient plusieurs de nos poètes. Je me contenterai d'emprunter quelques strophes à l'un des meilleurs, Auguste Giron. Son ode au peintre a paru d'abord dans le tome I[er] du *Recueil encyclopédique belge*. L'*Ode à Eugène*

Verboeckhoven est digne, par la pensée et par l'expression, de l'artiste qui l'a inspirée; elle mérite à juste titre d'être rappelée à la mémoire des rares contemporains survivants. Cette pièce paraissait en 1833, au lendemain de nos désastres qui avaient si profondément meurtri le cœur des patriotes et tout particulièrement celui d'Eugène. En voici le début :

Patrie, un jour divin recommence à te luire;
Le calme redescend sur ton front agité.
Oh! que ton deuil s'efface; oh, reprends ton sourire
Et ta sérénité.

. . . .

La patrie a des fils tout pleins d'un noble zèle.
Que ton œuvre dernière a bien mérité d'elle,
Verboeckhoven, mon peintre, artiste aux frais tableaux!
L'art mêlait tes couleurs et tenait tes pinceaux.
Que l'orgueil maintenant vienne, et dise : « En Belgique,
Vous vous assoupissez d'un sommeil léthargique. »
Regardez, dirons-nous, les œuvres que voici;
Est-il vrai qu'en effet l'art dégénère ici?

Suit une description du tableau qui figurait à l'Exposition de 1833, et qui venait d'être acheté par le baron de Rothschild
Le poète termine ainsi :

« Quel maître habile a peint ces peintures vivantes? »
Devant ta toile, un jour, tout ému de plaisir,
S'écriera l'étranger, par les villes savantes
Promenant son loisir;

« Quelle main sut ainsi maîtriser l'art rebelle? —
« Verboeckhoven de Flandre. » Ainsi répondra-t on!
Puis il contemplera longtemps l'œuvre si belle,
En exaltant ton nom.

Ces vers reflètent bien les sentiments des Belges à cette

époque où nos voisins du Midi, beaucoup moins bienveillants et équitables qu'ils ne le sont aujourd'hui envers les productions de l'intelligence de nos compatriotes, n'avaient point assez de sarcasmes pour ces pauvres *béotiens*, *Belges comme une oie*, selon l'élégante expression de quelque feuilletonniste qui venait à Anvers *pour voir la mer.*

I.

Arrivé à l'apogée de sa réputation, Verboeckhoven a su s'y maintenir sans défaillance, et l'on n'a pas eu à déplorer, comme il n'arrive que trop souvent, une décadence prolongée.

Exprimant les sympathiques regrets de l'Académie royale de Belgique, en présence du cercueil de notre confrère, j'ai essayé de résumer en quelques traits cette glorieuse et utile existence. Ce sera comme la préface de la présente notice. Voici comment je me suis alors exprimé :

« Messieurs, l'Académie royale de Belgique a perdu dans la personne d'Eugène Verboeckhoven un de ses membres les plus éminents. D'après les usages reçus, il appartient au Directeur de la Classe des beaux-arts, dont le défunt faisait partie depuis sa fondation, de venir déposer sur son cercueil le tribut des regrets de la Compagnie.

» Notre confrère Balat se trouve dans l'impossibilité de remplir ce pieux devoir; il m'a demandé de le remplacer. Accepter ce triste office, c'était aussi satisfaire un besoin de mon cœur.

» Pour moi, Eugène Verboeckhoven n'était pas seulement un confrère, c'était un ami. Un commerce de plus d'un demi-siècle m'a rendu témoin de ses premiers succès, m'a permis

de le suivre durant tout le cours de sa laborieuse et brillante carrière, de voir grandir sa renommée en même temps que son talent. Lorsque la mort est venue le frapper, il n'y avait pas quinze jours que je l'avais encore trouvé dans son atelier, la palette et le pinceau à la main devant un tableau qu'il n'a pas eu le temps d'achever, et j'ai pu constater chez le vieillard de quatre-vingt-deux ans cette même ardeur au travail, cette même conviction à ses principes artistiques, que j'avais admirées dans le jeune homme de trente ans.

» Sa vie entière n'a été qu'une longue et féconde journée de travail.

» Ses idées sur l'art peuvent se résumer en ces deux points : étude constante de la nature, scrupuleuse exactitude dans le rendu des formes. Ses ateliers sont tapissés de plusieurs milliers d'études peintes d'après nature, ses portefeuilles sont remplis d'innombrables dessins ; les unes et les autres attestent une conscience égale à son habileté. Lorsqu'il était devant la nature, il copiait rigoureusement sans rien négliger, sans rien ajouter au modèle.

» Mais il traitait tout différemment une étude et un tableau. Il voulait qu'un tableau fût une composition, une œuvre de l'esprit et non une photographie. Lorsqu'il avait trouvé l'effet d'ensemble, il en gardait l'empreinte dans son cerveau jusqu'au moment où il l'avait fixée pour toujours sur la toile ou sur le panneau ; et dans l'exécution, il s'imposait la plus minutieuse exactitude, ne négligeant aucun détail, suivant en ce point la tradition de nos vieux maîtres flamands, chez lesquels on ne trouve jamais rien de lâché, qui ne se contentaient point de l'*à peu près*. Le genre qu'il avait choisi ne comportait guère que des cadres de médiocre grandeur ; mais lorsqu'il s'est essayé sur de plus grandes

toiles, il a su trouver des touches hardies et donner de l'ampleur à son pinceau.

» L'œuvre produite par Eugène Verboeckhoven peut être qualifiée d'immense; ce n'est point exagérer de dire qu'il n'est pas un peuple civilisé qui n'ait tenu à honneur de posséder quelque toile ou quelque panneau du maître animalier flamand.

» Sa fécondité paraissait inépuisable et pourtant il ne pouvait suffire aux commandes qui lui venaient de tous les points du monde.

» Tous les événements de cette brillante carrière se sont accomplis en présence de la nature, qui posait devant le peintre, ou dans son atelier. Une seule passion l'a distrait quelque temps de ses travaux : l'amour de la patrie.

» Lors de la lutte sanglante qui a précédé et qui a décidé notre régénération politique, Eugène Verboeckhoven a largement payé de sa personne; combattant courageux durant les journées mémorables de septembre 1830, il est resté sous les armes aussi longtemps qu'il pouvait servir le pays, soit qu'il fallût maintenir l'ordre à l'intérieur, soit que la défense des frontières réclamât le secours de tous les bras.

» Le citoyen, le patriote ayant ainsi contribué à fonder l'indépendance de son pays, le peintre s'attacha avec une nouvelle ardeur à lui rendre l'éclat dont il avait brillé par les arts dans le passé. Ce n'est pas sans émotion que j'évoque, en face de ce cercueil, le souvenir de l'entraînement que nous subissions tous au lendemain de notre émancipation politique, de cet élan intellectuel et artistique par lequel la jeune Belgique affirmait sa vitalité, quand Eugène Verboeckhoven, Gustaaf Wappers et Guillaume Geefs, ouvrant la marche, invitaient à entrer dans la carrière la vaillante

phalange qui est enfin parvenue à reconquérir pour la patrie la position qu'elle a due autrefois au talent de ses artistes et que, nous l'espérons, elle saura conserver longtemps.

» Et maintenant, toi qui as accompli ta tâche et pour qui l'on peut revendiquer une part de la renommée artistique dont jouit la Patrie, repose en paix, illustre confrère, bien cher ami!

» Ton cœur a été ouvert à tous les sentiments généreux, et si, comme j'en ai la ferme conviction, le bien qu'on a fait ici-bas reçoit sa récompense dans une autre vie, tu dois jouir maintenant de la félicité réservée aux justes. »

Lorsque, plus tard, la Compagnie me fit l'honneur de me désigner pour écrire la biographie d'Eugène Verboeckhoven, j'avais à remplir le cadre tracé dans ce discours. J'en recherchai les éléments épars un peu partout : l'entreprise n'était point sans difficulté. Lié d'amitié avec le peintre depuis cinquante ans, j'avais assisté à ses succès, le côté brillant de sa carrière m'était assez bien connu, il n'en était pas de même de ses commencements, de son éducation, du milieu où s'étaient faites ses premières études, des travaux dans lesquels il avait essayé ses forces et développé ses facultés naturelles. Je commençais à craindre de ne pouvoir offrir au lecteur qu'un tableau bien incomplet de cette genèse du talent de Verboeckhoven, lorsque mon attention fut attirée sur une série d'articles intitulés: *Verboeckhoven à Gand*. Les détails que contiennent ces articles, prenant l'artiste au berceau et ne l'abandonnant qu'après la révolution de 1830, sont si précis, appuyés de tant de documents authentiques présentés de la façon la plus interessante, et si agréablement écrits que, me voyant forcé de les mettre largement à contribution, je compris que j'allais les gâter si je les travestissais pour ne point

paraître plagiaire. Ayant appris le nom de l'auteur qui signait H. dans le *Journal de Gand*, je m'adressai franchement à cet écrivain, que j'appris être M. Herman Van Duyse. Le fils de l'illustre poète que les lettres flamandes et l'Académie ont perdu en 1859, m'octroya la permission de piller ses articles et j'en use à ma guise.

II.

« On sait qu'Eugène Verboeckhoven naquit à Warneton. Sait-on comment son père s'y établit? On ne l'a pas écrit en tout cas.

» Le sculpteur Barthélemy Verboeckhoven, Bruxellois d'origine, était en même temps le plus irascible et le meilleur des hommes; querelleur en diable, élégiaque à ses heures, indépendant et fier. Ennuyé de la vie sans péripéties des ateliers, il s'était mis en tête de voyager. Venant de France, il passait dans les rues de Warneton, lorsqu'une voix de femme, d'un timbre clair et joyeux le fit arrêter pensif.

» Il ne vit pas la chanteuse, une ouvrière qui égayait de quelque mélodie populaire un travail de couture ou de ménage, mais il s'arrêta et s'écria : « Celle-là sera ma femme! » Il eut presque aussi vite fait de découvrir cette sirène warnetonaise, qui, fort heureusement était fille, que de lui offrir son cœur, sa main et toutes leurs dépendances. Il fut agréé malgré la brusquerie de l'offre, et voilà comment Eugène Verboeckhoven naquit à Warneton, environ un an après, en 1779. »

Ici M. H. Van Duyse se trompe, l'acte de naissance d'Eugène est daté du 21 prairial an VI (9 juin 1798). M. Van Duyse contredit avec raison une assertion de Vapereau pré-

tendant que Verboeckhoven n'eut point de maître. Il en eut un, dit-il, d'un talent fort original à en juger par quelques dessins et quelques modelages encore existants. Ce fut son père, sculpteur-modeleur, qui habita Gand pendant de longues années et donna à ses deux fils, Eugène et Louis, les premières notions de l'art. C'est d'ailleurs l'éducation que recevaient autrefois tous les artistes, fils d'artistes; l'école pour eux était l'apprentissage dans l'atelier.

C'est au moyen des premiers travaux d'Eugène recueillis avec un soin religieux par deux amis, MM. Albert Voituron et Ferdinand Vanderhaeghen, que M. H. Van Duyse a pu suivre tout le développement du talent du peintre.

On y verra à peu près le même phénomène qu'a présenté l'éducation de Madou, dessinateur rompu à tous les ouvrages du métier avant de se consacrer exclusivement à la peinture. La lithographie a assoupli la main de l'un comme de l'autre au maniement du crayon. De même que Jobard mettait, à Bruxelles, Madou à toute besogne, certain M. Kierdorff mettait Eugène Verboeckhoven *à toute sauce*.

L'origine de la collection Voituron est expliquée de la manière suivante :

« C'est vers 1815 que Barthélemy Verboeckhoven et ses enfants vinrent se fixer à Gand. Ils habitaient, Château des Espagnols, une maison qui existe toujours. Son métier de mouleur lui procurait difficilement de quoi subvenir aux besoins de sa famille. Il était fantasque d'ailleurs et travaillait à ses heures, ne lâchant rien qui ne fût terminé *ad unguem* et donnant gratis à ses amis beaucoup plus qu'il ne vendait.

» Il fit, à son arrivée à Gand, la connaissance d'un marbrier-sculpteur, M. Albert Voituron, père de M. Paul Voituron, l'écrivain libéral si apprécié. M. Albert Voituron, qui, en

1822, remportait à l'Académie de Gand le prix de sculpture, était un artiste de mérite dont le Musée communal de Gand conserve une œuvre très remarquable pour l'époque où elle fut conçue. Il fit bon accueil à Verboeckhoven père, et se prit d'une véritable amitié pour Eugène, qui modelait et dessinait déjà, sinon comme un maître, du moins comme un élève dont l'avenir était riche des promesses du présent.

» En 1816, Eugène fut tenté de peindre; or, le père Barthélemy ne fournissait que la terre à modeler et les crayons. L'achat d'une boîte à couleurs était une grosse dépense; il ne fallait point songer à en grever le mince budget de la maison. Eugène s'ouvrit à Albert Voituron de ses visées ambitieuses et il fut convenu qu'en retour de quelques dessins et de l'octroi de sa première œuvre picturale, Verboeckhoven obtiendrait les couleurs et les pinceaux tant rêvés. A partir de ce moment, M. Voituron commença à collectionner des œuvres du maître. Au revers d'un tableau représentant deux vaches au pied d'un arbre dans un pré, on peut lire :

« Premier tableau d'Eugène Verboeckhoven, peint avec
» des couleurs données par son ami Albert Voituron et ache-
» tées par celui-ci chez Berrekens, à Anvers, en 1816.

» Gand, 1816. »

« Le renseignement est précis, ajoute M. Herman Van Duyse, mais les vaches sont déplorables. Verboeckhoven montre beaucoup plus d'habileté dans sa seconde œuvre, un petit panneau, représentant des fleurs.

» En 1820, l'artiste exposa au Salon de Gand un *Hiver* avec figures dans le genre des tableaux de Schelfhout et un *Paysage d'Arcadie*. L'année suivante, il obtint un succès assez considérable en exposant une *Hébé*, *figure en plâtre haute de 3 pieds*, comme l'exprime le catalogue.

» C'est à l'année 1824 que se rattache un album de figures d'animaux que possède M. Voituron et dont l'ensemble permet de saisir pour ainsi dire sur le vif, la façon de procéder de Verboeckhoven. A la première feuille de cet album, on lit : *A M. Voituron par Verboeckhoven d'après nature* (sic) *en 1824, à Gand.*

» On peut évaluer à plus de deux mille les dessins, études, modelages, tableaux, etc., signés Eugène Verboeckhoven, de la collection conservée par la famille Voituron. Il en est, dans le nombre, de réellement admirables, et tous présentent un intérêt extrême, de nature à expliquer mieux que les toiles de musée le talent de Verboeckhoven et ses procédés de travail, à témoigner en même temps de la facilité dont l'avait doué la nature et de la persévérance avec laquelle il scrutait tous les secrets de cette mère trop discrète envers la généralité des artistes.

» Un autre document qui permet aussi de pénétrer complètement la curieuse genèse du talent de Verboeckhoven et qui expose parfaitement celui-ci sous toutes ses faces, c'est la collection de dessins et de gravures conservée par M. Ferdinand Vanderhaeghen, l'éminent et complaisant érudit auquel il faut recourir dès qu'il s'agit de recherches sur l'œuvre d'artistes gantois d'origine ou ayant laissé à Gand des souvenirs. Elle avait été commencée par Eugène Verboeckhoven, elle a été complétée par M. Vanderhaeghen, avec le soin minutieux qu'il apporte à réunir ces *varia*, qui, dédaignés souvent à l'heure de leur naissance, ne tardent pas à devenir de précieux documents pour l'histoire.

» Le premier dessin, celui qui ouvre le recueil, est un portrait de Verboeckhoven, dessiné à la terre d'ombre et daté de 1822. L'artiste, né le 9 juin 1798, était alors âgé de

vingt-quatre ans. Ce portrait prouve que Verboeckhoven ne fut nullement un enfant phénomène.

» Ce dessin, fait à vingt-quatre ans, est médiocre, pour ne pas dire mauvais, exécuté petitement, timidement et dépourvu de couleur; œuvre d'élève, et d'élève peu brillant.

» A ce portrait succède immédiatement une série de planches d'architecture exécutées au burin, sur cuivre. Ce sont des châteaux, des pavillons, des églises, des monuments, la plupart dans le goût de l'Empire. Ces dix planches sont antérieures au portrait; toutes portent la date de 1820. Ce sont des travaux que l'artiste dut exécuter sans enthousiasme, quoiqu'il se soit efforcé d'égayer quelques-unes de ces mornes perspectives rectilignes en les agrémentant d'arbres et de figures d'un faire extrêmement naïf.

» L'album de 1820 contient encore des planches qui sont besogne de débutant ou de manœuvre. C'est d'abord une copie des médailles frappées en l'honneur du comte d'Egmont, planches destinées aux *Annales belgiques des sciences, arts,* etc. *Une image* exécutée au burin, représentant, sous un costume mi-partie zélandais, mi-partie suisse, un pêcheur de Blankenberghe au concours du tir à l'arc de Gand, en 1820.

» Puis vient un spécimen de gravures d'insignes maçonniques, exécuté, semble-t-il, à la loupe, et sans aucun caractère, simple exercice d'apprenti désireux de faire *chef-d'œuvre* dans le domaine de l'infiniment petit

» Nous arrivons immédiatement après à la lithographie, que Verboeckhoven, plus tard, mania en maître; mais, en 1821, ses essais étaient fort timides. *Un chien*, planche de 7 à 8 centimètres carrés, est probablement sa première tentative de lithographie. L'artiste a signé fièrement : *Dessiné*

par E. Verboeckhoven, lithographe. Lithographe! Verboeckhoven l'était. Il servait de dessinateur en titre à l'imprimerie lithographique d'un nommé Kierdorff.

» Quoique l'invention de la lithographie remontât beaucoup plus haut, c'est vers 1814 seulement que les premiers travaux lithographiques furent publiés en France. La Belgique ne suivit que de loin l'étude de l'art nouveau. Verboeckhoven était chercheur; il se forma presque seul et devint bientôt un lithographe habile; mais, en 1820, son éditeur le mettait, comme on dit, à toute sauce. On a de lui des factures commerciales, des billets à ordre, des lettres de faire part, des dessins pour affiches et programmes historiés dans le goût du temps. L'album contient un portrait d'homme encore jeune, le type byronien, la barbe nazaréenne, drapé dans un *almaviva*, portant cette mention bizarre : « *A Van Hulle, de Bruges, élève exclus* (sic) *de l'Université de Gand.* » Van Hulle est visiblement fier de son exclusion.

» Suivent des figures d'animaux, une tête de vache, un cheval enfourché par un hussard hollandais, des bestiaux dans une prairie. Un paysage avec animaux porte la date de 1822. La facture en est meilleure que celle du portrait du frontispice, quoique la date soit identique.

» A vingt-deux ans, Verboeckhoven était loin d'être arrivé; il tâtonnait encore et cherchait sa voie sans l'entrevoir. Du moins, ne promettait-il pas ce qu'il devait tenir un jour.

» Le père Barthélemy l'avait élevé à la dure, et comme le chef de famille subvenait assez difficilement aux besoins des siens, le jeune artiste, en même temps qu'il peignait et faisait du modelage, trouvait fort lucratif de travailler pour le lithographe Kierdorff. Il dessina pour celui-ci, en 1822, des caricatures et des dessins de circonstance dont quelques-uns méritent une mention toute particulière.

» Une grande planche, elle a plus de 30 centimètres de côté, représente une danseuse exécutant des pirouettes sur une petite scène, devant un orchestre et un spectateur unique, le personnage important de la composition, qui porte pour titre : *Le Vieil Amateur.* Cette caricature, qui sans doute était, à l'époque où elle parut, beaucoup plus claire que ne l'eût désiré le *Vieil Amateur*, est aujourd'hui, pour nous du moins, une énigme; mais elle ne manque pas d'esprit, et la pose de la danseuse a beaucoup de naturel. Peut-être le souvenir de cette gracieuse personne inspira-t-il la statuette que Verboeckhoven avait exposée au dernier salon de Gand et qui est inscrite au catalogue sous ce titre : *Hébé, figure en plâtre de 3 pieds de haut.*

» Verboeckhoven dessina, sur pierre, un portrait de Talma destiné à servir de frontispice à la tragédie de *Regulus,* par M. Arnaud; celui de Mlle Georges, la tragédienne, avec Mlle Anaïs, autre actrice moins célèbre; celui d'un certain M. Avrillon, propriétaire d'un cirque équestre, et de la nièce de celui-ci, la petite Virginie, âgée de vingt-sept mois. Le sieur Avrillon y est représenté *dans sa grande course de Jules César*, en costume romain, bien entendu; il fait le tour du cirque debout sur deux chevaux. Le crayon du jeune lithographe a des hardiesses inusitées pour célébrer ce tour de bravoure. Les têtes des chevaux, l'une de face et en raccourci, l'autre de profil, sont très bien dessinées; les jarrets sont rendus de façon à faire bien augurer déjà du savoir anatomique de l'exécutant.

» Citons encore un autre curieux dessin dont voici la légende copiée de l'exemplaire, incontestablement unique, appartenant à M. F. Vanderhaeghen : *Doodstraf, met verbeurtenis* (ablation) *van de vuyst, ondergaen door Livinus*

Van B..., oud vier en twintig jaren, geboren te Btichove, by Audenaerde, voor misdaed van vadermoord, gerecht in Gent van den 25 january 1822.

» La planche, carrée, a 35 centimètres de hauteur environ; elle représente une exécution capitale, naïvement, dans toute son horreur, avec un réalisme dû à l'esprit consciencieux que Verboeckhoven apportait à toutes ses productions. Le criminel est étendu sous le triangle d'acier, bouclé sur la planche à bascule, la tête suspendue déjà au-dessus du sac. Il est pieds nus. Trois bourreaux à figures prosaïques — des portraits peut-être — procèdent à l'exécution. Le bourreau en chef se prépare à faire tomber le couteau aussitôt que les deux aides auront tranché la main du parricide. Ils se préparent à cette besogne, se servant d'une sorte de couperet, tenu par le premier, tandis que le second opère la section d'un coup de maillet. Un prêtre, debout à côté du patient, fait un geste d'horreur. Des soldats à pied, un pompier en casque et en guêtres, portant sur sa giberne un G majuscule, des gendarmes hollandais à cheval, coiffés de vastes claques, occupent le pied de l'échafaud. Au fond, l'église Saint-Jacques et à droite la petite tour dite : *Collatietoren.*

» Cette pièce ne porte pas de signature, mais on y reconnaît aisément la manière de faire et de voir du Verboeckhoven de 1822. Son œil observateur et son crayon minutieux n'ont oublié aucun détail de cette scène tragique dont il avait été probablement spectateur. On voit nettement les boucles des courroies qui maintiennent le condamné; on ne perd pas un pli du jabot du bourreau, pas un bouton du costume de ses aides ni un détail de l'équipement des soldats. Cette lithographie était sans doute destinée à illustrer quelque complainte comme il était d'usage d'en répandre quand ce genre de spectacle était donné au peuple.

» L'imprimeur Kierdorff ne mettait guère de choix dans les dessins qu'il commandait au jeune homme; s'étant abouché avec un entrepreneur de messageries, il fit exécuter pour cette entreprise des lithographies de grande dimension qui devaient décorer les affiches indiquant les prix de transport et les heures de départ. La collection comprend deux grands dessins destinés à cet usage. Dans le premier, trois chevaux attelés de front entraînent au pas une berline du plus beau jaune, haute sur ses roues, portant à l'une des portières l'écusson hollandais, à l'autre un cornet de poste enguirlandé. L'artiste, qui probablement a lui-même colorié son dessin à l'aquarelle, a généreusement réparti le jaune, le rouge et le bleu. Le cocher, en tenue de postillon, a des gants jaunes canari, couleur de son véhicule, la veste bleue, le nez et le collet rouge et un brassard orné du W royal.

» Immédiatement après vient une autre lithographie du même genre, mais non coloriée. Les quatre chevaux, cette fois attelés à la Daumont, sont beaucoup plus hardiment dessinés; la voiture et les détails d'harnachement sont traités avec une exactitude bien faite pour réjouir le cœur d'un maître de poste ou d'un postillon. Ç'a dû être un des premiers succès équestres de Verboeckhoven.

» Vers 1822, un M. J.-H. Boymans, d'Utrecht, fit paraître, à Bruxelles, un ouvrage intitulé : *La garde d'honneur, ou épisode du règne de Napoléon*, et s'adressa à Kierdorff pour obtenir des illustrations, paysages, cartes topographiques, etc. Verboeckhoven exécuta tout cela : une demi-douzaine de vues du Jura, deux cartes topographiques et une planche en manière noire, représentant une apparition fantastique.

» Le jeune artiste continua jusqu'en 1825 à travailler pour Kierdorff, dessina successivement des frontispices d'alma-

nachs, des lettres de faire part pour mariages, illustrées d'amours et de tourterelles, et des vignettes pour plusieurs publications artistiques, comme les *Annales du Salon*, ou littéraires et scientifiques, comme un ouvrage intitulé : *Les Hindous*, relation d'un voyage aux Indes par un écrivain gantois, M. B. Solvyns.

» Les prairies des environs de Gand furent longtemps un des champs favoris d'étude de Verboeckhoven. La collection de M. Voituron renferme des reproductions nombreuses de ces échappées de prairies.

» Le désir de voir du pays vint à l'artiste ; il fit de nombreux voyages et parcourut les Ardennes ainsi qu'une partie de la France. En 1824, il se rendit pour quelque temps à Londres et en rapporta des lithographies qui donnent toute la mesure de son talent. Mentionnons un superbe lion debout, de la dimension à peu près du célèbre *Lion belge rompant ses fers*, publié en 1830, mais n'ayant rien de conventionnel et de théâtral. Dans un coin de ce dessin d'une allure vraiment grande et d'une largeur que l'on ne retrouve pas souvent dans l'œuvre de Verboeckhoven, on lit : *Dessiné d'après nature à la ménagerie royale de Londres en 1824.* Le même lion a été également rendu de profil, mais, le temps manquant apparemment à l'artiste, il n'a terminé que l'arrière-train de la bête. La tête est dessinée au trait seulement, mais d'une manière saisissante.

» Verboeckhoven, après avoir momentanément tâté de la bête féroce, dut retourner à ses moutons, mais peu de temps après le voyage à Londres, l'occasion se présenta de nouveau de dessiner des fauves. Le dompteur Martin vint s'établir à Gand. Verboeckhoven s'installa régulièrement à chaque séance dans la ménagerie et en croqua les pen-

sionnaires dans les attitudes les plus variées. M. Voituron possède les carnets de l'artiste renfermant ces esquisses rapides exécutées au trait généralement. Lions couchés, lions debout, se promenant, lions se soulevant paresseusement, profils léonins, extrémités vues sous tous les angles, telles sont les principales données de ce recueil. Martin remarqua bientôt ce visiteur assidu et, ayant eu l'occasion de regarder le carnet par-dessus l'épaule du peintre, lui proposa ses entrées en échange de quelques croquis d'animaux, qui, réunis en album, se vendraient à la porte de la ménagerie. Verboeckhoven accepta, et, à partir de ce jour, devint l'intime de Martin. Il se plaignit un jour de la gène que lui causaient les barreaux de la grille derrière laquelle posait son modèle favori, le lion Néron.

« Il ne tient qu'à vous, répondit le dompteur, de faire » connaissance plus intime avec Néron ; quand il vous plaira » de prendre jour, nous entrerons ensemble chez lui, il sera » sans doute flatté de votre démarche. »

« Verboeckhoven n'était pas homme à reculer. On croyait encore à cette époque à la férocité des lions de ménagerie. Martin n'eut garde de négliger une si belle occasion de se tailler une réclame ; il fit prévenir le duc de Saxe-Weimar, qui habitait alors la rue Basse-des-Champs, à Gand, et quelques notabilités de la ville. A l'heure dite, Martin et Verboeckhoven pénétrèrent dans la cage. Néron, d'abord peu satisfait de la présence de cet intrus, fit entendre un rugissement peu bienveillant, mais son maître le fit coucher, et Verboeckhoven, avec un superbe sang-froid, traça rapidement le croquis de la bête et sortit de la cage aux applaudissements des assistants. Le duc de Saxe-Weimar félicita vivement l'artiste et voulut lui acheter son dessin, mais Verboeckhoven

tint à conserver le souvenir d'une aventure aussi mémorable et invita seulement le duc à consigner en marge du dessin la constatation du fait dont il venait d'être témoin

» M. Amédée Pichot, dans une biographie du dompteur Martin, rapporte cette curieuse aventure, mais il a négligé de constater qu'elle se produisit à Gand. L'album conservé à la Bibliothèque de cette dernière ville renferme les croquis exécutés pour Martin; ils sont au nombre de six; la feuille de garde porte pour titre: *Animaux remarquables de la ménagerie, dessinés par E.-S. Verboeckhoven, lith. par Kierdorff à Gand.* Tous portent la date de 1825. Ils sont néanmoins, comme sentiment et comme virtuosité, bien inférieurs aux lions dessinés à Londres un an auparavant.

» Verboeckhoven gravait, en 1830, des illustrations d'après les dessins à la plume d'Henri Mennier, lorsque la révolution éclata. Ces événements lui inspirèrent de nombreuses lithographies. Mentionnons un dessin représentant un monument à la « Gloire » de Jenneval; le fameux *Lion rompant ses fers;* un portrait, après décès, du *brave baron Philippe Fellner, âgé de 42 ans, aide de camp du général Juan Van Haelen, ancien capitaine au service de l'Autriche, mort pour la liberté le 26 septembre 1830;* la vignette d'une chanson patriotique de Van Campenhout : *la Luxembourgeoise;* une vignette représentant deux chasseurs volontaires bruxellois et accompagnant une ordonnance de tenue.

» Nous ne rattacherons pas à l'histoire de la révolution de 1830 une très belle lithographie : *Le combat du tigre et du boa*, quoiqu'elle soit datée de 1831. Verboeckhoven dessina la même année le frontispice d'un tableau chronologique et historique du royaume de Belgique et une planche de circonstance pour la distribution des drapeaux, le 27 septembre 1832.

» En 1826, il avait commencé une galerie lithographiée de portraits d'artistes célèbres, qui ne fut terminée qu'en 1829. En 1827, Verboeckhoven quitta Gand pour venir, avec son père et son frère Louis, se fixer à Bruxelles.

» C'est dans cette ville qu'il publia une série d'eaux-fortes, aujourd'hui très recherchées, où il montre toutes les qualités de son talent de dessinateur et de coloriste; nul de notre temps n'a manié la pointe avec plus de délicatesse, rappelant les travaux de Paul Potter, de Van de Velde, de Berchem et de Karel Dujardin, dont il avait profondément étudié les admirables planches. »

III.

La biographie la plus ancienne que je connaisse d'Eugène Verboeckhoven, date de 1833. Je l'ai retrouvée dans ce même *Recueil encyclopédique belge* où j'ai puisé les strophes d'Auguste Giron citées plus haut. Elle est signée *Marie G.* C'est l'œuvre d'une jeune personne d'une haute intelligence, qui s'est fait un nom dans les lettres belges, nom que sa fille, Mlle Gatti de Gamond, a su maintenir au rang où l'avait porté sa mère. Mlle Zoé de Gamond, depuis Madame Gatti, avait recueilli de la bouche même du peintre les renseignements relatifs à sa naissance, à son éducation et à ses premiers travaux ; quoique moins complets que ceux divulgués récemment par M. Herman Van Duyse, ils les confirment en plusieurs points. L'article de Mlle Zoé de Gamond est d'ailleurs un miroir fidèle des sentiments des Belges de ce temps-là à l'égard du talent de Verboeckhoven.

J'emprunterai d'abord à cet écrit ce qui concerne la participation d'Eugène Verboeckhoven à la révolution de 1830.

« A la date de l'explosion de la révolution belge, Verboeckhoven, devenu tout à coup insouciant de tout intérêt particulier et même de sa gloire d'artiste, pour ne songer qu'à l'intérêt général du pays, abandonna, durant neuf mois, son pinceau, et, prenant la blouse et le fusil, ne s'occupa plus qu'à parcourir la Belgique en qualité de volontaire, se portant partout où la contre-révolution faisait un effort, partout où le peuple menaçait de souiller par des excès sa noble victoire. Aux désastreuses journées du mois d'août 1831, Verboeckhoven, enrôlé dans les chasseurs de Chastelers, et combattant sous les murs de Louvain, eut le triste spectacle de notre défaite imméritée; ce fut sans contredit un des chagrins qui lui ont le plus navré l'âme, dans toute sa vie. Avant cette époque Verboeckhoven, nommé par le Gouvernement provisoire directeur des Musées de Bruxelles, avait fait partie de la députation chargée, lors du bombardement d'Anvers, de mettre en sûreté les tableaux précieux de la cathédrale de cette ville, mission périlleuse dont la députation s'acquitta pendant la durée même du bombardement. Au siége de la citadelle d'Anvers, Verboeckhoven fut l'un des peintres qui prenaient des croquis dans les batteries mêmes de l'armée française, exposés qu'ils étaient à tout le feu des ennemis. »

A ces détails qui concernent le patriote, Mlle Zoé de Gamond en a ajouté qui font connaître l'artiste dans son intérieur, bien modeste encore à cette époque. Témoin moi-même des habitudes studieuses et simples du peintre, je me plais à reproduire ici l'appréciation d'une femme de cœur et d'intelligence.

« C'est plaisir de voir comme sa vie s'écoule calme et paisible, comme sa famille, composée de sa femme et de trois jolis enfants, présente l'aspect d'un de ces intérieurs que chérit le pinceau flamand, où le contentement et la joie se

reflètent sur toutes les physionomies, où la paix de l'âme se révèle dans le choix et l'arrangement des plus minutieux détails de l'ameublement. Verboeckhoven, ouvert dans sa physionomie, entièrement cordial dans ses manières, franc et loyal dans ses actions, excellent chef de famille, amical et dévoué, vrai citoyen, et surtout remarquable par cette bonhomie, cette simplicité de manières, cette modestie vraie qui toujours accompagne le mérite réel; en un mot, Verboeckhoven nous offre le type véritable de l'artiste flamand, tel que l'imagination se le figure, d'après les notions qui nous sont parvenues sur les artistes les plus célèbres des époques antérieures. »

Je ne sache pas que l'on ait mieux caractérisé la manière de peindre d'Eugène Verboeckhoven que ne l'a fait Mlle Zoé de Gamond.

« On ne peut pas dire qu'il peigne d'imagination, car personne plus que lui n'a étudié la nature, ne l'a considérée dans ses masses, analysée dans ses détails, reproduite par de plus divers procédés de l'art. Mais nous, spectateurs du résultat de ses travaux, quel étonnement ne nous saisit pas en voyant le peintre devant une toile, sans modèle qui pose, faire naître sous son pinceau, comme en se jouant, ces chefs-d'œuvre dont chaque touche nous découvre une partie! L'on suit avec ravissement la marche du pinceau, entreprenant l'arbre par la racine, la tête ou le tronc, l'animal par la corne, le ventre ou le pied; ce pinceau qui n'a jamais su se tromper, dont jamais aucune touche n'est effacée. L'artiste seul a pu donner la clef de cet étonnant mystère : « Vous voyez là, dit-il, » un espace vide, moi, j'y vois mon tableau; il est là vivant » sur la toile, avec toutes ses teintes et ses détails les plus » finis, comme il vit dans mon esprit. Le travail est achevé

» dans ma tête avant que j'en commence l'exécution; mon
» pinceau ne sert qu'à rendre visible aux yeux d'autrui ce
» qui déjà, pour moi, existe en toute réalité. »

Je ne conseillerai point à nos jeunes artistes d'adopter cette façon de procéder; mais Verboeckhoven, dont les immenses ateliers étaient entièrement tapissés d'une innombrable quantité d'études, faisait une distinction entre une étude, une esquisse, une ébauche et un tableau. Il ne laissait sortir de ses mains que des tableaux. Sa théorie à cet égard mérite d'être rappelée.

« On donne assez indifféremment, nous disait-il, le nom de
» tableau à une toile ou à un panneau encadré, recouvert
» de couleur et représentant un objet quelconque; il y a
» pourtant une distinction à faire. Tel cadre ne contient
» qu'une *esquisse*, qu'une *ébauche*, qu'une *étude*; bien peu
» sont des tableaux dans le vrai sens du mot. *L'étude* n'est
» pas plus un tableau qu'un fragment n'est un poëme.
» Rarement une étude plaît à d'autres qu'aux artistes; une
» esquisse peut saisir le spectateur par un effet d'ensemble;
» l'amateur éclairé l'apprécie à sa valeur et ne lui accorde
» point le même mérite qu'à un ouvrage achevé et étudié
» dans toutes ses parties. L'ébauche produit quelquefois
» l'engouement chez les prétendus connaisseurs et sert sou-
» vent à escamoter un succès. L'œuvre complète, étudiée et
» achevée, a seule le privilége de satisfaire les savants et les
» ignorants, parce que seule, elle a les caractères d'une créa-
» tion : la plénitude et l'unité. »

L'article de M[lle] Zoé de Gamond est accompagné d'un catalogue des œuvres produites, à la date de 1833, auxquelles le peintre reconnaissait le droit d'être nommées tableaux.

IV.

C'est en 1820 et à Gand qu'Eugène Verboeckhoven expose pour la première fois. J'ai rappelé plus haut son *Paysage d'Arcadie*, ainsi que l'*Hébé, figure en plâtre*, exposés l'année suivante. M. Herman Van Duyse transcrit aussi la partie du Catalogue du Salon de Gand en 1824, concernant notre peintre.

N° 24. *Deux bœufs dans une prairie.*

N° 25. *Paysage. Site montueux, orné de figures et bestiaux.* Ces deux tableaux appartiennent à la collection de M. Claas Van Acken.

N° 26. *Des Cosaques sortant leurs chevaux de l'écurie;* dans le lointain, un choc de cavalerie; appartenant à M. De Bast-de-Hest.

N° 27. *Jeune Lombard accompagné d'un singe et d'un chien.*

N° 28. *Combat entre un jeune taureau et un bœuf.* Ces deux tableaux font partie de la collection de M. Gaillard.

Eugène avait épousé à Gand, le 19 juillet 1822, Apolline-Ferdinande Hebbelinck, née dans la même ville le 24 fructidor an VI de la République française, ce qui correspond au 10 septembre 1798. Madame Verboeckhoven qui avait presque le même âge que son mari, lui a survécu vingt mois. L'artiste quitta Gand pour venir se fixer à Bruxelles en 1827. Cette même année on trouve dans le catalogue de l'Exposition de cette dernière ville la description un peu emphatique des tableaux que Verbroeckhoven y a exhibés.

« N° 433. Grand paysage, dont le ciel est à la fois vapo-
» reux et ardent. Sur le devant, un bouc, deux vaches et

» un taureau, suivis d'un pâtre en blouse bleue, cheminent
» lentement dans une mare, où ils paraissent se plaire à se
» baigner : à droite, derrière eux, vient une jeune campa-
» gnarde à qui il semble leur parler; elle est montée sur un
» âne, et porte un panier ainsi qu'un agneau; trois autres
» bêtes à laine l'accompagnent; au delà on aperçoit un ber-
» ger avec son troupeau, devant une grande métairie, entre
» deux bois: à gauche s'élève un monticule que couronnent
» les ruines grandioses d'un château féodal; le lointain,
» occupé par des hauteurs, n'offre aucun autre accessoire. —
» Propriété de M. Reiss. »

Ce n'est point là tout le contingent de Verboeckhoven à cette exposition; on trouve au N° 284 du même catalogue : « *Paysage* : sur le 1er plan une mare que traverse une voi-
» ture chargée de foin; au delà est un berger avec son trou-
» peau, au pied d'une hauteur que couronnent des ruines. »
— A M. Dansaert-Engels.

Puis, aux Nos 386 et 387, des travaux d'une autre nature, indiqués en ces termes :

« N° 386. Un cadre contenant deux lithographies. MM. Na-
» vez et Eug. Verboeckhoven, rue de Terarken, à Bruxelles.

» N° 387. Deux lithographies en un cadre.

» *Ces quatre numéros appartiennent à la galerie des*
» *peintres flamands et hollandais.* »

Enfin le dernier numéro du livret.

« N° 477. Un vaste pâturage, plein et découvert, d'un fini
» et d'une vérité admirables : on y observe, sur le devant, des
» bêtes à cornes avec leur gardienne, différentes plantes,
» deux canards avec leurs petits, une grenouille et divers
» insectes; le gris monotone qui règne dans toute l'atmo-
» sphère fait singulièrement ressortir l'éclat et la fraîcheur

» propre de la plupart des objets qui revêtent le sol. — Ce
» tableau n'est point la propriété de l'artiste. »

A l'Exposition de Bruxelles de 1833, la première qui eut lieu après les événements de la révolution, Verboeckhoven avait trois œuvres inscrites au catalogues en ces termes :

N° 401. Bestiaux dans une prairie. — (Appartenant à M. le baron de Wykerslooth.)

N° 402. Chevreuils dans un paysage. — (Appartenant à M. Evans Frieke.)

N° 403. Troupeau effrayé par l'orage.

Voici ce qu'écrivait un critique à propos de ces tableaux :

« Verboeckhoven vient de s'ouvrir une voie toute nouvelle. Après avoir longuement et consciencieusement étudié la nature dans ses détails les plus minutieux, après avoir acquis, par une pratique de quinze ans, une correction irréprochable de dessin, une certitude de touche et une vigueur comme une vérité admirable de couleur, il s'est hardiment lancé dans la *grande peinture :* car c'est vraiment de la grande peinture que son dernier tableau. Toutefois *le Troupeau effrayé par l'orage* n'est pas, à proprement parler, son coup d'essai dans ce genre; il avait déjà avant la révolution, exécuté un combat de taureaux qui lui valut les plus grands éloges; mais aujourd'hui il entre plus franchement dans cette route nouvelle, qu'il promet de parcourir d'une manière brillante.

» Cependant, si nous applaudissons de tout notre cœur à cette direction qu'il imprime à son talent, les deux petites compositions d'un genre plus tranquille que nous trouvons sous les n°s 401 et 402 nous font désirer qu'il n'abandonne pas totalement les petits tableaux : car tous ceux qui sortent de ses mains sont autant de bijoux.

» Verboeckhoven est du petit nombre des artistes dont

chaque nouvel ouvrage constate un progrès et en fait présager encore. C'est aussi un de ces hommes que l'éloge ne saurait gâter. Connaissant lui-même mieux que personne son fort et son faible, il sait profiter sagement de ses fautes, qu'il remarque avant tout autre et sur lesquelles il ne cherche pas à s'abuser. »

Le catalogue de l'Exposition de 1836 ne compte pas moins de douze tableaux d'Eugène Verboeckhoven. Ils contribuèrent à asseoir solidement la réputation du peintre qui se trouvait dans toute la plénitude de son talent. Un treizième, qui n'a été exposé qu'après l'ouverture de l'Exposition, sortait tout à fait de la ligne et de la manière habituelle du maître : il représente un *Convoi de chevaux attaqué par des loups dans une forêt de Pologne* (hauteur 2 mètres 47 centimètres, largeur 3 mètres 37 centimètres.)

J'en ai fait en 1836 une analyse que je me permets de reproduire ici :

« Si l'on ne pouvait le vérifier par soi-même, on croirait difficilement au nombre d'*études* que Verboeckhoven s'est imposé pour l'exécution de cette œuvre. Dire qu'il a copié d'après nature plusieurs chevaux de chaque race qu'il devait reproduire, il n'y a là rien d'extraordinaire : tout peintre consciencieux en ferait autant. Mais ce qui distingue celui-ci, c'est qu'il commencera à modeler en terre tous ses chevaux dans l'attitude où ils doivent être sur la toile. Ne croyez pas qu'il se borne à ébaucher son ouvrage de sculpteur ; il lui donne, au contraire, une perfection à laquelle bien des statuaires seraient heureux d'atteindre. Les animaux modelés par notre peintre seront peut-être un jour, à raison de leur rareté, plus précieux encore que ses tableaux.

» Il soigne avec une égale conscience les détails du pay-

sage. Un journal lui a reproché d'avoir emprunté à un tableau de Rubens le fond de sa grande composition. Le critique qui a fait cette observat'on aurait dû désigner le tableau de Rubens auquel il fait allusion. Quant à nous, il nous a été impossible de nous en rappeler un seul qui eût seulement quelque rapport avec le site que Verboeckhoven a choisi. Nous avons vu dans l'atelier de l'artiste, fraîches encore et venant d'être peintes d'après nature, toutes les études qui ont servi au paysage dont nous parlons. Et, à cette vue, nous avons été frappé de l'originalité d'un aspect de la nature que nous n'avions encore trouvé reproduit par aucun peintre à cette époque de l'année. Ordinairement les paysagistes choisissent l'hiver pour ses effets de neige; Verboeckhoven a pris le moment où il n'y a plus de verdure et pas encore de neige.

» La scène se passe au déclin du jour. Un convoi de chevaux, conduit par des marchands, traverse une forêt au milieu de laquelle une troupe de loups se précipite sur lui. Ces animaux, surpris, effrayés, se jettent les uns contre les autres, en désordre; leurs conducteurs s'efforcent de faire face au danger ou de le fuir. Déjà un cheval a été renversé par les loups qui lui ont sauté à la gorge; il gît sur le devant du tableau; son cavalier a été tué aussi, il est étendu près de sa monture. Trois loups se gorgent avidement du sang qui coule à grands flots de sa profonde blessure. Au milieu du tableau, un cheval blanc, de race flamande, se dresse sur ses pieds de derrière; tout près de lui, un autre, aussi de race flamande, de couleur isabelle, dans l'attitude de l'effroi, les jambes de devant en arrêt, le cou tendu, exprime la terreur portée au plus haut point; à gauche, un cheval anglais lance une ruade contre les ennemis qui l'assaillent, à droite, un cheval arabe (le portrait de la monture de la Reine) s'enfuit au grand galop, emportant un loup qui lui pend, par les dents, à la gorge. Au second

plan, au fond et dans le lointain, le reste du convoi, s'avançant encore ou suspendant sa marche à l'approche des bêtes féroces.

» On a adressé à ce tableau plusieurs reproches qui témoignent de l'inattention des critiques et fournissent l'occasion de faire ressortir l'esprit judicieux et observateur du peintre.

» D'abord on a cherché des points de comparaison. On s'est tout de suite rappelé les chevaux du *Mazeppa* de Vernet. « Quelle différence, a-t-on dit. Comme ceux-là sont animés! Ceux-ci se remuent à peine! » Si Verboeckhoven, au lieu d'étudier consciencieusement la nature, avait cherché à faire de l'effet aux dépens de la vérité, nous aurions vu les mêmes critiques lui reprocher ce manque de fidélité.

» Les chevaux du *Mazeppa* de Vernet, ceux du convoi de Verboeckhoven, sont-ils dans les mêmes conditions? Les premiers sont des chevaux sauvages, obéissant à tous les mouvements de leur nature, que l'éducation n'a pas modifiée; ils sont en pleine liberté, livrés à eux-mêmes; aucune entrave, aucun frein ne peut les retenir; ils sont seuls en face de leur ennemi, ils suivent pour se soustraire à ses atteintes l'instinct que la nature leur a donné. Les chevaux du convoi dont nous nous occupons, sont des compagnons de l'homme, conduits par des maîtres qui les ont domptés et sur la protection desquels ces animaux se reposent, ayant abdiqué leur indépendance.

» Ils traversent la forêt : au milieu d'un carrefour de chemins creux, ils se trouvent tout à coup en face de loups affamés. S'ils étaient dans l'état de liberté, leur premier mouvement serait de se réunir en cercle, toutes les têtes au centre, et d'accueillir leur adversaire par des ruades. Sont-ils

libres d'agir dans l'occurrence présente? Attachés l'un à l'autre, ils s'efforcent de briser leurs liens; des conducteurs les retiennent encore. Malgré cela, quel mouvement dans ces animaux! Quelle énergie dans leurs attitudes! Celui-ci a brisé les cordes qui l'attachaient, il se dresse, il fuirait s'il avait de l'espace; mais, pressé par tous ceux qui l'entourent, il se jette contre eux. Cet autre, débarrassé de toute entrave, commence à ruer, il retrouve sa nature, parce qu'il ne compte plus sur la protection de son maître. Cet autre s'enfuit de toute la force de ses jarrets. Ceux du fond commencent seulement à s'émouvoir.

» L'artiste a observé une gradation très judicieuse dans leurs mouvements; il s'est demandé compte, avant de commencer son tableau, de la marche ordinaire d'un semblable convoi.

» Quand ces conducteurs de chevaux traversent les grandes forêts de l'Allemagne ou de la Pologne, un éclaireur précède la troupe et se replie sur elle à l'approche d'un danger. L'éclaireur de la troupe que nous avons sous les yeux, a été attaqué brusquement par les loups; il a succombé; nous le voyons mort sur le premier plan. La troupe, ne recevant point d'avis, a continué sa route; elle tombe au milieu de ses ennemis : les premiers sont attaqués, que ceux de la queue ne s'aperçoivent encore de rien. Cette explication justifie tous les mouvements du tableau.

» On a été jusqu'à reprocher à Verboeckhoven d'avoir peint des renards pour des loups. Ils auront pensé, ces critiques, que notre peintre, comme font tant d'autres, les exécutait d'imagination ou de souvenir. Nous qui avons vu les innombrables études qu'il a faites d'après nature, et pour ses chevaux et pour ses loups, nous qui avons vu les modèles et

les copies, qui avons pu les comparer, nous ne pouvons assez admirer la fidélité de la reproduction. Ce n'est pas seulement sur des loups de ménagerie qu'il a étudié; nous avons vu chez lui un loup des Ardennes vivant; nous y en avons vu plusieurs morts, qui avaient été tués dans ces provinces, et non seulement nous les avons vus revêtus de leur peau, nous avons encore trouvé dans l'atelier le squelette articulé de l'animal.

» Verboeckhoven a mis dans son tableau des loups des Ardennes et des loups de Pologne, et il n'y a point en cela d'invraisemblance. On sait que ces animaux se croisent et que, poussés par le besoin, ils émigrent d'un pays à l'autre.

» Les différentes races de chevaux sont caractérisées avec une étonnante exactitude : deux forts chevaux flamands au milieu; celui qui s'enfuit, est un arabe pur sang; le mort est un vieux cheval de chasse anglais; celui qui rue, est un anglais aussi; puis vous trouvez des chevaux de Mecklembourg, de Frise et d'Ardenne.

» C'est par la vérité des détails et par la correction du dessin, l'harmonie de la composition que se distingue cette œuvre dont l'effet d'ensemble pourrait être plus saisissant. »

V.

Faire faire son portrait par un peintre d'animaux, c'est s'exposer à des quolibets, et peu d'esprits sont de force à les braver. Verboeckhoven a peint pourtant le portrait de plusieurs personnages, mais il les a choisis parmi des illustrations trop au-dessus des sottes plaisanteries pour s'en inquiéter. On a pu voir dans l'atelier du maître quatre por-

traits en grisaille ou au camaïeu, d'une remarquable facture et d'une ressemblance parfaite; ils ont été exécutés à Bruxelles. Ce sont : 1° Horace Vernet, le peintre français de batailles; 2° Robert Fleury, le peintre d'histoire qui était, en 1866, directeur de l'École française à Rome; 3° Soliman Pacha (un colonel français), M. Selves, alors au service de l'Egypte, et 4° Guillaume Schadow, directeur de l'Académie de Dusseldorf.

Un grand portrait équestre figurait aussi dans ce riche atelier de Verboeckhoven. C'était celui du roi Léopold Ier, grandeur naturelle. Il est devenu la propriété de M. l'alderman De Keyser, sheriff pour Londres et Middlesex. Ce compatriote, né à Termonde, a fait bâtir, près de Blackfriars Bridge, un véritable palais, une sorte de vaste caravansérail sous le nom de « Royal Hotel, » et il a placé le portrait équestre de Léopold Ier dans la *dining Room.*

Verboeckhoven a souvent exprimé devant moi le désir de visiter l'Afrique et je croyais même qu'il avait fait le voyage d'Alger surtout afin de voir, dans leur royaume, les lions qu'il avait peints avec une prédilection marquée. Mais je me suis assuré que ses voyages se sont bornés à la France, à la Grande-Bretagne, à la Hollande, à la Suisse et à l'Italie. Il nous a rapporté de ce dernier pays une grande toile représentant des bœufs dans la campagne romaine, tableau qui figure aujourd'hui au Musée de Bruxelles. Dans ce même Musée, on voit un autre tableau d'Eugène Verboeckhoven : *Un berger ramenant son troupeau à l'approche d'un orage.* Il est à regretter que la Collection nationale ne possède pas un seul de ces charmants panneaux, qui sont les chefs-d'œuvres du maître.

L'Angleterre a reçu plusieurs fois sa visite ainsi que le Hollande, trop voisine de nous pour qu'il négligeât d'aller voir

les merveilles du pinceau de Paul Potter et les pâturages où le grand peintre avait trouvé ses modèles. Il fit également un voyage en Écosse, dont les principaux sites lui ont procuré des objets d'étude bien différents de ceux qu'il avait habituellement sous les yeux en Belgique.

Toujours sur la brèche, ne désertant aucune de nos expositions nationales, il subit le sort de presque tout ce qui dure longtemps ; les modes changent et, au lieu d'applaudissements, on ne recueille plus que l'indifférence, sinon la critique acerbe. Il faut faire place aux jeunes.

C'est dans cette condition qu'il exposait au Salon de 1860. L'accueil qu'il reçut cette fois, loin d'être bienveillant ne fut pas même équitable. Je pris alors sa défense, et comme je n'ai point changé d'opinion depuis, je ne me fais aucun scrupule de reproduire ici un extrait de mes feuilletons insérés dans l'*Observateur belge*.

« Phénomène assez singulier, écrivais-je, tandis que Brascassat, Troyon, Rosa Bonheur obtiennent de grands et légitimes succès et demeurent originaux, tout en suivant la trace des maîtres flamands, nos artistes, en grand nombre, ne croient rien pouvoir faire de mieux que de se mettre à la remorque de nos voisins.

» J'admire Troyon; il a pour lui toutes les qualités des grands peintres; le sentiment harmonique de l'ensemble et le talent de la plus vigoureuse exécution Je ne saurais avoir une égale estime pour le reflet très-affaibli de ces mêmes qualités, ou plutôt pour l'application des mêmes procédés techniques que je rencontre sur les toiles de ses imitateurs.

» Après 1830, lorsque la Belgique éprouvait le besoin de démontrer à l'Europe ses droits à l'indépendance et à l'autonomie, nous prenions le plus grand soin de réunir en un seul

faisceau tous nos titres à la considération. L'illustration que donnent les arts cultivés d'une manière supérieure, n'était point le moindre de nos arguments. Ce n'est point non plus celui auquel les nations voisines se montrèrent le moins sensibles; nous les vîmes s'accorder pour exalter avec nous le mérite de quelques-uns de nos artistes, au nombre desquels se trouvait Eugène Verboeckhoven. On peut dire que, pendant plus de vingt ans, l'Europe s'est disputé les productions de cet habile artiste, qui, jusqu'aujourd'hui, n'a cessé d'être en communication avec le public. Il est encore sur la brèche au Salon de 1860. Pouvons-nous oublier une aussi belle carrière? Le pays peut-il oublier de tels services? Pour moi, je professe une respectueuse reconnaissance envers ce talent.

» Ceux qui se sont permis l'insulte à l'égard de ce vétéran de nos artistes, ne sont point d'ici. Ils ignorent notre histoire contemporaine, ils jugent un homme de la veille avec la mesure du lendemain. Je veux les croire sincères dans leurs appréciations, mais je regrette profondément l'espèce de joie barbare avec laquelle ils semblent triompher, comme s'il s'agissait de terrasser un adversaire.

» Que peut-on reprocher à Verboeckhoven? d'être demeuré fidèle à lui-même. Depuis vingt-cinq ans, l'art a accompli une évolution d'un large développement, Verboeckhoven n'en a point tenu compte, il a continué à peindre dans sa propre manière. Il ne manque point de gens qui, encore aujourd'hui, aiment cette manière de représenter la nature, embellie en une certaine façon. D'autres ont le droit de la trouver trop léchée, trop peignée, trop peu réaliste. Je salue aussi l'avènement des progrès réels, incontestables; mais je ne vois point de raison pour jeter de la boue à l'homme qui,

ayant atteint l'apogée de son talent, poursuit, à la fin de sa carrière, la voie qui lui a valu tant de succès.

» Les quatre tableaux exposés par M. E. Verboeckhoven en 1860 n'auraient point été dédaignés en 1836. Cet artiste est un de ceux qui ont le droit de compter sur l'attention de la postérité Eh bien! quand l'heure de la postérité aura sonné pour M Verboeckhoven, ceux qui s'occuperont de ses œuvres ne trouveront point mauvais que, dans les dernières années de sa vie, il ne se soit point mis à la suite des Troyon. »

VI.

D'après Vapereau, Eugène Verboeckhoven n'aurait pas eu de maître. M. Herman Van Duyse affirme avec raison qu'il en eut un, et des meilleurs, son père Barthélemy (il n'est pas inutile de le rappeler ici). C'était un maître dans le genre de ceux que la plupart de nos grands artistes ont eu la chance de trouver dans leur père, artiste lui-même. Ce n'est point l'éducation que tout enfant peut aujourd'hui demander aux académies ou aux écoles de dessin; c'est l'enseignement de l'atelier, où la pratique prime la théorie; là, les leçons sont les exemples que l'élève ou mieux l'apprenti a sans cesse sous les yeux : *Fabricando fit faber* en est la devise, *Apprendre à voir*, le principe unique. C'est celui que Barthélemy Verboeckhoven inculquait à ses fils Eugène et Louis. On l'a vu plus haut, Eugène avait été, dès l'enfance, rompu à tout faire ou plutôt à faire de tout.

D'après la notice de M[lle] Zoé de Gamond, Eugène aurait fait un passage assez long à l'Académie de Gand, dirigée alors par MM. Schooman et Van Toers M. Van Duyse nous dit que

l'enseignement de ces Messieurs n'inspirait aucune confiance au père Verboeckhoven. L'incapacité des maîtres, d'après M[lle] Zoé de Gamond, ne serait point l'unique cause qui a empêché Eugène d'achever ses études dans cette école. Voici l'explication qu'elle en donne :

« La vocation instinctive de l'enfant, tout jeune qu'il était, lui faisait manier le crayon et broyer les couleurs pour son plaisir. Ce fut avec un vif chagrin qu'il se vit forcé d'abandonner les occupations de son choix pour s'adonner entièrement, d'après la volonté inexorable de son père, au modelage en terre de toute espèce d'objets, sans aucun but d'art, seulement comme industrie lucrative. De onze à treize ans, par le même motif de dure nécessité, Eugène fut envoyé à Condé, dans une fabrique de jouets d'enfants, moulés en carton, où il eut le ridicule honneur d'être nommé maître et de diriger ces puérils travaux. De retour dans sa famille, son goût pour le dessin le reprit avec plus de force; il s'y appliqua dans tous ses moments de loisir, et finit par obtenir de son père, à force d'instances, d'*entrer à l'Académie de Gand*. Eugène fit de rapides progrès, passa toutes ses classes en deux ans et, se présentant au concours de la première classe, au modèle vivant, dernier degré à franchir pour le concours du grand prix, il voyait déjà la carrière ouverte devant lui, et, plein de la conscience de son talent, il se livrait à de brillantes espérances. Alors se répéta l'exemple de ces jugements si tristes et si routiniers des corps académiques. Verboeckhoven était l'un des élèves les plus pauvres ; comment s'imaginer que le talent ira se loger là de préférence? Un seul des juges le désigna pour la seconde place ; les autres le reléguèrent à la cinquième. Le jeune artiste, indigné, se retira de l'Académie. »

Je me permets de citer encore ce passage, en contradiction avec les assertions de M. Herman Van Duyse, parce que j'ai tout lieu de croire ces particularités de l'enfance de l'artiste, rapportées par M[lle] de Gamond, directement communiquées à l'écrivain par Verboeckhoven très lié avec la famille de celle-ci. Il assistait souvent aux réunions hebdomadaires d'un salon dont *Alfred Nicolas* a fait une peinture assez fantaisiste : j'y étais moi-même fort assidu. La notice à laquelle ces détails sont empruntés, a paru dans un recueil périodique à la direction et à la rédaction duquel j'ai pris assez de part. Verboeckhoven, que je voyais fréquemment, avait dessiné le lion qui sert de vignette à la publication (1); il n'a jamais élevé la moindre objection contre le récit de l'auteur.

VII.

Que l'existence d'Eugène Verboeckhoven ait été laborieuse, féconde et honorée, c'est ce qui ressort de tout ce qu'on vient de lire; c'est, en outre, officiellement confirmé par de nombreux documents authentiques.

Dès l'année 1823, il obtient, à l'Exposition de Douai, une médaille d'argent; en 1825, la même distinction lui est décernée dans cette même ville. Déjà en 1824, à l'Exposition de Paris, il avait reçu une médaille d'or. Pour la troisième fois Douai reconnaissant ses progrès lui donne, en 1829, une médaille d'or. Il en avait obtenu une semblable, en 1825, à Lille. Puis il reçoit successivement la même récompense :

(1) J'en ai conservé le cliché et il sert de tête de chapitre à la liste des œuvres du peintre, placée ci-après.

à Bruxelles en 1833, à Lille en 1834, à Bruxelles en 1836, à Paris en 1841. En 1855, le jury de l'exposition de cette même capitale lui décerne la *grande médaille*. Enfin, la Société pour l'encouragement des beaux-arts de Gand lui avait offert, en 1838, une palme en or.

Quant aux distinctions décernées par les souverains, Verboeckhoven était commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique, décoré de la Croix de fer, chevalier des Ordres de la Légion d'honneur, du Mérite de Saint-Michel de Bavière, du Christ de Portugal.

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique depuis 1845, il était aussi membre effectif de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers et de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Durant les premiers jours qui suivirent les événements de septembre 1830, Eugène Verboeckhoven avait été nommé, par le Gouvernement provisoire, directeur des Musées de Bruxelles. C'était là une mesure conservatrice que la seule autorité existant alors avait cru devoir prendre, quoique les Musées fussent la propriété de la ville. Cette mission temporaire confiée à l'éminent artiste a dû prendre fin dès que l'administration communale reconstituée rentra en possession de ses droits. Une commission directrice des Musées existait avant la révolution, elle fut réintégrée. Plus tard, lorsque la ville de Bruxelles eut cédé ses collections à l'État, une nouvelle commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture fut instituée. Verboeckhoven en faisait encore partie au moment de son décès.

VIII.

L'œuvre d'Eugène Verboeckhoven est immense; ses tableaux, ses dessins, ses études se comptent par milliers; ce serait un travail énorme que d'en rédiger le catalogue complet. Je ne l'entreprendrai point; l'espace réservé à la présente notice dans l'Annuaire de l'Académie ne suffirait pas.

Toutefois, afin de venir en aide à celui qui voudra un jour accomplir cette tâche, j'en essaierai une ébauche.

Voici d'abord les sources où l'on pourra puiser plus tard. Il y a, en premier lieu, les collections *Voituron* et *Vanderhaeghen* dont j'ai donné un rapide aperçu; vient ensuite la liste qui accompagne, dans le *Recueil encyclopédique belge*, la notice de M[lle] de Gamond, et enfin celle qui fait suite à l'article E. Verboeckhoven dans l'édition de la *Bibliographie académique*, publiée en 1874.

On pourra encore puiser des renseignements dans le catalogue de la vente, après décès, qui a eu lieu au printemps de cette année à Paris. On y trouve, en tout, 152 articles; à savoir : 107 peintures, tableaux et études; 142 dessins et 3 pastels.

Dans l'essai de catalogue que je place à la fin de ce travail, j'ai rangé les tableaux suivant l'ordre alphabétique des noms des villes où ils se trouvaient lorsque les relevés précédents ont été opérés.

Pour les estampes, je me suis servi du travail de MM. Linnig et Hippert, complété au moyen des pièces que possède la Bibliothèque royale de Belgique.

L. ALVIN.



ESSAI

D'UN

CATALOGUE DES ŒUVRES D'EUGÈNE VERBOECKHOVEN.

AMSTERDAM . . . . Un tableau; Musée Fodor.

ANVERS. . . . . . *Départ pour le marché;* Musée des Académiciens.
— Le portrait du peintre, par lui-même.

BERLIN . . . . . . *Animaux surpris par un orage, à Tivoli;* chez M. de Wagener, consul de Suède; *circa* 1843.
Cheval arabe au désert; chez M. Kursch.
Taureau dans un paysage; galerie Raczynski.

BRUGES. . . . . . Chez M. Vandersteen; un tableau.

BRUXELLES . . . . *Un bœuf et deux vaches; le portrait de l'auteur sur la barrière;* chez M. le comte de Liedekerke, avant 1833.

Un taureau échappé de son troupeau, traversant une mare et effrayant une couvée de canards; à M. Moyard; avant 1833.

Riche composition : *Un taureau couché, deux vaches, un âne, un bélier, trois brebis, deux agneaux, fabriques;* à M. le baron de Wykerslooth; avant 1833.

Portrait d'un chien, grandeur naturelle; à S. M. le Roi des Belges; avant 1833.

Un tigre, grandeur naturelle, couché devant sa caverne; à S. M. le Roi des Belges; av. 1833.

Un taureau, deux vaches, des moutons, une femme sur un âne, un berger à côté d'elle, un bouc sur l'avant-plan; dans le lointain, le village de Foy-Marteau et les ruines du château de Montaigle; à M. Reu; avant 1833.

Passage au gué, avec une petite femme, un taureau, un âne, quatre vaches et neuf moutons; à M. de la Tour; avant 1833.

Troupeau de moutons; chez Mme la comtesse Coghen.

Troupeau effrayé par l'orage; ibid.

Convoi de chevaux attaqué par les loups; au palais du Roi; 1836.

Lions inquiétés par la présence d'un serpent; galerie du prince de Ligne; 1839.

Troupeau de moutons surpris par l'orage; Musée de l'État; 1839.

Portrait d'un cheval barbe; galerie du duc d'Arenberg; 1840.

Animaux dans la campagne de Rome; au Musée de l'État; 1843.

Bruxelles . . . *Chiens et perroquets dans un salon*, et plusieurs autres tableaux, paysages et animaux; au palais du Roi; 1844.

Dans une étable. — Un cavalier. — Chien, grandeur naturelle. — *Paysages avec animaux.* — Diverses compositions. — *Portrait d'uu chien.* Collection particulière de l'auteur, 1849.

Retour du marché. — Une étable. Collection particulière de l'auteur.

Il en existait encore en cette ville, chez MM. Latour, Cerf–Frick, Dansaert-Engels, Tilmond, Deman-d'Hobruge, Sachman, Van Becelaere et Mme la comt^sse^ de Lalaing.

Gand. . . . . . . *Un bœuf broutant, un bœuf couché, une brebis et son agneau, un paysan coupant une baguette, une couvée de canards;* à M. Vranck, de Lokeren; avant 1833.

Une plage, animée d'une grande quantité de figures, entre autres des pêcheurs vendant de la marée; chez M. Claes Van Hake; av. 1833.

Retour de chasse; chez M. Lousberg.

Paysage et animaux; au Musée de la ville.

Le passage du gué; chez M. Vanloo-Malfait. — Il en existait encore, dans cette ville, chez MM. Rooman de Block, Guillard, D'Huyvetter, Dhoop Van Alstein et de Hemptinne.

Harlem. . . . . . *Paysage avec bétail;* Musée du Pavillon du bois.

Koenigsberg . . . *Un homme conduisant un veau;*. Musée de la ville.

La Haye . . . . . *Un taureau caressant uue vache dans un pré; une couvée de canards;* chez M. de Ceva; avant 1833.

Uue petite fille assise au pied d'une chaumière et gardant un troupeau de divers animaux; chez M. de Ceva; avant 1833.

La Haye . . . . *Un jeune taureau, deux vaches et un gardien;* au Musée; avant 1833.[1]

Un taureau, trois vaches, six moutons, une chèvre et son chevreau, avec la gardienne; au palais du prince d'Orange; avant 1833.

Paysage et moutons; chez M. Weckerlin; 1843.

Animaux dans un paysage d'Ardenne; galerie du roi des Pays-Bas, Guillaume III.

Leipzig. . . . . . *Troupeau de moutons surpris par l'orage. — Moutons devant l'étable. — Paysan endormi.* Musée de la ville.

Lille. . . . . . . *Une bergère gardant un nombreux troupeau et se baignant les pieds;* chez le directeur de la Monnaie; avant 1833.

Lisbonne. . . . . *Portrait d'un chien;* galerie du roi de Portugal; 1836.

Chevaux; galerie du roi de Portugal.

Londres . . . . . *Un taureau blanc et quatre vaches. La gardienne et son enfant. Sur le premier plan, une couvée de canards. Le fond représente une vue des environs de Gand;* chez M. Lennard; avant 1833.

Un bœuf couché, trois moutons, un chien avec une petite femme près d'une barrière; des collines dans le fond; chez M. Grimm Sutherland; avant 1833.

Un taureau, une vache et un bouc, une brebis et un agneau, le gardien endormi au pied d'un vieux tronc; chez M. Cooper; avant 1833.

Paysage avec animaux; Art Journal; 1852.

Moutons surpris par un orage; chez M. Oppenheim.

Paysage et moutons; chez H. Freke; 1847.

Bétail et moutons; Bethna Green, Branch of the South Kensington Museum, collection de sir Richard Wallace.

Madrid	*Un taureau et deux moutons, avec le portrait du chien du possesseur du tableau ;* chez M. le duc de San Lorenzo ; avant 1833
Manchester . . .	*Troupeau de moutons ;* chez M. Sittzer ; 1850.
Mariemont	*Le passage du gué ;* chez M. Warocqué.
Munich	*Une bergerie ;* Nouvelle Pinacothèque; 1844.
Namur	Chez M. Lacour, *un paysage.*
Nantes.	*Vache, veau, bouc, bélier, mouton, gardien et son chien, un vieux tronc d'arbre;* chez M. Flaming; avant 1833.
New-York . . .	*Chiens,* grandeur naturelle; chez M. James Lenox.
	Troupeau de moutons dans les montagnes ; chez M. James Lenox.
Paris.	*Un bœuf debout, un bœuf couché, deux moutons, un vieux tronc d'arbre, quelques plantes. Le lointain représente la vue de Delft;* chez M. Ladvocat ; avant 1833.
	Passage au gué; b[on] de Rothschild; av. 1833.
	Combat de taureaux, grande dimension ; chez M. le comte Lehon ; avant 1833.
	Trois moutons et un bouc, grande dimension; M. Casimir le Comte; avant 1833.
	Vue des bords du Rhin, avec une petite femme et un très nombreux troupeau ; chez M. Berger; avant 1833.
	Animaux; chez M. Pillet-Will.
	Animaux passant un gué pendant l'orage; chez M. Georges Tudor.
Philadelphie. . .	*Vue des environs d'Ostende;* chez M. Bates.
Potsdam	*Animaux dans un site des Ardennes ;* chez M. Jacobs.
Rotterdam. . . .	*Basse-cour ;* chez M. Ledeboer.
	Animaux dans un pré; chez M. Claus.

St-Pétersbourg . *Portrait d'un chien*, grandeur naturelle; chez le comte Tyszkiewicz; avant 1833.

Cheval arabe, grandeur naturelle; chez le même.

Combat de tigres et de lions; galerie du prince de Wittgenstein; 1837.

Paysage et animaux; chez le lieutenant-général comte Koucheleff.

Paysage et animaux; chez le prince Galitzin.

Tournai . . . . . *Des pêcheurs;* chez M. le comte Duchatel. — Il en existait aussi un chez M. Charles, à Ath.

Utrecht. . . . . *Chevaux dans un pré;* chez M. Suermondt.

Vienne . . . . . . *Animaux;* chez M. Goll; 1851.

Bœufs dans un pré: chez M. Rudolf von Arthaber.

LISTE DES EAUX-FORTES D'EUGÈNE VERBOECKHOVEN (1).

1. Têtes de bœuf et de veau; 1828 (tiré à 13 épreuves).
2. Le bœuf près du piquet à l'oiseau; 1828.
3. La vache couchée; 1828.
4. Le cosaque; sans date.
5. Le taureau; 1828.
6. Lion; 1828.
7. Le cerf; 1828.
8. Le singe; 1828.
9. Vache dans une prairie; 1828.

(1) Les numéros sont conformes à ceux de la liste donnée dans *Le Peintre-graveur hollandais et belge du XIXe siècle*, par T. Hippert et J. Linnig. Brux. 1874.

10. Le mouton, dirigé vers la droite; 1828.
11. L'âne, tourné sur la droite; 1828.
12. L'âne, tourné vers la gauche; 1828.
13. La génisse.
14. Mouton, tourné vers la gauche; 1828.
15. Le mouton, couché vers la droite; 1828.
16. Le mouton et l'oiseau sur une pierre.
17. Le mouton, couché vers la droite; 1828.
18. La vache, couchée vers la gauche; 1828.
19. Les deux moutons, l'un au-dessus de l'autre.
20. Le pêcheur à la ligne (tiré à 4 épreuves).
21. La génisse, vue de trois quarts.
22. Le chien dogue.
23. L'épagneul.
24. Le singe de la ménagerie Van Aken; 1828.
25. Le bœuf au front noir; 1828.
26. Le moulin à vent en briques.
27. Le moulin à vent en planches.
28. La vache aux deux arbres; 1829.
29. Le vieil étalon.
30. L'oiseau près du mouton.
31. Le vieillard au chapeau pointu; 1829.
32. L'âne auprès de la cloison.
33. Le renard; 1828.
34. Tête de cheval; 1832.
35. Le troupeau, d'après le tableau de M. de Rothschild; 1833.
36. Le corbeau et le renard; 1830.
37. La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.
38 Les deux mulets; 1830.
39. Le loup et le chien; 1830.
40. La génisse, la chèvre et la brebis, en société avec le lion; 1830.
41. Le loup et l'agneau.
42. Le loup et le renard plaidant devant le singe.
43. La brebis et ses deux agneaux.

44. Tête de loup.
45. Portrait de M. ***.
46. Joseph Prudhomme ; 1830.
47. Le roman chez la portière.
48. La Cour d'assises.
49. L'exécution.
50. Le dîner bourgeois.
51. La petite fille.
52. La grande dame.

(46–52 : Illustrations des *Scènes populaires*, d'Henri Monnier.)

PIÈCES INCONNUES A MM. HIPPERT ET LINNIG.

—

53. Tête de lionne, de profil, tournée à droite. L. 0,045 ; H. 0,040.
54. Un âne debout, tourné vers la droite ; signé *E. Verboeckhoven, sc. Lith. Kierdorf, Gand.* (Gravure sur pierre). L. 0,114 ; H. 0,874.
55. Un bœuf, tourné vers la gauche, pâturant. Au fond une rivière ; signé *E. J. Verboeckhoven*, 1828. L. 0.122 ; H. 0,102.
56. Vache couchée, dirigée vers la droite. Au fond, du même côté un moulin. Signé sur une cloison de planches à gauche, derrière la vache, E. J. V. ; 1828. Largeur du trait carré : 0,120 ; hauteur : 0,095.

SCULPTURES.

—

L'artiste employait surtout ses soirées d'hiver au modelage ; son enfance et sa première jeunesse y avaient été forcément appliquées, et ce genre de travail a toujours eu un grand attrait pour Verboeckhoven. Il s'en servait pour donner plus d'exactitude et de réalité aux animaux qu'il plaçait dans ses paysages.

Voici la liste des sculptures telle que je la tiens de la famille de l'artiste :

1. Lion couché, plâtre, grandeur naturelle ; 1863.
2. Tête de cheval flamand, plâtre, grandeur naturelle.

Ces deux morceaux ont figuré à l'Exposition historique de l'art belge (1830-1880).

3. Une tigresse, grandeur naturelle ; 1865.
4. Lionne et lionceaux, grandeur naturelle.
5. Baigneuse, nue, debout, grandeur naturelle.
6. Femme nue, couchée, grandeur naturelle.

Enfin nombre d'animaux en petite dimension, savoir : ânes, chevaux, chiens, lions, béliers, brebis, agneaux, taureaux, bœufs, vaches, génisses, boucs, chiens, loups, etc., etc.

388'


M Vermeiren Sc
Edmond De Busscher

EDMOND DE BUSSCHER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruges le 8 janvier 1805, décédé à Gand le 17 janvier 1882.

Edmond De Busscher, né à Bruges le 8 janvier 1805, était fils de Guillaume, imprimeur-éditeur, qui vint s'établir à Gand en 1815 où il monta un établissement typographique important et une librairie ancienne et moderne. C'est dans ses ateliers que s'imprimait le *Gendschen Mercurius* qui existe encore.

Notre regretté collègue, à la mort de son père, dirigea avec son frère, l'imprimerie qui avait pris un vaste développement. Dans ses moments de loisir, il s'occupait d'études historiques ayant rapport à la Flandre et plus spécialement à la ville de Gand, à ses institutions, à ses antiquités, à ses hommes célèbres. Il acquit dans cette partie une notoriété qui le fit rechercher des hommes d'intelligence de la localité, lesquels l'associèrent à leurs travaux. C'est ainsi qu'il fut choisi par la Société royale pour l'encouragement des arts et de la littérature, en qualité de secrétaire-archiviste. On lui doit l'initiative que prit cette Société dans le mouvement intellectuel de l'époque et c'est aussi, grâce à lui, qu'elle dut

de ne point succomber à l'indifférence qu'elle a rencontrée depuis (1).

Lorsque Edmond de Busscher eut trouvé dans un de ses fils celui qui pouvait diriger son établissement typographique, il se livra exclusivement à ses chères études En 1856 il fut nommé préposé en chef aux archives du Conseil de Flandre. Pendant quinze ans, aidé d'Auguste Vander Meersch, il travailla à mettre de l'ordre dans l'inextricable fouillis dont le classement et l'analyse lui avaient été confiés. Il apporta dans ce travail un dévouement et une intelligence rares et les éloges de ses chefs ne lui manquèrent point en cette circonstance. En 1860, il fut appelé aux archives de Gand; il occupa ce poste jusqu'à sa mort, et, pendant quelques années, concurremment avec celui d'archiviste de l'État, mais le fontionnaire communal finit par dominer et il se voua exclusivement aux archives locales dont il a extrait quelques ouvrages qui sauveront son nom de l'oubli.

Il remplit, malgré cette vie studieuse, plusieurs postes où son activité et son dévouement furent largement mis à contribution : vice-président de la Commission provinciale des monuments, membre de la Commission provinciale de statistique, membre de la direction de l'Académie des Beaux-Arts, membre honoraire du corps académique des Beaux-Arts d'Anvers et enfin secrétaire-trésorier de la Commission de la Biographie nationale. Pendant dix-huit ans il occupa ces dernières fonctions de manière à se concilier l'approbation et l'estime de tous ceux de ses collègues qui l'ont vu à l'œuvre dans les multiples difficultés d'une position délicate sous plus d'un rapport.

(1) Les *Annales* de la Société se composent jusqu'à présent de 13 volumes in 8°, avec gravures.

Partout et toujours, comme nous l'avons dit au bord de sa tombe, dans cette vie si occupée, il s'est distingué par la rectitude de son jugement, son érudition, son esprit pratique, loyal et conciliant; partout son cœur et son intelligence ont été d'accord pour imprimer à ses œuvres, non seulement le cachet de l'honnête homme, mais aussi et surtout celui du patriote.

En 1858, Edmond De Busscher reçut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold ; en 1875, il fut promu au grade d'officier. En 1869, le roi de Hollande le nomma chevalier de la Couronne de chêne des Pays-Bas. Rien ne manquait au bonheur de notre ami qui jouissait dans sa vie calme et studieuse des récompenses accordées à ses labeurs lorsque sa robuste constitution, fortement ébranlée déjà par le rude hiver de 1880, vint subitement à s'affaiblir en décembre 1881 et le 17 janvier 1882 il expira dans les bras de ses enfants.

L'œuvre la plus importante de notre regretté collègue est le livre intitulé : *Recherches sur les peintres gantois des XIVe et XVe siècles. — Recherches sur les peintres et les sculpteurs gantois du XVIe siècle,* 2 vol.-in-8. Ce sont deux volumes où l'auteur a condensé une foule de matériaux qui jettent de lumineuses clartés sur l'histoire des arts dans l'ancienne cité gantoise. Le dépouillement des archives locales, opéré par lui avec une persistance et une pénétration exceptionnelles, a produit ce résultat de mettre en pleine lumière l'ancienne vie artistique flamande. C'est un trésor inestimable où l'on trouve le mot de bien des énigmes et qui n'est pas suffisamment connu. Ces *Recherches* ont d'abord été insérées dans le *Messager des sciences historiques,* puis tirées à part à un chiffre restreint d'exemplaires. Espérons qu'une réimpression prochaine donnera à ce livre la popularité à laquelle il a droit.

En 1838 De Busscher publia une biographie importante du graveur de Meulemeester qu'il avait intimement connu. Cette biographie était accompagnée d'un examen des estampes d'après les loges de Raphael dues à ce graveur. M. le baron de Reiffenberg donna quelque temps après une étude sur ces mêmes gravures et emprunta à De Busscher des parties notables de son travail. Celui-ci crut pouvoir se faire justice et publia une mordante brochure à l'adresse de M. de Reiffenberg sous le titre : *Étude des Études de M. le baron de Reiffenberg sur les loges de Raphael*, 1846. La chose produisit quelque rumeur, puis ce fut tout. Ce petit événement littéraire rompit la monotonie des travaux de De Busscher non moins que sa discussion avec M. Piot au sujet du lion de Flandre. Dans ces deux occasions il fut permis de constater que notre collègue n'était pas né pour des polémiques de ce genre. Certes, il put avoir la raison pour lui, mais cela ne suffit pas toujours; le public demande à ce genre de discussion un brio que le tempérament pondéré et sérieux de notre académicien ne pouvait guère lui donner. Toutefois, remarquons que dans cette lutte avec M. le baron de Reiffenberg, qui avait beaucoup de finesse et d'esprit, ce dernier garda le silence; cet excès de diplomatie railleuse ne fut pas apprécié comme il l'avait espéré.

De Busscher a aussi fourni le texte des livres rares et curieux de son ami Félix De Vigne : *Description historique du Cortège des Comtes de Flandre; Notice sur les arbalétriers gantois ; Confrérie de St-Georges ; Album des personnages du Cortège historique de 1852 ; Album et description des chars du Cortège des Comtes de Flandre, etc.* On ne peut se faire une idée des travaux auxquels se livrèrent ces deux hommes pour établir l'exactitude des cos-

tumes et accessoires de l'époque. Ces documents sont devenus aujourd'hui les seuls qui offrent quelque garantie. Nul ne peut se vanter d'avoir creusé la matière avec autant d'acharnement. Aussi ces livres deviennent-ils introuvables, surtout les exemplaires peints à la main par De Vigne.

Il faut encore signaler ici la monographie de Juste Billet, ce magistrat municipal, militaire, voyageur, poète et chroniqueur flamand, à peu près inconnu jusqu'ici et que De Busscher a restitué à l'histoire sous ses multiples formes. Cette restitution a doté notre Panthéon d'une célébrité de plus. Tout le mérite en doit revenir à notre collègue. A cette biographie est joint un très curieux aperçu de *mœurs flamandes.*

Combien un pareil exemple mériterait d'être suivi, car, qu'on ne l'ignore pas, le nombre des Belges oubliés et délaissés est encore considérable. Chaque jour nous voyons sortir des cendres du passé des personnalités méconnues soit par négligence, soit par calcul, soit par certains événements éteignant d'un coup des hommes qui pouvaient vivre dans la postérité. La *Biographie nationale* a déjà beaucoup fait dans cette œuvre de réparation; espérons qu'elle continuera. De Busscher, indépendamment de son initiative personnelle, a beaucoup encouragé ses collaborateurs dans cette voie.

C'est aussi dans la *Biographie nationale* que De Busscher a complètement remanié la monographie de Duquesnoy le trop fameux sculpteur. Cette biographie depuis deux siècles, n'était qu'une suite de répétitions fautives auxquelles notre ami a mis bon ordre. Il faut en dire autant de la notice sur De Crayer qui est devenue une monographie nouvelle, importante et instructive sous bien des rapports. De Busscher a écrit plus de cent cinquante biographies dans le

recueil académique que je viens de citer. Toutes se distinguent par leur clarté et leur exactitude Il a de plus écrit un nombre considérable d'articles pour les journaux et revues de Gand. Enfin, il a travaillé jusqu'à la dernière heure de sa vie.

C'est ce qu'a rappelé sur sa tombe notre collègue, M. Wagener, échevin de la ville de Gand, parlant au nom de l'administration communale; il a rappelé également les précieuses trouvailles de l'archiviste gantois à propos de la construction de l'Hôtel de Ville et il a insisté sur l'extraordinaire abnégation avec laquelle De Busscher mettait ses découvertes à la disposition du public.

Nous donnons la liste, que nous croyons complète, des écrits de ce modeste et laborieux travailleur.

AD. SIRET.

LISTE DES OUVRAGES DE M. DE BUSSCHER.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

BULLETINS.

(1re *série.*)

Notice sur le Livre de la corporation des peintres et sculpteurs gantois de 1338 à 1540. (T. XX. 1853.)

Rapport sur la Notice biographique de Liévin de le Clite, peintre au XVe siècle, par M. Pinchart. (T. XXI. 1854.)

La cour des cloîtres de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Notice. (T. XXI. 1854.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1854 de la classe des beaux-arts : *Question de l'introduction de l'emploi du verre à vitres dans l'architecture.* (*Ibid.*)

Notices sur une peinture murale à l'huile, de 1448, découverte à Gand. (T. XXII. 1855.)

(2e *série.*)

Note sur le prétendu monument d'Hugonet. (T. IV. 1857.)

Rapport sur l'*Agneau mystique* des frères Van Eyck. (*Ibid.*)

Peinture murale à l'huile, au XVe siècle, à Gand. (T. V. 1858.)

Rapport sur la restauration des anciens tableaux. (T. IX. 1860.)

Fresques du XIVe siècle, à Gand. (T. XII. 1861.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1863 de la classe des beaux-arts : *Caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.* (T. XVI. 1863.)

Un procès artistique, à Gand, au XVIe siècle. (*Ibid.*)

Rapports sur les manuscrits du Dr Vander Meersch, d'Audenarde. (T. XIX. 1865.)

Rapport sur les mémoires du concours de 1865 de la classe des beaux-arts : l'*Histoire de la peinture de paysage.* (T. XX. 1865)

Discours prononcé en séance publique de la classe des beaux-arts, le 14 octobre 1866. (T. XXII. 1866.)

Rapports annuels de la Commission académique de la *Biographie nationale,* de 1865 à 1880. (T. XIX, à 4, 2e série.)

CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE FONDATION.

Rapport sur les travaux de la *Biographie nationale.* (T. II.)

ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE.

Notice sur Félix-Guillaume-Marie Bogaerts. Année 1862.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

Notices.

Tome Ier. — Audenaerde (Robert Van); Axpoele (Guillaume Van); Back (Godefroid); Bacs (Martin); Baillu (Bernard); Baillu (Pierre); Baillu (Ernest-Joseph); Ballaert (Henri Van); Balthazar (Pierre); Barry (Henri); Bassevelde (les Van).

Tome II. — Beaugrant (Guyot de); Beaeu (André) ; Becker (Charles); Beervelde (Pierre Van); Benau (Pierre); Bening (Alex.); Bening (Simon); Bening (Liévine); Berckel (Théodore-Victor Van); Berger (Jacques); Billet (Juste); Blanstrain (Guillaume); Blanstrain (Roland); Blaton (Thomas); Bloc (Conrad); Blockhuysen (Renier); Boecksent (Jean); Boene (Corneille); Boene (Jean); Bogaerts (Félix); Bolswert (Boëce Van); Bolswert (Schelte Van); Borrekens (Mathieu); Borreman (Jean); Bos (Corneille); Bos (Jacques); Bossuit (François); Bouché (Pierre-Paul); Bouré (Paul-Joseph); Bouttats (les).

Tome III. — Bruneau (Robert); Bruyneel (Jacques); Bue (Jean); Bulteel (Jean); Bulteel (Pierre); Calloigne (Jean-Robert); Caluwaerts (François); Cardon (A.-A.-J.); Cardon (Antoine); Cardon Servais et Jean); Caukercken (Corneille Van); Causé (Henri); Causé (Lambert).

Tome IV. — Claux de Verne; Clincke (Jean); Clouet (Pierre); Clouet (Alb.); Clouet (David); Cock (Jérôme); Cock (Mathieu); Coelmans (Jacques); Collaert (Adrien); Collaert (Jean); Collin (Jean); Collin (Richard); Coppens (Augustin); Cornélis (Lambert); Cortvriendt (Jean); Coxcie (Michel Van); Coxcie (Raphaël Van); Coxcie (Jean-Michel et Jean-Antoine Van); Crésant (Jacques); Crombrugghe (Joseph-Jean Van); Cruyl (Liévin); Cuyck Van Mierop (François Van); Danies (Amédée-Gustave-François); Dandeleau (Nicolas-Balthazar); Danoot (Pierre); Dartois (Jacques); De Backere (Pierre); De Baets (Ange); De Bast (Dominique); De Bast (Liévin-Amand-Marie); De Beer (Corneille); De Bie (Corneille); De Bie (Jacques); De Bonte (Corneille); De Brune (Augustin); De Brune (Nicolas); De Bruyne (Pierre); De Cauwer (Joseph, aîné); De Cauwer (Pierre-Romuald); De Cock (Jean-Claude),

Tome V. — De Coster (D.); De Coster (R.); De Crayer; De Ghendt; De Gheyn (G.); De Gheyn (J.); De Gheyn (J. le jeune); De Grave (J.); De Grave (P.); De Heere (J); De Heere (Luc); De Grave (C.-J.); De Haut; De Hondt (F.); De Hondt (H.); De Hondt (J.); De Jode (Arm.); De Jode (C.); De Jode (G.); De Jode (P.); De Jode (P); De Jonghe (P.-B); De Kock (Jacques); De la Vigne; De Leenknecht; De Leuw; De Liemaeker (J.); De Liemaeker (N.); Delvaux (L.); De Lyen ; De Meersman; De Meulemeester; De Meyne (J.); De Moor (P. et M.); De Roose (A.); De Scoenere; De Scrivere; Devel; De Vlaminck; De Vries (J.); De Vries (P.).

Tome VI. — De Witte (G.); Diamar; Dickele (G. Van); Ditman; Duquesnoy (F); Duquesnoy (F.); Dupont (P.); Duquesnoy (J.); Dugneu (J.-B.); Erpe (J. Van); Galle (Les).

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Biographie historique et artistique de J. De Meulemeester, graveur des *Loges de Raphaël d'Urbin*. Gand, 1838; 1 vol. in-8° et in-4°, pl.

Un livre unique. — Album autographe du Congrès national de Belgique. Gand, 1844; opuscule in-8°, pl.

Précis historique de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. Gand, 1845; 1 vol. in-8°, avec port. et pl.

Étude des études de M. de Reiffenberg sur les *Loges bibliques de Raphaël d'Urbin*. Gand, 1846; opuscule in-8°.

Notice sur l'abbaye de St-Pierre, à Gand. Gand, 1848; 1 vol. in-8°, pl. — Nouv édit., revue et augmentée, 1866.

Nouvelle Place de St-Pierre, à Gand. Gand, 1849; fascicule n-8°, plans et texte explicatif.

Fastes du comté de Flandre, IXe-XVe siècle. — Description historique du cortège des comtes de Flandre. Gand, 1849 et 1850; 1 vol. in-8°, avec pl. et vue du cortège.

Notice sur les arbalétriers gantois. — Confrérie de Saint-Georges. Gand, 1850; opuscule in-8°, pl.

Les Ruines de l'abbaye de St-Bavon. Gand, 1850; opuscule in-8°, pl. Gand, 1853-1854; 1 vol. in-8° et in-4°, avec dix pl.

Félix Bogaerts. — Notice biographique et littéraire. Gand, 1851; in-8°, avec port. et pl. (*Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature*, à Gand)

Fêtes et solennités gantoises du XIVe au XIXe siècle. — Aperçu rétrospectif. Gand, 1851; opuscule gr in-8°.

Album des personnages du cortège des comtes de Flandre. Texte historique, avec quatre-vingts pl. de Félix Devigne Gand, 1852; 1 vol. gr. in-8°. Édit à pl. col. et édit. à pl. noires.

Album et description des chars du cortège des comtes de Flandre, texte historique et descriptif, avec dix pl. de Félix Devigne. Gand, 1853; 1 vol. gr. in-8°. Édit. à pl. col. et édit. à pl. noires.

Reconstruction de la Grande Boucherie à Gand, au XVe siècle. Gand, 1857; opuscule in-8°, pl.

Rapports, faits en qualité de secrétaire, sur les travaux de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, en 1850, 1854 et 1858; opuscules in-8°.

Rapports, faits en qualité de membre de la direction, sur la situation et les cours de l'Académie de dessin, sculpture et architecture de Gand, en 1856 et 1858; opuscules in-8°.

Recherches sur les peintres gantois des XIVe et XVe siècles, indices primordiaux de l'emploi de la peinture à l'huile à Gand. Gand, 1859 ; 1 vol. in-8°, avec pl.

Recherches sur les peintres et les sculpteurs à Gand, au XVIe siècle. Gand, 1863-1866; 1 vol. in-8° avec pl.

Les armoiries du comté de Flandre. Bruxelles, 1872, et Gand, 1873; opuscules in-8°.

Juste Billet, chroniqueur gantois du XVIIe siècle. — Aperçu de mœurs flamandes. Gand, 1873 ; 1 vol. in 8° avec pl.

Articles littéraires, artistiques et biographiques publiés dans les *Annales* de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand et dans plusieurs journaux français et flamands.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS ET RECUEILS PÉRIODIQUES, AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une société, etc., signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire.*

» M » » les *Mémoires.*

» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.

» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.

» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays.*

» F » » les *Monuments de la littérature flamande.*

» N » » la *Biographie nationale.*

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Académie royale des beaux-arts. E.
Archives communales. BC.
Archives provinciales. M.
Athénée royal. BM.

Anvers. . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
École normale de l'État (Hoboken) BM (in-8°).
Société de géographie. B.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Vlaamsche School (de). B.
Arlon. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Société archéologique. CK.
Ath. . . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.
Bruges . . . . Archives de l'Etat. BCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire de Bruges. CK.
Société archéologique. C.
Société d'émulation. BMCKFN.
Bruxelles . . . Abeille (l'). B.
Académie royale de médecine. BMCF.
Annales de médecine vétérinaire. B.
Annales des travaux publics. BM.
Annales d'oculistique. B.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Association belge de photographie. P.
Athenaeum belge (l'). B.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque du comte de Flandre. BMCKEN.
Bibliothèque royale. A.
Bibliothèque royale : Section des manuscrits. BM.
Bollandistes (les RR. PP.). BMCKFN.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Commission centrale de statistique. BMCKF.

Bruxelles . . . Commission des échanges internationaux. A.
Commission royale des monuments. BCE.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Cour d'appel. C.
Cour de cassation. BMC.
Cour de cassation (Parquet) BM.
Cour des comptes. CK.
Écho du Parlement belge (l'). B.
École de médecine vétérinaire. BM.
École militaire. BMF.
Étoile belge (l'). B.
Indépendance belge (l'). BMCF.
Journal de Bruxelles. BC.
Ministère des Affaires Étrangères. Biblioth. CKE.
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. F.
Ministère de l'Instruction publique. BMCKEF.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
e) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCK.
Moniteur belge. BMF.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée de l'industrie. B.
Musée royal d'antiquités. E.

Bruxelles . . . Musée royal de peinture. BMF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Observatoire royal. BMCKEF.
Presse médicale belge (la). B.
Sénat. BMCKE.
Société belge de géographie. B.
Société belge de microscopie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société entomologique. B.
Société malacologique. B.
Société royale de botanique. BM.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKEF.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.

Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

Damme . . . . Bibliothèque communale. F.

Eccloo. . . . . Bibliothèque communale. FE.

Enghien . . . . Cercle archéologique. B.

Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société de médecine. B.
Société d'horticulture. BM.
Société royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.

Gand. . . . . Université. BMCKEF.
Willems-Fonds. BN.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BMF.
École normale primaire d'institutrices, de l'État : Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire (l'). B.
Institut archéologique. BFN.
Scalpel (le). B.
Séminaire. CK.
Société d'émulation. BMN.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.
Société géologique de Belgique. BM.
Société médico-chirurgicale. B.
Société royale des sciences. BM
Université. BMCKEF.
Lierre. . . . . Bibliothèque communale. E.
École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Société littéraire. BFN.
Université catholique. BMCKEF.
Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCKE.
Mons. . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.

Mons. . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Cercle archéologique. BC.
École normale. E.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire. CK.
Société archéologique. BMCKFN.
Nieuport . . . Bibliothèque communale. E.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Société archéologique. E.
Ostende . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.
Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. BKE.
Tongres . . . . Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire. CK.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Verviers. . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne.

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.

Berlin . . . . . Archaeologische Gesellschaft. B.
Königliche Cibliothek. MF.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Gesellschaft für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Légation belge. K.
Physikalische Gesellschaft. B.
Physiologische Gesellschaft. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Bonn. . . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Rhenisches Museum. K.
Universität. BMKF.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.

Brême. . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B

Brunswich . . Verein für Naturwissenschaft. B.

Carlsruhe. . . Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Cassel. . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Danzig. . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Bibliothek. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dresde. . . . . Königliche Bibliothek. CK.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dürkheim . . . Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Neue zoologische Gesellschaft. B.
Physikalischer Verein. BMF.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.
Fribourg en Br. Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. K.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Universität. K
Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Bibliothek. CK.
Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Göttingue . . . Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Halle. . . . . . Leopoldino-Farolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Verein für Erdkunde zu Halle a/Saule. B.
Universität. K.
Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Universität. BMCKF.
Iéna . . . . . . Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Universität. K.
Kiel . . . . . . Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Universität. B.

Königsberg . . Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Universität. MCK.

Leipzig . . . . Archiv der Mathematik und Physik. B.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Universität. K.
Zoologischer Anzeiger. B.

Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.

Marbourg . . . Universität. BM.

Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.

Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bbliothek. BMC.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Munster . . . . Westfalischer provinzial-Verein für Wissenschaft und Kunst. B.

Neisse . . . . . Die Philomathie. B.

Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.

Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.

Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.

Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. BM.

Stuttgart. . . . Königliche Bibliothek. BMCKF.
Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg. B.

Thorn . . . . . Coppernicus-Verein f. Wissenschaft u. Kunst. B.

Tübingen . . . Universität. BMK.

Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.

Wiesbaden . . Verein für Naturkunde. B.

Wurzbourg . . Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Wurzbourg . . Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Universität. K.

Autriche-Hongrie.

Brunn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest . . . Magyar tudományos Akademia. BM.
Bureau de statistique. B.
Institut royal hongrois de géologie. BM.
Universität. BMF.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Historischer Verein für Steiermark. B.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Universität. BMF.
Inspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-museum von Kärnten. B.
Kolosvar . . . Museum Egylet. B.
Lemberg (*Leopol*) Institut Ossolinski. BM.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Société mathématique. B.
Sternwarte. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Det kongelige danske Videnskabernes Selskab BMKFN.
Institut météorologique danois. B.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Academia de ciencias. BMN.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de jurisprudencia y legislacion. B.
Sociedad geográphica. B.
San-Fernando. Instituto y Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société industrielle. B.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers . . . . Académie des sciences et belles-lettres. (Ci-devant, Société académique de Maine et-Loire.) B.
Société industrielle et agricole. BM.
Apt. . . . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.
Arras . . . . . Académie. B.
Commission départementale des monuments historiques et antiquités du Pas-de-Calais. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.

Bordeaux . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.

Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.

Caen. . . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.

Caen. . . . . . Société linnéenne de Normandie. B.

Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.

Châlon s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. CK.

Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.

Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.

Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.

Douai. . . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.

Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.

Le Havre . . . Société d'études diverses. B.

Lille . . . . . . Archives générales du département du Nord. BMCK.
Bulletin scientifique du département du Nord. B.
Société des architectes du département du Nord. B.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Société géologique du Nord. B.

Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.

Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Musée Guimet. B.
Société académique d'architecture. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société de géographie. B.
Société linnéenne. B.

Marseille . . . Société scientifique industrielle B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Académie nationale de médecine. BM.
Académie poétique de France (Annuaire).
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
École polytechnique. BM.
Institut de France. BMCKFN.
Journal de l'Agriculture. B.
Journal des savants. CK.
Lumière électrique (la). B.
Ministère des Affaires Étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. CK.
Mondes (les). B.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
Nature (la). B.
Progrès médical (le). B.
Revue britannique. BM.
Revue des questions historiques. B.
Revue internationale des Sciences. B.

Paris . . . . Revue scientifique, et Revue politique et littéraire. BM.
Semaine des constructeurs (la). B.
Société nationale d'agriculture de France. B.
Société d'anthropologie. B.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société des études historiques. B.
Société de l'histoire de France. BCFNK.
Société de géographie. B.
Société géologique de France. BM.
Société mathématique. B.
Société météorologique de France. B.
Société philomatique. B.
Société zoologique de France. B.
Rouen . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Académie de législation. B.
Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes . Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Dublin Society. B.
Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.
Édimbourg. . . Botanical Society. B.

Édimbourg . . Geological Society. B.
Royal physical Society. B.
Royal Society. BMFN.
Glasgow. . . . Geological Society. B.
Philosophical Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Anthropological Institute. BM.
Chemical Society. B.
Entomological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Geological Society. BM.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institution of mechanical. Engineers. B
Institute of royal british Architects. B.
Iron. B.
Linnean Society. BM.
Mathematical Society. B.
Meteorological Society. B.
Microscopical Society. B.
Museum of Practical Geology. BM.
Nature. B.
Numismatic Society. B.
Public Record Office. KE.
Royal asiatic Society. BMF.
Royal astronomical Society. BM.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Royal Institution of Great Britain. BM.
Royal Society. BMFN.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal statistical Society. B.
Zoological Society. BM.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.

Newcastle-upon-Tyne. Institute of mining and mechanical engineers. B.

Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.
Chambre des députés. BM.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Brescia. . . . . Ateneo. B.
Florence . . . . Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Bibl. nazionale (R. Istituto di studi superiori). B.
Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Rivista scientifico-industriale. B.
Società entomologica italiana. B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana. B.
Milan. . . . . . Accademia fisio-medico-statistica. B.
Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società crittogamologica italiana. B.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B.
Palerme . . . . Accademia di scienze lettere ed arti. BM.
Società di scienze naturali ed economiche. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Scuola normale superiore. B.
Società toscana di scienze naturali. B.

Rome. . . . . Accademia dei Lincei. BMN.
Accademia Pontificia dé Nuovi Lincei. BM.
Bibliothèque du Vatican. K.
Bullettino del Vulcanismo italiano. B.
Comitato geologico d'Italia. B.
Ministero dei Lavori pubblici : Biblioteca et Archivio tecnico. B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.
Turin . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Deputazione sovra gli studi di storia patria. K.
Venise . . . . . Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone. . . . . Accademia d'agricoltura, commercio ed arti. B
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PAYS-BAS ET LUXEMBOURG.

Amsterdam. . Athénée illustre. N.
Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Koninklijke bibliotheek. A.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Entomologische Vereeniging. B.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Nederlandsche dierkundige vereeniging. B.
Observatorium. B.
Universiteit. BMKF.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal : *a*. Section historique. BMCKN. *b*. Section des Sciences. BM.

Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Utrecht. . . . . Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BMKFN.
Universiteit. K.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia real das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Societas pro fauna et flora Fennica. B.
Kazan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Musées public et Roumiantzov. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Société impériale des amis d'histoire naturelle. BM.
Société impériale des naturalistes. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . . Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Observatoire physique central. B.
Société de chimie. B
Société impériale russe de géographie. BM.
Université impériale. BM.
Tiflis. . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm . . . Bureau géologique de la Suède. B.
Entomologisk Tidskrift. B.
Nordiskt medicinskt Arkiv. B.
Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskabet. B.
Upsal. . . . . Societas regia scientiarum. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Bibliothèque Fédérale. KE.
Bibliothèque publique. K.
Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Coire. . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Bibliothèque publique. BK.
Institut national génevois. BMN.
Société de géographie. B.
Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Lausanne . . . Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Neuchâtel . . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'Abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

ARGENTINE (CONFÉDÉRATION).

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Sociedad cientifica Argentina. B.
Cordova. . . . Academia nacional de ciencias exactas. B

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Bibliothèque nationale. K.
Gouvernement brésilien. K.
Instituto historico, geographico e ethnographico. BM.
Museu nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Albany . . . . . Albany Institute. B.
New-York State Library. BMF.
Baltimore . . . John Hopkins Uuiversity. BM.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.

Cambridge . .	Harvard College Observatory. BM.
	Museum of comparative zoölogy. BM.
Columbus . . .	Board of agriculture of the State of Ohio. B.
Iowa-City . . .	University. B.
Jefferson. . . .	Missouri geological Survey. B.
New-Haven . .	Connecticut Academy of sciences. BM.
	American Journal of sciences and arts. BM.
New-York . . .	American geographical and statistical Society. B.
	New-York Academy of sciences (ci-devant : Lyceum of natural history). B.
Philadelphie .	Academy of natural sciences. BM.
	American philosophical Society. BMF.
	Franklin Institute. B.
	Historical Society. BmCKFN.
	Penn monthly. B.
Saint-Louis . .	Academy of sciences. B.
	University. KF.
Salem	Essex Institute. B.
	Peabody Academy of science. BM.
San Francisco.	California Academy of sciences. B.
Washington. .	Department of Agriculture. B.
	Geological and geographical Survey of the territories. BM.
	Smithsonian Institution. BMF.
	United States naval Observatory. B.
	War Departement; Office of the surgean general U. S. army; Medical museum; Office of the chief signal officer. B.

MEXIQUE.

Mexico.	Revista cientifica mexicana. B.
	Sociedad de geografia y estadistica. BM.
	Sociedad mexicana de historia natural. B.

VÉNÉZUELA.

Carácas . . . . Sociedad de ciencias físicas y naturales. B

AFRIQUE.

ALGÉRIE.

Bône. . . . . . Académie d'Hippone. B.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société khédiviale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis. . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Asiatic Society of Bengal. BM.
Geological Survey of India. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Yokohama. . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Observatoire. B.
Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatorium. B.
Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Buitenzorg . . Jardin botanique de l'État. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1881, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

Les Fêtes nationales de 1880 n'ont pas été sans profit pour la Caisse centrale. La Commission directrice de l'Exposition historique de l'art belge a généreusement prélevé sur ses recettes une somme de 2,000 francs pour en faire don à notre institution. Nous lui adressons ici nos vifs remercîments pour cet acte de libéralité et nous témoignons également notre gratitude au Gouvernement qui a permis que cette mesure reçût son exécution.

Offrons aussi notre tribut annuel de reconnaissance à la Société belge des aquarellistes qui, à l'occasion de son exposition de 1881, nous a favorisés, comme de coutume, d'une somme de 50 francs. Le noble exemple de cette Société devait être suivi ; il faudrait que pas une exposition d'œuvres

d'art n'eût lieu dans le pays, sans que la Caisse centrale des artistes belges eût une part, si modeste qu'elle fût, de ses recettes. Espérons qu'un jour viendra où cette contribution, si elle n'est pas établie par une loi, aura passé dans les mœurs et sera consacrée par l'opinion publique.

Ainsi que le Comité l'avait annoncé, il a fait imprimer des circulaires à l'effet de procurer de nouveaux adhérents à l'institution. On s'est étonné à juste titre que le nombre des participants à la Caisse centrale des artistes ne fût pas plus considérable. C'est pour augmenter ce nombre qu'il a été fait envoi de la circulaire en question aux personnes desquelles on supposait qu'elle recevrait un accueil favorable. Le résultat n'a pas tout à fait répondu, jusqu'ici, aux espérances du comité. Néanmoins constatons que son appel a été entendu des personnes dont voici les noms : MM^mes^ Beernaert et Bucheron-Gallait; MM. Louis Robbe, le colonel Adan dont nous avons malheureusement à enregistrer déjà la fin prématurée, le comte Jacques de Lalaing, Félix Stappaerts, Eudore Pirmez, Champion de Villeneuve. Nous continuerons la propagande que nous avons entreprise et qui finira, nous en avons la conviction, par faire pénétrer dans bien des esprits la juste appréciation de l'importance de notre institution et des services qu'elle est appelée à rendre. Ce qui fera plus que les plus beaux raisonnements pour attirer des souscripteurs à la Caisse, c'est l'exposé de sa situation financière établi par M. le trésorier. Le chiffre de son avoir sera d'une éloquence irrésistible. Les riches ne manquent jamais d'amis.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1881, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1880 . . . . . . fr.	1,386 82
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,585 »
3. Expositions (2)	2,050 »
4. Intérêts des fonds placés	11,693 25
5. Remboursement (3).	500 »
TOTAL. . . . . fr.	17,215 07

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration. . . . . fr.	358 70	
2. Pensions annuelles à des veuves d'artistes.	3,450 »	
3. Secours temporaires	150 »	
4. Achat de rentes à 4 ½ p. % (4). . . .	12,631 92	
		16,590 62
Encaisse au 1er janvier 1882		624 45
ÉGAL à la recette. . . . . fr.		17,215 07

(1) Dans ce chiffre de 1,585 francs est comprise une somme de 348 francs provenant des cotisations arriérées de 1879.

(2) Cette somme se décompose ainsi : de l'Exposition nationale de Bruxelles en 1880, 2,000 francs; de la Société des Aquarellistes 1881, 50 francs.

(3) Une obligation de 500 francs, appartenant à la Caisse des artistes, est sortie lors du tirage d'octobre 1881. Elle a été remboursée au pair et immédiatement remployée.

(4) Y compris l'achat d'une obligation de 500 francs destinée à remplacer celle qui était remboursée.

L'avoir de l'Association, au 1er janvier 1882, s'élevait à la somme de fr. 266,324 45 c.

Les capitaux placés à 4 $^1/_2$ p. c., 265,700 francs.

Ce qui représente un revenu annuel de fr. 11,956 50 c^s.

Le capital s'est augmenté, dans le courant de l'année, d'une somme de fr. 11,675 23 c^s.

La progression des intérêts a été de 540 francs.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1883.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. FÉTIS, directeur (secrétaire du comité);
LIAGRE, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la classe

MM. L. ALVIN, trésorier du comité;
J. FRANCK ;
L. GALLAIT ;
G. GEEFS ;
A. ROBERT.
A. SAMUEL.

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYSER, président;
Le chev. L. DE BURBURE ;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
N. D'HUYVETTER, trésorier.
AD. SAMUEL.

Sous-comité de Liége.

MM. le B^on DE SELYS LONGCHAMPS, président.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

(1) Le renouvellement du comité aura lieu en février 1883.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur.*

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(Janvier 1883.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . .	20
Beernaert, Mlle Euphrasie, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles.	12
Briavoine (Madame), rue de Ligne, 43, à Bruxelles. . . .	20
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
Bucheron-Gallait, Madame, peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek	20
Champion-de-Villeneuve, propriétaire, rue Léopold, 17, à Bruxelles	20
Daele, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
De Haas, J.-H., peintre, place du Luxembourg, 21, à Bruxelles	20
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Kerchove de Denterghem, le comte Rodolphe, à Gand.	12
De Lalaing, le comte Jacques, rue Ducale, 42, à Bruxelles.	15
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles. . . .	12

DE LIEDEKERKE-BEAUFORT (le comte Ad.), propriétaire, à Bruxelles	25
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire, rue Haute-Porte, 18, à Gand	12
LINTERMANS, rue Blanche, 26, à Bruxelles	50
FOLOGNE, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles.	12
MARKELBACH, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek	24
OPPENHEIM, Joseph, rue Royale, 24, à Brnxelles	25
PIRMEZ, Eudore, ancien ministre, rue de Florence, 35, à Bruxelles	12
PRISSE (É baron), à Saint-Nicolas (Waes)	12
ROBBE, Louis, peintre, rue Joseph II, n° 22, à Bruxelles . .	12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Benit, 105, à Ixelles .	12
SMITS, Eugène, peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles	12
STALLAERT, J.-J.-F, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.	12
STAPPAERTS, Félix (de l'Académie), littérateur, rue de Pascale, n° 12, à Bruxelles	12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
WILMOTTE, Ch., place de Meir, Anvers	20
LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÉGE.	25

Membres effectifs.

ALLARD, artiste-peintre, à Gand.	12
ALVIN, Louis (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles . . .	12
BALAT, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles	12
BENOIT, Peter, (de l'Académie), à Anvers.	12
BIOT, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . .	12

Blaes, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12

Bureau, T., ingénieur architecte, directeur de l'école industrielle de Gand 12

Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12

Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12

Clays, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek . . 12

Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire, rue des Clarisses, 24, à Liége 12

Cornillon (de), artiste musicien, à Valenciennes. . . . 12

De Block, Eug., peintre, chaussée de Haecht, 222, à Schaerbeek 12

De Keyser, N. (de l'Académie), peintre, rue de la Pépinière, 15, à Anvers 12

De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, rue du Parnasse, 27, à Ixelles 12

Demannez, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode 12

De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége 12

Desenfans, Alb., statuaire, rue de la Poste, 42, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Dewaele, Joseph, architecte, à Gand 12

De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12

Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles 12

Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

FRANCK, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place du Petit Sablon, 1, à Bruxelles 12

GUFFENS, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Hon, 4, à Schaerbeek 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 38, à Schaerbeek 12

HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, Place Liedts, 18, à Schaerbeek . . . 12

HEMLEB, professeur de musique, rue des Fossés, 39, à Namur 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue Bosquet, 1, à Saint-Gilles (Bruxelles) 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12

LEROY, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12

LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Caroly, 23, à Ixelles. 12

MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MELSENS, L. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 276, à Ixelles. 12

Meunier, Constantin-Émile, peintre, rue des Hospices, à St-Josse-ten-Noode 12

Moysard, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue de Munich, 72, à St-Gilles 12

Mussels, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12

Partoes, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12

Pauli, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12

Platteel, François, artiste-musicien, rue Josaphat, 58, à Schaerbeek 12

Portaels, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue Royale, 184, à St-Josse-ten-Noode 12

Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place du Conservatoire, 3, à Liége. 12

Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, Place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

Roffiaen, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

Rosar, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, rue Gaucheret, 91, à Schaerbeek 12

Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place de l'Évêché, 1, à Gand. 12

Schadde, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers 12

Schaefels, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

Schubert, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

Siret, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, rue de Plaisance, à St-Nicolas. 12

Slingeneyer, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12
Stas, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles 12
Stobbaerts, artiste-peintre, à Anvers. 12
Stroobant, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
Thiberghien, Louis, peintre, à Gand 12
Van Biesbroeck, statuaire, à Gand 12
Vanden Bogaerde, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Arlon 12
Vanderplaetzen, professeur de dessin, à Gand 12
Van Keirsbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
Van Kuyck, peintre, à Anvers 12
Van Lamperen, M., bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
Van Moer, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, à Ixelles . . 12
Van Severdonck, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 26, à Schaerbeek 12
Van Volxem, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
Van Weddinghen, professeur de musique, rue Lefrancq, 56, à Schaerbeek 12
Verlat, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12
Verplancke, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Verwée, Alfred, peintre, à Schaerbeek 12
Wagener, A. (de l'Académie), administrateur de l'Université de Gand, boulevard Zoologie, 27, à Gand 12
Wante, Constant, ancien maître de dessin à l'École moyenne de l'État, à Gand. 12
Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, rue Vander Haegen, 8, à Bruxelles 12

Wauters, Émile, peintre (de l'Académie), rue de Commincs, à Bruxelles. 12

Wouters, Édouard, peintre, rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek 12

N. B. Les associés qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

3

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1884.

CINQUANTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

MDCCCLXXXIV.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1884.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6597
— de la fondation de Rome selon Varron	2637
— de l'ère de Nabonassar	2631

L'année 2660 des Olympiades, ou la 4me année de la 665e Olympiade, commence en juillet 1884.

L'année 1301 des Turcs, commencée le 2 novembre 1883, finira le 20 octobre 1884, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1884 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5644 des juifs, commencée le 2 octobre 1883, finira le 19 septembre 1884.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	4
Épacte	III
Cycle solaire	17
Indiction romaine	12
Lettre dominicale	FE

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	10 février
Les Cendres	27 février.
Pâques	13 avril.
Les Rogations	19, 20 et 21 mai.
Ascension	22 mai.
Pentecôte	1er juin.
La Trinité.	8 juin.
La Fête-Dieu.	12 juin.
Premier dimanche de l'Avent	30 novembre.

Quatre-Temps.

Les 5, 7 et 8 mars.
Les 4, 6 et 7 juin.
Les 17, 19 et 20 septembre.
Les 17, 19 et 20 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps.	le 20 mars,	à	5 h.	2 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à	1	16	du matin.
Automne	le 22 sept.,	à	3	38	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à	9	50	du matin.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1884, trois éclipses de Soleil et deux éclipses de Lune; la seconde éclipse de Lune, seulement, sera visible à Bruxelles.

Premier contact avec l'ombre, le 4 octobre, à 8 h. 33 m. du soir; milieu de l'éclipse, à 10 h. 19 m.; dernier contact avec l'ombre, le 5 octobre, à 0 h. 6 m. du matin.

Le 4 octobre la Lune se lèvera à Bruxelles à 5 h. 21 m. du soir.

Janvier.

—

1 M. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adélard, abbé.
3 J. Ste Geneviève, vierge.
4 V. Ste Pharaïlde, vierge.
5 S. S. Télesphore, pape.
6 D. Épiphanie ou les Rois.
7 L. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 J. S. Agathon, pape.
11 V. S. Hygin, pape.
12 S. S. Arcade, martyr.
13 D. Ste Véronique de Milan.
14 L. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 J. S. Antoine, abbé.
18 V. Chaire de s. P. à Rome.
19 S. S. Canut, roi de Danem.
20 D. SS. Fabien et Sébastien.
21 L. Ste Agnès, v. et mart.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 J. S. Timothée, év. d'Eph.
25 V. Conversion de S. Paul.
26 S. S. Polycarpe, év. et m.
27 D. S. Jean Chrysostome, év.
28 L. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 J. S. Pierre Nolasque.

Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 20.
Nouvelle Lune le 28.

Février.

—

1 V. S. Ignace, évêque et m.
2 S. Purific. ou Chandeleur.
3 D. S. Blaise, év. et mart.
4 L. S. André, Ste Jeanne, r.
5 M. Ste Agathe, vierge et m.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 J. S. Romuald, abbé.
8 V. S. Jean de Matha.
9 S. Ste Apollonie, vierge.
10 D. *Septuag.* Ste Scholastique.
11 L. S. Sévérin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. Ste Euphrosine, vierge.
14 J. S. Valentin, p. et m.
15 V. SS. Faustin et Jovite, m.
16 S. Ste Julienne, vierge.
17 D. SS. Théodule et Julien
18 L. S. Siméon, évêque et m.
19 M. S. Boniface, év. de Laus.
20 M. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 J. Le B. de Pépin de Landen.
22 V. C. de s. Pier. à Antioche.
23 S. S. Pierre Damien, év.
24 D. SS. Mathias et Modeste.
25 L. Ste Walburge, vierge.
26 M. Ste Aldetrude, abbesse.
27 M. *Cendr.* S. Alexandre, év.
28 J. SS. Julien, Chron., Besas.
29 V. S. Justin, S. Oswald, év.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 26.

Mars.

—

1 S. S. Aubin, év. d'Angers.
2 D. S. Simplice, pape.
3 L. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 M. *Q.-temps.* S. Théophile.
6 J. Ste Colette, vierge.
7 V. *Q.-temps.* S. Thomas d'A.
8 S. *Q.-temps.* S. Jean de Dieu.
9 D. Ste Françoise, veuve.
10 L. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 M. S. Vindicien, évêque.
12 M. S. Grégoire le G., pape.
13 J. Ste Euphrasie, vierge.
14 V. Ste Mathilde, reine.
15 S. S. Longin, soldat.
16 D. Ste Eusébie, vierge.
17 L. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 M. S. Gabriel, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 J. S. Wulfran, év. de Sens.
21 V. S. Benoît, abbé.
22 S. S. Basile, martyr.
23 D. S. Victorien, martyr.
24 L. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. Annonciation. S. Humbert
26 M. S. Ludger, év. de Munster.
27 J. S. Rupert, év. de Worms.
28 V. S. Sixte III, pape.
29 S. S. Eustase, abbé.
30 D. *Passion.* S. Véron, abbé.
31 L. S. Benjamin, martyr.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 27.

Avril.

—

1 M. S. Hugues, év. de Gren.
2 M. S. François de Paule.
3 J. S. Richard, év. de Chich.
4 V. S. Isidore de Séville.
5 S. S. Vincent Ferrier.
6 D. *Rameaux.* S. Célestin, p.
7 L. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, év. de Tours.
9 M. Ste Vaudru, abbesse.
10 J. S. Macaire, évêque.
11 V. S. Léon le Grand, pape.
12 S. S. Jules I, pape.
13 D. PAQUES. S. Herménége.
14 L. SS. Tibur., Valér., Max.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 J. S. Anicet, p. et martyr.
18 V. S. Ursmar, év. et ab.
19 S. S. Léon IX, pape.
20 D. Ste Agnès, vierge.
21 L. S. Anselme, archevêque.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 J. S. Fidèle de Sigmaring.
25 V. S. Marc, évangéliste.
26 S. SS. Clet et Marcellin, p.
27 D. S. Antime, évêq. et m.
28 L. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 M. Ste Catherine de S., v.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 25.

Mai.

—

1 J. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 V. S. Athanase, évêque.
3 S. Invention de la Ste Croix.
4 D. Ste Monique, veuve.
5 L. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 M. S. Stanislas, évêque.
8 J. Apparition de S. Michel.
9 V. S. Grégoire de Naziance.
10 S. S. Antonin, archevêque.
11 D. S. Franç. de Hiéronymo.
12 L. SS. Nérée et Achillée, m.
13 M. S. Servais, év. de Tongr.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 J. Ste Dymphne, v. et m.
16 V. S. Jean Népomucène, m.
17 S. S. Pascal Baylon.
18 D. S. Venance, martyr.
19 L. *Rog.* S. Pierre Célestin, p.
20 M. *Rog.* S. Bernardin de S.
21 M. *Rog.* Ste Itisberge, vierge.
22 J. ASCENSION. Ste Julie, v.
23 V. S. Guibert.
24 S. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 D. S. Grégoire VII, pape.
26 L. S. Philippe.
27 M. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, évêque.
29 J. S. Maximin, évêque.
30 V. S. Ferdinand III, roi.
31 S. Ste Pétronille.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 24.
Premier Quartier le 31.

Juin.

—

1 D. PENTECOTE.
2 L. SS. Marcellin et Érasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 M. *Q.-temps.* S. Optat, év.
5 J. S. Boniface, év. et m.
6 V. *Q.-temps.* S. Norbert, év.
7 S. *Q.-temps.* S. Robert, ab.
8 D. TRINITÉ. S. Médard, év.
9 L. SS. Prime et Félicien, m
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 J. FÊTE-DIEU. S. Jean de S.
13 V. S. Antoine de Padoue.
14 S. S. Basile le Grand, arch.
15 D. SS. Guy et Modeste, m.
16 L. S. Jean-François Regis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
19 J. Ste Julienne de Falc., v.
20 V. S. Sylvère, pape et m.
21 S. S. Louis de Gonzague.
22 D. S. Paulin, év. de Nole.
23 L. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 J. SS. Jean et Paul, mart.
27 V. S. Ladislas, roi de Hong.
28 S. S. Léon II, pape.
29 D. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 L. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 30.

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 J. S. Euloge, martyr.
4 V. S. Théodore, évêque.
5 S. S. Pierre de Lux., év.
6 D. Ste Godelive, martyre.
7 L. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Élisabeth, reine.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 J. Les sept Frères Martyrs.
11 V. S. Pie I, pape.
12 S. S. Jean Gualbert, abbé.
13 D. S. Anaclet, pape et m.
14 L. S. Bonaventure, évêq.
15 M. S. Henri, em. d'Allemage.
16 M. N.-D. du Mont Carmel.
17 J. S. Alexis, confesseur.
18 V. S. Camille de Lellys.
19 S. S. Vincent de Paule.
20 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
21 L. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, év. de R.
24 J. Ste Christine, v. et mart.
25 V. S. Jacques le Majeur, ap.
26 S. Ste Anne, mère de la Vier.
27 D. S. Pantaléon, martyr.
28 L. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 J. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 29.

Août.

—

1 V. S. Pierre-ès-Liens.
2 S. S. Étienne, S. Alphonse.
3 D. Invention de S. Étienne.
4 L. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 J. S. Donat, év. et mart.
8 V. S. Cyriac, martyr.
9 S. S. Romain, martyr.
10 D. S. Laurent, martyr.
11 L. S. Géry, év. de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 J. S. Eusèbe, martyr.
15 V. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 S. S. Roch, confesseur.
17 D. S. Libérat, abbé.
18 L. Ste Hélène, impératrice.
19 M. S. Joachim, S. Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 J. Ste Jeanne-Françoise.
22 V. S. Timothée, martyr.
23 S. S. Philippe Béniti.
24 D. S. Barthélemy, apôtre.
25 L. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 J. S. Augustin, év. et doct.
29 V. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 S. Ste Rose de Lima, vierge.
31 D. S. Raymond Nonnat.

Pleine Lune le 6
Dernier Quartier le 14
Nouvelle Lune le 20
Premier Quartier le 28.

Septembre.

—

1 L. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Remacle, év. de Maest.
4 J. Ste Rosalie, vierge.
5 V. S. Laurent Justinien.
6 S. S. Donatien, martyr.
7 D. Ste Reine, vierge.
8 L. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 J. SS. Prote et Hyacinthe.
12 V. S. Guy d'Anderlecht.
13 S. S. Amé, év. Sion en Val.
14 D. Exaltation de la Croix.
15 L. S. Nicomède, martyr.
16 M. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 J. S. Joseph de Cupertine.
19 V. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 S. *Q.-temps* S. Eustache, m.
21 D. S. Mathieu, apôtre.
22 L. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, v.
24 M. Notre-Dame d. M.
25 J. S. Firmin, év. et mar.
26 V. SS. Cyprien et Justine.
27 S. SS. Cosme et Damien, m.
28 D. S. Wenceslas, martyr.
29 L. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 27.

Octobre.

—

1 M. S. Bavon, S. Remi.
2 J. S. Léodegaire, évêque.
3 V. S. Gérard, abbé.
4 S. S. François d'Assise.
5 D. S. Placide, martyr.
6 L. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 J. S. Denis et ses comp., m.
10 V. S. François de Borgia.
11 S. S. Gommaire, p. de Lier.
12 D. S. Wilfrid, év. d'York.
13 L. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 J. S. Mummolin, évêque.
17 V. Ste Hedwige, veuve.
18 S. S. Luc, évangéliste.
19 D. S. Pierre d'Alcantara.
20 L. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 J. S. Jean de Capistran.
24 V. S. Raphaël, archange.
25 S. SS. Crépin et Crépinien.
26 D. S. Évariste, pape et m.
27 L. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 J. S. Foillan, martyr.
31 V. S. Quentin, martyr.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 27.

Novembre.

—

1 S. TOUSSAINT.
2 D. *Les Trépassés*.
3 L. S. Hubert, év. de Liége.
4 M. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 J. S. Winoc, abbé.
7 V. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 S. S. Godefroi, év. d'Am.
9 D. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 L. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 J. S. Stanislas Kostka.
14 V. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 S. S. Léopold, confesseur.
16 D. S. Edmond, archevêq.
17 L. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 J. S. Félix de Valois.
21 V. Présentat. de la Vierge.
22 S. Ste Cécile, vierge et mar.
23 D. S. Clément I, pape et m.
24 L. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 J. S. Acaire, évêque de N.
28 V. S. Rufe, martyr.
29 S. S. Saturnin, martyr.
30 D. *Avent*. S. André, apôtre.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Décembre.

—

1 L. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François Xavier.
4 J. Ste Barbe, martyre.
5 V. S. Sabbas, abbé.
6 S. S. Nicolas, év. de Myre.
7 D. S. Ambroise, év. et doct.
8 L. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 J. S. Damase, pape.
12 V. S. Valéry, abbé en Pic.
13 S. Ste Lucie, vierge et m.
14 D. S. Spiridion, évêque.
15 L. S. Adon, arch. de Vien.
16 M. S. Eusèbe, évêque.
17 M. *Q.-temps*. Ste Begge, v.
18 J. Expectation de la Vierge.
19 V. *Q.-temps*. S. Némésion.
20 S. *Q.-temps*. S. Philogone.
21 D. S. Thomas, apôtre.
22 L. S. Hungère, évêque.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 J. NOËL.
26 V. S. Étienne, premier m.
27 S. S. Jean, apôt. et évang.
28 D. SS. Innocents.
29 L. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*
Élection du jury pour le Prix De Keyn.
Rédaction du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.
Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*
Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*
Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres* et du Prix De Keyn.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres* et au concours De Keyn.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*
Élection des membres de la Commission administrative.
Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.
Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.
Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.

Juin. — Formation provisoire du programme de concours de la *Classe des Lettres.*
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant la fin de ce mois.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement des mémoires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.

Élection par la classe des lettres des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal de *littérature flamande* (7e période).

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation :

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume (3).

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (4).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez *Bulletins*, 2e série, t. XXI, p. 454.

(4) Voyez le *Centième anniversaire de fondation de l'Académie*. Bruxelles, Hayez, 1873; 2 vol. gr. in-8o.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et suivante, ci-après.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7 On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition). . . . . . fr. 6 00

Titre in-8° » 3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer.*

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent. fr			3 00
»	»	in-8°.			1 50
»	imprimée,	in-4°.			5 00
»	»	in-8°.			3 00
Brochage in-4°, avec planches,		»	moins	de 5 feuilles, le cent.	4 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles . . .	5 50
»	in-8°,	»	moins	de 5 feuilles . . .	3 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles . . .	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

ART. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

ART. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

ART. 38 Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

ART. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

ART. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

ART. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé de la comptabilité générale pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

tiers de la somme affectée chaque année sur le budget pour cette catégorie de dépenses.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour les mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de conocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux et restent annexées au mémoire examiné

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire ; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication ; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article, la classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture,

ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médaille;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1875.

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondant aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure, et ainsi de suite (1);

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1884 :
En 1875, la sculpture et la gravure en médaille;
En 1876, l'architecture et la musique;
En 1877, la peinture et la sculpture;
En 1878, la peinture et la gravure au burin;
En 1879, l'architecture et la musique;
En 1880, la sculpture et la gravure en médaille.
En 1881, la peinture et la gravure au burin.
En 1882, l'architecture et la musique.
En 1883, la peinture et la sculpture.
En 1884, la gravure au burin et la gravure en médaille.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

ART. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

ART. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie*.

ART. 3 Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

ART. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

ART. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

ART. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1858.

seraient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1876.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

LOCAL DE L'ACADÉMIE (1).

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne cour (3).

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des acadé-

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

miciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants (1).

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an (2).

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (3).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) En vertu d'un règlement, adopté par l'assemblée générale des trois classes du 12 mai 1868, ne sont admis sur la liste des académiciens qui méritent les honneurs d'un buste, que ceux décédés depuis dix ans au moins.

(2) *Bustes exécutés :* membres de l'Académie: Sciences: Dandelin, de Nieuport, Dumont, A. Quetelet, Simons et Van Mons; Lettres : de Ram, de Reiffenberg, de St-Genois, de Stassart, Dewez, Lesbroussart, Moke, Raoul, Weustenraad et Willems; Beaux-arts : Fétis, Leys, Suys, Baron, Navez et Roelandt.
Belges illustres : Mercator, Gossec.

(3) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission (3).

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1882.

(3) La quatrième période sexennale de la Commission expirera en mai 1884.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur.*

6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les revisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de 500 pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1884.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un Compte-rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publica-

tions qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission, ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

Art. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

Art. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

Art. 3 Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc.;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse;

(1) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1884.

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc.;

D. Pour dresser le budget annuel.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Art. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

Art. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

Art. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

Art. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

Art. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la classe des beaux-arts dans sa séance publique qui a lieu le dernier dimanche du mois d'octobre. C'est dans cette même séance que sont proclamés aussi les résultats des grands concours du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à M. A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître. — L'astérisque indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J.-F.-D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. J.-P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.* (Idem.)

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1821. — * Médaille d'or à M. G.-A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1824. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1825. — * Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.* (Idem.)

1825. — * Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.* (Idem.)

1825. — * Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1826. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à M. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1828. — * Médaille d'argent à M. A. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1829. — * Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1829. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liége.* (Idem.)

1830. — * Médaille d'argent à M. L.-J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liége.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1830. — * Médaille d'or à M. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.* (Mém. cour. in-4°, t. XI.)

1834. — * Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1835. — * Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — * Médaille d'or à M. H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.* (Idem.)

1836. — * Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.* (Idem.)

1837. — * Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M.   pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839 — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — * (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues,* attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.) (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — * Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines*. (Mém. cour. in-8°, t. Ier.)

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XVII.)

1843. — * Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à M. Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

1845. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à M.   pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siècle.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

1817. — * Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1818. — Médaille d'or à M. A.-A.-M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. P. Hoffman-Peerlkamp pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1822. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.* (Mention honorable en 1821.) (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour son *Éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallonne.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son *Mémoire relatif aux corporations et métiers des Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1827. — * Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.* (Idem.)

1827. — * Médaille d'or à M. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1828. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire relatif à l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1830. — * Médaille d'or à M. J.-J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1830. — * Médaille d'or à M. D. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies.* (Idem.)

1830. — Médaille d'or à M. L.-J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle.*

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — * Médaille d'or à M. A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — * Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.* (Idem.)

1838. — * Médaille d'or à M. J.-A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1838. — * Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire*

relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique. (Idem.)

1839. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à M. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.* (Idem.)

1840. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.* (Idem.)

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à M. A.-J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — * Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.* (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1845. — * Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XX.)

1845. — * Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

(1846 à 1883.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à M. B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours. (Mém. cour. in-8°, t. III.

1848. — * Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.* (Mém. cour. in-8°, t. II.)

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.* (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1849. — * Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1851. — * Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. XXV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à M. J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.* (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in 4°, t. XXXVII.)

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur *Mémoire concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liège.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à M. Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à M. A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. De Heen pour son mémoire sur les *Relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à M. Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud.* (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1850. — * Médaille d'or à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-8°, t. IV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise.* (*Bull.*, t. XVIII, 1re partie, p. 517.)

1851. — * Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, consacrée au même sujet.* (Idem, 540.)

1851. — * Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIV.)

1852. — * Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à M. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.* (Mém. cour. in-8°, t. VI.)

1854. — * Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1854. — * Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1856. — * Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collège des Trois-Langues à Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVIII.)

1857. — * Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les*

analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise. (Mém. cour. in-4°, t. XXIX.)

1857. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son *Mémoire concernant l'histoire du Grand Conseil de Hainaut.* (Mém. cour. in-8°, t. VII.)

1858. — * Médaille d'or à M. F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.* (Mém. cour. in-8°, t. XII.)

1858. — Médaille d'argent à M. H. Voituron pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Loise pour son *Mémoire concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.* (Mém. cour. in-8°, t. VII.)

1859. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (Mém. cour. in-8°, t. XIII.)

1860. — * Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.* (Mém. cour. in-8°, t. XI.)

1860. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire concernant les Chambres de rhétorique.* (Idem.)

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M. pour leurs mémoires sur *Aubert Le Mire.*

1862. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècles.*

1863. — * Médaille d'or à M. C.-B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — * Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.* (Mém. cour. in-8°, t. XVI.)

1864. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècles.* (Médaille d'argent en 1863.) (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1864. — * Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.* (Mém. cour. in-8°, t. XVII.)

1867. — Médaille d'argent à M.   pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1869. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1869. — * Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1870. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVI.)

1871. — * Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1871. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVIII.)

1873. — * Médaille d'or à M. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1873. — Médaille d'argent à M. Varenbergh pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1874. — * Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIII.)

1874. — * Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur St Anselme de Cantorbéry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail* [1].

[1] A été imprimé par l'auteur.

1876. — * Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVII.)

1877. — * Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1879. — * Médaille d'or, en partage, à MM. H.-V.-A. Francotte et J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXX.)

1879. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1880. — * Médaille d'or (en partage), à M. V. Brants et à MM. De Potter et Broeckaert pour leurs mémoires *Sur l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXII.)

1881. — * Médaille d'or à M. A. De Decker, pour son mémoire en flamand *Sur les Malcontents.* (Mém. cour in-8°, t. XXXIII.)

1881. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur l'échevinage.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXIII.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. Alberdingk Thijm pour son *Mémoire sur les institutions charitables en Belgique au moyen âge.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. A. Delattre pour son *Mémoire sur l'Empire des Mèdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. Richald pour son *Mémoire sur l'histoire des finances de la Belgique depuis 1830.*

M. de Pouhon avait institué un prix de *six mille* francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne.* Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la *classe des lettres,* après avis du donateur, a posé la *question de l'origine belge des Carlovingiens.* Elle a décerné, en 1862, ce prix,

augmenté de six cents francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de *dix mille* francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction. »

Le prix pour la première période (1868 à 1872) a été décerné à M. François Laurent, pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles*.

Le prix pour la seconde période (1873 à 1877) a été décerné à M. Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

Le prix pour la troisième période (1878-1882) a été décerné à M. J. Dauby, pour son livre intitulé : *Des grèves ouvrières.*

PRIX DE KEYN.

M. De Keyn a fondé, par donation, un concours annuel ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen. Un premier prix de *deux mille* francs et deux prix de *mille* francs, chacun, peuvent être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction ou d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Premier concours : *1re période, 1880.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Camille Lemonnier pour un recueil de contes manuscrits, intitulé : *Histoire de quelques bêtes.*

Prix de mille francs, votés : 1° à M. Émile Leclercq pour son livre, intitulé : *Les contes vraisemblables;* 2° à M. Schoonjans, pour son livre intitulé : *Aanvankelijke lessen in de theoretische rekenkunde.*

Premier concours : *2e période, 1881.* Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° A MM. Delbœuf et Iserentant pour leur ouvrage intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse* et *Chrestomathie latine*, mss.;

2° A M. Gantrelle pour son ouvrage intitulé : *Cornelii Tacitii historiarum libri qui supersunt;*

3° A M. F. Plateau pour son ouvrage intitulé : *Zoologie élémentaire;*

4° A l'ouvrage de feu Eugène Van Bemmel, intitulé : *Traité général de littérature française.*

Deuxième concours : *1re période, 1882.*

Prix de deux mille francs, voté à M. Léon Evrard pour son livre intitulé : *La santé du peuple.*

Prix de mille francs, votés :

1° A M. L. Genonceaux pour son livre intitulé : *Leesboek;*

2° A M. Émile Leclercq pour son livre intitulé : *Histoire d'une statue.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. Hugo Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1857. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.* (Mém. cour. in-8o, t X.)

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à MM. E. Baes et Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.* (Mém. cour. in-4o, t. XXXII.)

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. – Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.* (Mém. cour. in-4o, t. XXXV.)

1873. — * Médaille d'or à M. A. Schoy pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4o, t. XXXIX.)

1874. – Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* (Mém. cour. in-4o, t. XLI.)

1877. — * Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.* (Mém. cour. in-8o, t. XXVIII.)

1877. – * Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8o, t. XXIX.)

1878. — * Médaille d'or à M. Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLII.)

1879. — Mention très honorable à M.   pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'à l'époque de Rubens.*

1881. — * Médaille d'or à M. Edgar Baes pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre avant Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1883. — Médaille d'or à M. Michel Brenet, pour son mémoire *Sur Grétry.*

1883. — Médaille d'or à M.   pour son mémoire *Sur l'influence du réalisme sur la peinture contemporaine.*

ART APPLIQUÉ.

La classe des beaux-arts avait ouvert un concours extraordinaire de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à M. Joseph Bal pour sa gravure représentant *Jeanne la Folle,* d'après le tableau de M. L. Gallait.

La même classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849 qu'un concours d'art appliqué aurait lieu concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie,* et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix,* et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à une *Salle d'hospice*, et prix de six cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture*, et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874* et *l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé en partage à MM. H. Vandeveld et J Baes pour leurs projets de *Pont monumental ;* et prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance ; la crèche école gardienne et le jardin d'enfants ;* et prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix de peinture non décerné; prix de six cents francs accordé à M. Pierre J. Arendzen pour sa gravure : *Dans la bruyère*, d'après un tableau de J. Portaels.

1879. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale ;* prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, accordés à MM. Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

1880. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de mille francs décerné à M. De Rudder pour sa statue représentant le *Printemps*, et mention honorable à M. J. De Keyser pour sa statue représentant le même sujet; prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa *médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.*

1881. — PEINTURE ET EAUX-FORTES. — Prix de mille francs décerné à M. E. Broermann pour son carton représentant le *Commerce maritime;* prix de six cents francs à M. A. Danse pour sa gravure du tableau de Jordaens : *Le Satyre et le Paysan.*

1882. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs décerné à M. Jules Van Crombrugghe, pour son *Projet d'entrée de tunnel dans les Alpes;* prix de mille francs à M. Joseph Callaerts, pour son *Trio pour piano, violon et violoncelle,* et mention très honorable à M. P. Heckers, pour son *Trio sur le même sujet.*

1883. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs décerné à M. Henri Evrard, de Bruxelles, pour son carton représentant les *Secours en temps de guerre;* et mention honorable à M. Guillaume-François Hoffman pour son carton représentant le même sujet. (Le prix pour la sculpture n'a pas été décerné. Sujet : Statue monumentale personnifiant *l'Électricité.*)

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

Remplacement du prix quinquennal des sciences morales et politiques par trois autres prix, et création d'un prix quinquennal des sciences sociales (2).

ART. 1er. Le prix quinquennal des sciences morales et politiques institué le 6 juillet 1851 est remplacé par les trois prix suivants :

A. Prix quinquennal des sciences historiques;
B. Prix décennal des sciences philosophiques;
C. Prix décennal de philologie.

ART. 2. Il est institué en outre un prix quinquennal des sciences sociales.

ART. 3. Le prix de chacun de ces concours est fixé à 5,000 francs.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859.
(2) Sanctionné par arrêté royal du 20 décembre 1882.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX.

—

Art. 1er. Le programme de chacun des concours quinquennaux et décennaux est fixé comme suit :

A. — Prix quinquennal d'histoire nationale.

(Institué le 1er décembre 1845.)

Histoire politique du pays, tant interne qu'externe. — Histoire des provinces et des communes. — Histoire diplomatique.—Histoire de l'industrie, du commerce, des finances, etc. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Histoire religieuse, histoire militaire. — Recueils de documents analysés et annotés. — Ethnographie, géographie et statistique historique. – Archéologie nationale, numismatique belge, études biographiques, généalogiques, bibliographiques, etc. (auxiliaires de l'histoire).

B. — Prix quinquennal de littérature française.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

C. — Prix quinquennal de littérature néerlandaise.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

D. — Prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Physique et chimie expérimentales.

b) Mathématiques pures comprenant l'analyse et la géométrie.

c) Mathématiques appliquées comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

E. — Prix quinquennal des sciences naturelles.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Sciences zoologiques. — Morphologie animale divisée en : 1° zoologie descriptive et paléontologie animale, anatomie et embryologie, et 2° physiologie animale.

b) Sciences botaniques. — Morphologie botanique divisée en : 1° botanique descriptive et paléontologie végétale, anatomie végétale et embryologie végétale, et 2° physiologie botanique.

c) Sciences minérales. — Minéralogie. — Géologie. — Applications de la paléontologie à la géologie.

F. — Prix quinquennal des sciences historiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

a) Histoire dans l'acception la plus large du mot, savoir : Histoire universelle; histoire particulière des nations étrangères et de leurs institutions; histoire des religions, des mythologies, des croyances populaires, des mœurs et des coutumes; études comparées sur les civilisations. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts (pays étrangers). — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances (id.). — Géographie, ethnographie, statistique historique (id.). — Autres études auxiliaires de l'histoire; paléographie diplomatique, épigraphie, numismatique, chronologie, etc.

b) Antiquités politiques, judiciaires, administratives, etc.

c) Critique historique et littéraire; critique d'art.

G. — Prix décennal des sciences philosophiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

H. — Prix décennal de philologie.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Linguistique; philologie (orientale, classique, germanique, romane, etc.).

I. — PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES SOCIALES.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Sciences juridiques en général, législation et droit, etc. — Économie politique. — Bienfaisance. — Hygiène. — Éducation. — Instruction.

ART. 2. La nomenclature des divers programmes n'est pas limitative.

ART. 3. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes pour les cinq premiers de ces concours sont maintenus tels qu'ils ont été établis par les règlements antérieurs (1).

(1) L'art. 1er du règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848, portait : « La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850. »

La 8me période comprendra donc les années 1881-1885 et le prix pourra être décerné en 1886.

L'article 1er du règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences, sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851, était ainsi conçu :

« Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles ;
Littérature française ;
Sciences physiques et mathématiques ;
Littérature flamande ;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles ; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite. »

Voir page 98 les dates auxquelles ces prix pourront être décernés.

Art. 4. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes établis par les règlements antérieurs pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques, remplacé par trois concours nouveaux, seront appliqués au concours quinquennal des sciences historiques institué par l'arrêté royal du 20 décembre 1882, dont la première période quinquennale prendra fin le 31 décembre 1885.

Art. 5. Le premier concours quinquennal pour le prix des sciences sociales comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1886.

Art. 6. Le premier concours décennal pour le prix des sciences philosophiques comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1887.

Art. 7. Le premier concours pour le prix décennal de philologie comprendra les ouvrages publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1889.

Art. 8. Seront admis à ces différents concours les ouvrages d'auteurs Belges de naissance ou naturalisés, publiés en Belgique ou à l'étranger pendant l'une des années dont se compose chaque période.

Tous les ans, avant la clôture de chaque période, un avis inséré au *Moniteur belge* invitera les intéressés à adresser au département de l'intérieur un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions voulues, en mentionnant d'une manière expresse que l'œuvre envoyée est destinée à être soumise au jury chargé de décerner tel ou tel prix.

Art. 9. A l'administration supérieure est réservé, toutefois, le droit de soumettre d'office au jury de chaque concours

les ouvrages qui réunissent les conditions prescrites et dont la publication est venue à sa connaissance autrement que par l'envoi prescrit par l'article 8.

Art. 10. Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en néerlandais ou en latin.

Art. 11. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, celui-ci est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 12. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 13. Un ouvrage achevé dont quelque partie aurait déjà été couronnée sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

Art. 14. Le jugement de chaque concours sera attribué à un jury de sept membres nommé par Nous sur une liste double de présentation dressée :

a) Pour les prix quinquennaux des sciences physiques et mathématiques et des sciences naturelles, par la classe des sciences, et

b) Pour les autres concours, par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 15. Le jury chargé de juger un concours ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à

son examen, il décidera si parmi ces ouvrages il en est un qui mérite le prix quinquennal ou décennal à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division ; elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 16 Les ouvrages des membres du jury ne peuvent concourir pour le prix.

Art. 17. En cas de doute, quant à la classification d'un ouvrage, le jury chargé de décerner le prix tranchera la question par un vote spécial.

La question ne pourra être résolue que par quatre voix au moins et aucun membre n'aura le droit de s'abstenir de voter.

Art. 18. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

(1851.)

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste;
7e — (1876-1880), prix décerné à M. Gachard;
8e — (1881-1885), à décerner en 1886.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné;
7e — (1878-1882), prix non décerné.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu M. Bergmann;

6e *période* (1875-1879), prix décerné à M. Pol. de Mont ;
7e — (1880-1884), à décerner en 1885.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau ;
2e — (1854-1858), prix non décerné ;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas ;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau ;
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener ;
6e — (1874-1878), prix décerné à M. J.-C. Houzeau ;
7e — (1879-1883), à décerner en 1884.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P.-J. Van Beneden ;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et le baron de Selys Longchamps ;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden ;
4e — (1862-1866), prix décerné au même ;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy ;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden ;
7e — (1877-1881), prix décerné à M. L-G. de Koninck.
8e — (1882-1886), à décerner en 1887.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch ;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville ;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans ;
4e — (1866-1870), prix non décerné ;
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent ;
6e — (1876-1880), prix décerné à M. De Laveleye.

Sciences historiques.

1re *période* (1881-1885), à décerner en 1886.

Sciences sociales.

1re *période* (1882-1886), à décerner en 1887.

PRIX DÉCENNAUX.

Sciences philosophiques.

1re *période* (1878-1887), à décerner en 1888.

Philologie.

1re *période* (1880-1889), à décerner en 1890.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 1er septembre 1881, les ouvrages dramatiques écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la neuvième période (1882-1884) pourra être décerné en 1885.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays (2), ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 26 août 1881, les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la dixième période (1883-1885) pourra être décerné en 1886.

PRIX TRIENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

Littérature dramatique française.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné au même;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix décerné à M. C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à M. H. Delmotte;
7e — (1876-1878), prix décerné à M. L. Claes;
8e — (1879-1881), prix non décerné.
9e — (1882-1884), pourra être décerné en 1885.

Littérature dramatique flamande.

1re *période* (1856-1858), prix décerné à M. H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerné à M. F Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à M. D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné au même;
8e — (1877-1879), prix non décerné;
9e — (1880-1882), prix décerné à M. Frans Gittens.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Réorganisation générale (1).

Article premier. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger (2).

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

Art. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Art. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant (3):

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

(1) Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.

(2) Cette pension est actuellement de 5,000 francs pour la peinture et la sculpture.

(3) Cet article a été adopté par arrêté royal du 4 septembre 1882 qui en a modifié la rédaction primitive.

L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 110 et 111.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger ? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement ; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications (1).

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du Gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au Gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

(1) Voir arrêté ministériel du 24 juillet 1878, p. 112.

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du Gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

—

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les oncurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse ;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'art. 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Ces dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Année	Prix	Lauréat	Origine
1819. P. (1)	Grand prix,	De Braekeleer (F.),	d'Anvers.
1821. »	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823. »	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826. »	» »	Non décerné.	
1828. »	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830. S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832. P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834. A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836. S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838. P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem.
1840. G.	» »	Non décerné.	
1842. P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844. A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846. S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847. P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848. G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849. A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850. P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
	2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851. S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
	2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
		Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852. P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
	2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
	M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853. A.	Grand prix,	Non décerné.	
1854. P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
	2d prix,	Goeyers (A.),	de Malines.
		Hendrix (L.),	de Peer.
1855. G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856. S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
	2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.

(1) Les initiales après la date signifient : P (Peinture), A (Architecture), S (Sculpture et G (Gravure).

1857. P.	Grand prix,	Beaufaux (P. C.),	de Wavre.
	2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
		Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858. A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
	2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
	M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859. S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860. P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
	2d prix,	Verhas (J.-F.),	de Termonde.
	M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861. G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
	M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862. A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
	2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
	M. honorable,	Vanderheggen (A.).	de Bruxelles.
1863. P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
	2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864. S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
	2d prix,	Carbon (C.),	de Gits.(Fl. occ.)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
		Samain (L.),	de Nivelles.
1865. P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
	2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
	M honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas.
1866. A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867. P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C. E.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
		Mellery (X.),	de Laeken.
1868. G.		Le concours n'a pu avoir lieu faute de concurrents.	
1869. S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	de Sables-d'Olonne.
	2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870. P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
	2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871. A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
	M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872. S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
	2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F.O.)
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége.
		Vinçotte (T.),	de Borgerhout.

1873. P.	Grand prix,	Non décerné.	
	2d prix,	Siberdt (E.).	d'Anvers.
1874. G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
	M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875. A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	»
	2d prix,	Allard (E.).	de Bruxelles.
		Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876. P.	Grand prix,	Non décerné.	
1877. S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
	M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
		Geefs (G.),	d'Anvers.
		Duwaerts (D.),	de Diest.
1878. P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
	2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
	M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879. A.	Grand prix,	Geefs (Eug.).	d'Anvers.
	2d prix,	Dieltiens (Eug.).	de Grobbendonck.
		Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.
1880. P.	Grand prix,	Cogghe (Rémy),	de Mouscron.
	2d prix,	Verbrugge (Émile),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Landuyt,	de Bruxelles.
1881. G.	Grand prix,	Lenain (Louis),	d'Estinnes-au-Val.
	2d prix,	Vander Veken,	d'Anvers.
1882. S.	Grand prix,	Charlier (Gme),	d'Ixelles.
	2d prix,	Braecke (P.),	de Nieuport.
		De Rudder (Is.),	de Bruxelles.
1883. P.	Grand prix,	Verbrugge (Émile),	de Bruges.
	2d prix,	Van Acker (Fld),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Strydonck (Gme),	de Bergen (Norw.).

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

Art. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

Art. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

Art. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

Art. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

Art. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir p. 124 : *Concours pour les cantates*.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Règlement (1).

Art. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet (2).

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre.

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi par le concurrent.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la fugue, ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) Arrêté par dispositions ministérielles des 3 mars 1849, 30 mai 1855, 18 mars 1873 et 31 mars 1879.

(2) Le prochain concours aura lieu en 1885.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune autre personne que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux, est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 124 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poëmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVIe siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article, qu'il a de la langue française une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au Gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29. — Les frais divers du concours sont à charge du Gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30 — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poëme en langue française et d'un poëme en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poëmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poëmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poëme qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poëmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poëmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur, qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poëme à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale.

Art. 6. — Le choix du poëme se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1885.

Un exemplaire du poëme original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

Programme (1).

—

Les cantates ne dépasseront pas 200 vers. Elles appartiendront soit au genre lyrique, soit au genre dramatique. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire qu'elles aient été conçues en vue de la représentation théâtrale.

(1) Arrêté royal du 26 avril 1883.

LAURÉATS

DES

GRANDS CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Année	Prix	Lauréat	Origine
1834.	1er prix.	Busschop (Jules),	de Bruges.
	2d »	Ermel,	de Bruxelles.
1841.	1er »	Soubre (E.-J.),	de Ligèe.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liège.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liège.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Le même.	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liège.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Le même.	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoît (Pierre-L.),	d'Harlebeke.
1857.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liège.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liège.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liège.
1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
		Vander Velpen (J.-B.)	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.

Année	Prix	Lauréat	Origine
1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liège.
1867.	1er prix.	Walput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Le même.	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas).
	2d »	Simar (Julien),	de Bruxelles.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liège.
		Dethier (Émile),	de Liège.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1881.	1er prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
	2d prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
1883.	2d prix En partage.	Heckers (Pierre),	de Gand.
		Soubre (Léon),	de Liège.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES

POËMES FRANÇAIS.

1847. M. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. » Gaucet, de Liége. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. » Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de 16 concurrents.)
1855. » Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. » Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. » Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. » La même. — *Agar dans le désert* (8).
1863. » Kürth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletins*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847; p. 607.
(2) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, IIe part., 1854; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, IIe part., 1855; p. 332.
(6) B. 2e série, t. III, 1857; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863; p. 278.

POËMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. - *La fille de Jephté* (1).
» M. Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» » Versnayen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. » Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par M. Emmanuel Hiel (6).
» » Adriaensen (Jean), à Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par M. Emmanuel Hiel (9).
» » Willems (Franz), à Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» » Van Droogenbroeck (Jean), à St-Josse-ten-Noode. — *Torquato Tasso's dood* (12). — Traduction française par M. J. Guilliaume (13).
1875. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t. XXVIII, 1869; p. 303; — (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(8) B. 2e série, t XXXII, 1871; p. 141; — (9) p. 147.
(10) et — (11) Non imprimés dans les *Bulletins*.
(12) B. 2e série, t. XXXVI, 1873; p. 292; — (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans les *Bulletins*.

1875. M. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (1). — Traduction par M. J. Guilliaume (2).

1877. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (3).

» » Sabbe (Jules), de Bruges. — *De klokke Roeland* (4). — Traduction par M. Jules Guilliaume (5).

1879. » Baes (Edg.), à Ixelles. — *Judith.*

» » Van Droogenbroeck (J.), à St-Josse-ten-Noode. — *Camoëns* (6). — Traduction par M. Jules Guilliaume (7).

1881. » Lagye (G.), à Schaerbeek. *Les filles du Rhin.*

» » Bogaerd (Charles), à Laeken. — *Scheppingslied.* — Traduction par M. Antheunis (8).

1883. » Solvay (Lucien), à St-Josse-ten-Noode. — *Les Aïssa-Ouahs.*

» » Van Oye (Eug.), à Ostende. — *Daphne.* — Traduction par M. J. Antheunis (9).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; — (2) p. 448.

(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.

(4) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; — (5) p. 306.

(6) B. 2e série, t. XLVIII, 1879; p. 330; — (7) p. 324.

(8) B. 3e série, t. II, 1881; p. 359.

(9) B. 3e série, t. VI, 1883.

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs.* Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

—

Concours.

1re période (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e période (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé, d'année en année, jusqu'en 1867.

3e période (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e PÉRIODE (1875-1880).

La classe des lettres avait offert un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Simon Stévin*. Ce concours n'a pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883.

La classe a mis au concours pour cette période prorogée jusqu'au 1er février 1886 la notice de *David Teniers* (1610-1690 ?).

Le prix a été porté à mille francs.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re PÉRIODE (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de ce concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à M. Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à M. Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe avait offert, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Ce concours n'ayant pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883, la classe a remplacé cette question par le sujet suivant :

Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle *des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de* lieux dits, *etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande,* et vice versa. *Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.*

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re PÉRIODE (1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe avait offert, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Welke invloed werd op de nederlandsche letterkunde geoefend door de fransche uitwijkelingen die zich, na de intrekking van het Edict van Nantes, in de Nederlanden hebben gevestigd.

Quelle influence ont eue sur la littérature néerlandaise, les réfugiés français qui se sont établis aux Pays-Bas, après la révocation de l'édit de Nantes.

Le délai pour la remise des manuscrits expirait le 1er février 1883.

Ce concours n'ayant pas donné de résultat, la classe a adopté le sujet suivant pour cette période, en portant le prix à sept cent francs :

Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken.

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera par prorogation le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

« Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank,* door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden,* van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten, die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen.*

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen.*

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg.*

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe Anton Bergmann,

» geb. Van Acker. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le Gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très-regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le Gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : Veuve Anton Bergmann,

» née Van Acker. »

La Classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers.*

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

FONDATION JOSEPH DE KEYN.

Prix annuels et perpétuels pour des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques.

Institution.

La Classe des lettres, dans sa séance du 1er mars 1880, a reçu communication de M. le Ministre de l'Intérieur de la copie d'un acte par lequel M. Joseph De Keyn (1), de Saint-Josse-ten-Noode, fait, sous certaines conditions, donation à l'Académie, d'une somme de 100,000 francs (2); ainsi que d'un autre acte qui constate l'acceptation de cette libéralité (3).

(1) Décédé le 14 avril 1880.

(2) Afin d'assurer une rente annuelle de 4,000 francs, cette somme a été portée, par le donateur, à 106,410 francs.

(3) Acte du 5 février 1880, contenant : Donation par Mr Joseph De Keyn, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu : M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, lequel a déclaré, par les présentes, faire donation entre vifs :

A l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de cent mille francs, qu'il s'oblige de verser entre les mains de la Commission administrative de ladite

M. le Ministre y joint une expédition de l'arrêté royal suivant, en date du 11 février 1880, acceptant la donation de M. De Keyn.

Académie, aussitôt qu'elle aura été autorisée par l'autorité compétente à accepter la présente libéralité.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de cent mille francs seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de deux mille francs, et deux prix de mille francs, chacun, pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix ;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix possible ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constitué par les présentes, est laissé à l'Académie.

Les frais et honoraires du présent acte, ainsi que ceux de l'accep-

LÉOPOLD II, roi des Belges.

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'acte avenu, le 5 de ce mois, devant le notaire Albert De Ro, à Saint-Josse-ten-Noode, acte par lequel M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, n° 29, fait donation entre vifs à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de 100,000 francs, aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de la dite somme de 100,000 francs seront

tation et, s'il y a lieu, ceux de la notification seront supportés par le donateur.

Acte du 10 février 1880, contenant acceptation de la donation d'une somme de cent mille francs, faite par M. Joseph De Keyn, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu Mr Marie-Henri-Joseph Dulieu, directeur au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Ixelles, rue de la Tulipe, 30, lequel agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par M. le Ministre de l'Intérieur aux fins des présentes, datée du dix février mil huit cent quatre-vingt, et qui restera ci-annexée.

A déclaré accepter au nom de l'État belge la donation faite d'une somme de cent mille francs, par M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le cinq février courant et vouloir en profiter, en s'obligeant à l'exécution des conditions qui s'y trouvent imposées.

A ces présentes est intervenu M. De Keyn prénommé, lequel a déclaré se tenir pour dûment notifiée l'acceptation ci-dessus de la donation prérappelée.

affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de 2,000 francs et deux prix de 1,000 francs chacun pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, pour autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constitué par les présentes, est laissé à l'Académie;

Vu l'acte d'acceptation de ladite donation, avenu devant le même notaire le 10 de ce mois;

Vu les articles 910, 937 et 938 du Code civil;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à

accepter au nom de l'État, pour l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la donation, faite par M. Joseph De Keyn, pour récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État.

Art. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 11 février 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jaequemyns.

RÈGLEMENT DES CONCOURS.

—

L'Académie, en assemblée générale des trois classes du 11 mai 1880, a adopté, sur le rapport de la Classe des lettres, le règlement suivant :

ARTICLE PREMIER. — Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

ART. 2. — Ces ouvrages devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel.

ART. 3. — Ils pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits.

Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru.

Le jury complétera la liste des ouvrages imprimés qui lui auront été adressés par les auteurs ou éditeurs en recherchant les autres ouvrages rentrant dans le programme qui auront paru dans la période.

Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur.

ART. 4. — Le concours sera ouvert alternativement d'année en année pour des ouvrages : 1° d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et d'adultes ; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

La première période concernera le premier degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront

été publiés du 1er janvier au 31 décembre 1880, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1880.

La seconde période concernera le second degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1881, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1881.

Les autres périodes se suivront alternativement et comprendront chacune deux années.

Art. 5. — Les intérêts de la somme affectée à la donation seront répartis chaque année en prix, s'il y a lieu. Un premier prix de deux mille francs et deux seconds prix de mille francs chacun, pourront être décernés. Si le jury trouvait qu'il n'y a pas lieu de décerner l'un ou l'autre de ces prix, les sommes disponibles pourront servir, soit en totalité, soit en partie, à augmenter le taux des récompenses de cette année, en donnant, selon la valeur des œuvres, un premier prix plus élevé ou un autre premier prix *ex æquo*, sans qu'aucune récompense puisse être inférieure à mille francs ou supérieure à quatre mille francs.

S'il y a un excédant, il sera reporté sur la période correspondante qui suivra et, si les excédants s'accumulaient, ils serviraient à augmenter le capital primitif.

Art. 6. — La Classe des lettres jugera le concours sur le rapport d'un jury de sept membres élus par elle dans sa séance du mois de janvier de chaque année.

Art. 7. — Les prix seront décernés dans la séance publique de la Classe des lettres, où il sera donné lecture du rapport.

Art. 8. — Le jury et la Classe apprécieront si les ouvrages couronnés doivent être recommandés au Gouvernement pour être admis à l'usage des écoles publiques ou des distri-

butions de prix et quelles conditions de vente à bon marché pourront être mises à l'obtention de cette faveur.

Art. 9. — Tout ce qui a rapport au concours doit être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et règles des concours annuels de l'Académie (1).

Prix Adelson CASTIAU en faveur de l'amélioration de la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

1re période.

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des représentants, décédé à Paris en 1879, a « légué à la Classe des lettres de l'Académie une » somme de dix mille francs, dont les intérêts, accumulés de » trois en trois ans, seront, à chaque période triennale, attri- » bués à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire » sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellec- » tuelle et physique des classes laborieuses et des classes » pauvres. » Mais par suite du prélèvement par le Gouvernement français des droits de succession, cette somme se trouve réduite à 9,286 fr. 83 c^s.

(1) Dans la séance du 6 mars 1882, la Classe des lettres de l'Académie a décidé d'ajouter à ce Règlement la prescription suivante :
« Les ouvrages manuscrits qui seront couronnés devront être » publiés dans l'année. »

Concours.

1re PÉRIODE (1881-1883).

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de mille francs sera décerné tous les trois ans, à l'auteur du meilleur travail belge imprimé ou manuscrit traitant du sujet indiqué par le testateur.

La *première période triennale* expire le 31 décembre 1883. Les ouvrages manuscrits devront être envoyés avant cette date au secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le jugement est confié à la Classe des lettres de l'Académie, sur le rapport de trois commissaires désignés par elle. La proclamation du résultat du concours aura lieu dans la séance publique de la Classe des lettres qui suivra l'expiration de chaque période.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1884.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. DUPONT, président de l'Académie pour 1884.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel de l'Académie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1884.

Le directeur de la Classe des Sciences, M. Éd. DUPONT.
» » des Lettres, M. WAGENER.
» » des Beaux-Arts, M. SLINGENEYER.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la Classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. L. ALVIN.

M. MARCHAL (le chev. Edm.) secrétaire adjoint de l'Académie.

CLASSE DES SCIENCES.

M. DUPONT, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(15 membres).

M.	STAS, J. S., C. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles.	Élu le	14 décem. 1841.
»	DE KONINCK, Laurent-G., C. ✠; à Liège.	—	15 décem. 1842.
»	MELSENS, Louis-F.-H., O. ✠; à Bruxelles.	—	15 décem. 1850.
»	LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1853.
»	DUPREZ, François J., ✠; à Gand . . .	—	16 décem. 1854.
»	HOUZEAU, J. C.; à Bruxelles.	—	15 décem. 1856.
»	MAUS, Henri-J., C. ✠; à Ixelles . . .	—	15 décem. 1864.
»	DONNY, François-M.-L., O. ✠; à Gand.	—	15 décem. 1866.
»	MONTIGNY, Charles, ✠; à Schaerbeek.	—	16 décem. 1867.
»	STEICHEN, Michel, O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1868.
»	BRIALMONT, A., G. O. ✠; à St-J.-t.-Noode.	—	15 décem. 1869.
»	FOLIE, François, O. ✠; à Liège . . .	—	15 décem. 1874.
»	MAILLY, Éd., ✠; à St-Josse-ten-Noode.	—	15 décem. 1876.
»	DE TILLY, J., ✠; à Anvers.	—	16 décem. 1878.
»	VAN DER MENSBRUGGHE, G.; à Gand . .	—	14 décem. 1883.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. VAN BENEDEN, P.-J., C. ✠; à Louvain. Élu le 15 décem. 1842.
» DE SELYS LONGCHAMPS, le baron E., G. O. ✠; à Liège . . . . — 16 décem. 1846.
» GLUGE, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» DEWALQUE, Gustave, O. ✠; à Liège . — 16 décem. 1859.
» CANDÈZE, Ernest, ✠; à Glain (Liège) . — 15 décem. 1864.
» DUPONT, Édouard, O. ✠; à Ixelles (Bruxelles). . . . . — 15 décem. 1869.
» MORREN, Édouard, ✠; à Liège . . . — 15 décem. 1871.
» VAN BENEDEN, Édouard, ✠; à Liège . — 16 décem 1872.
» MALAISE, Constantin, ✠; à Gembloux . — 15 décem. 1873.
» BRIART, Alphonse, ✠; à Mariemont . — 15 décem. 1874.
» PLATEAU, Félix, ✠; à Gand . . . . — 15 décem. 1874.
» CRÉPIN, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
» CORNET, F.-L., ✠; à Mons. . . . . — 16 décem. 1878.
» VAN BAMBEKE, Ch., ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1879.
» GILKINET, Alfred; à Liège . . . . . — 15 décem. 1880.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. HENRY, Louis, ✠; à Louvain. . . . Élu le 15 décem. 1865.
» VALERIUS, Henri, ✠; à Gand. . . . — 15 décem. 1869.
» SPRING, Walthère; à Liège. . . . . — 14 décem. 1877.
» MANSION, Paul, ✠; à Gand. . . . . — 15 décem. 1882.
» N. . . . .

Section des Sciences naturelles.

M. MOURLON, Michel; à Bruxelles . . . Élu le 15 décem. 1875.
» DELBŒUF, J., ✠; à Liège . . . . . . — 14 décem. 1877.
» FREDERICQ, Léon; à Liège. . . . . — 15 décem. 1879.
» MASIUS, V., ✠; à Liège. . . . . . . — 15 décem. 1880.
» RENARD, A.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1882.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(25 associés).

M. DUMAS, Jean-Baptiste, G. C. ✠; à Paris. Élu le 17 décem. 1843.
» AIRY, Georges-Biddell; à Greenwich. . — 15 décem. 1853.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn . . . . . — 15 décem. 1864.
» BUNSEN, R.-G., O. ✠; à Heidelberg . . — 15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène-C., ✠; à Liège . . — 15 décem. 1865.
» VON BAEYER, Jean-Jacques; à Berlin . — 15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, G.-R., O. ✠; à Berlin . . — 15 décem. 1868.
» HIRN, G.-A.; à Colmar . . . . . . — 16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg . — 15 décem. 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin . . . — 15 décem. 1873.
» MENEBREA DE VAL-DORA, le marquis
Louis-Frédéric, G. C. ✠; à Rome . — 15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Poulkova . . . . . — 15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn . — 15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris . . . . — 15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . . — 15 décem. 1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA,
Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro. — 15 décem. 1876.
M. WEBER, Guillaume; à Göttingue . . . — 14 décem. 1877.
» BOUSSINGAULT, J.-B.-J.-D.; à Paris . . — 16 décem. 1878.
» FAYE, H.; à Paris. . . . . — 16 décem. 1878.
» THOMSON, William; à Glasgow. . . . — 16 décem. 1878.
» PASTEUR, Louis; à Paris . . . . . — 15 décem. 1879.
» SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. — 15 décem. 1879.
» GENOCCHI, A.; à Turin . . . . . . — 15 décem. 1881.
» WURTZ, C.-A.; à Paris . . . . . . — 15 décem. 1881.
» TYNDALL, John; à Londres. . . . . — 14 décem. 1883.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. OWEN, Richard, O. ✠; à Londres . .	Élu le	17 décem. 1847.
» EDWARDS, Henri-Milne; à Paris . . .	—	15 décem. 1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde . . .	—	16 décem. 1857.
» DANA, James-D.; à New-Haven . . .	—	15 décem. 1864.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton . . .	—	15 décem. 1865.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève . .	—	15 décem. 1869.
» DONDERS, F.-C., C. ✠; à Utrecht . .	—	15 décem. 1869.
» HOOKER, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). .	—	16 décem. 1872.
» RAMSAY, André-Crombie; à Londres .	—	16 décem. 1872.
» STEENSTRUP, J.-Japetus-S.; à Copenhague.	—	16 décem. 1872.
» HUXLEY, Thomas-Henri; à Londres . .	—	15 décem. 1874.
» PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin. . .	—	15 décem. 1874.
» VON DECHEN, Ern.-H.-Ch.; à Bonn . .	—	15 décem. 1875.
» GOSSELET, Jules, à Lille	—	15 décem. 1876.
» DAUBRÉE, Auguste; à Paris	—	14 décem. 1877.
» DE KÖLLIKER, Albert; à Wurtzbourg. .	—	14 décem. 1877.
» Le m^is DE SAPORTA, G., à Aix (France).	—	14 décem. 1877.
» VON SIEBOLD, Ch.-T.-E.; à Munich . .	—	16 décem. 1878.
» VON BISCHOFF, T.-L.; à Munich . . .	—	15 décem. 1879.
» DE BARY, Antoine; à Strasbourg . . .	—	15 décem. 1882.
» GEGENBAUR; à Heidelberg	—	15 décem. 1882.
» KOWALEWSKY, Alex.; à Odessa. . . .	—	15 décem. 1882.
» DE QUATREFAGES; à Paris	—	14 décem. 1883.
» STUR (Dionys), Rud.-Jos.; à Vienne . .	—	14 décem. 1883.
» N.		

CLASSE DES LETTRES.

M. WAGENER, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. GACHARD, L.-P., G. O. ✠; à Bruxelles.	Élu le	9	mai	1842.
» VAN PRAET, Jules, ✠; à Bruxelles. .	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, P.J.F., C. ✠; à Schaerbeek.	—	10	janvier	1846.
» LECLERCQ, M.N.J., G. C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J.-A.-M., ✠; à Anvers	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles, G. C. ✠; à Bruxelles.	—	7	mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J.-B-M.-C., C. ✠; à Bruges	—	4	mai	1859.
» CHALON, Renier, C. ✠; à Ixelles . .	—	4	mai	1859.
» THONISSEN, J.-J., G. O. ✠; à Louvain.	—	9	mai	1864.
» JUSTE, Théodore, O. ✠; à Ixelles . .	—	5	mai	1866.
» NÈVE, Félix, ✠; à Louvain	—	11	mai	1868.

M. Wauters, Alphonse, O. ✠; à Bruxelles . Élu le 11 mai 1868.
» De Laveleye, Émile-L.-V., O. ✠; à Liège. — 6 mai 1872.
» Nypels, Guillaume-J.-S., C. ✠; à Liège . — 6 mai 1872.
» Le Roy, Alphonse, O. ✠; à Liège . . . — 12 mai 1873.
» de Borchgrave, Émile, O. ✠; à Belgrade. — 12 mai 1873.
» Liagre, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . . . — 5 mai 1874.
» Wagener, Auguste, O. ✠; à Gand . . . — 10 mai 1875
» Heremans, Jacques-F. J., ✠; à Gand . . — 8 mai 1876.
» Willems, Pierre-G.-H , ✠; à Louvain . . — 14 mai 1877.
» Tielemans, Franç.-J., G. C. ✠; à Ixelles . — 6 mai 1878.
» Rolin-Jaequemyns, Gustave; à Bruxelles . — 6 mai 1878.
» Bormans, Stanislas, ✠; à Liège . . . . — 5 mai 1879.
» Piot, Charles-G.-J., ✠; à St-Gilles (Brux.) — 5 mai 1879.
» Potvin, Charles, ✠; à Ixelles. . . . . — 9 mai 1881.
» Stecher, J., ✠; à Liège . . . . — 9 mai 1881.
» Laurent, François, C. ✠; à Gand . . . — 9 mai 1881.
» Lamy, T.-J., ✠; à Louvain. . . . . . . — 8 mai 1882.
» Vandenpeereboom, Alph., G. C. ✠; à Brux. — 7 mai 1883.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Loise, Ferdinand, ✠; à Uccle. . . . . Élu le 12 mai 1873.
» Henrard, Paul, ✠; à Anvers. . . . . — 5 mai 1879.
» Hymans, Louis, O. ✠; à Ixelles . . . . — 10 mai 1880.
» Gantrelle, J., O. ✠; à Gand. . . . . — 9 mai 1881.
» Loomans, C., O. ✠; à Liège . . . . . — 9 mai 1881.
» Tiberghien, G., ✠; à St-Josse-ten-Noode . — 8 mai 1882.
» Roersch, L., ✠; à Liège . . . . — 8 mai 1882.
» De Harlez, Charles, à Louvain . . . . — 7 mai 1883.
» Vanderkindere, Léon, à Ixelles . . . . — 2 juil. 1883.
» N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin . . . Élu le 15 décem. 1840.
» MIGNET, François-A.-A.; à Paris . . . — 9 février 1846.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leyde . . — 11 janvier 1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J.-C, ✠; à Vilvorde . . . . — 7 mai 1849.
» DE ROSSI, le chevalier J.-B.; à Rome . — 7 mai 1855.
» DE REUMONT, Alfred, O. ✠; à Borcette (Aix-la-Chapelle) . . . . — 26 mai 1856.
» DE CZOERNIG, le bon Charles, C. ✠; à Ischl . . . . — 4 mai 1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples . . . . — 4 mai 1859.
» DE KOEHNE, le bon B., ✠; à St-Pétersbourg . . . . — 13 mai 1861.
» CANTU, César; à Milan . . . . — 13 mai 1861.
» DE LÖHER, François, C. ✠; à Munich . — 13 mai 1862.
» DE VRIES, Mathieu, C. ✠; à Leyde. . — 19 mai 1863.
» D'ARNETH, le chev. A., O. ✠; à Vienne . — 9 mai 1864.
» RENIER, Léon; à Paris . . . . — 10 mai 1865
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin. . . . — 5 mai 1866.
» DE DÖLLINGER, J.-J.-Ignace; à Munich . — 5 mai 1866.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg. — 6 mai 1867.
» SCHELER, Auguste, O. ✠; à Ixelles . . — 11 mai 1868.
» EGGER, Émile, O. ✠; à Paris. . . . — 10 mai 1869.
» DE SYBEL, Henri-Ch.-L., C. ✠; à Berlin. — 10 mai 1869.
» CARRARA, François; à Pise . . . . — 9 mai 1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron L.-G.-F.-Ph.; à Munich. . . . . — 8 mai 1871.
» BRUNN, Henri, ✠; à Munich. . . . — 8 mai 1871.
» D'ANTAS, le chev. M., G. O. ✠; à Londres. — 6 mai 1872.

M. Alberdingk Thym, Jos.-Alb.; à Amsterdam. Élu le 6 mai 1872.
» Curtius, Ernest; à Berlin. . . . . . . — 6 mai 1872.
» Rivier, Alphonse-P.-O., ✠; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . — 12 mai 1873.
» Franck, Adolphe; à Paris. . . . . . . — 12 mai 1873.
» Desmazes, Charles; à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» Oppert, Jules; à Paris. . . . . — 4 mai 1874.
» Jonckbloet, W.-J.-A.; à La Haye. . . . — 4 mai 1874.
» Tennyson, Alfred, baronnet; à Farringford, Freshwa-ter, île de Wight . . . . . . — 10 mai 1875.
» Lepsius, Richard; à Berlin. . . . . . . — 10 mai 1875.
» Delisle, Léopold; à Paris. . . . . . . — 10 mai 1875.
» Arntz, Égide-R.-N., O. ✠; à Bruxelles. . — 8 mai 1876.
» Campbell, F.-G.-H.; à La Haye . . . . — 14 mai 1877.
» Bancroft, George; à Washington . . . — 14 mai 1877.
» Saripolos, Nicolas-J.; à Athènes. . . . — 6 mai 1878.
» Di Giovanni, Vinc.; à Palerme. . . . . — 6 mai 1878.
» Colmeiro, Manuel; à Madrid . . . . . . — 10 mai 1880.
» D'Olivecrona, Canut; à Stockholm. . . — 10 mai 1880.
» Bohl, Joan; à Amsterdam . . . . — 9 mai 1881.
» Canovas del Castillo; à Madrid . . . — 9 mai 1881.
» Castan, Auguste; à Besançon . . . . . — 9 mai 1881.
» Gladstone, W. Ewart; à Londres . . . — 8 mai 1882.
» Gomes de Amorim, Fr.; à Lisbonne . . . — 8 mai 1882.
» Miller, Emm.; à Paris. . . . . — 8 mai 1882.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Slingeneyer, directeur.
» Liagre, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyser, Nicaise, G. O. ✠; à Anvers. Nommé le 1er déc. 1845.
» Gallait, Louis, G. C. ✠; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» Portaels, Jean, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 4 janv. 1855.
» Slingeneyer, Ernest, C. ✠; à Bruxelles. — 7 avril 1870.
» Robert, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 7 avril 1870.
» Guffens, J.-Godfr., O. ✠; à Schaerbeek . . . . — 6 janv. 1876.
» Wauters, Émile, O. ✠; à Bruxelles . — 5 janv. 1882.
» Clays, Paul-J., O. ✠; à Schaerbeek . — 1er mars 1883.
» N. . . . .

Section de Sculpture :

M. Geefs, Joseph, C. ✠; à Anvers. . . Élu le 9 janvier 1846.
» Fraikin, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek. — 8 janvier 1847.
» Jaquet, Joseph, O. ✠; à Schaerbeek. — 11 janvier 1883.
» N. . . . .

Section de Gravure :

M. Demannez, Joseph, ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 11 janvier 1883.
» N. . . . .

Section d'Architecture :

M. BALAT, Alphonse, G. O. ✠; à Ixelles . Élu le 9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave, ✠; à Ixelles. . . — 12 janvier 1865.
» PAULI, Adolphe, O. ✠; à Gand. . . — 6 janvier 1875.
» SCHADDE, Joseph, ✠; à Anvers . . — 10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. DE BURBURE, le chev. Léon, O. ✠; à Anvers . . . . Élu le 9 janvier 1862.
» GEVAERT, Aug.-F., G. O. ✠; à Brux^s. — 4 janvier 1872.
» SAMUEL, Adolphe, O. ✠; à Gand . . — 8 janvier 1874.
» RADOUX, Jean-Théod., O. ✠; à Liège. — 3 avril 1879.
» BENOIT, Pierre, C. ✠; à Anvers. . . — 5 janvier 1882.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis-J., C. ✠; à Ixelles . . Nommé le 1er dec. 1845.
» FÉTIS, Édouard F.-L., O. ✠; à Brux^s. Élu le 8 janvier 1847.
» SIRET, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . — 5 mai 1874.
» STAPPAERTS, Félix, ✠; à Bruxelles . — 6 janvier 1876.
» PINCHART, Alex., ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 11 janvier 1883.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. DYCKMANS, Joseph-L., O. ✠; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» MARKELBACH, Alex., ✠; à Schaerbeek. — 1er mars 1883.
» STALLAERT, Joseph, O. ✠; à Ixelles . . — 1er mars 1883.

Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis, ✠; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.

Gravure :

N. . . . .

Architecture :

M. BEYAERT, Henri, O. ✠; à Bruxelles. Élu le 1er mars 1883.

Musique :

M. BUSSCHOP, Jules, O. ✠; à Bruges. . Élu le 11 janvier 1883.
» VAN ELEWYCK, le chev. X. ✠; à Louvain — 11 janvier 1883.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. MARCHAL, le chev. Edm.-L.-J. G., ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 1er mars 1883.
» HYMANS, Henri, ✠; à Ixelles . . . — 1er mars 1883.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. HAGHE, Louis, ✠; à Londres . . . Élu le 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph-N., ✠; à Paris. — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean-Léon, ✠; à Paris. . . — 12 janvier 1865.
» DE MADRAZO, Frédéric; à Madrid . . — 12 janvier 1865.
» BENDEMANN, Éd.J.F., O. ✠; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean-L.-E., O. ✠; à Paris. — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Ant.-Aug.-Ern., O. ✠; à Paris. — 12 janvier 1871.
» BECKER, Charles, ✠; à Berlin . . . — 8 janvier 1874.

M. FRITH, William-Powell, ✠; à Londres. Élu le 8 janvier 1874.
» VON PILOTY, Charles; à Munich . . . — 6 janvier 1875.
» BAUDRY, Paul-Jacques-Aimé; à Paris . — 10 janvier 1878.
» MAKART, Jean; à Vienne . . . . . . — 5 janvier 1882.
» WILLEMS, Flor., C. ✠; à Paris . . . — 7 décem. 1882.

Sculpture :

M. DUMONT, Augustin-Alex., ✠; à Paris. Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, le comte A., ✠; à Paris . . . . — 22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre-Jules; à Paris. . . — 7 janvier 1864.
» MONTEVERDE, Jules; à Rome. . . . — 8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, Jean; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.
» GUILLAUME, Cl.-J.-B.-Eugène ; à Paris. — 6 janvier 1876.
» THOMAS, Gabriel-Jules; à Paris . . . — 11 janvier 1883.
» KUNDMANN, Charles, à Vienne . . . — 11 janvier 1883.

Gravure :

M. HENRIQUEL-DUPONT, L. P., ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome . . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène-André ; à Paris . . — 8 janvier 1857.
» FRANÇOIS, Louis-Alphonse ; à Paris . — 8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe; à Dusseldorf. . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L., ✠; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» LEINS, C. ✠; à Stuttgart . . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» DE CONTRERAS, Raphaël; à Grenade . — 8 janvier 1880.
» RASCHDORFF, J.-C., à Berlin . . . . — 5 janvier 1882.
» N. . . . .

Musique :

M. Lachner, François; à Munich . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Thomas, Ch.-L.-Ambroise, ✠; à Paris . — 8 janvier 1863.
» Verdi, Joseph; à Busseto (Ital.) . . . — 12 janvier 1865.
» Gounod, Charles-François; à Paris . . — 4 janvier 1872.
» Basevi, Abraham; à Florence . . . — 4 janvier 1872.
» Hiller, Ferdinand; à Cologne . . . — 6 janvier 1876.
» Massé, Victor; à Paris. . . . . . — 4 janvier 1877.
» Limnander de Nieuwenhove, le baron
Arm.-M., O. ✠; à Paris. . . . . . — 9 janvier 1879.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Ravaisson, J.-G.-Félix; à Paris . . . Élu le 10 janvier 1856.
» Gailhabaud, Jules; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» Lubke, Guillaume; à Stuttgart . . . — 9 janvier 1873.
» Vosmaer, C.; à La Haye . . . . . . — 9 janvier 1873.
» Delaborde, le vicomte Henri; à Paris. — 8 janvier 1874.
Le radja Sourindro Mohun Tagore, C. ✠;
à Calcutta . . . . — 4 janvier 1877.
M. Schliemann, Henry; à Dardanelles. . — 5 janvier 1882.
» Thausing, Ch.; à Vienne . . . . . . — 11 janvier 1883.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. Van Beneden, délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, M. A. Wauters, délégué de la Classe des Lettres.
Secrétaire, M. Siret, délégué de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. de Koninck,	délégué	de la Classe des Sciences.
» Dewalque,	id.	id.
» Liagre,	id.	id.
» Morren,	id.	id.
» Gachard,	id.	Classe des Lettres.
» Juste,	id.	id.
» Le Roy,	id.	id.
» Heremans,	id.	id.
» Balat,	id.	Classe des Beaux-Arts.
» Le chev. de Burbure,	id.	id.
» Samuel,	id.	id.
» Stappaerts,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. Gluge.	M. Chalon.	M. Demannez.
» Mailly.	» De Decker.	» Fraikin.
» Maus.	» Faider.	» Jos. Geefs.
» Montigny.	» Gachard.	» Pauli.
» P. Van Beneden.	» Thonissen.	» Slingeneyer.

Classe des Sciences. — *Commission pour les paratonnerres.*

M. Maus, président.
» Donny.
» Duprez.
» Houzeau.
M. Melsens.
» Montigny.
» Valerius.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président.
» J.-F.-J. Heremans, secrétaire.
M. P. Willems.
» L. Roersch.
» N. . . .

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président.
» le baron Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
M. Alph. Le Roy.
» Aug. Scheler.
» J. Stecher.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. Alvin, président.
» Gust. De Man.
M. Éd. Fétis.

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Peinture :	MM. DE KEYSER et GALLAIT.
Sculpture :	MM. Joseph GEEFS et FRAIKIN.
Gravure :	M. . . . .
Architecture :	MM. BALAT et DE MAN.
Sciences et lettres :	MM. ALVIN et FÉTIS.

Commission pour les portraits des membres décédés.

M. FÉTIS. M. PORTAELS. M. DEMANNEZ.

Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

M. GEVAERT, *président.*
» FÉTIS, *secrétaire.*
» SAMUEL, *trésorier.*
M. le chev. DE BURBURE.
» RADOUX.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. ALVIN.
» BALAT.
» DE KEYSER.
» DE MAN.
» DEMANNEZ.
» FÉTIS.
» FRAIKIN.
M. GALLAIT.
» J. GEEFS.
» GEVAERT.
» Ad. PAULI.
» PORTAELS.
» ROBERT.
» N . . .

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» WAUTERS (Alph.), membre.
» BORMANS, id
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.
» GILLIODTS VAN SEVEREN, id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. PLATEAU (J.), membre, décédé le 15 septembre 1883.
» SABINE (Ed.), associé, décédé le 26 juin 1883.
» VALENTIN (G.-G.), associé, décédé le 24 mai 1883.
» HEER (O.), associé, décédé le 27 septembre 1883.
» NILSSON (S.), associé, décédé le . . décembre 1883.

CLASSE DES LETTRES.

M. CONSCIENCE (H.), membre, décédé le 10 septembre 1883.
» FARR (W.), associé, décédé le 14 avril 1883.
» LABOULAYE (Éd.), associé, décédé le 25 mai 1883.
» LENORMANT (Fr.), associé, décédé à Paris, le 2 décembre 1883.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. GEEFS (G.), membre, décédé le 19 janvier 1883.
» FRANCK (J.), membre, décédé le 13 janvier 1883.
» DE BRAEKELEER (F.), membre, décédé le 16 mai 1883.
» VON FERSTEL, associé, décédé le. . . . . . . 1883.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. ALVIN (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» ARNTZ (E.), place de l'Industrie, 16, à Bruxelles.
» BALAT (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» BEYAERT (H.), rue du Trône, 18, à Bruxelles.
» BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» CHALON (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» CLAYS (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
» CRÉPIN (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» DE DECKER (P.-J.), rue des Palais, 68, à Schaerbeek.
» DE MAN (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» DEMANNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» DUPONT (Éd.), rue de l'Arbre Bénit, 19, à Ixelles.
» FAIDER (Ch.), rue du Commerce, 63, à Bruxelles.
» FÉTIS (Éd.), rue de Ruysbroeck, 55 à Bruxelles.
» FRAIKIN (C.-A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» GACHARD (L.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» GALLAIT (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» GEVAERT (A.), place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles.
» GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» GUFFENS (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
» HOUZEAU (J.-C.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» HYMANS (H.), rue de la Croix, 44, à Ixelles.
» HYMANS (L.), rue du Trône, 161, à Ixelles.
» JAQUET (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
» JEHOTTE (L.), avenue des Arts, 53, à Bruxelles.
» JUSTE (Th.), rue Mercelis, 79, à Ixelles.
» KERVYN DE LETTENHOVE (Le baron), rue Joseph II, 23, à Bruxelles, et à St-Michel, lez-Bruges.

M. Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), rue Caroly, 23, à Ixelles.
» Loise (F.), rue du Presbytère, 67, à Uccle.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Marchal (Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode.
» Markelbach (Alex.), chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 84, à Schaerbeek.
» Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
» Pinchart (Al.), rue Hydraulique, 9, à St-Josse-ten-Noode.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue Royale, 184, à St-Josse-ten-Noode.
» Potvin (Ch.), rue Lens, 28, à Ixelles.
» Renard (A.), avenue Brugmann, 426, à Uccle.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 62, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Rolin-Jaequemyns (G.), rue de la Loi, 6, à Bruxelles.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 93, à Bruxelles.
» Stallaert (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
» Stappaerts (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» Stas (J.-S.), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles.
» Steichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Tiberghien (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Tielemans (F.), rue Caroly, 13, à Ixelles.
» Vandenpeereboom (Alph.), avenue de la Toison d'or, 44, à Saint-Gilles.
» Vanderkindere (Léon), rue de Livourne, 64, à Ixelles.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Wauters (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
Wauters (Émile), rue Froissart, 111, à Bruxelles.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

M. BENOIT (Pierre), vieux Marché aux Blés, 30, à Anvers.
» BORMANS (Stanislas), rue Louvrex, 73, à Liège.
» BRIART (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
» BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne, 13, à Bruges.
» CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liège.
» CATALAN (Eugène), rue des Éburons, 21, à Liège.
» CORNET (F.-L.), boulevard Dolez, 28, à Mons.
» DE BORCHGRAVE (Ém.), à la Coupure, 43, à Gand.
» DE BURBURE (Le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
» DE HARLEZ (Ch.), rue des Récollets, 27, à Louvain.
» DE KEYSER (N.), rue de la Pépinière, 15, à Anvers.
» DE KONINCK (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liège.
» DE LAVELEYE (Émile), rue Courtois, 38, à Liège.
» DELBŒUF (J.), boulevard Frère-Orban, 3, à Liège.
» DE SELYS LONGCHAMPS (le bon Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liège.
» DE TILLY (J.), rue Houblonnière, 21, à Anvers.
» DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liège.
» DE WITTE (Le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et rue Fortin, 5, à Paris.
» DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
» DUPREZ (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
» DYCKMANS (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
» FOLIE (F.), à l'Université de Liège.
» FREDERICQ (Léon), rue des Éburons, 23, à Liège.
» GANTRELLE, rue Neuve-St-Pierre, 111, à Gand.
» GEEFS (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
» GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liège.
» HENRARD (P.), rue Gounod, 23, à Anvers.
» HENRY (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.

M. Heremans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
» Lamy (Th.), au collège Marie-Thérèse, à Louvain.
» Laurent (F.), rue Savaan, 46, à Gand.
» Le Roy (Alph.), rue Fusch, 34, à Liége.
» Loomans (Ch.), rue Beeckman, 20, à Liége.
» Malaise (C.), prof. à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
» Mansion (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
» Masius (V.), rue Beeckman, 28, à Liége.
» Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
» Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
» Nolet de Brauwere van Steeland (J.), r. Neuve, 7, à Vilvorde.
» Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
» Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
» Plateau (Félix), boulevard Zoologie, 64, à Gand.
» Radoux (J.-Th.), place Cockerill, 3, à Liége.
» Roersch (L.), rue de Chestret, 5, à Liége.
» Samuel (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
» Schadde, rue Leys, 18, à Anvers.
» Siret (Adolphe), rue de Plaisance, 84, à Saint-Nicolas.
» Spring (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liége.
» Stecher (J.), quai Fragnée, 30, à Liége.
» Thonissen (J.-J.), rue de la Station, 88, à Louvain.
» Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
» Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
» Van Beneden (Éd.), rue des Augustins, 43, à Liége.
» Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
» Van der Mensbrugghe (G.), à la Coupure, 89, à Gand.
» Van Elewyck (Le chev. X.), rue des Sœurs noires, 10, à Louvain.
» Wagener (A.), boulevard Zoologie, 27, à Gand.
» Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches. . . . . 1776 à 1787.
» l'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. l'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» le marquis Duchasteler. . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» l'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

—

Présidents.

M. le b^{on} de Feltz . 1816–1820.
» le p^{nce} de Gavre. 1820-1832.
» Ad. Quetelet . . 1832-1835.
» le baron de Stassart . 1835.
» le baron de Gerlache . 1836.
» le baron de Stassart . 1837.
» le baron de Gerlache . 1838.
» le baron de Stassart . 1839.
» le baron de Gerlache . 1840.
» le baron de Stassart . 1841.
» le baron de Gerlache . 1842.
» le baron de Stassart . 1843.
» le baron de Gerlache . 1844.
» le baron de Stassart . 1845.
» le baron de Gerlache . 1846 [1].
» le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» le baron de Gerlache . 1852.
» le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . . . 1854.
» Nerenburger . . . 1855.
» Le baron de Gerlache. 1856.
» de Ram . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy . 1858.
M. F. Fétis . . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . . 1860.
» Liagre . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . . . 1864.
» Alvin . . . . 1865.
» Faider . . . . 1866.
» le vicomte Du Bus . . 1867.
» F. Fétis . . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . . 1869.
» Dewalque . . . . . 1870.
» Gallait . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy . 1872.
» Thonissen. . . . . 1873.
» De Keyzer. . . . . . 1874.
» Brialmont. . . . . 1875.
» Faider . . . . 1876.
» Alvin. . . . . 1877.
» Houzeau . . . . . . 1878.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
» Gallait . . . . 1880.
» P.-J. Van Beneden . . 1881.
» Le Roy. . . . . . . 1882.
» Fétis . . . . 1883.
» Dupont. . . . . . . 1884.

Secrétaires perpétuels.

M Van Hulthem . . . . 1816 à 1821.
» Dewez. . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet. . . . . 1835 à 1874.
» Liagre. . . . . Élu en 1874.

[1] Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des Classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin . . . . . 1846.
» Wesmael . . . . . 1847.
» Verhulst . . . . . 1848.
» le v^{te} Du Bus . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy . 1850.
» de Hemptinne. . . . 1851.
» Kickx . . . . . . 1852.
» Stas . . . . 1853.
» de Selys Longchamps 1854.
» Nerenburger . . . . 1855.
» Dumont . . . . . 1856.
» Gluge . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy . 1858.
» Melsens. . . . . . 1859.
» P.-J. Van Beneden . 1860.
» Liagre . . . . . . 1861.
» de Koninck . . . . 1862.
» Wesmael . . . . . 1863.
» Schaar . . . . . . 1864.
» Nerenburger . . . . 1865.
M. d'Omalius d'Halloy. . 1866.
» le v^{te} Du Bus. . . . 1867.
» Spring. . . . . . . 1868.
» Nyst. . . . . 1869.
» Dewalque . . . . . . 1870.
» Stas. . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Gluge . . . . 1873.
» Candèze . . . . . . 1874.
» Brialmont. . . . . . 1875.
» Gloesener. . . . . . 1876.
» Maus . . . . 1877.
» Houzeau . . . . . . 1878.
» de Selys Longchamps. 1879.
» Stas. . . . . 1880.
» P.-J. Van Beneden. . 1881.
» Montigny . . . . . . 1882.
» Éd. Van Beneden . . 1883.
» Dupont. . . . . . . 1884.

Classe des Lettres.

M. le b^{on} de Gerlache . . 1846.
» le b^{on} de Stassart . . 1847.
M. le b^{on} de Gerlache. . 1848.
» le b^{on} de Stassart . . 1849.

M. de Ram	1850
» M.-N.-J. Leclercq	1851
» le b^{on} de Gerlache	1852
» le b^{on} de Stassart	1853
» de Ram	1854
» M.-N.-J. Leclercq	1855
» le b^{on} de Gerlache	1856
» de Ram	1857
» M.-N.-J. Leclercq	1858
» le b^{on} de Gerlache	1859
» Gachard	1860
» de Ram	1861
» De Decker	1862
» M.-N.-J. Leclercq	1863
» Gachard	1864
» Grandgagnage	1865
» Faider	1866
» Roulez	1867
M. le b^{on} Kervyn de Lettenhove	1868
» Borgnet	1869
» Defacqz	1870
» Haus	1871
» De Decker	1872
» Thonissen	1873
» Chalon	1874
» le b^{on} Guillaume	1875
» Ch. Faider	1876
» Alphonse Wauters	1877
» de Laveleye	1878
» M.-N.-J. Leclercq	1879
» Nypels	1880
» H. Conscience	1881
» Le Roy	1882
» Rolin-Jaequemyns	1883
» Wagener	1884

Classe des Beaux-Arts.

M. F. Fétis	1846
» Navez	1847
» Alvin	1848
» F. Fétis	1849
» Baron	1850
» Navez	1851
» F. Fétis	1852
» Roelandt	1853
» Navez	1854
» F. Fétis	1855
» De Keyser	1856
» Alvin	1857
» G^{me} Geefs	1858
M. F. Fétis	1859
» Baron	1860
» Suys	1861
» Van Hasselt	1862
» Éd. Fétis	1863
» De Keyser	1864
» Alvin	1865
» De Busscher	1866
» Balat	1867
» F. Fétis	1868
» De Keyser	1869
» Fraikin	1870
» Gallait	1871

M. Éd. Fétis	1872	M. le chev. de Burbure.	1879
» Alvin	1873	» Gallait	1880
» De Keyser.	1874	» Balat	1881
» Balat	1875	» Siret	1882
» Gevaert.	1876	» Fétis	1883
» Alvin	1877	» Slingeneyer . . .	1884
» Portaels	1878		

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



JACQUES-JOSEPH HAUS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Wurtzbourg le 9 janvier 1796, décédé à Gand le 23 février 1881.

Par un pieux et touchant usage, l'Académie royale consacre à ses membres décédés une notice biographique dans la collection de ses *Annuaires*. Elle veut que la postérité connaisse la part brillante ou modeste qu'ils ont prise aux progrès des sciences, des lettres ou des arts, en d'autres termes, à la glorification de la patrie.

La Classe des lettres m'a chargé, il y a quelques années, de payer ce tribut d'estime et de reconnaissance à deux confrères aimés, dont les noms figureront toujours avec honneur dans l'histoire des lettres belges (1). Elle m'impose aujourd'hui la lourde tâche de raconter la vie et d'apprécier les œuvres d'un savant vénérable qui, pendant plus d'un demi-siècle, a honoré l'enseignement supérieur, éclairé nos jurisconsultes et pris une part active à la réforme de la législation nationale.

Quoique je connaisse toutes les difficultés de cette honorable et importante mission, je l'accepte avec bonheur, parce

(1) Mgr de Ram et M. le baron de Gerlache.

qu'elle me fournit l'occasion de me libérer d'une dette de reconnaissante amitié, envers un homme éminent dont j'ai pu, mieux peut-être que tout autre, apprécier la science profonde, associée aux plus nobles qualités de l'esprit et du cœur.

Jacques-Joseph Haus naquit à Wurtzbourg le 9 janvier 1796. Par son père, Ernest-Auguste Haus, et par sa mère, Marie-Barbe Stang, il appartenait à l'aristocratie bavaroise (1). Plusieurs membres de sa famille avaient occupé des postes honorables dans l'enseignement universitaire. Son grand-père paternel, professeur à la faculté de droit de sa ville natale, conseiller effectif de la cour et du gouvernement de la principauté de Wurtzbourg, avait obtenu le titre de comte palatin, en récompense de ses services. Son père avait également débuté dans la carrière du haut enseignement; mais, après les évènements politiques qui troublèrent l'Allemagne à la fin du dix-huitième siècle, il avait abandonné cette position pour accepter l'emploi de directeur général des finances du duché de Bavière. Un de ses oncles, nommé comme lui Jacques-Joseph, avait quitté une chaire universitaire pour aller à Naples, à la demande du roi Ferdinand IV, se charger de l'éducation du prince royal qui monta plus tard sur le trône sous le titre de François Ier (2).

(1) Voyez l'*Armorial général* de Rietstap, v° *Bavière*.

(2) Les services qu'il rendit de ce chef lui valurent le titre de marquis. Il profita des loisirs que lui laissaient ses fonctions pour publier divers mémoires, très remarqués à cette époque, sur l'histoire de l'art grec.

Un autre des oncles de Haus fut créé baron, par l'empereur d'Autriche François II, pour services rendus à l'État par son père et par lui.

Ce fut dans ce milieu d'honneur, de science et de vertu que grandit le jeune homme destiné à honorer l'enseignement belge et à devenir notre éminent confrère. Il fit, avec le plus éclatant succès, ses études primaires, moyennes et supérieures dans sa ville natale. Le 3 janvier 1814, à l'âge de dix-huit ans, il obtint le grade de docteur en philosophie. Trois ans plus tard, le 26 avril 1817, il fut proclamé, *summa cum laude*, docteur en droit civil et en droit canon (1).

A la même époque, des faits importants, qui décidèrent de l'avenir du jeune docteur, se passaient dans les Pays-Bas.

Par un arrêté royal du 25 septembre 1816, Guillaume I[er], à qui l'on peut reprocher bien des erreurs et bien des fautes, mais qui désirait sincèrement le progrès intellectuel de la nation, avait décrété la création de trois universités dans les provinces méridionales de son royaume, à Gand, à Liège et à Louvain. Par un autre arrêté du 19 août 1817, il avait fixé l'ouverture des cours au 3 novembre de cette année.

Il n'était pas facile de réunir le personnel nécessaire au fonctionnement régulier de ces trois grandes institutions. La révolution française avait anéanti les nombreuses écoles que le patriotisme et la piété de nos ancêtres avaient fondées dans toutes nos provinces. Les lycées de Napoléon I[er], d'ailleurs en petit nombre, n'avaient pas brillé par l'éclat et la solidité de leur enseignement, et les facultés de droit, des sciences et

(1) Sa dissertation inaugurale porte le titre suivant : *Dissertatio inauguralis juridica de vera indole processus possessorii summarissimi, annexo principiorum codicis bavarici judiciarii brevi examine. Quam, cum subjunctis ex universo jure positionibus, annuente inclita facultate juridica almæ universitatis herbipolensis, pro gradu doctoris summisque in utroque jure honoribus rite obtinendis, publice defendet Jacobus-Josephus Haus*.... (94 pages in-8°).

des lettres, établies à Bruxelles, n'avaient produit que des résultats très insuffisants. Les hommes manquaient, et le gouvernement de Guillaume, après avoir bien constaté cette disette, fut contraint d'avoir recours à l'étranger, principalement à l'Allemagne. Il pouvait user de ce moyen avec d'autant plus de facilité que la connaissance de l'une de nos deux langues nationales n'était pas requise, puisque, dans les Pays-Bas comme au delà du Rhin, les leçons universitaires se faisaient en latin.

Le recteur de Wurtzbourg, consulté à ce sujet par un diplomate néerlandais, désigna plusieurs candidats, parmi lesquels se trouvait Jacques-Joseph Haus. Par un arrêté royal du 26 août 1817, celui-ci fut nommé professeur de droit criminel et de droit naturel à l'Université de Gand.

On eut immédiatement à se féliciter de ce choix. Dès ses premières leçons, le jeune professeur sut conquérir la confiance, l'estime et l'affection de ses élèves.

Un cahier rédigé avec soin, en 1819, par un élève qui plus tard fit partie du barreau de Gand, nous a permis d'apprécier ce qu'était, dès le début, ce cours de droit criminel, dont Haus fut le titulaire pendant soixante-trois années et que, dans ce long espace de temps, il sut constamment compléter, améliorer et tenir au courant des progrès de la science (1).

Dans ce cahier très bien tenu, le professeur débute par des prolégomènes où il définit les caractères généraux de la législation criminelle, retrace rapidement son histoire et énumère les principaux ouvrages relatifs à chacune de ses parties. Abordant ensuite le cours proprement dit, il le divise

(1) Je dois la communication de ce cahier à l'obligeance de M l'avocat Adolphe Dubois.

en deux titres, dont le premier est consacré à l'examen des principes essentiels du droit pénal, à l'indication des personnes qui peuvent délinquer, aux conditions essentielles de l'infraction, aux diverses manières dont elle peut se commettre, aux obligations qui naissent du délit et aux actions qui en dérivent. Le deuxième titre traite de la juridiction et de la compétence des tribunaux criminels, du caractère et de la division des peines, de la définition et de la valeur de chacune d'elles, de leur application, de leur exécution et de leur extinction. Chacune de ces matières forme l'objet d'un chapitre, subdivisé en plusieurs paragraphes, où tous les principes sont mis en évidence et où les diverses règles découlent les unes des autres dans une classification méthodique irréprochable. Pour la première fois peut-être, la doctrine des criminalistes français se trouve éclairée et complétée par l'enseignement théorique des jurisconsultes allemands. Il suffit de lire ce cahier pour avoir la conviction que le jeune professeur, débutant de la sorte, ne pouvait manquer de devenir l'un des maîtres de la science.

La nature et la valeur du cours de droit naturel nous sont exactement connues par un traité que Haus publia, en 1824, sous ce titre : *Elementa doctrinæ juris philosophicæ, sive juris naturalis* (1).

C'est un manuel méthodique, lucide, d'une latinité pure et parfaitement adapté aux exigences de l'enseignement universitaire, tel qu'on le comprenait alors dans les Pays-Bas. Les principes essentiels de la législation existante y sont examinés et justifiés au point de vue de l'équité naturelle, de la justice absolue; mais le jeune professeur, tenant compte

(1) Gand, Mahne, 1824. 337 pages in-8°.

des susceptibilités religieuses et politiques de ses contemporains, peut-être aussi des recommandations du gouvernement, avait laissé dans l'ombre les questions brûlantes de réforme sociale qui, dès cette époque, passionnaient les esprits dans plusieurs parties de l'Europe.

Malgré cette précaution, le petit livre devint la cause d'un désagréable conflit avec l'autorité religieuse.

Les *Elementa,* qui n'avaient pas fait grand bruit dans le monde scientifique, étaient publiés depuis cinq ans, lorsqu'ils furent, en 1829, au milieu des luttes ardentes qui précédèrent la chute du trône de Guillaume Ier, l'objet d'une censure solennelle de la part des vicaires généraux du diocèse de Gand (1). Dans leur mandement de carême, après avoir rappelé le précepte du décalogue relatif aux devoirs des enfants envers les parents, ils écrivirent les lignes suivantes : « Cependant qu'ose-t-on apprendre à vos enfants et » même publier, sous vos yeux, par la voie de l'impression? » Que l'enfant, dès l'instant qu'il est en état de pourvoir à » ses propres besoins, ne doit pas plus, selon la loi de la » nature, à ses père et mère, qu'au plus étranger des » hommes. Or, est-il possible d'assimiler plus évidemment » l'homme aux animaux brutes? Et que doit-on attendre de » semblables écoles, sinon des enfants de Bélial, comme les » appelle l'Écriture, c'est-à-dire, des enfants incapables de » tout joug, sans connaissance de leurs devoirs les plus » sacrés et uniquement occupés à chercher les plaisirs des » sens, dont le résultat n'est que trop souvent de nous les

(1) Ils administraient le diocèse de Gand, après la mort de Mgr de Broglie et avant la nomination de son successeur, Mgr Vande Velde.

» montrer, à la fleur de l'âge, courbés déjà sous la décrépi-
» tude de la vieillesse; ou même, ce qui les met au-dessous
» des brutes, de se débarrasser d'une vie qui leur est deve-
» nue insupportable (1)! »

Haus, catholique sincère et remplissant scrupuleusement tous ses devoirs religieux, fut très surpris d'apprendre que c'était lui qu'on accusait de professer des doctrines contraires aux lois divines et humaines. Il se mit en rapport avec les vicaires généraux et, à son grand étonnement, acquit la preuve que cette censure sévère, qui fit grand bruit dans les Flandres, avait été provoquée par la phrase suivante de son manuel : *Soluta parentali potestate, liberi sunt sui juris, atque adversus parentes, stricto jure, non alia habent jura et obligationes quam erga reliquos homines quibuscum unâ vivunt.*

Les vicaires généraux n'avaient compris ni le sens, ni la portée de ces lignes.

Haus, comme d'autres auteurs de son temps, avait divisé les lois naturelles en deux classes. Il avait placé, d'une part, les lois de *droit strict,* qui, réglant les actions extérieures de l'homme, ont pour but la conservation de la société civile et peuvent être imposées par la force; il avait rangé, de l'autre, les lois morales qui régissent à la fois la volonté, la pensée et les actions de l'homme, mais doivent être observées librement et sans contrainte. Les vicaires généraux, peu familiarisés avec le langage juridique, accusaient Haus de nier les devoirs des enfants émancipés, parce que, à tort ou à raison, il avait placé ces devoirs parmi les lois morales, au lieu de

(1) Imprimé chez Poelman, le mandement, rédigé en français et en flamand, se compose de 14 pages in-4°.

les mettre dans la catégorie des lois naturelles *de droit strict,* dont l'application peut être exigée par l'emploi de la force publique.

Le professeur, publiquement accusé, répondit avec vigueur et éloquence, dans une brochure intitulée : *Réponse à un passage du mandement de MM. les vicaires généraux du diocèse de Gand, relatif à l'enseignement public* (1). Il réfuta sans peine l'accusation à laquelle il avait été en butte : « Je » dois, disait-il, à mon honneur de repousser une accusation » qui n'a pour base qu'une interprétation erronée de mes » paroles, et de protester hautement que jamais je n'ai pro- » fessé les principes impies qu'on prétend avoir trouvés » dans mon ouvrage. Je dois, en outre, cette justification au » gouvernement que l'on fait soupçonner de laisser cor- » rompre la jeunesse dans ses écoles. Je la dois au public » entier, à l'estime duquel j'attache trop de prix pour ne pas » chercher à détruire l'impression fâcheuse que le passage » indiqué du mandement pourrait avoir produite sur quel- » ques esprits. Quant à mes élèves, je n'ai pas besoin de jus- » tifier mes doctrines devant eux; ils les connaissent trop » bien par les explications que je leur en donne dans mes » leçons, pour n'être pas convaincus qu'elles ne renferment » rien d'immoral. »

La révolution de 1830, qui suivit de près cette polémique, vint imprimer aux travaux de Haus une direction nouvelle.

Le Congrès national avait inséré dans la Constitution un article prescrivant au gouvernement et aux Chambres de procéder à la revision des codes (2).

(1) Brochure, datée de Gand, le 18 mars 1829. (Steven, 13 pages in-8°.)

(2) Article 189.

Obéissant à cette injonction, M. Lebeau, Ministre de la Justice, chargea une commission spéciale d'élaborer un projet de revision du code pénal de 1810 (1).

Ce projet fut déposé sur le bureau de la Chambre des Représentants, le 1er août 1834. Il laissait beaucoup à désirer. Incomplet et timide, il conservait les divisions, les subdivisions et même la série des articles du code français. Il n'était qu'un reflet de la loi française du 28 avril 1832, dont l'insuffisance avait été signalée par tous les criminalistes.

Dans un important ouvrage, qui restera comme l'un de ses titres de gloire, Haus se livra à l'examen approfondi du projet ministériel. Il en signala les erreurs, les inconséquences et les lacunes; il prouva que bien des dispositions contraires à la justice et à l'humanité étaient restées intactes; puis, profitant de l'occasion pour mettre au jour le résultat de ses propres études, il rédigea lui-même un projet de code pénal en harmonie avec les exigences de la science et les besoins des sociétés modernes Les trois volumes qu'il publia, en 1835, sous le titre d'*Observations sur le projet de revision du Code pénal*, conservent encore aujourd'hui et conserveront toujours une valeur scientifique incontestable, parce qu'ils ont pour base ces principes essentiels du droit qui résistent à tous les sophismes et survivent à toutes les révolutions (2).

Le but qu'il voulait atteindre est nettement indiqué dans

(1) La commission était composée de MM. Ernst, Is. Plaisant, Leclercq, Fernelmont et Aug. Visschers, secrétaire-rapporteur.

(2) *Observations sur le projet de revision du Code pénal présenté aux Chambres belges, suivies d'un nouveau projet.* Gand, De Busscher et Braeckman, 3 vol. in-8°. Les deux premiers volumes parurent en 1835, le troisième est daté de 1836.

les lignes suivantes : « Le projet du code pénal tel qu'il a
» été publié constitue déjà une amélioration; mais nous pen-
» sons que ses auteurs ne sont pas entrés assez franchement
» dans la voie des réformes, et qu'ils ont montré trop de
» timidité en se bornant à modifier là où un changement
» radical était nécessaire. Ni le temps, ni les moyens ne
» nous manquent pour jeter les bases d'une législation plus
» perfectionnée. Il n'y a nul motif pour poser seulement
» une pierre d'attente, lorsqu'il est possible d'élever un
» monument national, durable et définitif (1). »

Le premier volume débute par un discours préliminaire, où tous les essais de réforme pénale, tentés depuis le milieu du XVIII[e] siècle, en Italie, en France, en Espagne, en Russie, en Amérique, en Hollande et en Belgique, sont soigneusement passés en revue et appréciés avec une compétence parfaite. L'auteur examine ensuite les dispositions des soixante-quatorze premiers articles du projet ; il traite longuement de la division des infractions, de la tentative, des peines criminelles, correctionnelles et de police, des personnes punissables, excusables ou responsables. Les idées élevées et la science profonde du criminaliste se manifestent à chaque page. Aujourd'hui, après un demi-siècle d'études théoriques et de travaux législatifs auxquels on a procédé depuis la publication des *Observations,* il y a peu de chose à ajouter aux vues théoriques et pratiques de l'éminent professeur de Gand.

On doit décerner le même éloge aux deux volumes suivants, consacrés à l'examen des textes relatifs à la définition et à la punition des crimes, des délits et des contraventions. Tous

(1) Tome I, Préface, p. II.

les reproches adressés au législateur français de 1810, toutes les critiques auxquelles son œuvre avait été en butte, toutes les améliorations réclamées par les jurisconsultes et par les orateurs politiques, sont indiqués et discutés avec une critique sûre et une science accomplie. L'auteur rend hommage aux améliorations proposées; il loue les auteurs du projet partout où ils méritent de l'être; mais, avec une loyale et entière franchise, il critique leurs décisions, chaque fois que celles-ci laissent à désirer au point de vue de la science, de la justice ou de l'humanité. Il fait nettement ressortir la timidité et l'insuffisance de leurs innovations.

Cette œuvre magistrale se termine par un projet de *Code pénal belge* en 516 articles. Haus y formule en textes clairs et précis la doctrine émise dans ses *Observations*.

Je ne saurais dans une simple notice biographique procéder à l'analyse détaillée de ce mémorable projet de Code. Je me bornerai à indiquer quelques-unes des améliorations proposées par le savant professeur de Gand, en choisissant de préférence celles qui furent, vingt ans plus tard, sanctionnées par le pouvoir législatif. Il supprime les peines de la déportation, du bannissement, du carcan et de la marque. Il supprime encore la mutilation du parricide, dernier reste des peines barbares du moyen âge. Il diminue la rigueur des dispositions relatives à la punition des récidivistes, à la contrainte par corps et à la surveillance spéciale de la police. Il réduit considérablement la liste des crimes capitaux. Il range dans la catégorie des délits un grand nombre d'actes que les auteurs du Code de 1810 ont classés parmi les crimes. Il ne place pas sur la même ligne l'infraction tentée et l'infraction consommée. Il corrige la règle qui infligeait le même châtiment aux auteurs et aux complices Il frappe de peines

différentes les crimes et les délits que, malgré la différence de leur caractère et de leur but, les auteurs du code français avaient assimilés au point de vue de la répression. Il améliore la division des matières, éclaircit le texte, définit plus nettement les faits incriminés et résout toutes les controverses auxquelles une rédaction trop précipitée avait donné naissance. Mais, pas plus que les auteurs du projet qu'il critique, il n'aborde le terrain des innovations inopportunes, et, par cela même, dangereuses. Il place au début de son livre ces lignes de Rossi, que les législateurs ne devraient jamais perdre de vue : « Partout où existe une législation corrigible..., il y
» aurait folie à mettre de côté ce que l'on possède, ce qui
» est connu, pratiqué, infiltré, si l'on peut ainsi s'exprimer,
» dans les mœurs et les habitudes nationales, par l'envie de
» faire du nouveau et d'opérer, comme on dit, méthodique-
» ment (1). »

Les *Observations* produisirent en Belgique et au dehors une grande et légitime sensation ; l'autorité dont le nom de Haus a constamment joui auprès des criminalistes étrangers date de cette époque.

Mais ce fut principalement en Belgique que cette œuvre magistrale, qui avait fortement altéré la santé de son auteur, attira les regards de tous les hommes compétents. Le talent de Haus venait de se manifester sous un jour nouveau. Le gouvernement s'aperçut que le professeur de Gand possédait, à côté d'une rare science, un remarquable talent de rédaction législative, et il ne manqua pas d'en tirer profit. A partir de ce moment, les hommes d'État qui se succédèrent au département de la Justice eurent fréquemment recours aux

(1) Tome I, p. 41.

lumières et à l'expérience de notre illustre confrère, pour l'examen ou la rédaction de lois importantes.

Le fait le plus remarquable en ce genre fut la participation prédominante de Haus aux travaux préparatoires du code pénal belge.

Le projet de 1834, qui n'avait satisfait personne, était tombé dans l'oubli, quand, le 1er mai 1848, le ministre de la Justice (M. de Haussy) institua une commission chargée de signaler les lacunes et les imperfections que l'expérience des dernières années y avait fait découvrir.

Cette commission se mit immédiatement à l'œuvre; elle chargea Haus de préparer les avant-projets qu'elle aurait à discuter, et de *rédiger* les *rapports* ou *exposés des motifs* des projets qu'elle aurait adoptés (1).

L'éminent criminaliste s'acquitta dignement de cette tâche aussi difficile que laborieuse. Après avoir pris une part très active aux discussions, il rédigea tous les rapports, et le gouvernement les transmit aux Chambres, en guise d'*Exposés des motifs.* Publiés au *Moniteur* et reproduits dans la *Législation criminelle de la Belgique* de notre savant confrère M. Nypels, ces rapports, rédigés avec le plus grand soin, véritables modèles du genre, fourniraient aisément la matière de trois volumes in-8° de format ordinaire. Méthodiques, lucides et complets, ils se distinguent, comme les *Observations*, par la sûreté des principes, la lucidité des

(1) Cette commission était composée de MM. Fernelmont, conseiller à la cour de cassation; Stas, conseiller à la cour de cassation; Delebecque, avocat général à la cour de cassation; Haus, professeur à l'Université de Gand; Nypels, professeur à l'Université de Liége.

déductions et l'élévation des idées. On y rencontre, il est vrai, un grand nombre de considérations et de faits qui figurent déjà dans les *Observations* publiées en 1835; mais on aurait grand tort de n'y voir que la reproduction plus ou moins développée d'un ouvrage antérieur. Depuis 1835, Haus n'était pas resté stationnaire; il s'était livré à de longues et fructueuses méditations; il s'était tenu religieusement au courant des progrès scientifiques réalisés et des travaux législatifs accomplis, depuis cette époque, dans tous les pays de l'Europe. On peut dire, sans exagération, qu'il mit le législateur belge en état de se prononcer en parfaite connaissance de cause. Il lui fournit notamment des notions complètes de législation comparée (1).

On sait combien la discussion du code fut longue et laborieuse. Commencée en 1851, mais constamment interrompue, elle ne fut terminée qu'en 1867. Renvoyés de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre, modifiés par les ministres qui se succédèrent au pouvoir, amendés par l'initiative parlementaire, les divers titres du projet devinrent l'objet d'un examen laborieux et souvent confus. Or, pendant ces interminables débats, pas une modification ne fut proposée, pas un amendement ne fut mis en avant, sans que les chefs du département de la Justice demandassent immédiatement l'avis de Haus. D'innombrables lettres lui furent adressées à ce sujet, et, presque toujours, la réponse devait être immédiate, afin que le ministre pût se prononcer avant

(1) Je citerai comme exemple le remarquable rapport traitant du système pénal en général et spécialement de la peine de mort. (Voy. Nypels, *Législation criminelle de la Belgique*, t. I, pp. 18 et suiv. *Annales parlementaires*, 1849-1850, p. 325.)

le vote. Plus d'une fois, Haus passa une grande partie de la nuit à répondre aux dépêches ministérielles. J'ajouterai qu'il fut souvent appelé à Bruxelles, pour prendre part aux délibérations de la commission parlementaire chargée de l'examen du projet (1).

Ces éclatants services furent appréciés et récompensés comme ils méritaient de l'être. Le roi décerna à l'infatigable professeur les insignes de grand-officier de l'ordre de Léopold, et les ministres lui offrirent la grande naturalisation, qui fut votée, à l'unanimité de leurs membres, par le Sénat et la Chambre des Représentants (2). Les gouvernements

(1) Ainsi que je l'ai déjà dit, ce ne fut pas seulement pour la rédaction du code pénal que le gouvernement mit à profit les lumières du professeur de Gand. Les papiers qu'on m'a confiés attestent qu'il eut à s'occuper d'autres matières importantes. Le 5 mars 1850, il fut nommé, par arrêté royal, membre de la commission chargée de préparer la revision du code d'instruction criminelle. Le 10 novembre 1855, le ministre de la Justice demanda son avis sur une proposition du ministre de l'Intérieur relative à la vente et au débit des denrées alimentaires. Le 3 novembre 1856, le ministre des Travaux publics soumit à son appréciation un avant-projet relatif à la répression des infractions commises dans le service des télégraphes électriques. Le 30 novembre de la même année, le ministre de la Justice en fit autant pour un projet de loi sur la mendicité et le vagabondage, etc. — Nous croyons savoir qu'il existe dans les archives du departement de la Justice un projet de loi sur la responsabilité ministérielle, élaboré par Haus.

(2) Chevalier de l'ordre de Léopold en 1838, officier en 1853, commandeur en 1860, Haus fut nommé grand-officier en 1867.

Je viens de dire que le gouvernement offrit à Haus la grande naturalisation. Comme, en 1840, on ne lui avait accordé que la naturalisation ordinaire, il s'était abstenu de faire une demande ultérieure.

étrangers se crurent eux-mêmes obligés de reconnaître la part qu'il avait prise aux progrès de la législation pénale. Le roi de Portugal le nomma chevalier de l'ordre distingué de Saint-Jacques de l'épée, et le roi des Pays-Bas lui envoya les insignes de grand-officier de l'ordre de la couronne de chêne (1).

Avant d'aller plus loin, nous devons un instant revenir sur nos pas, pour apprécier d'autres services importants que Haus a rendus à sa patrie d'adoption.

En 1857, il publia, sous le titre de *Cours de droit criminel*, un exposé clair et substantiel des principes généraux de la législation pénale. Les dispositions des codes français de 1809 et de 1810 y sont mises en rapport avec les nombreuses et importantes modifications qu'elles avaient subies en Belgique. Principalement destiné à l'enseignement universitaire, ce livre utile obtint rapidement trois éditions (2).

Huit ans plus tard, en 1865, Haus composa une dissertation philosophique intitulée : *Du principe d'expiation considéré comme base de la loi pénale.*

Un professeur distingué du collège de France, M. Adolphe Franck, avait publié, sur la philosophie du droit pénal, un livre dans lequel il soutenait que l'idée d'expiation devait rester complètement en dehors des préoccupations du législateur criminel. Haus, qui avait toujours enseigné l'opinion contraire, ne crut pas pouvoir garder le silence.

Quoique composée d'un petit nombre de pages (72 in-8°),

(1) Haus était depuis 1829 chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais.

(2) *Cours de droit criminel;* Gand, Hoste 1857, in-8° La deuxième édition parut en 1861, la troisième en 1864.

la brochure qui renferme sa réponse au professeur français n'en est pas moins une œuvre scientifique de haute valeur. Il y prouve, au moyen d'arguments irréfutables, que, dès l'instant qu'on assigne pour seule base à la loi pénale la nécessité de défendre l'ordre social, on adopte, malgré toutes les protestations imaginables, la vieille et dangereuse théorie de l'intimidation. Il reconnaît que la peine n'est pas légitime quand elle n'est pas nécessaire; mais il ajoute que la nécessité de la répression ne suffit pas pour légitimer, en toutes circonstances, l'exercice du redoutable droit de punir. Il exige que la peine soit à la fois nécessaire et juste; il veut que le châtiment soit toujours en rapport avec la criminalité morale du fait. A l'aide d'une foule d'exemples bien choisis, il montre que, dans tous les siècles, de révoltantes iniquités ont été la conséquence directe de la fallacieuse maxime : *Salus populi suprema lex esto.* A son avis, il faut que la société rende exactement au coupable ce qu'il a mérité, en d'autres termes, que le législateur et les juges fassent une application constante du principe d'expiation; il faut que la peine soit légitime, indépendamment de la nécessité qui la commande et de l'utilité qui en résulte.

Cette brillante dissertation se termine par les lignes suivantes que je crois devoir reproduire, parce qu'elles caractérisent nettement les doctrines que Haus a toujours professées sur le fondement et l'exercice du droit de punir : « Le droit » de punir, exercé par l'État, a une double base : il repose » sur le principe de la conservation sociale, c'est-à-dire, de » l'intérêt public, et sur le principe de l'expiation ou du » démérite. L'un et l'autre, isolés, sont impuissants à justi- » fier la peine infligée au nom de la société; il faut, pour » produire ce résultat, qu'ils se combinent et se prêtent un

» concours mutuel... Si le principe d'expiation forme seul
» la base de la justice répressive, s'il est introduit dans le
» système pénal d'une manière absolue et illimitée, il faut
» que ce principe pénètre partout où la main de la société
» peut atteindre; il faut qu'il pèse sur les actes d'immoralité
» privée et jusque sur les égarements mêmes de la pensée;
» car aucune infraction à loi morale, de quelque nature
» qu'elle soit, ne doit rester impunie. Mais alors plus de
» liberté : c'est l'inquisition et l'esclavage. D'un autre côté,
» si la légitimité de la peine sociale se fonde uniquement
» sur la nécessité de pourvoir à la conservation de la société,
» la justice est bannie du domaine de la pénalité; car le
» principe d'expiation qu'on écarte n'est que le principe de
» la justice distributive, de la justice appliquée à la répres-
» sion des offenses; et alors, l'intérêt général, érigé en loi
» suprême, justifiera tout, jusqu'au dernier supplice infligé
» à un innocent. Mais nous nous écrierons, avec Kant :
» *Arrière cette maxime des pharisiens qu'il vaut mieux*
» *qu'un seul homme périsse que tout un peuple; car lors-*
» *que la justice est méconnue, les hommes n'ont plus de*
» *raison de vivre* (1). »

L'année suivante (1866), au milieu des débats animés que suscitait alors dans les rangs des criminalistes, dans les colonnes de la presse périodique et aux tribunes des parlements d'Europe et d'Amérique, l'importante question du

(1) Cette dissertation, arrangée en forme de discours, a été publiée sous le titre : *Discours prononcé par M. J.-J. Haus, recteur de l'Université de Gand, à la réouverture des cours, le 19 octobre 1865. Du principe d'expiation considéré comme base de la loi pénale*. Gand, Annoot-Braeckman, 1866, in-8°.

renversement ou de la conservation de l'échafaud, Haus fit paraître un important ouvrage, intitulé : *La peine de mort, son passé, son présent, son avenir* (1).

Il consacre les premières pages de ce remarquable livre à prouver que, dans l'antiquité et au moyen âge jusqu'au XIIIe siècle, le droit de l'Etat d'infliger la peine de mort ne fit l'objet d'aucune controverse Il examine ensuite les protestations qui, à partir de cette époque, n'ont pas cessé de se faire entendre, à des intervalles plus ou moins prolongés, contre l'emploi de ce terrible moyen de répression. Il esquisse la doctrine des Vaudois, des Anabaptistes et des Sociniens, avant d'arriver aux glorieuses tentatives de Beccaria, qui émurent si profondément les philosophes du XVIIIe siècle. Il énumère les faits dont la publication du célèbre *Traité des délits et des peines* fut suivie en Russie, en Espagne, en Allemagne, en Autriche, en Toscane, en Angleterre et en France. Il esquisse soigneusement l'histoire de la législation criminelle des temps modernes, au point de vue du dernier supplice. Il discute les résultats qu'ont produits, dans leur ensemble, les efforts tentés, en Europe et en Amérique, depuis plus de cent ans, pour le renversement de l'échafaud. Arrivant enfin à des conclusions pratiques, il constate, avec regret, que chez les Belges l'opinion publique est généralement favorable au maintien de la peine de mort ; d'où il conclut que, pour le moment, le législateur doit se borner, chez nous, à supprimer cette peine de fait, sauf à la supprimer de droit, lorsque, après un intervalle de vingt ans au plus, l'expérience aura définitivement démontré que la société moderne, avec tous les moyens de prévention et de

(1) Gand, Hoste, 1867, in-8°.

répression dont elle dispose, peut, sans compromettre la sécurité publique, remplacer la peine capitale par celle des travaux forcés à perpétuité.

Le livre du professeur belge fut vivement remarqué, surtout en Allemagne et en Italie, où le problème de la peine de mort était alors discuté avec une ardeur peu commune. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Une érudition vaste et profonde brille dans toutes les parties de cette savante dissertation, et jamais le redoutable problème du dernier supplice n'avait été discuté avec des vues plus larges, une science plus étendue, une appréciation plus saine des exigences rationnelles de la répression.

Ce beau livre fut suivi, en 1869, d'un important traité de droit criminel.

Après avoir constaté les excellents résultats produits par le *Cours de droit pénal*, publié à une époque où le code français étant encore en vigueur, Haus conçut le projet de mettre au jour une refonte de ce livre, mise en rapport avec le nouveau code pénal belge et pouvant servir à la fois à l'enseignement universitaire, à la magistrature et au barreau. Il se mit résolument à l'œuvre et, après trois années d'un travail assidu, il fit sortir des presses, en 1869, deux volumes intitulés : *Principes généraux du droit pénal belge* (1).

Le savant criminaliste a indiqué lui-même le but qu'il voulait atteindre en publiant ce livre remarquable, qui fut aussitôt traduit en italien, et qui a obtenu chez nous, en peu

(1) *Principes généraux du droit pénal belge*. Gand, Hoste, 1869, 2 vol. in-8°. Une deuxième édition parut en 1874; une troisième, en 1879.

d'années, les honneurs d'une triple édition : « Établir dans » chaque matière les principes qui la dominent, déterminer » avec une rigueur logique les conséquences qui en découlent, puiser dans ces principes mêmes, et non dans des considérations qui leur sont étrangères, la décision des questions à résoudre, formuler enfin nos doctrines avec toute » la clarté et toute la précision désirables, tel a été le but » constant de nos efforts (1). »

On ne saurait mieux louer l'auteur qu'en disant qu'il a fidèlement et complètement réalisé ce vaste programme. Quoiqu'ils soient spécialement destinés à l'enseignement du droit, les *Principes généraux du droit pénal belge* offrent aussi un intérêt puissant à ceux qui, en dehors des universités, font des principes philosophiques qui régissent les sociétés humaines l'objet de leurs études de prédilection. Ils sont, de plus, d'une incontestable utilité pour les praticiens, parce que la participation prépondérante de l'auteur à la confection du code pénal lui permet d'indiquer, avec une certitude entière, la nature et la portée des solutions auxquelles le législateur a donné la préférence. Le tome Ier débute par une introduction traitant du droit criminel en général, suivie d'un titre préliminaire destiné à faire connaître les théories rationnelles sur l'origine et les bases du droit de punir. Deux livres, dont l'un est intitulé : *Des lois pénales* et l'autre : *Des infractions*, complètent ce volume. Le tome II contient à son tour deux livres, dont l'un traite *des peines et de la réparation civile* et l'autre *des actions qui naissent du délit*. Un grand nombre de notes placées au bas des pages sont destinées, soit à expliquer ou à jus-

(1) Préface de la troisième édition.

tifier les doctrines de l'auteur, soit à réfuter les opinions contraires.

Haus, devenu plus qu'octogénaire quand il fit paraître la troisième édition, avait conservé toute la vigueur de son intelligence On retrouve dans cette œuvre de sa vieillesse toutes les qualités de science, de méthode, d'ordre et de clarté qui distinguent ses autres écrits.

A côté de toutes ces œuvres si remarquables et si utiles, il faut placer les services que notre regretté confrère a rendus à l'Académie royale.

Nommé membre effectif le 11 janvier 1847, il fut plus d'une fois chargé d'importants rapports, et il s'acquitta toujours de cette délicate mission de manière à répondre pleinement à l'attente de la compagnie. Son langage clair, précis, impartial, allait droit au but et nous mettait parfaitement en mesure d'apprécier la valeur des mémoires soumis à notre examen. Aucun de nous n'a oublié l'élévation de vues et la science profonde avec lesquelles il émit son avis sur le beau travail qui nous avait été offert par notre honorable et savant confrère M. Leclercq, sous ce titre : *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges.* On peut en dire autant des deux remarquables rapports qu'il nous présenta sur l'*Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant* de Prosper Poullet, œuvre remarquable d'un jeune savant qui devint plus tard notre confrère et dont nous pleurons aujourd'hui la perte prématurée. Le discours qu'il prononça en 1871, en sa qualité de directeur annuel de la Classe des lettres, sur la *Pratique criminelle de Damhouder et les ordonnances de Philippe II*, est un modèle de cette espèce d'études académiques Malgré les nombreuses publications dont le livre du jurisconsulte brugeois et les édits de l'inflexible fils de

Charles V avaient été l'objet, Haus trouva des aperçus nouveaux et rendit un important service à l'histoire de notre droit national. Après avoir écrit une biographie aussi intéressante qu'instructive du magistrat qui eut la gloire de publier le premier, hors de l'Italie, un traité complet de droit criminel, il fit ressortir, d'un côté, les qualités par lesquelles cet homme célèbre se distinguait de ses contemporains et, de l'autre, les préjugés par lesquels il se rapprochait des erreurs juridiques qui dominaient au XVIe siècle. Il s'occupa ensuite du fameux *Praxis rerum criminalium* qui, pendant deux siècles, a servi de guide aux juges de notre pays. Il analysa ce livre, en discuta la valeur scientifique, rechercha les sources auxquelles l'auteur avait puisé, indiqua les diverses éditions publiées en Belgique et à l'étranger et constata l'influence considérable que l'œuvre de Damhouder a exercée sur la pratique judiciaire de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il se livra à des conjectures ingénieuses sur les causes qui avaient fait exclure le criminaliste flamand de la commission chargée d'élaborer les célèbres ordonnances criminelles de 1570. Il rechercha les motifs du silence absolu, systématique, que Damhouder a gardé sur ces ordonnances mémorables, et il trouva l'explication de ce prétendu dédain dans la circonstance que l'exécution des ordonnances avait été suspendue par l'article 5 de la *Pacification de Gand* du 8 novembre 1576. Il prouva, en terminant, que les réformes judiciaires décrétées par les souverains du pays échouaient presque toujours, contre les résistances intéressées de la routine, et que Damhouder, après avoir constaté le nombre sans cesse croissant des crimes, pouvait s'écrier avec raison : *O infelicissimum sæculum! O infelicissima ætas* (1)!

(1) *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XXI, p. 415; t. XXXII,

Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes ces publications, académiques ou autres, n'empêchaient pas notre regretté confrère de se vouer, avec une exactitude scrupuleuse, une ardeur soutenue et un succès complet, aux rudes labeurs de l'enseignement.

Au début de sa carrière, il fut, comme nous l'avons vu, chargé des cours de droit criminel et de droit naturel. Il renonça à ce dernier, en 1835, pour se charger du cours d'institutes du droit romain, qu'il abandonna, à son tour, en 1850, pour le remplacer par celui des pandectes, devenu vacant par la mort du savant Molitor.

Jamais professeur ne fut plus attentif à remplir tous ses devoirs, et l'on peut hardiment affirmer que, dans sa longue carrière, il n'a pas manqué une seule leçon, sans que son absence fût motivée par un obstacle impossible à éviter. Aussi le gouvernement, connaissant son zèle, ne lui refusait-il pas les témoignagnes d'estime et de confiance. Il fut quatre fois appelé à remplir les honorables et difficiles fonctions de recteur : de 1827 à 1828, de 1832 à 1833, de 1835 à 1838 et de 1864 à 1867.

L'enseignement de Haus se distinguait par les qualités éminentes qui se manifestent dans tous ses ouvrages : la clarté de l'exposition, l'ordre logique des classifications, la rigueur des principes, le développement naturel des idées et la connaissance approfondie de toutes les parties du sujet. Sa parole, toujours vive et animée, prenait souvent le ton de l'indignation, et même de la colère, quand il avait à réfuter des erreurs juridiques qui tentaient de se glisser dans la

pp. 81 et 297. — Voy. à l'*Appendice*, la liste complète des travaux académiques de Haus.

doctrine ou dans la jurisprudence. Le droit criminel et le droit romain étaient ses sciences de prédilection. Il ne se bornait pas à les cultiver avec soin et à se tenir au courant des progrès qu'elles faisaient dans toutes les parties de l'Europe; il veillait sur elles et les défendait chaleureusement contre les attaques des ignorants et des sophistes.

Le vieux professeur avait conservé l'ardeur et l'énergie de sa jeunesse, lorqu'il devint, le 3 novembre 1867, après cinquante années d'enseignement, l'objet d'un solennel et touchant hommage de la part de ses collègues et de ses élèves.

On célébrait ce jour-là le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université de Gand. Les ouvriers de la première heure étaient descendus dans la tombe; Haus seul avait survécu, et c'était lui que, d'une voix unanime, le corps académique avait chargé de retracer, en présence de trois ministres, des autorités locales, des élèves et d'un auditoire d'élite, l'histoire semi-séculaire de l'école illustrée par son enseignement et par ses écrits. Sa haute taille ne s'était pas courbée; ses traits imposants ne portaient aucune trace de lassitude, et ce fut d'une voix forte et sonore qu'il s'acquitta dignement de l'importante tâche qu'on lui avait confiée. On devine sans peine avec quel empressement, avec quel bonheur, tous ses collègues, dont plusieurs étaient ses disciples, se pressèrent autour de l'orateur et lui adressèrent leurs félicitations chaleureuses. Les applaudissements unanimes de l'assemblée duraient encore, quand un ancien professeur de la faculté de droit, M Lefebvre, s'avança pour lui offrir un buste en marbre, au nom de ses collègues et des anciens élèves de l'Université. Le vieux maître était profondément ému, et cette émotion alla jusqu'aux larmes, quand un étudiant, délégué par ses condisciples, accourus en foule, vint

chaleureusement proclamer le respect et l'affection de la jeunesse pour « ce vétéran de nos Universités, toujours chaud » de cœur, comme les plus jeunes! »

Quelques jours après cette belle fête universitaire, Haus sollicita son admission à l'éméritat, non pour jouir d'un repos largement mérité, mais afin de fournir au gouvernement le moyen d'améliorer le sort de quelques-uns de ses collègues (1). Les termes de la requête qu'il adressa au ministre de l'Intérieur méritent d'être reproduits en entier, parce qu'ils font admirablement connaître la noblesse et la générosité des sentiments qui animaient le pétitionnaire : « Je » compte, disait-il, cinquante années de fonctions et près » de soixante-douze années d'âge. Cependant, je ne suis pas » encore fatigué et je n'aspire pas au repos, que je n'ai » jamais connu et que je ne connaîtrai probablement que » dans la tombe. Mais le Gouvernement a daigné m'ac- » corder une augmentation de traitement, et il est juste que » quelques-uns de mes collègues jouissent, à leur tour, de » cette faveur. J'ose donc vous prier, Monsieur le Ministre, » de bien vouloir me déclarer émérite, en vertu du règle- » ment du 25 septembre 1816. »

Le ministre accueillit favorablement la demande, et, pendant les onze années suivantes, Haus, malgré son admission à l'éméritat, continua son double enseignement, sans qu'aucun symptôme de faiblesse ou de décadence se manifestât dans l'attitude et le langage du noble vieillard. Ce ne fut qu'en 1880 que sa famille et ses nombreux amis com-

(1) Le traitement du professeur émérite passant au budget de la dette publique, une somme équivalente devenait disponible au budget de l'Université.

mencèrent à concevoir des inquiétudes et lui conseillèrent, sans succès, de rentrer définitivement dans la vie privée. Visiblement fatigué et souffrant d'une dangereuse maladie de cœur, il n'en voulait pas moins continuer ses leçons jusqu'à la fin de l'année scolaire. Parvenu à ce terme, à grand'peine, il se rendit à sa maison de campagne d'Aeltre, espérant qu'un repos de deux mois rétablirait sa santé et lui permettrait de reprendre ses leçons à la réouverture des cours. Cet espoir ne devait pas se réaliser. Malgré les ordres formels de ses médecins, il remonta dans sa chaire; mais, dès les premières leçons, ses forces le trahirent et il dut se résigner à ne plus quitter ses appartements.

Dès cet instant, il déclina rapidement. A la maladie de cœur dont il souffrait depuis plusieurs mois, vinrent se joindre des cataractes sur les deux yeux, et bientôt il lui fut impossible de continuer les lectures et les études qui faisaient le charme de ses heures de solitude et de repos. Mais, alors même, il ne voulut pas complètement renoncer au travail. Un de ses fils lui servait de lecteur. Il se faisait lire régulièrement la *Belgique judiciaire*, et, chaque fois qu'une décision attirait spécialement son attention, il la faisait annoter en disant : « Ce sera pour la prochaine édition des *Principes généraux*. » Le travail était pour l'illustre vieillard un besoin impérieux, une consolation indispensable. Il ne comprenait pas une vie oisive et la seule plainte qu'il ait fait entendre dans sa dernière maladie était d'être incapable de travailler par lui-même. Six semaines avant son décès, il nourrissait encore l'espoir de reprendre ses cours au semestre d'été. Ce n'était, hélas! qu'une illusion que la mort devait bientôt dissiper. Le vaillant et infatigable professeur décéda le 23 février 1881, ayant conservé, jusqu'au

moment suprême, l'usage intégral de ses facultés intellectuelles.

Après avoir parlé du professeur, du savant, de l'académicien, il me reste à dire quelques mots des qualités aimables de l'homme.

Franc, ouvert, d'une politesse parfaite, toujours prêt à rendre tous les services qui se trouvaient à sa portée, Haus gagnait immédiatement et conservait l'affection de ceux qui avaient le bonheur de faire sa connaissance personnelle. Sa conversation, gaie et enjouée, n'avait rien de cette pédanterie gourmée et froide que tant de savants, d'ailleurs éclairés, confondent à tort avec la dignité professorale. Il badinait avec esprit et trouvait du charme à égayer son entourage; il savait même, à l'occasion, lancer des épigrammes toujours fines, aiguisées, mais jamais blessantes. Il contait avec esprit et se plaisait surtout à rappeler les faits qui, depuis son adolescence, s'étaient passés dans les sphères élevées de l'enseignement et de la science. Avec un tact parfait, il cachait sa supériorité, à moins que son interlocuteur, appartenant lui-même au haut enseignement, ne demandât son avis sur l'un ou l'autre problème manquant encore de solution définitive. Alors son regard s'animait, son geste devenait expressif, ses vastes connaissances arrivaient au jour, et le savant se montrait avec l'enthousiasme naïf d'une âme d'élite livrée tout entière au culte désintéressé de la science.

Il menait une vie simple, sobre et tout entière consacrée au travail. Les joies pures et sereines de la famille étaient, avec la visite de ses proches et de ses amis, ses seuls délassements. Mari modèle, père excellent, il était sévère pour lui-même et indulgent pour les autres. Profondément religieux, il ne craignait pas de manifester hautement ses con-

victions. Après la mort de sa femme, enlevée à son affection le 12 novembre 1863 (1), il se rendait tous les jours, à six heures du matin, à la messe de sa paroisse. Depuis qu'il avait compris que la mort approchait, il en parlait à ses fils avec le plus grand calme. Il leur disait souvent : « Le bon Dieu » peut m'appeler à lui, je suis prêt ; j'irai rejoindre mon » excellente femme et mes chers enfants. » Ennemi du faste et de l'ostentation, il voulut avoir des funérailles simples et modestes, sans discours, sans cortége, sans musique, sans honneurs militaires, et, pour que son vœu ne fût pas méconnu, il en fit une clause de son testament.

La Classe des lettres conservera religieusement le souvenir de cet homme d'élite, et la patrie honorera ses œuvres. C'est bien de Jacques-Joseph Haus qu'on peut dire, avec un poète d'Athènes :

Ἀνδρὸς δικαίου καρπὸς οὐκ ἀπόλλυται (2).

J.-J. Thonissen.

(1) Le 13 septembre 1820, Haus avait épousé Mme Angélique Roelandts, veuve en premières noces de M. J.-B. Hellebaut, avocat et professeur à l'Université de Gand, ancien primus de Louvain. C'était une femme accomplie, d'une énergie peu commune, qui sut toujours seconder et encourager son époux dans les moments difficiles. Quatre fils sont issus de ce mariage. Trois sont décédés avant leur père. Un seul lui survit, c'est M. Charles Haus, greffier en chef de la Cour d'appel de Gand. L'un d'eux a laissé un fils, M. Ernest Haus, juge de paix à Nevele.

(2) *Menandri sententiæ*, Ed. Didot, p. 90.

ŒUVRES DE J.-J. HAUS.

I. — Rapports académiques.

Rapports sur deux mémoires de concours de 1847, en réponse à la question : *Comment, avant le règne de Charles V, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique?* (Bulletins, 1re série, t. XIV, 1re partie, p. 474.)

Rapport sur une notice biographique du jurisconsulte liégeois Sohet, par M. Britz (t. XV, 1re partie, p. 371).

Rapport sur un mémoire de concours de 1849, en réponse à la question précitée (t. XV, 1re partie, p. 509).

Rapport sur un mémoire de M. Bernard concernant un manuscrit de la paraphrase grecque de Théophile (t. XIX, 1re partie, p. 441).

Rapport sur un mémoire de M. Leclercq intitulé : *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges* (Bulletins, 2e série, t. II, p. 146).

Rapport sur trois mémoires de concours de 1860, en réponse à la question : *Comment l'ouvrier peut-il s'aider lui-même* (self-help), etc.? (T. XXI, p. 448.)

Rapport sur un mémoire de M. Klippfel relatif au régime municipal des cités romaines de l'empire germanique (*Metz, cité impériale*). Ibid. p. 319.

Rapport sur un mémoire de concours de 1867, en réponse à la question relative à l'*Histoire du droit pénal de l'ancien duché de Brabant* (t. XXXIII, p. 511).

Rapport sur un mémoire de concours de 1869, relatif à l'*Histoire du droit pénal de l'ancien duché de Brabant, depuis l'avènement de Charles V* (t. XXVII, p. 446).

Rapport sur les mémoires de concours de 1870, concernant le règne de Septime Sévère (t. XXIX, p. 542).

Note sur le tome 1er du *Traité de droit civil international* de M. Laurent (t. XLIX, p. 272).

Note sur le tome II du même ouvrage (t. L, p. 124).

II. — Mémoire académique.

La pratique criminelle de Damhouder et les ordonnances criminelles de Philippe II (Bulletins, 2e série, t. XXXI, pp. 415-435; t. XXXXII, pp. 81-105, 297-319).

III. — Ouvrages non publiés par l'Académie.

Elementa doctrinæ juris philosophicæ sive juris naturalis. Gandavi, 1824, in-8°.

De summo imperio civium conventione fondato. Gandavi, 1828, in-8°.

Observations sur le projet de revision du code pénal présenté aux Chambres belges, suivies d'un nouveau projet. Gand, 1835-1836 ; 3 vol. in-8°.

Exposés des motifs du Code pénal belge (Bruxelles, 1850 et années suivantes), reproduits dans la *Législation criminelle de la Belgique*, de M. Nypels (3 vol. in-8°).

Cours de droit criminel. Gand, 1857 in-8° ; 2e édition en 1861 ; 3me édition en 1864.

Du principe d'expiation, considéré comme base de la loi pénale. Gand, 1865, in-8°.

La peine de mort, son passé, son présent, son avenir. Gand, 1866, in-8°.

Principes généraux du droit pénal belge. Gand, Hoste, 1869 ; 2 vol. in-8° ; 2e édition en 1874, 3e édition en 1879.



EDMOND POULLET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Malines le 31 décembre 1839, décédé à Louvain le 12 décembre 1882.

Lorsque le bruit se répandit, au palais des Académies, que M. Edmond Poullet était atteint d'un mal sans remède, la Classe des lettres tout entière fut frappée d'une douloureuse stupeur. On se refusait à le croire. « Quoi! lui, le plus jeune d'entre nous! Lui sur qui reposaient tant d'espérances! Il ne serait plus là pour continuer la *Correspondance de Granvelle?* La seconde édition de son *Histoire politique nationale* resterait inachevée? »

Et nous ne pouvions nous défendre d'espérer encore.

Mais, pendant quatre mois, l'imprimeur attendit en vain le bon à tirer de la dernière épreuve, et, tout à coup, nous apprîmes que notre confrère nous était enlevé à l'âge de quarante-deux ans.

Si cette mort a causé parmi nous des regrets si profonds et si unanimes, ce n'est pas seulement parce que Poullet, par la loyauté de son caractère, par l'étendue et la solidité de son savoir, avait conquis notre estime à tous; des liens plus

intimes, j'oserai dire des liens d'affection, l'unissaient à l'Académie. N'est-ce pas sous le regard de ses futurs confrères qu'il a essayé ses premiers pas dans la vie des lettres? Les premiers, n'ont-ils pas salué l'épanouissement de son talent? N'est-ce pas ici qu'il a cueilli ses plus beaux lauriers? Et lorsque, par des succès jusque-là inouïs dans nos fastes, il eut, pour ainsi dire, forcé les portes de cette enceinte, n'est-ce pas avec acclamation qu'il y a été accueilli à l'âge où les autres entrent à peine dans la carrière? Et puis, n'a-t-il pas été, jusqu'à la fin, fidèle et dévoué à notre Compagnie? Ne lui a-t-il pas consacré la plus grande partie de ses veilles, trop imprudemment prolongées peut-être?

Voilà pourquoi Poullet, en quelque sorte, était l'enfant de prédilection de la famille académique, et voilà pourquoi sa perte y a été d'autant plus ressentie.

Chargé de retracer cette courte et féconde existence, je pourrai bien, ravivant mes souvenirs d'amitié, en rappeler quelques traits; la vérité n'aura rien à reprendre dans mes éloges, car tout, dans la vie de notre regretté confrère, est pur, noble, élevé. Mais pour l'apprécier à sa juste valeur, pour faire comprendre, comme je le voudrais, les services qu'il a rendus à notre Compagnie, à l'enseignement, aux lettres belges, je sens trop mon insuffisance, et je sais que je resterai au-dessous de ma tâche. Que n'y aurait-il pas à dire de ce savant professeur, de cet historien éminent, de cet homme dont le caractère et le talent marchaient de pair, dont la force de volonté s'appliqua sans relâche, sans défaillance, à faire fructifier les dons qui lui avaient été départis! Ses livres, heureusement, parleront mieux que moi. Pour montrer quel sillon profond et ineffaçable il a creusé dans le champ de notre histoire nationale, pour faire entrevoir aussi quelle

riche et abondante moisson il aurait récoltée s'il n'avait été arraché, avant l'heure, à son patriotique travail, je n'aurai donc qu'à les passer en revue et à invoquer le témoignage de ses critiques (1).

*
* *

Les Poullet qui, aujourd'hui, habitent Louvain, descendent d'une vieille famille de chevaliers hesbignons dont le nom figure avec honneur dans les annales de l'ancienne principauté liégeoise (2)

Prosper Poullet, le père de notre regretté confrère, fut, pendant de longues années, président du tribunal de première instance, à Louvain. Étant encore substitut du procureur du Roi, à Malines, il avait épousé Mlle Herminie Holvoet, et c'est dans cette ville que naquit, le 31 décembre 1839, Edmond-Yves-Joseph-Marie Poullet. Sa mère surveilla elle-même sa première éducation, et les heureuses dispositions de l'enfant se développèrent à l'aise dans l'atmosphère douce et fortifiante de la famille.

A onze ans, il fut mis aux études latines. Entré en sixième dans l'établissement des Joséphites de Louvain, il y fit brillamment ses quatre classes inférieures. Puis, comme la poésie et la rhétorique n'étaient pas enseignées dans ce collège, il alla achever ses humanités chez les pères Jésuites, à Liège, où il remporta presque tous les premiers prix.

Sans doute, la fée qui avait présidé à sa naissance ne s'était pas montrée avare envers lui : elle lui avait généreusement prodigué les dons précieux de la mémoire et de l'intelligence, une perception vive et prompte, avec cela, du jugement et du sérieux dans le caractère. Toutefois, ce n'était pas sans d'énergiques efforts qu'il sortait vainqueur de la lutte. Poullet était un travailleur; dès son jeune âge, il mon-

tra une application soutenue, opiniâtre, dont ses maîtres avouent n'avoir rencontré que de rares exemples. Il avait, à la lettre, la passion de l'étude. Attentif, tenace, réfléchi, plutôt réservé que communicatif, il élargissait de lui-même l'horizon où se confinent, d'ordinaire, les insouciances de la jeunesse. En seconde, il sollicitait comme une faveur de pouvoir passer ses heures de promenade aux archives de l'État, où, sous la direction de M. Polain, il se formait un dossier de famille. A quatorze ans, combien est-il d'écoliers qui se soucient de recherches, et savent même qu'il existe des dépôts d'archives?

De retour à Louvain, les traditions paternelles le portèrent à suivre les cours de droit. Cinq diplômes, y compris celui de docteur en sciences politiques et administratives, enlevés en cinq années, tous avec la plus grande distinction, tel est le bilan de ses études universitaires.

Jetons un coup d'œil sur cette carrière d'étudiant. Les dispositions natives de Poullet s'accentuent de plus en plus. Il traverse sans encombre cette période d'exaltation fougueuse, d'enthousiasmes spontanés, de plaisirs irréfléchis, pendant laquelle, cependant, le jeune homme s'imprègne d'opinions et d'habitudes qui, presque toujours, engagent tout le reste de l'existence. L'enfant, l'adolescent font pressentir ce que sera l'homme fait. Une solide éducation religieuse l'a préservé des écueils : il en gardera toute sa vie l'empreinte ineffaçable, et la philosophie ne fera que dégager plus nettement dans son esprit la notion sublime du devoir. Sa sévérité envers lui-même, son austérité presque puritaine ne lui enlèvent pourtant rien de la fraîcheur, de la gaîté de la jeunesse. Ni misanthrope ni maussade, il est l'ornement de la société élégante qu'il fréquente de préférence, parce qu'il a des goûts élevés. Sa distinction naturelle le fait rechercher : il est

de toutes les fêtes, et à le voir s'abandonner si franchement au plaisir, vous le diriez tout absorbé par les préoccupations mondaines Détrompez-vous : s'il a passé une partie de la nuit dans les salons, le lendemain, de bonne heure, il n'en ira pas moins se recueillir à l'église, puis reprendre sa place dans l'auditoire académique. Au dire de ses anciens maîtres, les fatigues de la veille ne lui ont jamais fait manquer une leçon (3).

En même temps, il entretient les meilleurs rapports avec ses condisciples ; en toute occasion il se mêle à leurs groupes et gagne leurs sympathies par l'aménité de son caractère, par son urbanité, par une obligeance et une affabilité qui ne se démentiront jamais.

Parmi les institutions qu'une sagesse clairvoyante a annexées à l'Université de Louvain, figure la *Société littéraire,* sorte d'académie où, sous une direction habile, les jeunes gens s'exercent, de bonne heure, à parler en public, et, par un travail tout personnel, se forment à l'art d'écrire (4). Poullet ne pouvait manquer d'entrer dans cette association et d'y briller. D'abord il en fut le secrétaire, et comme tel, chargé, en 1858, de rédiger le rapport sur les travaux annuels ; puis, le vice-président. Lors des fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'Université catholique (1859), il fut désigné pour prononcer le discours dans la séance solennelle du 27 novembre. Si ces deux écrits, insérés dans les publications de la Société (5), portent, au point de vue du style, des traces d'inexpérience, ils se font remarquer par la noblesse des sentiments et par l'élévation des vues. Poullet s'y montre déjà penseur. Il développe notamment cette thèse, que les étudiants de Louvain doivent considérer comme un devoir de se mettre, par de fortes études et par la culture de toutes

les sciences, en mesure de défendre la société, ruinée dans sa base par l'incrédulité et logiquement menacée par le socialisme Et cela en 1859 ! Quelle influence bienfaisante un pareil programme, sérieusement et unanimement suivi, n'aurait-il pas sur les destinées de notre pays! L'ardente conviction qui anime ces quelques feuillets échauffe et émeut tout à la fois; ce ne sont pas là des phrases creuses, ce sont les aspirations d'un cœur généreux qui se déversent à flots dans ses paroles.

Ce n'étaient pas là cependant les premiers essais de sa plume. Dans les séances du 25 janvier et du 8 février 1857, il avait, pour se conformer à l'usage, présenté à la Société littéraire un travail intitulé : *Mémoire sur Pierre Coutereel et les troubles du XIVe siècle, à Louvain* (6). Le choix du sujet, tout en faisant pressentir ses aptitudes spéciales, dénote l'esprit judicieux de Poullet. Cet épisode, un des plus intéressants de l'histoire de la Belgique, et bien certainement la page la plus émouvante des annales de Louvain, nous fait assister au réveil de la commune dans l'ancienne capitale du Brabant, où, jusque-là, tous les pouvoirs avaient été absorbés par les lignages patriciens. Mais les gens de métier, les drapiers surtout, enrichis par le travail et l'industrie, débarrassés dès lors des préoccupations matérielles de la vie, voulurent avoir aussi leur part d'influence dans l'administration de la cité. C'est le tableau de la lutte entre la noblesse et la bourgeoisie pour la domination politique, lutte de vingt années, qui passe sous nos yeux. L'antagonisme des deux partis; les premières manifestations du mécontentement des corporations; l'apparition sur la scène de Pierre Coutereel, qui donne un corps aux aspirations populaires; l'intervention du duc Wenceslas de Bohême, laissant exploiter son

inexpérience et sa faiblesse au profit des idées nouvelles; le complot du 21 juillet 1360, amenant le triomphe momentané des bourgeois; la volte-face de Wenceslas qui, en 1372, rétablit les patriciens dans la possession exclusive de l'échevinat; la mort du tribun, bientôt remplacé par un autre, plus loyal et plus désintéressé; l'insurrection du 21 juillet 1378, qui, de nouveau, fait rentrer les plébéiens dans le magistrat; enfin, la sanglante *défénestration* du 16 décembre 1379, suivie de l'humiliation définitive de la bourgeoisie : ce sont là les points saillants de cette guerre civile désastreuse, qui eut pour conséquence de ruiner jusqu'à nos jours la prospérité industrielle de Louvain (7).

Cette étude n'est pas faite sur pièces originales. Vraiment, c'eût été trop exiger. Mais du moins Poullet, pour l'enrichir de particularités ignorées et mettre sous leur vrai jour les faits déjà connus, a su exploiter habilement les mines encore vierges que la Commission royale d'histoire venait d'ouvrir aux travailleurs (8). Dans son ensemble, elle se distingue par l'ordre et la clarté, et la chaîne des évènements y déroule sans efforts ses nombreux anneaux. Maître de son sujet, l'auteur ne s'égare pas dans les détails; les portraits, surtout celui de Wenceslas, difficile à saisir à cause du caractère mobile et indécis de ce prince, sont dessinés avec art; quelques vues personnelles, semées çà et là, dénotent un esprit pénétrant et sagace. Le style même est soigné et non sans grâce. « On ne peut lire ce mémoire sans être frappé » de ce qu'il suppose, dans un si jeune écrivain, de maturité » précoce, d'esprit d'observation, d'aperçus originaux, de vues » larges et saisissantes (9). » Bref, le tableau, pour un jeune homme de seize ans, est si réussi, qu'il me semble voir à ses côtés une main exercée guider son pinceau novice, dis-

tribuer les traits de force, ménager les ombres, accentuer les figures.

L'œuvre n'en est pas moins sienne, et dans cette même séance du 27 novembre 1859 où il prit la parole au nom de la Société littéraire, Mgr de Ram lui remit la première des médailles décernées aux six meilleurs travaux de ses membres (10).

Poullet qui, pour le dire en passant, n'était point insensible aux distinctions, n'attacha pas à celle-ci une importance exagérée, et ne songea qu'à achever concienceusement ses études de droit. Inscrit à vingt ans au tableau des avocats de Louvain, il fait son stage chez M. Smolders, aujourd'hui membre de la Chambre des Représentants, et, tout en fréquentant aussi l'étude de M. l'avoué Spoelberg, plaide en instance et en appel. On me dit que ses plaidoyers, préparés avec un soin extrême, étaient fort écoutés, sans être brillants; sa parole était vive, animée, plutôt saccadée que coulante, et il n'hésitait pas à sacrifier l'élégance, quelquefois même la correction, pour donner à sa pensée ce ton original et saisissant qui fixe l'attention et charme l'esprit.

Avocat, il pouvait donc, tout comme un autre, faire son chemin dans le monde. Et cependant il n'était pas satisfait; de vagues préoccupations assiégeaient son esprit. Cette profession ne répondait-elle pas à son idéal, ou bien son ambition s'élevait-elle plus haut? Je ne sais. Toujours est-il qu'il ne tarda pas à solliciter une place dans la magistrature. Mais les démarches les mieux appuyées restèrent infructueuses. C'était en 1861, et Poullet comprit que, pour le moment, il n'avait rien à espérer. Cependant, avec quelle distinction n'eût-il pas occupé le poste qu'on lui aurait confié ! Connaissance profonde du droit, jugement sûr et pénétrant, ardeur

incomparable au travail, intégrité à toute épreuve, rien ne lui manquait de ce qui constitue le magistrat modèle.

Ne regrettons pas son échec; il était appelé à d'autres destinées, et s'il eût honoré notre magistrature, la Belgique aurait perdu un de ses meilleurs historiens.

Il cherchait donc sa voie. Un jour, parcourant un journal, ses yeux rencontrèrent le programme des questions mises au concours par l'Académie royale de Belgique. On demandait, entre autres, un *Exposé historique de l'ancienne Constitution brabançonne, connue sous le nom de Joyeuse entrée, avec l'indication de ses origines et l'appréciation de ses principes* (11). A l'instant, sa résolution est prise : il entrera en lice. Ce n'est pas que ce sujet lui offrît un attrait particulier; non, il n'avait aucun motif pour traiter celui-là plutôt que tout autre; on pourrait même ajouter qu'il lui était complètement étranger. Mais il voulait faire quelque chose : il fallait à son activité un aliment que ne lui fournissait pas le rôle effacé qu'il avait joué jusqu'alors.

Si l'entreprise pouvait paraître audacieuse, il faut ajouter que Poullet ne s'en dissimulait pas les difficultés; dans sa modestie, il se croyait certain d'un échec, d'autant plus qu'il entrait en lutte avec un concurrent qui, pour la seconde fois, se présentait dans l'arène. En effet, sans initiation spéciale dans les sciences historiques, sans étude préparatoire, sans connaissances bibliographiques, comment aborder une pareille matière? Quelle distance entre l'épisode de Pierre Coutereel, passe-temps d'un jour, et cette question si ardue, si complexe, des origines, de la substance et des transformations de la Constitution brabançonne! La tâche était immense, et pour l'entreprendre, il fallait une volonté de fer unie à un sentiment profond de sa force.

Cependant, il n'hésite pas. Ne sachant par où commencer, il s'ouvre à un ami, lui demande les titres de quelques ouvrages à consulter, puis, tête baissée, se jette dans l'étude et creuse la question avec une telle ardeur, une telle persévérance, qu'en moins d'un an il a fait les recherches préliminaires, réuni et coordonné les éléments de son travail ; que dis-je? il en a achevé la rédaction. « Bien avant l'expiration du » délai fixé, dit M. Thonissen, nous reçûmes un volumineux » mémoire où le sujet était envisagé sous toutes ses faces, » où toutes les difficultés étaient résolues avec une érudi- » tion solide, de vastes connaissances juridiques et un véri- » table talent d'investigation (12). » Ce mémoire portait pour devise : *Non tamen pigebit vel incondita ac rudi voce memoriam prioris libertatis composuisse* (Tacite , Vie d'Agricola). Sur la proposition unanime des trois juges du concours, la Classe des lettres, dans sa séance du 13 mai 1862, lui décerna la médaille d'or (13).

Douze livres, soixante-deux chapitres! Les rapports des commissaires, notamment celui de M. Gachard, ont suffisamment édifié le public sur les mérites du jeune auteur. Cependant, comme cet ouvrage a commencé la réputation d'Edmond Poullet, je ne puis me dispenser d'en donner une esquisse.

L'auteur trouve les origines de la Constitution brabançonne dans les institutions germaniques et recherche, à travers les âges, la part que les divers éléments composant la société dans les Gaules, apportèrent successivement dans la formation des libertés publiques. Puis viennent des aperçus sur l'état de la société après la conquête franque, sur la période féodale, sur la naissance des communes, enfin sur les premières libertés accordées aux agglomérations urbaines.

Partout les communes réclament un échevinage local, des garanties contre les abus du pouvoir seigneurial, la suppression de tous service, taille ou impôt arbitraires. Ces franchises assurent aux habitants la liberté civile, tant pour leur personne que pour leurs biens, et placent leurs intérêts sous une juridiction régulière et obligatoire.

Bientôt sonne l'heure des privilèges généraux octroyés par les ducs, soit à prix d'argent, soit en reconnaissance de services rendus. C'est d'abord le testament d'Henri II qui, en 1247, abolit le droit de morte-main, affranchit les serfs, et, en imposant des assesseurs au bailli, assure à tous les habitants une protection légale. D'autres actes viennent ensuite qui, élargissant tour à tour le cercle de ces privilèges, développent progressivement les idées de justice et de liberté, et marquent les différentes étapes du progrès social.

Voilà quant aux origines. Pénétrons maintenant au cœur du sujet.

Dès le principe, les ducs de Brabant, lors de leur inauguration, promettaient simplement à leurs sujets d'être « bons et loyaux seigneurs. » Mais lorsque, en 1355, Wenceslas, un étranger, succéda à Jean III, le pays, inquiet pour ses libertés si chèrement conquises, lui en fit solennellement jurer le maintien. Ce serment, tantôt élargi, tantôt restreint, suivant l'énergie ou la faiblesse des princes, devint la loi fondamentale du duché, connue sous le nom de *Joyeuse entrée.*

Poullet passe en revue tous les actes d'inauguration des ducs de Brabant. Il examine les nouvelles concessions arrachées, par l'influence prépondérante des États, à Antoine de Bourgogne en 1406, et à Philippe de St-Pol en 1427; l'extension donnée au pouvoir ducal par Philippe le Bon en 1430, et

par Charles le Téméraire en 1465; les restrictions apportées de nouveau à l'autorité souveraine lors de l'avènement de Marie de Bourgogne; le retour, sous Philippe le Beau, à l'ordre de choses établi par le bon duc; les larges libertés octroyées aux Brabançons par Charles-Quint, et enfin, sous Philippe II, la transformation complète du pacte inaugural — transformation nécessitée par l'absence continuelle des souverains des Pays-Bas — qui devint la Constitution telle qu'elle subsista jusqu'à la réunion de notre pays à la France.

Telles sont, en raccourci, les grandes lignes du mémoire. L'évolution naturelle, inévitable de l'institution, marchant pas à pas avec la progression de l'esprit public, malgré des écarts et des arrêts dus aux différentes personnalités qui intervinrent dans sa formation, se dessine nettement, ainsi que les évènements qui la préparent et les conséquences qui en découlent. Mais à combien de sujets accessoires l'auteur ne touche-t-il pas en étudiant les changements que chaque Joyeuse entrée apporte au droit du pays! Outre deux hors-d'œuvre nécessaires, traités *ex professo,* l'un sur les États, l'autre sur le Conseil souverain du Brabant, outre des considérations d'une haute portée sur la légitimité du serment imposé aux souverains, ce livre renferme, avec leurs phases diverses, l'historique de toutes les grandes questions d'ordre politique, social, administratif et judiciaire qui, tour à tour, modifièrent la Constitution brabançonne : le droit de guerre et d'alliance, le droit de grâce, la conservation des frontières, le commerce, les vengeances privées, la monnaie, la chasse, les tonlieux, les privilèges ecclésiastiques, les finances, l'exercice des charges publiques, les garanties nécessaires à la propriété, la liberté du domicile. Dès qu'un article nouveau apparaît dans une charte, l'auteur remonte à ses origines et le suit jusque dans ses derniers développements.

Ces matières si vastes et, parfois, si disparates, peuvent faire juger de la patience, de la tenace application de l'auteur, et de son énorme puissance de travail. Relevons encore son esprit d'ordre et sa méthode. Rarement il s'abandonne à des réflexions personnelles; il laisse parler les documents. Toutefois, il faut signaler comme une exception à cette réserve voulue, sa conclusion où, enveloppant d'un seul regard l'institution dont il vient d'écrire l'histoire, il établit un parallèle entre les libertés sous lesquelles vivaient nos ancêtres et celles dont nous jouissons. Il démontre que, pendant plus de quatre siècles, les Joyeuses entrées ont résolu le problème social posé de plus en plus nettement par la civilisation en marche; qu'au triple point de vue de la liberté des personnes, de la liberté de conscience et de la liberté de la propriété, elles consacraient au fond les mêmes garanties que notre Constitution assure au peuple belge; qu'enfin tous les droits civiques nécessaires au développement de l'individu étaient sérieusement protégés. « L'étude que nous » avons faite, dit il, doit nous avoir convaincus que, dans » la société de l'ancien régime, le vieux pacte brabançon » répondait à la liberté la plus large et la plus généreuse; » que nos libertés publiques ne sont pas d'importation » étrangère; que nos constituants de 1830, en élaborant » leur œuvre immortelle, n'ont fait que prendre nos vieilles » franchises nationales en les mettant en rapport avec les » nécessités qui dominent notre société moderne. Nous » nous attacherons donc à nos institutions nationales, avec » le double sentiment du respect et de l'amour de ce que » nous ont légué nos ancêtres, et de la confiance dans un » avenir dont le présent nous répond. »

Tel était le langage d'un jeune homme de vingt-deux ans.

Au surplus, personne ne s'étonnera si les commissaires du concours ont encore trouvé à faire la part de la critique. L'auteur n'a pas consulté les archives; il n'a pas tenu compte des écrits publiés sur la matière depuis vingt ans, et a laissé dans l'ombre la partie la plus intéressante de son sujet : le tableau des luttes, dans les trois derniers siècles, entre les États et le souverain, entre le conseil privé et le conseil de Brabant, pour l'interprétation de la Joyeuse entrée; il ne s'est pas suffisamment appliqué à condenser sa matière; il pèche par une longueur excessive; trop volontiers il s'abandonne au penchant de tout commenter, de tout expliquer; enfin, son style est inégal, quelquefois incorrect. Mais ici les hémistiches du poète latin trouvent leur juste application, et, en présence du mérite de l'ensemble, nous ne reprocherons pas à Poullet les lacunes et les taches dues à l'inexpérience. Elles n'empêchèrent pas, d'ailleurs, l'histoire de la Joyeuse entrée de recevoir du grand public l'accueil le plus favorable. Ce fut comme une révélation; ce coup d'essai était un coup de maître (14).

Un tel succès, aussi éclatant qu'inespéré, imprima à l'avenir du jeune lauréat une direction nouvelle. Caressant vaguement l'espoir d'arriver à une chaire universitaire, il se décida, tout en continuant à suivre le barreau, à faire des sciences historiques l'objet principal de ses études, et, tout d'abord, voulut acquérir les connaissances générales qui lui manquaient encore. Frappé de la justesse de l'observation qui lui avait été faite au sujet des archives, et comprenant que, s'il ne remontait aux sources, il devait à jamais renoncer à produire une œuvre originale, il s'appliqua avec ardeur à pénétrer les secrets de la paléographie. En compulsant dans ce but, à Louvain, les registres aux comptes de la ville et aux

actes de l'échevinage, la pensée lui vint d'utiliser cette étude ingrate et de lui faire produire un double fruit en reconstituant la physionomie du monde social et politique contemporain des documents qu'il parcourait. Avec son étonnante sagacité, il eut bientôt trouvé le personnage autour duquel devaient graviter les faits, les détails de toute espèce qu'il exhumait des archives. C'est ainsi qu'il crea cette curieuse figure de sire Louis Pynnock, le type du patricien louvaniste au XVe siècle.

En étudiant de près cette époque de transition qui marqua la fin de la période féodale, Poullet s'éprit vivement de son sujet. Toujours son esprit en était occupé, il en parlait à tout venant et, dans son enthousiasme, n'abordait ses amis qu'avec ces mots : « Connaissez-vous Pynnock ? » comme Lafontaine autrefois : « Avez-vous lu Baruch? »

Après deux ans d'un travail ininterrompu, il livra au public son *Sire Louis Pynnock, patricien de Louvain, ou un mayeur du XVe siècle. Étude de mœurs et d'histoire de la période bourguignonne.* Louvain, 1864, in-8° de 384 pages. Je ne parlerai pas de ses recherches, si longues, si minutieuses, pour réunir les éléments de cet ouvrage. Feuilleter des centaines de registres pour en extraire les mille particularités qui pouvaient servir à caractériser l'époque qu'il avait choisie, faire connaître les mœurs, les usages, les institutions, ce n'était pas déjà un mince labeur. Mais où brillent au grand jour ses facultés, où se manifeste sa puissante initiative, c'est dans l'emploi judicieux de ces matériaux. Sous quelle forme présenter son livre? Fallait-il adopter la dissertation aux allures sévères, et par cela même, s'adresser à un public restreint? Le roman historique, où l'imagination joue nécessairement son rôle? Après de longues hésitations,

Poullet se décide à entrer dans une voie jusqu'alors presque inexplorée. Il met en scène un personnage réel et, en se basant uniquement sur des documents d'une authenticité absolue, le suit pas à pas dans les phases diverses de la vie publique et de la vie privée. Il a ainsi l'occasion de décrire sur le vif, dans leurs plus menus détails, les mœurs chevaleresques, judiciaires et communales du siècle où Pynnock a vécu. Tout ce qu'il se permet, lorsqu'il se présente une lacune, c'est d'y suppléer par des analogies puisées dans Froissard, dans du Klerc, dans Molinet et dans tous les meilleurs chroniqueurs de l'époque. Grâce à ce procédé, il parvient à éviter, d'une part l'aridité et la sécheresse des traités où l'érudition étouffe l'intérêt, d'autre part la légèreté et l'inconsistance du roman historique qui, sous prétexte de peinture de mœurs, fait la part trop grande à la fantaisie. Ajoutons que Poullet, tout en dotant la littérature d'un genre pour ainsi dire nouveau, fut assez heureux pour en donner du même coup le modèle.

C'est donc un livre essentiellement original et tel qu'on n'en avait encore guère écrit, que *Sire Louis Pynnock* Aussi obtint-il immédiatement un grand succès. On y trouvait l'intérêt que présentent toujours les scènes de la vie intime et la peinture des destinées individuelles, rehaussé par la dignité de l'histoire et par l'attrait de la vérité. Mais ce qui y charme surtout, ce sont les détails : détails attachants sur les mille menus faits dont est semée toute existence humaine, au haut et au bas de l'échelle; sur la vie de famille, à la ville et à la campagne; sur les plaisirs que l'on s'y crée; sur les rapports entre serviteurs et maîtres (15), entre tenanciers et seigneurs, entre fonctionnaires subordonnés et magistrats; détails instructifs sur les opérations financières et l'adminis-

tration des fortunes privées; sur la cour, la noblesse, le peuple; sur les procès, qui se déroulent à l'infini devant nombre de juridictions diverses, au milieu desquelles il serait impossible de s'orienter sans une connaissance parfaite de l'ancien droit coutumier. Rien n'est oublié; c'est tout un siècle qui reprend vie et se meut devant nous, sous ses aspects les plus multiples et les plus variés.

Si je dois résister, bien à regret, au désir de signaler les meilleures pages de ce livre si curieux, qu'il me soit permis de faire une exception en faveur du dernier chapitre, où, comme il l'avait fait pour la *Joyeuse entrée*, Poullet jette un regard en arrière et résume son œuvre. Esquissant à grands traits la physionomie de la cité louvaniste, il passe en revue la hiérarchie sociale, le régime militaire, le commerce et l'industrie, les métiers, les monuments publics, les arts, les lettres, l'esprit religieux, les coutumes, la procédure, toutes les institutions du passé, et enfin l'autonomie communale si laborieusement conquise, si chère à nos ancêtres, sur laquelle il revient complaisamment dans presque tous ses ouvrages, et qu'il oppose, avec une éloquente conviction, aux tendances centralisatrices de notre époque : « Ne voit-on pas, s'écrie-t-il, en comparant nos communes » du XVe siècle, si fières et si florissantes, aux tristes ombres » des trois derniers siècles, combien il y a d'orgueil et d'im- » puissance dans cette prétention d'un pouvoir unique de » vouloir tout faire? Ne voit-on pas, enfin, que la liberté » communale, par cela même que les masses en compren- » nent clairement le mécanisme et les avantages, est le » boulevard le plus sûr des libertés publiques? Il a fallu » plus d'un siècle et vingt sanglantes batailles pour dompter » nos libres communes : il ne faut pas toujours un an pour

» faire renoncer un peuple moderne, centralisé, aux luttes de
» la vie publique. Un fantôme de luxe, de plaisir et de repos
» y suffit. »

Si j'osais timidement glisser ici, je ne dirai pas une critique, mais une simple observation, je dirais que les dixième et onzième chapitres présentent un peu de confusion. Le lecteur, celui qui n'est pas très bien au courant de notre histoire, se perd dans les intrigues qui se nouent autour du mariage de Marie de Bourgogne, au milieu desquelles vient encore s'enchevêtrer l'épisode de la sédition de 1477, à Louvain. Ceci m'amène à une remarque plus générale. Il me semble qu'au lieu d'entremêler les évènements qui signalent la vie intime, communale, chevaleresque et militaire de sire Louis Pynnock, mieux eût valu peut-être de partager cette existence aux aspects si variés, et de considérer le personnage, d'abord comme homme privé, seigneur territorial, magistrat de sa ville, et officier du prince; puis comme gentilhomme, chevalier, homme de cour, homme de guerre, mêlé aux évènements politiques de son pays. On me répondra, il est vrai, que là précisément devait se manifester l'art du narrateur, pour donner de l'homogénéité à ces situations disparates, par l'habileté des transitions. Je n'insiste donc pas.

En parlant de *Sire Louis Pynnock,* un critique a dit que « c'était une page de la civilisation en Belgique, page aussi » bien écrite que bien pensée. » Souvent, on a fait observer que, généralement, les ouvrages de Poullet pèchent par le style. Il faut, selon moi, en chercher la cause, non dans le manque de talent, mais dans une trop grande hâte. N'est-ce pas, en effet, chose bizarre que cette imperfection se fasse plus fréquemment sentir dans ses derniers travaux? Mais

qu'on y songe bien : il produisait alors énormément, et c'est à peine s'il consacrait une heure à se relire. Si abondantes lui venaient les idées, qu'afin d'éviter les longueurs, il s'efforçait de les condenser, renfermait dans le moins de mots le plus de choses possible, rendant ainsi la forme de ses écrits pesante, obscure, leur lecture fatigante et pénible. Dans *Sire Louis Pynnock*, si le style est froid, terne et sec, la phrase est correcte et variée, l'expression presque toujours juste, par instant pittoresque, même émue et éloquente. Pour prouver ce que j'avance ici et en finir avec ce livre qui nous a tenu si longtemps, qu'on me laisse citer encore un passage, où tout est grand, le style et la pensée.

A propos des monuments de la ville de Louvain, l'auteur s'exprime ainsi : « Presque en même temps, on reconstrui-
» sait la collégiale de S[t]-Pierre, les églises de S[t]-Jacques et
» de S[t]-Quentin, enfin l'hôtel de ville... Où trouvait-on les
» trésors nécessaires pour mener à bonne fin de pareilles
» entreprises? La commune ne pouvait compter que sur
» elle-même. Mais aussi avec quelle ardeur chaque bour-
» geois apportait son obole!

» L'église et l'hôtel de ville! N'était-ce pas la commune
» d'autrefois tout entière? La foi des ancêtres et la liberté
» conquise par le travail commun et par le courage de tous?
» Aussi, levez-vous tous, architectes, maçons, verriers, cise-
» leurs, orfèvres, décorateurs, peintres, sculpteurs de la
» commune et des communes voisines; levez-vous à la voix
» de nos chevaliers, de nos hommes de loi ou de science, de
» nos métiers, de nos pieuses confréries! Louvain saura
» vous comprendre et récompenser vos labeurs. Que sous
» la main puissante d'humbles maçons, les ogives hardies
» et les gracieuses tourelles portent jusqu'au ciel, avec

» toutes les efflorescences du gothique tertiaire, la pensée
» fière, libre et pieuse de la commune. Que le soleil braban-
» çon ne descende dans les nefs profondes des temples qu'à
» travers les tranquilles visages des bienheureux et des
» héros, et se décompose, en spectres aux mille couleurs,
» sur les fronts courbés par la prière de leurs descendants
» et de leurs émules. Que le langage du symbolisme chré-
» tien s'exprime tout entier dans les sculptures de l'édifice
» communal, et raconte en images de pierre, à des popula-
» tions illettrées, l'histoire de la chute et de la Rédemption.
» Que le grotesque stigmatise parfois le vice en le cou-
» vrant d'un mépris indélébile, mais que partout le beau, le
» beau fini, le beau artistique orne l'utile. Que l'or, le fer,
» le cuivre, la pierre se déroulent en gracieuses guirlandes,
» se recourbent en fantastiques créations animales, se dres-
» sent en naïves figurines. Que tout prenne vie sous vos
» mains ! Qu'enfin, dans les églises, le prestige du coloris,
» aidé de l'art naissant du dessin, retrace aux yeux des
» fidèles le supplice et le triomphe d'un Dieu fait homme
» et des martyrs, comme, dans les vastes salles de l'hôtel de
» ville, il rappelle aux magistrats l'équité sévère qui doit
» présider à leurs jugements. »

Du moment où Poullet vit ses travaux historiques consacrés par le suffrage du public, sa carrière fut fixée. Les autorités académiques de Louvain, désireuses de s'attacher ce jeune écrivain dont le nom brillait déjà dans le monde lettré, lui avaient fait des avances, que Poullet, de son côté, appelait de tous ses vœux. Ils se réalisèrent bientôt. En 1865 mourut le chanoine David, professeur d'histoire nationale, auteur de plusieurs ouvrages estimés. Immédiatement, par décision du 18 août, il le remplaça dans son cours avec le

titre de professeur extraordinaire (16). Peu après, Arendt, cet autre maître de la science, quitta aussi ce monde, et la chaire d'histoire politique moderne qu'il laissait vacante fut également confiée à Poullet. A vingt-cinq ans, il se vit donc chargé de deux cours universitaires de première importance.

L'excellence de son enseignement est proclamée par la voix unanime de ses anciens elèves. Mieux encore que leur témoignage, ses manuels, dont nous aurons à nous occuper bientôt, la font éclater au grand jour. Quant à sa manière de parler à son auditoire, elle rappelait les qualités et les négligences de ses plaidoiries. Faisant peu de cas de la forme, il s'attachait surtout à captiver l'attention par un exposé animé et nerveux des faits, par la clarté et la logique des déductions, par un langage concis, incisif, caractéristique.

J'ai dit que Poullet était, par-dessus tout, l'homme du devoir. Du jour où il reçut la mission d'instruire la jeunesse, il se voua tout entier à sa tâche. La préparation persévérante, opiniâtre de son cours passait avant tout, et ses autres travaux, quelque nombreux qu'ils fussent, ne la lui firent jamais négliger.

Mais il était plus que savant professeur. Ses élèves, en dehors de sa chaire, trouvaient en lui un conseiller, un guide, un ami. C'est avec un dévouement sans bornes qu'il leur consacrait son temps et ses peines. Sa vie était intimement liée à la leur. « Il aimait à prendre part aux fêtes et aux plaisirs de la jeunesse universitaire, la recevait chez lui, l'encourageait, lui venait en aide dans ses difficultés, lui ouvrait des horizons et souvent une carrière, lui inculquait des procédés délicats, des manières distinguées, un langage d'une noble simplicité, une urbanité facile, de bon ton, naturelle et aimable... Aussi était-il l'idole des jeunes gens, et déjà commen-

çait-il à faire école et à avoir plus que des élèves, des disciples. La confiance qu'il inspirait était telle qu'il était devenu le conseiller de ses anciens élèves; il les guidait encore de loin et les poussait dans la voie qu'ils avaient choisie. Ce qu'il a fait de bien, indirectement, à l'étude de l'histoire nationale, est incalculable. » Voilà comment l'homme qui, par sa haute position, était le mieux à même de l'apprécier, a qualifié le rôle prépondérant que Poullet a joué à l'Université de Louvain (17).

Cependant, le jeune professeur n'était pas tellement absorbé par ses graves fonctions, qu'il ne trouvât encore des loisirs pour poursuivre ses études privées. Louvain, pendant quelque temps encore, resta le sujet favori de ses investigations. *Les juridictions et la propriété foncière au XVe siècle, dans le quartier de Louvain*, *Le monde universitaire de Louvain au XVIe siècle*, et *Le siège de Louvain en 1542* sont les titres de trois notices qui virent le jour en 1866, 1867 et 1868 (18). La première, à n'en pas douter, est le fruit de ses recherches dans les registres scabinaux de la cité à propos de sire Louis Pynnock. Elle contient, sur la propriété foncière — question si négligée et pourtant si intéressante, — des renseignements tout nouveaux. Mais elle se ressent d'une certaine précipitation; c'est plutôt un assemblage de notes qu'un travail médité et mûri; ici plus que jamais, Poullet a négligé le soin de donner à la forme de son ouvrage le fini qui en eût rehaussé la valeur.

Il n'en est pas de même du *Monde universitaire*. Cette page, principalement rédigée d'après les manuscrits de l'ancienne Université, est d'une lecture aussi attachante qu'instructive. L'indépendance complète du corps académique et de ses suppôts, ses rapports cordiaux avec le magis-

trat, la considération dont jouissait le recteur, la physionomie curieuse du monde des étudiants, les peines disciplinaires, la sévérité déployée pour la collation des grades : tout cet ensemble forme un tableau animé et rempli d'utiles révélations. Parlant des crimes qui, si fréquemment, désolaient la société au XVe et au XVIe siècles, l'auteur observe qu'aujourd'hui nos mœurs se sont évidemment adoucies, et ajoute avec raison : « Attribuerons-nous ce fait au progrès de la » civilisation? Le mot est un peu vague. Pour ma part, j'ai- » merais à en rendre grâce à un certain nombre de faits » plus complexes : à la prépondérance de plus en plus » grande de l'élément humain sur l'élément de caste, qui » amène facilement chaque individu à comprendre les souf- » frances des autres et à s'y intéresser ; à l'éducation reli- » gieuse, incontestablement mieux soignée qu'autrefois dans » les masses; à l'extension de l'instruction, qui permet » d'agrandir chaque jour le domaine des plaisirs intellectuels » et de restreindre celui des plaisirs purement brutaux; au » perfectionnement de la machine gouvernementale, qui a » enlevé aux hommes une foule de moyens et d'occasions » de nuire ; enfin et surtout, au désarmement habituel des » populations. Quoi qu'il en soit, en même temps que nos » mœurs s'adoucissent, elles prennent une teinte uniforme; » chacun vit, pense, agit, s'habille à peu près comme son » voisin. Ces faits, en partie conséquence d'un état social » démocratique, ont radicalement transformé les popula- » tions universitaires. »

Dans *Le siège de Louvain en* 1542, l'écrivain reste exclusivement sur le terrain des faits. Après les avoir élucidés à l'aide de toutes les sources imprimées et manuscrites qu'il a pu connaître, il les expose avec clarté, dans un style sobre

et généralement châtié. C'est une bonne page d'histoire générale.

Toutefois, ces œuvres secondaires n'étaient, à proprement parler, qu'une distraction, un délassement après des travaux plus importants. En effet, pendant qu'il écrivait ces notices, l'Académie délibérait sur un long mémoire qui lui était parvenu en réponse à cette question : *Faire l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant* (19). Sujet immense, bien que proposé en termes si brefs, presque vierge, hérissé de difficultés de tout genre : « Ce n'était pas une tâche » aisée (dit un homme qui avait fait de l'ancien droit l'étude de toute sa vie, M. Defacqz) que de tracer le tableau fidèle » du droit qui a régi, pendant plusieurs siècles, les délits, » les tribunaux, la procédure et les peines, que de ramener » à un ensemble systématique chacune des branches d'une » législation composée d'éléments hétérogènes, d'usages » vagues ou d'un crédit souvent équivoque, d'actes émanés » d'autorités qui différaient les unes des autres, comme le » prince, l'Église, la féodalité, les communes, par leur esprit, » leurs intérêts et la sphère de leur action. » La perspective, on le voit, n'était pas faite pour attirer de nombreux concurrents. L'unique réponse qui fut envoyée portait pour devise cette pensée de Josse de Damhouder : « *Il faut punir les malfaictz, afin que la peine d'ung, donne crainte à plusieurs, et que ceux qui, par exemples domestiques, ne sont meuz ou incitez à bien faire, soient contraincts par la médecine de correction.* » Dans la séance du 6 mai 1867, les commissaires du concours (20) présentèrent leurs rapports. Celui de M. Thonissen donne l'analyse complète du mémoire, divisé en trois livres, partagés eux-mêmes en dix chapitres et quarante-neuf sections; à elle seule, cette analyse remplit

six pages du *Bulletin*, et, pour donner seulement une idée de la matière de ce vaste travail, il faudrait la reproduire en entier. A quoi bon? Les spécialistes seuls y trouveraient de l'intérêt, et, pour se renseigner, ils n'ont qu'à tendre la main vers leur bibliothèque. Disons seulement que, dans le premier livre, purement historique, l'auteur recherche les origines du droit criminel brabançon jusque dans l'époque carlovingienne et en montre le développement et les transformations jusqu'au XIIIe siècle. Le second renferme l'organisation judiciaire et la procédure criminelle pendant la période coutumière. Le troisième explique les dispositions pénales proprement dites des *Keures* et des édits brabançons, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe. Ces deux derniers livres ont un caractère à peu près exclusivement juridique.

Les trois commissaires furent unanimes pour reconnaître le mérite exceptionnel du mémoire. Non seulement l'auteur a lu tous les ouvrages publiés sur la matière, mais il a mis à contribution une énorme quantité de documents inédits, puisés dans les anciennes archives judiciaires du Brabant. En se livrant à une étude patiente et minutieuse des faits particuliers, il a suivi la seule voie qui pouvait le conduire à un résultat certain ; il a mis beaucoup de discernement dans l'emploi des innombrables matériaux colligés pour son œuvre; il émet des réflexions justes et utiles et un grand nombre d'idées nouvelles. En somme, il a tracé un tableau lucide, exact et complet des juridictions répressives, de la pénalité et des formes de procédure en vigueur dans l'ancien duché, depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint. On se trouvait donc en présence d'une œuvre remarquable, débordant d'érudition et de science, où l'auteur, homme d'un talent réel, profondément versé dans la connaissance de nos an-

ciennes institutions nationales, s'était montré tout à fait à la hauteur de sa tâche.

Cependant les juges n'étaient pas d'accord sur tous les points. Tandis que M. Thonissen, lui, louait le mémoire sans restriction et le déclarait digne du prix, ses deux collègues faisaient des réserves. Selon eux, après un brillant début, l'auteur tout à coup s'était brusquement arrêté à mi-chemin. Pour donner, au complet, la notion historique du droit pénal dans le duché de Brabant, il aurait dû, au lieu de clore son travail au XVIe siècle, le pousser jusqu'à la fin du XVIIIe. C'est ce que MM. Defacqz et Haus s'appliquaient à prouver longuement, en indiquant les ouvrages et les documents qui auraient pu servir pour l'achèvement de l'œuvre. « Toutes » ces sources, ajoute M. Defacqz, sont parfaitement connues » à l'auteur, et l'on peut préjuger quel parti il en aurait su » tirer pour l'histoire des trois derniers siècles, d'après la » manière dont il a retracé l'histoire, bien autrement ardue, » des quatre siècles précédents. »

Il n'y avait pas à le nier, l'observation était d'une justesse évidente. L'auteur lui-même ne s'était pas dissimulé la lacune qui déparait son œuvre, et avait essayé de se justifier : s'il s'était arrêté au règne de Charles-Quint, c'est que, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'ancien régime, l'histoire de la juridiction répressive en Brabant appartient à la législation générale des provinces belges plutôt qu'au droit particulier de l'ancien duché. Il était facile de réfuter cette thèse, et Poullet aurait pu se contenter d'invoquer, pour excuse très fondée, la trop grande portée de la question; l'étendue même de sa réponse en donnait la démonstration péremptoire.

L'Académie fut aussi de cet avis. Après un long débat, elle accorda au mémoire qui lui était soumis le prix attaché à la question (21).

Les remarques de MM. Defacqz et Haus devaient néanmoins porter leur fruit. Le sujet n'ayant pas été épuisé, la Classe engagea, pour ainsi dire, le concurrent à compléter son œuvre, et mit de suite au concours *L'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France à la fin du XVIIIe siècle* (22). Poullet, en quelque sorte provoqué par cette question qui semblait posée pour lui, y répondit encore par l'envoi d'un mémoire portant pour devise : « *C'est ici un livre de bonne foy, lecteur* » (MONTAIGNE), comprenant six cents pages in-folio, et prouvant à son tour combien il avait été nécessaire de scinder la question. Cette fois, plus de désaccord entre les commissaires. Le concurrent remporta le prix de haute lutte. Dans leurs rapports, lus à la séance du 10 mai 1869, MM. Thonissen, Defacqz et Haus se plaisent à rendre justice aux mérites du travail soumis à leur appréciation : recherches laborieuses et intelligentes, connaissances étendues et variées, science profonde du droit, talent remarquable pour la mise en œuvre, clarté de l'exposition, telles sont les qualités qu'ils y relèvent. « C'est, dit le premier commissaire, une mono- » graphie savante, où tous les faits sont indiqués, où toutes » les sources sont mises à contribution, où tous les pro- » blèmes offrant une importance réelle sont discutés avec » une compétence incontestable. C'est l'œuvre d'un homme » intelligent, érudit, et familiarisé de longue main avec » toutes les controverses qui se rattachent à l'histoire de » nos institutions nationales (23) ». Parmi les points qu'il y avait à traiter, se rencontrait la grave et délicate question de l'inquisition en Belgique. Poullet consacre un chapitre tout entier à l'étude juridique des édits promulgués pour la

répression de l'hérésie, et, tout en proclamant franchement ses opinions religieuses, il fait montre d'une impartialité et d'une sincérité si évidentes, que ses adversaires eux-mêmes sont obligés de lui rendre hommage (24).

Jamais, dans les fastes de l'Académie, on n'avait enregistré une pareille série de succès. Était-ce pour profiter des aptitudes si exceptionnelles du lauréat, afin de compléter l'histoire de la législation criminelle de la Belgique, que la Classe mit au concours, pour l'année 1871, cette question : *Faire l'histoire du droit criminel de l'ancienne principauté de Liège?* (25) Je serais tenté de le croire.

S'il se fût agi d'une partie quelconque des Pays-Bas, elle n'eût été que le complément et, pour ainsi dire, le corollaire des deux précédentes : la voie était tracée et le plan tout indiqué. Mais pour la principauté de Liège, restée indépendante jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, dotée d'une constitution à elle et d'institutions radicalement différentes de celles qui régissaient nos anciennes provinces, c'était un sujet neuf : tout était à faire.

Ici se manifestent d'une façon éclatante la merveilleuse facilité et la fécondité presqu'incroyable de Poullet. Car c'est encore lui qui va répondre Et quelle réponse ! Tout un volumineux mémoire in-folio de huit cent quatre-vingt-treize pages d'une écriture serrée, portant pour devise : « *St-Lambert! St-Lambert !* »

Pour qui connaît l'histoire de Liège, pour qui sait combien est obscure l'évolution du droit public dans ce petit pays, quelle complication présente sa législation, combien de problèmes soulève le moindre fait, voire la seule interprétation de ces fameuses *paix* qui, se succédant pendant cinq siècles, s'annihilent ou se modifient selon que l'un ou l'autre parti

prend momentanément le dessus, la question présentait des difficultés sans nombre. Des écrivains d'une science profonde ont passé leur vie à étudier ces institutions et ces lois, sans pouvoir se rendre compte, avec précision, de leur portée et de leur action sociale : et voici qu'un jeune homme, un étranger, pénètre dans ce dédale; il lit non seulement cette immense bibliothèque d'auteurs liégeois anciens et modernes, chroniqueurs, historiens, jurisconsultes, mais encore cette variété presqu'infinie de chartes, de diplômes, de privilèges, de règlements, de statuts et autres monuments législatifs épars dans les poudreux registres de nos archives et notamment dans les *paweilhars* (26); et non seulement il les lit, mais il les analyse, les compare, les discute, les dissèque, pour ainsi parler, et en extrait tout ce qui peut lui être utile pour le sujet qu'il veut traiter. Ce qu'il a fallu de temps et de patience, de recherches minutieuses, pénibles, de persistance et de courageux efforts pour mener à bonne fin ce travail herculéen, ceux-là qui ont essayé de défricher un petit coin du champ immense de l'histoire liégeoise peuvent seuls en concevoir une idée, et l'on peut se demander par quel prodige Poullet en est venu à bout.

Mais ce mémoire, qui comprend douze chapitres et quatre-vingt-quinze sous-divisions, répond-il aux exigences de l'Académie ? A-t-il résolu la question, et comment l'a-t-il résolue ? Il serait fastidieux de répéter encore les éloges que les commissaires lui décernent; les qualités qu'ils ont reconnues dans les autres mémoires de Poullet, ils les retrouvent ici. Aussi, d'un accord unanime, proposèrent-ils de décerner la médaille d'or à l'auteur (27).

D'autres publications réclament encore notre attention, et j'ai hâte d'y arriver. Mais je ne saurais, sans encourir

un reproche, passer outre sans donner au moins un aperçu rapide de ce traité si magistral, si important du droit criminel liégeois, en y ajoutant quelques mots d'appréciation. L'auteur lui-même nous y aidera, car il s'est plu à en résumer la substance.

Le premier livre comprend le treizième siècle, avec les rétroactes, jusqu'aux paix d'Angleur et de Fexhe (1312-1316). C'est une période de lutte et d'incertitude, moins dans les principes juridiques que dans les institutions. Ces dernières se heurtent et se combattent. L'influence de l'évêque est grande; mais les différents éléments actifs qui existent dans la principauté agissent encore dans l'isolement, sans vouloir se plier à une règle commune.

Le deuxième livre traite des modifications subies par le droit et par les institutions, depuis 1316 jusqu'à la paix de St-Jacques (1487), couronnement du moyen âge liégeois, et transition pour passer du moyen-âge aux temps modernes. C'est la période des *paix*, pendant laquelle, à la suite de querelles et de luttes incessantes, les institutions se fixent, les principes juridiques se modifient, les différents membres de l'État acquièrent une position stable et régulière, tant vis-à-vis de l'évêque que vis-à-vis les uns des autres.

Le troisième livre, enfin, traite de l'histoire des trois derniers siècles, depuis la paix de St-Jacques jusqu'à la réunion de la principauté à la France. Son domaine est l'ancien régime proprement dit, caractérisé par la prépondérance croissante du pouvoir central, bien qu'heureusement contenu à Liège par le maintien d'une foule de franchises antiques et par une participation régulière des trois Ordres et des grands corps de l'État à la marche du gouvernement.

Dans ces limites se trouve en quelque sorte concentrée

toute la quintessence de l'histoire, si mouvementée et si complexe, de l'ancienne principauté ; et désormais on peut dire qu'il sera impossible de toucher à un point quelconque de ses annales, sans tenir compte des recherches d'Edmond Poullet. Que d'horizons nouveaux entrevus dans l'ensemble, que d'erreurs rectifiées dans les détails ! Ce qui frappe surtout, c'est que jamais l'auteur ne paraît écrasé sous la masse énorme des matériaux qu'il a dû remuer ; au milieu de ce chaos, on suit sans effort sa pensée, qui jaillit claire, nette, lumineuse, et marque avec autorité toutes les étapes du sujet

Est-ce à dire que tout soit à louer, qu'il n'y ait rien à reprendre dans cet ouvrage ? Non, sans doute, et l'on pense bien que le contraire serait impossible. Il est surtout deux remarques que je tiens à faire, et qui peuvent s'appliquer, du reste, aux trois mémoires de Poullet sur le droit criminel. D'abord, ils sont d'une étendue démesurée. Il est bien vrai que si l'on m'invitait à désigner les passages à supprimer, je serais fort embarrassé, l'auteur, en général, se bornant au narré des faits. Mais, même dans les faits, n'y a-t-il pas un choix à faire ? Il prend à tâche de tout dire ; il ne sait se décider à omettre le moindre renseignement. C'est toujours le reproche que lui adressait déjà M. Gachard à propos de la *Joyeuse entrée*. Il est certain qu'il y aurait eu avantage à négliger une foule de menus détails, pour ne s'attacher qu'aux évènements d'une véritable portée politique. Le lecteur, effrayé, recule devant un formidable in-quarto. Quel dommage que Poullet n'ait pas pris le temps d'être court !

Ma seconde observation a trait à la forme, décidément trop aride. Si l'aspect du livre n'a pas terrifié celui qui voulait s'instruire, la sécheresse de l'exposition pourrait bien

le rebuter. « Les textes des ordonnances et des autres
» documents sont soigneusement analysés et commentés,
» dans un style clair et précis ; mais voilà tout. Point d'épi-
» sodes qui viennent de temps en temps rompre ce métho-
» dique exposé par des tableaux d'une couleur moins austère;
» point de ces considérations générales et largement dévelop-
» pées, propres à faire ressortir la philosophie des faits et à
» reposer l'esprit du lecteur en mettant successivement en
» jeu des éléments divers de son activité ; point ou peu de
» ces accents émus qui montrent que le cœur de l'écrivain
» s'est échauffé au spectacle des faits, à mesure que son
» intelligence en a mieux saisi la nature et la significa-
» tion » (28).

Mais si ces critiques sont fondées, il faut ajouter que Poullet s'est peu préoccupé de les éviter; j'oserai dire qu'il ne l'a pas voulu. Il savait, à l'occasion, condenser sa matière et exprimer éloquemment sa pensée. Ici, il a voulu faire œuvre de science pure, et, volontairement, de parti pris, il a repoussé les agréments du style.

J'ai sous la main la preuve de ce que j'avance, et je veux l'apporter de suite. Son second mémoire sur le droit pénal du Brabant était couronné, mais non encore imprimé, lorsqu'il fit paraître sous ce titre: *Les institutions criminelles des Pays-Bas catholiques au XVIIIe siècle*, l'esquisse d'une des parties les plus intéressantes de son travail, adressée, cette fois, au grand public (29). Dépouillée de certains détails techniques et de l'appareil sévère des preuves et des documents, cette étude est une œuvre de vulgarisation dont il a su rendre la lecture attrayante. Il y fait ressortir d'une façon saisissante la différence d'esprit qui caractérise essentiellement la justice criminelle moderne, d'avec celle de l'ancien

régime. Autrefois, et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les abus de toute espèce, la torture, le système d'intimidation, l'unique préoccupation de venger la société outragée et de veiller à sa sécurité; aujourd'hui, la suppression des châtiments corporels, le travail employé comme correction, les sentiments d'humanité à l'égard des coupables, et le souci de leur réhabilitation. « Cette étude, dit Poullet en terminant, n'avait » d'autre but que de permettre de constater les progrès » immenses que notre siècle a faits dans un ordre de choses » qui touche de si près à la sécurité, à la paix, à l'honneur, à » la vie des hommes. Il est impossible de ne pas proclamer la » supériorité de nos institutions criminelles modernes sur les » institutions criminelles d'autrefois » (30).

Presqu'en même temps, Poullet présentait à l'Académie une notice intitulée : *Quelques mots à propos de la juridiction disciplinaire des corporations communales au XVe siècle, en Belgique* (31). Ici encore, la forme présente un contraste frappant avec celle de ses grands mémoires. Ayant dépouillé les archives de la Compagnie des arbalétriers de Malines, il en profita pour traiter à fond ce point qu'il n'avait qu'effleuré dans son travail sur le droit pénal en Brabant. Il signale cette particularité remarquable que, sauf le cas d'un délit grave, passible d'une peine corporelle ou infamante, les arbalétriers n'étaient pas justiciables des tribunaux ordinaires de la commune Il termine en émettant des réflexions pleines de bon sens sur la communauté de la vie sociale d'autrefois, sur la solidarité qui unissait tous les citoyens d'une même ville ; cette charité fraternelle est justement opposée à l'individualisme égoïste qui règne dans les sociétés modernes.

Il semblerait qu'une existence aussi remplie que celle de notre confrère n'ait pu laisser de place à des occupations

étrangères à ses fonctions et à ses études; mais je l'ai dit ailleurs et je ne me lasse de le répéter : lorsque la voix du devoir parlait, il ne savait rien refuser. C'est ainsi qu'il se laissa porter comme candidat du parti catholique aux élections provinciales de 1871. Il fut élu, et remplit son mandat avec zèle et distinction. Évincé l'année suivante, le suffrage des électeurs le remit, en 1876, en possession de son siège, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Plusieurs fois il prit la parole pour défendre les intérêts matériels de son arrondissement et les intérêts religieux du pays. Il était écouté avec faveur. Sa science, la fermeté de ses convictions, la droiture de son caractère lui valurent le respect de ceux-là mêmes qui ne partageaient pas ses opinions politiques (32).

Mais reprenons, et pour ne plus la quitter, cette voie des lettres qu'il parcourait d'un pas aussi ferme que rapide. C'était aussi, pour lui, la voie des honneurs.

Ce n'est pas en vain qu'il avait appelé sur lui l'attention de la Classe des lettres, où son nom, quatre fois vainqueur, était entouré de sympathie et d'estime. Le 6 mai 1872, elle lui ouvrit toutes larges ses portes que nul, plus que lui, n'avait le droit de franchir. C'était l'année du centenaire de l'Académie. La reconnaissance lui dicta aussitôt un remarquable article où, en termes enthousiastes, il retraça le rôle que la savante Compagnie a joué et joue encore dans le monde scientifique. Les pensées si justes qui le terminent méritent d'être sérieusement méditées (33). Puis, comme pour payer sa bienvenue, le voici qui donne lecture, dans la séance du 7 avril 1873, d'une étude sur *Les gouverneurs des provinces dans les anciens Pays-Bas catholiques*, l'une de nos vieilles institutions les plus importantes et les moins connues, « étude, dit M. Thonissen, qui restera comme un » modèle de cette espèce d'investigation historique » (34).

Maintenant qu'il a pris rang parmi les historiens belges les plus en renom, Poullet va-t-il enfin se reposer sur ses lauriers? Non; il semble avoir puisé dans ses succès mêmes une ardeur nouvelle; son vol va devenir plus hardi. C'est le prix de Stassart qui, cette fois, tente son ambition. L'Académie ayant demandé, pour la période 1865-1870, d'exposer *Quels étaient, à l'époque de l'invasion française, en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces, et ceux qui étaient particuliers à chacune d'elles* (35), Poullet envoya en réponse un mémoire portant pour devise *Tanquam explorator*, qui, sans nul doute, aurait remporté le prix, si, par une interprétation qui, à la rigueur, aurait pu se justifier, il n'avait cru devoir laisser de côté l'ancien pays de Liège (36). Mais l'Académie n'en jugea pas ainsi, et remit la question au concours (37). Sans se décourager, le vaillant lutteur se hâta de combler la lacune. Cette fois son mémoire, répondant à toutes les exigences, fut couronné dans la séance du 4 mai 1874. Il portait pour épigraphe ce simple mot « *Laboremus!* » qui, sur les lèvres de Poullet, semblait ajouter encore à son énergique signification (38). Ce travail, « stupéfiant d'érudition et de lecture, » comme le dit un critique, et dans lequel il a fondu une partie notable de ses travaux antérieurs, retrace dans un ordre parfait et avec un rare talent, non seulement les principes constitutionnels, mais encore l'histoire même des institutions générales, provinciales et locales qui ont régi nos ancêtres (39). Pour le composer, Poullet, sans doute, moins que dans ses autres mémoires, s'est cru obligé de recourir aux sources. Je n'en veux pour preuve que ce passage de l'histoire de Liège qui vient de frapper mes regards. A propos des origines du Conseil privé, il répète, après Louvrex, que déjà il est fait

mention de cette institution dans le Compromis de Wihogne, de 1326. Or, lorsqu'on lit attentivement ce document, on reste convaincu que le tribunal érigé cette année pour connaître des méfaits des Liégeois, n'a aucun rapport avec le Conseil privé. N'y avait-il pas pour lui, du reste, impossibilité absolue, matérielle, de contrôler toutes les assertions de ses devanciers ? Recueillir et coordonner ce qu'ils avaient dit avant lui, c'était déjà un assez rude labeur.

C'était la cinquième fois que Poullet voyait ses mémoires couronnés par la première société savante du pays. Lorsque, le 6 mai 1874, il vint, aux acclamations de l'assemblée, recevoir le prix de Stassart, M. le Secrétaire perpétuel lui adressa publiquement « les vives félicitations de la Classe pour les beaux succès qu'il avait remportés dans les concours académiques » (40).

Ce livre sur les Constitutions nationales belges est le dernier grand travail que notre regretté confrère écrivit pour l'Académie. Toutefois, si d'autres publications importantes absorbaient ses loisirs, il ne cessa jamais de rendre à la Classe des lettres les services qu'elle réclamait de lui. Presque chaque année le bureau faisait appel à son zèle, mettait ses connaissances à contribution pour apprécier les travaux de tout genre qui lui étaient soumis ou pour examiner les mémoires des concours. C'est ainsi qu'en 1877 et en 1879, il fut nommé commissaire pour la question *Sur Jacqueline de Bavière;* en 1878, pour celle de *La réunion de la Gueldre aux Pays-Bas*, et en 1880, pour celle de *L'histoire des classes rurales en Belgique*. Les notices dont il eut mission de rendre compte sont au nombre de quatre : le *Voyage dans les Pays-Bas et la maladie d'Éléonore*, par M. Paillard; l'étude du P. Brabant *Sur Regnier au long col;* une note de

M. Potvin *Sur les traductions des livres belges;* enfin, une dissertation de M. Capelle *Sur l'introduction du christianisme dans les Gaules.* Ses rapports, rédigés avec soin, attestent un examen attentif et sérieux des travaux soumis à son appréciation, une grande bienveillance, et en même temps, une entière franchise dans la critique (41).

En 1876, un arrêté royal le nomma membre du jury pour la sixième période du prix quinquennal d'histoire nationale. Si, pour les autres périodes, il ne fut pas appelé aux mêmes fonctions, c'est que lui-même, ainsi que nous le verrons, prenait part au concours.

Les encouragements et les récompenses n'avaient pas manqué à Poullet. Déjà en 1870, il avait reçu du roi des Pays-Bas la Couronne de chêne pour ses mémoires sur le droit criminel dans l'ancien duché de Brabant, qui, on le sait, s'étendait sur une partie de la Hollande actuelle. Mais à partir d'aujourd'hui, les distinctions et les titres tombent sur lui coup sur coup. Par un arrêté du 11 mai 1875, notre Roi le crée chevalier de son Ordre. Vingt jours plus tard, il reçoit la Croix de François-Joseph pour les renseignements que son étude sur les gouverneurs des provinces donne sur la maison impériale d'Autriche. Enfin, pendant ce même mois, la Commission royale d'histoire, appréciant les services qu'il pourrait lui rendre, l'associe à ses travaux avec le titre de membre suppléant (42). En cette dernière qualité, nous allons voir l'activité de Poullet se déployer dans une sphère nouvelle, et nous aurons à l'envisager comme éditeur des anciens monuments de notre histoire.

Le jour même de son installation, il assuma la charge d'une publication aussi vaste qu'importante. On sait que le cardinal de Granvelle, ministre de Philippe II dans les Pays-

Bas, avait exercé, pendant les troubles du XVIe siècle, une influence prépondérante sur l'esprit de ce monarque. La collection des papiers de ce célèbre homme d'état, conservée à Besançon, renfermait, pour l'histoire de cette époque tourmentée, une foule de révélations précieuses. Aussi, dès 1834, M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique en France, avait-il chargé une commission spéciale de faire le triage de ces archives et d'en publier les pièces les plus importantes; et déjà, de 1841 à 1852, neuf volumes in-quarto avaient été mis au jour sous le titre de *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*. En Belgique, le public attendait avec d'autant plus d'impatience la suite de ce recueil, que le dernier volume s'arrêtait à la fin de l'année 1565, précisément à ce moment plein de périls où Philippe II expédiait, du Bois de Ségovie, ses fameuses dépêches du 17 et du 20 octobre. Après une longue attente, on apprit tout à coup que la publication des *Papiers d'État* était définitivement arrêtée, parce que, à partir de cette époque, ils concernaient plus particulièrement la Belgique. On se demanda alors avec inquiétude ce qu'allaient devenir ces précieux matériaux. M. Gachard, toujours si attentif à ce qui intéresse les études historiques dans notre pays, entama avec le Gouvernement français des négociations qui furent couronnées d'un plein succès. Non seulement le ministre de l'Instruction publique accordait à notre Commission royale d'histoire l'autorisation de poursuivre la publication abandonnée, mais, avec autant de courtoisie que de générosité, il mettait à sa disposition la copie déjà prête pour la suite de l'ouvrage (43).

Après avoir pris connaissance des dix énormes liasses qui lui furent envoyées, l'éminent archiviste général du Royaume fit son rapport à la Commission, le 5 juillet 1875. Il constatait

de notables lacunes qu'il importait de combler au moyen de lettres découvertes par lui aux archives de Simancas et d'autres fragments de correspondance du cardinal conservés dans les dépôts publics de Bruxelles, de Naples et de Rome. En même temps, il indiquait le plan à suivre pour livrer à la publicité ce qui restait inédit (44).

M. Gachard résistant à toutes les sollicitations, Poullet, par le choix de ses collègues, fut désigné pour continuer la publication. On ne pouvait remettre ce mandat en meilleures mains (45).

Immédiatement il se mit à l'œuvre, et, tout en se familiarisant avec la langue espagnole, souvent employée dans les lettres de Granvelle, il procéda à la revision des copies faites en France. Trois mois ne s'étaient pas écoulés que, maître de son sujet, il exposait ses vues à la Commission (46). Je ne saurais entrer ici dans les détails qui, au surplus, sont relatés tout au long dans les *Bulletins* de la Commission, ainsi que les difficultés rencontrées et les solutions qui y furent données (47). D'ailleurs, Poullet lui-même a eu soin de tout consigner dans l'Introduction de son premier volume Cependant, que l'on me permette d'insister sur quelques points qui sont de nature à relever tout particulièrement le mérite de l'éditeur. Il était indispensable de faire entrer dans la *Correspondance de Granvelle* une notable quantité de lettres déjà publiées dans d'autres recueils peu accessibles au public, ainsi qu'un plus grand nombre de pièces encore inédites, mais éparses çà et là dans des dépôts d'archives ou dans les bibliothèques publiques et privées de l'Europe. Pour les réunir, il fallait des recherches consciencieuses, persévérantes, de nombreuses démarches, une patience à toute épreuve. Rien de tout cela n'a manqué.

Un autre écueil était le choix des documents à insérer. En effet, on ne pouvait publier la correspondance entière : c'eût été multiplier les volumes à plaisir, entraîner le Gouvernement dans des dépenses inutiles, noyer dans un océan de documents sans importance les lettres vraiment intéressantes. Il y avait donc un triage difficile à faire entre les pièces qui devaient être publiées intégralement, celles dont il fallait simplement donner des extraits, celles, enfin, qui n'avaient besoin que d'être connues par une bonne analyse. Ce classement exigeait beaucoup de discernement. Aussi, j'imagine que, bien souvent, notre confrère dut s'arrêter, indécis et perplexe, devant des problèmes difficiles Il suffit de feuilleter un volume de la *Correspondance de Granvelle* pour reconnaître avec quel bonheur et quelle sûreté de vue ces obstacles ont été surmontés. Les évènements s'enchaînent sans lacune, et le lecteur les suit sans effort, comme dans un récit continu.

Enfin, sans parler de la traduction des documents en langues étrangères, de l'établissement précis du texte, opération toujours si délicate, il s'agissait encore de l'éclairer, de le compléter par des notes sur les innombrables personnages qui figurent sur la scène, et de relier les particularités mises au jour avec les principaux évènements de la révolution des Pays-Bas. Sous tous ces rapports, l'œuvre de Poullet ne laisse rien à désirer. Les notes explicatives, nombreuses et substantielles, forment un commentaire perpétuel qui tranche toutes les difficultés.

La mise en lumière de la *Correspondance de Granvelle* peut donc être considérée, par le plan et par les détails, comme à peu près parfaite. Quant à la rapidité d'exécution, trois volumes in-quarto, comprenant ensemble 2240 pages,

publiés en 1878, 1880 et 1882, témoignent de l'activité presque fiévreuse de l'éditeur.

Ces volumes embrassent une période de près de cinq années — du 20 novembre 1565 au 20 juin 1569. — Outre les prolégomènes du tome premier, ils sont accompagnés de préfaces et de tables alphabétiques. Dans ses préfaces, Poullet ne se livre pas à une étude approfondie des évènements; il se contente d'exposer, d'une manière claire, précise, impartiale, les faits dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence des documents. « Je me réserve, dit-il, à la fin de la » publication, si Dieu me prête vie, de jeter un coup d'œil » d'ensemble sur l'époque la plus agitée et la plus drama- » tique de nos annales, celle pendant laquelle les affaires des » Pays-Bas ont été l'un des principaux objectifs de la grande » politique européenne. » Hélas! il ne se doutait guère, en traçant ces lignes, qu'il n'écrirait jamais cette page de notre histoire nationale, qu'il connaissait si bien, et que la suite de la *Correspondance de Granvelle* serait éditée sous un autre nom que le sien (48).

Unanimement et bien haut, la presse belge et étrangère a reconnu cette publication comme un des plus importants monuments de notre histoire pour le XVIe siècle; sur bien des points, elle a rectifié les opinions reçues, en jetant sur la question si controversée des troubles des Pays-Bas, sur la politique de Philippe II, sur la mission du duc d'Albe, sur Granvelle lui-même, sur la situation de nos contrées, sur l'esprit qui animait le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, une nouvelle et éclatante lumière (49).

Pour ne pas donner à ce recueil des proportions exagérées, Poullet en écarta systématiquement toutes les lettres qui n'émanaient pas du cardinal ou qui ne lui étaient pas adres-

sées; elles vinrent enrichir les *Bulletins* de la Commission d'histoire. C'est ainsi qu'ils reçurent sept communications, relatives au seizième siècle. Une huitième communication consiste en douze lettres du célèbre bénédictin dom Berthold à monseigneur de Nélis, évêque d'Anvers, que Poullet avait trouvées dans un manuscrit de notre Bibliothèque royale en recherchant celles de Granvelle (50).

J'aborde maintenant l'œuvre capitale de notre confrère, cette *Histoire politique interne de la Belgique* dont il préparait la seconde édition lorsque la plume échappa à sa main défaillante. La pensée de ce livre s'imposa à son esprit du jour où il revêtit la toge de professeur. Les mémoires dans lesquels, un des premiers, il étudiait scientifiquement nos anciennes institutions, lui avaient démontré que leur histoire interne, à partir de leur origine jusqu'à leur suppression violente, en 1794, était encore à faire. Comme cette matière faisait précisément l'objet de son cours, il ne la perdit jamais de vue. La lenteur qu'il mit, contrairement à son habitude, à en réunir et à en coordonner les éléments, atteste la difficulté de l'entreprise. Pendant vingt ans, il lut et annota tout ce qui, en Belgique, s'écrivait sur notre histoire; rien ne lui échappait; ses nombreuses relations personnelles et sa position de professeur à l'Université le mettaient à même de se tenir, jour par jour, au courant de la science. Enfin, les points spéciaux qu'il avait déjà traités dans ses monographies se rattachaient tous, plus ou moins, à son œuvre de prédilection, et, naturellement, elle ne pouvait qu'en bénéficier. Aussi, tous ses travaux antérieurs, et particulièrement ses *Constitutions nationales*, sont-ils condensés dans son *Histoire politique*, couronnement majestueux de l'édifice dont il avait si solidement assis les bases.

C'est en 1879 qu'il put enfin faire paraître son volume, gros in-8° de 718 pages. Toutes nos institutions, prises à leur origine et décrites avec leurs transformations successives, y figurent tour à tour. C'est un tableau complet de notre vie politique depuis l'époque où nos ancêtres, pour la première fois, apparaissent sur la scène de l'histoire, jusqu'au moment où tout l'ancien régime s'effondre dans le cataclysme qui changea, à la fin du dernier siècle, la face de l'Europe occidentale. Dans cet ouvrage, écrit spécialement pour les élèves de son cours, l'auteur se tient à une égale distance de la sécheresse d'un manuel et des longueurs d'une histoire approfondie, où chaque point doit être discuté. C'est un exposé lucide, précis, méthodique, dans lequel, après avoir passé en revue tout ce qui a été dit sur ce sujet, il donne consciencieusement son dernier mot. Que l'on ne croie pas, toutefois, ne rencontrer là qu'un résumé des écrits de ses devanciers : « Son livre n'a rien d'une compilation. Ce qui le » distingue, au contraire, c'est un esprit de pénétrante et » lumineuse critique. On voit, tout d'abord, à la manière dont » il trace les grandes lignes de son sujet, qu'il ne s'est ni » laissé étouffer par son érudition, ni séduire par les écri» vains à système ; il a pensé par lui-même, en pleine liberté, » et, nonobstant, avec prudence, se défiant également de l'*a* » *priori* et des faits mal prouvés. » Ainsi s'exprimait M. Le Roy, dans son rapport sur le dernier concours quinquennal d'histoire nationale, où le livre de Poullet fut classé parmi les cinq ouvrages, publiés de 1876 à 1880, qui se disputaient la palme. Si elle ne lui fut pas décernée, c'est que nos vétérans émérites étaient eux-mêmes entrés en lice. Mais on ne doutait aucunement qu'un avenir prochain ne réservât à notre savant confrère l'honneur suprême de voir une de ses œuvres

proclamée sans rivale; il était dans la pleine force de la jeunesse et son talent grandissait tous les jours.

Le succès incontesté de cette *Histoire* et sa haute valeur exigent un rapide aperçu. Ma tâche sera aisée ; je n'ai qu'à relire ce que tant de critiques éminents ont dit de ce livre.

L'*Histoire politique interne de la Belgique* est divisée en cinq chapitres. Dans le premier, Poullet recherche les plus anciens vestiges de nos destinées politiques, et les découvre dans quatre éléments constitutifs : l'élément celtique, l'élément romain, l'élément germanique et l'élément chrétien, qui, se succédant tour à tour, après des périodes plus ou moins longues, se pénètrent, se combinent, se modifient mutuellement, et finissent par se fondre dans cette immense monarchie franque élevée de toutes pièces par l'épée et le génie de Charlemagne. Ce sont là les *origines*.

Le chapitre deuxième est consacré aux *institutions de l'empire carolingien*, produit régulier et naturel du mouvement social des huit premiers siècles. Charlemagne, le César germain, fut mieux que le créateur d'un système gouvernemental ou d'un code de lois : il fut un puissant organisateur, un réformateur incomparable. A lui l'honneur d'avoir coordonné, régularisé, perfectionné les principes disparates de mouvement et de vie épars dans les États de Pépin le Bref. La législation capitulaire, résultat logique du passé, est le premier anneau auquel se rattache l'histoire politique de l'Europe occidentale, et de nos provinces en particulier.

Avec le chapitre troisième, nous entrons dans le *haut moyen âge*, période de transition, sombre, violente, douloureuse, qui s'ouvre par le traité de partage des fils de Louis le Débonnaire (843), et se ferme au milieu du XIIIe siècle,

alors que les individualités nationales sont définitivement constituées. Nous assistons ainsi à la naissance des premiers comtés héréditaires et à la formation des souverainetés dans notre pays. Le mouvement social, les origines de la supériorité territoriale, les principales modifications dans les institutions, l'évolution communale, l'action des villes sur les campagnes passent tour à tour sous nos yeux. A la fin de cet âge, notre société possède son caractère distinctif. L'histoire intérieure de la Belgique se dégage de l'histoire générale et, à tous égards, devient nationale.

Après ces premiers chapitres, qui peuvent être considérés comme une grandiose introduction, l'intérêt va croissant et, comme le caractère tout spécial de la nationalité belge commence à se dessiner, l'auteur, dorénavant, entrera dans des développements plus amples.

Le chapitre quatrième s'ouvre par *la période communale*, l'époque la plus brillante de nos annales. Elle commence, pour les Pays-Bas, au milieu du XIIIe siècle, et embrasse le XIVe en entier, avec le premier quart du XVe. Deux faits généraux la caractérisent : d'abord, le développement du régime communal, s'opérant dans le sens du *self government* des bourgeoisies, souvent même dans un sens démocratique qui tend à prédominer. Ensuite, la formation des constitutions provinciales, s'accomplissant tout à la fois par la délimitation de l'autorité princière et par celle des institutions, par l'extension et la régularisation du rôle que jouent les villes dans la politique générale, et par la naissance de presque tous les États ou représentations de la nation. Ces deux faits s'accentuent surtout après l'éclatante victoire que les bourgeois flamands remportèrent sur les chevaliers français à la bataille de Courtrai (1302).

Enfin, le chapitre cinquième est rempli par la *période monarchique,* qui va se prolonger jusqu'au moment où les redoutables armées de la République française feront la conquête de la Belgique. Le rôle prépondérant du pouvoir princier lui imprime un cachet d'unité bien marqué. Sous les ducs de Bourgogne, les rois d'Espagne et les empereurs d'Allemagne, ce pouvoir s'étend encore, se consolide et domine tellement que peu à peu il arrive à modifier la physionomie de la société. Ici, l'histoire n'a plus qu'à enregistrer les institutions nouvelles, nées sous l'action directe de l'autorité souveraine agrandie, et destinées à l'agrandir de plus en plus. Dorénavant, son rôle se bornera à noter les outrages que subiront nos vieilles institutions, soit par la main du pouvoir, soit par celle du temps. Pendant ces trois derniers siècles et demi, s'effondre le système traditionnel dont les racines plongeaient bien au delà du monde carolingien, et se produit l'enfantement laborieux de la société au sein de laquelle nous vivons (51).

Tel est ce livre. Comme le dit un publiciste, la matière est si vaste qu'elle avait quelque chose d'effrayant. On conçoit sans peine que, malgré tout son mérite, il est impossible qu'une pareille œuvre ne prête pas le flanc à la critique. La plus sérieuse a trait à la méthode de l'auteur. Au lieu de s'appuyer sur des notes indiquant clairement, au bas des pages, ses auteurs, ainsi qu'à bon droit on l'exige aujourd'hui pour tout ouvrage sérieux, Poullet se contente, en tête des chapitres, de donner *in globo* une longue nomenclature des ouvrages qu'il a consultés. Dès lors, plus de contrôle, et quelque confiance que l'auteur inspire, on regrette parfois de ne pouvoir recourir aux sources.

Une seconde remarque se rapporte au plan général de l'ou-

vrage, qui pèche par ses proportions. A côté de quelques pages où les faits sont accumulés en si grande abondance et avec une concision telle que l'homme le mieux au courant de notre histoire peut à peine en saisir l'enchaînement, on rencontre, plus fréquemment, des développements par trop étendus. « Quelques chapitres immenses à travers lesquels on » n'ose pas avancer parce qu'on n'en voit pas la fin, déses- » pèrent l'attention la plus robuste et font trembler le lec- » teur le plus éprouvé. Le petit nombre de paragraphes qui » les subdivisent sont eux-mêmes d'une longueur déme- » surée... Serrer davantage la trame de l'exposition, multi- » plier les divisions et les rubriques, grouper les faits d'après » leur importance, supprimer le détail ou le rejeter dans » l'ombre, voilà un travail qui s'imposera au savant auteur, » dès la seconde édition. Il lui suffira le plus souvent d'éla- » guer » (52).

Un dernier reproche fait à l'auteur est de n'avoir pas attaché assez d'importance à l'érudition étrangère; les travaux éclos en France, en Angleterre, surtout en Allemagne, lui auraient fourni de précieux sujets de comparaison et inspiré d'utiles rapprochements.

Avec une modestie bien rare chez un savant, Poullet tenait compte de toutes ces observations. Aussi, le premier volume de la seconde édition, publié au mois de mars 1882, sous ce titre : *Histoire politique nationale*, porte-t-il la marque de ses efforts pour répondre aux exigences de la critique et perfectionner son œuvre. Toute l'économie en est modifiée; de nombreuses divisions groupent mieux les faits; les détails de mince valeur sont supprimés au profit d'évènements plus importants. La forme même est soignée, et le style, quoique toujours monotone et froid, n'a plus

cette tension qui vise à faire entrer dans une phrase le plus d'idées possible.

Si cette seconde édition est bien réellement « refondue et remaniée », elle est aussi considérablement « augmentée ». La période communale surtout a été l'objet de soins particuliers; jusqu'à ce jour, on n'avait pas encore rassemblé sur cette partie si intéressante de nos annales un pareil ensemble de données fondamentales et de déductions solidement étayées (53). Les institutions qui réglaient les rapports entre les autorités civile et religieuse, ont aussi reçu de larges développements. Enfin, l'histoire générale du droit germanique dans ses relations avec notre droit national, a été mieux étudiée, et l'on peut dire que nous avons un exposé complet des vieilles institutions légales qui ont régi les provinces méridionales des Pays-Bas.

Nul doute que d'autres améliorations eussent été apportées dans le second volume. Malheureusement, il n'a pas été donné à Poullet de le mener à bonne fin : il s'arrête à la 272e page. *Pendent opera interrupta* .... (54).

Ces travaux que nous venons de passer en revue, auraient suffi, on l'avouera, pour établir la réputation de plusieurs savants. Et cependant, je devrais encore, pour ne rien omettre, en citer d'autres, de moindre importance, il est vrai, mais dans lesquels Poullet a semé à pleines mains les trésors de son érudition et de sa science, travaux secondaires, que sa riche organisation lui permettait d'exécuter comme en se jouant. Il faut mentionner, notamment, des notices écrites pour la *Biographie nationale,* et qui comptent parmi les meilleures de ce recueil; différents articles dont je dois me contenter d'indiquer les titres : *De la formation des principautés nationales*, chapitre détaché de l'histoire interne de la Belgi-

que, mais enrichi de nombreux développements (55); *La pacification de Gand,* étude solide et sincère, publiée lors du deux centième anniversaire de ce grand fait historique, et qui fit sensation en France comme en Belgique (56); *De la répression de l'hérésie au XVIe siècle dans les Pays-Bas,* où il remanie et approfondit une des pages les plus remarquables de son mémoire sur le droit pénal en Brabant (57).

Il faut, enfin, tenir compte de ces notices bibliographiques qu'il prodiguait à la presse périodique. Comme il lisait beaucoup, et avec une attention soutenue, il appréciait tout de suite la valeur des ouvrages nouveaux traitant des matières qu'il affectionnait. Précieux et infatigable collaborateur de la *Revue catholique* et de la *Revue générale*, il a tenu pendant de longues années les lecteurs de ces deux recueils au courant du mouvement historique de notre pays. Impossible de citer toutes ses notices, mais j'en mentionnerai quelques-unes qui, par leurs proportions, peuvent passer pour de véritables études. Tels sont les comptes rendus critiques sur *La Révolution et l'Empire* du vicomte de Meaux (58), *Les faux don Sébastien* de M. d'Antas (59), le *Sixte-Quint* de M. de Hübner (60), *Les* pagi *de la Belgique* de M. Piot (61), et *Les libertés communales* de M. Wauters (62). Point de banalités dans ces notices. Si Poullet, et avec quel tact! sait rendre justice aux qualités sérieuses d'un ouvrage, il n'hésite pas à en signaler les défauts. Faire connaître un livre n'est pas son but unique; il veut être utile à l'auteur et appeler son attention sur ses côtés faibles. Parfois, et notamment à propos de l'ouvrage de M. de Meaux, il se laisse entraîner, et, oubliant son rôle de critique, en discutant les idées qu'il rencontre, il redevient historien. « Si la Révolution française, écrit-il, a séparé nettement et

» violemment la société moderne de l'ancien régime, il n'est
» pas vrai que la société européenne ne date que de la révo-
» lution française; celle-ci se préparait depuis longtemps,
» et le changement politique et social réclamé par tous aurait
» pu s'opérer, et était même sur le point de s'opérer pacifi-
» quement. Cette révolution a été le point de départ d'une
» égalité entre les hommes qui fait que l'autorité n'est plus
» respectée nulle part, et que la société marche logique-
» ment vers le socialisme et le communisme. » Sans se poser
en apologiste de l'ancien état de choses, Poullet examine ce
qu'il renferme de bon et ce que le régime nouveau recèle
dans son sein de ferments de discorde et de germes de dis-
solution. Suivant lui, la société française oscille visiblement
entre deux situations politiques dont les termes extrêmes
seraient le césarisme et l'anarchie. Il montre la différence
qui, au siècle dernier, existait entre la Belgique et la France,
et rappelle ces paroles de M. Raoux à la Convention : « Si la
» France avait joui des institutions observées dans la Bel-
» gique, elle n'aurait certainement pas fait sa révolution.
» La Belgique n'était pas travaillée par les abus dont four-
» millait en France l'ancien régime. C'était le pays le plus
» heureux et le plus abondant de l'Europe. Il jouissait, à
» l'abri des lois et de la Constitution du pays, d'une *liberté*
» *modérée;* il ne sentait donc pas le besoin de changement,
» et l'échantillon qu'il en a eu sous les yeux n'est pas de
» nature à le lui faire désirer. »

Je touche à la fin de ma tâche. Presque tous les écrits de
Poullet ont passé sous nos regards. Il est temps de jeter un
coup d'œil sur l'ensemble de son œuvre, pour marquer la
part qui lui revient dans le mouvement historique de notre
pays.

On a pu remarquer qu'il a abordé tous les genres que comporte la science historique. Ses écrits de jeunesse sont des narrations, de simples exposés des faits : *Pierre Coutereel*, *Le siège de Louvain*, *Les faux don Sébastien*, *Sixte-Quint*, etc. Vient ensuite la peinture de mœurs : *Le monde universitaire de Louvain* et *Sire Louis Pynnock*. L'histoire politico-religieuse est représentée par *La pacification de Gand* et *La répression de l'hérésie dans les Pays-Bas*. A la philosophie de l'histoire appartiennent l'article sur *La Révolution et l'Empire* et un discours prononcé aux Halles en 1880. C'est de l'histoire politique proprement dite que relève son *Histoire nationale*. Il s'est enfin distingué dans la critique érudite par la publication de la *Correspondance de Granvelle*.

Mais ce qui surtout a contribué à asseoir sa réputation, ce sont ses travaux sur nos anciennes institutions nationales. Si le droit historique, à peu près inconnu aux savants des derniers siècles, est une science nouvelle qui occupe aujourd'hui une place importante dans notre histoire générale, c'est en grande partie à notre confrère qu'on le doit. C'est là son vrai titre de gloire. L'un des premiers, il cultiva ces études si fécondes. Ses mémoires sur la *Joyeuse entrée*, sur le *droit pénal brabançon et liégeois*, sur les *gouverneurs de nos provinces*, sur les *constitutions nationales*, sont des modèles du genre. Nulle part il n'a fait valoir plus puissamment ses brillantes facultés.

Si chacun de ces genres se caractérise par des mérites particuliers, il est certaines qualités maîtresses que l'on retrouve dans tous et qu'il importe de faire ressortir. C'est d'abord un respect scrupuleux et, pour ainsi dire, un culte pour la vérité. Toujours droit, imperturbablement sincère,

Poullet n'entend pas qu'on prenne le change sur ses opinions. Catholique convaincu, il a constamment réclamé le respect de la religion et défendu les droits de l'Église. A cet égard il était inébranlable. Mais jamais ce ne fut au détriment de la vérité, dont il mettait au-dessus de tout les droits imprescriptibles. Chez lui, point de subterfuges ni de compromis timides. La sincérité historique était un sentiment inné en lui ; aussi considérait-il comme un strict et premier devoir de l'historien, l'étude sérieuse et persistante des sources. Mettant en pratique le précepte de Polybe, il montre qu'au tribunal de l'histoire il n'a pas d'amis; il sait, à l'occasion, déverser le blâme sur les siens et rendre justice à ses adversaires. Lorsqu'il les rencontre et croit devoir les combattre, il le fait avec fermeté, mais toujours avec tant de loyauté, d'honnêteté et de bonne foi, avec un langage si digne et si mesuré, qu'ils restent pénétrés pour leur contradicteur d'estime et de respect. Ce calme, cette indépendance d'esprit qu'il savait garder en toutes choses, est un des traits saillants de son noble caractère.

Un autre mérite non moins remarquable, est de s'être toujours efforcé d'apprécier les faits en tenant compte des milieux et des idées du temps. « L'observateur impartial et » l'historien, pour juger sainement l'état des siècles passés, » doivent se soustraire à l'atmosphère qui les enveloppe; ils » doivent se pénétrer profondément de l'esprit de l'époque » qu'ils étudient, abandonner tout système préconçu, et se » dire que, pour les sociétés comme pour les hommes, le » progrès étant l'œuvre du temps, les institutions doivent » être appréciées d'après le milieu social dans lequel elles se » meuvent. » C'est ainsi qu'il s'exprime dans la *Joyeuse entrée*. « Un grand homme, dit-il ailleurs, ne doit jamais

» être séparé de son siècle ; impossible de comprendre son » caractère, si l'on ne connaît le milieu dans lequel il a » vécu. »

Enfin, on ne saurait trop insister sur la façon dont Poullet comprenait la mission de l'historien. Les sociétés, comme les individus, sont des organismes vivants, qui ont leur jeunesse, leurs périodes de croissance, d'expansion, de maturité et de décrépitude. L'histoire ne saurait donc consister en un récit sec et stérile qui se contente d'enregistrer les évènements. Il faut la considérer comme une scène où, sous l'œil de la Providence, se déroule l'enchaînement logique des faits ; il y faut observer les égarements des princes et des peuples, en pénétrer les causes secrètes, en apprécier les prétextes ; il faut savoir en pressentir ou en constater les solennelles, les douloureuses expiations. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que, de l'étude du passé, peut ressortir un grave et utile enseignement. La mission de l'histoire est une mission d'exemple; ses leçons sont des leçons de prudence et de vertu.

L'histoire est aussi une école de patriotisme. En nous faisant connaître nos aïeux, elle nous les fait aimer. Nos annales nous les représentent comme « des hommes libres, » sachant allier la liberté avec le respect de l'autorité, avec le » respect mutuel. » Pouvons-nous rester indifférents à leurs élans généreux, à leurs souffrances, à leurs conquêtes civilisatrices? Non, celui qui connaît son pays par son histoire ne saurait s'empêcher de l'aimer. Nature à la fois enthousiaste et délicate, Poullet a étudié notre passé avec amour et, en quelque sorte, sous l'empire d'une émotion irrésistible. De là son activité dévorante; de là ses mouvements subits d'éloquence, interrompant çà et là un exposé aride

en lui-même. Que ne pouvait-on pas attendre de cet homme de cœur si, ses grands travaux terminés, il lui avait été donné de mettre la dernière main à son œuvre principale! Ah! son héritage est difficile à recueillir!

*
* *

Le 12 février 1880, c'était fête à l'Université de Louvain. Dans la salle des promotions, dite les Halles, se pressaient les professeurs, les étudiants de toutes les facultés, les notabilités de la ville, des savants accourus en foule de tous les coins de la Belgique. Voulant donner à leur cher et vénéré maître un témoignage public de leur reconnaissance, les élèves de Poullet lui offraient son portrait exécuté par Schubert. La jeunesse du héros de la fête, la grande autorité de son nom, ses succès académiques, l'affection qu'il avait su inspirer à ses élèves, la popularité de bon aloi dont il jouissait à Louvain, enfin la présence même de son vénérable père, tout concourait pour donner à cette cérémonie, trop souvent banale, le caractère d'une ovation enthousiaste.

M. Hoyois, au nom des étudiants, M. Delcour, au nom des amis de Poullet, esquissant sa brillante carrière, rappelèrent les titres du professeur et du savant à la manifestation dont il était l'objet. Aux acclamations de tous, ils se plaisaient à lui prédire un long et glorieux avenir. Après eux, prenant pour sujet le caractère traditionnel de nos libertés nationales, Poullet, dans un discours remarquable, développa ces grandes idées : L'esprit d'un peuple est en grande partie l'héritage des ancêtres, la conséquence d'un passé qui plonge ses racines dans les profondeurs des siècles; son état social actuel est le produit immédiat de ses traditions propres, et l'individualité

nationale reste la même à travers les âges. Puis, s'adressant aux jeunes gens qui l'entouraient, il leur montra la voie qu'ils devaient suivre, et dans laquelle ils le trouveraient toujours à leurs côtés : « Votre professeur, ajoutait-il, ne quittera pas vos rangs, tant que Dieu lui prêtera vie et santé. »

Hélas! les jours qu'il devait passer au milieu d'eux étaient déjà comptés. Moins de deux ans après, dans cette même salle, une foule muette et consternée écoutait son éloge funèbre.

Cependant, rien ne pouvait faire prévoir un dénouement si prompt. Le jour de la cérémonie, Poullet était encore en pleine santé, en pleine activité productrice : le second volume de la *Correspondance de Granvelle* venait de paraître; le troisième, déjà en préparation, vit le jour l'année suivante. Tout récemment, il avait promis à ses élèves un manuel pour son cours d'histoire moderne. Bien plus, cédant aux sollicitations de ses supérieurs — comme si sa tâche n'était pas assez lourde! — il accepta, le 10 novembre 1881, une nouvelle chaire à l'Université catholique. N'était-ce pas pousser le dévouement au delà des limites de la prudence? En présence de ce zèle fiévreux, on ressent un malaise pénible. On aurait voulu lui dire : « Ami, ménagez vos forces. Vous aspirez à de grandes choses encore, c'est vrai. Mais l'avenir est à vous, le temps ne vous manquera pas pour réaliser vos projets, si vastes qu'ils soient. » Peine perdue! On dirait qu'il a le pressentiment de sa fin prochaine, et qu'il se hâte de donner tout ce qu'il peut. D'ailleurs, aurait-il pu se soustraire à ses nouvelles obligations? La matière de son cours était si importante, d'une nature si particulièrement délicate, qu'un homme d'un mérite hors ligne, d'une trempe d'esprit à la fois souple et vigoureuse, pouvait seul en assumer la charge. Il ne le

donna qu'une année; mais, quoique la première, cette année suffit pour montrer que le professeur de droit public moderne était à la hauteur du professeur d'histoire politique.

Dans les derniers temps, la multiplicité de ses travaux l'avaient forcé à restreindre ses relations mondaines. Mais jamais il ne retrancha une heure à d'autres devoirs, qu'il ne cessa d'accomplir avec cette ponctualité sévère et cette simplicité qu'il mettait dans toutes ses actions. Chaque jour, s'arrachant à ses livres, il remplit l'obligation qu'il s'était imposée, de faire, avec ses enfants, une longue promenade dans les campagnes. Personne, plus que lui, n'était assidu à remplir ses devoirs de chrétien, à visiter les pauvres, à assister aux séances des sociétés charitables dont il était l'âme. Je ne puis ici entrer dans ces détails intimes. Dans une heure solennelle, le recteur de l'Université de Louvain a fait, en termes touchants, le récit de ses vertus.

Ceux qui ont vécu dans son intimité ne peuvent assez vanter la droiture et la noblesse de son caractère, sa bonté sereine, sa profonde modestie. Aimable et affectueux avec ses collègues, bienveillant et affable envers ses élèves, tendre et dévoué pour ses amis, il était juste et indulgent pour ses adversaires, loyal et délicat pour tous. C'était une de ces natures d'élite, naïve, transparente, droite, sincère, mais en même temps fière, courageuse, énergique, possédant ce charme indéfinissable qui est comme le rayonnement d'une belle âme.

Nul ne lui refusait un grand talent, une science profonde et sûre, un esprit ferme, pénétrant et lucide, une activité et une application au travail incomparables, enfin un ensemble aussi complet qu'exceptionnel de qualités et de mérites divers, formant une personnalité vraiment remarquable.

Dans sa trop courte durée, sa vie a été heureusement remplie de tout ce qui fait le charme de l'existence. N'avait-il pas tout ce que l'on peut désirer? Une position élevée, une réputation de savant inattaquable, de nombreux et légitimes succès, l'estime et la considération de tous? N'avait-il pas trouvé le bonheur dans les âpres et fortifiantes jouissances du travail, dans les joies pures et calmes de la famille (63)? Son orgueil paternel même n'a-t-il pas été amplement satisfait? Quelle émotion pour ce père, quand, à la distribution des prix du Collège de la Trinité, en 1882, il entendit ses trois fils proclamés les premiers en excellence dans leurs classes respectives! Ce fut sa dernière joie ici-bas. Pour récompenser les jeunes lauréats, il entreprit avec eux un voyage en Hollande. C'est en revenant de cette excursion qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Obligé, peu à peu, de renoncer à tout travail, même à la lecture, il resta pendant quatre mois cloué sur son lit de douleur. Jugez de ce que dut souffrir de l'inaction cet homme dont l'esprit ne se reposait jamais, pour qui le travail était devenu une nécessité!

Il vit la mort approcher lentement, pas à pas. Lorsqu'aucune illusion ne fut plus possible, il éprouva un sentiment d'indicible amertume. Si parfois la vie mérite qu'on la regrette, n'est-ce pas dans les conditions où se trouvait notre ami? Ce moment donné au regret de la terre, il se prépara à la quitter avec la sereine résignation de l'homme qui ne s'est jamais écarté des voies de l'honneur et de la justice, et les radieuses espérances du chrétien. Il s'éteignit doucement le 12 décembre 1882.

« Tout a été pressé dans cette vie et dans cette mort;
» pressé le travail qui a usé prématurément notre cher col-

» lègue; pressés les honneurs de toute espèce qui ont cou-
» ronné une vie si jeune encore; pressée la mort qui nous le
» ravit dans la fleur de ses années » (64).

De cette existence si brillamment commencée, si féconde, si bien remplie, que nous reste-t-il? Rien que le sentiment de sa perte prématurée. Je me trompe; ses travaux sur l'ancien droit public et pénal belges, sur les franchises provinciales et communales, sur le mouvement social des siècles passés, fruits impérissables dont ses recherches et sa science ont enrichi le patrimoine national, voilà ce qu'il nous laisse, ce que la mort n'a pu lui ravir, ce qui vivra toujours pour sauver son nom de l'oubli et perpétuer sa mémoire (65).

St. Bormans.

NOTES.

---

(1) Presque tous les ouvrages de Poullet ont été, dès leur apparition, l'objet de comptes rendus et d'analyses, quelquefois très remarquables, dans de nombreux recueils périodiques et journaux. Comme, souvent, je n'aurais pu mieux faire, je n'ai pas hésité à leur emprunter leurs appréciations.

(2) Hubin Pulhet, de Ferme (Faime, dépendance de la commune de Celles-lez-Waremme), fut un des plus vaillants champions des Liégeois dans leur lutte contre Henri de Louvain, au commencement du XIII[e] siècle. (Voir Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des histors,* tome V, pp. 19 à 27 et 71 à 92.)

(3) Discours prononcé à la salle des Promotions, le 22 décembre 1882, par Mg[r] Pieraerts, recteur magnifique de l'Université de Louvain, après le service funèbre célébré dans l'église S[t]-Pierre pour le repos de l'âme de M. Edmond Poullet. (Dans l'*Annuaire de l'Université*, 1883, p. 310.)

(4) Ce cercle rend d'inappréciables services aux étudiants. Douze volumes de *Choix de mémoires* témoignent de son activité. On peut s'étonner que des sociétés analogues ne soient pas créées auprès de toutes nos Universités. Les cours pratiques peuvent y suppléer au point de vue scientifique, mais non pour l'influence sociale.

(5) Le rapport se trouve dans le tome VIII, p. XXIII, des *Mémoires*, et le discours dans un *Appendice* (devenu fort rare) au tome VII, p. 3. Cfr l'*Annuaire de l'Université,* 1860, p. 250, et la *Revue catholique,* tome XVII (1859), p. 727.

(6) Étant en rhétorique, Poullet avait déjà fait du célèbre tribun louvaniste l'objet d'une composition littéraire très remarquée.

(7) Le mémoire sur Pierre Coutereel est inséré dans le tome VIII,

p. 272, des *Mémoires*. Il a été tiré à part, Louvain, 1860, in-8°, de 53 pages. On peut voir, dans ce même volume, p. IX, une appréciation de M Louis Crahay, en partie reproduite dans la *Belgique*, revue mensuelle, 1860, p. 191. Le même sujet a été, la même année, traité en flamand : *Geschiedenis van Peeter Coutherele*, par H. SERMON, Anvers.

(8) A savoir : la *Chronique de De Dynter*, publiée par de Ram, 1854-1860, et les *Yeesten van Braband*, édités par J.-F. Willems, 1839-1843. Poullet avait aussi mis à profit les *Annales lovanienses* de Divæus, que venait de traduire M. Van Even, et l'*Histoire de Louvain*, alors toute récente, de M. Piot.

(9) Éloge de M. le professeur Poullet, par M. le chanoine de Groutars, doyen de la faculté de philosophie et lettres à l'Université de Louvain. (Dans l'*Annuaire de l'Université*, 1883, p. 326.)

(10) *Mémoires* cités de la Société littéraire, appendice au tome VII, p. 35 Cfr l'*Annuaire de l'Université*, 1860, pp. 261, 262.

(11) Ce programme fut fixé dans la séance du 3 juin 1861 : les mémoires devaient être remis avant le 1er février 1862. On n'avait donc pas un an pour les écrire. (Voir *Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XI, p. 680.) L'histoire de la Joyeuse entrée figurait déjà au programme arrêté le 4 juin 1860 (*Ibidem*, t. X, p. 31), et un mémoire avait été envoyé en réponse; mais n'ayant pas été jugé digne du prix (*Ibidem*, t. XI, pp 534 et suiv.), la question fut maintenue au concours. L'ancien concurrent rentra dans la lice, mais, malgré ses avantages, il échoua de nouveau.

(12) Discours prononcé, au nom de l'Académie, par M. Thonissen, aux funérailles d'Edmond Poullet (*Bulletin de l'Académie*, 3e série, t. V, p. 131).

(13) *Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XIII, p. 519. Les commissaires étaient MM. Gachard, David et Grandgagnage. Voir leurs rapports *ibidem*, pp. 497, 507, 509. Poullet reçut sa médaille dans la séance publique du 15 mai (*Ibidem*, p. 640. Cfr t. XIV, p. 148, où on lit l'inscription de la médaille).

(14) Le mémoire sur la Joyeuse entrée se trouve dans le t. XXXI

des *Mémoires couronnés et des savants étrangers*, 1863, in-4°. Il a été tiré à part sous ce titre : *Histoire de la Joyeuse entrée de Brabant et de ses origines*, et comprend 408 pages.

(15) Voir, p. 213, le legs fait par un vieux serviteur en faveur de Pynnock.

(16) Il obtint le rang de professeur ordinaire le 6 août 1870.

(17) Discours déjà cité de Mgr. Pieraerts.

(18) La notice sur la propriété foncière figure dans les *Mémoires* in-8° de l'Académie, t. XVIII ; elle a 67 pages. Présentée à la séance du 3 avril 1865 (*Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XIX, p. 424), MM. Thonissen, Faider et Defacqz furent nommés commissaires (voir leurs rapports dans le *Bulletin* , t. XX, pp. 158 et suiv.) — *Le monde universitaire* (15 pages) a paru dans la *Revue catholique*, t. XXV (1867), p. 449. — *Le siège de Louvain* (24 pages) se trouve dans la *Revue générale*, 4me année (1868), pp. 491 et 573.

(19) Le programme de ce concours avait été arrêté dans la séance du 5 mai 1866 ; les mémoires devaient être remis avant le 1er février 1867 (*Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XXI, p. 451).

(20) C'étaient MM. Thonissen, Defacqz et Haus, nommés à la séance du 4 février 1867 (*Ibidem*, t. XXIII, p. 190). Voir leurs rapports dans le même volume, pp. 494, 503 et 511.

(21) *Ibidem*, p. 526. La médaille d'or fut remise à Poullet dans la séance publique du 9 mai 1867 (*Ibidem*, p. 650). Voir l'inscription, p. 711 du même volume. — *L'Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant*, imprimé dans le t. XXXIII (1867) des *Mémoires couronnés*, in-4°, comprend 346 pages. Un compte rendu détaillé en a été donné dans la *Revue catholique*, t. XXVI, p. 166. Le 10 février 1868, Poullet donna, sur le droit pénal, au Cercle catholique de Malines, une conférence à laquelle assistait Mgr. Dechamps, archevêque, primat de Belgique.

(22) Le programme fut fixé dans la séance du 1er juillet 1867. Les mémoires devaient être remis avant le 1er février 1869 (*Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XXIV, p. 80).

(23) *Ibidem*, t. XXVII, pp. 431, 448.

(24) Poullet reçut la médaille d'or dans la séance publique du 12 mai 1869 (*Ibidem*, pp. 592, 594. Voir l'inscription, p. 715). — Son mémoire est imprimé dans les *Mémoires* in-4°, t. XXXV. Le P. Ch. de Smedt en a donné un excellent compte rendu dans les *Études religieuses, historiques et littéraires*, par des pères de la Compagnie de Jésus, novembre 1871, p. 794. Voir aussi la *Revue catholique*, t. XXX (1870), p. 88.

(25) Le programme fut arrêté dans la séance du 2 août 1869; les mémoires devaient être remis avant le 1er février 1871 (*Bulletin de l'Académie,* 2e série, t. XXVIII, p. 251).

(26) Le tome II des *Coutumes du pays de Liège* n'avait pas encore paru lorsque Poullet rédigea son mémoire; mais il était publié avant l'impression de l'*Histoire du droit criminel liégeois*. Notre confrère se crut obligé de mettre ses notes en rapport avec la nouvelle publication, et ce travail seul — il me l'a dit un jour — lui prit plusieurs semaines.

(27) Les commissaires furent MM. Thonissen, Polain et Borgnet (*Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XXXI, pp. 390, 408, 409). Poullet reçut la médaille d'or dans la séance publique du 10 mai 1871 (*Ibidem*, p. 411, 415. Voir l'inscription, p. 572). — L'*Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liège* fut publié dans les *Mémoires* in-4°, t. XXXVIII (1874); il comprend 831 pages. Un bon compte rendu en a été donné dans la *Revue catholique,* t. XIII (1875), p. 202.

(28) *Études religieuses* citées.

(29) *Revue catholique,* t. XXVIII (1869), pp. 60, 241, 601; t. XXIX (1870), p. 148. En tout, 89 pages.

(30) M. Nypels, dans son article sur le droit pénal et la procédure pénale (*Patria belgica*, 21e livraison), a utilisé les travaux de Poullet et leur rend un juste hommage. D'une autre part, la mercuriale de M. Ernst, procureur général près la Cour d'appel de Liège, pour l'année 1875, repose sur l'Histoire du droit criminel liégeois de notre regretté confrère.

(31) Ce travail fut présenté dans la séance du 7 mars 1870. Le 4 avril, M. Thonissen, chargé d'en faire rapport, proposa l'insertion au *Bulletin* (2e série, t. XXIX, p. 261, 387). Il est imprimé dans ce même volume, p. 410, et comprend 25 pages.

(32) Voir le *Compte rendu des séances du Conseil provincial de Brabant*, 1871, p. 189; 1876, p. 156; 1877, p. 425; 1880, p. 46. Je dois faire ici mention d'un remarquable discours que Poullet prononça, en 1880, devant ses électeurs, en vue des élections du 24 mai (*Gazette de Louvain*, numéro du 9 mai 1880).

(33) Dans la *Revue catholique*, t. XXXIV (1873), p. 73, sous le voile de l'anonyme.

(34) Cette étude, de 188 pages, est imprimée dans le *Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XXXV, pp. 362, 810.

(35) Programme arrêté le 2 août 1869 (*Ibidem*, t. XXVIII, p. 253). Le terme fatal, d'abord fixé au 1er février 1871 (*Ibidem*, p. 348), fut, par décision du 17 août 1871, prorogé de deux ans. Les mémoires devaient donc être remis avant le 1er février 1873 (*Ibidem*, t. XXXII, p. 80, et t. XXXIII, p. 527). En comparant ces dates avec celle de la note 25, on remarque que les deux questions sur le droit criminel liégeois et sur les principes constitutionnels de nos provinces furent posées le même jour. Poullet y répondit avec un égal succès.

(36) MM. Borgnet, Leclercq et Faider, nommés commissaires le 3 février 1873 (*Ibidem*, t. XXXV, p. 102), firent connaître leurs conclusions le 12 mai (*Ibidem*, p. 569).

(37) Dans la séance du 7 juillet 1873, la deuxième période du concours fut prorogée jusqu'au 1er février 1874 (*Ibidem*, t. XXXVI, p. 88.)

(38) Les nouveaux commissaires, nommés dans la séance du 2 février 1874, furent MM. Nypels, Thonissen et Faider (*Ibidem*, t. XXXVII, p. 205). Ils lurent leurs rapports le 4 mai (*Ibidem*, pp. 656, 664, 666). — Le mémoire est imprimé dans le t. XXVI de la collection in-8° des *Mémoires couronnés*, sous ce titre : *Les consti-*

tutions nationales belges de l'ancien régime, à l'époque de l'invasion française de 1794. Il comprend 522 pages.

(39) Voir des comptes rendus de ce livre dans la *Revue générale*, t. XXV (1877), pp. 69 et 82, par L. de Monge; dans l'*Athenæum belge*, 1883, p. 76, par P. Frédéric, etc.

(40) *Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XXXVII, p. 773.

(41) Pour tous ces rapports, voir les *Tables générales du recueil des Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XXI à L (1867-1880), sous le nom de Poullet.

(42) L'arrêté de sa nomination est du 18 mai 1875 (*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. II, p. 344). Il devint membre effectif le 6 mars 1877, et remplaça M. le chanoine de Smedt (*Ibidem*, t. IV. p. 154).

(43) Voir le discours prononcé aux funérailles de Poullet, par M. Piot, au nom de la Commission royale d'histoire (*Ibidem*, t. XI, p. 2). — En échange de ce bon procédé, le Gouvernement belge accorda au ministre français cent exemplaires des volumes de la *Correspondance de Granvelle* qui seraient publiés en Belgique, au prix du papier et du tirage (*Ibidem*, t. III, p. 5).

(44) *Ibidem*, t. II, p. 347.

(45) *Ibidem*, p. 358; t. III, p. 3.

(46) Dans la séance du 8 novembre 1875 (*Ibidem*, t. III, p. 7).

(47) *Ibidem*, t. III, pp. 164, 378; t. V, p. 10; t. VIII, p. 319, etc.

(48) Dans sa séance du 8 janvier 1883, la Commission a désigné M. Piot pour continuer la publication (*Ibidem*, t. XI, p. 7).

(49) Des comptes rendus de la *Correspondance de Granvelle* ont paru dans l'*Athenæum belge* des 3 novembre 1878 et 15 avril 1882. Voir aussi la *Revue historique*, novembre-décembre 1879, et la *Revue générale*, t. XXVIII (1878), p. 760. — Dès l'apparition du premier volume, Poullet reçut du roi Alphonse XII la Croix de chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

(50) Voir les *Comptes rendus des séances de la Commission*, 4e série, t. III, pp. 315, 445; t. IV, p. 169; t. V, pp. 9, 347; t. VI, pp. 85, 469; t. VIII, p. 127.

(51) Un appendice est consacré aux principautés de Liège et de Stavelot. (Voir l'*Athenæum belge*, 1879, p. 181 ; 1883, p. 76, articles de MM. Piot et P. Frédéric, et surtout la *Revue générale*, t. XXX (1879), p. 782, à laquelle j'ai presque textuellement emprunté cette analyse.)

(52) *Revue bibliographique universelle*, t. XXXI, p. 442, article de M. Godefroid Kurth.

(53) Ici Poullet a surtout mis à contribution les nombreux travaux de notre savant confrère M. Alphonse Wauters.

(54) Les 272 premières pages de ce second volumes ont tirées. On nous fait espérer qu'une main pieuse l'achèvera en mettant à profit les nombreuses notes laissées par Poullet. Qu'on ne l'oublie pas : il faudra, outre l'introduction, y joindre une bonne table alphabétique des matières, qui doublera la valeur de l'ouvrage.

(55) Dans la *Revue catholique*, t. XL (1875), pp. 1, 113. En tout 63 pages.

(56) *Ibidem*, t. XLII, pp. 113, 244, 425; t. XLIII, pp. 32, 334, 454, 564; t. XLIV, p. 525 (années 1876 et 1877). En tout 234 pages.

(57) Dans la *Revue générale*, t. XXVI (1877), pp. 147, 897. En tout 77 pages.

(58) Dans la *Revue catholique*, t. LI (1867), pp. 588, 645, 726; t. LII (1868), p. 20. En tout 63 pages.

(59) *Ibidem*, t. XXXVI (1873), pp. 29, 158, 213. En tout 70 pages.

(60) *Ibidem*, 2e série, t. XXXI (1871, 1872), pp. 505, 644; t. XXXII, pp. 43, 273, 338. En tout 122 pages.

(61) *Revue catholique*, t. XXXIX (1875), p. 409. Dix pages.

(62) *Ibidem*, t. XLVII (1879), pp. 105, 317, 425. En tout 56 pages. Poullet a donné à cet article le titre d'un chapitre de son *Histoire interne de la Belgique* qui allait paraître : *Le mouvement communal et l'action des villes sur les campagnes jusqu'au milieu du XIIIe siècle.*

(63) Poullet avait épousé, le 14 février 1867, Mlle Pauline Ernst, fille cadette de M. Ernst, ancien ministre de la Justice, mort en 1842, professeur à l'Université de Louvain.

(64) Discours prononcé par M. le professeur Lefèvre, de Louvain, aux funérailles d'Edmond Poullet.

(65) Poullet a lui-même dressé la liste de ses écrits pour la *Bibliographie académique de l'Université de Louvain* (Louvain, 1880), livre que, malheureusement, j'ai connu trop tard pour cette notice. Il m'aurait épargné bien des recherches.


de Coussemaker

CHARLES-EDMOND-HENRI

DE COUSSEMAKER,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Bailleul (Département du Nord, France) le 19 août 1805, décédé à Lille le 10 janvier 1876.

Dans notre siècle, croyons-nous, peu de savants ont fourni, plus que M. de Coussemaker, une carrière si longue, si belle, si brillamment remplie par des recherches et des travaux de tous genres sur les questions d'érudition musicale, d'archéologie en général et enfin d'histoire particulière de la Flandre française.

Avant que nous parlions des principales publications de cet écrivain-artiste, disons quelques mots de sa vie, mentionnons les diverses positions qu'il a occupées et les nombreuses distinctions qui lui ont été accordées

Charles-Edmond-Henri de Coussemaker descend d'une famille très honorable des Flandres, laquelle compte, dans ses annales, beaucoup de nobles alliances. Il se rattache en quelque sorte à la Belgique, car plusieurs de ses ancêtres occupèrent des fonctions communales à Ypres. Son père, Charles-Romain-Stanislas, fut à Bailleul juge de paix et

membre de l'administration municipale. Le nom de sa mère est Marie-Julie-Reine de Metershof.

Les parents de M. Edmond de Coussemaker surveillèrent son éducation avec le plus grand soin et le destinèrent au barreau. Il fit ses études en partie en province, en partie à Paris. En même temps qu'il s'occupait du droit, il cultiva la musique et écrivit, dans sa jeunesse, un grand nombre de partitions pour chant, piano, orchestre. La plupart de ces premières œuvres sont restées en manuscrit. Le 14 septembre 1836, il épousa Marie-Joséphine-Uranie Mignard de la Mouillère, à Bourbourg, petite ville du Nord français dans laquelle il fixa sa résidence d'été, au château de Meethof.

Il fut nommé successivement suppléant du juge de paix de Bailleul (1836), avoué à Douai, juge de paix à Bergues (1843), juge au tribunal de 1re instance d'Hazebrouck (1845), juge au tribunal de Dunkerque (1852), et enfin, juge au tribunal de Lille (1858). Il occupa pendant 27 ans les fonctions de membre du conseil général du département du Nord et, dans les dernières années de sa vie, celles de maire de la ville de Bourbourg.

Parmi les nombreuses distinctions scientifiques qu'il obtint, nous citerons celles de correspondant de l'Institut de France, d'associé de notre Académie (8 janvier 1847), de membre honoraire de la Société royale des antiquaires de Londres, de président du Comité des travaux historiques, dans le Nord de la France, de président du Comité flamand de France, de membre de l'Académie impériale de Vienne, de l'Académie de Ste-Cécile de Rome, de l'Académie archéologique de Madrid, etc., etc. M. de Coussemaker était chevalier de la Légion d'honneur, de St-Grégoire le Grand et de Léopold de Belgique.

Nous nous flattons de l'avoir beaucoup connu et d'avoir été au nombre de ses amis. Il avait, dans ses relations scientifiques, des formes exquises Il était d'une serviabilité exceptionnelle. Ses procédés étaient toujours très loyaux, même envers ses contradicteurs. Apre au travail, il n'abandonnait pas une question qu'il ne l'eût élucidée complètement. Il poursuivit plus d'une fois, pendant des années entières, la solution d'un point d'érudition dont, entretemps, il tournait et retournait sans cesse les éléments d'appréciation. Dans de semblables cas, il ne négligeait aucune recherche, n'importe l'éloignement de la localité où il croyait découvrir le document probant. Il possédait parfaitement le latin et le grec, l'italien, l'allemand, l'anglais, le flamand ancien et le moderne. Il déchiffrait, avec la plus grande aisance, les anciennes écritures et les vieilles notations musicales.

Ses qualités de style étaient l'élégance, le choix constant des expressions propres, une sobriété magistrale. Sa phrase française, quoique concise, était harmonieuse. Sa phrase flamande avait les mêmes qualités. Sa latinité était correcte. Il parlait vraiment le langage de la science. Il avait acquis une grande habitude de condenser l'opinion des auteurs qu'il discutait; ses résumés étaient clairs, lucides, quoique brefs.

On reprocha à ses premières publications historiques de ne constituer que l'apport du document. On eût voulu plus d'explications, de commentaires, de conclusions en matière musicale; un coup d'œil général, embrassant toutes les pièces insérées dans ses premiers livres, manquait. M. de Coussemaker admit ces observations et en tint compte dans la suite.

Il a publié peu de ses compositions musicales. Celles-ci, à proprement dire, n'appartiennent pas à une école déter-

minée. Je les crois pencher spécialement vers les formes italiennes et françaises. Il a laissé en manuscrit un traité d'harmonie et de contre-point. Comme nous l'avons dit plus haut, ses grands ouvrages sont relatifs soit à l'érudition musicale, soit à l'archéologie en général, soit à l'histoire du département du Nord.

Entrons maintenant dans quelques détails sur ses différents travaux. Et d'abord, occupons-nous de musicologie.

M de Coussemaker avait 36 ans quand il édita son premier ouvrage d'histoire musicale : *Hucbald et ses traités de musique.* Comme le dit fort bien M. A Desplanque, le sujet était très intéressant parce qu'il touchait à la fois à l'histoire de la Flandre Française, Hucbald, ayant été moine de Saint-Amand d'Elnon, et à l'histoire des origines de la musique moderne, parce que l'écrivain du IXme siècle est l'un des plus anciens qui aient posé des règles et fourni des exemples de l'art harmonique (qu'on désignait alors sous le nom d'*Organum* ou de *Diaphonie*). M. de Coussemaker fit précéder la biographie d'Hucbald d'une *Esquisse historique de la musique occidentale depuis l'origine du christianisme jusqu'au Xe siècle* Un double aperçu sur la *Doctrine musicale des Grecs* et sur la *Notation neumatique* sert d'appendice au travail.

Cette première publication, quoique insuffisamment répandue, révéla l'auteur au monde des savants. Elle avait touché aux questions les plus palpitantes de la musicologie et mis en évidence un écrivain sérieux, plein de courage, de jeunesse et de force, destiné à entrer profondément dans l'examen des grands problèmes de l'érudition. Feu M. Fétis, notre maître à tous, dont l'Europe a pu contempler, pendant si longtemps, le dévouement aux débutants, s'empressa d'adresser ses plus cordiales félicitations à M. de Coussemaker.

Deux ans après la notice sur Hucbald, parut celle sur les *Collections musicales de Cambrai et des autres villes du département du Nord.* Cette œuvre-ci était encore d'un intérêt local et obtint néanmoins le même succès universel que la précédente. Elle fut particulièrement louée par M. de Kiesewetter, le célèbre musicologue viennois, par beaucoup d'organes de la presse et notamment par la *Revue des deux mondes* de Paris.

En 1852, M. Edmond de Coussemaker se décida à faire connaître l'ensemble de ses recherches et de ses découvertes, dans une publication capitale qui a pour titre : *Histoire de l'Harmonie au moyen âge.* L'apparition de ce livre fut un événement. L'Académie des Inscriptions et des Belles-lettres de Paris le couronna et accorda à l'auteur le titre de membre correspondant. « C'est en rapprochant, dit M. G. Bertrand, une quantité de traités inédits d'œuvres musicales, aujourd'hui oubliées, et en les contrôlant les unes par les autres, que M. de Coussemaker est parvenu à fixer sûrement tout ce qu'il nous dit de la théorie et de la pratique, dans cette période reculée, des formes favorites de la musique et des diverses espèces d'artistes et de maîtres qui ont contribué aux premiers progrès de l'art nouveau. »

L'illustre M. Vitet n'en fit pas un moindre éloge ; mais ce fut Vitet le premier qui osa dire à l'auteur que : « ses documents et ses appréciations, tout en fournissant l'ensemble et les détails des matériaux nécessaires pour écrire l'histoire de l'harmonie, ne constituaient pas une *véritable histoire,* et laissaient trop au lecteur le soin de construire lui-même l'édifice. » D'après M. l'abbé Dehaisnes, M. de Coussemaker, pour écrire ce livre, se serait fait un *système,* qu'il aurait emprunté aux méthodes allemandes. Nous ne partageons pas

cet avis, pas plus que M. de Coussemaker lui-même, qui dans la suite tint mémoire du reproche. Il nous fit un jour l'honneur de nous dire personnellement, qu'il n'avait eu en vue que de fournir le document sans conclusions. Il avait été incomplet, il le reconnaissait.

Aussi devint-il plus précis, plus net, et cependant plus complet, dans son *Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles* et dans son *Art harmonique au XIVe siècle*, où se trouvent plus de cinq cents compositions émanant d'une foule d'auteurs, restés pour la plupart inconnus.

MM. Fétis, Pougin, Desplanque, Dehaisnes citent, parmi les publications qui suivirent ces grands travaux : *Les chants populaires des Flamands de France ; les chants liturgiques de Thomas à Kempis ; l'essai sur les instruments de musique ; une notice sur un manuscrit musical de St-Dié ; les drames liturgiques du moyen-âge ; une messe du XIIIe siècle ; une chanson du XVe siècle*, etc.

Comme tous les musicologues, nous avons lu la plupart de ces petits ouvrages. Tous sont curieux, tous sont instructifs. Partout nous rencontrons la même érudition, la même concision de style ; parfois un peu d'animation exceptionnelle, par suite des polémiques auxquelles de précédents travaux avaient donné lieu. Mais dans ces lignes, M. de Coussemaker procède plutôt par insinuations délicates que par allusions personnelles ou directes. C'est toujours la grande question de l'histoire de notre art qui le préoccupe, celle de restituer à l'antiquité les titres de vénération et de respect qu'elle possède, et qui pendant si longtemps lui avaient été méconnus.

Rien ne pouvait ralentir le zèle de notre éminent historien. En 1867, il se décida à publier, en latin, le premier des

volumes qui devaient constituer la synthèse de toutes ses recherches et doter l'Europe musicale d'un véritable monument. Qui ne connaît les *Scriptores ecclesiastici de musicâ sacrâ potissimum*, de Gerbert? Cet ouvrage du XVIII[e] siècle était, de l'avis de tous, incomplet. Quantité de bibliothèques publiques et privées possédaient des manuscrits précieux que l'abbé de S[t]-Blaize n'avait point découverts. En faire la collection, revoir chaque manuscrit, mot par mot, les coordonner, les publier tous dans une édition de luxe comportant quatre ou cinq volumes, voilà le travail qu'entreprit M. de Coussemaker et qu'il réalisa. Car, quoique la mort l'ait surpris au moment d'éditer le supplément au quatrième volume de sa *Nova series scriptorum de musicâ medii ævi à Gerbertina Altera*, cet appendice existe, la famille le possède et le publiera avec d'autres ouvrages importants, que nous citerons dans le catalogue général des œuvres de notre regretté ami.

Et maintenant, que dire de cet immense travail qui, autrefois, eût pu tenter toute une congrégation de Bénédictins! (1) Ses *Scriptores*, nous osons l'affirmer, constituent, avec la *Biographie universelle* et l'*Histoire générale de la musique* de M. Fétis et avec l'*Histoire de l'harmonie chez les peuples de l'antiquité*, de notre éminent collègue M. Gevaert, le TRINUM MUSICALE de notre siècle, le commentaire raisonné et scientifique des sources, le guide sûr pour tous les rechercheurs, pour tous les musicologues! Nous fûmes le témoin des labeurs incroyables que cette publication causa à l'auteur, des frais de toutes sortes qu'elle lui imposa, des

(1) Car M. de Coussemaker aura ses continuateurs. Pas plus que Gerbert il n'a tout trouvé, en fait de documents et de sources.

milliers de lettres qu'elle le força d'écrire, des nombreux voyages qu'elle lui fit faire, et enfin, de l'épuisement total de forces physiques qui en résulta pour lui.

« M. de Coussemaker, dit M. Gevaert, a abordé le premier l'art du moyen-âge sous les aspects les plus divers et dans un esprit conforme aux exigences de la science moderne. Ses livres sont et resteront longtemps encore l'unique guide de quiconque veut s'aventurer dans le dédale musical du moyen-âge. Grâce à lui, nous ne sommes plus dans une région inconnue. On peut s'y diriger aujourd'hui sans difficulté. » M. Fétis et après lui M. Arthur Pougin proclament que les livres de M. de Coussemaker, surtout ses *Scriptores*, ont droit à l'admiration et à la reconnaissance de tous les savants. Cet avis est du reste unanime parmi les musicologues d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre.

Notre travail deviendrait trop long si nous entrions dans l'examen et dans la discussion des traités anciens que M. de Coussemaker a reproduits, de ses études sur les neumes, sur l'harmonie, sur le rythme, sur les drames religieux, sur les chants moraux et mystiques, etc., etc... Il n'est pas de musicien sérieux qui ne les possède et ne les étudie.

On a reproché à l'auteur des erreurs de copie, des fautes d'impression latine. Quel est le publiciste qui, dans une semblable revision, n'en commettrait pas ? Et les amis qui ont aidé M. de Coussemaker à revoir ses épreuves, n'ont-ils pas eu, eux-mêmes, leur part dans ces petites inexactitudes? Est-ce que Gerbert, Glareanus, les éditeurs du *Dodechardon* n'on point des erreurs d'impression? Le reproche n'est pas sensé.

On a dit aussi que M. de Coussemaker n'avait pas découvert, lui-même, certains traités qu'il reproduit. Il ne l'a

jamais prétendu, pas plus que Christophe Colomb ne s'est proclamé l'inventeur de l'œuf de poule avec lequel il a convaincu ses contradicteurs; pas plus qu'Archimède n'a soutenu être l'auteur du monde, pour la suspension duquel son levier ne demandait qu'un point d'appui. N'est-ce donc rien que de tirer de l'oubli tant de pièces inédites, d'en faire un choix intelligent, de trouver, entre elles, un enchaînement historique et de créer ainsi une filière nouvelle, une voie certaine au milieu de toutes les investigations futures!

Résumons-nous par un seul mot : M. de Coussemaker est l'un des musicologues qui, dans notre siècle, ait le plus mérité de l'érudition musicale. Cet avis sera celui de la postérité.

Voila pour la musique (1).

Ses services rendus à plusieurs sociétés d'archéologie et d'histoire sont aussi très remarquables. Disons d'abord qu'il a publié une multitude de monographies, de petites notices diverses, dont nos lecteurs trouveront la nomenclature plus loin ; puis, quand il s'agissait d'organiser un cercle scientifique, il arrivait avec des aperçus nouveaux. Ses conseils étaient pratiques, lumineux. Il présidait avec tact, zèle, avec une grande dignité. Aussi s'était-il créé de nombreux et de vigoureux adhérents. Le Comité de France lui doit sa plus grande renommée. Cette œuvre fut fondée par lui, à l'époque où Napoléon III ne soutenait pas encore que l'usage d'une même langue était forcément constitutif des unités natio-

(1) M. A. Desplanque, dans son *Étude sur les travaux de M. de Coussemaker,* a publié un travail très remarquable sur les mérites de cet auteur. Nous en dirons autant de M. l'abbé Dehaisnes. Nous leur avons fait, à l'un et à l'autre, divers emprunts.

nales. Erreur évidente, dont notre chère Patrie eût été la première victime!

« Il est des personnes, dit très bien l'abbé Dehaisnes, qui volontiers plaisantent les sociétés de province. Même ceux qui, officiellement, leur décernent des éloges, se donnent le malin plaisir de tourner en dérision l'importance qu'on leur attribue. Et pourtant les érudits de province rendent de véritables services. Non seulement, dans leurs notices spéciales, ils redressent les erreurs des écrivains qui ont fait des travaux d'ensemble, mais ils préparent les matériaux pour les esprits généralisateurs... Ils tournent vers la science l'existence d'hommes notables, parmi lesquels se révèlent les savants d'une sérieuse valeur. » C'est là certainement un des titres de gloire de M. de Coussemaker, lequel eut, dans les trente-cinq premières années de sa vie, le tort de se croire trop provincial, de n'oser pas se produire sur un grand terrain. Plus tard l'avenir le dédommagea amplement de son excès d'humilité.

Comme organisateur en province, il formula tout un système d'investigations historiques dans le département du Nord de la France. Après la fondation d'un comité général, il créa des sous-comités, et sous l'impulsion de ces messieurs bien des découvertes locales, du plus grand intérêt, furent faites. Il serait à espérer que cette œuvre trouvât des imitateurs dans tous les départements français, comme aussi dans nos provinces de Belgique et de Hollande.

Quant à son comité flamand de France, là aussi le plus grand succès le récompensa. A lui s'adjoignirent plusieurs de nos grands historiens et de nos meilleurs écrivains flamands Le comité de France put faire paraître, sous sa direction, douze volumes d'*Annales* et cinq volumes de *Bulletins*.

Les publications de la Société flamande de France provoquèrent un véritable enthousiasme dans le monde de la science. Il n'est document sur l'archéologie, les lettres, le droit féodal, les juridictions seigneuriales, les chambres de rhétorique, les légendes populaires, les miracles, la biographie et la bibliographie flamandes qui n'ait été indiqué pour être remué, examiné, étudié avec soin par les amis et les correspondants de M. de Coussemaker.

Nous ne nous étendrons pas sur le rôle très distingué que M. de Coussemaker remplit pendant si longtemps dans les délibérations du conseil général du Nord, ni sur son dévouement à la ville de Bourbourg, dont il finit par accepter les fonctions de maire. C'est à sa demande que nous prîmes, à Louvain, chez M. Van Aerschot, aîné, la direction de la fusion des cloches du beau carillon dont il fit doter cette ville.

Il nous reste encore à dire un mot du plus remarquable de ses travaux historiques proprement dits. Ce sont ses quatre volumes in-quarto qui ont pour titre : *Histoire des troubles religieux de la Flandre maritime au XVI*e *siècle.* A part ses ouvrages musicaux, celui-ci est le livre auquel il travailla avec le plus d'ardeur. On y constate, comme il l'avouait du reste lui-même, qu'il l'écrivit *con amore.* Il le termina peu avant sa mort et put en dire, en toute vérité, comme le poète latin : *Exegi monumentum ære perennius.* Tel est, pour cette belle publication, l'avis de tous les biographes

M. de Coussemaker avait d'ardentes convictions religieuses. Elles furent celles de toute sa vie. Elles éclatent dans tous ses ouvrages.

Il mourut à Lille, le 10 janvier 1876, couvert d'années et de gloire, laissant son épouse, ses enfants, ses amis, dans le plus légitime des deuils.

De nombreux et de beaux discours furent prononcés à ses obsèques.

Parmi ses commentateurs citons, outre MM. Desplanque et Dehaisnes, dont les notices sont très bien faites (1), MM. F. Fétis, Pougin de Paris et Grove de Londres, dans leurs biographies de musiciens.

CHEVALIER X. VAN ELEWYCK.

(1) Le premier de ces livres a paru à Lille, chez Lefebvre-Ducrocq, 1870, le deuxième chez Aimé de Zuttere, à Bruges, en 1876.

LISTE DES OEUVRES DE M. E. DE COUSSEMAKER (1).

MUSIQUE (2).

Recueil de six romances et chansonnettes. Paris, Schlesinger, 1827.

Recueil de sept romances, chansons et nocturnes. Paris, Schlesinger, 1828.

Six Mélodies, Paris, Schlesinger, 1832.

Huit Mélodies, Lille, Mad^e Bohem, 1836.

Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique suivi de recherches sur la notation et sur les instruments de musique, avec 21 planches. Paris, Techener, 1841, in-4°, de VIII et 212 pages. (Tiré à 80 exemplaires.)

Notices sur les collections musicales de la Bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord, in-8°, de 180 pages de texte et de 40 pages de musique. Paris, 1843. (Tiré à 110 exemplaires.)

Histoire de l'harmonie au moyen âge. Paris, 1852, in-4°, de XIII — 374 pages de texte; 38 planches, fac simile et XLIV pages de musique.

Trois chants historiques de la Flandre, avec musique. (*Annales du Comité flamand de France,* t. I, p. 162-190.)

Chants populaires des Flamands de France recueillis et publiés avec les mélodies originales, une traduction française et des notes. Gand, 1856, gr. in-8°, de 419 pages de texte avec planches et musique.

(1) Extrait de l'ouvrage spécial de M. l'abbé Dehaisnes sur M. E. de Coussemaker.

(2) Dans cette catégorie d'œuvres, nous ne mentionnons pas les nombreuses compositions musicales manuscrites que cite l'auteur de la présente liste.

Notice sur un manuscrit musical de la Bibliothèque de St-Dié. Lille, 1859, in 8°, de 20 pages.

Drames liturgiques du moyen âge. Rennes, 1868, in-4° de 350 pages avec fac-simile.

Messe du XIIIe siècle traduite en notation moderne et précédée d'une introduction. Paris, 1861, gr. in-4°, de 8 pages de texte et de 33 pages de musique avec un fac-simile.

1864. Les harmonistes des XIIe et XIIIe siècles. Lille, in-4°.

1865. L'art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles. Paris, 1865, in-4°, de XII — 292 pages de texte et de 228 pages de musique ancienne et moderne.

Scriptorum de musica medii ævi nova series à Gerbertina altera. Paris, 1867-1876, 4 vol. in-4°.

Plan ou cadre général d'un projet d'instruction sur la musique. 1857. (*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts*, année 1857.)

Office du sépulcre, selon l'usage de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte; rapport fait à la section d'archéologie du Comité de la langue de l'histoire et des arts, le 20 avril 1857. Paris, 1858. (*Bulletin du Comité de la langue*, année 1857.)

Essai sur les instruments de musique du moyen-âge. — (Série d'articles publiés dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, années 1845 à 1858.)

Traités inédits sur la musique du moyen-âge. — Lille, 1865, in-4°, de 22 p. (*Annales archéologiques de Didron*, t. XXIV, p. 330.)

Chants liturgiques de Thomas à Kempis, avec fac-simile et planches de musique. Gand, 1856, in-8°, de 20 pages. (*Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1856.)

Chansons religieuses de Théodore de Gruter, moine de Doesbourg au XVe siècle, avec fac-simile et musique. Amsterdam, 1857. (*Dietsche Warande*, année 1857.)

Chanson du XVe siècle (*Mémoires de la Société archéologique de Namur*, année 1862.)

OEuvres complètes du trouvère Adam de la Halle. Lille, 1872, grand in-8° de LXXIV-440 pages.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Essai historique sur le Hoop. (*Mémoires de la Société des sciences de Lille*, 2e série, t. VIII, pp. 185-216.)

Discours sur l'archéologie au XIXe siècle, prononcé le 22 décembre 1561, à la séance solennelle de la Société Impériale des Sciences, etc., de Lille. (Id., 2e série, t. VIII, pp. XCIX-CVII.)

Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des Comptes de Lille, publié par les soins et aux frais de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 2 vol. in-4o de 954 pages.

C'est à l'initiative et en partie aux soins de M. de Coussemaker qu'est due cette importante publication.

Lettre sur l'ancienne abbaye de Bourbourg et sur quelques églises de l'arrondissement de Dunkerque. (*Bulletin de la Commission historique du Département du Nord,* t. II, pp. 187-200.)

Voyage historique de M. Bethmann dans le Nord de la France, traduit de l'allemand et précédé d'une introduction. (Id , t. III, pp. 189 251.)

Notice sur la bibliothèque communale de Bourbourg. (Id., t. IV, pp. 420-430.)

Quelques épitaphes des églises de Comines, Cambrai, Condé, Esne, Estaires, Halluin, Solre-le-Château et Valenciennes. (Id., t. V, pp. 287-341.)

Statistique archéologique du Département du Nord : arrondissement de Dunkerque. (Id., t. VI, pp. 123-284.)

Paroles prononcées sur la tombe de M. le docteur Le Glay, président de la Commission historique. Lille, 1863, in-8o, de 4 pages. (Id., t. VII, p. 142.)

Statistique archéologique du Département du Nord : arrondissement d'Hazebrouck. (Id., t. VII, pp. 145 212.)

Note sur les poteries découvertes à Bourbourg et à Cappellebrouck. (Id., t. IX, pp. 25-26.)

Manuscrit du couvent de Sainte-Catherine de Sienne de Douai; notice descriptive. (Id., t XII, pp. 309-397.)

Notice nécrologique sur M. Louis Cousin. (Id., t. XII, pp. 541-544.)

Discours prononcés comme président de la Société dunkerquoise. (*Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts*, 1854-1855, pp. 9, 39; — 1858-1859, p. 8.)

Document inédit pour servir à l'histoire des guerres de Flandre et à celle de la ville et de la châtellenie de Bourbourg au XVII[e] siècle. (Id., t. V, pp. 166-220.)

Instructions relatives aux dialectes flamands et à la délimitation du français et du flamand dans le Nord de la France. (*Annales du Comité flamand de France*, t. II, pp. 62-69.)

Bibliographie des Flamands de France. (Id., t. II, pp. 341-373, t. IV, pp. 413-448.)

Délimitation du flamand et du français dans le Nord de la France. (Id., t. III, pp. 377-399. — Dunkerque, 1857.)

Quelques recherches sur le dialecte flamand en France. (Id., t. IV, pp. 79-131.)

Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg. (Id., t. IV, pp. 257-342.)

Vitraux peints et incolores des églises de la Flandre maritime. (Id., t. V, pp. 104-120.)

Keure de Bergues, Bourbourg et Furnes, traduite et annotée. (Id., t. V, pp. 180-228.)

Documents relatifs à la Flandre maritime, extraits du cartulaire de l'abbaye de Watten. (Id., t. V, pp. 297-383.)

Notice sur l'abbaye de Ravensberg. (Id., t. VI, pp. 223-282.)

Elections aux Etats Généraux de 1789 dans la Flandre maritime. Procès-verbaux, cahiers de doléances et autres documents. (Id., t. VII, pp. 182-318.)

Notice sur la Maison de lépreux lez Bourbourg. (Id., t. VIII, pp. 297-313.)

Notice sur l'hôpital et couvent de Saint-Jean à Bourbourg. (Id., t. IX, pp. 114-182.)

Rapport et dénombrement des villes et châtellenies de Dunkerque, Bourbourg et Warneton. (Id., t. X, pp. 398-455.)

Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime. (Id., t. XI, pp. 183-290; t. XII, pp. 157-332.)

Notice sur le monastère de Peene, dit la Maison de paix. (Id., t. XII, pp. 332-359.)

Fiefs et feudataires de la Flandre maritime. (Id., t. XIII, p. 17.)

Une lettre du comte d'Egmont. (Bulletin, t. I, p. 67.)

Tableau chronologique et héraldique des bourgmestres de la ville et châtellenie de Bergues depuis l'union en 1586. (Id., t. I, pp. 138-142.)

Note sur l'église de Millam. (Id., t. I, pp. 215-219.)

Ancien inventaire de titres relatifs à la ville de Bailleul; — liste de chartes et titres relatifs à la ville de Bailleul. (Id., t. I, pp. 368-373, 391-393.)

Note sur une signature autographe de Michel de Swaen, poète dunkerquois. (Id., t. I, pp. 399-401.)

Fabrication des draps à Cassel et à Saint-Omer au XIVe siècle. (Id., t. II, pp. 12-14.)

La fête des innocents à l'abbaye de Watten au XIIIe siècle. (Id., t. II, pp. 71-72.)

Un rayon de ma bibliothèque : étude sur quelques livres anciens de la littérature flamande. (Id., t. II, pp. 178-192; 205-211.)

Epitaphes espagnoles. Extraites d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. (Id., t. II, pp. 285-288.)

Institution d'une chapelle dans l'église paroissiale de Bourbourg par Robert de Fiennes, connétable de France. (Id., t. II, pp. 334-336.)

Etats-Généraux de 1789. Procès-verbaux concernant l'élection des députés et la rédaction des cahiers de doléance par les trois ordres de la Flandre maritime. (Id., t. II, pp. 373-381.)

Discours prononcé dans la séance extraordinaire, tenue le 7 juil-

let 1863 à Cassel, à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation du Comité. (Id., t. III, p. 88.)

Analectes historiques sur la Flandre maritime. Extraits de l'inventaire des chartes de la bibliothèque du séminaire épiscopal de Bruges. (Id., t. III, p. 131.)

Notes sur des verrières qui existaient autrefois dans les églises de la Flandre maritime. (Id., t. III, pp. 204-233.)

Note à propos d'un acte de 1383 relatif à la capitulation de l'armée anglaise, occupant la ville de Bourbourg à cette époque, qui existe aux archives générales du Royaume à Bruxelles. (Id., t. III, p. 372.)

Documents historiques relatifs à la ville de Bergues. (Id., t. III, p. 425.)

La musique dans l'église paroissiale de Bourbourg au XVI[e] siècle. (Id., t. III, p. 453.)

Etat des villes et villages composant la châtellenie de Cassel avant 1789. (Id., t. III. p. 469.)

Le couvent des Pères capucins à Bourbourg. (Id., t. IV, p. 17.)

Note sur une communication faite par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, relative à la transmission de la châtellenie de Bourbourg, en 1310, par Robert de Bar à Isabeau, sa sœur. (Id., t. IV, p. 71.)

Un combat judiciaire à Cassel en 1396. (Id., t. IV, p. 105.)

Franche-vérité rétablie dans la châtellenie de Bailleul en 1434. (Id., t. IV, p. 116.)

Croix de chanoinesse de l'abbaye de Bourbourg. (Id., t. IV, p. 420.)

Bailleul et ses châtelains. (Id., t. IV, p. 429.)

Notice sur la Madeleine, maison de lépreux lez Bergues-Saint-Winoc. (Id., t. IV, p. 455.)

Documents historiques sur la Flandre maritime. Extraits du grand cartulaire de Saint Bertin. (Id., t. V, pp. 61-89, 134-144, 175-192, 269-288, 294-336.)

Lettre touchant la démolition de Thérouanne. (Id., t. V, p. 96.)

Le château de Bourbourg : sa démolition en 1528. (Id., t. V, pp. 150-155.)

Cloches et carillon de Bourbourg. (Id., t. IV, p. 175.)

Privilège octroyé par Charles-Quint aux arbalétriers, archers et arquebusiers de Bourbourg, en 1520. (Id., t. V, pp. 155-160.)

Discours prononcé sur la tombe de M. Desplanque. (Id., t. V, pp. 347-350; Id. de la Commission historique du Nord, t. XII, p. 1.)

Liste de sceaux relatifs à la Flandre maritime (Id., t. V, pp. 356-377, 432.)

Documents historiques sur la Flandre maritime Liste de ceux de la châtellenie de Cassel qui ont pris le parti de Philippe-le-Bel contre Gui de Dampierre. (Id., t. V, pp. 381-384.)

Maisons confisquées à Dunkerque après la bataille de Cassel, en 1328. (Id., t. V, pp. 426-429.)

Bataille de Gravelines, en 1528 : lettre du roi à M. de Molembais. Id., t. V, pp. 430-431.)

Notice sur l'ancien tabernacle de l'église Saint-Jean-Baptiste à Bourbourg. (Id., t. V, pp. 476-480.)

Notice sur la seigneurie et la famille du Wez, seigneurie située à Saint-Pierrebrouck. (Id., t. V, pp. 487-540.)

Château de Bourbourg. (Id., t. VI, pp. 36-42.)

Relations entre la Flandre et l'Angleterre à la fin du XIV[e] siècle. (Id., t. VI, pp. 43 45.)

Nécessité de mettre en état de défense Dunkerque, Gravelines et Bourbourg. — Droits du comte de Flandre sur les dunes. (Id., t. VI, pp. 66-89.)

Confiscations dans la Flandre maritime sous Philippe-le-Bel. (Id., t. VI, pp. 104-166.)

Discours prononcé dans la séance générale tenue par le Comité flamand de France le 3 juin 1873. (Id., t. VI, pp. 185-192.)

Fondation de chapelles et chapellenies dans la Flandre maritime. (Id., t. VI, pp. 461-486.)

Analectes historiques sur la Flandre maritime : 1° Tombeaux de Robert le Frison à Cassel et de Thierri d'Alsace à Watten. (Id., t. II, pp. 357 360) ; 2° Notes extraites d'un manuscrit intitulé : Déclaration généalogique des tiltres de Philippe III d'Austriche,

roy des Espagnes et des Indes. (Id., t. V, pp. 90-95, 101-113) ; 3° Un émissaire de Philippe d'Artevelde dans la Flandre maritime. (Id., t. VI, pp. 46-48.)

AUTRES OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. DE COUSSEMAKER.

Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre maritime, documents inédits, 1560-1570, avec fac-simile de signatures. (Bruges, 1875-1876, 4 vol. in-4°, 1600 pages, avec le portrait de M. de Coussemaker.)

MANUSCRITS (1).

L'art harmonique au XIVe siècle.

Histoire des instruments de musique au moyen-âge, in-4°, avec planches. (Les planches ont été gravées.)

Traités de Theinred et de Jean de Tewkesbury. (Ces deux traités n'ont pu trouver place dans le tome IV des *Scriptores*.)

Cartulaire de l'abbaye de Bourbourg.

Cartulaire de l'abbaye de Watten.

Fiefs et feudataires de la Flandre maritime de 1390 à 1660, relevés d'après les comptes de bailliage de Bailleul, Bergues et Cassel. (Suite du travail dont la première partie a paru dans le tome XIIIe des Annales du Comité flamand de France.)

Topographie de la châtellenie de Bourbourg.

(1) Nous citons ces ouvrages parce que, quoique manuscrits, ils sont entièrement achevés, qu'ils forment le complément nécessaire des précédents et que la famille de M. de Coussemaker les fera paraître.

ADRIEN DE LONGPÉRIER,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Paris le 21 septembre 1816, mort dans la même ville le 14 janvier 1882 (1).

Il n'est pas facile de rendre compte de la vie et des travaux d'un homme tel qu'était l'illustre archéologue que la science a perdu. Les difficultés semblent augmenter, quand on a

(1) Outre les documents qui m'ont été fournis par la famille, j'ai consulté pour la rédaction de cette notice :

1° Les discours prononcés aux funérailles de Longpérier, le 17 janvier 1882, par MM. Girard, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Alfred Maury et Georges Perrot, membres de la même Académie ;

2° F. Lenormant, *Notice sur M. A. de Longpérier,* avec un portrait ;

3° Gustave Schlumberger, *Notice sur la vie et les travaux de M. Adrien de Longpérier ;*

4° Vincenzo Promis, *Adriano de Longpérier, extr. des Actes de l'Académie royale des sciences de Turin,* tome XVII ;

5° Florian Vallentin, *Bulletin épigraphique de la Gaule,* mars, avril 1882, pp. 96 et suiv. ;

6° *Polybiblion*, février 1882, p. 172 ;

7° *Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie,* 1er février 1882, pp. 360 et suiv. (article de M. l'abbé Thédenat).

Un grand nombre de journaux ont consacré des articles à Long-

vécu dans des rapports intimes avec ce savant et qu'on a eu le privilège de pouvoir apprécier, pendant nombre d'années, les dons extraordinaires que la nature avait accordés à ce merveilleux esprit, si admirable par sa prodigieuse mémoire et par son immense érudition.

Nécessairement, après les excellentes notices qui ont été publiées, je serai obligé de répéter ici bien des choses qui sont connues.

Henri-Adrien Prévost de Longpérier naquit à Paris le 21 septembre 1816; son père qui, avant 1848, pendant plusieurs années occupa la mairie de Meaux, appartenait à une des plus anciennes et des plus honorables familles de cette ville.

« Tout jeune encore, dit M. F. Lenormant, avant même » d'avoir terminé ses études classiques qu'il fit tout entières » sous la direction de son père, sans passer par aucun col- » lège ni aucune institution, il montra le goût le plus vif et » les aptitudes les plus remarquables pour l'étude des anti- » quités en général, et pour celle de la numismatique en » particulier. » En effet, « la numismatique est le prélimi- » naire indispensable et comme la base de toute étude rela- » tive aux anciens temps. Il est incontestable qu'elle fournit

périer; je citerai entre autres *Le Parlement*, nos des 31 janvier et 1er février 1882 (article de M. F. Lenormant); le *Journal des Débats*, no du 21 janvier (article de M. Ph. Berger); le *Français*, no du 16 janvier (article de M. E. Récamier); le *Journal officiel*, no du 23 janvier (article de M. Ferdinand Delaunay); *Le Temps*, nos des 15 et 18 janvier; *Le Figaro*, nos des 15 et 17 janvier; la *Gazette de France*, no du 16 janvier; *Le Clairon*, no du 15 janvier; *Le Télégraphe*, no du 16 janvier; *La République française*, no du 17 janvier; *Le Journal d'Anvers*, no du 27 janvier, etc., etc.

» sur la chronologie, l'iconographie et l'histoire des religions
» des données d'une sûreté incomparable; cette science jette
» un jour nouveau sur la géographie et sur les faits histori-
» ques; il est encore vrai qu'on y puise mille renseignements
» sur les institutions, les costumes, la langue, l'architecture
» des peuples antiques; enfin, on ne saurait concevoir, sans
» y avoir recours, d'idées exactes sur les arts. Il n'est pas de
» connaissance qui procure plus de notions justes, en fait de
» style, que la numismatique; car, dans les monnaies, l'œuvre
» de l'artiste apparaît toujours inhérente à la date et au lieu
» d'origine (1). »

Je viens de dire que le père d'Adrien s'était seul chargé de l'éducation de son fils; c'était un homme de cœur qui avait fait d'excellentes études, qui cultivait la poésie et qui était versé dans la connaissance des littératures étrangères.

A l'âge de 14 ans, Adrien avait déjà rassemblé une collection de médailles qu'il étudiait avec soin, et le classement de ces pièces, le déchiffrement de leurs légendes, exigeant des recherches de toute nature, le jeune homme s'appliquait à connaître les personnages de l'histoire, à approfondir la chronologie et à apprendre la géographie de l'antiquité et du moyen âge. Il dut en même temps s'appliquer à bien connaître les langues anciennes, le grec et le latin. Mais ses parents et lui-même ne se doutaient pas que ces recherches et ces études qui ne semblaient être qu'un simple passe-temps, deviendraient un jour le but de sa vie tout entière.

Le 18 mai 1836, après avoir été attaché pendant six mois au département des imprimés, Longpérier, à l'âge de dix-neuf ans, entra comme surnuméraire au Cabinet des médailles de

(1) *Revue numismatique*, 1856, pp. 1 et suiv.

la Bibliothèque royale; le 15 juin 1842, à la mort de Dumersan, il fut nommé premier employé. Travailleur actif, il sut mettre à profit, sous l'habile direction et la forte discipline de Letronne d'abord, de Charles Lenormant ensuite, les ressources que lui offrait ce grand dépôt scientifique.

Ainsi à un âge où d'ordinaire l'homme ne connaît encore que les éléments, Longpérier avait déjà acquis des connaissances profondes, surtout en numismatique. Ses chefs s'en aperçurent bientôt et le jeune employé, par son savoir sûr et brillant, conquit en peu de temps une place à part au Cabinet des médailles.

En se livrant à une étude assidue des collections au milieu desquelles il passait sa vie, il chercha encore à connaître les autres collections publiques de l'Europe et surtout celles du Musée britannique, sans négliger les cabinets particuliers qui étaient alors nombreux et riches à Paris.

M. Alfred Maury, dans le discours prononcé le 17 janvier 1882 aux funérailles de Longpérier, s'est beaucoup étendu sur la jeunesse de son confrère et ami qu'il connaissait dès sa première enfance. Quant à moi, lié depuis près d'un demi-siècle avec Adrien de Longpérier par la plus étroite et la plus cordiale amitié, ayant les mêmes goûts, voué aux mêmes études et aux mêmes recherches, j'ai été à même, plus qu'un autre, d'apprécier ses rares qualités, les charmes de son esprit si fin et si délicat, ses vastes connaissances, la sûreté de son coup d'œil, et un don rare qui lui était particulier, je veux dire cette intuition qui lui permettait, dès le premier moment, de décider de l'authenticité, de l'origine et de l'âge d'un objet d'art, de quelque genre que ce fût.

Longpérier connaissait aussi bien les monuments grecs et romains que ceux de l'Orient, du moyen âge et de la Renais-

sance ; « il aimait passionnément le beau sous toutes ses » formes et dans toutes ses manifestations (1). » Et comme l'a dit M. Girard : « une étude approfondie de la numis- » matique..... avait conduit Longpérier à une connaissance » universelle de l'archéologie. L'épigraphie, la sculpture, la » céramique, la glyptique, en général tous les arts de l'an- » tiquité, du moyen âge et de la Renaissance entrèrent dans » le cercle de ses recherches. » On le reconnaissait parmi les savants de notre époque « comme le maître incontesté » de la science archéologique (2). » Il était consulté par tous les savants, par tous les amateurs. Son jugement était accepté partout avec une confiance illimitée. Né artiste, il savait dessiner avec une grande habileté. En outre, il avait cherché à se rendre compte des divers procédés employés par les anciens dans l'exécution de leurs œuvres d'art, et personne, si ce n'est le duc de Luynes, n'a mieux connu toutes les questions qui se rapportent à la technologie (3).

Après avoir publié des articles remarquables dans plusieurs recueils scientifiques et surtout dans la *Revue numismatique*, il dirigea son attention sur la numismatique orientale : il choisit pour sujet de ses recherches les monnaies frappées par les anciens rois de Perse, et pour se mettre en état d'aborder la rude tâche qu'il s'imposait, il chercha à connaître les idiomes jadis en usage dans les contrées dont il voulait classer et expliquer les monnaies. Guidé par les conseils de l'habile orientaliste Reinaud, il apprit l'arabe qu'il parvint à parler

(1) F. Lenormant.
(2) F. Lenormant.
(3) F. Lenormant.

avec une certaine aisance, et il étudia l'hébreu, le persan et le turc (1).

Son essai sur les monnaies des rois de Perse de la dynastie Sassanide, imprimé en 1840, fut couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; ce travail difficile et ardu commença la réputation du jeune archéologue. Silvestre de Sacy, dans un de ses plus beaux mémoires, composé en plein 1793, avait essayé de classer les monnaies des Sassanides, et depuis ce temps, aucun savant ne s'était occupé de cette question, ni du déchiffrement des légendes en langue pehlevie, qui sont gravées sur ces monnaies.

Il parvint ainsi à fixer le monnayage de ces rois à commencer par Ardeschir I[er], le fondateur de la dynastie, jusqu'à Yezdegerd qui succomba dans sa lutte contre l'invasion des Musulmans (2). Cette étude a été poursuivie depuis, et poussée plus loin par les travaux d'Olshausen, de Mordtmann et d'Edwards Thomas (3).

Quelques années après, en 1853, il consacra un travail à la dynastie des rois perses Arsacides (*Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes Arsacides*, un volume in-4° avec 18 planches) (4). Malheureusement ces recherches, qui furent aussi couronnées par l'Institut, ne furent jamais terminées.

Son travail sur les drachmes des derniers rois de cette dynastie, imprimé dans la *Revue numismatique* (1841), fait

(1) Alfred Maury.

(2) Voir le compte rendu de cet ouvrage, dans la *Revue numismatique,* 1841, pp. 58 et suiv.

(3) F Lenormant.

(4) L'édition définitive avec les 18 planches a paru, en 1882, chez Leroux libraire-éditeur, 28, rue Bonaparte.

époque dans ce monnayage, et doit, avec les deux livres dont je viens de parler, servir de base aux recherches ultérieures (1).

Je citerai encore ici en fait de travaux sur la numismatique orientale, son article sur les monnaies des rois d'Éthiopie (*Revue numismatique*, 1868, pp. 28 et suiv.), et son examen critique de l'ouvrage de M. G. Schlumberger sur le trésor de Sañà (monnaies Himyaritiques), dans le *Journal des Savants*, janvier 1881, pp. 42 et suiv.

La numismatique arabe fut aussi l'objet des études et des recherches de Longpérier. Il avait eu le projet de faire un grand ouvrage sur les monnaies musulmanes de l'Espagne, et il avait fait plusieurs voyages pour en recueillir les matériaux. Mais diverses circonstances et d'autres travaux ne lui permirent pas de mettre à exécution ce projet. Le public n'en a connu qu'un programme où le plan méthodique était supérieurement tracé, à tel point, ajoute M. F. Lenormant, « qu'un » autre n'aurait plus aujourd'hui qu'à en remplir les cadres » sans s'en écarter et où un certain nombre de pièces capi- » tales au point de vue historique étaient publiées pour la » première fois (2). »

Du reste, Longpérier a publié un grand nombre de dissertations sur les monuments arabes, vases, miroirs, inscriptions, etc.

Il s'intéressait aussi beaucoup aux antiquités hébraïques et à toutes les questions, encore bien obscures, se rapportant aux Juifs d'Occident au moyen âge (3).

(1) F. Lenormant.

(2) Cf. *Œuvres de Longpérier*, t. I, p. 417.

(3) M. G. Schlumberger est entré dans des détails intéressants sur ces travaux.

Quant à la numismatique française, Longpérier a publié deux catalogues importants, celui de la collection Dassy en 1840 et celui de la collection Rousseau en 1847. Jusqu'à cette époque, on n'avait rien écrit sur les monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, depuis le livre de Le Blanc publié sous le règne de Louis XIV (Paris, 1690). Longpérier renouvela l'étude de ces premières périodes de la monnaie française; il lui donna enfin des bases critiques en rapport avec les conditions de la science contemporaine. « S'il ne » parvint pas à en résoudre définitivement du premier coup » tous les difficiles problèmes, il les posa du moins avec » une admirable précision et en groupa les principaux élé- » ments (1). »

Le catalogue de la collection Rousseau fut couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La première société savante qui sùt apprécier le rare mérite de Longpérier fut la Société des Antiquaires de France, qui l'élut membre résidant le 9 avril 1838; il avait à peine 21 ans. Il assistait régulièrement aux réunions jusqu'au moment où il donna sa démission de conservateur des antiques au Musée du Louvre en 1870, époque où, au grand regret de ses confrères, il ne reparut plus aux séances qu'il savait animer par ses observations fines et spirituelles et par des communications variées et pleines d'intérêt.

Longpérier resta environ douze ans au Cabinet des médailles, auquel il rendit de grands services et où il était aimé et apprécié par ses chefs et par ses collègues. Sa réputation allait toujours en grandissant et le 27 février 1847, après la mort du comte de Clarac, il fut nommé conservateur

(1) F. Lenormant.

des antiques au Musée du Louvre, poste qu'il occupa pendant vingt-trois ans. Il introduisit dans les diverses collections de ce vaste Musée un ordre qui n'existait pas avant lui, distingua les séries, les classa et en ouvrit quelques nouvelles. C'est à lui qu'on doit la création du Musée américain, dont il publia le catalogue en 1850 (1). Il eut le premier l'heureuse idée de former, dans le Musée de sculpture, une collection à part des œuvres de l'art grec des grands siècles, et de les séparer des marbres de l'époque romaine. C'est lui aussi qui a organisé la salle des bronzes et le catalogue qu'il a donné d'une partie de cette collection, comme dit avec raison M. F. Lenormant, « est un véritable modèle de classe- » ment, de méthode et d'érudition aussi sobre que sûre. »

« Il vivait au milieu de son Musée comme on vit au milieu » des siens; il le visitait sans cesse pour en connaître dans » les moindres détails toutes les parties; il se montrait aussi » jaloux de la bonne tenue que de la bonne renommée de » ses monuments (2). »

Longpérier avait impitoyablement écarté des galeries du Louvre, malgré les plus vives sollicitations, tous les objets suspects, tout ce qui présentait une authenticité douteuse. « Et le sentiment exquis qu'il avait de la manière, du style » de chaque époque, de chaque école, lui faisait à première » vue discerner le faux ou l'imité, démasquer une restau- » ration, une fraude quelque adroitement qu'elle eût été » ménagée. Sur ce terrain, il ne transigeait pas. Aucune con- » sidération n'aurait pu lui faire admettre un monument qui » eût déparé, par une origine controuvée, la collection dont

(1) Ce catalogue eut une seconde édition en 1852.

(2) Alfred Maury.

» il avait la responsabilité (1). » M. Maury ajoute, et je le répète ici avec un vrai sentiment de plaisir, car on ne saurait trop insister sur ce point : « Il mettait avec raison la probité » scientifique au premier rang des vertus de l'antiquaire, » car elle en sauvegarde l'autorité. Il froissa sans doute plus » d'une fois des amours-propres et des intérêts privés, mais, » disons-le bien haut, il donna l'exemple d'une intégrité » sans tache, d'un désintéressement constant. Ce purita- » nisme archéologique était si bien chez lui affaire de con- » science, si peu mauvais vouloir, qu'il se montrait plein » d'aménité et d'obligeance pour les sérieux amis de la » science qui sollicitaient ses avis. »

Mais ce n'est pas seulement comme conservateur des antiques au Louvre qu'il se montrait impitoyable pour les monuments apocryphes, toute sa vie il se fit un devoir de dénoncer et de condamner les fraudes et les falsifications et de faire la guerre aux faux savants, qu'il considérait avec raison comme des fléaux et de dangereux destructeurs.

Le Louvre venait de recevoir une collection de monuments assyriens découverts à Khorsabad par Botta, monuments complètement inconnus en France. Ce fut Longpérier qui fut chargé de ranger ces précieux débris des contrées qu'arrosent l'Euphrate et le Tigre, dans des salles spéciales, préparées à cet effet. Il s'acquitta de ce soin avec son intelligence habituelle et se mit à étudier les curieuses représentations qu'offrent ces monuments, et à les comparer avec celles des cylindres; il s'attacha aussi à lire les caractères cunéiformes employés dans les inscriptions. Il parvint ainsi à distinguer, ou plutôt à deviner avec une prodigieuse

(1) Alfred Maury.

pénétration, comme dit M. Maury, le nom du roi Sargon qui régnait à Ninive au VIIIe siècle avant notre ère. Ce nom est gravé entre les jambes d'un des taureaux à face humaine conservés au Louvre. Par cette lecture, il détermina la date ainsi que l'origine de toute une classe de monuments sur lesquels on n'avait encore avancé que des hypothèses sans fondement. Il ouvrit ainsi la voie à ceux qui devaient dans la suite pousser plus loin le déchiffrement des inscriptions en caractères cunéiformes.

En 1848, il publia une savante notice des monuments assyriens du Musée du Louvre, notice qui eut plusieurs éditions.

Ce catalogue est justement admiré, malgré les lacunes qu'on y trouve et qui étaient inévitables, eu égard à l'état alors peu avancé des études assyriologiques.

Le vendredi 26 mai 1854, Longpérier fut élu membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres (1). Il y acquit bientôt ainsi que dans tout l'Institut une autorité des plus grandes et des mieux justifiées. Il y occupait, à cause de ses connaissances variées, une place particulière.

(1) Voici par ordre chronologique les principaux titres académiques d'Adrien de Longpérier :

Membre de la Société des Antiquaires de France, 9 avril 1838; président, 1851.

Membre honoraire de la Société des Antiquaires de Londres, 19 janvier 1843.

Membre de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, 9 décembre 1846. Il avait été nommé correspondant dès le 15 octobre 1840.

Membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), 26 mai 1854; président, 1867.

Correspondant de la Société *Der Verein zur Erforschung*

« Nul ne savait mieux que lui donner de la vie aux séances
» par des observations ingénieuses et savantes sur les com-
» munications qui étaient faites à la compagnie. Quel que
» fût le sujet de ces communications, il s'y intéressait, les
» écoutait avec attention et savait les apprécier heureuse-
» ment. Dans toutes les discussions, sa parole, facile et élé-

rheinischer Geschichte und Alterthümer (Mayence), 27 août 1851.

Associé de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 26 mai 1856.

Correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, 27 novembre 1856 ; associé, 2 juillet 1876.

Associé de l'Académie royale des sciences de Berlin, 30 juillet 1857.

Associé de la Société académique du duché d'Aoste, 21 novembre 1858.

Membre honoraire de l'Institut Égyptien, 15 juillet 1859.

Associé honoraire de la Société *Ligura di storia patria,* de Gênes, 25 décembre 1861.

Membre effectif de la Société d'archéologie de Moscou, 9 mars 1865.

Associé de *l'Academia litterarum et scientiarum regia Boïca,* 20 juin 1868.

Associé de l'Académie royale des sciences de Bavière, 25 juillet 1868.

Correspondant de la Société *Der Verein von Alterhumsfreunden im Rheinlande* (Bonn), 29 décembre 1869.

Correspondant *dell' Accademia dei Lincei,* 1875.

Membre honoraire du Corps académique (Académie royale des beaux-arts) d'Anvers, 21 août 1877.

Longpérier était aussi correspondant de la Société royale de Göttingue et de la Société littéraire de Leide, mais je n'ai pas retrouvé la date de ces deux nominations; il était associé ou cor-

» gante, avait un poids particulier. On l'entendait avec défé-
» rence; on se plaisait à la provoquer, et chacun trouvait à
» en profiter. Lui-même, d'ailleurs, contribuait plus que
» personne à l'activité des travaux de l'Académie, par les
» communications fréquentes qu'il y apportait, par ses lec-
» tures, par ses appréciations, toujours sobres et fermes, des
» ouvrages qu'il présentait. Aussi, comme il n'était pour
» ainsi dire étranger à aucune des matières qui sont du res-
» sort de la savante compagnie, elle le mettait au nombre
» des juges de presque tous ses concours, et elle l'avait suc-
» cessivement fait entrer dans la plupart de ses commis-

respondant de la plupart des Académies et sociétés savantes de la France et d'un grand nombre de sociétés savantes de l'étranger.

Décorations :

Chevalier de la Légion d'honneur, 13 février 1850.

Officier, 14 août 1863.

Commandeur, 20 octobre 1878.

Chevalier du Lion de Zähringen de Bade, 12 juillet 1856.

Chevalier des Saints-Maurice et Lazare, 25 mai 1857.

Commandeur, 13 juin 1862.

Chevalier de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, janvier 1860.

Commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, 25 avril 1860.

Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, 22 mars 1861.

Chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne des Pays-Bas, 19 octobre 1861.

Commandeur de l'ordre du Sauveur de Grèce, 8 janvier 1864.

Commandeur de l'ordre de Saint-Jacques de Portugal, janvier 1866.

Commandeur de l'ordre de l'Osmanieh de Turquie, 18 décembre 1878.

Officier de l'instruction publique, 3 janvier 1879.

» sions permanentes (1). » C'est encore à lui que l'Académie s'adressait pour la rédaction des inscriptions officielles et la composition des médailles sur lesquelles, conformément à une tradition qui remonte à Louis XIV, le gouvernement consulte l'Académie. On le chargeait également du programme des travaux des écoles d'Athènes et de Rome, ainsi que de l'examen des mémoires envoyés par leurs membres, etc. Il fut aussi un des premiers promoteurs du *Corpus inscriptionum semiticarum*, et dans ce vaste recueil il s'était réservé la numismatique qu'il se proposait de faire en collaboration avec M. Waddington.

En 1855, il entreprit, avec l'auteur de cette notice, la publication du *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, revue à laquelle prirent part plusieurs savants des plus éminents, mais qui, n'ayant pas trouvé d'éditeur, n'eut que deux années d'existence. Les nombreuses vignettes insérées dans le texte ont toutes été dessinées de la main de Longpérier.

En 1856, notre commun ami Louis de la Saussaye ayant renoncé à la direction de la *Revue numismatique*, fondée par lui en 1836, revue qui avait déjà vingt années d'existence (1836-1855), et qui avait rendu de grands services à la science, je décidai Adrien de Longpérier à reprendre et à continuer avec moi la rédaction de ce recueil périodique. Cette publication fut interrompue par les événements politiques de 1870 et 1871. La seconde série de la *Revue numismatique* est composée de quinze volumes, publiés de 1856 à 1877. Plus de cent collaborateurs, les savants les plus distingués non seulement de la France, mais de toute l'Europe, prirent part à cette revue dont Longpérier sut diriger la

(1) F. Lenormant.

rédaction avec cette haute et profonde intelligence qui le distinguait; presque chaque livraison contient un article de lui sur les sujets les plus variés et les plus neufs (1).

Longpérier était conservateur au Louvre quand la collection Campana qui venait d'être achetée par l'Empereur, fut réunie au Musée. Mon ami eut la mission de ranger dans les galeries et d'y classer la masse énorme de monuments de toute nature dont les collections de la France venaient de s'enrichir. Avec la collection Campana et quelques acquisitions faites auparavant, il créa à côté du Musée Charles X, le Musée Napoléon III, dont il avait commencé la publication dans un grand ouvrage, exécuté avec luxe, qui n'a eu malheureusement qu'un petit nombre de livraisons données au public (2). Il faut avoir vu la collection Campana, exposée en 1862 au Palais de l'Industrie, avant son entrée au Louvre, il faut avoir visité les magasins dans lesquels on avait laissé une quantité d'objets qui n'ont pas figuré à l'Exposition, pour se rendre compte de la tâche immense que Longpérier eut alors à accomplir. Avant de commencer l'installation nouvelle, il était nécessaire de procéder, avec l'assistance d'une commission, présidée par M. le comte de Nieuwerkerke (3), à un travail d'épuration pour écarter les pièces

(1) Les savants regrettaient que la *Revue numismatique* eût cessé de paraître. Heureusement une troisième série va être publiée sous l'habile direction de M. Anatole de Barthélemy, secondé par MM. Gustave Schlumberger et Ernest Babelon. Le comité de publication est composé de MM. Deloche, F. Lenormant, Ch. Robert, Melchior de Vogüé, Waddington et J. de Witte.

(2) De cet important ouvrage, il n'a paru que 29 livraisons gr. in-4°.

(3) L'auteur de cette notice était l'un des commissaires, et il

fausses qui, mêlées à de véritables merveilles, abondaient dans la collection et pour choisir les doubles, les morceaux d'un intérêt et d'une valeur secondaires qui devaient être distribués aux musées de province. Ce premier travail terminé, la part du Louvre faite, commençait l'œuvre de classement du Musée Napoléon III et de l'arrangement méthodique de ses salles. Longpérier y avait réussi d'une manière complète; on ne pouvait rien voir de plus beau, de mieux ordonné. Une partie des dispositions qu'il avait adoptées subsiste encore aujourd'hui. Mais de la belle salle des terres cuites, chef-d'œuvre de cette installation, il ne reste que le souvenir. C'est vers la fin de l'année 1869 que, après deux ou trois ans d'existence, cette salle fut supprimée. On regrettera toujours la disparition de cette magnifique salle et la dispersion des terres cuites dont « l'installation, le classement et » la disposition étaient un modèle au double point de vue de » l'enseignement scientifique à tirer des objets et de leur » mise en valeur sous le rapport de l'art (1). » Aucun musée en Europe ne pouvait offrir une salle de terres cuites aussi riche, aussi belle, aussi admirablement rangée.

La santé de mon ami s'était notablement altérée. Accablé d'ennuis et découragé, il donna sa démission de conservateur du Musée du Louvre au commencement de l'année 1870. En se retirant, il reçut le titre de conservateur honoraire. Sa retraite prématurée laissa de grands regrets; nul n'était plus apte à remplir ces fonctions; sa science et son expérience promettaient encore de longs et utiles services.

peut attester quel grand et difficile travail avait été imposé à son ami.

(1) F. Lenormant.

Après avoir parlé de tout ce qu'a fait Longpérier au Louvre, il faut maintenant dire un mot des deux Expositions universelles, au succès et à l'éclat desquelles le savant archéologue eut une grande part. Je ne puis mieux faire que de reproduire ici ce qu'en a dit M. F. Lenormant :

« Il s'était montré au Louvre un admirable organisateur » de Musée; on eut l'heureuse idée de mettre à profit les » facultés toutes spéciales qu'il avait montrées à cet égard, » en le chargeant d'organiser la section rétrospective de l'his- » toire du travail aux deux Expositions universelles de 1867 » et de 1878.

» Dans cette dernière surtout étant placé seul à la tête du » service, ... il réussit (avec l'aide de M. Gustave Schlumber- » ger) au delà de ce que l'on était même en droit d'espérer. » Son autorité personnelle, le crédit de son nom et de sa » situation scientifique furent pour beaucoup dans l'empres- » sement que la presque totalité des collectionneurs français » mit à envoyer la fleur de ses cabinets pour remplir les » galeries du Palais du Trocadéro. Cette même autorité, » jointe à l'urbanité parfaite qui distinguait M. de Long- » périer et à son tact d'homme du monde, parvint, ce qui » n'était pas chose facile, à plier tous ces amateurs aux exi- » gences d'une classification méthodique par époques, qui » respectait en même temps l'individualité de leurs collec- » tions. On n'a jamais mieux fait pour l'agencement et la » disposition d'une exposition de ce genre. Aucun de ceux » qui ont vu seulement une fois ces galeries spacieuses et si » bien arrangées du Trocadéro où tous les objets étaient si » artistement mis en relief, exposés à la place qui leur con- » venait le mieux, n'en perdra le souvenir ; à plus forte rai- » son ceux qui y ont passé de longues heures d'étude.

» C'était un musée temporaire, mais classé avec un art » infini et avec autant de méthode que d'art, où l'on pou» vait suivre, pas à pas, toutes les périodes de l'histoire de » l'industrie humaine, depuis les silex grossièrement taillés » qui se rencontrent dans les dépôts quaternaires, associés » aux ossements d'espèces animales éteintes depuis des mil» liers d'années, jusqu'aux mignonnes fantaisies du XVIII[e] siè» cle (1). » On sait quel fut le succès de l'Exposition du Trocadéro; j'ai fait ressortir la part qu'eut Longpérier à ce succès. Ce fut pour récompenser son mérite extraordinaire, son dévouement et son zèle, qu'au mois d'octobre 1878, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur.

J'ai peu de détails sur ses voyages. En 1841, il se rendit pour la première fois en Italie et visita plusieurs villes et plusieurs musées; il s'arrêta principalement à Naples. Il a été plusieurs fois à Londres, et si je ne me trompe, son premier voyage en Angleterre date de 1843. La même année, il se rendit en Allemagne avec Louis de la Saussaye. En 1851, il fit un voyage en Espagne et parcourut l'Andalousie. Vers la fin de 1857, il partit pour Turin avec Auguste Mariette. En 1861, il retourna en Italie et se rendit à Rome pour recevoir la collection Campana. En 1862, il partit pour Londres, où il vint comme juré pour la section des bronzes de l'Exposition universelle. En la même année 1862, il retourna à Naples. Il a été plusieurs fois en Belgique; son dernier voyage à Bruxelles est de 1865. En 1866, il visita une partie de l'Italie méridionale et surtout les côtes de la Sicile.

(1) M. E. Récamier a donné, dans le journal *Le Français* du 16 janvier 1882, quelques détails intéressants sur les collections exposées au Palais du Trocadéro et sur les amateurs qui prirent part à cette belle exposition.

Tous ceux qui ont connu de loin ou de près Longpérier ont entendu parler de ses vastes connaissances archéologiques; mais en général on était porté à croire qu'il était exclusivement plongé dans l'étude des monuments antiques. Il possédait des connaissances littéraires très variées et, indépendamment de la littérature française, il savait apprécier les œuvres de la littérature étrangère. Son admiration pour Cervantès fit qu'il tint à parcourir, en 1851, tous les lieux décrits dans Don Quichotte; de même, lors de son premier voyage en Angleterre, en 1843, il avait accompli avec le plus vif plaisir la tournée des personnages des *Canterbury tales* de Chaucer. C'est qu'il connaissait admirablement la littérature anglaise et qu'il savait parler de Shakespeare, de Chaucer (1), comme de Corneille, de Racine et de Molière.

Comme je l'ai dit au début de cette notice, on ne peut pas se faire une idée de son savoir, de l'incroyable justesse de son coup d'œil, quand on n'a pas vécu dans son intimité. Les travaux que nous faisions ensemble, en imprimant des revues périodiques, permettaient à tout instant pour ainsi dire de nous communiquer nos idées et de nous livrer à un examen réfléchi des monuments et des textes. « Ce qui caractérisait » son génie, c'était la prodigieuse connaissance qu'il avait » des monuments;.... ce don précieux lui a valu pendant un » demi-siècle une réputation incomparable; c'est grâce à lui » que son nom ne périra point (2). » Il avait le rare secret de rendre la science attrayante par de spirituelles observations et d'heureuses saillies. Il encourageait les jeunes gens, dès qu'il leur reconnaissait le goût du travail et de la science,

(1) G. Schlumberger.
(2) G. Schlumberger.

leur livrant avec la plus grande bonté les secrets de sa longue expérience. C'est dans ces conversations intimes que j'ai eues si souvent avec lui qu'il déployait tant d'esprit et d'enjouement, faisant jaillir des lumières inattendues dont profitaient ses amis. Mais il est arrivé aussi que des auditeurs peu scrupuleux se sont approprié ses idées neuves et originales. Il s'est de la sorte laissé dépouiller de plusieurs découvertes qui lui appartenaient. On ne saurait se faire une idée de ce que l'on apprenait dans ces entretiens; il connaissait à fond les textes des écrivains anciens; il lisait tout ce qui se publiait de nouveau sur l'archéologie; il consultait avec soin les travaux de ses devanciers et rendait hommage à la mémoire des savants qui ont écrit dans les siècles passés.

Mon ami n'a pas écrit un seul ouvrage de quelque étendue, un seul livre dont le titre reste attaché au nom d'un savant, et s'il a commencé des ouvrages qui devaient prendre certains développements, il ne les a jamais terminés. On a eu tort de dire qu'il avait peu écrit; ses articles et ses dissertations sont imprimés dans une foule de recueils dont quelques-uns sont presque introuvables. On lui reprochait non-seulement de ne pas terminer ses ouvrages, mais encore d'éparpiller dans un trop grand nombre de recueils les fruits de ses profondes et consciencieuses recherches. Il éprouvait une difficulté très grande quand il s'agissait de livrer à l'impression un travail quelconque. Il espérait toujours le compléter, le rendre meilleur, y ajouter de nouvelles considérations. Ceux qui se sont occupés de travaux d'érudition comprennent jusqu'à un certain point ces scrupules, ces hésitations. Cet homme d'une science si sûre était tellement défiant de lui-même qu'il craignait toujours de donner de la publicité à ses travaux et qu'il avait de la peine à y mettre la dernière main.

On l'a dit avec raison (1), le meilleur monument à élever à sa mémoire, est de réunir dans un recueil complet les articles et les dissertations imprimés dans un nombre considérable de recueils. Ses enfants l'ont compris, et c'est M. Gustave Schlumberger, jeune et savant archéologue, déjà connu par d'excellents travaux, qui s'est chargé de cette publication (2). Mais quoique le recueil des œuvres de Longpérier renferme un grand nombre d'articles (plus de 400), on ne saurait se faire une idée de son savoir, si on ne l'a pas personnellement connu, si l'on n'a pas eu occasion de le consulter, de le voir intervenir dans une discussion académique.

Longpérier était depuis nombre d'années membre du conseil de la Société asiatique. C'est dans le *Journal asiatique* qu'il a publié, de 1841 à 1845, quelques-uns de ses mémoires les plus intéressants sur les monuments antiques de l'Asie, entrés au Louvre, et sur les monnaies musulmanes.

En 1874, il devint un des collaborateurs du *Journal des Savants* et c'est dans ce recueil ainsi que dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* qu'il a publié la plupart de ses derniers travaux.

« Longpérier, qui n'a jamais professé, qui n'a pas écrit de

(1) F. Lenormant.

(2) Le premier volume, consacré aux antiquités orientales, a paru en 1882 chez Leroux. Ce premier volume a été offert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 24 novembre 1882, par M. Alfred Maury.

Le deuxième et le troisième volume, destinés aux antiquités grecques, gauloises et romaines, ont paru en 1883.

Le quatrième volume (monuments du moyen âge et de la renaissance) a aussi paru en 1883.

» gros livres, qui depuis bien des années n'était plus con-
» servateur ni au Cabinet des médailles, ni au Louvre, a
» exercé et exerçait encore sur le mouvement scientifique
» se rapportant aux diverses branches de l'archéologie une
» influence telle que l'on a pu dire, sans crainte d'être con-
» tredit, que les archéologues du monde entier le regrette-
» ront comme un des premiers, sinon comme le premier
» d'entre eux (1). »

Les dernières années de la vie de Longpérier ont été tristes; déjà en 1861 (7 septembre) il avait eu le malheur de perdre sa digne et angélique compagne. La mort d'un fils (4 février 1879) qui montrait les plus heureuses dispositions pour l'étude, sur lequel il avait placé les plus hautes et les plus légitimes espérances, qui, tout jeune encore, avait brillamment débuté dans la science (2), vint le frapper d'un coup dont on ne se relève pas. A dater de ce moment, il vécut dans une profonde retraite, n'en sortant que pour prendre part aux travaux de l'Académie des inscriptions et assister à ses séances.

La découverte des antiquités chaldéennes recueillies par M. de Sarzec et acquises par M. Heuzey pour le Musée du Louvre, fut, au commencement de sa maladie, un vrai triomphe pour Longpérier. Elle révélait l'existence, au sud de la Mésopotamie, d'une civilisation très différente de la civilisation assyrienne, et bien plus ancienne, ce qu'il avait toujours affirmé (3). Il se rendit au Louvre pour

(1) G. Schlumberger.

(2) Voir surtout les articles publiés par Henri de Longpérier dans la *Revue numismatique*.

(3) G. Schlumberger.

voir ces antiquités. Ce fut là une de ses dernières sorties.

A partir du mois de septembre 1881, il tomba sérieusement malade pour ne plus se relever. Il ne recevait que quelques amis qui suivaient avec anxiété les progrès du mal, mais il ne cessait de s'intéresser aux études qui lui étaient chères, et il demandait des détails sur ce qui se passait à l'Académie et à la Société des Antiquaires. De son lit de douleur, il dictait des notes archéologiques et peu de semaines avant sa mort, il en faisait encore lire une à l'Académie; toutefois, il ne se faisait pas d'illusion; il savait que ses jours étaient rigoureusement comptés. Et cependant il avait bien des raisons de se rattacher à la vie. La tendresse et le dévouement de ses deux filles adoucissaient ses derniers instants, ainsi que les caresses de ses petits-enfants, pour lesquels il était un grand-père accompli et plein d'affection. C'est le 14 janvier 1882 que Longpérier s'est éteint, après une longue et douloureuse maladie supportée avec un courage héroïque et une résignation admirable. Il était soutenu d'ailleurs par les sublimes espérances chrétiennes que rien ne peut remplacer dans de semblables épreuves, et il avait reçu les secours de la religion, étant assisté par un prêtre respectable, son ancien ami. Il n'avait que 65 ans. Dans les probabilités ordinaires de la vie et malgré sa frêle santé, on pouvait espérer de le conserver encore pendant plusieurs années.

En terminant cette notice, je dirai avec M. F. Lenormant que la mort de Longpérier est une perte immense pour la science et pour le pays, aussi bien que pour ses nombreux amis. En lui, la France possédait le premier des archéologues vivants de l'Europe; l'étranger le reconnaissait aussi et savait qu'il n'avait actuellement personne à mettre en parallèle avec lui. Certes, c'est sans métaphore que l'on peut dire

qu'une lumière de la science s'est éteinte. J'ajoute que pour moi, la mort de Longpérier me laisse un vide irréparable. On ne peut pas se consoler d'une perte pareille. Où trouver un ami qui connaisse comme lui tout ce qui touche à la science archéologique, lui qui vous parlait avec tant de bonté et de franchise, qui vous donnait des conseils si précieux, qui était heureux lorsqu'un autre que lui avait trouvé la véritable explication d'un monument. Quel esprit élevé! quel cœur généreux! Je regarde comme un devoir de rendre par ces lignes un suprême hommage à cette mémoire qui m'est chère à tant de titres.

J. de Witte.

OUVRAGES D'ADRIEN DE LONGPÉRIER [1].

A. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

1° PÉRIODE ANTIQUE.

1839.

1. Collection numismatique du général Court. — (Extr. de la *Revue num.*, 1839, pp. 81-88, vignette. Blois, in-8°.)

Sommaire de la collection des médailles bactriennes et indiennes recueillies par MM. Court et Ventura.

Plus tard, des éditions autographiées ont été faites à Marseille par ordre de M. Court, avec de fâcheuses interpolations.

(1) M. de Longpérier, dans le cours de sa dernière maladie, a, de sa main, rédigé à mon intention la presque totalité des présentes listes que je n'ai eu qu'à vérifier et à compléter. Il a ajouté à un certain nombre de ces titres d'ouvrages ou d'articles des notes brèves qui en résument le contenu. J'ai scrupuleusement respecté ces indications qui présentent de l'intérêt par cela même qu'elles sont de la main du maître. Ces listes sont à peu près complètes pour tous les mémoires ou travaux de quelque importance. Je n'ai pu citer toutes les communications ou présentations faites par M. de Longpérier à l'Académie des inscriptions ou à la Société des Antiquaires, surtout lorsque les comptes rendus officiels se bornent à en faire mention sans en donner aucune analyse; j'ai cependant noté les plus importantes et en particulier toutes celles que M. de Longpérier avait lui-même relevées dans les listes qu'il a dressées à mon intention. — (*Note de M. G. Schlumberger.*)

La liste que nous donnons ici est la reproduction de celle qu'a publiée M. G. Schlumberger à la suite de sa *Notice* sur l'illustre archéologue, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1882, pp. 58 et suiv., avec quelques additions.

1840.

2. *Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie Sassanide*, avec 13 planches. Paris, in-4°. — Cet ouvrage a remporté le prix de numismatique en 1840.

1841.

3. Examen des médailles d'Artaban IV, et coup d'œil sur la numismatique des onze derniers rois parthes Arsacides. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1841, pp. 245-255, pl. XII et vignette. Blois, in-8°.)

1843.

4. Médaille inédite de Lycie. — (*Ibid.*, 1843, pp. 325-338, 2 vign. Blois, in-8°.)

1844.

5. Ninive et Khorsabad. — (Extr. de la *Rev. arch.*, t. I, 1re partie, pp. 213-234, 6 vign. Paris, in-8°.)
6. Vase fabriqué en Égypte, pendant la domination perse. — (*Ibid.*, 2e partie, pp. 444-451, 2 vign. Paris, in-8°.)
7. Explication d'une coupe sassanide inédite. — (Extr. du tome XV, 1843, des *Annales de l'Inst. archéologique*, pp. 98-114, avec une pl., vol. III des *Mon. inédits*. 1843, pl. LI (in-folio). Paris, in-8°.) — L'extrait porte la date de 1844.

1845.

8. Note sur les découvertes faites dans la Ptérie par MM. Ch. Texier et W.-J. Hamilton; suivie d'observations sur l'aigle à double tête des armes de l'Empire. — (Extr. du t. II de la *Rev. arch.*, 1re partie, pp. 76-85, 2 vign. Paris, in-8°.)

1847.

9. Observations sur les sujets représentés dans quelques bas-reliefs assyriens. — (Extr. du t. IV de la *Rev. arch.*, 1re partie, pp. 296-300, pl. LXIX et vign. Paris, in-8°.)
10. Lettre à M. Isidore Lœwenstern sur les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie. — (*Ibid.*, 2e partie, pp. 501-507.)

Transcription de noms d'hommes et de lieux. Lecture du nom royal de Khorsabad et du nom de l'Assyrie. Indications sur l'origine de l'art grec.

11. Lettre à M. le directeur du *Journal asiatique*. — (*Journ. asiat.*, 4e série, t. X, p. 532. Paris, in-8°.)

Cette lettre reproduit et affirme la lecture du nom de Sargon, du *pays d'Assour* et de la Médie.

1848.

12. *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités assyriennes au Louvre.* Paris, 1848, in-12. — (Deuxième tirage in-8°, 1849. — Deuxième édition in-12, 1849. — Troisième édition, 1854, sous le titre : Notice des antiquités assyriennes, babyloniennes, perses, hébraïques, exposées dans les galeries du Musée du Louvre.)

1849.

13. De l'introduction des noms perses dans l'Occident et particulièrement dans les Gaules. — (Extr. de la *Rev. arch.*, t. VI. 1re partie, pp. 94-100, vign. Paris, in-8°.)

1850.

14. Antiquités assyriennes. — (*Rev. arch.*, t. VII, 2re partie, pp. 427-451. Paris, in-8°.)

Réfutation absolue des opinions de M. le Dr F. Hœfer, qui prétendait faire descendre la construction des édifices de Khorsabad, de Koyoundjek, de Némrôd au temps des Parthes et des Sassanides; réfutation que, du reste, les travaux postérieurs ont complètement confirmée.

1853.

15. Communication d'un mémoire intitulé : *Nouvel examen des tétradrachmes frappés par les rois parthes Arsacides ; attribution de monnaies de cette classe aux rois Phraatace, Orode II, Vononès II, etc.* — (*Annuaire de la Société des Antiq. de France* de 1854, p. 94, séance du 9 février 1853.)

C'est le même mémoire dont il est parlé au n° 16 sous un nom un peu différent.

15bis. Note sur la statue du roi Sargon et sur les fouilles de Khorsabad. — (*Ibid.*, pp. 114-115, séance du 9 avril 1853.)

16. *Antiquités de la Perse. Mémoire sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes Arsacides.* — (Sans planches. Paris, F. Didot,

in-4°.) — L'édition définitive a paru en 1882, chez Leroux, avec 18 planches gravées. — Voy. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1882, p. 165.

17. Coupes d'argent assyriennes au Musée du Louvre. — (*Journal général de l'Instruction publique*, n° 58, du 20 juillet 1853, pp. 452-454.) — Reproduit dans le t. II de l'*Athenæum français*, 1853, pp. 443-444.

1854.

18. Sarcophage phénicien dont vient de s'enrichir le Musée du Louvre. — (*Annuaire de la Société des Antiq. de France*, 1855, p. 100, séance du 9 mars 1854.)

1855.

19. Antiquités orientales. — (*Bull. arch. de l'Athen. franç.*, 1re année, p. 24, pl. II. Paris, in-4°.)

20. Cylindre assyrien; le culte de la hache. — (*Ibid.*, pp. 101-102, vign. Paris, in-4°.)

21. Notice sur les monuments antiques de l'Asie nouvellement entrés au Musée du Louvre, lue à la Société asiatique dans la séance générale du 12 juin 1854. — (Extrait du *Journ. asiat.*, 32 p., 4 vignettes. Paris. in-8°.)

L'*Allgemeine Zeitung* annonce la découverte, dans un tombeau de Palestrina (17 septembre 1855), de coupes semblables à celles d'Agylla, qui sont déposées au Musée Grégorien, à Rome... On ne peut séparer les vases d'Agylla et de Cittium de ceux qui ont été trouvés à Némrôd... Maintenant on peut se faire une idée des vases de métaux que les Phéniciens apportaient aux Grecs à l'époque d'Homère.

1856.

22. Vase juif antique. — (*Bull. arch. de l'Athen. franç.*, 2e année, pp. 4-5, vign. Paris, in-4°.)

23. Découverte d'un sarcophage phénicien de marbre blanc, à Saïda. — (*Ibid*, p. 64.)

1858.

24. Longpérier communique divers monuments recueillis près de Babylone, entre autres une petite plaque de pierre dure avec

inscriptions cunéiformes, du XVI[e] siècle avant notre ère. — (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1858, p. 82, séance du 12 mai.)

1859.

25. Sceaux à légende bilingue, hébraïque et française. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1859, pp. 164-166, vign. séance du 17 août.)

1862.

26. Sceaux de Ptolémée Épiphane. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1862, p. 229.)

Longpérier met sous les yeux de l'Académie deux sceaux précieux, l'un égyptien, l'autre purement grec, mais tous deux de travail grec, également de Ptolémée Épiphane, le roi de l'inscription de Rosette. A en juger par la barbe de Ptolémée, il paraît ici plus âgé que sur les monnaies qu'on a de lui.

1863.

27. Cachet de Sébénias, fils d'Osias. — (*Rev. arch.*, n. s., t. VIII, pp. 358-359, vign. Paris, in-8°.)

Analysé dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1863, pp. 288-289, sous le titre : Sur une pierre gravée du temps du roi Osias.

28. Mérédate, roi des Omanes. — (Extrait de la *Rev. num.*, 1863, pp. 333-341, vign. Paris, in-8°.)

Analysé dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1863, pp. 285-286, sous le titre : Monnaie antique de l'Asie.

29. Les Assyriens ont-ils fait usage de monnaies ? — (*Rev. num.*, 1863, pp. 180-185. Paris, in-8°.)

1864.

30. Note sur l'origine et l'usage de l'écriture hébraïque carrée. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1864, pp. 270-271.)

30[bis]. Note sur des objets en fer trouvés à Khorsabad par M. V. Place. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1864, p. 108, séance du 13 juillet.)

1865.

31. Note sur une figurine rapportée de Amrit en Phénicie, par M. Guillaume Rey, représentant un homme portant un bouc sur

son cou, analogue à une autre figure rapportée de Camiros de Rhodes. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1865, p. 104., séance du 21 juin.)

1867.

32. Traduction d'une inscription funéraire phénicienne, recueillie dans les ruines de l'antique Aspis (Nabel-Kedim), par M. le marquis Horace Antinori. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1867, pp. 329-331.)

33. Le culte de la hache. — (Extr. des *Comptes rendus* de la 2e session du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques,* qui s'est réuni en 1867 à Paris, pp. 37-40.)

34. Couteaux de silex assyriens. — (*Ibid.*, pp. 118-119.)

35. Indication sur les monuments de l'île de Gozzo. — La spirale ne se trouve pas sur les monuments de la Phénicie. On la trouve sur les vases de bronze à bec relevé, recueillis dans la Gaule. — (*Ibid.*, pp. 250-251.)

36. De la supériorité des arts dans l'Égypte de l'ancien empire. On pourrait presque dire que l'emploi du fer y est préhistorique. — (*Ibid.*, p. 278.)

37. De l'usage du fer dans la plus haute antiquité. Témoignages relatifs à l'emploi des métaux. — (*Ibid.*, pp. 296-298.)

1868.

38. Observations sur la date d'un tétradrachme de Phraatace, roi des Parthes. — (*Rev. num.*, 1868, pp. 21-27, vign. Paris, in-8o.)

39. Monnaies des rois d'Éthiopie (Nagast de Aksum en Abyssinie). — (*Ibid.*, pp. 28-44, pl. II et III. Paris, in-8o.)

40. Monnaie des Homérites frappée à Raïdan (Arabie méridionale). — (*Ibid.*, pp. 169-176, vign. Paris, in-8o.)

41. Observations sur les coupes sassanides. — (Extrait des *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t XXVI, 1re partie, in-4o.)

Analysé dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1865, pp. 438-441.

Un extrait de ce *Mémoire* a été lu par Longpérier en séance publique

de l'Institut de France, le 3 août 1866, sous le titre : Une anecdote iconographique.

1869.

42. Inscriptions phéniciennes de Carthage. — (Extr. du n° 4 de l'année 1869 du *Journ. asiatique.*)

1871.

43. Deux bronzes antiques de Van (Arménie), communiqués par M. Brosset. — (Mélanges asiatiques, tirés du *Bulletin de l'Académie impériale des sciences,* t. VI, p. 491, vignettes. Saint-Pétersbourg, in-8°.)

1872.

44. Notice sur quelques sceaux juifs bilingues. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1872, pp. 234-242 et 1873, pp. 184-186.

1873.

45. Note sur deux sceaux hébraïques du moyen âge conservés aux Musées de Toulouse et de Narbonne. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.,* 1873, pp. 205 et 230-237.)

1874.

46. Observations sur quelques objets antiques figurés dans les livres chinois et japonais, présentées au 1er Congrès des Orientalistes, à propos de l'exposition des collections rapportées de l'extrême Orient par M. Henri Cernuschi. — Vignettes.

47. Monnaies de la Characène; le roi Obadas. — (*Rev. num.,* 1874, pp. 136-143, pl. V. Paris, in-8°.)

Analysé dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1872, pp. 124-130.

1875.

47bis. Les plus anciens bronzes du monde. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.* 1875. pp. 291 et 341-345.)

48. Stèle votive de Carthage. — (*Comit. arch. de Senlis*, p. 45, in-8°.)

1881.

49. *Le trésor de San'à (monnaies himyaritiques)* ; examen critique de l'ouvrage de M. Schlumberger. — (*Journ. des Sav.*, janvier

1881, pp. 42-52. Paris, in-4°. — Voy. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1879, pp. 198-199.)

1882.

50. Monuments antiques de la Chaldée, découverts et rapportés par M. de Sarzec. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1881, pp. 281-286, vign. Paris, in-8°.)

Note lue dans la séance de l'*Académie des Inscriptions*, du 16 décembre 1881.

2° MONUMENTS ARABES.

1838.

1. Monnaie inédite du khalife Hescham II. — (Extr. de la *Rev. num*, 1838, pp. 442-447, vign. Blois, in-8°.)

1bis. Compte rendu des *Lettres à M. Reinaud, membre de l'Institut*, sur quelques points de la monnaie arabe par F. de Sanley. (*Journal asiatique*) — (Extr. de la *Rev. num.*, 1838, pp. 159-164, vign.)

1845.

2. Notice sur une coupe arabe conservée au Département des Antiques de la Bibliothèque royale. — (Extr. de la *Rev. arch.*, t. I, 2e partie, pp. 538-545, pl. XVI et 3 vign. Paris, in-8°.)

3. Lettre à M. Reinaud, membre de l'Institut, au sujet des monnaies des rois de Caboul. — (Extr. du *Journal asiat.*, 4me série, t. V, 1845, pp. 192-200. Paris, in-8°.)

4 Inscription funéraire [arabe] découverte à Marseille. — (*Journ. asiat.*, 4e sér., t. V, 1845, pp. 118-119, et *Rev. arch.*, t. I, 2e partie, pp. 843-844.)

Marbre blanc de l'an 583 de l'hégire (1187 de J.-C.). Épitaphe du scheïkh Abou'l-Abbas-Ahmed-ben-Mohammed, surnommé Zalladj.

5. Lettre à M. le Dr B. Kœhne sur les monnaies arabes d'Alphonse VIII, roi de Castille. — (*Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde*, t. V, pp. 217-224. Berlin, in-8°.)

6. Note sur un dinar inédit de Barkiaroc. — (*Journ. asiat.*, 4e sér., t. VI, 1845, pp. 306-313. Paris, in-8°.)

1846.

7. De l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident. — (*Rev. arch.*, t. II, 2e partie, pp. 696-706, pl. XLV, 9 vign. Paris, in-8°.)

8. Miroir arabe à figures. — (*Ibid.*, t. III, 1re partie, pp. 338-340, pl. XLVIII. Paris, in-8°.)

9. Observations en réponse à une lettre de M. Henry, bibliothécaire à Toulon, sur le sujet de l'avant-dernier article (n° 7.) — (*Ibid.*, pp. 408-411, pl. LIV et vign. Paris, in-8°.)

10. Monnaies orientales. Choix de monnaies frappées avec des légendes en caractères orientaux.

Quatre planches gravées par le procédé Collas (LIII-LVI). — (*Trésor de numismatique et de glyptique,* t. IV (Hist. par les monum. de l'art monétaire chez les modernes), ch. VI, pp. 120-134.)

1850.

11. Programme d'un ouvrage intitulé : Documents numismatiques pour servir à l'histoire des Arabes d'Espagne. — (*Revue arch.*, t. VII, 2e partie, pp. 575-586, avec une seule planche; voyez le n° 13.)

1851.

12. Observations sur les dinars arabes à légendes latines et sur les dinars bilingues. — Premier article. — (*Ibid.*, pp. 725-729, pl. CLV, vign.)

Deuxième article. *Ibid.*, t. VIII, 1re partie, pp. 135-141.

13. *Documents numismatiques pour servir à l'histoire des Arabes d'Espagne.* — (3 planches. Paris, Franck, in-4°.)

Le même programme que le n° 11, mais corrigé et augmenté de deux planches. — (Reproduit dans la *Rev. num.*, 1850, pp. 429-442, sans les planches.)

1853.

13bis. Au sujet d'un tableau de Benozzo Gozzoli, représentant Averroès. — (*Annuaire de la Soc. des Ant. de France*, 1853, pp. 129-130, séance du 9 août 1853.)

1863.

14. **Monnaie arabe d'argent trouvée dans un tombeau à Contres, près Blois. Elle a été rognée au module des deniers occidentaux, mais on peut reconnaître qu'elle a été frappée à Cordoue, l'an 168 de l'hégire (777 de l'ère chrétienne). — (*Rev. num.*, 1863, pp. 214-216. Paris, in-8°, et *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1863, p. 115, séance du 13 mai.)**

1864.

15. **Monnaie bilingue de Tanger. — (*Rev. num.*, 1864, p. 53, 2 vignettes. Paris, in-8°.)**

1865.

16. Vase arabo-sicilien de l'œuvre Salemon. — (Extr. de la *Rev. arch.*, n. s., t. XII, 1865, pp. 356-367, pl. XXII. Paris, in-8°.)

Une première édition a paru en 1849 dans la *Tribune des artistes*, sous le titre : Description d'un vase arabo-sicilien conservé au Musée du Louvre, in-8°, vign. — Voir aussi *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.* 1865, p. 313.

1866.

17. **Lampe de mosquée du XIIe siècle. — (Dans les *Collections célèbres d'œuvres d'art*, par E. Lièvre, 1re partie, livraison XV, pl. XXXVII. Paris, in-folio.)**

18. **Vase oriental du Musée du Louvre, connu sous le nom de Baptistère de saint Louis. (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.* 1866, pp. 291-295. — Première édit. dans les *Collections célèbres d'œuvres d'art*, par E. Lièvre, t. I, livraison XIX, pl. XLVII et XLVIII. — Reproduit également dans la *Rev. arch.*, n. s., t. XIV, 1866, pp. 306-309.)**

1872.

19. **Note sur l'écriture *baberi*. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1872, pp. 245-252.)**

1876.

20. *Le Millarès, étude sur une monnaie du XIIIe siècle, imitée de l'arabe par les chrétiens pour les besoins de leur commerce en pays*

maure, par Louis Blancard. Marseille, 1876, in-8°.) — Examen critique. — (*Journal des Sav.*, juillet 1876, pp. 428-442. Paris, in-4°.)

1881.

21. L'épitaphe d'un roi de Grenade. — (*Ibid.*, avril 1881, pp. 197-204. Paris, in-4°.)

B. — ARCHÉOLOGIE GRECQUE, GAULOISE ET ROMAINE.

1838.

1. Titiopolis d'Isaurie. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1838, pp. 422-426, vign. Blois, in-8°.)

1839.

2. Coin of Titiopolis in Isauria. — (Extrait du *Numismatic Chronicle*, n° d'avril, 1839. London, in-8°.) — Traduction de l'article précédent.

3 Médailles inédites de Lamus, de Philadelphie et de quelques autres villes de Cilicie. — (Extr. des *Nouv. Annales de l'Inst. arch.*, t. II, pp. 348-357, vignette et pl. E, 1839. Paris, in-8°.) Explication historique et mythologique des monnaies de la métropole de la Lamotide, d'Hiéropolis, de Coracesium, de Philadelphie de Cétide et de Diocésarée.

4. Nouvelles observations sur un denier de la famille Titia. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1839, pp. 178-184. Blois, in-8°.)

1840.

5. *Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour*. Paris, F. Didot, in-8°, 2 planches.

5bis. Essai d'appréciations générales en numismatique. — (Extr. des *Mémoires de la Société des Antiq. de France*. t. XV, 1840, pp. 232-246. Paris, in-8°. Réimprimé avec quelques variantes dans la *Rev. arch.* de 1844, t. I, Ire partie, pp. 89-97.)

1841.

6. Restitution à la Lycie de médailles attribuées à Rhodanusia de la Narbonnaise. — (*Rev. num.*, 1840, pp. 405-414 et p. 451, pl. XXIII.)

7. Recension de l'*Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne*, par F. de Saulcy. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1841, pp. 322-332, vign. Blois, in-8°.)

1843.

8. Dynamis, reine de Pont. — (Extr. des *Ann. de l'Instit. arch.* t. XIII, 1841, pp. 320-326, vign. Paris, in-8°.)

9. Notice sur les médailles de sept villes qui ne figurent pas dans les tables générales de Mionnet. — (Extr. de la *Rev. num*, 1843, pp. 243-254, pl X. Blois, in-8°.)

10. Notice sur quelques médailles grecques. — (*Ibid.*, pp. 413-436, pl. XVI et XVII.)

11. *Catalogue de médailles grecques, puniques et romaines recueillies à Carthage par M. Jos. d'Égremont.* La vente a eu lieu le lundi 21 août 1843, dans les salons de l'Alliance des Arts, rue Montmartre, 178. — (Paris, Alliance des Arts, in-8°, 12 pages.)

11bis. Catalogue Linck. — Catalogue Harriot. — Catalogue Desains. — Catalogue D..... (de Lille). — Catalogue Colonel P..... — Catalogue H..... (d'Orléans). *Alliance des Arts*, in-8°.

1844.

12. Fragment inédit de table iliaque. — (*Revue de Philologie*, t. I, 1845, pp. 438-446. Paris, in-8°.)

13. Attribution d'une monnaie gauloise à Agedincum Senonum. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1844, pp. 165-169, vign. Blois, in-8°.)

14. Notice sur un statère d'or de Ptolémée Ier Soter, roi d'Égypte. — (*Ibid.*, pp. 325-329, vign.)

14bis. De quelques attributions fausses. (*Moniteur des Arts*, t. I, pp. 53-55)

1845.

14ter Céramique. Vases de Canino. — *Ibid.*, t. I, p. 111.

15. Firgurine de bronze du cabinet de M. le vicomte de Jessaint.

— (*Rev. arch.*, t. I, 2e partie (oct. 1844-mars 1845), pp. 458-461, pl. XIII. Paris, in-8°.)

16. Les tumulus de Djébel-el-Akhdhar, dans la province d'Oran. (Mauritanie césarienne). — (*Ibid.*, pp. 565-572, 3 vignettes.)

17. Recension de l'*Élite des monuments céramographiques*. — (*Ibid.*, pp. 776-784 et pp. 846-852, pl. XIX.)

Nouvelles observations sur les noms des vases; renseignements fournis à cet égard par la numismatique. Examen des différents styles et de l'origine des monuments céramographiques.

18. Note sur un camée inédit du Cabinet des Antiques de la Bibliothèque royale. — (*Ibid.*, t. II, 1re partie, p. 19-24, vign.)

Explication d'une pierre gravée qui confirme certains détails rapportés par Lampride dans la Vie d'Héliogabale.

19. Vases gaulois de la Puysaye. — (*Ibid.*, p. 301-306, 6 vignettes.)

20. Bellérophon. — (Extr. des *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XVII, 1845, pp. 227-233, pl. XXI du t. IV des *Monuments inédits*. Paris, in-8° et in-folio.)

21. Attribution de quelques monnaies à Nésus de Céphallénie. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1845, pp. 413-416, vign. Blois, in-8°.)

1846.

22. Notice sur une inscription latine inédite. (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XVIII, 1846, pp. 262-267, pl. III, 2 vign. Paris, in-8°.)

23. Quelques inscriptions latines découvertes dans la Lyonnaise. — (*Rev. de Philologie*, t. II, 1847, pp. 191-196. Paris, in-8°).

1847.

24. Notice sur une inscription inédite trouvée à Sens. — (*Ibid.*, pp. 353-360.)

25. Description de quelques poids antiques. — (Extr. des *Annales de l'Inst. arch.*, t. XIX, 1847, pp. 333-347, pl. XLV du t. IV des *Monuments inédits*. Paris, 1847, in-8° et in-folio.)

Le tirage à part porte la date de 1849.

1848.

26. Dessin d'un sanglier de bronze monté sur une douille. Cet objet, trouvé en Asie-Mineure, a été dessiné par M. Alischan, de

Constantinople. Semblable à celui qui se voit sur un grand nombre de monnaies gauloises, il paraît avoir servi d'enseigne militaire. — (*Annuaire de la Soc. des Antiq. de France,* pour 1849, p. 103, séance du 9 mars 1848.)

27. Nouvelles observations sur un ornement représenté au revers de quelques monnaies gauloises de l'Armorique. Dissertation sur les phalères. — (*Revue num.*, 1848, pp. 85-105, pl. VI. Blois, in-8°.)

Recherches sur les décorations militaires des Romains; explication de quelques pierres gravées antiques dont l'usage était resté inconnu.

28. Notes sur la monnaie attribuée aux Sotiates. — (*Rev. arch.*, t. IV (1847-48), 2e partie, pp. 774-775. Paris, in-8°.)

1849.

29. Observations sur des médailles et inscriptions latines qu'on dit avoir été trouvées à Orléansville. — (*Ibid.*, t. V, 2e partie, pp. 570-571.)

Démonstration de la fausseté de ces objets.

30. *Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités grecques au Musée du Louvre.* Paris, in-12.

31. Inscriptions grecques de Mayorque. — (*Rev. arch.*, t. VI, 1re partie, pp. 38-41. Paris, in-8°.)

32. Stèle portant une inscription métrique en l'honneur d'un *mirmillo dimachærus.* — (*Ibid.*, pp. 198-200.)

33. Notes sur les phalères et les enseignes militaires des Romains. — (*Ibid.*, pp. 324-328, 3 vignettes.)

Supplément au travail précédent, n° 27.

34. Figurine antique de bronze représentant Hercule Ogmius. — (*Ibid.*, pp. 383-388, vign.)

1850.

35. Junon Anthéa. — (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* t. XX, 1850, pp. 165-186, pl. II. Paris, in-8°.)

Illustration d'un passage du 5e livre des *Fastes* d'Ovide; explication de deux vases peints, et conjectures sur l'origine des FLORALIA.

36. Inscription gallo-latine, tracée à la pointe sur un vase de terre. — (*Revue arch.*, t. VI, 2me partie, pp. 554-556, vign. Paris, in-8°.)
37. Enseignes militaires des Romains. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1850, pp. 235-238.)

1851.

38. Note sur les armes des gladiateurs. — (*Rev. arch.*, t. VIII, 1re partie, pp. 323-327, pl. CLXV. Paris, in-8°.)
39. Annot. à la l. XXVIII du Bon Marchant. Nouv. éd. de 1851, pp. 434 et suiv. — (Monnaies de Vabalathe, de Romulus, etc.)

1852.

40. Interprétation du type figuré sur les deniers de la famille Hosidia, et remarques sur l'orthographe et la prononciation du grec en Italie. — (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXI, 1852, pp. 354-374. Paris, in-8°.)
41. Compte rendu. Études sur l'alphabet ibérien et sur quelques monnaies autonomes d'Espagne, par P.-A. Boudard. — (*Athen. franç.*, t. I, 1852, pp. 22-23.)
41bis. Lettre à M. Ch. Lenormant sur deux vases peints antiques du Musée du Louvre. — (*Rev. arch.*, t. VIII, 2e partie, 1851-52, pp. 621-630, pl. CLXVII et CLXVIII coloriées.)

1853.

42. Figurine de bronze représentant un sphinx ailé et barbu, achetée au Caire par M. Le Moyne, ancien consul général de France à Alexandrie. — (*Annuaire de la Soc. des Antiq. de France*, pour 1854, p. 106, séance du 28 février 1853.)

Ce bronze n'est certainement pas d'origine égyptienne; on peut le comparer au sphinx d'Hadrumète sur les monnaies d'Albin.

43. Tombeaux de Cumes. — (*Athen. franç.*, t. II, 1854, p. 325.)
44. L'Æon de la ville d'Hadrumète. — (*Annuaire de la Soc. des Antiq. de France*, pour 1854, p. 106, séance du 28 février 1853. — Cf. *Athen. franç.*, t. II, 1853, p. 223. — *Rev. arch.*, n. s., t. X, 1864, pp. 333-334. — *Rev. num.*, 1865, pp. 213-214.)

1854.

45. Acquisition de divers bronzes antiques pour le Musée du Louvre. — *Annuaire de la Soc. des Antiq. de France*, pour 1855, pp. 98-99, séance du 1er mars 1854.)

46. Rectifications numismatiques. Numismatique cilicienne. — (*Rev. num.*, 1854, pp. 136-142. Blois, in-8°.)

Corrections d'erreurs commises par M. Victor Langlois dans le premier cahier de 1854, pp. 5-24.

46bis. Inscription d'Aurelia Theodosia à Amiens. — (*Athen. franc.*, t. III, 1854, pp. 395-396.)

47. Notice sur un vase gaulois de la collection du Louvre. — (Extr. du *Bulletin de l'Acad. royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. XIX, 1852, pp. 395-401, 2 planches. Bruxelles, in-8°.)

1855.

48. Note sur un bas-relief grec du Louvre. — (*Bull. arch. de l'Athen. franç.*, 1re année, pp. 6-7, vign. Paris, in-4°.)

Application d'un passage d'Appien relatif à Lysimaque.

49. Cartel de bronze portant une dédicace aux *Mères*. — (*Ibid.*, p. 16.)

50. Remarque sur une stèle grecque du Musée de Leyde. Monogrammes chrétiens. — (*Ibid.*, pp. 33-34, vign.)

51. Inscriptions grecques et latines de M. Raoul Rochette. — (*Ibid.*, p. 52.)

51bis. Vase du Musée de Naples, sur lequel on voit Darius et les Perses. — (*Ibid.*, p. 52)

51ter. Vase peint du British Museum, sur lequel est peint Persée à la cour de Céphée. — (*Ibid* p. 52.)

51quat. Danné et Acrisius. — (*Ibid.* p. 52.)

52. Marbres de Cyzique donnés au Louvre par M. Waddington. — (*Ibid.*, p 60.)

53. Transcription d'un papyrus contenant des fragments du XVIIIe chant de l'*Iliade*. — (*Ibid.*, pp. 61-63.)

54. Inscription chrétienne de Sfax. — (*Ibid.*, p. 68.)

55. Bronzes antiques acquis par le Louvre. Vénus, Omphale, Guerrier nu, casqué. — (*Ibid.*, p. 68.)

56. Marbre en forme de clypeus, dédié aux dieux par un stratège des Camiriens (de Rhodes). — (*Ibid.*, p. 76.)

La provenance de ce marbre, donné à M. de Longpérier par M. le vicomte H. de Janzé, est absolument inconnue.

57. Poids fabriqué sous Justinien Ier. — (*Ibid.*, p. 84, 2 vign.)

58. Inscription antique de Nizy-le-Comte (Aisne). — (*Ibid.*, p. 100.)

59. Cybèle et Atys, hexagone de marbre *palombino*. — (*Ibid.*, pp. 106-107, pl. VI.)

1856.

60. Découverte d'un édifice dédié à Marc-Aurèle, à Ramleh (Égypte). — (*Ibid.*, 2e année, p. 24.)

61. Poids de bronze trouvé à Kustendjé (Dobrutcha). — (*Ibid.*, p. 24.)

62. Statue d'un dieu dédiée à un autre dieu. — (*Ibid.*, p. 32.)

63. Papyrus grec; fragment du VIe chant de l'*Iliade*. — (*Ibid.*, pp. 39-40.)

64. Antiquités gauloises. Le Guerrier mourant du Capitole. — (*Ibid.*, pp. 41-43, pl. III.)

65. Buste de la prêtresse Melitiné, trouvé au Pirée. — (*Ibid.*, p. 56.)

66. Inscription latine trouvée près d'Arlon. — (*Ibid.*, p. 72.)

67. Conjecture sur l'origine de l'impératrice Marcia Otacilia Severa. — (*Ibid.*, p. 73-74, vign.)

68. Inscription d'Apollonide de Smyrne en l'honneur de Cybèle. — (*Ibid.*, p. 80.)

69. Note sur la forme de la lettre E dans les légendes de quelques medailles gauloises. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1856, pp. 73-87. Paris, in-8°.)

69bis. Médaillon de Marc-Aurèle. — (*Ibid.*, pp. 208-209.)

1857.

70. Compte rendu critique de la *Numismatique ibérienne*, de M. P. A. Boudard, in-4° — *Revue num.*, 1857, pp. 181-183.)

71. Hache trouvée dans la forêt de Senart. (Seine et Marne.) — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, p. 46, séance du 21 janv.)

72. Observations sur un sarcophage *faux* provenant de Tarragone. — (*Ibid.*, p. 102-103, séance du 3 juin.)

1858.

73. Restitution du nom d'Origanio dans une inscription de Limoges où l'on voyait le nom de Jésus. — (*Ibid.*, 1858, pp. 125-127, séance du 21 juillet.)

Cf. le nom d'Origanion dans la *Batrachomgomachia* et le nom du précepteur Origanion dans l'autobiographie de Marc-Aurèle.

74. Larissa Ephesia. — (*Rev. num.*, 1858, pp. 447-450, vign., Paris, in-8°.)

1859.

75. Monnaies gauloises à la légende ROVECA. — (*Ibid.*, 1859, pp. 100-103. Paris, in-8°.)

76. Médailles grecques de la collection Palin. — (*Ibid.*, pp. 109-123, pl. III.)

77. Observations sur les monnaies portant l'effigie de Trajan père. — (*Ibid.*, pp. 137-147, pl. IV.)

78. Compte rendu du *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, par Anthony Rich, in-8°. — (*Ibid.*, pp. 261-265.)

79. Phalères grecques archaïques. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1859, pp. 75-76, séance du 16 février.)

80. Ex-voto en forme de feuille d'arbre, consacré au Deus Æternus par Marcus Popilius Arbustius, bronze. — (*Ibid.*, p. 81-82, séance du 9 mars.)

81. Situle de bronze en forme de tête offrant le type de la race rouge du Nouveau Monde. — (*Ibid.*, p. 83-105, séance du 16 mars.)

82. Statues de divinités avec ornements ajoutés après coup. — (*Ibid.*, p. 98-128, séance du 6 avril.)

83. Figurine de Mercure, bronze antique trouvé dans le jardin du Luxembourg. — (*Ibid.*, p. 127, séance du 15 juin.)

84. Fibules irlandaises en forme de chenilles. — (*Ibid.*, p. 150-151, séance 13 juillet.)

1860.

85. Note sur les monnaies de Romulus, fils de Maxence. — (*Revue num.*, 1860, pp. 36-42. Paris, in-8°.)
86. Note sur la forme de la lettre F dans les légendes de quelques médailles gauloises. — (*Ibid.*, pp. 175-189.)
87. Notes sur les noms Voluntillius et Ambillius. — (*Ibid.*, pp. 425-431.)

1861.

88. Lettre de Vaillant. — (*Ibid*, 1861, pp. 64-67.)
89. Monnaies de plomb d'Alise. — (*Ibid.*, pp. 253-256, 3 vignettes. — Voy. aussi *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1861, pp. 88-89.)
90. Orgitirix, fils d'Atepillus. — (*Rev. num.* 1861, pp. 326-327.)
91. Monnaies des Salasses. — (*Ibid.*, pp. 333-347, pl, XV.)
92. Monnaies du Sérapéum de Memphis. Trouvaille de Myt-Rahineh. — (*Ibid.*, pp. 407-428, pl. XVIII.)

1862.

93. De quelques médailles de Marcus Vipsanius Agrippa. — (*Rev. num.*, 1862, pp. 32-40. Paris, in-8°.)
94. Examen des monnaies grecques ayant pour type le *Tau*, par Ludwig Müller. Copenhague 1859, in-8°, 1 planche. Examen critique. — (*Ibid.*, pp. 301-305.)
95. Réfutation de l'authenticité des monuments de Neuvy-sur-Baranjon (briques avec inscriptions). Toutes ces inscriptions sont de la même main et appartiennent à un même système paléographique qui n'est nullement celui de l'antiquité. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1862, p. 40, séance du 19 février.)
96. M. de Longpérier, invité par le président à formuler un avis sur l'objet de bronze trouvé à Caudrot, dans la Garonne, considère ce beau fragment comme provenant de l'une des branches d'un trépied, et le compare au trépied d'Industria, conservé à Turin. — (*Ibid.*, pp. 126 et 135, séances du 19 nov. et du 10 dec.)

1863.

97. Note sur les sols d'or de Maurice, Phocas, Héraclius et Clotaire, frappés à Arles, Marseille et Viviers, trouvés à Sarre (Kent). — (*Ibid.*, 1863, pp. 106-107, séance du 8 avril.)
98. Bijoux d'or très antiques trouvés dans l'île de Rhodes. — (*Ibid.*, pp. 113-114, séance du 15 avril.)
99. Trois pierres percées de part en part; la première trouvée en France, la seconde au Pérou, la troisième dans l'Afrique méridionale; celle-ci est emmanchée. Question des pierres percées. — (*Ibid.*, p. 122, séance du 13 mai.)
100. Haches de pierre de Meaux et Provins. Hache de Toulouse avec partie dépolie. — (*Ibid.*, p. 132-133, séance du 3 juin.)
101. Détails sur les stèles phocéennes récemment découvertes à Marseille. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1863, pp. 339-340, et aussi *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1863, pp. 190-191, séance du 18 novembre.)
102. Sous d'or de Marseille. — (*Rev. num.*, 1863, pp. 77-78. Paris, in-8°.)
103. *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*, par Fr. Streber. Munich, 1860 à 1861, in-4°, 11 planches. — Examen critique. — (*Ibid.*, pp. 141-151, pl. IV et V, 3 vign.)
104. Note sur la terminaison OS dans les légendes de quelques monnaies gauloises. — (*Ibid.*, pp. 160-168.)
105. Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle. — (*Ibid.*, pp. 242-250, vign.) — Analysé dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1863, pp. 201-203.
106. Domitia Lucilla. *Addition.* — (*Rev. num.* 1863, p. 465-466.)
107. Coins antiques. — (*Ibid.*, pp. 289-293.)
108. Note on the coins inscribed ΟΥΕΡΒΙΑΝΩΝ. — (*Num Chronicle*, 1863, p. 196-197.)

1864.

109. Note sur des monnaies de plomb d'Alise, de Perthes et de Mont-Berny. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1864, pp. 273-276.)

110. Lettre à M. Louis de la Saussaye sur un médaillon (d'or) de Constantin le Grand. — (*Rev. num.*, 1864, pp. 112-117, vign. Paris, in-8°.)

111. De l'Anousvara dans la numismatique gauloise. — (*Ibid.*, pp. 333-350.)

112. Note sur les objets trouvés en 1863 dans le tumulus de Walbetz. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1864, pp. 138-140, séance du 16 novembre.)

1865.

113. Inscriptions grecques d'une coupe bachique de l'époque post-alexandrine. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1865, pp. 36 et 40, séances du 4 et du 18 janvier.)

114. Présentation d'un médaillon de Priscus Attalus, représentant Rome assise et expliquant la fibule trouvée à Maizières-les-Vic (Meurthe). — (*Ibid.*, pp. 38-39, séence du 11 janvier.)

115. Inscriptions latines de Nice. — (*Rev. arch.*, n. s., t. XII, 1865, pp. 187-192.)

116. Observations sur trois médaillons romains de bronze. — (*Rev. num.*, 1865, pp. 401-417, pl. XVIII, Paris, in-8°.)

1866.

117. Monnaies de plomb de Mediolanum trouvées au Mont-Berny. — (*Ibid.*, 1866, pp. 1-8, 7 vignettes. Paris, in-8°.)

118. Recherches sur les ateliers monétaires. Dioclétien et la tétrarchie. — (*Ibid*,, pp. 156-164.) — Communication analysée dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.* pour 1866, pp. 299-303, et dans la *Rev. arch.*, n. s., t. XIV, 1866, pp. 221-222.

119. Monnaie d'OEsymé de Thrace. (*Rev. num.*, 1866, pp. 310-313.)

120. Romulus, fils de Maxence. (*Ibid.*, pp. 221-223.)

121. Monnaie incuse de Rhegium.— (*Ibid.*, pp. 263-277, et dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1866, pp. 342-353.)

122. Observations sur une figure de Bacchus privée du bras gauche. — (*Revue archéol* , n. s., t. XIII, 1866, pp. 145-151, vign. Paris, in-8°.)

123. Fibules antiques à pas de vis. — (*Ibid.*, n. s., t. XIV, 1866, pp. 103-108, 2 vignettes. Paris, in-8°.)

124. Sur l'inscription de Tétricus trouvée à Dijon, et sur le nom Ésuvius. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1866, pp. 78-80, séance du 6 juin. — (Cf. *Ibid.*, 1866, pp. 69-70, séance du 20 mars.)

124bis. Du système de marqueterie nommé *il maschio* et *la femmina* comparé à certaines mosaïques antiques. — (*Ibid.*, pp. 81-82.)

125. Observations sur les miroirs faux et les monuments de plomb — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1866, pp. 98-99.)

126. Bas-relief de Strasbourg représentant Éon léontocéphale et clefs à protome de lion. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1866, pp. 147-149, séance du 12 décembre.)

1867.

127. Discours d'ouverture du Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques. — (Extr. des *Comptes rendus* de la 2e session du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* qui s'est réuni en 1867 à Paris, p. 27.)

128. Jarres cylindriques trouvées en Corse, fermées des deux bouts, et renfermant un cadavre placé dans le vase de terre avant la cuisson. — (*Ibid.*, p. 160.)

129. Sur la composition du bronze antique et les analyses de M. Fellenberg. — (*Ibid.*, p. 255.)

130. Du sanglier d'Érymanthe tel qu'il était représenté au temple de Jupiter à Olympie. — (*Ibid.*, p. 284.)

131. Sur les dragons de l'antiquité, leur véritable forme, et sur les animaux fabuleux des légendes. — (*Ibid.*, pp. 285-286.)

132. Considérations sur l'usage des monnaies dans la haute antiquité. (*Ibid.*, pp. 305-307.)

133. Médaillon numide. — (*Rev. num.*, 1867, pp. 155-156, vign. Paris, in-8°.)

134. Denier d'argent de la famille Atia. — (*Ibid.*, pp. 314-315 et 472-473, vign.)

135. Description de deux figures de bronze très antiques trouvées près de Pérouse. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1867, pp. 50-51, séance du 28 janvier.)
136. D'un vase antique de terre trouvé à Lisieux et restauré dans l'antiquité même avec des agrafes de bronze. Autres exemples de restaurations antiques de vases peints. — (*Ibid.*, pp. 54-55, séance du 6 février.)
137. Pierre gravée basilidienne représentant le Christ en croix. — (*Ibid.*, p. 111, vignette, séance du 12 juin.)
138. Pierre gravée basilidienne représentant le moissonneur coupant des épis; énumération des monuments numismatiques au même type. — (*Ibid.*, pp. 121-122, vignette, séance du 10 juillet.)
139. Note sur les marbres de la rue Vivienne trouvés en 1751, et indication de l'origine italienne de l'urne d'Ampudia Amanda. — (*Ibid.*, pp. 127-130, séance du 7 août, et aussi *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1re année, 1874, pp. 73-79.)
140. De deux disques antiques appartenant au Musée de Pesth et qui appartiennent vraisemblablement à l'époque de Stilicon. Comparaison des détails qu'offrent ces terres cuites avec les symboles des médailles du même temps. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1867, pp. 148-149, séance du 13 novembre.
141. Médaillon de terre cuite trouvé à Cavillargues (Gard), représentant un combat de gladiateurs. Il faut rapprocher ce monument des objets de Stein-am-Anger, dont il a été question dans la séance du 13 novembre. — (*Ibid.*, pp. 148 et 187, 1867.)
142. Tablette de bronze trouvée à Gibraltar. Note sur les monnaies à la légende LASCVTA. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, séance du 24 décembre, pp. 271-275.) — Cf. les observations présentées sur le même objet le 4 octobre par M. L. Renier, avec un dessin exécuté pour M. de Longpérier. — (*Ibid.*, p. 267-271 et pp. 225-226.)
143. Inscriptions en l'honneur de Quirinus trouvées à Vilette (Isère). — (*Ibid.*, pp. 319-321.)

M. Allmer a cru par erreur que les observations qui les accompagnent

avaient été suggérées à M. Géry, qui en a envoyé seulement la copie.

1868.

144. *Notice des bronzes antiques exposés dans les galeries du Musée impérial du Louvre.* Nos 1 à 1022. — (Paris, in-8°.)

145. Note sur le vers 2 de l'hymne à Hécate et le personnage de Baubo. — (Dans les *Mélanges de littérature grecque*, de M. E. Miller, membre de l'Institut. Paris, pp. 459-460.)

146. Médaille d'Adrien frappée à Corinthe. — (*Rev. num.*, 1868, pp. 133-134. Paris, in-8°.)

147. Quinaire attribué à la famille Curtia. — (*Ibid.*, pp. 229-230.)

148. Trésor de Tarse. — (*Ibid.*, pp. 309-336, pl. X-XIII, et *Rev. num.*, 1869-1870, p. 133.)

149. Classement des monnaies romaines. — (*Ibid.*, pp. 395-396.)

150. Notice sur deux bustes d'Auguste et de Livie, récemment acquis pour le Musée du Louvre. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1868, p. 286 et pp. 322-324.)

151. Ex-voto antique trouvé à Meaux. — (*Ibid*, pp. 432-435.) — Seconde édit., avec addit., dans l'*Almanach de Seine-et-Marne*, 1874, pp. 82-88, vignettes. — Voir, au sujet du *Mercurius Adsmerius*, le *Journ. des Sav.*, 1881, p. 140.

1869.

152. Bias de Priène. — (*Rev. num.*, 1869-1870, pp 378 384, vign. Paris, in-8°. Analysé dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* 1870, pp. 287-291.)

153. Musée Napoléon III. Choix de monuments antiques pour servir à l'histoire de l'art en Orient et en Occident. Planches gravées et en couleur, 29 livraisons. Paris, gr. in-4°. La première livraison a paru en 1869.

1870.

154. Mosaïque de Lillebonne. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1870, pp. 31-32)

1871.

155. Tétradrachme d'Orophernès, roi de Cappadoce. — (*Ibid.*, 1871, pp. 83-89.)

156. Note sur un cachet d'oculiste romain. — (*Comité archéol. de Senlis*, t. VII, 1869-1871, pp. XXI-XXII.)

157. Présentation à l'Académie des Inscriptions de photographies des bas-reliefs trouvés dans les fouilles de Saint-Marcel : quatre blocs sculptés, parmi lesquels trois *génies de Mars*, chargés des armes du dieu, et une figure à trois visages ayant pour symbole une tête de bélier, divinité qui était déjà connue sur un certain nombre de pierres trouvées à Reims, Autun, Beaune. — (*Rev. arch.*, n. s., t. XXII, 1870-1871, p. 325, et *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1871, pp. 378-379.)

1873.

158. Communication relative aux derniers résultats des fouilles opérées sur le terrain de l'ancien cloître Saint-Marcel, à Paris. — Découverte d'antiquités faite rue Nicole, à Paris. — Nouvelle inscription découverte à Paris au champ Saint-Marcel. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1873, pp. 220-223. — *Ibid.*, pp. 281-283. — *Ibid.*, p. 288.)

158 bis. Note sur une monnaie antique de Sicile. — (*Ibid*, pp. 243-250.)

159. Fouilles dans les terrains du cloître Saint-Marcel. — (*Rev. arch.*, n. s., t. XXVI, pp. 190-193, 2 vignettes.)

160. Stèle antique trouvée dans le jardin de l'abbaye de Port-Royal-en-Ville, à Paris. — (*Ibid.*, pp. 259-262, vignette.)

161. Note sur quelques terres cuites cypriotes. — (*Comité archéol. de Senlis*, t. IX, pp. XL-XLI.)

162. Les pierres écrites des Arènes de Lutèce. — (Extr. du *Journ. des Sav.*, pp. 641-657, planche. Paris, in-4°.)

1874.

163. Monnaie de Cyrène. — (*Rev. num.*, 1874-1877, pp. 109-110, 2 vignettes. Paris, in-8°.)

164. Pélops et Hippodamie, médaille de Smyrne. — (*Ibid.*, pp. 117-123, vignette.)

165. Mantinea. — (*Ibid.*, pp. 166-168, 2 vignettes.)

165bis. Ichnæ de Macédoine. — (*Ibid.*, pp. 168-169.)

166. Vase cypriote avec double face humaine; description et observations sur quelques erreurs de M. Schliemann. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1874, pp. 94-95.)

167. Vase de bronze trouvé dans la Sienne (environs de Coutances). Détails sur les ustensiles de bronze avec estampille des fabricants *Draccius* et *Pudens*. Fabrication au tour. — (*Ibid.*, pp. 110-112.)

168. Terre cuite de ronde-bosse, d'art carthaginois de la haute antiquité. — (*Ibid.*, pp. 206-208.)

169. Sur deux inscriptions latines portant les noms des dieux des palestres, Mercure et Hercule, trouvées à Châlon sur Saône, — (*Ibid.*, pp. 212-213.)

170. *Numismatique alexandrine.* Examen critique de l'ouvrage de M. F. Feuardent. — (Extr. du *Journ. des Sav.*, 1873, pp. 746-757, vignettes.)

1875.

171. Inscription tracée à la pointe sous le pied d'un vase grec. — (*Rev. archéol.*, n. s., t. XXX, 1875, pp. 115-118, vignette. Paris, in-8° — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.* 1875, p. 186.)

Cette note a été lue devant l'Acad. des Inscript. dans sa séance du 16 juillet 1875.

172. Sur les antiquités de l'île de Santorin. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1875, pp. 182-184.)

Cet article est un des plus importants de tous ceux qu'ait écrits M. de L., malgré la concision de la rédaction. On y trouve la confirmation, avec développements, de l'assimilation des vases de Santorin avec ceux qui sont peints dans une chambre sépulcrale du temps de Thoutmès III. — (Cf. *Athenæum français*, t. III, 1854, pp. 418-419, et *Notice des monuments assyriens du Louvre*, 1854, p. 17.)

Depuis 1854, cette observation capitale pour les synchronismes de l'histoire de l'industrie, sinon de l'art, a été empruntée à M. de L. L'emprunt n'a pas été arrêté par cette nouvelle note lue à l'Académie et publiée par le *Journal Officiel*.

173. Sur le temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1875, pp. 185-186.)

174. Annonce des découvertes d'antiquités faites près du chevet de l'église Saint-Pierre de Montmartre. — (*Ibid.*, séance du 21 mai, pp. 103-105. — Cf. *Rev. arch.*, n. s., t. XXXI, 1876, p. 362.)

1876.

175. Le nom gaulois Atepomarus dans une inscription trouvée à Paris. — (Extr. du *Musée arch.*, t Ier, pp. 37-42. Paris, in-8°.)

176. Un faux dieu. Observations sur un bas-relief de Strasbourg. — (*Ibid.*, pp. 279-293, 4 vignettes.) — Stèle du *miles* Léontius prise pour une représentation du dieu Leherennus.

177. Réponse à M. Mowat au sujet des figures tricéphales de Reims. Paris, etc., dont il veut faire des Janus quadrifrons. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1875, pp. 351-352.)

1877.

178. Balle de fronde antique. — (*Journ. des Sav.*, 1877, pp. 577-580.)

179. Eine nordetruskische Münzaufschrift. — (*Ibid.*, p. 635.)

180. Monuments de l'astronomie grecque. — (*Ibid.*, pp. 700-704, vignette.)

181. Monuments antiques découverts dans les terrains du cimetière Saint-Marcel. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1877, pp. 129-130.)

1880.

182. Intaille antique représentant le jugement de Salomon. — (*Ibid.*, 1880, pp. 275-280, vign.)

1881.

183. Note sur une tessère gravée en creux et sur un cachet d'oculiste antique. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1881, pp. 223-224.)

184. Découvertes archéologiques à Poitiers. — (*Journ. des Sav.*, mars 1881, pp. 140-148. Paris, in-4°.)

185. *Della antica città d'Industria*, etc., par M Ariod. Fabretti. — Compte rendu critique. — (*Ibid.*, sept., pp. 566-578.

186. Un portrait de la Pythie. (Explication nouvelle d'une médaille de Syracuse.) — Mémoire lu à la séance du mercredi 14 décembre 1881 de la Soc. des Antiquaires. — (*Mémoires de la Société des Antiq. de France*, t. XLII, pp. 1-8. — 2 vignettes)

187. Vase d'argent antique appartenant à M. le baron Seillière. — (*Gazette archéol.*, t. VIII, pp. 1-7, pl. I, 1880.)

188. Statue du temple d'Auguste à Ancyre de Galatie. — (*Gazette archéol.*, t. VI, pp. 73-76, pl. XVII; 24 décembre 1881.)

189. Sur un vase d'argent antique découvert en Angleterre. — (*Gazette archéol.*, t. VIII, 1883, p. 1.)

C. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE

ET DE LA RENAISSANCE.

1837.

1. Monnaies inédites de quelques prélats français. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1837, pp. 360-369, pl. XII. Blois, in-8°.)

Considérations exceptionnelles qui ont fait placer le nom d'un archevêque sur la monnaie de Lyon; monnaies de Vienne, d'Embrun, de Gap.

1837-1838.

2. Les articles *amphore*, *amulette*, *anneau* (archéologie), *argent* (numismatique), *autonomie*, *augustale*, (id.), *Barthélemy* (abbé), *Batz*, etc., *as* (numism.), *angelot* (id.), *type* (id.), etc. (Encyclopédie du XIX[e] siècle)

1838.

3. Numismatique. Lettre au directeur de l'*Art en province*, in-4°.

Discussion sur l'imitation des types monétaires, à l'occasion de la découverte de plusieurs deniers de Montluçon, de Souvigny et de Nevers.

4. Gold triens with *Dorovernis*. — (*Numismatic Journal*, t. II, pp. 232-233, vignette. London, in-8°.)

C'est la première tentative d'attribution d'une monnaie d'or aux Anglo-Saxons. Vivement contestée dans l'origine, elle a été depuis généralement admise par les numismates de l'Angleterre.

5. **Monnaies inédites de quelques prélats dauphinois. — (Extr. de la *Revue du Dauphiné*, t. III, planche. Valence, in-8°.)**

1839.

6. **Jean Goujon. — (Extr. du *Plutarque français*. Paris, in-8°.)**

Biographie de cet artiste réduite à ses justes limites; considérations sur l'erreur des historiens qui placent sa mort le jour de la Saint-Barthélemy.

7. **Sceaux des monnayeurs. — (*Rev. num.*, 1839, pp. 215-216, vign. Blois, in-8°.)**
8. **Restitution à la ville de Saintes d'une monnaie attribuée à Autun. — (*Ibid.*, pp. 252-256, vign.)**
9. **Monnaie de Guillaume, comte de Bourges. — (*Ibid.*, pp. 366-370, vign.)**

1840.

10. **Triens de *Dorovernis*. — (*Ibid.*, 1840, pp. 435-438.)**
11. ***Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*. Paris, Techener, in-8°.)**
12. **Figurines de fer. — (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, pp. 388-398, vign. et planche. Paris, in-8°.)**
13. **Liste des noms de lieux où l'on a battu monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à la mort de Charles le Chauve. — (*Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France* pour 1841, pp. 211-230. Paris, in-18.)**
14. **Recherches sur les monnaies de Meaux. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1840, pp. 128-153, pl. VIII-XI. Blois, in-8°.)**
15. **Notice sur quelques monnaies inédites de Reims. — (*Ibid.*, pp. 332-343, pl. XXII.)**

Monographie de la monnaie de Reims depuis les Gaulois jusqu'au XIXe siècle. Classification nouvelle des monnaies frappées par les archevêques.

16. **Remarkable gold coin of Offa. — (*Num. Chron.*, t. IV, pp. 232-234, vign. London, in-8°.)**

1842.

17. **Note on some coins of the Cuerdale find. — (*Ibid.*, t. V, pp. 117-120.)**

C'est le premier essai qui ait été fait pour l'explication des nombreuses monnaies trouvées à Cuerdale. L'auteur, rapprochant les légendes de ces deniers de divers textes, a montré qu'ils ont été frappés au X[e] siècle par des chefs danois qui, sous le nom de rois de la mer, ont occupé York et diverses îles voisines des côtes orientales de l'Angleterre.

18. **The gold *mancus*. — (*Ibid.*, t. V, pp. 122-124.)**

La monnaie d'or du roi de Mercie, copiée complètement d'après un dinar du khalif Haroun-el-Raschid, a conduit l'auteur à penser que le *mancus*, si fréquemment cité dans les textes, devait son origine aussi bien que son nom aux Arabes.

19. **Description de quelques monuments émaillés du moyen âge. — (Extr. du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire,* planche et 4 vignettes. Paris, in-8°, 16 p.)**

Origine gauloise des émaux à cloisons ; examen d'un passage de Philostrate. Réfutation de l'opinion suivant laquelle les émaux de Limoges seraient faits par des artistes byzantins.

20. **Vision de sainte Bathilde. — Planche gothique. — Paris, in-8°. — (*Cab. de l'Amat. et de l'Antiq.*, t. I, pp. 367-368.)**

21. **Denier d'Hervé, évêque de Beauvais, frappé avec le nom de Hugues Capet. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1842, pp. 103-107, vign. Blois, in-8°.)**

1843.

22. **Monnaies normandes. — (Extr. de la *Rev. num.*, 1843, pp. 52-62, pl. V et vign.)**

1844.

23. **Observations sur le type de quelques deniers de Pépin, roi de France. — (*Rev. num.*, 1844, pp. 93-96, vign. Blois, in-8°.)**

24. **Monnaies frappées pour le Roussillon par les rois d'Aragon, comtes de Barcelone. — (*Ibid.*, pp. 278-294, pl. VI, et vignette.)**

Monographie numismatique du Roussillon. L'auteur fait voir que les monnaies attribuées à la colonie romaine Ruscino doivent être re-

tituées à la colonie de Béryte. A l'aide de divers textes catalans et espagnols, il commente les monnaies jusque-là inconnues, fabriquées pour les rois d'Aragon, et montre l'origine des *marabotins* cités dans les chartes du XIIIe siècle.

1845.

25. **Reliquaire de saint Charlemagne.** — (Extr. du tome I de la *Revue archéol.*, 1844-1845, 2e partie, pp. 525-532, pl. XV. Paris, in-8°.)

Dissertation dans laquelle l'auteur établit que ce monument a été fabriqué en 1166, lors de la translation des reliques de Charlemagne par Frédéric Barberousse.

26. **Le dit des trois morts et des trois vifs.** — (Extr. de la *Rev. archéol.*, t. II, 1re partie, p. 243; planche coloriée. Paris, in-8°.)

Analyse des poëmes relatifs à ce sujet. Explication de diverses peintures et sculptures. Restitution de vers philosophiques italiens tracés dans une peinture du Campo Santo de Pise.

27. **Meaux.**

(La notice historique sur cette ville fait partie de la collection intitulée : *Histoire des villes de France*. Paris, in-8°.

1846.

28. **Notice sur les figures velues employées au moyen âge dans la décoration des édifices, des meubles et des ustensiles.** — *Revue arch.*, t. II, 2e partie, pp. 500-519, 16 vignettes.)

29. **Lettre à M. de la Saussaye sur quelques pièces satiriques relatives à la Révolution française.** — (*Rev. num.*, 1846, pp. 81-84. Blois, in-8°.)

Explication des jeux de mots anglais introduits dans les légendes et les types de quelques jetons fabriqués à Birmingham, pendant la Révolution française.

1847.

30. **Supplement to the illustration of the anglo-french coinage, du colonel Ainslie.** — (2 planches. London, in-4°.)

Le texte qui concerne les monnaies existant dans des collections françaises a été rédigé par M. de L. Ces monnaies constituent la plus grande partie de ce *Supplément* publié par M. Hearne.

1848.

31. *Notice de monnaies françaises composant la collection de M. Jean Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques.* — (Vignettes et 3 planches. Paris, in-8°.)

Prix de numismatique en 1848.

32. Crosse double du XIIIe siècle. — (Extr. de la *Rev. arch.*, t. IV, 2e partie, pp. 816-824, pl. LXXIX. Paris, in-8°.)

Divers documents, entre autres des monnaies, font voir que cet insigne appartenait à un prélat ou à un abbé pourvu d'un double gouvernement.

33. Note sur un mouton d'or inédit, frappé en Normandie pour Henri V, roi d'Angleterre. — (Extr. de la *Rev. arch.*, t. V, 1re partie, pp. 257-265, vignette.)

34. Description de quelques monnaies de Picardie. — Extr. du t. IX des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, planche, 18 p. Amiens, in-8°.)

Explication des deniers des comtes et des évêques d'Amiens, des abbés de Corbie, de Saint-Médard de Soissons, de Louis VII à Compiègne; monnaie de Corbie, frappée au XIIe siècle, avec une légende en français.

1849.

35. Études sur quelques monnaies carlovingiennes. — (*Rev. arch.*, t. V, 2e partie, pp. 495-499, 2 vignettes.)

36. Dissertation sur deux monnaies frappées en Provence par les comtes de Forcalquier : I. Monnaie de la ville de Manosque. II. Monnaie de la ville de Seine. — (Extr. du t. XX, pp. 25 et suiv., des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 18 p., vignettes. Paris, in-8°.)

37. Remarks on an unedited *mouton d'or* struck in Normandy by Henri V of England. — (Extr. du *Num. Chron.*, t. XII, pp. 6-19, pl. London, in-8°.)

38. Lettre à M. Lecointre-Dupont sur des monnaies normandes inédites. — (*Revue num.*, 1849, pp. 40-49, pl. II et III. Blois, in-8°.)

Nouveaux détails sur la monnaie de Normandie à propos des deniers trouvés en grand nombre en Angleterre.

1851.

39. Monnaies d'or des évêques français. — Annotation à la lettre XII du baron Marchant, pp. 121 et suiv. — (1 planche. Paris, in-8°.)

40. Notice sur les monnaies des empereurs grecs de la famille Paléologue. — Annot. aux lettres I et X (*Ibid.*, pp. 9 et suiv., et pp. 104 et suiv. 1 planche. Paris, in-8°.)

41. Liste alphabétique des Saints dont les noms figurent sur les monnaies et les méreaux du moyen âge. — (Extr. de l'*Annuaire de la Soc. des Antiq. de France*, pour 1851, pp. 254-264, séance du 19 novembre 1850.)

1852.

42. Observations sur une monnaie mérovingienne trouvée à Elseghem, près d'Audenarde. — (Extr. de la *Rev. num. belge*, 2e série, t. II. Bruxelles, in-8°.)

Ce tiers de sol qui porte NOVIENTO VICO FI est attribué par l'auteur à l'un des deux *Novéant* de Lorraine.

1854.

43. Observations sur quelques points d'un article intitulé : *Fragments de numismatique sénonaise*. — (*Rev. num.*, 1854, pp. 364-369. Blois, in-8°.)

1856.

44. Monnaie d'or de Raymon, comte de Barcelone. — (*Rev. num.*, 1856, pp. 63-67, vign. Paris, in-8°, 2e édition.)

Une note indique les ouvrages dans lesquels l'auteur a parlé des monnaies d'argent imitées par les chrétiens.

45. Quelques deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne. — (*Ibid.*, pp. 180-189, pl. V.)

46. De l'S barré de Henri IV. Jetons et médailles qui s'y rapportent. — (*Ibid.*, pp. 268-276, pl VIII.)

1857.

47. Supplément avec réponse à M. le baron Chaudruc de Crazannes. — (*Ibid.*, 1857, pp. 177-180, 2 vignettes.)

48. Monnaies de Louis XI frappées à Perpignan. — (*Ibid.*, pp. 165-173, pl. V.)

49. Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident et de l'époque mérovingienne, par le marquis de Lagoy. Aix, 1856, in-4° avec une planche. — Compte rendu. — (*Ibid.*, pp. 299-300.)
50. Monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance. — (*Ibid.*, pp. 319-345, pl. IX et vignette.)
51. Monnaie d'argent de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne. — (*Ibid.*, pp. 451-456, vign.)

1858.

52. Explication de la légende des deniers frappés par Pons, comte de Toulouse (1037-1060). — (*Rev. num.*, 1858, pp. 71-76.)
53. Médaillon inédit de Grazia Nasi, œuvre du graveur Jean-Paul Poggini. — (*Ibid.*, pp. 89-104, 2 vign.)
54. Cent deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, trouvés près d'Imphy en Nivernais. — (*Ibid.*, pp. 202-262, pl. XI, XII, XIII.)
55. Deniers de Waïfre, duc d'Aquitaine. — Monétaires de Pépin et de Charlemagne. — (*Ibid.*, pp. 331-337, 3 vignettes.)
55bis. Fiertons. — (*Ibid.*, p. 424-425.)
56. Deniers de Corbie. — (*Ibid.*, pp. 426-431.)
57. *Stray leaves from the journal of a traveller in search of ancient coins*, par Pfister. — Compte rendu critique. — (*Ibid.*, pp. 478-480.)
57bis. Communication au sujet de la cassette de St-Louis. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, p. 128, séance du 4 août.)
57ter. Noms d'officiers monétaires sur les deniers de l'époque carlovingienne. — (*Ibid.*, pp. 131-132, séance du 11 août.)
58. Inscription d'Uzerche, du XIe siècle, portant la mention d'un personnage désigné comme satrape, au Musée de Limoges. — (*Ibid.*, pp. 136-138, séance du 18 août, vign.)
58bis. Note sur les fibules cruciformes. — (*Ibid.*, pp. 165-166, séance du 7 novembre.)

1859.

59. *Histoire du jeton au moyen âge,* par Jules Rouyer et Eugène Hucher, 1e partie, 1858, in-8°, 17 planches. — Compte rendu critique. — (*Rev. num.*, 1859, pp. 199-208.)

59bis. Bulle d'argent d'un Raimond Bérenger, comte de Provence. — (*Bulletin de la Soc. des Antiq. de France,* p. 153, séance du 20 juillet.)

60. Note sur *Talau-moneta.* — (*Rev. num.*, 1859, pp. 311-312.)

61. Monnaies de Jean Galéaz, comte de Vertus en Champagne. — (*Ibid.*, pp. 380-392, pl. XVII et XVIII.)

62. Description de diverses monnaies baronales. — (*Ibid.*, pp. 453-463, pl. XXI.)

63. Bijou mérovingien trouvé à Cerdes. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* p. 58, séance du 5 janv.)

64. Les couronnes d'or de Guarrazar. — (*Ibid.*, p. 68, séance du 2 févr.)

65. Sceau de l'orfèvre Métevin. (Sceau du XIIe siècle à légende française.) — (*Ibid.*, p. 128, séance du 15 juin.)

66. Inscriptions funéraires de chanoines de Metz. — (*Ibid.*, p. 144, séance du 6 juillet.)

1860.

67. Communication relative à l'histoire de Mantes. (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1860, p. 108.)

68. Remarques sur quelques monnaies décrites dans un article de M. Carpentin sur *Quelques monnaies rares ou inédites de la Bibliothèque de Marseille.* — (*Rev. num.*, 1860, pp. 57-61, vign. Paris, in-8°.)

69. Denier d'Eberhard, évêque de Strasbourg. — (*Ibid.*, pp. 94-95.)

70. Addition à un article de M. Carpentin sur *Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou.* — (*Ibid.*, pp. 220-223, pl. X.)

71. De la monnaie de Dol en Bretagne. — (*Ibid.*, pp. 315-323, pl. XIV.)

72. Louis II et Angilberge. — (*Ibid.*, pp. 364-367, vign.)

73. Perkin Werbecque. — (*Ibid.*, pp. 384-395, pl. XVII.)

1861.

74. Monnaies du XIIe siècle découvertes près de Varzy, département de la Nièvre. — (*Rev. num.*, 1861, pp. 327-331, vign. Paris, in-8°.)

75. Le royal d'or de Saint-Louis. — (*Ibid.*, pp. 363-365, vign.)

76. Écu d'or de Charles, duc d'Orléans). — (*Ibid.*, pp. 451-457, vign.)

76bis. Note sur une monnaie des Lémovices, à propos d'une opinion fausse, soulevée par M. Th. Zebrawski. — (*Comptes rendus de l'Académie des Inscript.*, 1861, p. 25.)

1862.

77. Rectification numismatique : Besançon et Riga. — (*Rev. num.*, 1862, pp. 172-174.)

78. Monnayeurs français dans la Grande-Bretagne aux XIIe et XIIIe siècles. — (*Ibid.*, pp. 292-300.)

78bis. Monnaies du XIVe siècle. — (*Rev. num.*, 1863, pp. 78-79.)

1863.

79. Othbert, évêque de Strasbourg. — (*Ibid.*, p. 79. Paris, in-8°.)

79bis. Monnaie épiscopale de Novarre. — (*Ibid.*, p. 79-80.)

80. L'hommage de l'obole d'or à Moissac. — (*Ibid.*, pp. 134 140, vign.)

81. Douzains de Louis XIII. — (*Ibid.*, pp. 350-352, pl. XVIII.)

82. Jetons composés par Sully. — (*Ibid.*, pp. 425-450, pl. XXII.)

1864.

83. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais.* Paris, 1864, in-8°. — Compte rendu critique. — (*Rev. num.*, 1864, pp. 69-80, 15 vignettes. Paris, in-8°.)

84. Monnaies des rois de France frappées à Savone. — (*Ibid.*, pp. 205 211, pl. VIII et IX)

85. Note sur l'ouvrage de M. Maggiora Vergano, intitulé : *Sovra d'una moneta inedita di Francesco I di Francia.* Asti, 1864, in-4°. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1864, pp. 356-358.)

1865.

86. Monnaies de Charles VI, frappées à Gênes. — (*Rev. num.*, 1865, pp. 178-181, 2 vignettes. Paris, in-8°.)

87. Monnaie de Sidon, au XII[e] siècle. — (*Ibid.*, pp. 317-321.)

1866.

88. De quelques imitations de la monnaie française du XIV[e] au XVII[e] siècle. — Monnaies des abbés de Saint-Honorat de Lérins. — (*Rev. num.*, 1866, pp. 453-472, pl. XVIII et XIX. Paris, in-8°.)

89. Inscription métrique du XII[e] siècle. — (*Rev. archéol.*, n. s., t. XII, 1866, pp. 41-49.)

90. Monument de Marguerite de France, dans les *Collections célèbres d'œuvres d'art*, par E. Lièvre, 2[e] partie, livraison 18, pl. XCIV. Paris, in-folio.)

90[bis]. Communication au sujet des stigmates de S. François d'Assise. (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1866, p. 290.)

91. Transcription et discussion d'une inscription funéraire du goth Witiza, fils de Théodered. — (*Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1866, pp. 121-123, séance du 18 juillet.)

1867.

92. Observations sur un médaillon italien du XV[e] siècle, découvert à Orléans dans une tombe; et à ce sujet, remarques sur l'impropriété du mot *avers*. — (*Ibid.*, 1867, p. 133, séance du 21 août.)

93. Rectifications numismatiques. — (*Rev. num.*, 1867, pp. 77-79. Paris, in-8°.)

93[bis]. Monnaie de Carpentras. — (*Ibid.*, pp. 156-158.)

94. Denier de Philippe-Auguste, frappé à Issoudun. — (*Ibid.*, pp. 215-218, vign.)

95. Deniers du comte Hugues, frappés à Lyon au milieu du X[e] siècle. — (*Ibid.*, pp. 446-451, 2 vignettes.)

96. Un document relatif aux monnaies coupées. — (*Ibid.*, pp. 493-494.)

1868.

97. Yolande, comtesse d'Anjou et de Provence, reine régente de Naples. — (*Rev. num.*, 1868, pp. 103-113. Paris, in-8°.)

98. Poids de bronze. — (*Ibid.*, pp. 136-137.)

99. Monnaie romaine de Charles Ier d'Anjou.— (*Ibid.*, pp. 137-140.)

100. Monnaies de Charles le Chauve et de Pépin, roi d'Aquitaine. — (*Ibid.*, pp. 188-200, pl. IV.)

101. Monnaie de l'abbaye de Prüm. — (*Ibid.*, pp. 230-231.)

101[bis]. Méreaux des procureurs. — (*Ibid.*, pp. 234-236.)

102. Monnaies de Charles VI et de Charles VII, rois de France, frappées à Gênes. — (*Ibid.*, pp. 272-284, pl. VIII et IX.)

103. Deniers de Charlemagne trouvés près de Sarzana. — (*Ibid.*, pp. 345-356, pl. XIV.)

103[bis]. Le mot *avers.* — (*Ibid.*, pp. 396-398.)

104. Denier du Puy portant le nom du roi Raoul. — (*Ibid.*, pp. 398-400.)

105. Numismatique byzantine. Les deux Gabalas, Léon et Jean seigneurs de Rhodes, au XIII[e] siècle. — (*Ibid.*, pp. 446-452, 2 vignettes.)

105[bis]. Vente de la collection de M. Dassy. — (*Ibid.*, pp. 485-490, pl. XVIII, XIX et XX.)

1869.

106. Louis d'Outremer en Normandie; trouvaille d'Évreux. — (*Rev. num.*, 1869, pp. 71-85, pl. IV et V. Paris, in-8°.)

107. Examen de diverses monnaies italiennes attribuées à M[lle] de Montpensier. — (*Ibid.*, pp. 115-123.)

107[bis]. Le pentanoumion byzantin. — (*Ibid.*, pp. 268-269.)

108. Amédée de Saluces, administrateur des diocèses de Valence et de Die. — (*Ibid.*, pp. 414-418, vign.)

1870.

108[bis]. Note sur une bague d'or mérovingienne.— (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1870, pp. 316-318.)

1872.

109. Capsule d'argent travaillée au repoussé. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1872, pp. 141-142.)

1873.

110. Note sur un poids de plomb trouvé à Ermenonville. — (*Comité archéol. de Senlis*, t. IX, pp. 65-67.)

1874.

111. Denier inédit du roi Raoul. — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1871, pp. 161-166. — (*Rev. num.*, 1874, pp. 72-79, vign. Paris, in-8°.)

112. Le Jocondale. — (*Rev. num.*, 1874, pp. 110-112.)

Nom français du Ioachimsthaler ou écu de Saint-Joachim.

113. Alfonse de Portugal, comte de Boulogne. — (*Ibid.*, pp. 144-150, vign.)

113bis. Ducat d'or de Borso, marquis d'Este. — (*Ibid* , pp. 174-179, 2 vignettes,)

114. Le graveur Jean Clavet. — (*Ibid.*, pp. 179-180.)

115. *Inscriptions de la France du* V^e^ *au XVIII*^e^ *siècle, recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, t. I*^er^, *ancien diocèse de Paris*, planches. — Compte rendu critique. — (*Journal des Sav.*, 1er article, pp. 592-613; 2e article, pp. 646-674. Paris, in-4°.)

Le second article contient le *Corpus* des inscriptions hébraïques du Parisis.

1875.

116. *Le livre des mestiers*, dialogues français-flamands composés au XIVe siècle par un maître d'école de la ville de Bruges, publié par Michelant. Harlem , in-4°. — Compte rendu critique. — (*Journal des Savants*, pp. 649-659. Paris, in-4°.)

117. Sur la découverte de la sépulture de Guillaume de Ros, abbé de Fécamp. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1875 p. 286 et pp. 306-309.)

118. Sceaux de la Ferté-sous-Jouarre. — (*Almanach de Seine-et-Marne*, p. 120, vign. Meaux, in-12.)

1876.

119. Les Pontmolain de Coulommiers. — (*Almanach de Seine-et-Marne*, pp. 118-126. Meaux, in-12.)

120. La délivrance d'Ogier le Danois, fragment d'une chanson de geste. — (*Journ. des Sav.*, avril 1876, pp. 219-234. Paris, in-4°.)
Transcription d'un fragment inédit d'un manuscrit du XIVe siècle conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye.

121. *Histoire numismatique du règne de François Ier, roi de France*, par F. de Saulcy, vignettes, in-4°. — Compte rendu critique. — (*Ibid.*, pp. 310-320.)

122. Le louis de cinq sols. — *L'origine, le scopo e le vicende del luigino coniato dalla zecca nella seconda meta del secolo XVII, discorso letto alla R. Accademia lucchese di scienze, lettere ed arti, dal Socio ordinario Domenico Massagli.* Lucca, 1876, in 8°. — Compte rendu critique. — (*Ibid.*, 1er article, oct., pp. 593-615; 2e article, nov., 1876, pp. 674-687.)

1877.

123. Quelques seigneurs de Laulnoy-Regnault et de Replonge-en-Brie aux XVe et XVIe siècles. — (*Almanach de Seine-et-Marne*, pp. 142-150, vign. Meaux, in-12.)

124. Le *missorium* de Geilamir, roi des Vandales. — (*Journ. des Sav.*, 1877. Paris, in-4°, pp. 750-755.)
Réimprimé avec additions, deux planches et vignettes dans la *Gazette archéol.* de 1879, pp. 53-60. Paris, in-4°.

1878.

125. Observations sur un méreau, frappé pour la collégiale de Saint-Paul à Saint-Denis en France. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1878, p. 147.)
Notice plus développée dans la *Rev. archéol.*, année 1878.

1880.

126. Notification numismatique. — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1880, pp. 346-348.)

126bis. Un joyau littéraire. — (*Journal des Savants*, 1881, pp. 620-628, 3 vignettes.)

D. — MÉLANGES.

1848.

1. M. de L. est chargé par la Société des Antiquaires de France de proposer un nouveau coin pour les jetons de présence (*Annuaire de la Soc. des Antiq. de France* pour 1849, séances du 20 mars, p. 104, et du 10 avril, pp. 107-108). Il propose d'adopter la tête de Montfaucon (1655-1741), d'après le dessin de l'époque de Duvivier, et de confier l'exécution des coins à M. Depaulis. Cette proposition est votée. — (*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, pour 1849, p. 127, séance du 19 juillet 1848.)

1850.

2. *Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (Mexique et Pérou) au Musée du Louvre.* — (Cf. *Rev. arch.*, t. VII, p. 1re partie.)

1852.

Seconde édition avec supplément. Paris, in-8°.

1858.

3. M. de L. communique divers objets antiques recueillis dans la Sierra-Nevada de Sainte-Marthe à la Nouvelle-Grenade par M. Schlim, naturaliste. — (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, p. 47, séance du 10 février.)

1867.

4. Visite à l'Exposition mexicaine. Exposé du système de notation chronologique. Comparaison de quelques vases de terre avec ceux que M. Fouqué a rapportés de Santorin. — (Extr. des *Comptes rendus* de la 2e session du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* qui s'est réuni en 1867, à Paris, pp. 230-236, 3 vignettes.)

1873.

5. Notice sur cinq inscriptions trouvées dans l'île de Pâques. — (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1873, p. 14 et pp. 151-155.)

1880.

6. Note sur un vers latin. — (*Journ. des Sav.*, octobre, 1880, pp. 600-609. Paris, in-4°.)

Note additionnelle. — M. de Longpérier, en sa qualité de membre de l'Institut, a rédigé de très nombreux rapports au nom des commissions des prix de Numismatique et des Antiquités de la France, du prix Fould, des questions de concours, etc.

En sa qualité de président de l'Académie des Inscriptions pour l'année 1867, M. de Longpérier a prononcé le discours d'usage. Il a prononcé également des discours aux funérailles de trois membres de l'Académie, décédés dans le cours de cette année (1867) : M. Munck, M. Reinaud et M. le duc de Luynes.



JOSEPH DECAISNE,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 7 mars 1807, mort à Paris le 8 février 1882.

Il est des hommes dont le nom est attaché à un système ou à une découverte qui a eu du retentissement en dehors du monde scientifique; il en est d'autres dont le nom n'éveille aucun souvenir dans l'esprit du vulgaire, parce que leurs travaux sont restés confinés dans la région sereine et un peu froide de la science pure.

Decaisne appartient à cette seconde catégorie de savants. Les inventeurs de systèmes ou de théories consacrent ordinairement tous leurs efforts, toute une vie de luttes, souvent ardentes, à faire triompher leurs idées; de là l'éclat qui s'est attaché au nom de quelques-uns d'entre eux. Mais cet éclat est parfois éphémère et le progrès, dans sa marche incessante, ne consacre pas toujours la réputation des inventeurs.

Si Decaisne, dans sa longue carrière, n'a pas dépensé son activité sur un objet unique, s'il a employé son talent, son génie, à poursuivre des sujets variés, a-t-il eu pour cela moins de mérite que les brillants novateurs et a-t-il

moins droit que ceux-ci à notre reconnaissance? Nous allons voir par le tableau d'une vie entièrement consacrée au labeur, quelle grande influence Decaisne a exercée sur les progrès de la botanique pure ou appliquée.

*
* *

Joseph Decaisne naquit à Bruxelles le 7 mars 1807. C'était le deuxième fils de Victor Decaisne, natif de Beauchamps (France), et d'Anne-Marie Maes, d'Anvers (1).

Nous ne possédons aucun détail sur les années de sa première jeunesse qu'il passa à Bruxelles.

Après la mort de son mari et à la suite de revers commerciaux, Madame Decaisne se trouva avec ses jeunes enfants dans une position très précaire. Le fils aîné, Henri, qui, grâce à son talent de peintre, pouvait déjà venir au secours des siens, conseilla à sa mère de partir pour Paris avec toute sa famille (2).

Les premières années d'exil furent sans doute bien dures à passer. Henri Decaisne, devenu le chef de la famille, fit continuer à Joseph les études qu'il avait commencées au lycée de Bruxelles; en même temps, il lui donna des leçons de dessin. Les progrès du jeune artiste furent rapides; après s'être essayé au paysage, il se mit à peindre des fleurs et des animaux. Un des amis d'Henri, le Dr Frapart, qui avait remarqué les dispositions heureuses et le talent de Joseph, fit entrer celui-ci dans le laboratoire du Dr Gilbert Breschet pour y dessiner des pièces anatomiques ou pathologiques. Mais la vue des objets qu'il avait à peindre, ne tarda pas à inspirer au jeune artiste un tel dégoût qu'on dut lui permettre de revenir à ses fleurs.

Pour occuper son crayon et ses pinceaux, il fallait des matériaux d'étude. C'est alors qu'il se mit à suivre avec ardeur les herborisations du Jardin des plantes. Il était dès cette époque sur la voie qui l'a conduit à la célébrité. Mais que d'efforts, que de luttes à soutenir pour arriver, lui simple apprenti jardinier, à faire enfin partie de l'Institut!

C'est en 1824 que Decaisne, âgé de dix-sept ans, débuta au Jardin des plantes dans les obscures fonctions d'ouvrier jardinier (3). Le futur professeur devait consacrer toutes ses journées à un travail grossier et traîner la brouette entouré de compagnons dont les manières devaient bien souvent le blesser.

Ces rudes commencements ne découragèrent pas le jeune apprenti, qui, sans doute, prévoyait déjà qu'avec une extrême énergie il finirait par devenir botaniste. Tout en faisant sa besogne de manœuvre, il observait les plantes; il consacrait les dimanches et les jours de congé à herboriser et à étudier.

Ses efforts ne devaient point passer inaperçus des professeurs du Muséum. L'un de ceux-ci, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, fut un jour curieux de savoir pourquoi une lumière brillait souvent, au delà de l'heure réglementaire, aux fenêtres du magasin des graines. Il découvrit ainsi le secret des veillées tardives du jardinier botaniste, auquel dès lors il s'intéressa. De son côté, Adrien de Jussieu avait été frappé du zèle et des connaissances que Decaisne montrait dans les herborisations. Aussi, pour l'encourager, le fit-il passer du magasin des graines au carré des semis. C'était un premier pas en avant, pas bien modeste, il est vrai, mais qui le conduisit, en 1833, au grade d'aide naturaliste.

Ces dix années passées au Jardin des plantes ont dû être

pour Decaisne des années d'un travail excessif, et d'autant plus méritant qu'il était fait dans des conditions difficiles.

A partir de 1833, Decaisne sort de l'obscurité et se sent maître de l'avenir. Ses travaux scientifiques lui acquièrent successivement les positions les plus élevées au Muséum (4) et les distinctions les plus enviées dans le monde scientifique.

*
* *

La première publication de Decaisne remonte à 1831 et concerne les caractères spécifiques des *Herniaria* de la flore française.

C'est la botanique systématique, sa branche de prédilection, qui lui fournit son premier travail; c'est encore elle qui l'occupera dans les derniers moments de sa vie, puisque sa « Révision des Clématites du groupe des *Tubulosæ* » paraissait quelques mois après sa mort.

La botanique descriptive doit à Decaisne de nombreux travaux, parmi lesquels il s'en trouve de très importants. Il faudrait plusieurs pages pour énumérer ces publications variées, qui concernent des plantes de toutes les régions du globe. Non seulement il a décrit une foule d'espèces inédites, mais encore bon nombre de genres nouveaux.

Decaisne appartenait à la bonne et saine école des Jussieu et des de Candolle qui, pour l'établissement des espèces et des genres, réclame des caractères distinctifs de premier ordre. Aussi ses descriptions sont-elles le résultat d'un travail long, bien mûri et fait dans les meilleures conditions.

Nous estimons que les travaux descriptifs de Decaisne constituent la part la plus importante et la plus précieuse de son œuvre botanique.

La classification générale des végétaux lui doit, à son tour, un travail considérable et hautement estimé ; nous voulons parler de son *Traité général de botanique descriptive et analytique* fait en collaboration avec Le Maout. Cet ouvrage expose avec une grande lucidité le tableau du règne végétal tout entier. Decaisne possédait, on le sait, un véritable talent de dessinateur; pendant toute sa vie il n'a cessé de dessiner et de peindre à l'aquarelle toutes les plantes ou les organes des plantes qui pouvaient servir à ses études. Un grand nombre des excellentes figures du *Traité général* sont dues à son crayon.

L'anatomie et la physiologie ont également fait l'objet de ses recherches. Il présenta à notre Académie, en 1837, un mémoire intitulé: *Recherches anatomiques et physiologiques sur la Garance*, et, deux ans plus tard, un second mémoire ayant pour titre : *Recherches anatomiques et physiologiques sur le développement du pollen, de l'ovule et sur la structure des tiges du Gui.*

Ses travaux sur les Algues ne doivent pas être passés sous silence; ils sont précieux pour l'histoire de ce groupe.

Comme ouvrages de vulgarisation, il a publié en collaboration avec Le Maout une *Flore élémentaire des jardins et des champs*, et, en collaboration avec M. Naudin, un *Manuel de l'amateur de jardins.*

Étant professeur de culture au Muséum, il s'était attaché avec une véritable passion à la botanique appliquée.

Ses publications sur les plantes utiles et sur les maladies des végétaux cultivés sont fort nombreuses.

Mais, dans cet ordre d'idées, son œuvre la plus considérable est le *Jardin fruitier du Muséum,* auquel il a consacré 20 années d'études. Il avait réuni au Jardin des plantes une

immense collection de Poiriers et de Pommiers dont les fruits furent soumis à un examen scrupuleux. Chaque variété fait l'objet d'une description extrêmement soignée, accompagnée d'une synonymie qui a souvent coûté infiniment de peines à l'auteur. Ce magnifique ouvrage, enrichi de planches admirablement exécutées, restera un livre fondamental pour la pomologie. L'extrême variabilité des fruits cultivés et surtout des poires inspira à Decaisne l'idée de faire des expériences de semis sur les poiriers qui sont admis comme espèces distinctes par la généralité des botanistes. Ces expériences conduisirent l'auteur à réduire le genre *Pyrus* à un type spécifique unique se subdivisant en six races. Nous ne nous permettrons pas de discuter ici la légitimité de cette réduction, qui nous paraît excessive.

*
* *

Si Decaisne travaillait beaucoup, il savait aussi inspirer le goût du travail aux jeunes botanistes. La brillante collection des *Annales des sciences naturelles* qu'il dirigea de 1842 à 1876, soit seul, soit avec l'aide d'Ad. Brongniart, témoigne suffisamment de l'influence qu'il a eue sur les travaux des botanistes français pendant une période de près de quarante ans. Il n'était pas facile d'obtenir l'entrée dans ce savant recueil; Decaisne n'acceptait, en effet, que les mémoires ayant une haute portée scientifique. Aimant passionnément ses *Annales,* il se donnait une peine infinie pour que les travaux fussent rédigés avec cette clarté et cette concision qu'il recherchait dans ses propres écrits. Les épreuves étaient toutes corrigées par lui-même et souvent ses observations judicieuses amenaient les jeunes savants à

modifier les parties de leurs mémoires qui lui semblaient faibles sous le rapport du style ou de l'exposition. Ce dévouement désintéressé, ce travail de chaque jour consacré aux autres, ne peut guère être apprécié à sa juste valeur que par ceux qui ont eux-mêmes dirigé des recueils scientifiques.

*
* *

Outre son cours au Muséum, Decaisne donnait des leçons de botanique au collége Chaptal. De 1844 jusqu'à la fin de sa vie, notre célèbre confrère ne cessa de professer dans cette modeste chaire, où il enseignait la nomenclature botanique, les principes de la morphologie, de l'anatomie et de la physiologie végétales, ainsi que de la géographie botanique. Chaque année, il terminait son cours par quelques leçons sur les plantes les plus usuelles, sur les produits les plus importants que l'homme retire du règne végétal, et sur les maladies des plantes. Ainsi que le rapporte l'un de ses anciens élèves, Decaisne, en 1878, mettait encore plus d'une journée de son meilleur travail pour préparer sa leçon du samedi au collége Chaptal.

*
* *

Decaisne fut l'un des fondateurs de la Société botanique de France. Par son autorité incontestée, par la justesse et la force de ses raisons, par son entrain qui séduisait ceux mêmes qu'il n'avait pu convaincre, il contribua plus que tout autre à la résolution qui fut prise le 12 mars 1854 de créer une Société botanique. Celle-ci devint pour lui une vraie famille scientifique. Il en suivait les travaux avec le plus vif

intérêt; longtemps, et tant que l'état de sa santé le lui a permis, il a été assidu à ses séances, se mêlant aux discussions, qu'il éclairait de sa science et animait de son esprit. Il fut chargé, à quatre reprises différentes, de la présidence de la Société.

*
* *

Sous le rapport du caractère, Decaisne était diversement jugé. S'il a rencontré dans sa longue carrière des amitiés très vives, d'autre part, il a suscité d'ardentes animosités. Plusieurs de ses biographes ont attribué son humeur parfois un peu brusque aux dures épreuves qu'il avait eu à subir dans sa jeunesse. Telle ne paraît pas être la vérité. Decaisne avait naturellement un tempérament passionné qui lui faisait exprimer sa pensée sans ambages. Cette franchise, dans la position qu'il occupait, a dû bien des fois lui créer des ennuis et lui attirer l'antipathie de certains hommes qui ne pardonnent jamais les piqûres d'amour-propre. Ne serait-ce point là l'origine d'une guerre puérile qui lui fut faite dans les dernières années de sa vie et qui n'a pas été sans lui causer bien des heures de tristesse? Mais voyons Decaisne dans l'intimité, au milieu de ses amis ou d'élèves qu'il dirige dans leurs travaux; là, ce n'est plus l'administrateur, le professeur un peu sévère, un peu hautain d'apparence: c'est l'homme tout dévoué à ses amis, le conseiller bienveillant, le savant qui partage les trésors de son érudition et de son expérience. Les jeunes gens désireux de s'instruire, de trouver un guide sûr, sont accueillis chaleureusement dans le modeste cabinet connu de tous les botanistes qui ont visité le Jardin des plantes. Le maître abandonne un dessin commencé, une description, une recherche, pour se mettre

à l'entière disposition de son visiteur. On ne quitte pas Decaisne sans emporter, avec des encouragements, de précieuses indications pour le travail entrepris. Combien de jeunes botanistes sont entrés chez lui complètement étrangers et qui en sont sortis ses amis! Son amitié, on la recherchait comme un titre d'honneur, sachant qu'elle n'était pas banale, et que, pour en recevoir des marques, il fallait d'abord les mériter. Dur pour lui-même, il était sévère pour les autres Ceux qui le connaissaient bien ne s'en étonnaient nullement. Cette sévérité même avait son prix. Il y avait plus à gagner dans un de ses reproches, toujours dictés par l'affection, que dans les louanges d'un autre.

Les années difficiles de sa jeunesse lui avaient rendu le cœur très impressionnable à la misère de ses semblables, et dès que sa position se fut améliorée, il devint un philanthrope actif. Tous les pauvres du quartier savent combien il était généreux, non seulement d'aumônes, mais de consolations et d'encouragements. Chaque année, au 1er janvier, il inaugurait ce jour de fête en allant porter lui-même les étrennes à ses pauvres.

Le Jardin des plantes était pour lui un établissement auquel il était attaché par toutes les fibres de son cœur; il le considérait comme son bien le plus cher. Aussi les désastres de 1870 furent-ils pour lui un coup terrible qui altéra sa santé jusqu'alors vigoureuse. Resté au Jardin durant le bombardement, il n'eut qu'une pensée pendant que les obus pleuvaient sur les serres : sauver à tout prix les précieuses collections de végétaux exotiques. Grâce à son dévouement et à son courage, celles-ci échappèrent à une complète destruction.

Malgré son âge avancé et l'affaiblissement de sa santé,

Decaisne ne cessa de travailler activement jusqu'à son dernier jour. La dernière fois que nous lui fîmes visite, en 1879, il était occupé à un travail monographique sur un groupe de Clématites de l'extrême Orient. Celui-ci ne parut, comme nous l'avons déjà dit, qu'après sa mort. En examinant les matériaux qu'il décrivait, nous en arrivâmes fatalement à parler de la variabilité de l'espèce et de la théorie du Darwinisme. C'était là une question bien brûlante à entamer avec Decaisne, qui repoussait de toutes ses forces les idées d'évolution. Comme beaucoup de savants de sa génération, il lui répugnait profondément d'avoir à modifier les idées sous l'empire desquelles ses nombreux travaux descriptifs avaient été conçus.

*
* *

Decaisne était essentiellement casanier et ne quittait que bien rarement le Jardin des plantes. Il n'était heureux que dans son ermitage (5) enfoui sous les ombrages du Muséum.

Chaque année, il faisait un voyage en Belgique pour venir serrer la main à son frère, M. le docteur Decaisne, et à quelques amis de jeunesse qui lui restaient à Bruxelles ou à Gand.

Malgré son long séjour à Paris, il avait conservé d'étroites attaches avec la Belgique, qu'il semblait considérer comme sa véritable patrie.

Tout ce qui chez nous touchait à la botanique et à l'horticulture l'intéressait. Pendant de longues années, il resta l'actif et fidèle collaborateur de la *Flore des serres et des jardins de l'Europe* éditée par son ami Van Houtte. Notre Jardin botanique recevait chaque fois sa visite. Notre Société royale de botanique, dont il était membre associé depuis sa fonda-

tion, fut l'objet d'un don précieux de sa part : par son testament, il lui avait légué son herbier et la riche collection de ses notes accompagnées d'un nombre incalculable de dessins (6). Comme la Société ne pouvait accepter ce legs, n'ayant pas de personnification civile, un arrangement fut pris avec M.r le docteur Decaisne, qui fit don au Jardin botanique de l'État des précieuses collections de son frère.

* * *

Decaisne laisse le souvenir d'une longue vie consacrée entièrement à la science. Il s'est non seulement illustré par des travaux de premier ordre, mais il a formé des élèves auxquels il a inspiré le feu sacré et qui perpétueront son excellente méthode d'observation.

Sa vie nous démontre d'une manière frappante que, malgré les circonstances les plus critiques, on peut, par le seul effet d'un travail opiniâtre, secondé par une volonté inébranlable, arriver aux plus hautes positions scientifiques. Decaisne de simple aide jardinier était devenu professeur et administrateur du Muséum, membre de l'Institut, associé de la célèbre Société royale de Londres (7) et de notre Académie (8) et membre d'une foule d'autres Sociétés scientifiques.

A ses funérailles, plusieurs grands corps scientifiques de Paris étaient représentés : l'Institut, le Muséum d'histoire naturelle, la Société botanique de France, la Société nationale d'agriculture et la Société nationale d'horticulture. Les discours prononcés sur sa tombe ont tous témoigné combien étaient vifs et profonds envers notre illustre confrère les sentiments d'estime et de reconnaissance du monde scientifique.

François Crépin.

NOTES.

(1) De Caisne, en deux mots, était, paraît-il, l'orthographe primitive. Ainsi l'écrivait Victor Decaisne ; ainsi signait ses premiers tableaux le peintre Henri Decaisne, qui, plus tard, renonça volontairement à cette séparation de la particule (par amour de la république et alors qu'il était carbonaro, écrit son frère Joseph). Caisne vient évidemment de *Casnus*, forme du mot Chêne en bas-latin. Decaisne est donc l'équivalent de Duchesne, Duquesne, Duchaine.

Joseph Decaisne pensait que la famille de son père était des environs de Noyon (Oise), et fouillant, à l'occasion de son livre sur les poires, dans la statistique du département de l'Oise, il avait vu, dans une liste des principaux bourgeois de Noyon, figurer sous la date de 1349 un Jean de Caisne, chandrelier *(sic)*. « Quant à l'origine de Decaisne, argentier, c'est-à-dire, trésorier de la ville de Noyon au XXI[e] siècle, je l'ai dénichée, dit-il, dans un ouvrage intitulé : « De la maison de Goethals » que tu dois connaître mieux que moi. On trouve toujours quelque chose à glaner même dans les bouquins que l'on dévore en hiver au coin du feu. » (Joseph Decaisne à son frère Pierre). (Note extraite de la biographie de Decaisne par J.-E. Planchon dans la *Flore des serres et des jardins de l'Europe*.)

(2) La famille Decaisne habitait à Bruxelles la maison portant actuellement le n° 42 de la rue de l'Étuve. Les trois fils de cette famille se sont illustrés dans des branches diverses. Joseph, en botanique, Henri, dans la peinture, et Pierre, actuellement encore vivant, dans les sciences médicales.

(3) Decaisne paraît avoir remplacé au Jardin des plantes un jardinier nommé Colin, qu'il avait pris l'habitude d'accompagner dans ses herborisations.

(4) En 1850, Decaisne remplaça de Mirbel comme professeur de culture.

(5) Decaisne habitait au Muséum la maison qui porte le n° 27 de la rue Cuvier.

(6) Cette collection qui ne comprend pas moins d'une quarantaine de cartons, renferme une infinité de notes, de descriptions, de croquis ou de dessins très achevés. Elle représente fidèlement l'immense labeur exécuté par Decaisne pendant une période de près de 60 ans.

(7) Decaisne a été nommé en 1850 membre associé de la Société royale de Londres.

(8) C'est le 15 décembre 1836 que Decaisne a été élu membre associé de l'Académie de Belgique. Il occupait la tête de la liste des membres étrangers.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR DECAISNE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Recherches anatomiques et physiologiques sur la Garance, sur le développement de la matière colorante de cette plante, sur sa culture et sa préparation. 1837 (Mém. cour., t. XII).

Recherches anatomiques et physiologiques sur le développement du pollen, de l'ovule et sur la structure des tiges du Gui. 1839 (Mém. cour., t. XIII).

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Sur quelques plantes du Japon (en collaboration avec Ch. Morren). 1834 (T. II).

Sur les caractères de quelques Thalassiophytes. 1840 (T. VII).

Sur la place que doivent occuper les Corallinées. 1841 (T. VIII).

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Sur les caractères spécifiques des Herniaria de la flore française. 1831 (*Ann. des sc. nat.*, t. XXII).

Notes sur un nouveau genre de Chicoracées recueilli dans l'île de Juan-Fernandez. 1833 (*Archives de bot.*, t. I).

Monographie des genres Balbisia et Robinsonia de la famille des Composées. 1834 (*Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. I).

Énumération des plantes recueillies par M. Bové dans les deux Arabies, la Palestine, la Syrie et l'Égypte. 1834 et seq. (*Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. II, III, IV, V et VI).

Herbarii Timorensis Descriptio. 1834 (*Nouvelles Ann. du Muséum*, t. III).

Observation sur la flore du Japon (en collaboration avec Ch Morren). 1834 (*Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. II).

Monographie du genre Epimedium (en collaboration avec Ch. Morren) 1834 (*Ibid.*, 2e série).

Observations sur quelques genres et espèces de plantes de l'Arabie Heureuse. 1835 (*Ibid.*, 2e série, t. IV).

Notice sur quelques plantes de la flore d'Égypte. 1835. (*Ibid.*, 2e série, t. IV).

Bougueria, novum Plantaginearum genus. 1836. (*Ibid.*, 2e série, t. V).

Remarques sur les affinités du genre Helwingia, et établissement de la famille des Helwingiacées. 1836. (*Ibid.*, 2e série, t. VI).

Mémoire sur la famille des Lardizabalées, précédé de remarques sur l'anatomie de quelques tiges de végétaux dicotylédonés. 1837 (*Archives du Muséum*, t. I).

Études sur quelques genres et espèces de la famille des Asclépiadées. 1838. (*Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. IX).

Note sur la structure des racines chez certains végétaux. 1838 (*Comptes-rendus*, t. VI).

Recherches sur l'organisation de la Betterave. 1838 (*Ibid.*, t. VII et VIII).

Recherches anatomiques sur la Betterave à sucre. 1839. Paris, 1 vol. in-8°.

Plantes de l'Arabie Heureuse récoltées par M. Botta. 1841 (*Archives du Muséum*, t. II).

Essai sur la classification des Algues et des Polypiers calcifères. 1842 (*Ann. des sc. nat*, 2e série, t. XVII).

Mémoire sur les Corallines et les Polypiers calcifères. 1842 (*Ibid.*, 2e série, t. XVIII).

Monographie des Asclépiadées. 1844. (De Candolle, *Prodromus regni vegetabilis*, t. VIII).

Recherches sur les anthéridies et les spores de quelques Fucus (en collaboration avec Thuret). 1845 (*Ann. des sc. nat.*, 3e série, t. III).

Sur la structure anatomique de la Cuscute et du Cassytha. 1846 (*Ibid.*, 3e série, t. V).

Plantæ asiaticæ quas in India collegit V. Jacquemont. 1846, Paris, in-4°. (Cet ouvrage avait été commencé par Cambessèdes).

Sur le parasitisme des Rhinanthacées. 1847 (*Ann. des sc. nat.*, 3e série, t. VII).

Monographie des Plantaginées. 1852 (De Candolle, *Prodromus regni vegetabilis*, t. XIII).

Flore élémentaire des jardins et des champs (en collaboration avec Le Maout). 1855. Paris, 2 vol. in-12.

Le jardin fruitier du Muséum, ou Iconographie de toutes les espèces et variétés d'arbres fruitiers cultivés dans cet établissement, avec leur description, leur histoire, leur synonymie. 1858-1872 Paris, 7 vol. in-4°.

Manuel de l'amateur de jardins, traité général d'horticulture (en collaboration avec M. Naudin). 1862. Paris, 4 vol in-12.

De la variabilité dans l'espèce Poirier; résultat d'expériences faites au Muséum d'histoire naturelle de 1853 à 1862 inclusivement. 1863 (*Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. XX).

Revue du groupe des Pédalinées. 1865. (*Ibid* , 5e série, t. III).

Traité général de botanique descriptive et analytique (en collaboration avec Le Maout. Paris, 1868, 1re édit., 1876, 2e édit., 1 vol. in-4°.

Monographie des genres Ligustrum et Syringa. 1879. (*Nouvelles archives du Muséum*, 2e série, t. II).

Révision des Clématites du groupe des Tubulosæ. 1882 (*Ibid*).

Decaisne a, en outre, publié une foule d'articles et de notices dans les revues suivantes : *Bulletin de la Société botanique de France*, *Journal des serres et des jardins de l'Europe*, *Revue botanique*, *Revue horticole*, *Annales des sciences naturelles*, etc.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS ET RECUEILS PÉRIODIQUES, AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une société, etc., signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.
» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire.*
» M » » les *Mémoires.*
» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays.*
» F » » les *Monuments de la littérature flamande.*
» N » » la *Biographie nationale.*

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Académie royale des beaux-arts. E.
Archives communales. BC.
Archives provinciales. M.
Athénée royal. BM.

Anvers. . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
École normale de l'État (Hoboken) BM (in-8°).
Société de géographie. B.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Vlaamsche School (de). B.

Arlon . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Société archéologique. CK.

Ath. . . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'Etat. BCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire de Bruges. CK.
Société archéologique. C.
Société d'émulation. BMCKFN.

Bruxelles . . . Abeille (l'). B.
Académie royale de médecine. BMCF.
Annales de médecine vétérinaire. B.
Annales des travaux publics. BM.
Annales d'oculistique. B.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Association belge de photographie. P.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque du comte de Flandre. BMCKEN.
Bibliothèque royale. A.
Bibliothèque royale : Section des manuscrits. BM.
Bollandistes (les RR. PP.). BMCKFN.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Commission des échanges internationaux. A.

Bruxelles . . . Commission royale des monuments. BCE.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Cour d'appel. C.
Cour de cassation. BMC.
Cour de cassation (Parquet) BM.
Cour des comptes. CK.
Écho du Parlement belge (l'). B.
École de médecine vétérinaire. BM.
École militaire. BMF.
Étoile belge (l'). B.
Indépendance belge (l'). BMCF.
Journal de Bruxelles. BC.
Ministère des Affaires Étrangères. Biblioth. CKE
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. F.
Ministère de l'Instruction publique. BMCKEF.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
e) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCK.
Moniteur belge. BMF.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée de l'industrie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
Musée royal de peinture. BMF.

Bruxelles . . . Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Observatoire royal. BMCKEF.
Presse médicale belge (la). B.
Sénat. BMCKE.
Société belge de géographie B.
Société belge de microscopie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société entomologique. B.
Société malacologique. B.
Société royale de botanique. BM.
Société royale de médecine publique de elgique. B
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKEF.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.
Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. FE.
Enghien . . . . Cercle archéologique. B.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société de médecine. B.
Société d'horticulture. BM.
Société royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.
Université. BMCKEF.

Gand. . . . . Willems-Fonds. BN.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BMF.
École normale primaire d'institutrices, de l'État : Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire (l'). B.
Institut archéologique. BFN.
Scalpel (le). B.
Séminaire. CK.
Société d'émulation. BMN.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.
Société géologique de Belgique. BM.
Société médico-chirurgicale. B.
Société royale des sciences. BM
Université. BMCKEF.
Lierre . . . . Bibliothèque communale. E.
École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Société littéraire. BFN.
Université catholique. BMCKEF.
Malines . . . . Bibliothèque communaleB. MCKEF.
Grand Séminaire. BMCKE.
Mons. . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.

Mons. . . . . Cercle archéologique. BC.
École normale. E.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Namur. . . . Archives de l'État. CKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire. CK.
Société archéologique. BMCKFN.
Nieuport . . . Bibliothèque communale. E.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Société archéologique. E.
Ostende . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.
Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. BKE.
Tongres . . . . Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire. CK.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Verviers. . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne.

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.

Berlin . . . . . Archaeologische Gesellschaft. B.
Königliche Bibliothek. MF.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Gesellschaft für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Légation belge. K.
Physikalische Gesellschaft. B.
Physiologische Gesellschaft. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Bonn. . . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Rhenisches Museum. K.
Universität. BMKF.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.

Brême. . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.

Brunswick . . Verein für Naturwissenschaft. B.

Carlsruhe. . . Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Cassel. . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Bibliothek. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dresde. . . . . Königliche Bibliothek. CK.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dürkheim . . . Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Neue zoologische Gesellschaft. B.
Physikalischer Verein. BMF.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.

Fribourg en Br. Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. K.

Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Universität. K.

Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.

Gotha . . . . . Bibliothek. CK.
Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.

Göttingue . . . Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Halle. . . . . . Leopoldino-Farolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Verein für Erdkunde zu Halle a/Saule. B.
Universität. K.

Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.

Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.

Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.

Heidelberg. . . Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Universität. BMCKF.

Iéna . . . . . . Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Universität. K.

Kiel . . . . . . Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Universität. B.

Königsberg . . Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Universität. MCK.
Leipzig . . . . Archiv der Mathematik und Physik. B.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Universität. K.
Zoologischer Anzeiger. B.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg . . . Jahresbericht über die Fortschritte der chemie. B.
Universität. BM.
Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Munster . . . . Westfalischer provinzial-Verein für Wissenschaft und Kunst. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. BM.
Stuttgart. . . . Königliche Bibliothek. BMCKF.
Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg. B.
Thorn . . . . . Coppernicus-Verein f. Wissenschaft u. Kunst. B.
Tübingen . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbaden . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Wurzbourg . . Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Universität. K.

Autriche-Hongrie.

Brunn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest . . . Magyar tudományos Akademia. BM.
Bureau de statistique. B.
Institut royal hongrois de géologie. BM.
Universität. BMF.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Historischer Verein für Steiermark. B.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Universität. BMF.
Inspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-museum von Kärnten. B.
Kolosvar . . . Museum Egylet. B.
Lemberg (*Leopol*) Institut Ossolinski. BM.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Société mathématique. B.
Sternwarte. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Det kongelige danske Videnskabernes Selskab. BMKFN.
Institut météorologique danois. B.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Academia de ciencias. BMN.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de jurisprudencia y legislacion. B.
Sociedad geográphica. B.
San-Fernando. Instituto y Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société industrielle. B.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers . . . . Académie des sciences et belles-lettres. (Ci-devant, Société académique de Maine-et-Loire.) B.
Société industrielle et agricole. BM.
Arras . . . . . Académie. B.
Commission départementale des monuments historiques et antiquités du Pas-de-Calais. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.

Bordeaux . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.

Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.

Caen. . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.

Caen. . . . . Société linnéenne de Normandie. B.

Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.

Châlon s/S. . Société d'histoire et d'archéologie. CK.

Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie B.

Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.

Dijon. . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.

Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. KC.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.

Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.

Le Havre . . . Société d'études diverses. B.

Lille . . . . . . Archives générales du département du Nord. BMCK.
Bulletin scientifique du département du Nord. B.
Société des architectes du Nord de la France B.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Société géologique du Nord. B.

Limoges. . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.

Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Musée Guimet. B.
Société académique d'architecture. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société de géographie. B.
Société linnéenne. B.

Marseille . . . Société scientifique industrielle. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Académie nationale de médecine. BM.
Académie poétique de France (Annuaire).
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
École polytechnique. BM.
Institut de France. BMCKFN.
Journal de l'Agriculture. B.
Journal des savants. CK.
Lumière électrique (la). B.
Ministère des Affaires Étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. CK.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Commission du Répertoire des Travaux historiques de France. B.
Mondes (les). B.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
Nature (la). B.
Progrès médical (le). B.
Revue britannique. BM.
Revue des questions historiques. B.

Paris. . . . . Revue internationale des Sciences. B.
Revue scientifique, et Revue politique et littéraire. BM.
Semaine des constructeurs (la). B.
Société nationale d'agriculture de France. B.
Société d'anthropologie. B.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société des études historiques. B.
Société de l'histoire de France. BCFNK.
Société de géographie. B.
Société géologique de France. BM.
Société mathématique. B.
Société météorologique de France. B.
Société philomatique. B.
Société zoologique de France. B.

Rouen . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.

Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.

Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.

Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.

Toulouse. . . . Académie de législation. B.
Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.

Dublin . . . . . Royal Dublin Society. B.
Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.

Edimbourg . . Botanical Society. B.
Geological Society. B.
Royal physical Society. B.
Royal Society. BMFN.
Glasgow. . . . Geological Society. B.
Philosophical Society. B.
Liverpool. . . Literary and philosophical Society. B
Londres . . . . Anthropological Institute. BM.
Chemical Society. B.
Entomological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Geological Society. BM.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institution of mechanical. Engineers. B
Institute of royal british Architects. B.
Iron. B.
Linnean Society. BM.
Mathematical Society. B.
Meteorological Society. B.
Microscopical Society. B.
Museum of Practical Geology. BM.
Nature. B.
Numismatic Society. B.
Public Record Office. KE.
Royal asiatic Society. BMF.
Royal astronomical Society. BM.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Royal Institution of Great Britain. BM.
Royal Society. BMFN.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal statistical Society. B.
Zoological Society. BM.

Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Newcastle-upon-Tyne. Institute of mining and mechanical engineers. B.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.
Chambre des députés BM.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia Petrarca di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Brescia. . . . . Ateneo. B.
Florence . . . . Bibl. nazionale (R. Istituto di studi superiori). B.
Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Rivista scientifico-industriale. B.
Società entomologica italiana. B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana. B.
Milan. . . . . . Accademia fisio-medico-statistica. B.
Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società crittogamologica italiana. B.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Station zoologique (Dr. Dohrn). BM.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B.
Palerme . . . . Accademia di scienze lettere ed arti. BM.
Società di scienze naturali ed economiche. B.
Pesaro . . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Scuola normale superiore. B.
Società toscana di scienze naturali. B.

Rome. . . . . Accademia dei Lincei. BMN.
Accademia Pontificia dé Nuovi Lincei. BM.
Bibliothèque du Vatican. K.
Bullettino del Vulcanismo italiano. B.
Comitato geologico d'Italia. B.
Ministero dei Lavori pubblici : Biblioteca et Archivio tecnico. B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.

Turin . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Deputazione sovra gli studi di storia patria. K.

Venise . . . . . Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. BMF.

Vérone. . . . . Accademia d'agricoltura, commercio ed arti. B.

Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PAYS-BAS ET LUXEMBOURG.

Amsterdam. . Université (ci-devant : Athénée illustre). N.
Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.

Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.

Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.

La Haye. . . . Koninklijke bibliotheek. A.
Entomologische Vereeniging. B.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.

Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.

Leyde. . . . . . Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Nederlandsche dierkundige vereeniging. B.
Observatorium. B.
Universiteit. BMKF.

Luxembourg. . Institut royal grand-ducal : *a.* Section historique. BMCKN. *b.* Section des Sciences. BM.

Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Utrecht. . . . Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.
Universiteit. K.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia real das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Societas pro fauna et flora Fennica. B.
Kazan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Musées public et Roumiantzov. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Société impériale des amis d'histoire naturelle. BM.
Société impériale des naturalistes. BM.
Odessa. . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . . Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Observatoire physique central. B.
Société de chimie. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Université impériale. BM.
Tiflis. . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm . . . Bureau géologique de la Suède. B.
Entomologisk Tidskrift. B.
Nordiskt medicinskt Arkiv. B.
Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskabet. B.
Upsal. . . . . . Societas regia scientiarum. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Bibliothèque Fédérale. KE.
Bibliothèque publique. K.
Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Bibliothèque publique. CK.
Institut national génevois. BMN.
Société de géographie. B.
Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Lausanne . . . Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Neuchâtel . . . Société des sciences naturelles. B.
S[t]-Gall. . . . . Bibliothèque de l'Abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

—

ARGENTINE (CONFÉDÉRATION).

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Sociedad cientifica Argentina. B.
Cordova. . . . Academia nacional de ciencias exactas. B.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Bibliothèque nationale. K.
Gouvernement brésilien. K.
Instituto historico, geographico e ethnographico. BM.
Museu nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Ottawa. . . . . Société royale du Canada. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Albany . . . . . New-York State Library. BMF.
Baltimore . . . John Hopkins Uuiversity. BM.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.

Cambridge . . Harvard College Observatory. BM.
Museum of comparative zoölogy. BM.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
American Journal of sciences and arts. BM.
New-York . . . American geographical and statistical Society. B.
New-York Academy of sciences (ci-devant : Lyceum of natural history). B.
Philadelphie . Academy of natural sciences. BM.
American philosophical Society. BMF.
Franklin Institute. B.
Historical Society. BMCKFN.
Saint-Louis . . Academy of sciences. B.
University. KF.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington. . Department of Agriculture. B.
Geological and geographical Survey of the territories. BM.
Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
War Departement; Office of the surgeon general U. S. army; Medical museum; Office of the chief signal officer. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . Revista cientifica mexicana. B.
Sociedad de geografia y estadistica. BM.
Sociedad mexicana de historia natural. B.

AFRIQUE.

ALGÉRIE.

Bône. . . . . . Académie d'Hippone. B.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société khédiviale de géographie. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Asiatic Society of Bengal. BM.
Geological Survey of India. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Tokyo . . . . . Seismological Society of Japan. B.
Yokohama. . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Melbourne . . . Observatoire. B.
Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.
Société linnéenne de la Nouvelle Galles du Sud. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatorium. B.
Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Buitenzorg . . Jardin botanique de l'État. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

—

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1882, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

—

Le fait important de l'année a été le legs de 10,000 francs fait à la Caisse centrale, par feu De Biefve. Il est facile de léguer, lorsqu'on est riche et animé d'intentions généreuses; mais il est parfois très difficile aux légataires d'entrer en possession des donations qu'une libérale disposition testamentaire les appelle à recueillir. L'administration de la Caisse centrale croyait n'avoir qu'à se présenter chez le notaire chargé de liquider la succession De Biefve, pour toucher la somme dont notre défunt confrère a favorisé notre institution. Quelle erreur! Il s'est trouvé que le Gouvernement exigeait que la Classe des beaux-arts, sous le patronage de laquelle la Caisse est placée, prouvât qu'elle avait qualité pour recevoir des legs et donations. Quoi de plus simple, en apparence? L'article 7 du règlement organique de l'institution indique comme une des sources de revenu qui lui sont acquises : *Les dons et legs des particuliers*. Ce règlement est approuvé par un arrêté royal contre-signé par deux Ministres, MM. Frère-Orban, Ministre des Finances, et Ch. Rogier, Ministre de

l'Intérieur. Il semble donc qu'il n'y a pas de doute possible sur la légitimité des prétentions de la Caisse à être mise en possession du legs que lui a fait De Biefve. Il y a un précédent, d'ailleurs, et l'on n'ignore pas quelle est habituellement la valeur d'un tel argument. Notre regretté confrère Braemt, le trésorier-fondateur de la Caisse, lui légua par testament son médaillier, dont la vente produisait une somme assez ronde que nous touchâmes sans obstacle. Cependant, ni ce précédent, ni l'article du règlement que nous venons de transcrire ne parurent au Gouvernement établir suffisamment le droit de la Caisse centrale à réclamer la délivrance du legs De Biefve. Nous avons un conseil judiciaire, M. De Mot. Consulté à cet égard, il jugea fondés, au point de vue de la loi, les scrupules qui avaient empêché le Gouvernement d'approuver, non le legs en lui-même, mais la forme sous laquelle nous avions cru qu'il pouvait être délivré. Il faudrait, paraît-il, que le legs fût accepté par le Ministre de l'Intérieur au nom de l'Académie, qui le transmettrait à la Caisse centrale. Des démarches sont faites pour que l'affaire reçoive cette solution. Pourvu que nous touchions les 10,000 francs, il nous est indifférent que ce soit de cette manière ou de toute autre (1).

(1) La décision du Gouvernement a été notifié à la Classe des beaux-arts par dépêche du Ministre de l'Intérieur en date du 5 octobre 1883. Il n'y a plus lieu d'insister. A l'avenir donc les personnes généreuses qui voudraient avantager notre Institution, sont prévenues que ce n'est pas à la Caisse elle-même, mais bien à la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique *pour la Caisse centrale des artistes belges* que leurs libéralités doivent être adressées.

Espérons que des formalités administratives ne feront pas traîner les choses en longueur, car nous perdons les intérêts du capital. C'est l'espoir d'une solution attendue de jour en jour qui nous a fait ajourner la présentation de ce compte rendu dans lequel nous espérions en donner la bonne nouvelle.

Dans l'état des recettes et dépenses que donnera pour 1883 M. le trésorier, figureront les résultats financiers de l'Exposition de l'œuvre magnifique de M. Gallait, *La Peste de Tournai;* mais puisque la publication de ce compte rendu a été retardée par des motifs que nous venons de dire, nous ne voulons pas qu'il paraisse sans y témoigner notre gratitude au collègue qui, pour la troisième fois, vient de favoriser la Caisse du produit d'une exhibition de ses œuvres, et qui a voulu supporter la plus grande partie des frais de cette dernière Exposition. Le rapport financier dira quels ont été les résultats matériels de l'Exposition de *La Peste de Tournai;* ce que nous devons constater dès à présent, c'est la grande impression produite par l'œuvre de notre éminent confrère, c'est le sentiment d'admiration dont cette page superbe a été l'objet.

Témoignons également notre vive reconnaissance à la commission directrice de l'Exposition de Bruxelles de 1881 qui a proposé d'attribuer, et au Gouvernement qui a accordé à la Caisse centrale, une somme de 2,000 francs, prélevée sur les recettes. Donnons les mêmes marques de gratitude à la Société pour l'encouragement des beaux-arts de la ville d'Anvers, qui a fait généreusement don à la Caisse d'une somme de 840 francs, à l'occasion de son Exposition de 1882.

Six nouveaux membres honoraires se sont fait inscrire,

témoignant à notre institution un intérêt sympathique qui leur donne des droits à notre reconnaissance. Les nouveaux membres sont : Mme V. Briavoinne; MM. le baron Prisse, J. Oppenheim, Ch. Willemotte, L. Lambert-Rothschild, le comte de l'Epinne.

Trois membres nouvellement élus, MM. Henri Hymans, Edmond Marchal et H. Beyaert, se sont également fait inscrire.

Plusieurs membres de l'association sont décédés dans le courant de l'année 1882. Ce sont : MM. le colonel Adan, Edm. De Busscher, le comte de Kerchove de Denterghem, Julien Leclercq et Eugène Simonis. Payons un juste tribut de regret à leur mémoire, en rappelant particulièrement combien la perte des deux éminents et affectionnés collègues Simonis et De Busscher nous a été sensible.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1882, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 1er janvier 1882 . . . . fr.	624	45
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,548	»
3. Expositions (2)	2,840	»
4. Intérêts des fonds placés	12,102	75
5. Remboursement (3).	1,500	»
Total. . . . . fr.	18,615	20

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration. . . . . fr.	334	40		
2. Pensions annuelles à des veuves d'artistes (4).	4,200	»		
3. Secours temporaires	150	»		
4. Achat de rentes à 4 1/2 p. 0/0 (5). . . .	13,620	65		
			18,305	05
Encaisse au 31 décembre 1882.			310	15
Égal à la recette. . . . . fr.			18,615	20

(1) Dans ce chiffre de 1,548 francs est comprise une somme de 108 francs provenant des cotisations arriérées de 1879.

(2) Cette somme se décompose ainsi : produit de l'Exposition nationale de Bruxelles en 1880, 2,000 francs ; et celui de l'Exposition d'Anvers en 1882 (840 francs).

(3) Une obligation de 500 francs, appartenant à la Caisse des artistes, est sortie lors du tirage d'octobre 1882. Elle a été remboursée au pair et immédiatement remployée.

(4) A dater du 15 mai 1882, les pensions des veuves ont été portées de 300 à 400 fr.

(5) Y compris l'achat d'une obligation de 500 francs destinée à remplacer celle qui était remboursée.

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 1er janvier 1883 . .	fr. 277,310	15
B. Capitaux placés au Crédit communal . : . .	277,000	»
C. Intérêts annuels de ces capitaux	12,465	»
D. Progression du capital en 1882	10,985	70
E. Progression des intérêts pendant la même année.	508	50

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1884.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. Ern. SLINGENEYER, directeur;
N. . . . . , vice-directeur;
LIAGRE, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la classe.

MM. L. ALVIN, trésorier du comité;
Éd. FÉTIS, secrétaire du comité;
L. GALLAIT;
A. ROBERT;
A. SAMUEL;
A. PINCHART.
N. . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYZER, président;
Le chev. DE BURBURE;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président ;
N. D'HUYVETTER, trésorier ;
Ad. SAMUEL.

Sous-comité de Liège.

MM. le B^{on} DE SELYS LONGCHAMPS, président ;
A. CHAUVIN.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

Léopold, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement adopté par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une Caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite Classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur, et vu l'avis de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement.

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des

beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

(1) Le renouvellement du comité a eu lieu en février 1883.

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés

chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de

participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

ART. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

ART. 2. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(Janvier 1884.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
BEERNAERT, Mlle Euphrasie, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
BUCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek	20
CHAMPION-DE-VILLENEUVE, propriétaire, rue Léopold, 9, à Bruxelles	20
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
DE BURBURE, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
DE HAAS, J-H., peintre, place de Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, à Gand.	12
DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, le comte Rodolphe, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques, rue Ducale, 42 à Bruxelles.	15
DE L'ESPINNE (le comte), chaussée d'Ixelles, 127, à Ixelles.	12
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, rue de Namur, 45bis, à Bruxelles	12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire, rue Haute-Porte, 18, à Gand	12

DE LIEDEKERKE-BEAUFORT (le comte Ad.), propriétaire, avenue des Arts, 35, à Bruxelles. 25
FOLOGNE, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles. 12
LAMBERT-ROTHSCHILD (L.), consul général de Grèce à Bruxelles, rue Neuve, 20 20
MARKELBACH, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek 24
OPPENHEIM, Joseph, rue Royale, 14, à Bruxelles 25
PIRMEZ, Eudore, ancien Ministre, rue de Florence, 35, à Ixelles 12
PRISSE le baron É., à Saint-Nicolas (Waes). 12
ROBBE, Louis, peintre, rue Joseph II, 22, à Bruxelles . . 12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles . 12
SMITS, Eugène, peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles 12
STALLAERT, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles 12 12
STAPPAERTS, Félix (de l'Académie), littérateur, rue de Pascale, 12, à Bruxelles 12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand 12
WILMOTTE, Ch., place de Meir, à Anvers. 20
LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÈGE 25

Membres effectifs.

ALLARD, artiste-peintre, rue du Perroquet, à Gand . . . 12
ALVIN, Louis (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles . . . 12
BALAT, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BEYAERT, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 18, à Ixelles 12

Benoit, Peter (de l'Académie), directeur du Conservatoire de musique, Vieux marché aux blés, 30, à Anvers . . 12
Biot, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles. . . 12
Blaes, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
Bureau, T., ingénieur-architecte, directeur de l'école industrielle de Gand 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand. 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek. 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles. 12
Clays, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek 12
Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire, rue des Clarisses, 24, à Liège 12
De Block, Eug., peintre, chaussée d'Hacht, 222, à Schaerbeek 12
De Cornillon, artiste musicien, à Valenciennes 12
De Keyzer, N. (de l'Académie), peintre, rue de la Pépinière, 15, à Anvers. 12
De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
Demannez, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode. 12
De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), b[d] de la Sauvenière, 34, à Liège. 12
Desenfans, Alb., statuaire, rue du Méridien, 86, à Saint- 12
Josse-ten-Noode 12
Dewaele, Joseph, architecte, professeur à l'Académie de Gand 12
De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wom- 12
melghem, lez-Anvers 12
Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht 182, à Schaerbeek 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12
Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, 12
place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles 12
Guffens, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Hon, 4, à Schaerbeek 12
Haseleer, E.-A., peintre, rue Vifquin, 38, à Schaer- 12
beek 12
Hemleb, professeur de musique, rue des Fossés, 39, à Namur 12
Henne, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 12, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles 12
Herbo, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12
Hofman, J., architecte-ingénieur, marché au Fil, à Gand . 12
Hymans, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue de la Croix, 44, à Ixelles. 12
Jaquet, Joseph (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek 12
Lammens, Jean-Charles, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard du Béguinage, à Gand . . . 12
Lamorinière, peintre, rue de la Province, 163, à Anvers . 12
Leroy, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12
Liagre, J.-B. J., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue Caroly, 23, à Ixelles 12
Mailly, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MARCHAL, le chev. Edm. (de l'Académie), secrétaire adjoint de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode 12
MELSENS, L. (de l'Académie), professeur émérite à l'École vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles. . . 12
MEUNIER, Ch. Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 276, à Ixelles 12
MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Secours, 28, à St-Josse-ten-Noode . . . .
MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue de Munich, 72, à St-Gilles (Bruxelles) . 12
MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12
PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12
PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue de l'École, 18, à Forest. 12
PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue Royale 184, à St Josse-ten-Noode 12
RADOUX, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place Cockerill, 3, à Liège 12
ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode 12 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12
SAMUEL, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place de l'Évêché, 1, à Gand 12 12
SCHADDE, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers. 12
SCHAFFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12 12

SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue Caroly, 36, à Ixelles . . 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, rue de Plaisance, à St-Nicolas (Waes) 12
SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, place de Coninck, 8, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, boulevard de Brnxelles, à Gand. 12
VAN BIESBROECK, sculpter, professeur à l'Académie des beanx-arts, à Gand 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, 12
à Liége 12
VANDERPLAETSEN, peintre, avenue Brugmann, 287, à Uccle. 12
VAN KEIRSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts 12
de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
VAN KUYCK, peintre, à Anvers 12
VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, à Ixelles. . 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxel'es, rue du Progrès, 26, à Schaerbeek 12
VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
VERLAT, Charles, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers . . . 12
VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
VERWÉE, Alfred, peintre rue Rogier, 285, à Schaerbeek . . 12
WAGENER, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, boulevard Zoologie, 27, à Gand . . 12

WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, chaussée de Waterloo, 417, à Ixelles 12

WAUTERS, Émile, peintre (de l'Académie), rue Froissart, 111, à Bruxelles 12

WOUTERS, Édouard, peintre, rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek 12

N. B. Les associés qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1885.

CINQUANTE-UNIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LOUVAIN, n° 108.

MDCCCLXXXV.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1885.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6598
— de la fondation de Rome selon Varron. 2638
— de l'ère de Nabonassar 2632

L'année 2661 des Olympiades, ou la 1re année de la 666e Olympiade, commence en juillet 1885.

L'année 1302 des Turcs, commencée le 21 octobre 1884, finira le 10 septembre 1885, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1885 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5645 des juifs, commencée le 20 septembre 1884, finira le 12 août 1885.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	5
Épacte.	XIV
Cycle solaire.	18
Indiction romaine	13
Lettre dominicale	D

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	1 février.
Les Cendres	18 février.
Pâques	5 avril.
Les Rogations	11, 12 et 13 mai.
Ascension	14 mai.
Pentecôte	24 mai.
La Trinité.	31 mai.
La Fête-Dieu.	4 juin.
Premier dimanche de l'Avent	29 novembre.

Quatre-Temps.

Les 25, 27 et 28 février.
Les 27, 29 et 30 mai.
Les 16, 18 et 19 septembre.
Les 16, 18 et 19 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps.	le 20 mars,	à	10 h.	47 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à	7	8	du matin.
Automne	le 22 sept.,	à	9	33	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à	3	45	du soir.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1885, deux éclipses de Soleil et deux éclipses de Lune; les deux éclipses de Lune seront, en partie, visibles à Bruxelles.

Le 30 mars, éclipse partielle de Lune. A Bruxelles la Lune se levant à $6^h\ 29^m$, on ne pourra observer que le dernier contact avec l'ombre qui aura eu lieu à $6^h\ 27^m$.

Le 24 septembre, éclipse partielle de Lune. A Bruxelles la Lune se couchera à $5^h\ 45^m$, couverte par la pénombre.

Janvier.

—

1 J. Circoncision de N.-S.
2 V. S. Adélard, abbé.
3 S. Ste Geneviève, vierge.
4 D. Ste Pharaïlde, vierge.
5 L. S. Télesphore, pape.
6 M. Épiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 J. Ste Gudule, vierge.
9 V. S. Marcellin, évêque.
10 S. S. Agathon, pape.
11 D. S. Hygin, pape.
12 L. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 J. S. Paul, ermite.
16 V. S. Marcel, pape.
17 S. S. Antoine, abbé.
18 D. Chaire de s. P. à Rome.
19 L. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, v. et mart.
22 J. SS. Vincent et Anastase.
23 V. Épousailles de la Vierge.
24 S. S. Timothée, év. d'Eph.
25 D. Conversion de S. Paul.
26 L. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 J. S. Franç. de Sales, év.
30 V. Ste Martine, v. et mart.
31 S. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 24.
Pleine Lune le 30.

Février.

—

1 D. *Septuag.* S. Ignace, év.
2 L. Purific. ou Chandeleur.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, r.
5 J. Ste Agathe, vierge et m.
6 V. S. Amand, Ste Dorothée.
7 S. S. Romuald, abbé.
8 D. S. Jean de Matha.
9 L. Ste Apollonie, vierge.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Sévérin, abbé.
12 J. Ste Eulalie, v. et mart.
13 V. Ste Euphrosine, vierge.
14 S. S. Valentin, p. et m.
15 D. SS. Faustin et Jovite, m.
16 L. Ste Julienne, vierge.
17 M. SS. Théodule et Julien
18 M. *Cendr.* S. Siméon, év.
19 J. S. Boniface, év. de Laus.
20 V. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 S. Le B. Pépin de Landen.
22 D. C. de s. Pier. à Antioche.
23 L. S. Pierre Damien, év.
24 M. SS. Mathias et Modeste.
25 M. *Q.-temps.* Ste Walburge.
26 J. Ste Aldetrude, abbesse.
27 V. *Q.-temps.* S. Alexandre.
28 S. *Q.-temps.* S. Julien.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.

Mars.

1 D. S. Aubin, év. d'Angers.
2 L. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 J. S. Théophile.
6 V. Ste Colette, vierge.
7 S. S. Thomas d'Aquin.
8 D. S. Jean de Dieu.
9 L. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 M. S. Vindicien, évêque.
12 J. S. Grégoire le G., pape.
13 V. Ste Euphrasie, vierge.
14 S. Ste Mathilde, reine.
15 D. S. Longin, soldat.
16 L. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 M. S. Gabriel, archange.
19 J. S. Joseph, patr. de la B.
20 V. S. Wulfran, év. de Sens.
21 S. S. Benoit, abbé.
22 D. *Passion.* S. Basile, mart.
23 L. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. ANNONCIATION. S. Humbert
26 J. S. Ludger, év. de Munster.
27 V. S. Rupert, év. de Worms.
28 S. S. Sixte III, pape.
29 D. *Rameaux.* S. Eustase, a.
30 L. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 30.

Avril.

1 M. S. Hugues, év. de Gren.
2 J. S. François de Paule.
3 V. S. Richard, év. de Chich.
4 S. S. Isidore de Séville
5 D. PAQUES. S. Vincent Fer.
6 L. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, év. de Tours.
9 J. Ste Vaudru, abbesse.
10 V. S. Macaire, évêque.
11 S. S. Léon le Grand, pape.
12 D. S. Jules I, pape.
13 L. S. Herménégilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., Max.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 J. S. Drogon, ermite.
17 V. S. Anicet, p. et martyr.
18 S. S. Ursmar, év. et ab.
19 D. S. Léon IX, pape.
20 L. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêque.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 J. S. Georges, martyr.
24 V. S. Fidèle de Sigmaring.
25 S. S. Marc, évangéliste.
26 D. SS. Clet et Marcellin, p.
27 L. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 J. Ste Catherine de S., v.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 29.

Mai.

—

1 V. SS. Phil. et Jacq., apôt
2 S. S. Athanase, évêque.
3 D. Invention de la Ste Croix.
4 L. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 J. S. Stanislas, évêque.
8 V. Apparition de S. Michel.
9 S. S. Grégoire de Naziance.
10 D. S. Antonin, archevêque.
11 L. *Rog.* S. Fr de Hiéronymo.
12 M. *Rog.* SS. Nérée, Achillée.
13 M. *Rog.* S. Servais, évêque.
14 J. ASCENSION. S. Pacôme.
15 V. Ste Dymphne, v. et m.
16 S. S. Jean Népomucène, m.
17 D. S. Pascal Baylon.
18 L. S Venance, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, p.
20 M. S. Bernardin de S.
21 J. Ste Itisberge, vierge.
22 V. Ste Julie, vierge.
23 S. S. Guibert.
24 D. PENTECOTE. N.D.S.Ch.
25 L. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe.
27 M. *Q.-temps.* S. Jean I, p.
28 J. S. Germain, év.
29 V. *Q.-temps.* S. Maximin, év.
30 S. *Q.-temps.* S. Ferdin. III.
31 D. TRINITÉ. Ste Pétronille.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 28.

Juin.

—

1 L. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Érasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 J. FÊTE-DIEU. S. Optat, év.
5 V. S. Boniface, év. et mart.
6 S. S. Norbert, évêque.
7 D. S. Robert, abbé.
8 L. S. Médard, évêque.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 J. S. Barnabé, apôtre.
12 V. S. Jean de S.
13 S. S. Antoine de Padoue.
14 D. S. Basile le Grand, arch.
15 L. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean-François Regis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 J. SS Marc et Marcellin, m.
19 V. Ste Julienne de Falc., v.
20 S. S. Sylvère, pape et m.
21 D. S. Louis de Gonzague.
22 L. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 J. S. Guillaume, abbé.
26 V. SS. Jean et Paul, mart.
27 S. S. Ladislas, roi de Hong.
28 D. S. Léon II, pape.
29 L. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 J. Visitation de la Vierge.
3 V. S. Euloge, martyr.
4 S. S. Théodore, évêque.
5 D. S. Pierre de Lux., év.
6 L. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Élisabeth, reine.
9 J. SS. Martyrs de Gorcum.
10 V. Les sept Frères Martyrs.
11 S. S. Pie I, pape.
12 D. S. Jean Gualbert, abbé.
13 L. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 M. S. Henri, em. d'Allemage.
16 J. N.-D. du Mont Carmel.
17 V. S. Alexis, confesseur.
18 S. S. Camille de Lellys.
19 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
20 L. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 J. S. Apollinaire, év. de R.
24 V. Ste Christine, v. et mart.
25 S. S. Jacques le Majeur, ap.
26 D. Ste Anne, mère de la Vier.
27 L. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 J. SS. Abdon et Sennen, m.
31 V. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Août.

—

1 S. S. Pierre-ès-Liens.
2 D. S. Étienne, S. Alphonse.
3 L. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 J. Transfiguration de N. S.
7 V. S. Donat, év. et mart.
8 S. S. Cyriac, martyr.
9 D. S. Romain, martyr.
10 L. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 J. S. Hippolyte, martyr.
14 V. S. Eusèbe, martyr.
15 S. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 D. S. Roch, confesseur.
17 L. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 M. S. Joachim; S. Jules.
20 J. S. Bernard, abbé.
21 V. Ste Jeanne-Françoise.
22 S. S. Timothée, martyr.
23 D. S. Philippe Béniti.
24 L. S. Barthélemy, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 J. S. Joseph Calasance.
28 V. S. Augustin, év. et doct.
29 S. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 D. Ste Rose de Lima, vierge.
31 L. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 J. S. Remacle, év. de Maest.
4 V. Ste Rosalie, vierge.
5 S. S. Laurent Justinien.
6 D. S. Donatien, martyr.
7 L. Ste Reine, vierge.
8 M. NATIVITÉ DE LA VIERGE.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 J. S. Nicolas de Tolentino.
11 V. SS. Prote et Hyacinthe.
12 S. S. Guy d'Anderlecht.
13 D. S. Amé, év. Sion en Val.
14 L. Exaltation de la Croix.
15 M. S. Nicomède, martyr.
16 M. *Q.-temps* S. Corneille.
17 J. S. Lambert, évêque.
18 V. *Q.-temps.* S. Jos. de Cup.
19 S. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 D. S. Eustache, martyr.
21 L. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, v.
24 J. Notre-Dame d. M.
25 V. S. Firmin, év. et mar.
26 S. SS. Cyprien et Justine.
27 D. SS. Cosme et Damien, m.
28 L. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.

Octobre.

—

1 J. S. Bavon, S. Remi.
2 V. S. Léodegaire, évêque.
3 S. S. Gérard, abbé.
4 D. S. François d'Assise.
5 L. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 J. Ste Brigitte, veuve.
9 V. S. Denis et ses comp., m.
10 S. S. François de Borgia.
11 D. S. Gommaire, p. de Lier.
12 L. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 J. Ste Thérèse, vierge.
16 V. S. Mummolin, évêque.
17 S. Ste Hedwige, veuve.
18 D. S. Luc, évangéliste.
19 L. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 J. S. Mellon, évêque.
23 V. S. Jean de Capistran.
24 S. S. Raphaël, archange.
25 D. SS. Crépin et Crépinien.
26 L. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 J. Ste Ermelinde, vierge.
30 V. S. Foillan, martyr.
31 S. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Novembre.

1 D. TOUSSAINT.
2 L. *Les Trépassés*.
3 M. S. Hubert, év. de Liége.
4 M. S. Charles Borromée.
5 J. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 V. S. Winoc, abbé.
7 S. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 D. S. Godefroi, év. d'Am.
9 L. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 J. S. Liévin, év. et mart.
13 V. S. Stanislas Kostka.
14 S. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 D. S. Léopold, confesseur.
16 L. S. Edmond, archevêq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 J. Ste Elisabeth, duchesse.
20 V. S. Félix de Valois.
21 S. Présentat. de la Vierge.
22 D. Ste Cécile, vierge et mar.
23 L. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 J. S. Albert de Louv., év.
27 V. S. Acaire, évéque de N.
28 S. S. Rufe, martyr.
29 D. *Avent*. S. Saturnin, m.
30 L. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29.

Decembre.

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 J. S. François Xavier.
4 V. Ste Barbe, martyre.
5 S. S. Sabbas, abbé.
6 D. S. Nicolas, év. de Myre.
7 L. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. Conception de la Vierge.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 J. S. Melchiade, p. et m.
11 V. S. Damase, pape.
12 S. S. Valéry, abbé en Pic.
13 D. Ste Lucie, vierge et m.
14 L. S. Spiridion, évêque.
15 M. S. Adon, arch. de Vien.
16 M. *Q.-temps*. S. Eusèbe, év.
17 J. Ste Begge, vierge.
18 V. *Q.-temps*. Exp de la Vier.
19 S. *Q.-temps*. S. Némésion.
20 D. S. Philogone.
21 L. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, évêque.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 J. S. Lucien.
25 V. NOEL.
26 S. S. Étienne, premier m.
27 D. S. Jean, apôt. et évang.
28 L. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 J. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Calendrier de l'Académie.

—

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts*.
Élection du jury pour le Prix De Keyn.
Formation provisoire du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences*.

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.
Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres*.
Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.
Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Sciences*.

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres*.
Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres* et du Prix De Keyn.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres* et au concours De Keyn.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres*.
Élection des membres de la Commission administrative.
Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.
Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant la fin de ce mois.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement des mémoires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*.

Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.

Élection par la *Classe des Lettres* des candidats pour le choix du jury chargé de décerner les prix quinquennaux : 1° des sciences historiques, 1re période; 2° des sciences morales et politiques, 7e periode; 3° d'histoire nationale, 8e période.

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences*.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences*.

Rédaction definitive du programme de concours de la *Classe des Beaux-Arts*.

Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs privilèges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation :

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume (3).

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (4).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez *Bulletins*, 2e série, t. XXI, p. 454.

(4) Voyez le *Centième anniversaire de fondation de l'Académie*. Bruxelles, Hayez, 1873; 2 vol. gr. in-8°.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et suivante, ci après.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7 On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des Mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent.			fr.	3 00
»	»	in-8°.			1 50
»	imprimée,	in-4°.			5 00
»	»	in-8°.			3 00
Brochage in-4°, avec planches,		moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
»	»	» plus	de 5 feuilles		5 50
»	in-8°,	» moins	de 5 feuilles		3 00
»	»	» plus	de 5 feuilles		4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé de la comptabilité générale pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses : les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

tiers de la somme affectée chaque année sur le budget pour cette catégorie de dépenses.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour les mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article, la classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture,

ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médaille;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1875.

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondant aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure, et ainsi de suite (1);

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1885 :
En 1875, la sculpture et la gravure en médaille;
En 1876, l'architecture et la musique;
En 1877, la peinture et la sculpture;
En 1878, la peinture et la gravure au burin;
En 1879, l'architecture et la musique;
En 1880, la sculpture et la gravure en médaille.
En 1881, la peinture et la gravure au burin.
En 1882, l'architecture et la musique.
En 1883, la peinture et la sculpture.
En 1884, la gravure au burin et la gravure en médaille.
En 1885, l'architecture et la musique.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie*.

Art. 3 Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1858.

seraient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1876.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

LOCAL DE L'ACADÉMIE (1).

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne Cour (3).

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des acadé-

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

miciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants (1).

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an (2).

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (3).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) En vertu d'un règlement, adopté par l'assemblée générale des trois classes du 12 mai 1868, ne sont admis sur la liste des académiciens qui méritent les honneurs d'un buste, que ceux décédés depuis dix ans au moins.

(2) *Bustes exécutés :* membres de l'Académie: Sciences: Dandelin, de Nieuport, Dumont, A. Quetelet, Schmerling, Simons, Spring et Van Mons; Lettres: le b^on de Gerlache, de Ram, de Reiffenberg, de St-Genois, de Stassart, Dewez, Lesbroussart, Moke, Raoul, Van Duyse, Weustenraad et Willems; Beaux-arts: F.-J. Fétis, Ch.-L. Hanssens, Leys, Suys, Baron, Navez et Roelandt.
Belges illustres : Mercator, Roland de Lassus, Gossec.

(3) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission (3).

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1885.

(3) La cinquième période sexennale de la Commission expirera en mai 1890.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les revisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de 500 pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1885.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un Compte-rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publica-

tions qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission, ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

Art. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

Art. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

Art. 3 Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc.;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse;

(1) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1885.

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc.;

D. Pour dresser le budget annuel.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Art. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

Art. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

Art. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

Art. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

Art. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la classe des beaux-arts dans sa séance publique qui a lieu le dernier dimanche du mois d'octobre. C'est dans cette même séance que sont proclamés aussi les résultats des grands concours du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à M. A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître. — L'astérisque indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J.-F.-D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. J.-P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.* (Idem.)

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1821. — * Médaille d'or à M. G.-A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1824. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1825. — * Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.* (Idem.)

1825. — * Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.* (Idem.)

1825. — * Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1826. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à M. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1828. — * Médaille d'argent à M. A. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1829. — * Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1829. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liège.* (Idem.)

1830. — * Médaille d'argent à M. L.-J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liége.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1830. — * Médaille d'or à M. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.* (Mém. cour. in-4°, t. XI.)

1834. — * Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1835. — * Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — * Médaille d'or à M. H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.* (Idem.)

1836. — * Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.* (Idem.)

1837. — * Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M. pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839. — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — * (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues,* attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.) (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — * Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines.* (Mém. cour. in-8°, t. Ier.)

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XVII.)

1843. — * Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à M. Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

1845. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à M.   pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siècle.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

1817. — * Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1818. — Médaille d'or à M. A.-A.-M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XV[e] et XVI[e] siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. P. Hoffman-Peerlkamp pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1822. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.* (Mention honorable en 1821.) (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour son *Éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallonne.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son *Mémoire relatif aux corporations et métiers des Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1827. — * Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.* (Idem.)

1827. — * Médaille d'or à M. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1828. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire relatif à l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1830. — * Médaille d'or à M. J.-J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1830. — * Médaille d'or à M. D. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies.* (Idem.)

1830. — Médaille d'or à M. L.-J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVI*e *siècle.*

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIV*e *siècle.*

1837. — * Médaille d'or à M A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — * Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIII*e *siècle jusqu'à nos jours.* (Idem.)

1838. — * Médaille d'or à M. J.-A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1838. — * Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire*

relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique. (Idem.)

1839. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à M. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.* (Idem.)

1840. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.* (Idem.)

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à M. A.-J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VII*e *siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XI*e *siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — * Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.* (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1845. — * Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XX.)

1845. — * Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

(1846 à 1884.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à M. B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours. (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1848. — * Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.* (Mém. cour. in-8°, t. II.)

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.* (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1849. — * Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1851. — * Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. XXV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à M. J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.* (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in 4°, t. XXXVII.)

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'integration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur *Mémoire concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liège.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à M. Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à M. A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. De Heen pour son mémoire sur les *Relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à M. Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud.* (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1850. — * Médaille d'or à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-8°, t. IV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise* (*Bull.*, t. XVIII, 1re partie, p. 517.)

1851. — * Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, consacrée au même sujet.* (Idem, 540.)

1851. — * Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIV.)

1852. — * Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à M. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.* (Mém. cour. in-8°, t. VI.)

1854. — * Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1854. — * Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1856. — * Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collège des Trois-Langues à Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVIII.)

1857. — * Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les*

analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise. (Mém. cour. in-4°, t. XXIX.)

1857. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son *Mémoire concernant l'histoire du Grand Conseil de Hainaut.* (Mém. cour. in-8°, t. VII.)

1858. — * Médaille d'or à M. F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.* (Mém. cour. in-8°, t. XII.)

1858. — Médaille d'argent à M. H. Voituron pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Loise pour son *Mémoire concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.* (Mém. cour. in-8°, t. VII.)

1859. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (Mém. cour. in-8°, t. XIII.)

1860. — * Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.* (Mém. cour. in-8°, t. XI.)

1860. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire concernant les Chambres de rhétorique.* (Idem.)

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M. pour leurs mémoires sur *Aubert Le Mire.*

1862. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècles.*

1863. — * Médaille d'or à M. C.-B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — * Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.* (Mém. cour. in-8°, t. XVI.)

1864. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècles.* (Médaille d'argent en 1863.) (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1864. — * Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.* (Mém. cour. in-8°, t. XVII.)

1867. — Médaille d'argent à M.   pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1869. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1869. — * Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1870. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVI.)

1871. — * Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1871. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVIII.)

1873. — * Médaille d'or à M. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1873. — Médaille d'argent à M. Varenbergh pour son mémoire sur le même sujet.

1874. — * Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIII.)

1874. — * Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur St Anselme de Cantorbéry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail* [1].

[1] A été imprimé par l'auteur.

1876. — * Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVII.)

1877. — * Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1879. — * Médaille d'or, en partage, à MM. H.-V.-A Francotte et J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXX.)

1879. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1880. — * Médaille d'or (en partage), à M. V. Brants et à MM. De Potter et Broeckaert pour leurs mémoires *Sur l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXII.)

1881. — * Médaille d'or à M. A. De Decker, pour son mémoire en flamand *Sur les Malcontents.* (Mém. cour in-8°, t. XXXIII.)

1881. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur l'échevinage.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXIII.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. Alberdingk Thijm pour son *Mémoire sur les institutions charitables en Belgique au moyen âge.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. A. Delattre pour son *Mémoire sur l'Empire des Mèdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. Richald pour son *Mémoire sur l'histoire des finances de la Belgique depuis 1830.*

1884. — * Médaille d'or à M. L. Demarteau pour son mémoire *Sur l'histoire de la dette publique belge.*

1884. — * Médaille d'or à M. Edg. de Marneffe pour son mémoire *Sur les institutions mérovingiennes.*

M. de Pouhon avait institué un prix de *six mille* francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne.* Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la

classe des lettres, après avis du donateur, a posé la *question de l'origine belge des Carlovingiens.* Elle a décerné, en 1862, ce prix, augmenté de six cents francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de *dix mille* francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction ».

Le prix pour la première période (1868 à 1872) a été décerné à M. François Laurent, pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles.*

Le prix pour la deuxième période (1873 à 1877) a été décerné à M. Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

Le prix pour la troisième période (1878-1882) a été décerné à M. J. Dauby, pour son livre intitulé : *Des grèves ouvrières.*

PRIX DE KEYN.

M. De Keyn a fondé, par donation, un concours annuel ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen. Un premier prix de *deux mille* francs et deux prix de *mille* francs, chacun, peuvent être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction ou d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

PREMIER CONCOURS : *1re période, 1880.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Camille Lemonnier pour un recueil de contes manuscrits, intitulé : *Histoire de quelques bêtes.*

Prix de mille francs, votés : 1° à M. Émile Leclercq pour son livre, intitulé : *Les contes vraisemblables;* 2° à M. Schoonjans, pour son livre intitulé : *Aanvankelijke lessen in de theoretische rekenkunde.*

PREMIER CONCOURS : *2e période, 1880-1881.* Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° A MM. Delbœuf et Iserentant pour leur ouvrage intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse* et *Chrestomathie latine*, mss.;

2° A M. Gantrelle pour son ouvrage intitulé : *Cornelii Tacitii historiarum libri qui supersunt;*

3° A M. F. Plateau pour son ouvrage intitulé : *Zoologie élémentaire;*

4° A l'ouvrage de feu Eugène Van Bemmel, intitulé : *Traité général de littérature française.*

Deuxième concours : *1re période, 1881-1882*. Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Léon Evrard pour son livre intitulé : *La santé du peuple.*

Prix de mille francs, votés :

1° A M. L. Genonceaux pour son livre intitulé : *Leesboek;*

2° A M. Émile Leclercq pour son livre intitulé : *Histoire d'une statue.*

Deuxième concours : *2e période 1882-1883*. Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° A M. Léon Vanderkindere pour son *Manuel de l'histoire de l'antiquité;*

2° A M. A.-J. Wauters pour son *Histoire de la peinture flamande;*

3° A M. Swarts pour son *Traité de chimie;*

4° A M. J.-B. Liagre pour sa *Cosmographie stellaire.*

PRIX ADELSON CASTIAU.

M. Adelson Castiau, par disposition testamentaire, a chargé la Classe des lettres de décerner tous les trois ans un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur ouvrage belge, imprimé en manuscrit : *Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.*

Le prix pour la première période (1881-1883) a été décerné à M. J. Dauby, chef de division gérant du *Moniteur*, auteur d'un mémoire répondant au sujet précité.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. Hugo Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1857. — Médaille d argent à M. pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t X.)

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à MM. E. Baes et Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1873. — * Médaille d'or à M. A. Schoy pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1874. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. XLI.)

1877. — * Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1877. — * Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIX.)

1878. — * Médaille d'or à M. Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLII.)

1879. — Mention très honorable à M. pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'à l'époque de Rubens.*

1881. — * Médaille d'or à M. Edgar Baes pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre avant Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1883. — Médaille d'or à M. Michel Brenet, pour son mémoire *Sur Grétry.*

1883. — Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur l'influence du réalisme sur la peinture contemporaine.*

—

ART APPLIQUÉ.

La classe des beaux-arts avait ouvert un concours extraordinaire de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à M. Joseph Bal pour sa gravure du tableau de M. L. Gallait : *Jeanne la Folle.*

La même classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849 qu'un concours d'art appliqué aurait lieu concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie*, et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix*, et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à une *Salle d'hospice*, et prix de six cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture*, et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874* et *l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé en partage à MM. H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets de *Pont monumental*, et prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance, la crèche école gardienne et le jardin d'enfants;* et prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix de peinture non décerné; prix de six cents francs accordé à M. Pierre J. Arend-

zen pour sa gravure d'un tableau de J. Portaels : *Dans la bruyère.*

1879. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale ;* prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, accordés à MM. Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

1880. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de mille francs décerné à M. De Rudder pour sa statue représentant le *Printemps,* et mention honorable à M. J. De Keyser pour sa statue représentant le même sujet; prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa *médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.*

1881. — PEINTURE ET EAUX-FORTES. — Prix de mille francs décerné à M. E. Broermann pour son carton représentant le *Commerce maritime;* prix de six cents francs à M. A. Danse pour sa gravure du tableau de Jordaens : *Le Satyre et le Paysan.*

1882. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs décerné à M. Jules Van Crombrugghe, pour son *Projet d'entrée de tunnel dans les Alpes ;* prix de mille francs à M. Joseph Callaerts, pour son *Trio pour piano, violon et violoncelle,* et mention très honorable à M. P. Heckers, pour son *Trio sur le même sujet.*

1883. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs décerné à M. Henri Evrard, de Bruxelles, pour son carton représentant les *Secours en temps de guerre ;* et mention honorable à M. Guillaume-François Hoffman pour son carton représentant le même sujet. (Le prix pour la sculpture n'a pas été décerné. Sujet : Statue monumentale personnifiant *l'Électricité.*)

1884. — GRAVURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de six cents francs décerné à M. Fr. De Mersmann pour sa gravure du tableau de J. Stallaert : *Œdipe et Antigone;* prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa médaille de l'inauguration de la forêt d'Epping en 1882 par l'impératrice-reine Victoria.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

---

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres, et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

Remplacement du prix quinquennal des sciences morales et politiques par trois autres prix, et création d'un prix quinquennal des sciences sociales (2).

Art. 1er. Le prix quinquennal des sciences morales et politiques institué le 6 juillet 1851 est remplacé par les trois prix suivants :

A. Prix quinquennal des sciences historiques;
B. Prix décennal des sciences philosophiques;
C. Prix décennal de philologie.

Art. 2. Il est institué en outre un prix quinquennal des sciences sociales.

Art. 3. Le prix de chacun de ces concours est fixé à 5,000 francs.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859.
(2) Sanctionné par arrêté royal du 20 décembre 1882.

RÉGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX.

—

Art. 1er. Le programme de chacun des concours quinquennaux et décennaux est fixé comme suit :

A. — Prix quinquennal d'histoire nationale.

(Institué le 1er décembre 1845.)

Histoire politique du pays, tant interne qu'externe. — Histoire des provinces et des communes. — Histoire diplomatique. — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances, etc. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Histoire religieuse, histoire militaire. — Recueils de documents analysés et annotés. — Ethnographie, géographie et statistique historique. — Archéologie nationale, numismatique belge, études biographiques, généalogiques, bibliographiques, etc. (auxiliaires de l'histoire).

B. — Prix quinquennal de littérature française.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

C. — Prix quinquennal de littérature néerlandaise.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

D. — Prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Physique et chimie expérimentales.

b) Mathématiques pures comprenant l'analyse et la géométrie.

c) Mathématiques appliquées comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

E. — Prix quinquennal des sciences naturelles.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Sciences zoologiques. — Morphologie animale divisée en : 1° zoologie descriptive et paléontologie animale, anatomie et embryologie, et 2° physiologie animale.

b) Sciences botaniques. — Morphologie botanique divisée en : 1° botanique descriptive et paléontologie végétale, anatomie végétale et embryologie végétale, et 2° physiologie botanique.

c) Sciences minérales. — Minéralogie. — Géologie. — Applications de la paléontologie à la géologie.

F. — Prix quinquennal des sciences historiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

a) Histoire dans l'acception la plus large du mot, savoir : Histoire universelle; histoire particulière des nations étrangères et de leurs institutions; histoire des religions, des mythologies, des croyances populaires, des mœurs et des coutumes; études comparées sur les civilisations. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts (pays étrangers). — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances (id.). — Géographie, ethnographie, statistique historique (id.). — Autres études auxiliaires de l'histoire; paléographie diplomatique, épigraphie, numismatique, chronologie, etc.

b) Antiquités politiques, judiciaires, administratives, etc.

c) Critique historique et littéraire; critique d'art.

G. — Prix décennal des sciences philosophiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

H. — Prix décennal de philologie.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Linguistique; philologie (orientale, classique, germanique, romane, etc.).

I. — Prix quinquennal des sciences sociales.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Sciences juridiques en général, législation et droit, etc. — Économie politique. — Bienfaisance. — Hygiène. — Éducation. — Instruction.

Art. 2. La nomenclature des divers programmes n'est pas limitative.

Art. 3. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes pour les cinq premiers de ces concours sont maintenus tels qu'ils ont été établis par les règlements antérieurs (1).

(1) L'art. 1er du règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848, portait : « La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 ».

La 8me période comprendra donc les années 1881-1885 et le prix pourra être décerné en 1886.

L'article 1er du règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences, sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851, était ainsi conçu :

« Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;
Littérature française;
Sciences physiques et mathématiques;
Littérature flamande;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite. »

Voir page 98 les dates auxquelles ces prix pourront être décernés.

Art. 4. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes établis par les règlements antérieurs pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques, remplacé par trois concours nouveaux, seront appliqués au concours quinquennal des sciences historiques institué par l'arrêté royal du 20 décembre 1882, dont la première période quinquennale prendra fin le 31 décembre 1885.

Art. 5. Le premier concours quinquennal pour le prix des sciences sociales comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1886.

Art. 6. Le premier concours décennal pour le prix des sciences philosophiques comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1887.

Art. 7. Le premier concours pour le prix décennal de philologie comprendra les ouvrages publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1889.

Art. 8. Seront admis à ces différents concours les ouvrages d'auteurs Belges de naissance ou naturalisés, publiés en Belgique ou à l'étranger pendant l'une des années dont se compose chaque période.

Tous les ans, avant la clôture de chaque période, un avis inséré au *Moniteur belge* invitera les intéressés à adresser au département de l'intérieur un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions voulues, en mentionnant d'une manière expresse que l'œuvre envoyée est destinée à être soumise au jury chargé de décerner tel ou tel prix.

Art. 9. A l'administration supérieure est réservé, toutefois, le droit de soumettre d'office au jury de chaque concours

les ouvrages qui réunissent les conditions prescrites et dont la publication est venue à sa connaissance autrement que par l'envoi prescrit par l'article 8.

Art. 10. Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en néerlandais ou en latin.

Art. 11. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, celui-ci est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 12. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 13. Un ouvrage achevé dont quelque partie aurait déjà été couronnée sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

Art. 14. Le jugement de chaque concours sera attribué à un jury de sept membres nommé par Nous sur une liste double de présentation dressée :

a) Pour les prix quinquennaux des sciences physiques et mathématiques et des sciences naturelles, par la classe des sciences, et

b) Pour les autres concours, par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 15. Le jury chargé de juger un concours ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à

son examen, il décidera si parmi ces ouvrages il en est un qui mérite le prix quinquennal ou décennal à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division ; elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 16 Les ouvrages des membres du jury ne peuvent concourir pour le prix.

Art. 17. En cas de doute, quant à la classification d'un ouvrage, le jury chargé de décerner le prix tranchera la question par un vote spécial.

La question ne pourra être résolue que par quatre voix au moins et aucun membre n'aura le droit de s'abstenir de voter.

Art. 18. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

(1851.)

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste;
7e — (1876-1880), prix décerné à M. Gachard;
8e — (1881-1885), à décerner en 1886.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné;
7e — (1878-1882), prix non décerné.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu M. Bergmann;

6e *période* (1875-1879), prix décerné à M. Pol de Mont ;
7e — (1880-1884), à décerner en 1885.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau;
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener;
6e — (1874-1878), prix décerné à M. J.-C. Houzeau;
7e — (1879-1883), prix décerné à M. C. Le Paige.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P.-J. Van Beneden ;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et le baron de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden;
7e — (1877-1881), prix décerné à M. L-G. de Koninck.
8e — (1882-1886), à décerner en 1887.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch ;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné;
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent;
6e — (1876-1880), prix décerné à M. De Laveleye.
7e — (1881-1885), à décerner en 1886.

Sciences historiques.

1re *période* (1881-1885), à décerner en 1886.

Sciences sociales.

1re *période* (1882-1886), à décerner en 1887.

PRIX DÉCENNAUX.

Sciences philosophiques.

1re *période* (1878-1887), à décerner en 1888.

Philologie.

1re *période* (1880-1889), à décerner en 1890.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 1er septembre 1881, les ouvrages dramatiques écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la neuvième période (1882-1884) pourra être décerné en 1885.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays (2), ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 26 août 1881, les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la dixième période (1883-1885) pourra être décerné en 1886.

PRIX TRIENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

Littérature dramatique française.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné à M. C. Potvin;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix décerné à M. C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à M. H. Delmotte;
7e — (1876-1878), prix décerné à M. L. Claes;
8e — (1879-1881), prix non décerné.
9e — (1882-1884), pourra être décerné en 1885.

Littérature dramatique flamande.

1re *période* (1856-1858), prix decerné à M. H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerné à M. F Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à M. D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné à M. D. Delcroix;
8e — (1877-1879), prix non décerné;
9e — (1880-1882), prix décerné à M. Frans Gittens.
10e — (1883-1885), pourra être décerné en 1886.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Réorganisation générale (1).

Article premier. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger (2).

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

Art. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Art. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant (3):

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

(1) Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.

(2) Cette pension est actuellement de 5,000 francs pour la peinture et la sculpture.

(3) Cet article a été adopté par arrêté royal du 4 septembre 1882 qui en a modifié la rédaction primitive.

L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur,* au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 110 et 111.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger ? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement ; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications (1).

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du Gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au Gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée pa

(1) Voir arrêté ministeriel du 24 juillet 1878, p. 112.

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du Gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen, qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse ;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'art. 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Ces dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

1819.	P. [1]	Grand prix,	De Braekeleer (F.),	d'Anvers
1821.	»	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823.	»	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826.	»	» »	Non décerné.	
1828.	»	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830.	S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832.	P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834.	A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836.	S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838.	P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem
1840.	G.	» »	Non décerné.	
1842.	P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844.	A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846.	S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847.	P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848.	G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849.	A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850.	P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
		2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851.	S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
		2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
			Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852.	P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
		2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
		M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853.	A.	Grand prix,	Non décerné.	
1854.	P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
		2d prix,	Goeyers (A.),	de Malines.
			Hendrix (L.),	de Peer.
1855.	G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
		2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856.	S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
		2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.

[1] Les initiales après la date signifient : P (Peinture), A (Architecture), S (Sculpture), G (Gravure).

1857. P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
	2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
		Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858. A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
	2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
	M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859. S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860. P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
	2d prix,	Verhas (J.-F.),	de Termonde.
	M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861. G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
	M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862. A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
	2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
	M. honorable,	Vanderheggen (A.),	de Bruxelles.
1863. P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
	2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864. S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
	2d prix,	Carbon (C.),	de Gits (Fl. occ.)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
		Samain (L.),	de Nivelles.
1865. P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
	2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
	M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas.
1866. A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867. P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C. E.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
		Mellery (X.),	de Laeken.
1868. G.		Le concours n'a pu avoir lieu faute de concurrents.	
1869. S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	de Sables-d'Olonne.
	2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870. P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
	2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871. A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
	M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872. S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
	2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F.O.)
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége.
		Vinçotte (T.),	de Borgerhout.

1873. P.	Grand prix,	Non décerné.	
	2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874. G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
	M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875. A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	»
	2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
		Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876. P.	Grand prix,	Non décerné.	
1877. S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
	M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
		Geefs (G.),	d'Anvers.
		Duwaerts (D.),	de Diest.
1878. P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
	2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
	M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879. A.	Grand prix,	Geefs (Eug.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dieltiens (Eug.).	de Grobbendonck.
		Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.
1880. P.	Grand prix,	Cogghe (Rémy),	de Mouscron.
	2d prix,	Verbrugge (Emile),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Landuyt,	de Bruxelles.
1881. G.	Grand prix,	Lenain (Louis),	d'Estinnes-au-Val.
	2d prix,	Vander Veken,	d'Anvers.
1882. S.	Grand prix,	Charlier (Gme),	d'Ixelles.
	2d prix,	Braecke (P.),	de Nieuport.
		De Rudder (Is.),	de Bruxelles.
1883. P.	Grand prix,	Verbrugge (Émile),	de Bruges.
	2d prix,	Van Acker (Fld),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Strydonck (Gme),	de Bergen (Norw.).
1884. A.	Grand prix,	Dieltiens (Eug.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Truymans (Ferd.),	d'Anvers.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

ART. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

ART. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

ART. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après

ART. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

ART. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir p. 124 : *Concours pour les cantates*.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté

Règlement (1).

Art. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet (2).

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre.

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi par le concurrent.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la fugue, ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) Arrêté par dispositions ministérielles des 5 mars 1849, 30 mai 1855, 18 mars 1873 et 31 mars 1879.

(2) Le prochain concours aura lieu en 1885.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune personne autre que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux, est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 124 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poëmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVIe siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article, qu'il a de la langue française une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au Gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29 — Les frais divers du concours sont à charge du Gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30 — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poëme en langue française et d'un poëme en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poëmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poëmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poëme qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poëmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poëmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur, qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poëme à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale

Art. 6. — Le choix du poëme se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1885.

Un exemplaire du poëme original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

Programme (1).

—

Les cantates ne dépasseront pas 200 vers. Elles appartiendront soit au genre lyrique, soit au genre dramatique. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire qu'elles aient été conçues en vue de la représentation théâtrale.

(1) Arrêté royal du 26 avril 1883.

LAURÉATS

DES

GRANDS CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Année	Prix	Lauréat	Origine
1834.	1er prix.	Busschop (Jules),	de Bruges.
	2d »	Ermel,	de Bruxelles.
1841.	1er »	Soubre (E.-J.),	de Liège.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liège.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liège.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Le même.	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liège.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Le même.	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoît (Pierre-L.),	d'Harlebeke.
1857.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liège.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liège.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liège.
1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
		Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.

1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liège.
1867.	1er prix.	Walput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Le même.	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas).
	2d »	Simar (Julien),	de Bruxelles.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liège.
		Dethier (Émile),	de Liège.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1881.	1er prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
	2d prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
1883.	2d prix (en partage).	Heckers (Pierre),	de Gand.
		Soubre (Léon),	de Liège.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES

—

POËMES FRANÇAIS.

1847. M. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. » Gaucet, de Liège. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. » Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de 16 concurrents.)
1855. » Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. » Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. » Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. » La mêmé. — *Agar dans le désert* (8).
1863. » Kürth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletins*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847; p. 607.
(2) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, IIe part., 1854; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, IIe part., 1855; p. 332.
(6) B. 2e série, t. III, 1857; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863; p. 278.

POEMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. - *La fille de Jephté* (1).
» M. Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» » Versnayen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. » Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par M. Emmanuel Hiel (6).
» » Adriaensen (Jean), à Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par M. Emmanuel Hiel (9).
» » Willems (Franz), à Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» » Van Droogenbroeck (Jean), à St-Josse-ten-Noode. — *Torquato Tasso's dood* (12). — Traduction française par M. J. Guilliaume (13).
1875. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t. XXVIII, 1869; p. 303; — (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(8) B. 2e série, t. XXXII, 1871; p. 141; — (9) p. 147.
(10) et — (11) Non imprimés dans les *Bulletins*.
(12) B. 2e série, t. XXXVI, 1873; p. 292; — (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans les *Bulletins*.

1875. M. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (1). — Traduction par M. J. Guilliaume (2).
1877. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (3).
» » Sabbe (Jules), de Bruges. — *De klokke Roeland* (4). — Traduction par M. Jules Guilliaume (5).
1879. » Baes (Edg.), à Ixelles. — *Judith.*
» » Van Droogenbroeck (J.), à St-Josse-ten-Noode. — *Camoëns* (6). — Traduction par M. Jules Guilliaume (7).
1881. » Lagye (G.), à Schaerbeek. *Les filles du Rhin.*
» » Bogaerd (Charles), à Laeken. — *Scheppingslied.* — Traduction par M. Antheunis (8).
1883. » Solvay (Lucien), à St-Josse-ten-Noode. — *Les Aissa-Ouahs.*
» » Van Oye (Eug.), à Ostende. — *Daphné.* — Traduction par M. J. Antheunis (9).

(1) *Bulletins,* 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; — (2) p. 448.
(3) Non imprimé dans les *Bulletins.*
(4) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; — (5) p. 306.
(6) B. 2e série, t. XLVIII, 1879; p. 330; — (7) p. 324.
(8) B. 3e série, t. II, 1881; p. 359.
(9) B. 3e série, t. VI, 1883.

PRIX PERPÉTUELS

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

1re période (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart*. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e période (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé, d'année en année, jusqu'en 1867.

3e période (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e PÉRIODE (1875-1880).

La classe des lettres avait offert un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Simon Stévin*. Ce concours n'a pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883.

La classe a mis au concours pour cette période prorogée jusqu'au 1er février 1886 la notice de *David Teniers* (1610-1690 ?).

Le prix a été porté à mille francs.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re période (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de ce concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à M. Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e période (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à M. Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe avait offert, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Ce concours n'ayant pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883, la classe a remplacé cette question par le sujet suivant :

Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle *des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de* lieux dits, *etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande,* et vice versa. *Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue ; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.*

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re période (1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la *première période décennale* (1868-1877), un prix de *sept cents francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken.

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera par prorogation le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

« Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten, die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen.*

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen.*

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg.*

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe Anton Bergmann,

» geb. Van Acker. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le Gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très-regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le Gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : Veuve Anton Bergmann,
» née Van Acker. »

La Classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers.*

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

FONDATION JOSEPH DE KEYN.

Prix annuels et perpétuels pour des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques.

Institution.

La Classe des lettres, dans sa séance du 1er mars 1880, a reçu communication de M. le Ministre de l'Intérieur de la copie d'un acte par lequel M. Joseph De Keyn (1), de Saint-Josse-ten-Noode, fait, sous certaines conditions, donation à l'Académie, d'une somme de 100,000 francs (2); ainsi que d'un autre acte qui constate l'acceptation de cette libéralité (3).

(1) Décédé le 14 avril 1880.

(2) Afin d'assurer une rente annuelle de 4,000 francs, cette somme a été portée, par le donateur, à 106,410 francs.

(3) Acte du 5 février 1880, contenant : Donation par M. Joseph De Keyn, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu : M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, lequel a déclaré, par les présentes, faire donation entre vifs :

A l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de cent mille francs, qu'il s'oblige de verser entre les mains de la Commission administrative de ladite

M. le Ministre y joint une expédition de l'arrêté royal suivant, en date du 11 février 1880, acceptant la donation de M. De Keyn.

Académie, aussitôt qu'elle aura été autorisée par l'autorité compétente à accepter la présente libéralité.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de cent mille francs seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de deux mille francs, et deux prix de mille francs, chacun, pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix ;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix possible ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie.

Les frais et honoraires du présent acte, ainsi que ceux de l'accep-

LÉOPOLD II, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'acte avenu, le 5 de ce mois, devant le notaire Albert De Ro, à Saint-Josse-ten-Noode, acte par lequel M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, n° 29, fait donation entre vifs à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de 100,000 francs, aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de 100,000 francs seront

tation et, s'il y a lieu, ceux de la notification seront supportés par le donateur.

Acte du 10 février 1880, contenant acceptation de la donation d'une somme de cent mille francs, faite par M. Joseph De Keyn, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu M. Marie-Henri-Joseph Dulieu, directeur au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Ixelles, rue de la Tulipe, 30, lequel agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par M. le Ministre de l'Intérieur aux fins des présentes, datée du dix février mil huit cent quatre vingt, et qui restera ci-annexée,

A déclaré accepter au nom de l'État belge la donation faite d'une somme de cent mille francs, par M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le cinq février courant, et vouloir en profiter, en s'obligeant à l'exécution des conditions qui s'y trouvent imposées.

A ces présentes est intervenu M. De Keyn prénommé, lequel a déclaré se tenir pour dûment notifiée l'acceptation ci-dessus de la donation prérappelée.

affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de 2,000 francs et deux prix de 1,000 francs chacun pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, pour autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix ;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie ;

Vu l'acte d'acceptation de ladite donation, avenu devant le même notaire le 10 de ce mois ;

Vu les articles 910, 937 et 938 du Code civil ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à

accepter au nom de l'État, pour l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la donation, faite par M. Joseph De Keyn, pour récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État.

Art. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 11 février 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jaequemyns.

RÈGLEMENT POUR LES CONCOURS DE KEYN.

L'Académie, en assemblée générale des trois classes du 11 mai 1880, a adopté, sur le rapport de la Classe des lettres, le règlement suivant :

Article premier. — Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

Art. 2. — Ces ouvrages devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel.

Art. 3. — Ils pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits.

Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru.

Le jury complétera la liste des ouvrages imprimés qui lui auront été adressés par les auteurs ou éditeurs en recherchant les autres ouvrages rentrant dans le programme qui auront paru dans la période.

Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur.

Art. 4. — Le concours sera ouvert alternativement d'année en année pour des ouvrages : 1° d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et d'adultes ; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

La première période concernera le premier degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront

été publiés du 1er janvier au 31 décembre 1880, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1880.

La seconde période concernera le second degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1881, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1881.

Les autres périodes se suivront alternativement et comprendront chacune deux années.

Art. 5. — Les intérêts de la somme affectée à la donation seront répartis chaque année en prix, s'il y a lieu. Un premier prix de deux mille francs et deux seconds prix de mille francs chacun, pourront être décernés. Si le jury trouvait qu'il n'y a pas lieu de décerner l'un ou l'autre de ces prix, les sommes disponibles pourront servir, soit en totalité, soit en partie, à augmenter le taux des récompenses de cette année, en donnant, selon la valeur des œuvres, un premier prix plus élevé ou un autre premier prix *ex æquo*, sans qu'aucune récompense puisse être inférieure à mille francs ou supérieure à quatre mille francs.

S'il y a un excédent, il sera reporté sur la période correspondante qui suivra et, si les excédents s'accumulaient, ils serviraient à augmenter le capital primitif.

Art. 6. — La Classe des lettres jugera le concours sur le rapport d'un jury de sept membres élus par elle dans sa séance du mois de janvier de chaque année.

Art. 7. — Les prix seront décernés dans la séance publique de la Classe des lettres, où il sera donné lecture du rapport.

Art. 8. — Le jury et la Classe apprécieront si les ouvrages couronnés doivent être recommandés au Gouvernement pour être admis à l'usage des écoles publiques ou des distri-

butions de prix et quelles conditions de vente à bon marché pourront être mises à l'obtention de cette faveur.

Art. 9. — Tout ce qui a rapport au concours doit être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les ouvrages manuscrits qui seront couronnés devront être publiés dans l'année.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et règles des concours annuels de l'Académie (1).

Prix Adelson CASTIAU en faveur de l'amélioration de la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres (2).

Institution.

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des représentants, décédé à Paris en 1879, a « légué à la Classe des lettres de l'Académie une » somme de dix mille francs, dont les intérêts, accumulés de » trois en trois ans, seront, à chaque période triennale, attri- » bués à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire » sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellec- » tuelle et physique des classes laborieuses et des classes » pauvres ». Mais par suite du prélèvement par le Gouvernement français des droits de succession, cette somme se trouve réduite à 9,286 fr. 83 c^{s}.

(1) Pour les prix décernés jusqu'à ce jour, voir p. 82.
(2) Idem, p. 83.

Concours.

2e PÉRIODE (1884-1886).

La Classe rappelle que la deuxième période du prix Adelson Castiau sera close le 31 décembre 1886.

Ce prix, d'uue valeur de *mille francs,* sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Règlement.

Art. 1er. Ne seront admis au concours Castiau que des écrivains belges.

Art. 2. Seront seuls examinés les ouvrages soumis directement par leurs auteurs au jugement de l'Académie.

Art. 3. Ces ouvrages pourront être rédigés en français ou en flamand. Les manuscrits seront reçus comme les imprimés. S'ils sont anonymes, ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Art. 4. Le jury se composera de trois commis aires délégués par la Classe des lettres de l'Académie. Il n'y aura qu'un seul prix.

Art. 5. Si le concours demeure sans résultat, la somme restée disponible s'ajoutera au capital primitif.

Art. 6. Le nom du lauréat sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres.

Art. 7. Tout ce qui concerne le concours devra être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Art. 8. Si l'ouvrage couronné est inédit, il devra être imprimé dans l'année.

Le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

Art. 9. Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie (art. 24 du règlement général).

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1885.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. PIOT, président de l'Académie pour 1885.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel de l'Académie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1885.

Le directeur de la Classe des Sciences, M. MORREN.
» » des Lettres, M. PIOT.
» » des Beaux-Arts, M. PAULI.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la Classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. L. ALVIN.

M. MARCHAL (le chev. Edm.) secrétaire adjoint de l'Académie.

CLASSE DES SCIENCES.

M. MORREN, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. STAS, J. S., C. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles. Élu le 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent-G., C. ✠; à Liège. — 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis-F.-H., C. ✠; à Bruxelles. — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . . — 15 décem. 1853.
» HOUZEAU, J. C.; à Blois (France) . . . — 15 décem. 1856.
» MAUS, Henri-J., G. O. ✠; à Ixelles . . — 15 décem. 1864.
» DONNY, François-M.-L., O. ✠; à Gand. — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY Charles, O. ✠; à Schaerbeek. — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel, O. ✠; à Ixelles . . — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, A., G. O. ✠; à St-J.-t.-Noode. — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François, O. ✠; à Liège . . . — 15 décem. 1874.
» MAILLY, Éd., O. ✠; à St-Josse-t -Noode. — 15 décem. 1876.
» DE TILLY, J., O. ✠; à Anvers. . . . — 16 décem. 1878.
» VAN DER MENSBRUGGHE, G. ✠; à Gand. — 14 décem. 1883.
» SPRING, Walthère. ✠; à Liège. . . . — 15 décem. 1884.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Van Beneden, P.-J., C. ✠; à Louvain. Élu le 15 décem. 1842.
» De Selys Longchamps, le baron Edm., G. O. ✠; à Liège . . . . — 16 décem. 1846.
» Gluge, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» Dewalque, Gustave, O. ✠; à Liège . . — 16 décem. 1859.
» Candèze, Ernest, ✠; à Glain (Liège) . — 15 décem. 1864.
» Dupont, Édouard, O. ✠; à Ixelles. — 15 décem. 1869.
» Morren, Édouard, ✠; à Liège . . . — 15 décem. 1871.
» Van Beneden, Édouard, ✠; à Liège . — 16 décem 1872.
» Malaise, Constantin, ✠; à Gembloux . — 15 décem. 1873.
» Briart, Alphonse, ✠; à Mariemont . — 15 décem. 1874.
» Plateau, Félix, ✠; à Gand . . . . — 15 décem. 1874.
» Crépin, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
» Cornet, F.-L., ✠; à Mons. . . . . . — 16 décem. 1878.
» Van Bambeke, Ch., ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1879.
» Gilkinet, Alfred; à Liège . . . . . . — 15 décem. 1880.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis, ✠; à Louvain. . . . Élu le 15 décem. 1865.
» Valerius, Henri, O. ✠; à Gand. . . — 15 décem. 1869.
» Mansion, Paul, ✠; à Gand. . . . . — 15 décem. 1882.
» De Heen, P.; à Louvain . . . . . . — 15 décem. 1884.
» N. . . . .

Section des Sciences naturelles.

M. Mourlon, Michel, ✠; à Bruxelles . . Élu le 15 décem. 1875.
» Delbœuf, J., ✠; à Liège . . . . . . — 14 décem. 1877.
» Fredericq, Léon; à Liège. . . . . . — 15 décem. 1879.
» Masius, V., ✠; à Liège. . . . . . . — 15 décem. 1880.
» Renard, A.; à Uccle . . . . — 15 décem. 1882.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. AIRY, Georges-Biddell ; à Greenwich. . Élu le 15 décem. 1853.
» KEKULÉ, Auguste, ✠; à Bonn. . . . . — 15 décem. 1864.
» BUNSEN, R.-G., O. ✠; à Heidelberg . . — 15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène-C., ✠; à Liège . . — 15 décem. 1865.
» VON BAEYER, Jean-Jacques ; à Berlin . — 15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, G.-R., O. ✠; à Berlin . . — 15 décem. 1868.
» HIRN, G.-A. ; à Colmar . . . . — 16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg . — 15 décem. 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F. ; à Berlin . . . — 15 décem. 1873.
» MENABREA DE VAL-DORA, le marquis Louis-Frédéric, G. C. ✠; à Rome . — 15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto ; à Poulkova . . . . . — 15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em. ; à Bonn . — 15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug. ; à Paris . . . . — 15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D. ; à Utrecht . . — 15 décem. 1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro. — 15 décem. 1876.
M. WEBER, Guillaume ; à Göttingue . . . — 14 décem. 1877.
» BOUSSINGAULT, J.-B.-J.-D. ; à Paris . . — 16 décem. 1878.
» FAYE, H. ; à Paris. . . . . — 16 décem. 1878.
» THOMSON, William; à Glasgow. . . . — 16 décem. 1878.
» PASTEUR, Louis ; à Paris . . . . . . — 15 décem. 1879.
» SCHIAPARELLI, Jean-Virginius ; à Milan. — 15 décem. 1879.
» GENOCCHI, A. ; à Turin . . . . — 15 décem. 1881.
» TYNDALL, John; à Londres. . . . . — 14 décem. 1883.
» HOFFMANN, A.-W. ; à Berlin . . . . — 15 décem. 1884.
» JOULE ; à Manchester . . . . — 15 décem. 1884.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

Sir OWEN, Richard (baronet), O. ✠; à Londres	Élu le	17 décem. 1847.
M. EDWARDS, Henri-Milne; à Paris . . .	—	15 décem. 1850.
» DANA, James-D.; à New-Haven . . .	—	15 décem. 1864.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton . . .	—	15 décem. 1865.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève . .	—	15 décem. 1869.
» DONDERS, F.-C., C. ✠; à Utrecht . .	—	15 décem. 1869.
» HOOKER, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). .	—	16 décem. 1872.
» RAMSAY, André-Crombie; à Londres .	—	16 décem. 1872.
» STEENSTRUP, J.-Japetus-S.; à Copenhague.	—	16 décem. 1872.
» HUXLEY, Thomas-Henri; à Londres . .	—	15 décem. 1874.
» PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin. . .	—	15 décem. 1874.
» VON DECHEN, Ern.-H.-Ch.; à Bonn . .	—	15 décem. 1875.
» GOSSELET, Jules; à Lille	—	15 décem. 1876.
» DAUBRÉE, Auguste; à Paris	—	14 décem. 1877.
» DE KÖLLIKER, Albert; à Wurzbourg . .	—	14 décem. 1877.
» Le m^is DE SAPORTA, G., à Aix (France).	—	14 décem. 1877.
» VON SIEBOLD, Ch.-T.-E.; à Munich . .	—	16 décem. 1878.
» DE BARY, Antoine; à Strasbourg . . .	—	15 décem. 1882.
» GEGENBAUR, Charles; à Heidelberg. .	—	15 décem. 1882.
» KOWALEWSKY, Alex.; à Odessa. . . .	—	15 décem. 1882.
» DE QUATREFAGES DE BRÉAN, J.-Q.-A., C. ✠; à Paris.	—	14 décem. 1883.
» STUR (Dionys), Rud.-Jos.; à Vienne . .	—	14 décem. 1883.
» NORDENSKJÖLD (le b^on); à Stockholm .	—	15 décem. 1884.
» VIRCHOW, Rud.; à Berlin	—	15 décem. 1884.
» MOLESCHOTT, Jacques; à Rome . . .	—	15 décem. 1884.

CLASSE DES LETTRES.

M. Piot, directeur.
» Liagre, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. Gachard, L.-P., G. O. ✠; à Bruxelles.	Élu le 9 mai	1842.
» Van Praet, Jules, ✠; à Bruxelles.	— 10 janvier	1846.
» De Decker, P.J.F., C. ✠; à Schaerbeek.	— 10 janvier	1846.
» Leclercq, M. N. J., G. C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	— 17 mai	1847.
» De Witte, le baron Jean J.-A.-M., ✠; à Anvers	— 6 mai	1851.
» Faider, Charles, G. C. ✠; à Bruxelles.	— 7 mai	1855.
» Kervyn de Lettenhove, le baron J.-B-M.-C., C. ✠; à Bruges	— 4 mai	1859.
» Chalon, Renier, C. ✠; à Ixelles	— 4 mai	1859
» Thonissen, J.-J., G. O. ✠; à Bruxelles.	— 9 mai	1864.
» Juste, Théodore, O. ✠; à Ixelles	— 5 mai	1866.
» Nève, Félix, ✠; à Louvain	— 11 mai	1868.

M. WAUTERS, Alphonse, O. ✠; à Bruxelles . Élu le 11 mai 1868.
» DE LAVELEYE, Émile-L.-V., O. ✠; à Liège. — 6 mai 1872.
» NYPELS, Guillaume-J.-S., C. ✠; à Liège . — 6 mai 1872.
» LE ROY, Alphonse, O. ✠; à Liège . . . — 12 mai 1873.
» DE BORCHGRAVE, Émile, O. ✠; à Constantinople . . . . — 12 mai 1873.
» LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . . . — 5 mai 1874.
» WAGENER, Auguste, O. ✠; à Gand . . . . — 10 mai 1875.
» WILLEMS, Pierre-G.-H, ✠; à Louvain . . — 14 mai 1877.
» TIELEMANS, Franç.-J., G. C. ✠; à Ixelles . — 6 mai 1878.
» ROLIN-JAEQUEMYNS, Gustave; à Bruxelles . — 6 mai 1878.
» BORMANS, Stanislas, ✠; à Liège . . . . — 5 mai 1879.
» PIOT, Charles-G.-J., ✠; à St-Gilles (Brux.) — 5 mai 1879.
» POTVIN, Charles, ✠; à Ixelles. . . . . — 9 mai 1881.
» STECHER, J., ✠; à Liège . . . . — 9 mai 1881.
» LAURENT, François, C. ✠; à Gand . . . — 9 mai 1881.
» LAMY, T.-J, ✠; à Louvain. . . . . . . — 8 mai 1882.
» SCHELER, Aug, O. ✠; à Ixelles . . . . — 5 mai 1884.
» HENRARD, Paul, O. ✠; à Anvers. . . . — 5 mai 1884.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. LOISE, Ferdinand, ✠; à Uccle. . . . . Élu le 12 mai 1873
» GANTRELLE, J., C. ✠; à Gand. . . . . — 9 mai 1881.
» LOOMANS, C., O. ✠; à Liège . . . . . . — 9 mai 1881.
» TIBERGHIEN, G., O. ✠; à St-Josse-t.-Noode — 8 mai 1882.
» ROERSCH, L., ✠; à Liège . . . . — 8 mai 1882.
» DE HARLEZ, Charles, à Louvain . . . . — 7 mai 1883.
» VANDERKINDERE, Léon, ✠; à Ixelles. . . — 2 juil. 1883.
» HENNE, Alex.), O. ✠; à Ixelles. . . . . — 5 mai 1884.
» N. . . . .
» N . . . .

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin . . . . Élu le 15 décem. 1840.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leyde . . — 11 janvier 1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J.-C, ✠; à Vilvorde . . . . — 7 mai 1849.
» DE ROSSI, le chevalier J.-B.; à Rome . — 7 mai 1855.
» DE REUMONT, Alfred, O. ✠; à Borcette (Aix-la-Chapelle) . . . . — 26 mai 1856.
» DE CZOERNIG, le bon Charles, C. ✠; à Ischl . . . . — 4 mai 1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples . . . . — 4 mai 1859.
» DE KOEHNE, le bon B., ✠; à St-Pétersbourg. . . . . — 13 mai 1861.
» CANTU, César; à Milan . . . . — 13 mai 1861.
» DE LÖHER, François, C. ✠; à Munich . — 13 mai 1862.
» DE VRIES, Mathieu, ✠; à Leyde . . . — 19 mai 1863.
» D'ARNETH, le chev. A., C. ✠; à Vienne . — 9 mai 1864.
» RENIER, Léon; à Paris . . . . — 10 mai 1865.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin. . . . — 5 mai 1866.
» DE DÖLLINGER, J.-J.-Ignace; à Munich . — 5 mai 1866.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg. — 6 mai 1867.
» EGGER, Émile, O. ✠; à Paris. . . . — 10 mai 1869.
» DE SYBEL, Henri-Ch.-L, C. ✠; à Berlin. — 10 mai 1869.
» CARRARA, François; à Pise . . . . — 9 mai 1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron L.-G.-F.-Ph.; à Munich. . . . . — 8 mai 1871.
» BRUNN, Henri, ✠; à Munich. . . . — 8 mai 1871.
» D'ANTAS, le chev. M., G. O. ✠; à Madrid. — 6 mai 1872.
» ALBERDINGK THYM, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» CURTIUS, Ernest; à Berlin. . . . . . — 6 mai 1872.

M. RIVIER, Alphonse-P.-O., ✠; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . Élu le 12 mai 1873.
» FRANCK, Adolphe; à Paris . . . . — 12 mai 1873.
» DESMAZES, Charles; à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» OPPERT, Jules; à Paris . . . . — 4 mai 1874.
» JONCKBLOET, W.-J.-A.; à La Haye. . . . — 4 mai 1874.
» TENNYSON, Alfred, baronnet; à Farringford, Fresh-water, île de Wight . . . . . . — 10 mai 1875.
» DELISLE, Léopold; à Paris. . . . . . . — 10 mai 1875.
» CAMPBELL, F.-G.-H.; à La Haye . . . . . — 14 mai 1877.
» BANCROFT, George; à Washington . . . . — 14 mai 1877.
» SARIPOLOS, Nicolas-J.; à Athènes. . . . — 6 mai 1878.
» DI GIOVANNI, Vinc.; à Palerme. . . . . — 6 mai 1878.
» COLMEIRO, Manuel; à Madrid . . . . . . — 10 mai 1880.
» D'OLIVECRONA, Canut; à Stockholm. . . . — 10 mai 1880.
» BOHL, Joan; à Amsterdam . . . . — 9 mai 1881.
» CANOVAS DEL CASTILLO; à Madrid . . . . — 9 mai 1881.
» CASTAN, Auguste; à Besançon . . . . . — 9 mai 1881.
» GLADSTONE, W. Ewart; à Londres . . . . — 8 mai 1882.
» GOMES DE AMORIM, Fr.; à Lisbonne . . . . — 8 mai 1882.
» MILLER, Emm.; à Paris. . . . . — 8 mai 1882.
» WAITZ, George, à Berlin . . . . — 5 mai 1884.
» DARESTE, Rodolphe, à Paris . . . . . . — 5 mai 1884.
» BRÉAL, Michel, à Paris . . . . — 5 mai 1884.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. PAULI, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise, G. O. ✠; à Anvers.	Nommé le	1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis, G. C. ✠; à Schaerbeek.	—	1er déc. 1845.
» PORTAELS, Jean, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	Élu le	4 janv. 1855.
» SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à Bruxelles.	—	7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode	—	7 avril 1870.
» GUFFENS, J.-Godfr., O. ✠; à Schaerbeek	—	6 janv. 1876.
» WAUTERS, Émile, O. ✠; a Bruxelles .	—	5 janv. 1882.
» CLAYS, Paul-J., C. ✠; à Schaerbeek .	—	1er mars 1883
» VERLAT, Charles, C. ✠; à Anvers . .	—	10 janv. 1884.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Joseph, C. ✠; à Anvers. . .	Élu le	9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek.	—	8 janvier 1847.
» JAQUET, Joseph, O. ✠; à Schaerbeek.	—	11 janvier 1883.
» DE GROOT, Guillaume, ✠; à Bruxelles.	—	10 janvier 1884.

Section de Gravure :

M. DEMANNEZ, Joseph, ✠; à St-Josse-ten-Noode	Élu le	11 janvier 1883.
» BIOT, Gustave, ✠; à Ixelles	—	10 janvier 1884.

Section d'Architecture :

M. Balat, Alphonse, G. O. ✠; à Ixelles . Élu le 9 janvier 1862.
» De Man, Gustave, ✠; à Ixelles. . . — 12 janvier 1865.
» Pauli, Adolphe, O. ✠; à Gand. . . — 6 janvier 1875.
» Schadde, Joseph, ✠; à Anvers . . — 10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. de Burbure, le chev. Léon, O. ✠; à Anvers . . . . Élu le 9 janvier 1862
» Gevaert, Aug.-F., G. O. ✠; à Bruxs. — 4 janvier 1872.
» Samuel, Adolphe, O. ✠; à Gand . . — 8 janvier 1874.
» Radoux, Jean-Théod., O. ✠; à Liège. — 3 avril 1879.
» Benoit, Pierre, C. ✠; à Anvers. . . — 5 janvier 1882.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis-J., C. ✠; à Ixelles . . Nommé le 1er dec. 1845.
» Fétis, Édouard F.-L., O. ✠; à Bruxs. Élu le 8 janvier 1847.
» Siret, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» Liagre, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . — 5 mai 1874.
» Stappaerts, Félix, ✠; à Bruxelles . — 6 janvier 1876.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. Dyckmans, Joseph-L., O. ✠; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» Markelbach, Alex., O. ✠; à Schaerbeek. — 1er mars 1883.
» Stallaert, Joseph, O. ✠; à Ixelles . . — 1er mars 1883.

Sculpture :

M. . . . .

Gravure :

M. MEUNIER, J.-B., ✠; à Ixelles. . . . Élu le 10 janvier 1884.

Architecture :

M. BEYAERT, Henri, O. ✠; à Bruxelles. Élu le 1er mars 1883.

Musique :

M. BUSSCHOP, Jules, O. ✠; à Bruges. . Élu le 11 janvier 1883.
» VAN ELEWYCK, le chev. X. O. ✠; à Louvain — 11 janvier 1883.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. MARCHAL, le chev. Edm.-L.-J.-G., ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 1er mars 1883.
» HYMANS, Henri, ✠; à Ixelles . . . — 1er mars 1883.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. HAGHE, Louis, ✠; à Londres . . . Élu le 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph-N., ✠; à Paris. — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean-Léon, ✠; à Paris. . . — 12 janvier 1865.
» DE MADRAZO, Frédéric; à Madrid . . — 12 janvier 1865.
» BENDEMANN, Éd.J.F., O. ✠; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean-L.-E., O. ✠; à Paris. — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Ant.-Aug.-Ern., O. ✠; à Paris. — 12 janvier 1871.
» BECKER, Charles, ✠; à Berlin . . . — 8 janvier 1874.

M. FRITH, William-Powell, ☩; à Londres. Élu le 8 janvier 1874.
» VON PILOTY, Charles; à Munich . . . — 6 janvier 1875.
» BAUDRY, Paul-Jacques-Aimé; à Paris . — 10 janvier 1878.
» WILLEMS, Flor., C. ☩; à Paris . . . — 7 décem. 1882.

Sculpture :

M. DE NIEUWERKERKE, le comte A., ☩;
à Paris. . . . . Élu le 22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre-Jules; à Paris. . . — 7 janvier 1864.
» MONTEVERDE, Jules; à Rome. . . . — 8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, Jean; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.
» GUILLAUME, Cl.-J.-B.-Eugène; à Paris. — 6 janvier 1876.
» THOMAS, Gabriel-Jules; à Paris . . . — 11 janvier 1883.
» KUNDMANN, Charles, à Vienne . . . — 11 janvier 1883.
» N. . . . .

Gravure :

M. HENRIQUEL-DUPONT, L. P., ☩; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» OUDINÉ, Eugène-André; à Paris . . — 8 janvier 1857.
» FRANÇOIS, Louis-Alphonse; à Paris . — 8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe; à Amsterdam. . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L., ☩; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» LEINS, J., C. ☩; à Stuttgart . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» DE CONTRERAS, Raphaël; à Grenade . — 8 janvier 1880.
» RASCHDORFF, J.-C., à Berlin . . . . — 5 janvier 1882.
» N. . . . .

Musique :

M. LACHNER, François; à Munich . . . Élu le 8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch.-L.-Ambroise, ✠; à Paris. — 8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph; à Busseto (Ital.) . . . — 12 janvier 1865.
» GOUNOD, Charles-François; à Paris. . — 4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham; à Florence . . . — 4 janvier 1872.
» HILLER, Ferdinand; à Cologne . . . — 6 janvier 1876.
» LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, le baron Arm.-M., O. ✠; à Paris. . . . . — 9 janvier 1879.
» N. . . . .
» N. . . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. RAVAISSON, J.-G.-Félix; à Paris . . . Élu le 10 janvier 1856.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» LUEBKE, Guillaume; à Stuttgart . . . — 9 janvier 1873.
» VOSMAER, C.; à La Haye . . . . . — 9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri; à Paris. — 8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, C. ✠; à Calcutta . . . . — 4 janvier 1877.
M. SCHLIEMANN, Henry; à Dardanelles. . — 5 janvier 1882.
» N. . . . .
» N. . . . .

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, M. A. WAUTERS, délégué de la Classe des Lettres.
Secrétaire, M. SIRET, délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Secrétaire adj., M. STAPPAERTS, délégué de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. DE KONINCK,	délégué	de la Classe des Sciences.
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	Classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» ROERSCH,	id.	id.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	Classe des Beaux-Arts.
» SAMUEL,	id.	id.
» STAPPAERTS,	id.	id.
» N.	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DEMANNEZ.
» MAILLY.	» DE DECKER.	» FRAIKIN.
» MAUS.	» FAIDER.	» JOS. GEEFS.
» MONTIGNY.	» GACHARD.	» PAULI.
» P. VAN BENEDEN.	» THONISSEN.	» SLINGENEYER.

Classe des Sciences. – *Commission pour les paratonnerres.*

M. Maus, président.
» Donny.
» Melsens.
» Montigny.
M. Valerius.
» N. . . .
» N. . . .

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président.
» P. Willems, secrétaire.
M. L. Roersch.
» N. . . .
» N. . . .

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président.
» le baron Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
M. Alph. Le Roy.
» Aug. Scheler.
» J. Stecher.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la réduction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. Alvin, président.
» Gust. De Man.
M. Éd. Fétis.

Commission pour les portraits des membres décédés.

M. Fétis. M. Portaels. M. Demannez.

Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

M. Gevaert, *président.*
» Fétis, *secrétaire.*
» Samuel, *trésorier.*
M. le chev. de Burbure.
» Radoux.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
» Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Demannez.
» Fétis.
» Fraikin.
M. Gallait.
» J. Geefs.
» Gevaert.
» Ad. Pauli.
» Portaels
» Robert.
» N . . .

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» WAUTERS (Alph.), membre.
» BORMANS, id
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.
» GILLIODTS VAN SEVEREN, id.
» VANDERKINDERE (L.), membre suppléant
» DE PAUW (N.), id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. DUPREZ (F.), membre, décédé le 14 mai 1884.
» VON BISCHOFF (T.), associé, décédé le 5 décembre 1882.
« SCHLEGEL (H.), associé, décédé le 17 janvier 1884.
» DUMAS (J.-B.), associé, décédé le 11 avril 1884.
» WURTZ (C.-A.), associé, décédé le 12 mai 1884.

CLASSE DES LETTRES.

M. HEREMANS (J.), membre, décédé le 13 mars 1884.
» VANDENPEEREBOOM (A.), membre, décédé le 10 octobre 1884.
» HYMANS (L.), correspondant, décédé le 22 mai 1884.
« MIGNET (F.), associé, décédé le 23 mars 1884.
» LEPSIUS (C.-R.), associé, décédé le . . juillet 1883.
» ARNTZ (E.), associé, décédé le 23 août 1884.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. PINCHART (A.), membre, décédé le 23 juillet 1884.
» JEHOTTE (L), correspondant, décédé le 3 février 1884.
» DUMONT (Augustin), associé, décédé le 28 janvier 1884.
» MERCURI (P.), associé, décédé le . . mai 1884.
» MASSÉ (V.), associé, décédé le 10 juillet 1884.
» THAUSING (Ch.), associé, décédé le . . août 1884.
» MAKART (J.), associé, décédé le 2 octobre 1884.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. ALVIN (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» BALAT (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» BEYAERT (H.), rue du Trône, 18, à Bruxelles.
» BIOT (G.), chaussée d'Ixelles, 280, à Ixelles.
» BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode
» CHALON (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» CLAYS (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
» CRÉPIN (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» DE DECKER (P.-J.), rue des Palais, 68, à Schaerbeek.
» DE GROOT (Guillaume), rue de la Grosse Tour, 27, à Bruxelles
» DE MAN (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» DEMANNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» DUPONT (Éd.), rue de l'Arbre Bénit, 19, à Ixelles.
» FAIDER (Ch.), rue du Commerce, 63, à Bruxelles.
» FÉTIS (Éd.), rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles.
» FRAIKIN (C.-A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» GACHARD (L.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» GALLAIT (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» GEVAERT (A.), place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles.
» GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» GUFFENS (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
» HENNE (Alex.), rue de Livourne, 12, à Ixelles.
» HYMANS (H.), rue de la Croix, 44, à Ixelles.
» JAQUET (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
» JUSTE (Th.), rue Defacqz, 17, à Ixelles.
» KERVYN DE LETTENHOVE (Le baron), rue Joseph II, 23, à Bruxelles, et à St-Michel, lez-Bruges.
» LECLERCQ (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.

» Liagre (J.), rue Caroly, 23, à Ixelles.
M. Loise (F.), rue du Presbytère, 67, à Uccle.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Marchal (le chev. Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-t.-Noode.
» Markelbach (Alex.), chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles.
» Meunier (J.-B.), chaussée d'Ixelles, 212, à Ixelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 84, à Schaerbeek.
» Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue Royale, 184, à St-Josse-ten-Noode.
» Potvin (Ch.), rue Vautier, 58, à Ixelles.
» Renard (A.), avenue Brugmann, 426, à Uccle.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 62, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Rolin-Jaequemyns (G.), Avenue de la Toison d'or, 67, à St-Gilles.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 93, à Bruxelles.
» Stallaert (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
» Stappaerts (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» Stas (J.-S.), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles.
» Steichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Thonissen (J.), rue de la Loi, 6, à Bruxelles.
» Tiberghien (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Tielemans (F.), rue Caroly, 13, à Ixelles.
» Vanderkindere (Léon), rue de Livourne, 64, à Ixelles.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Wauters (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
» Wauters (Émile), rue Froissart, 111, à Bruxelles.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE OU L'ÉTRANGER.

M. BENOIT (Pierre), vieux Marché aux Blés, 30, à Anvers.
» BORMANS (Stanislas), aux Archives de l'État, à Liège.
» BRIART (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
» BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne, 13, à Bruges.
» CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liège.
» CATALAN (Eugène), rue des Éburons, 21, à Liège.
» CORNET (F.-L.), boulevard Dolez, 28, à Mons.
» DE BORCHGRAVE (Ém.), à la Coupure, 35, à Gand, et à Constantinople.
» DE BURBURE (Le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
» DE HARLEZ (Ch.), rue des Récollets, 27, à Louvain.
» DE HEEN (P.), rue des Joyeuses-Entrées, 28, à Louvain.
» DE KEYSER (N.), rue de la Pépinière, 15, à Anvers.
» DE KONINCK (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liège.
» DE LAVELEYE (Émile), rue Courtois, 38, à Liège.
» DELBŒUF (J.), boulevard Frère-Orban, 3, à Liège.
» DE SELYS LONGCHAMPS (le bon Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liège.
» DE TILLY (J.), rue Houblonnière, 21, à Anvers.
» DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liège.
» DE WITTE (Le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et rue Fortin, 5, à Paris.
» DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
» DYCKMANS (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
» FOLIE (F.), à l'Université de Liège.
» FREDERICQ (Léon), rue Nysten, 23, à Liège.
» GANTRELLE (J.), rue Neuve-St-Pierre, 111, à Gand.
» GEEFS (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
» GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liège.
» HENRARD (P.), rue Gounod, 23, à Anvers.

M. Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
» Houzeau (J.-C.), rue de Foix, 44, à Blois.
» Lamy (Th.), au collège Marie-Thérèse, à Louvain.
» Laurent (F.), rue Savaan, 46, à Gand.
» Le Roy (Alph.), rue Fusch, 34, à Liège.
» Loomans (Ch.), rue Beeckman, 20, à Liège.
» Malaise (C.), prof. à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
» Mansion (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
» Masius (V.), rue Beeckman, 28, à Liège.
» Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liège.
» Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
» Nolet de Brauwere van Steeland (J.), r. Neuve, 7, à Vilvorde.
» Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liège.
» Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
» Plateau (Félix), boulevard Zoologie, 64, à Gand.
» Radoux (J.-Th.), place Cockerill, 3, à Liège.
» Roersch (L.), rue de Chestret, 5, à Liège.
» Samuel (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
» Schadde (Jos.), rue Leys, 18, à Anvers.
» Siret (Adolphe), rue de Plaisance, 84, à Saint-Nicolas.
» Spring (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liège.
» Stecher (J.), quai Fragnée, 30, à Liège.
» Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
» Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
» Van Beneden (Éd.), rue des Augustins, 43, à Liège.
» Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
» Van der Mensbrugghe (G.), à la Coupure, 89, à Gand.
» Van Elewyck (Le chev. X.), rue des Sœurs noires, 10, à Louvain.
» Verlat (Ch.), Rivage, 23, à Anvers.
» Wagener (A.), boulevard Zoologie, 27, à Gand.
» Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches. . . . . 1776 à 1787.
» l'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. l'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» le marquis Duchasteler . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» l'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. le b^on de Feltz . 1816-1820.
» le p^nce de Gavre. 1820-1832.
» Ad. Quetelet . . 1832-1835.
» le baron de Stassart . 1835.
» le baron de Gerlache . 1836.
» le baron de Stassart . 1837.
» le baron de Gerlache . 1838.
» le baron de Stassart . 1839.
» le baron de Gerlache . 1840.
» le baron de Stassart . 1841.
» le baron de Gerlache . 1842.
» le baron de Stassart . 1843.
» le baron de Gerlache . 1844.
» le baron de Stassart . 1845.
» le baron de Gerlache . 1846 (1).
» le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» le baron de Gerlache . 1852.
» le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . 1854.
» Nerenburger . . . 1855.
» le baron de Gerlache . 1856.
» de Ram . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy . 1858.
M. F. Fétis . . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . . 1860.
» Liagre . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . . . 1864.
» Alvin . . . . 1865.
» Faider . . . . 1866.
» le vicomte Du Bus . . 1867.
» F. Fétis . . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . . 1869.
» Dewalque . . . . . 1870.
» Gallait . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy . . 1872.
» Thonissen. . . . . . 1873.
» De Keyzer. . . . . . 1874.
» Brialmont. . . . . . 1875.
» Faider . . . . 1876.
» Alvin. . . . . 1877.
» Houzeau . . . . . . 1878.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
» Gallait . . . . 1880.
» P.-J. Van Beneden . . 1881.
» Le Roy. . . . . . . 1882.
» Fétis . . . . 1883.
» Dupont. . . . . . . 1884.
» Piot. . . . . 1885.

Secrétaires perpétuels.

M Van Hulthem . . . . 1816 à 1821.
» Dewez. . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet. . . . . 1835 à 1874.
» Liagre. . . . . Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des Classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin	1846.	M. d'Omalius d'Halloy	1866.
» Wesmael	1847.	» le v[te] Du Bus	1867.
» Verhulst	1848.	» Spring	1868.
» le v[te] Du Bus	1849.	» Nyst	1869.
» d'Omalius d'Halloy	1850.	» Dewalque	1870.
» de Hemptinne	1851.	» Stas	1871.
» Kickx	1852.	» d'Omalius d'Halloy	1872.
» Stas	1853.	» Gluge	1873.
» de Selys Longchamps	1854.	» Candèze	1874.
» Nerenburger	1855.	» Brialmont	1875.
» Dumont	1856.	» Gloesener	1876.
» Gluge	1857.	» Maus	1877.
» d'Omalius d'Halloy	1858.	» Houzeau	1878.
» Melsens	1859.	» de Selys Longchamps	1879.
» P.-J. Van Beneden	1860.	» Stas	1880.
» Liagre	1861.	» P.-J. Van Beneden	1881.
» de Koninck	1862.	» Montigny	1882.
» Wesmael	1863.	» Éd. Van Beneden	1883.
» Schaar	1864.	» Dupont	1884.
» Nerenburger	1865.	» Morren	1885.

Classe des Lettres.

M. le b[on] de Gerlache	1846.	M. le b[on] de Gerlache	1848.
» le b[on] de Stassart	1847.	» le b[on] de Stassart	1849.

M. de Ram 1850
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851
» le b^on de Gerlache. . 1852
» le b^on de Stassart . . 1853
» de Ram 1854
» M.-N.-J. Leclercq . . 1855
» le b^on de Gerlache . . 1856
» de Ram 1857
» M.-N.-J. Leclercq . . 1858
» le b^on de Gerlache. . 1859
» Gachard 1860
» de Ram 1861
» De Decker 1862
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863
» Gachard 1864
» Grandgagnage 1865
» Faider 1866
» Roulez 1867

M. le b^on Kervyn de Lettenhove. 1868
» Borgnet 1869
» Defacqz 1870
» Haus 1871
» De Decker 1872
» Thonissen 1873
» Chalon 1874
» le b^on Guillaume . . 1875
» Ch. Faider 1876
» Alphonse Wauters. . 1877
» de Laveleye 1878
» M.-N.-J. Leclercq . . 1879
» Nypels 1880
» H. Conscience . . . 1881
» Le Roy 1882
» Rolin-Jaequemyns. . 1883
» Wagener 1884
» Piot 1885

Classe des Beaux-Arts.

M. F. Fétis 1846
» Navez 1847
» Alvin. 1848
» F. Fétis 1849
» Baron 1850
» Navez 1851
» F. Fétis. 1852
» Roelandt 1853
» Navez 1854
» F. Fétis. 1855
» De Keyser 1856
» Alvin 1857

M. G^me Geefs 1858
» F. Fétis 1859
» Baron 1860
» Suys 1861
» Van Hasselt 1862
» Éd. Fétis 1863
» De Keyser. 1864
» Alvin 1865
» De Busscher 1866
» Balat 1867
» F. Fétis 1868
» De Keyser. 1869

M. Fraikin	1870	M. Portaels	1878
» Gallait	1871	» le chev. de Burbure.	1879
» Éd. Fétis	1872	» Gallait	1880
» Alvin	1873	» Balat	1881
» De Keyser	1874	» Siret	1882
» Balat	1875	» Fétis.	1883
» Gevaert.	1876	» Slingeneyer	1884
» Alvin	1877	» Pauli	1885

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

184


Th Schwann

THÉODORE SCHWANN,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Neuss (Prusse rhénane) le 7 décembre 1810, mort à Cologne le 11 janvier 1882.

Le dimanche 23 juin 1878 (1), nous nous trouvions tous réunis dans cette salle pour fêter un double anniversaire. Votre collègue Théodore Schwann, l'illustre fondateur de la théorie cellulaire, accomplissait la quarantième année de son professorat; près de quarante ans s'étaient également écoulés depuis la publication du petit livre célèbre dans lequel il communiquait au monde savant la plus importante de ses découvertes : *Les recherches sur l'analogie de structure entre les animaux et les plantes.* Ses collègues, ses élèves et ses anciens élèves avaient saisi cette occasion pour lui donner un témoignage public et solennel de l'admiration qu'ils professaient pour ses travaux et de la sympathie affectueuse que leur inspirait son caractère. Plusieurs savants éminents avaient franchi de longs espaces ou traversé les mers pour se joindre à eux. Les Académies et les Universités

(1) Discours lu par M. Léon Fredericq en séance solennelle de l'Université de Liége du 25 avril 1884.

étrangères, tous les corps savants des deux mondes avaient tenu à honneur de participer à cette fête, où la science se trouvait glorifiée dans la personne d'un de ses plus illustres maîtres, et lui avaient envoyé plus de cent adresses ou diplômes contenant l'expression de leurs vœux et de leurs hommages (1).

Ces honneurs s'adressaient avant tout au fondateur de la théorie cellulaire, cette conception simple et grandiose à la fois qui ramène à l'unité les manifestations si variées et si complexes de la nature organique. Mais les autres mérites du jubilaire n'avaient pas été oubliés. Notre savant collègue Édouard Van Beneden avait retracé en termes éloquents les principales phases de cette carrière scientifique si féconde. Il avait fait ressortir la part qui revient à Schwann dans la direction nouvelle imprimée à la physiologie moderne. Rompant avec la tradition vitaliste triomphante, Schwann, le premier parmi les disciples de Jean Müller, proclama la nécessité d'une explication mécanique de la vie. Schwann ne s'était pas borné à tracer à l'expérimentation physiologique cette voie nouvelle, il y était entré résolument lui-même, par ses travaux classiques sur la contraction musculaire, sur la pepsine, etc. Enfin les recherches sur la fermentation et la putréfaction, par lesquelles il enlevait à la génération spontanée son dernier appui, auraient seules suffi à illustrer le nom de Schwann et à le transmettre à la postérité la plus reculée. Elles constituent les premiers fondements de la science des microbes qui envahit en ce moment toute la

(1) **La liste complète des adresses et des diplômes se trouve dans le *Liber memorialis* publié par la commission organisatrice de la manifestation.**

pathologie des maladies infectieuses et à laquelle nous devons les bienfaits inestimables de la chirurgie antiseptique.

L'homme en l'honneur duquel était organisée cette manifestation avait donc bien mérité de la science et de l'humanité; aussi tous les assistants comprenaient-ils la grandeur de la cérémonie. Ce fut un moment réellement émouvant que celui où Stas, le président de la fête, découvrant le buste en marbre (1) offert à Schwann, termina son allocution par ces paroles :

« L'éminent artiste qui a taillé votre figure dans le marbre » n'a pu rendre la vivante mobilité de vos traits ni l'intelli- » gence qui brille dans vos regards, mais il a reproduit avec » une irréprochable fidélité cette expression de douceur et » de bienveillance qui fait le charme de votre physionomie. » Cette image si parfaite n'est pas indestructible; elle durera » moins que votre nom. Mais pendant de longues années, au » moins, elle sera là pour dire aux générations futures que » vos contemporains n'ont pas méconnu votre génie. »

Schwann n'avait point recherché ces honneurs : c'était une manifestation toute spontanée de reconnaissance et d'admiration; aussi avait-il le droit de s'en montrer fier et heureux. Sa figure était comme illuminée; elle rayonnait d'émotion et de bonheur.

(1) Ce buste se trouve actuellement à Düsseldorf entre les mains du frère du défunt. La famille Schwann a fait exécuter un second buste par le sculpteur Hugo Linderoth de Düsseldorf. Ce buste a été solennellement déposé à la Bibliothèque de Liége, le 11 janvier 1883, en présence du recteur et d'un grand nombre de professeurs.

En le voyant si plein de vie et de bonne humeur, nous espérions encore pour lui de longues années de santé et d'activité. Hélas! le mal impitoyable qui devait l'emporter avait déjà commencé ses ravages. De cruelles préoccupations allaient bientôt troubler tous ceux qui l'affectionnaient. Des accès de vertige et de suffocation avaient fait soupçonner des lésions valvulaires du cœur, sur l'existence desquelles l'auscultation ne laissa malheureusement plus de doute. Cependant l'excellente santé dont il avait toujours joui, la vigueur de sa constitution pouvaient encore assurer un certain répit.

Aucun de nous ne prévoyait une catastrophe immédiate, lorsque nous apprîmes coup sur coup la nouvelle de sa maladie, puis celle de sa mort, survenue à Cologne le 11 janvier 1882.

Schwann était allé passer, suivant son habitude, les vacances de Noël à Kempen au sein de la famille de sa sœur; puis de Kempen il s'était rendu à Cologne chez une autre de ses sœurs. Il y fut, dès le soir de son arrivée, frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva en quelques ours.

Le deuil qui atteignait la famille universitaire eut un douloureux retentissement dans la ville de Liège tout entière, où Schwann ne comptait que des amis. L'Université n'eut pas la consolation de lui faire ici des funérailles dignes d'elle et de lui. Le corps professoral presque au complet et un grand nombre d'étudiants firent, par une froide et triste matinée de janvier, le voyage de Cologne pour rendre un dernier hommage à celui dont la gloire avait jeté un nouveau lustre sur notre Faculté de médecine.

Des discours furent prononcés à la maison mortuaire par

M. le recteur Trasenster au nom de l'Université(1), par M. le professeur Masius au nom de la Faculté de médecine, par M. le professeur Édouard Van Beneden au nom de l'Académie des sciences de Belgique, par M. le docteur Foccroulle au nom des anciens élèves du défunt, et enfin par M le docteur Kuborn au nom de l'Académie de médecine de Belgique. Au cimetière, M. Schaafhausen, professeur à l'Université de Bonn. adressa en termes émouvants un dernier adieu à son compatriote et ami que la terre venait de recevoir. Cette cérémonie funèbre a laissé en nous des souvenirs trop profonds et trop récents pour qu'il soit nécessaire de les rappeler en ce moment.

Peu de temps après, le conseil académique de l'Université décida à l'unanimité d'honorer la mémoire du défunt en publiant sa biographie. Je fus, en ma qualité de successeur de Schwann dans la chaire de physiologie, appelé à l'honneur de retracer la carrière scientifique de mon illustre prédécesseur. Je viens aujourd'hui m'acquitter devant vous de ce pieux devoir.

Théodore Schwann (2) naquit le 7 décembre 1810 à Neuss, près de Dusseldorff, dans la Prusse rhénane, à une époque où cette province faisait partie de l'empire français C'était le cinquième des treize enfants de Léonard Schwann et d'Élisabeth Rottels. Sa famille paternelle était originaire de Bocholt, en Westphalie. Le grand-père Schwann, qui exerçait l'état d'orfèvre, avait, vers le milieu du siècle dernier, quitté

(1) Ces discours ont été reproduits par le *Journal de Liège* du 17 janvier 1882.

(2) Les détails qui suivent m'ont été fournis par M. Franz Schwann, de Neuss, frère du défunt.

son village natal et était venu s'établir à Neuss, où il avait épousé Marie-Gertrude Frings. Son fils Léonard exerçait également l'état d'orfèvre au moment de la naissance de notre collègue. Mais il se décida, au bout de quelques années, à fonder une imprimerie. Il alla visiter en détail l'imprimerie d'une ville voisine, puis se mit vaillamment à l'œuvre et construisit lui-même, avec l'aide d'un ouvrier menuisier, la première presse qui fonctionna dans ses ateliers. Cette imprimerie est aujourd'hui l'une des plus florissantes du pays rhénan. Nous lui devons le beau *Liber memorialis* publié en 1879 en l'honneur de Théodore Schwann.

Léonard Schwann était un homme d'un esprit ingénieux et possédait une aptitude remarquable pour tous les travaux de mécanique. Théodore Schwann tenait de son père ce goût prononcé pour les occupations manuelles, qui lui fut plus tard d'un si grand secours dans ses travaux de laboratoire : tout enfant, il passait ses heures de récréation à fabriquer de petits instruments de physique au moyen des matériaux les plus primitifs (1).

Après l'école primaire, il suivit, de 1820 à 1826, les cours d'humanités au progymnase de sa ville natale, puis alla achever ses études moyennes au collège des Jésuites de Cologne (*Gymnasium an Marzellen*). Il se fit remarquer de tous les professeurs par la vivacité de son intelligence et par son ardeur au travail. Dès ce moment, il manifesta une prédilection marquée pour l'étude des mathématiques et des sciences, et spécialement pour la physique. Il ne se contentait pas de comprendre et de s'assimiler la parole du maître : la leçon

(1) Un de ses frères, Léonard Schwann, orfèvre comme son père, l'aida à construire toute une série d'appareils électriques.

terminée, il s'ingéniait à refaire les expériences, à les varier et même à en imaginer de nouvelles.

Cependant il était encore indécis sur le choix d'une carrière au moment où il se fit inscrire, au mois d'octobre 1829, à la faculté de philosophie de Bonn. Il appartenait à une famille profondément religieuse. Ses parents, et surtout sa mère, auraient vivement désiré lui voir embrasser l'état ecclésiastique, à l'exemple de son frère aîné, Peter Schwann, qui mourut en 1881 professeur de théologie et chanoine honoraire de Frauenburg. Aussi voyons-nous figurer la théologie catholique, un cours *de rebus positivis et negativis*, la psychologie, la logique, à côté de la littérature latine, de la haute algèbre et des sciences proprement dites (physique, chimie, botanique, zoologie, minéralogie) parmi les premières leçons qu'il suivit à Bonn (1). Les cours de sciences et de mathématiques l'absorbèrent bientôt tout entier, et il se décida à aborder l'étude de la médecine. Ses parents eurent la sagesse de ne pas contrarier une vocation si prononcée.

Théodore Schwann eut à ce moment l'inestimable bonne fortune de devenir l'élève du célèbre anatomiste et physiologiste Jean Müller, qui débutait dans la carrière du professorat. Cette rencontre fixa sa destinée. Il subit l'ascendant irrésistible que le génie de Müller exerçait sur tous ceux qui l'approchaient. Il se prit d'une passion profonde pour la science de la vie et devint l'auditeur assidu du jeune professeur (2). C'est aux leçons de Müller qu'il fit la connaissance

(1) **La liste des cours suivis par Schwann se trouve dans le *Curriculum vitae* annexé, selon l'usage, à sa dissertation inaugurale.**

(2) **On a retrouvé dans les papiers de Schwann le brouillon d'une**

de Henle, l'illustre professeur actuel d'anatomie de Göttingue. avec lequel il se lia d'une amitié qui dura jusqu'à sa mort, Citons également parmi ses condisciples Théodore-Ludwig Bischoff et Nasse.

Müller était un grand connaisseur d'hommes; il discerna sans peine la haute intelligence de son élève et n'hésita pas à l'associer à ses travaux. Schwann l'assista dans ses expériences sur les racines motrices et sensitives des nerfs spinaux et sur la coagulation du sang. Le jeune étudiant révéla un tel talent d'expérimentateur et un goût si vif pour les travaux de physiologie que son maître put dès ce moment lui prédire les plus brillantes destinées s'il voulait se consacrer entièrement aux études de science pure.

Mais il fallait courir au plus pressé, c'est-à-dire conquérir

lettre écrite par lui à du Bois-Reymond. Il y raconte la façon dont il fit la connaissance de Müller :

« Ich habe Joh. Müller zuerst kennen gelernt im October 1830, wo ich bei ihm seine Vorlesungen über Encyclopaedie der Medicin und allgemeine Pathologie belegte. In diesen Vorlesungen sprach er über den Bell'schen Lehrsatz über die Verschiedenheit der Empfindungs — und Bewegungsnerven und sagte diese Frage sei noch unentschieden. Ich stand den Winter über in keiner andern Beziehung zu ihm, als dass ich seine Vorlesungen besuchte. Im Frühjahr 1831 begegnete ich ihm zufällig auf einem Spaziergange und wir unterhielten uns über physiologische Gegenstände. Ich machte ihm im Gespräch den Vorschlag zu einem Versuch über jene Frage, worauf er antwortete er habe grade jenen Versuch an Fröschen gemacht und sei nun gewiss dass Bell Recht habe. Er lud mich ein, so oft ich wolle zu ihm zu kommen um Versuche zu machen. So habe ich denn während des darauf folgenden Semesters alle Versuche an denen er damals arbeitete mit ihm gemacht... »

d'abord le diplôme de docteur Après avoir subi à Bonn, le 4 août 1831, l'examen dit philosophique et scientifique, Schwann se rendit à Wurtzbourg. L'enseignement clinique de Schönlein jouissait, à cette époque, d'une renommée sans égale en Allemagne et attirait dans la célèbre Université bavaroise une foule toujours croissante d'élèves et de jeunes médecins. Schwann séjourne trois semestres à Wurtzbourg, puis se transporte à Berlin pour y terminer ses études et passer les derniers examens.

Il y retrouve Jean Müller, dont la renommée n'avait fait que grandir entretemps et qui venait de succéder à Rudolphi dans la première chaire d'anatomie et de physiologie de l'Allemagne. Il retrouve également Henle, devenu l'assistant de Müller.

Schwann entreprend son premier travail scientifique sur les conseils et sous la direction de Müller. Les recherches dans lesquelles il prouve la nécessité de l'oxygène pour le développement de l'embryon dans l'œuf de la poule lui servirent de *dissertation inaugurale* et lui valurent, le 31 mai 1834, le titre scientifique de docteur en médecine (1). Il subissait à la même époque l'examen d'État et obtenait, le 26 juillet 1834, le brevet de médecin et de chirurgien, qui lui donnait accès à la pratique médicale.

Jean Müller avait été à même d'apprécier de plus près le talent hors ligne de son élève. Il insista de nouveau pour le décider à entrer dans la carrière scientifique et le fit bientôt (1er octobre 1834) nommer aide au Musée anatomique, dont il était le directeur. Schwann remplaçait son ami Henle qui

(1) De necessitate aeris atmospherici ad evolutionem pulli in ovo incubito. Dissert. Berolini. 1834.

venait d'être nommé second prosecteur de Müller à la place de D'Alton.

La position officielle était des plus modestes; elle rapportait 10 thalers (fr. 37-50) par mois (1). Le travail était parfois rebutant. Ainsi, le directeur actuel du Musée de Berlin, Peters (2), se rappelle encore avoir vu Schwann nouvellement installé dans ses fonctions d'aide d'anatomie, gratter pendant des journées entières les nageoires pectorales d'une raie gigantesque pour en préparer le squelette. Plusieurs pièces conservées dans les collections zoologiques témoignent du soin consciencieux avec lequel le jeune savant s'acquittait d'une besogne en somme peu intéressante pour lui.

Mais qu'étaient ces légers ennuis pour celui qui avait le bonheur de travailler aux côtés d'un savant tel que Müller? Comme chercheur, Müller tenait incontestablement, depuis la mort de Cuvier, le premier rang parmi les biologistes; comme maître, il était incomparable. Il exerçait sur ceux qui l'approchaient une véritable fascination; il communiquait à ses élèves sa prodigieuse activité, le feu sacré dont il brûlait. Il leur inspirait cet ardent amour de la vérité scientifique, cet esprit de critique sévère qui lui faisait dédaigner les spéculations pures pour chercher à s'appuyer toujours sur le terrain solide de l'observation et de l'expérience.

« Quand on s'est trouvé en contact avec un homme de
» premier ordre, a dit Helmholtz, faisant allusion à ses rela-

(1) Schwann faisait en outre des cours privés rétribués d'histologie et recevait une rémunération pour les articles destinés au Dictionnaire des sciences médicales.

(2) M. Peters est mort depuis que ces lignes ont été écrites.

» tions avec Jean Müller, toute l'échelle des conceptions
» intellectuelles est modifiée pour la vie; la rencontre d'un
» tel homme est peut-être ce que l'existence peut offrir de
» plus intéressant. »

C'est Müller qui a formé toute cette pléiade d'anatomistes et de physiologistes, dont les travaux ont renouvelé la science et ont fait de l'Allemagne une terre classique des études biologiques : Schwann, Henle, Reichert, Virchow, Brücke, du Bois-Reymond, Helmholtz, etc., pour ne citer que quelques-uns des plus illustres.

Pendant les cinq années qu'il passe aux côtés de Müller, se place pour Schwann une période de travail acharné, pendant laquelle les découvertes succèdent aux découvertes. Les grands travaux qui ont illustré son nom datent tous de cette époque.

Henle (1), qui vécut pendant plusieurs années sous le même toit que Schwann, nous a tracé de lui un portrait caractéristique, que je demanderai la permission de reproduire ici : « Il me semble encore le voir devant moi, dit-il;
» c'était un petit homme de taille au-dessous de la moyenne,
» à figure imberbe, d'expression presque enfantine et tou-
» jours souriante, à cheveux lisses d'un brun foncé, vêtu
» d'une robe de chambre fourrée, habitant une petite pièce
» mal éclairée, au second étage d'un restaurant qui n'était
» pas même de second rang (au coin de la *Friedrichstrasse*
» et de la *Mohrenstrasse*). Il y passait des journées entières
» sans sortir, entouré de quelques rares livres, mais d'in-
» nombrables petits vases de verre, cornues, fioles, tubes, etc.,
» et d'appareils simples qu'il confectionnait lui-même. Ou

(1) Theodore Schwann, Nachruf v. Henle. 1882.

» bien je me transporte de nouveau par la pensée dans les
» salles sombres et fétides de l'Institut anatomique, derrière
» l'église de la garnison. Nous y travaillions jusqu'à la tom-
» bée de la nuit aux côtés de notre excellent chef Johannes
» Müller. Nous dînions le soir suivant la mode anglaise pour
» profiter plus complètement de la lumière du jour. A midi
» un second déjeuner nous réunissait dans la chambre du
» directeur. La femme du portier fournissait les mets, et
» nous le vin et les joyeuses saillies.

» C'étaient des jours heureux que la génération actuelle
» peut nous envier, jours heureux où l'on vit apparaître les
» premiers bons microscopes sortis des ateliers de Plössl à
» Vienne ou de Pistor et Schiek à Berlin, et payés de nos
» économies d'étudiant ; jours heureux où il était encore
» possible de faire des découvertes de premier ordre en
» grattant une membrane animale de l'ongle ou du tranchant
» du scalpel. »

Jean Müller avait à ce moment commencé la publication de son grand traité de physiologie, le plus vaste monument élevé à cette science depuis l'apparition des *Elementa* de Haller. C'était une œuvre non de compilation, mais de critique scientifique. Müller n'admettait comme vrai que ce qu'il avait vérifié lui-même ou fait vérifier sous ses yeux par ses assistants. Il avançait ainsi pas à pas, parcourant systématiquement chaque chapitre de la physiologie, imaginant de nouvelles expériences, répétant celles des autres, s'appuyant toujours sur le terrain solide des faits. Ses aides, enflammés par son exemple, travaillaient à ses côtés et concouraient activement au grand œuvre.

Quelle meilleure école pour un jeune savant que ce commerce de tous les jours, cette collaboration avec un maître

de la valeur de Müller ! Mais quel honneur pour Müller de former desé lèves tels que Schwann !

Schwann entreprit, à l'instigation de J. Müller, un grand nombre de recherches physiologiques et microscopiques destinées au grand traité de physiologie. Il examina la texture des muscles volontaires, indiqua une méthode d'isoler les fibres primitives et montra l'origine des stries transversales de leurs faisceaux primitifs. Il chercha la terminaison des nerfs dans les muscles, sans parvenir à la découvrir ; il n'admit point la terminaison par anses, généralement adoptée à cette époque, aujourd'hui entièrement réfutée. Il constata le premier l'existence des parois propres des vaisseaux capillaires et fut bien près de découvrir leur endothélium. Il montra par des expériences physiologiques au moyen de l'eau froide la contractilité musculaire des artères. Il découvrit dans le mésentère de la grenouille et dans la queue des têtards la division d'une fibre primitive des nerfs, observation sans précédent jusqu'alors. Il prouva le premier, par l'examen microscopique et par le rétablissement de la fonction, la reproduction des nerfs coupés, et le premier il se servit de cette faculté pour aborder la question de savoir si les fibres sensitives ou motrices, irritées au milieu de leur trajet, propagent leur irritation vers le centre et la périphérie à la fois, ou seulement dans une direction.

Il imagina un instrument, la balance musculaire destinée à mesurer la force du muscle aux différents états de raccourcissement. Il démontra que la contractilité musculaire s'exerce suivant la même loi que l'élasticité d'un corps qui, ayant la longueur du muscle contracté au maximum, serait étiré à la longueur du muscle au repos. Le travail de Schwann sur la force des muscles inaugure brillamment cette série non

interrompue de recherches exactes à l'aide desquelles les du Bois-Reymond, les Helmholtz, etc., ont édifié cette physiologie générale des nerfs et des muscles qui constitue l'un des plus beaux fleurons de la biologie moderne. C'était la première fois, a dit du Bois-Reymond, que l'on examinait comme une force physique une force éminemment vitale et que les lois de son action étaient mathématiquement exprimées par des chiffres.

Schwann coopéra également à une autre œuvre de longue haleine, le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales publié par les professeurs de Berlin. On lui doit les articles : Vaisseaux, Hématose, Sécrétion urinaire et Sécrétion cutanée.

A cette occasion il publia les résultats de ses recherches sur la structure de la paroi vasculaire et notamment du tissu élastique qui entre dans la constitution de cette paroi. On y rencontre la première description complète des différentes formes de tissu élastique. Une partie de ces recherches se trouve reproduite dans un travail inspiré par lui et publié sous sa direction, la dissertation d'Eulenburg, intitulée : *De tela elastica* (Berolini, 1836).

C'est à la même époque que Schwann entreprit les expériences qui le conduisirent à la découverte du ferment de la digestion stomacale, la pepsine (1). On savait par les expériences de Réaumur, de Spallanzani et celles plus récentes de Tiedemann et Gmelin, que le suc gastrique extrait du corps est encore capable d'exercer son action digestive sur la viande ou l'albumine. Beaumont venait de publier ses intéressantes observations faites sur un chasseur canadien

(1) Müller's Archiv f. Anat. u. Physiologie, 1836, p 66 et p. 90.

atteint accidentellement de fistule gastrique. Enfin Eberle de Wurtzbourg avait constaté que les propriétés digestives appartiennent également à la paroi stomacale. L'extrait acide obtenu par macération de la membrane muqueuse de l'estomac dissout le blanc d'œuf en lui faisant subir une transformation chimique.

Müller s'intéressait vivement aux expériences d'Eberle; il les répéta en commun avec Schwann et en confirma pleinement l'exactitude. Mais il restait bien des points intéressants à élucider. A quel genre de dissolution faut-il rapporter la digestion de la viande? S'agit-il d'une action de contact de la muqueuse stomacale ou bien le suc gastrique contient-il une substance qui préside à la dissolution ? Autant de questions qu'il s'agissait de résoudre et dont Müller abandonna généreusement l'étude à son jeune collaborateur. Schwann poursuivit donc seul les expériences sur la digestion. Il les conduisit avec une rare sagacité : il ne tarda pas à découvrir que le suc gastrique doit sa puissance digestive à la présence d'une matière organique nouvelle qu'il appela *Pepsine* (de πεψις, coction). Il détermina les réactions de la pepsine et les principales conditions de son activité. Il démontra que cette substance agit à la façon des ferments, une petite quantité de pepsine suffisant pour transformer une très grande quantité d'albumine. Malgré le grand nombre de travaux importants qui depuis cette époque ont eu pour but d'élucider la digestion pepsique, l'œuvre de Schwann est restée entièrement debout et cette partie de la physiologie est encore telle qu'elle est sortie de ses mains. Ses successeurs se sont bornés à élucider quelques points de détail. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce travail. N'oublions pas que la découverte de la pepsine a enrichi la thé-

rapeutique d'un agent puissant auquel des milliers de malades ont chaque jour recours.

Schwann aborda également l'étude d'un autre genre de fermentation. Dans une des thèses annexées à sa dissertation inaugurale, il s'était posé en adversaire de la doctrine des générations spontanées (1). Cette question, qui avait passionné les savants dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, lors du débat fameux entre Needham et Spallanzani, attendait encore sa solution définitive. On avait à peu près abandonné l'opinion de Spallanzani, qui attribuait la présence des êtres vivants dans les liquides en décomposition à des germes apportés par l'atmosphère et qui expliquait l'absence de ces organismes vivants dans les infusions bouillies, à l'action destructive exercée par la chaleur sur leurs germes. Un grand nombre de bons esprits admettaient au contraire avec Needham, que la matière organique des liquides en décomposition conserve après la mort un reste de vitalité, sous l'influence de laquelle ses particules peuvent se réunir dans un nouvel arrangement et donner naissance aux animalcules des infusions. Ehrenberg n'avait cependant cessé de protester (depuis 1830) contre la doctrine de la génération spontanée des infusoires, en se basant principalement sur l'organisation compliquée de ces animaux.

Quoi qu'il en soit, on n'établissait aucun lien de causalité entre le développement des êtres inférieurs et les phénomènes de la putréfaction. Si les infusions organiques bouillies et renfermées dans des flacons bouchés ne s'altèrent pas et restent exemptes d'organismes microscopiques, c'était, d'après Gay-Lussac et Berzelius, au manque d'air qu'il fallait

(1) Infusoria non oriuntur generatione aequivoca.

l'attribuer. L'économie domestique avait utilisé ces faits pour la préservation des aliments : à plusieurs reprises, on avait constaté que l'air des conserves préparées d'après le procédé Appert ne contient plus d'oxygène.

Tel était l'état de la question lorsque Théodore Schwann (1) et Franz Schulze (2) abordèrent à Berlin en même temps et sans doute indépendamment l'un de l'autre le problème de la génération spontanée. Franz Schulze démontra par des expériences probantes que les infusions végétales et animales peuvent se conserver intactes pendant des mois malgré la présence et le renouvellement de l'air, si l'on a soin de faire passer cet air sur de l'acide sulfurique qui tue les germes contenus dans l'air. La même année, Schwann communiquait au Congrès des naturalistes allemands réunis à Jena les résultats d'expériences analogues. Une infusion de viande bouillie peut être enfermée dans une bulle de verre avec une quantité notable d'air, sans qu'elle se putréfie et qu'un seul infusoire s'y développe. Peu de temps après, Schwann eut l'idée de modifier l'expérience de manière à renouveler l'air de ses vases tout en détruisant les germes qu'il pourrait contenir (3) :

« Un flacon contenant un petit morceau de viande est » rempli d'eau jusqu'au tiers, puis fermé au moyen d'un » bouchon percé de deux tubes de verre. Ces tubes traver-

(1) Théodore Schwann, Poggendorf's Annalen XXXXI, pp. 184-193. 1837.

(2) Franz Schulze, *ibid.*, XXXIX. 1836.

(3) Le travail de Schwann avait été lu par J. Müller à la Société: Gesellschaft naturforschender Freunde de Berlin, dans la séance du mois de février 1837.

» sent, sur une longueur de trois pouces environ, un alliage
» fusible maintenu à une température voisine de celle de
» l'ébullition du mercure L'un des tubes est relié à un
» gazomètre par son extrémité émergeant du métal fondu.
» Puis le liquide du flacon est soumis à une ébullition éner-
» gique de manière à chasser en partie au dehors l'air con-
» tenu dans le vase et les tubes et à échauffer le reste. Après
» refroidissement un courant continu d'air atmosphérique
» provenant du gazomètre est conduit dans le flacon et de
» là au dehors. Avant de pénétrer dans le flacon, cet air
» amené du gazomètre est soumis à une température élevée
» lors de son passage à travers le tube plongé dans l'alliage
» fondu. L'expérience fut prolongée pendant plusieurs se-
» maines et répétée plusieurs fois. Il ne se forma ni
» infusoires, ni moisissures, ni putréfaction. La viande ne
» s'altéra pas et le liquide resta aussi clair qu'il l'était au
» début. »

Schwann continue en ces termes : « Je me propose d'exa-
» miner à un autre endroit si de ces expériences on peut
» tirer une conclusion définitive au sujet de la génération
» équivoque. Je me borne à remarquer ici que, considérées
» au point de vue des adversaires de la génération spon-
» tanée, ces expériences s'expliquent en admettant que les
» germes de moisissures et d'infusoires, qui — d'après cette
» manière de voir — sont contenus dans l'air atmosphérique,
» ont été détruits par la calcination de l'air. Dans ce cas,
» il faut expliquer la putréfaction en admettant que les ger-
» mes, en se développant et en se nourrissant aux dépens
» de la substance organique, y provoquent une décomposi-
» tion correspondant aux phénomènes de la putréfaction,
» opinion en faveur de laquelle on peut faire valoir égale-

» ment cette circonstance que l'arsenic et le sublimé,
» substances toxiques pour les infusoires et les moisissures,
» sont précisément les meilleurs préservatifs de la putré-
» faction »

» Les substances comme l'extrait alcoolique de noix vo-
» mique qui constitue un poison pour les infusoires, mais non
» pour les moisissures, empêchent tous les phénomènes de
» putréfaction liés à la présence des infusoires, par exemple,
» le dégagement d'hydrogène sulfuré, et permettent au
» contraire les altérations dues au développement des moi-
» sissures. »

Restait à vérifier si le fait de la calcination de l'air ne lui enlève pas certaines de ses propriétés, par exemple, celle d'entretenir les phénomènes chimiques dans lesquels le développement d'animaux ou de plantes n'intervient pas. Schwann rangeait parmi ceux-ci la respiration des animaux et la fermentation alcoolique. Il constata, conformément à ses prévisions, que les grenouilles vivent et respirent sans la moindre gêne dans de l'air calciné au préalable.

Les expériences sur la fermentation alcoolique fournirent, au contraire, un résultat inattendu. La fermentation ne s'établit pas dans des vases renfermant de la levure bouillie et ne recevant que de l'air calciné. Loin de se décourager, Schwann trouve dans ce fait l'occasion d'une nouvelle découverte capitale, celle de la nature organisée de la levure de bière. Il lui vient immédiatement à l'idée que la fermentation alcoolique pourrait bien être une décomposition du sucre provoquée, elle aussi, par le développement d'organismes végétaux ou animaux. Il examine la levure au microscope et a le bonheur de voir ses prévisions se réaliser. Il découvre à nouveau ces globules que Leeuwenhoek avait

déjà vus (1680), mais avait pris pour des cristaux. Il observe leur végétation et leur multiplication et démontre par des expériences fort ingénieuses leur participation au phénomène de fermentation et à la production de l'acide carbonique. La même découverte avait été faite peu de temps auparavant en France par Cagniard Latour. Ainsi l'étude de la fermentation alcoolique, loin d'ébranler la doctrine de l'intervention des êtres inferieurs dans les phénomènes de putréfaction, leur prêtait un appui nouveau et inattendu. Toutes ces découvertes tiennent dans un petit écrit de neuf pages in-8°. Quelle leçon, comme le dit Henle, pour la génération prolixe qui remplit aujourd'hui les ouvrages périodiques de longues communications sur des sujets souvent insignifiants !

Les idées de Schwann sur le rôle que les organismes inférieurs jouent dans les phénomènes de putréfaction et de fermentation ne reçurent pas immédiatement l'accueil qu'elles méritaient. Elles trouvèrent en Liebig un adversaire redoutable. Pour ce chimiste philosophe, la notion de ferment n'a rien de commun avec les phénomènes de la vie des êtres inférieurs. Le ferment doit être consideré comme formé d'une substance organique en voie de décomposition. L'ébranlement dont ses particules sont affectées se transmet aux molécules voisines de la substance fermentescible, et y propage le mouvement de décomposition.

L'illustre chimiste ne se borna pas à combattre la nouvelle théorie sur le terrain des faits et des raisonnements scientifiques, il chercha à la ridiculiser. La parodie représentant un infusoire mangeant du sucre et éliminant de l'alcool par l'intestin et de l'acide carbonique par la vessie est restée légendaire.

L'aversion de Schwann pour les polémiques personnelles

constitue l'un des traits de son caractère. Après avoir lancé dans le monde scientifique une de ces idées qui soulèvent des orages, il se renfermait ensuite dans un calme olympien et savait assister en spectateur, pour ainsi dire désintéressé, aux controverses les plus passionnées. Il laissa donc Liebig triompher bruyamment, certain qu'un jour on lui rendrait justice et que la vérité finirait par l'emporter.

Il attendit un quart de siècle, mais il vécut assez pour jouir d'une éclatante revanche. La doctrine de Schwann, pour ainsi dire découverte à nouveau et rajeunie par les travaux de Pasteur (1), a pris dans ces derniers temps un développement grandiose. Pasteur a multiplié les exemples de fermentations dues à des êtres organisés; il a imaginé des procédés pour recueillir, manipuler et cultiver les

(1) On lira avec intérêt la lettre suivante écrite à Schwann par Pasteur, peu de temps avant la manifestation du 23 juin 1873. Nous la reproduisons avec l'assentiment de l'auteur :

Paris, le 15 juin 1878.

Monsieur et illustre confrère,

J'apprends qu'une grande manifestation se prépare, en Belgique, en votre honneur et que vos fécondes découvertes vont y recevoir le juste tribut d'admiration qui leur est dû.

Depuis vingt années déjà, je parcours quelques-uns des chemins que vous avez ouverts. A ce titre, je réclame le droit et le devoir de m'associer de cœur à tous ceux qui proclameront bientôt que vous avez bien mérité de la science et de signer ces quelques lignes.

L'un de vos nombreux et sympathiques disciples et admirateurs, L. Pasteur.

A Monsieur Th. Schwann, à Liège.

germes des organismes inférieurs, il a varié les expériences de cent façons différentes de manière à convaincre les plus difficiles Enfin il a étendu la doctrine des microbes à la pathogénie des maladies infectieuses. Pour beaucoup de savants de premier ordre qui acceptent les idées de Pasteur, les maladies contagieuses ou infectieuses sont probablement toutes dues au développement de bactéries et d'autres êtres infiniment petits qui envahissent notre organisme et s'y multiplient avec une rapidité et une profusion effrayantes.

Le virus du charbon, celui du choléra des poules, du rouget des porcs, etc., est un être vivant, une réalité palpable qu'on peut aujourd'hui combattre d'une façon rationnelle, grâce à l'admirable découverte de l'atténuation des virus. Ces mêmes bactéridies charbonneuses, par exemple, qui propagent au loin la contagion et la mort deviennent, quand elles ont été soumises à une culture appropriée, un préservatif efficace, un véritable vaccin contre la terrible maladie.

Tout un essaim d'émules ou d'élèves de Pasteur se livre en ce moment avec ardeur à cette étude ; et le jour n'est peut-être pas éloigné où, grâce à leurs travaux, l'humanité sera en possession de spécifiques infaillibles contre le typhus, le choléra, la tuberculose, et où elle pourra combattre victorieusement les ennemis invisibles qui la menacent de toutes parts. N'est-ce pas en s'inspirant des idées de Pasteur que Lister a imaginé son fameux pansement antiseptique des plaies qui a révolutionné la chirurgie, et auquel chaque jour des milliers de malheureux doivent la vie?

Les travaux dont j'ai rendu compte jusqu'à présent auraient seuls suffi à illustrer le nom de Schwann. Cependant ces travaux sont relativement peu connus : leur renom-

mée a pâli devant l'éclat incomparable de la grande découverte de notre collègue. La publication du petit livre où il jette les fondements de la théorie cellulaire a ouvert une ère nouvelle à l'étude de la biologie. On cherchera en vain, a dit Simon, dans l'histoire des sciences naturelles l'exemple d'une révolution plus radicale dans la direction et le caractère des travaux scientifiques, que celle qui fut opérée de 1838 à 1839 par la mise en lumière de la théorie histogénétique de Schwann. Cette révolution fut subite et triompha pour ainsi dire sans combat.

C'est une fortune bien rare qu'une doctrine d'une portée aussi générale que la théorie cellulaire rallie dès son apparition tous les suffrages. Comme le fait remarquer Henle, le sol scientifique sur lequel cette théorie germa et se développa avait été favorablement préparé à deux points de vue différents : l'un que l'on pourrait appeler philosophique ou idéal, l'autre positif ou histologique. La préparation au point de vue philosophique date des débuts de l'étude de la nature : l'esprit humain est invinciblement poussé à rechercher et surtout à imaginer une cause simple chargée d'expliquer la diversité des phénomènes. C'est à ce besoin inné de schématisation, de simplification que nous devons les monades d'Épicure ou de Leibnitz et la philosophie de la nature d'Oken.

Nous lui devons, jusqu'à un certain point, les théories plus positives d'observateurs tels que Fontana, Milne-Edwards, Raspail, Dutrochet, qui tour à tour crurent apercevoir dans le champ du microscope l'élément fondamental auquel se réduit la nature animée tout entière.

Malheureusement l'hypothèse de cette forme unique et primordiale reposait en partie sur de pures illusions d'op-

tique, en partie sur des faits mal interprétés. Aussi peut-on dire avec Ranvier qu'il y a entre les théories cellulaires de Raspail et de Dutrochet et la théorie cellulaire de Schwann, la même différence qu'entre l'atomisme des anciens et les nouvelles doctrines chimiques.

D'autres travaux histologiques parfois d'allure modeste, mais serrant les faits de près, avaient frayé une voie plus sûre à la théorie cellulaire. Tant il est vrai que les grandes découvertes sont souvent préparées par plusieurs générations de travailleurs. Elles naissent rarement d'une pièce comme la Minerve antique qui jaillit tout armée du cerveau de Jupiter.

Robert Brown découvre en 1821 le noyau cellulaire, ce corpuscule qui donne aux cellules végétales quelque chose de caractéristique et ne permet plus de les confondre avec des vésicules quelconques. Mirbel, von Mohl, Unger démontrent que chez les végétaux tous les organes, tous les tissus, malgré leur apparente diversité, sont au fond des agrégats de cellules plus ou moins transformées. La brillante corolle qui s'épanouit au soleil comme l'humble brin de mousse sont formés des mêmes parties élémentaires, de cellules juxtaposées. Chaque cellule possède son individualité propre, c'est un organisme en miniature, une unité vivante. Schleiden venait d'étudier le rôle important rempli par le noyau dans la formation des cellules végétales, et lui donnait pour cette raison le nom de *cytoblaste*, c'est-à-dire de formateur de la cellule. Dès ce moment la théorie cellulaire était constituée pour le règne végétal, et la diversité de forme et de structure était ramenée à cette unité fondamentale, la cellule.

On connaissait, il est vrai, çà et là chez les animaux

quelques exemples d'organes formés de cellules. J. Müller avait constaté leur présence dans le tissu de la corde dorsale; Henle les avait étudiées dans l'épiderme; Henle et Purkinje, dans la substance des glandes; Ehrenberg et Valentin, dans les centres nerveux, etc. Mais c'étaient là des faits isolés, qu'aucun lien ne reliait et que certains savants considéraient même comme des exceptions. Personne n'avait encore songé à transporter dans le domaine de l'histologie animale les notions générales qui se dégageaient des études d'histologie végétale.

Schwann a raconté lui-même à quel hasard il avait dû la première idée de sa découverte (1) :

« Un jour que je dînais avec M. Schleiden, cet illustre » botaniste me signala le rôle important que le noyau joue » dans le développement des cellules végétales. Je me rap- » pelai tout de suite avoir vu un organe pareil dans les » cellules de la corde dorsale, et je saisis à l'instant même » l'extrême importance qu'aurait ma découverte, si je parve- » nais à montrer que dans les cellules de la corde dorsale, » ce noyau joue le même rôle que le noyau des plantes » dans le développement des cellules végétales. Il s'ensui- » vrait, en effet, à cause de l'identité de phénomènes si » caractéristiques, que la cause qui produit les cellules de » la corde dorsale ne peut pas être différente de celle qui » donne naissance aux cellules végétales. »

Les deux savants se rendirent immédiatement à l'amphithéâtre d'anatomie pour examiner les noyaux en question,

(1) Schleiden n'avait pas encore livré à la publicité les résultats de ses recherches, qui eurent une influence décisive sur le développement de la théorie cellulaire de Schwann.

et Schleiden leur reconnut une ressemblance parfaite avec les noyaux des cellules des plantes.

« Dès ce moment, poursuit Schwann, tous mes efforts » tendirent à trouver la preuve de la préexistence du noyau » à la cellule.

» Une fois arrivé, sous ce rapport, pour la corde dorsale » et pour les cartilages à un résultat satisfaisant, l'origine » de toutes les parties élémentaires des autres tissus par le » même mode de développement, c'est-à-dire au moyen de » cellules, n'était plus douteuse pour moi, à cause du prin- » cipe que je venais d'établir, et l'observation a entière- » ment confirmé ma manière de voir. J'ai trouvé, à l'aide du » microscope, que ces formes si variées des parties élémen- » taires des tissus de l'animal ne sont que des cellules » transformées, que l'uniformité de la texture se retrouve » aussi dans le règne animal, que, par conséquent, l'origine » cellulaire est commune à tout ce qui vit. Tout m'autori- » sait dès lors à faire également à l'animal l'application de » l'idée de l'individualité des cellules. »

Au moment où Schwann entreprenait de démontrer que tous nos organes ont une origine cellulaire, la structure de la plupart d'entre eux était fort mal connue. L'application suivie du microscope aux recherches d'histologie animale était d'introduction récente : tout était à créer. Schwann ne recula pas devant le labeur immense qui s'ouvrait devant lui. Ce qu'il avait fait en premier lieu pour les cartilages et pour la corde dorsale, il le tenta successivement pour tous les autres tissus du corps. Partout il eut le bonheur de constater la réalisation de son idée.

Il eut, au cours de ses recherches, l'occasion de découvrir un grand nombre de faits nouveaux. Le premier il com-

pare l'œuf à une cellule et reconnaît dans les globules du blastoderme de véritables cellules; le premier il décrit les cellules pigmentaires étoilées, les lamelles de l'ongle, le développement des plumes, les noyaux des prismes de l'émail, ceux des muscles lisses et striés, les fibres de la pulpe dentaire et les cellules destinées à se transformer en fibres du cristallin, etc. Il appelle l'attention sur l'enveloppe des fibres nerveuses qui porte aujourd'hui son nom : gaîne de Schwann. Toutes ces découvertes ont été pleinement confirmées par les recherches modernes armées d'une technique plus parfaite et d'instruments d'optique infiniment supérieurs.

Est-il besoin de rappeler qu'à côté de ces acquisitions nouvelles dont les *Recherches microscopiques* enrichissaient définitivement la science, il s'était glissé un certain nombre d'erreurs ? Il en eût difficilement été autrement, vu l'imperfection des appareils d'optique et la difficulté extrême d'un sujet tout nouveau.

Le vif désir que Schwann devait éprouver de voir sa théorie sortir triomphante de la longue épreuve à laquelle il la soumettait, l'a peut-être influencé parfois d'une façon inconsciente. Fermement persuadé de l'exactitude des principes qui le guidaient, trouvant à chaque instant dans les faits particuliers qu'il découvrait la confirmation la plus éclatante de ces principes, est-il étonnant qu'il se soit, dans certains cas particuliers, montré moins sévère qu'à l'ordinaire dans l'admission des preuves ?

Il est une partie fort importante de la théorie cellulaire, celle à laquelle son auteur attachait le plus de prix, et sur laquelle les données modernes de la science diffèrent essentiellement de ce que Schwann avait cru découvrir : je veux

parler de la genèse de la cellule, de son mode de formation. Une erreur capitale, la notion de la formation libre des cellules au sein d'un blastème, s'était dès le début glissée dans les travaux de Schleiden. Il est vrai que Schleiden n'admettait ce mode de formation qu'à titre d'exception. Cette erreur, Schwann l'avait transportée et adaptée à l'histogenèse animale. La cellule animale se formait également pour lui par une espèce de précipitation libre ou de *cristallisation organique* au sein d'une masse semi-liquide qu'il appelait *cytoblastème*. Le *cytoblastème* pouvait aussi bien se trouver en dehors qu'en dedans d'une autre cellule.

Il est assez étonnant que Schwann, qui avait combattu victorieusement la génération spontanée sur le terrain de la fermentation et de la putréfaction, s'en soit fait le défenseur alors qu'il s'agissait de la genèse des cellules. Le principe de l'individualité physiologique de la cellule, ce petit organisme en miniature, se forme de toutes pièces à la façon d'un cristal, alors que les infusoires, les vibrions, les globules de levure descendent tous d'êtres semblables à eux-mêmes. Schwann, dans sa comparaison de la formation du cristal et de la cellule, oubliait donc un fait primordial : c'est que la vie n'est engendrée que par la vie. Il fallut de longs travaux pour déraciner cette erreur et pour faire triompher le principe posé par Virchow : *Omnis cellula e cellula* (toute cellule est la fille d'une autre cellule).

Quoi qu'il en soit des imperfections de la théorie cellulaire, il est certain que son apparition a provoqué dans tous les domaines de la biologie une de ces transformations que la science ne subit qu'à de longs intervalles. La notion de la cellule comme élément primordial de tous les tissus allait dorénavant servir de fil d'Ariane aux nombreux cher-

cheurs qui se vouent à l'étude de la morphologie, et leur permettre de débrouiller l'infinie variété des formes organiques. Elle donna la consécration définitive à l'application du microscope aux recherches d'anatomie et de physiologie. Dès ce moment l'histologie moderne est fondée, et toutes les recherches morphologiques accomplies depuis près d'un demi-siècle se rattachent à la théorie cellulaire.

« Il est un livre, a dit Édouard Van Beneden, qui, par » l'importance prépondérante qu'il a exercée sur la marche » de la biologie, peut être cité à côté de celui de Schwann. » C'est cette œuvre immortelle qui, en faisant pénétrer dans » la pensée scientifique la notion de l'évolution des orga- » nismes, a déterminé la rénovation de la morphologie. Mais » qui donc eût reconnu la portée du principe de la sélection, » si la théorie cellulaire n'avait au préalable rendu familière » à tout naturaliste la conception de l'unité constitutionnelle » de la nature vivante? Pour que la doctrine du transfor- » misme pût s'installer définitivement, il fallait que par un » développement naturel des idées du maître, le principe » que toute cellule provient d'une autre cellule fût reconnu » et proclamé. »

L'anatomie pathologique bénéficia immédiatement de l'action fécondante de la théorie cellulaire. Jean Müller, s'inspirant des travaux de son jeune assistant, reconnut que le tissu de nouvelle formation de l'enchondrome et d'autres tumeurs est composé de cellules, et que la théorie qui fait dériver tous les tissus de cellules est également applicable à la pathologie. A Virchow était réservé l'honneur de développer cette idée et de créer la pathologie cellulaire.

Mais l'influence de la théorie cellulaire sur la marche de la physiologie n'a pas été moins profonde. La notion de l'in-

dividualité, de la vie propre de chaque cellule, est aujourd'hui la pierre angulaire de la physiologie générale. Les éléments histologiques qui entrent dans la constitution de notre corps sont bien et dûment de petits organismes, au même titre que les êtres inférieurs formés d'une seule cellule. La cellule est donc un organisme en miniature, qui vit, qui se nourrit, qui respire, qui réagit aux excitations venues du dehors. Elle est le siège d'échanges continus d'énergie et de substance entre elle et le monde extérieur. C'est dans ces propriétés de la cellule que la physiologie moderne recherche le secret de l'activité des muscles, des glandes, des nerfs, de tous nos organes, en un mot.

D'autre part, la théorie cellulaire a coopéré efficacement à bannir de la science de la vie la notion de la force vitale et à assurer la prédominance de la doctrine physico-chimique. A l'époque où Schwann publia ses recherches, l'école vitaliste triomphait pour ainsi dire sans conteste aussi bien en Allemagne qu'en France. Jean Müller, qui passait pour la plus grande autorité dans cette matière, était franchement vitaliste. Il admettait dans chaque organisme une force vitale unique entièrement différente des forces chimiques et physiques, agissant comme cause et comme ordonnateur suprême de tous les phénomènes, d'après un plan déterminé à l'avance. Cette puissance mystérieuse, pour laquelle la physique et la chimie n'avaient plus de secrets, s'évanouissait au moment de la mort sans plus laisser de traces. Dans la formation d'un nouvel être, elle naissait par division d'une autre force vitale sans que cette dernière se trouvât en rien diminuée.

Cette doctrine allait bientôt être ruinée de fond en comble et cela par les travaux des élèves de Müller. La théorie cellulaire, mais avant tout la notion de la conservation de

énergie et les nombreuses recherches sur la physiologie générale des nerfs et des muscles, contribuèrent à lancer la physiologie dans cette voie nouvelle. Aujourd'hui l'hypothèse de la force vitale a fait son temps, elle est allée rejoindre l'*horreur du vide, l'esprit recteur sidéral* de Képler et les autres principes métaphysiques aussi inutiles que nuisibles, qui encombraient la science à ses débuts. L'ancienne formule de Descartes posant en principe qu'il n'y a pas deux mécaniques, l'une pour les corps bruts, l'autre pour les corps vivants, et que partout les lois de la nature sont identiques, a été reprise victorieusement par l'école physiologique moderne.

La théorie cellulaire porta au vitalisme les premiers coups et non les moins sensibles. Comment, en effet, concilier la notion de l'individualité cellulaire avec l'existence d'une force vitale unique présidant à l'accomplissement de toutes les fonctions? Il fallait ou bien rejeter l'hypothèse vitaliste et rechercher la raison des phénomènes vitaux dans les propriétés des molécules et des atomes, ou bien admettre dans chaque cellule une force vitale en miniature, espèce de petit génie mystérieux présidant à son accroissement, à sa vie. Schwann insiste sur ce que l'hypothèse d'une force vitale présente à la fois de superflu et d'insuffisant.

« Jamais, dit-il, je n'ai pu concevoir l'existence d'une force » simple qui changerait elle-même son mode d'action en vue » de réaliser une idée, sans posséder, cependant, les attri- » buts caractéristiques des êtres intelligents : toujours j'ai » préféré chercher la cause de la finalité dont témoigne à » l'évidence la nature entière, non pas dans la créature, mais » dans le créateur, et toujours aussi j'ai rejeté, parce qu'elle » est illusoire, l'explication des phénomènes vitaux telle que

» la concevait l'école vitaliste. J'ai posé pour principe que
» ces phénomènes, il faut les expliquer comme ceux de la
» nature inerte. »

A Schwann revient donc l'honneur d'avoir, le premier parmi les disciples de Jean Müller, formulé les principes de la théorie mécanique de la vie et d'en avoir développé systématiquement les conséquences. D'ailleurs c'est également lui qui inaugura cette série de recherches exactes sur la physiologie générale des muscles et des nerfs, qui est comme la mise en application de la doctrine physico-chimique.

Les recherches microscopiques furent publiées d'abord par fragments dans les Notizen de Froriep. Schwann les réunit ensuite en volume, en y joignant les résultats de ses derniers travaux. Il avait commencé l'impression de ce volume, quand survint un évènement qui allait donner à sa vie une direction nouvelle.

Le chanoine de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, avait chargé le professeur Müller de recruter pour la faculté de médecine un anatomiste allemand à la fois pieux et savant. Il s'agissait de remplacer le professeur d'anatomie Windischmann qui se mourait de phthisie à Hyères. Windischmann avait vécu à Bonn dans l'intimité de Jean Müller : il y avait connu Schwann; il est probable que ce fut lui qui le recommanda à Müller. Schwann reçut donc la proposition d'échanger sa place d'aide naturaliste au Musée de Berlin contre la position de professeur ordinaire à l'Université de Louvain.

Notre collègue n'avait pas 29 ans. A un âge où beaucoup d'hommes en sont encore à chercher leur voie, il avait fait

des découvertes de premier ordre. Le succès de sa théorie cellulaire, succès aussi soudain que retentissant, entourait son jeune front d'une auréole de gloire. Malgré son mérite transcendant, malgré ses travaux, l'avenir ne lui apparaissait pas sous des couleurs favorables. Sa position au Musée de Berlin était plus que modeste : il songeait à l'améliorer et avait déjà préparé sa demande pour être nommé professeur extraordinaire. Cependant il ne devait pas se faire grande illusion sur les chances d'avancement qui l'attendaient à Berlin, où la chaire d'anatomie avait à ce moment deux titulaires et celle de physiologie trois (Müller, Schulz et Horkel). Il n'hésita donc pas à accepter l'offre brillante qu'on lui faisait (décembre 1838 et se prépara à partir pour Louvain. Cette détermination mit en émoi le petit cercle d'amis dont il était l'âme : on fêta sa nomination par un souper d'adieu. Henle nous a conservé (1) les vers qui furent à cette occasion adressés au nouveau professeur. Ces vers expriment, sous une forme plaisante, les hautes destinées que tous les amis de Schwann prédisaient à la théorie cellulaire, dès le lendemain de sa publication.

(1) Voici ces vers :

> Wovon man schon im alten Testament
> Die Profezeiung deutlich erkennt :
> Denn wie der Mann, der die Philister geschlagen
> In einem Löwen fand Bienenzellen,
> So findet jetzt Löwen (Louvain) im Manne der Zellen
> Den Simson, der die Philister wird schlagen.
> Und wie Simson ein Räthsel daraus macht mit Ehren,
> Woraus Niemand die Zellen im Löwen erkannte,
> Wird hinwieder mit Ehren der Ebengenannte
> Alle Räthsel aus Zellen in Löwen erklären.

Entretemps Windischmann était mort et Schwann commença son cours d'anatomie à Louvain au mois d'avril 1839 (1). Il eut au début à lutter contre des difficultés de diverse nature. L'usage du français lui était peu familier : aussi la préparation de ses leçons lui fut d'abord une tâche fort laborieuse. Il commençait par les rédiger en allemand, se les faisait traduire en français et débitait ensuite plus ou moins librement le texte français. Mais sa persévérante ténacité triompha de tous les obstacles. D'après le souvenir de tous les contemporains, le succès de cet enseignement fut considérable. Les leçons brillaient autant par l'originalité des vues et par le savoir étendu du jeune professeur que par la méthode et la clarté de l'exposition. On assure que les notes recueillies à ses cours servirent encore de base à l'enseignement de l'anatomie microscopique à l'Université de Louvain, longtemps après qu'il eut quitté cette ville.

Cependant la théorie cellulaire faisait son chemin dans le monde scientifique et la réputation de son auteur allait grandissant. La Société Senckenbergienne de Francfort lui décernait la médaille de Soemmering en 1841 et la Société royale de Londres celle de Copley le 1er décembre 1845, deux distinctions qui sont accordées sans concours à l'ouvrage le plus important publié dans le cours d'une longue période. La Sydenham Society fit traduire le livre de Schwann en anglais : un grand nombre d'autres Compagnies savantes

(1) Un ancien élève de Berlin, le Dr E. Hallmann, suivit Schwann à Louvain et continua à y travailler sous sa direction. Le résultat de ses recherches fut publié dans les archives de Müller (Müller's Archiv., 1840, p. 466. *Ueber den Bau des Hodens und die Entwicklung der Saamenthiere der Rochen*).

voulurent le compter parmi leurs membres. L'Académie royale de Belgique le nomma associé de la Classe des sciences le 16 décembre 1841, et l'Académie de médecine de Belgique lui conféra le titre de correspondant le 16 novembre 1843 (il fut nommé membre honoraire le 21 décembre 1865).

Schwann était en outre membre correspondant ou honoraire des Academies des sciences de Paris, Berlin, Vienne, Munich, Stockholm, Bologne, de la Société royale de Londres, de l'Académie de médecine de Turin, de l'Académie médico-chirurgicale de St-Pétersbourg, de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres; associé étranger de l'Académie royale des sciences de Turin; membre étranger de la Société royale des sciences de Goettingue; membre d'honneur et maître du *Freie deutsche Hochstift* à Francfort s/M; membre honoraire des Universités de Moscou et de Kasan, et de la Société impériale des naturalistes de Moscou; membre de la Société de médecine de Norwège à Christiania, de la Société pathologique d'Oxford; membre correspondant de la Société royale de microscopie de Londres, de la *Senckenbergische naturforschende Gesellschaft* à Francfort s/M; docteur en philosophie de l'Université de Bonn; docteur en sciences de l'Université de Tubingue, etc.

C'est pendant son séjour à Louvain qu'il publia dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Belgique un travail sur les usages de la bile. Il imagina le premier de faire couler la bile au dehors par une fistule de la vésicule biliaire, de manière à empêcher l'action de ce liquide sur les aliments. Il constata que les chiens ne tardaient pas à mourir à la suite de cette opération, et en tira la conclusion que la bile est nécessaire à l'entretien de la vie. Les recherches ultérieures n'ont pas entièrement confirmé les résultats de ce travail. Il

n'en marque pas moins un progrès notable puisqu'il enrichit la technique physiologique d'une opération nouvelle, celle de la fistule biliaire. Schwann publia ensuite une seconde série d'expériences sur le même sujet dans le Dictionnaire de physiologie de Wagner.

Il s'associa, vers la même époque, aux travaux de statistique préconisés par Quetelet et que l'Académie des sciences de Belgique avait pris sous son patronage. Il fit connaître, en 1843 et 1845, sous forme de tableaux, les résultats d'un assez grand nombre de pesées d'organes sains provenant de cadavres d'individus morts par accident. Il attachait d'ailleurs une grande importance aux données numériques se rapportant aux phénomènes physiologiques. Il a poursuivi sur lui-même, pendant de longues années, des séries d'observations quotidiennes sur la fréquence du pouls, celle de la respiration, sur la température et le poids du corps.

Schwann entreprit également à Louvain des tentatives nombreuses sur la production artificielle d'éléments organisés. Les essais de fabrication de cellules au sein d'un blastème non organisé, essais auxquels notre collègue consacra beaucoup de temps et de peine, n'aboutirent à aucun résultat positif.

Schwann occupa la chaire d'anatomie humaine et générale de Louvain jusqu'en 1848. A cette époque, Spring, qui cumulait à Liège les cours de physiologie, d'anatomie générale et d'anatomie descriptive, insistait auprès du Gouvernement pour être déchargé d'une partie de ce fardeau, trop lourd pour les épaules d'un seul. Sa voix fut écoutée, et le ministre Rogier le chargea de négocier la nomination de Schwann comme professeur d'anatomie à l'Université de Liège. On assura à Schwann un revenu équivalent à celui qu'il tou-

chait à Louvain en tenant compte de la différence des *minervalia*. On lui promit ultérieurement un laboratoire ainsi que les moyens de poursuivre ses recherches scientifiques. Diverses circonstances empêchèrent la réalisation des engagements qu'on avait pris vis-à-vis de Schwann, et il mourut sans avoir vu construire l'Institut anatomique, qu'on lui avait promis plus de trente ans auparavant.

Schwann fut nommé professeur ordinaire à l'Université de Liège par arrêté royal du 13 novembre 1848. Il enseigna l'anatomie générale et l'anatomie descriptive, sauf l'ostéologie et la myologie, que Spring conserva dans ses attributions jusqu'en 1853, époque où le cours d'anatomie descriptive tout entier passa aux mains de Schwann.

« Alors comme aujourd'hui, a dit Stas, l'admission d'un » étranger dans une Université de l'État ne fut pas sans » provoquer un certain mécontentement ni sans soulever » quelques critiques. Bien que nos Universités ne fussent » pas organisées comme elles le sont actuellement, les sug- » gestions d'un nationalisme étroit tendaient à exclure de la » carrière universitaire les savants nés hors du pays. Aussi » ne puis-je m'empêcher de rendre ici un public hommage » à ceux de nos hommes d'État qui ont sacrifié sans hésiter » à l'intérêt national les intérêts de leur propre popularité » pour doter nos Universités de professeurs éminents. Ils » ont compris que le développement intellectuel de notre » pays ne dépendait pas seulement de l'organisation de » l'enseignement, mais encore et surtout de la valeur du » corps enseignant, de son esprit d'initiative et de l'exemple » qu'il donne par ses travaux. »

Les préventions injustes qui avaient accueilli la nomination de Schwann se dissipèrent bientôt. Son éclatante renommée,

la haute valeur de son enseignement et plus encore la loyauté et l'aménité de son caractère firent taire l'envie et lui concilièrent toutes les sympathies. Au bout de peu de temps, il ne compta plus que des amis et se sentit tout à fait à l'aise dans ses nouvelles fonctions. Lorsque, quelques années plus tard, on lui offrit à différentes reprises des positions scientifiques considérables en Allemagne, notamment à Breslau en 1852, à Wurtzbourg et à Munich en 1854, à Giessen en 1855, il n'hésita pas un seul instant à refuser ces offres brillantes, tellement il était déjà attaché à son pays d'adoption et à la ville de Liège. Il continua même à habiter à Liège sa maison du quai de l'Université, n° 11, après qu'il eut pris son éméritat. Il se bornait à aller passer les vacances chez ses frères et ses sœurs à Neuss, à Dusseldorf, à Kempen et à Cologne.

Schwann enseigna l'anatomie humaine et l'anatomie générale de 1849 à 1858. En 1858, il abandonna l'anatomie descriptive et prit en échange le cours de physiologie humaine, devenu vacant par suite du passage de Spring à la clinique. Il conserva le cours de physiologie en entier jusqu'en 1879. Il obtint à cette époque son éméritat. Cependant il fit encore une partie du cours de physiologie (physiologie du système nerveux) pendant le semestre d'hiver 1879-1880 L'année suivante, il prit complètement sa retraite, mais il consentit, sur les instances de la Faculté de médecine, à laisser figurer son nom à côté de celui du nouveau titulaire sur le programme des cours.

Tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister aux leçons de notre illustre collègue vantent la clarté, l'ordre et la méthode de son enseignement. Son cours de physiologie brillait surtout par une qualité fondamentale : il était essentiellement

démonstratif et expérimental. Schwann se souvenait du précepte d'Horace :

> Segnius irritant animos demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis submissa fidelibus et quæ
> Ipse sibi tradit spectator.

Il éprouvait un véritable plaisir à faire fonctionner devant ses auditeurs les principaux appareils de physiologie et surtout à démontrer sur l'être vivant les lois de la vie.

Le travail de laboratoire a toujours présenté pour Schwann un attrait irrésistible : il y consacrait une partie de sa journée, répétant les expériences des autres, en imaginant de nouvelles, travaillant constamment à accroître la somme de ses connaissances (1). Il avait obtenu un petit local pour y organiser un laboratoire de physiologie. Il y installa des tables de travail, des armoires, des rayons, des balances, une hotte, un petit moteur, une distribution d'eau et de gaz, et sut tirer un parti excellent de l'étroit espace qui lui était attribué. Outre le préparateur habituel, un mécanicien fut attaché au service de la physiologie. Schwann s'était toujours vivement intéressé au développement de la technique scientifique; il forma une collection assez complète d'instruments de physiologie qui lui permit de donner à son cours un caractère de plus en plus expérimental et démonstratif. Lui-même se familiarisait avec les nouvelles méthodes d'investigation au fur et à mesure de leur apparition. Il apprit à se servir des appareils enregistreurs, s'initia aux nouveaux procédés

(1) Lorsque Daguerre révéla son invention, Schwann fit exprès le voyage de Paris pour apprendre la daguéréotypie. Sa famille possède encore plusieurs portraits exécutés par lui. La photographie a toujours constitué un des passe-temps favoris de Schwann.

d'analyse des gaz, au maniement de la pompe à mercure; il fit venir de Munich un petit appareil de Pettenkofer et se procura tout l'outillage d'électro-physiologie créé par le génie de du Bois-Reymond. Il perfectionna plusieurs de ces appareils : il modifia la pompe à mercure de Pflüger, le myographe de du Bois-Reymond et le manomètre inscripteur à mercure. On lui doit également l'invention d'une couveuse munie d'un régulateur automatique et celle d'un soufflet pour la respiration artificielle. Enfin, il construisit un appareil fort ingénieux destiné à permettre à l'homme de vivre dans un milieu irrespirable. C'est un appareil respiratoire construit sur le même principe que celui de Regnault et Reiset. Le sujet respire une masse d'air confinée dont on maintient la composition constante en lui restituant l'oxygène consommé par la respiration et en lui enlevant l'acide carbonique à mesure de sa production. La principale difficulté résidait dans l'absorption suffisamment rapide de l'acide carbonique : elle est résolue de la façon la plus heureuse, grâce à l'emploi d'un modèle de caisse chargée d'absorber l'acide carbonique. L'air respiré circule à travers un canal fort long creusé dans une bouillie de chaux et de soude. Cet appareil fut imaginé à l'occasion d'une catastrophe survenue dans une houillère où plusieurs mineurs avaient péri asphyxiés par des gaz irrespirables. Deux modèles de cet appareil figurèrent à l'Exposition universelle de Paris de 1878.

Schwann n'était pas seulement un professeur hors ligne ; chez lui les qualités du cœur égalaient la supériorité de l'intelligence. Ses nombreux élèves n'ont pas oublié son exquise bonté et la bienveillance paternelle qu'il témoignait au dernier d'entre eux. A diverses reprises il fut l'objet de

manifestations flatteuses de leur part. Nous possédons de Schwann deux portraits lithographiés, l'un offert par ses élèves de Louvain (1846), l'autre par ceux de Liège (3 avril 1857). Vous n'avez pas oublié avec quelle spontanéité tous s'associèrent à la fête du 23 juin 1878.

Ceux qui ont eu le privilège de vivre dans son intimité savent quel ami sûr et dévoué ils ont perdu en Schwann. Tous sont unanimes pour affirmer que c'était un noble caractère, la loyauté et l'honneur même.

Sa bienfaisance était inépuisable et ses compatriotes malheureux ne firent jamais en vain appel à sa charité.

Quoique Schwann se soit occupé activement de science pendant toute la durée de sa longue carrière, il ne se mêla plus aux discussions du monde savant depuis son arrivée en Belgique. Pendant cinq années de la période berlinoise de sa vie, les découvertes succèdent aux découvertes comme les fusées d'un feu d'artifice. Tous les grands travaux qui ont ouvert des horizons nouveaux à la pensée scientifique datent de cette époque. A partir du moment où il mit le pied sur le sol belge, il ne publia plus qu'une seule œuvre de quelque importance, les recherches sur les usages de la bile, qui parut en 1844. Puis tout rentre dans l'ombre. Si pendant les quarante années qui suivent, sa voix se fit encore parfois entendre à notre Académie des sciences, elle ne franchit plus les frontières de notre pays.

N'entendant plus parler de Schwann, le monde savant le crut mort et les jeunes générations d'histologistes apprirent à vénérer la mémoire du fondateur de la science, à l'égal de celle des Bichat, des Cuvier, des Müller et des autres géants de la biologie, qui remplirent le commencement du siècle de l'éclat de leurs découvertes.

Les cinq premières années présentent donc avec le reste de sa carrière scientifique le contraste le plus frappant. Comment expliquer un phénomène psychologique aussi étrange? Est-ce à la maladie, au manque de loisirs ou de ressources matérielles? Nullement — notre collègue a toujours joui d'une excellente santé; et, sauf peut-être au début de sa carrière professorale, où il eut à lutter contre les difficultés que lui présentait l'usage d'une langue étrangère, les loisirs ne lui ont jamais fait défaut. Estimant à bon droit qu'un savant se doit tout entier à la science, il avait dès ses débuts renoncé à la pratique médicale et n'a jamais cherché un supplément de ressources dans les profits de la clientèle. D'ailleurs il n'en avait nul besoin : il jouissait comme professeur d'un revenu suffisant et n'était pas marié; ses goûts étaient modestes et sa vie des plus simples. Pendant longtemps, à Louvain, puis à Liége, il n'eut, il est vrai, ni laboratoire outillé convenablement, ni aide à sa disposition. Mais était-il mieux partagé à Berlin alors qu'il n'avait pour tout laboratoire que sa chambre d'étudiant et que les obstacles matériels, loin de ralentir son zèle, ne faisaient que l'enflammer davantage?

Il faut chercher ailleurs la vraie cause du silence de Schwann. L'idée fondamentale de la théorie cellulaire avait été accueillie avec enthousiasme dès son apparition, mais il n'en était pas de même des faits de détail, dont aucun peut-être ne fut admis sans contestation et dont beaucoup soulevèrent aussitôt d'ardentes polémiques. Nous l'avons déjà dit, Schwann éprouvait une véritable aversion pour les controverses personnelles : il dédaigna de se mêler aux discussions parfois acerbes qui suivirent de près la publication de ses travaux et crut pouvoir abandonner à la force de la vérité la

confirmation de ses découvertes (1). Il croyait d'ailleurs sincèrement que dans l'état actuel de nos moyens d'investigation la théorie cellulaire telle qu'il l'avait conçue représentait le dernier mot de la science, et que pendant longtemps il n'y aurait plus que des travaux de détail à espérer sur ce domaine. Selon lui, « le microscope, en atteignant les cellules, » a fourni tout ce qu'il pouvait fournir, dans le sens de la » *profondeur* des observations. Au delà des couches qui » composent une cellule, il n'y a que les molécules, comme » au delà des lamelles d'un cristal il n'y a plus que les » molécules. » C'est à ces molécules qu'il aurait voulu voir le microscope s'attaquer.

Mais si Schwann ne prit plus une part prépondérante au mouvement scientifique de notre époque, il ne s'en désinté-

(1) Peut-être faut-il également faire intervenir ici un autre sentiment d'une nature tout intime. Schwann voyait avec une peine extrême le développement qu'ont pris de nos jours les doctrines matérialistes; il craignait avant tout de leur fournir de nouveaux aliments : il ne pouvait méconnaître l'influence exercée dans ce sens par la publication de la théorie cellulaire. Il a toujours été profondément religieux et prêt à se soumettre aux décisions de l'Église catholique, même en matière de science. Henle affirme que le manuscrit des recherches microscopiques fut volontairement présenté à la censure de l'archevêque de Malines, qui à ce moment ne trouva heureusement rien à redire à la théorie cellulaire. Dans la suite Schwann eut plus d'une fois recours aux lumières des théologiens lorsqu'il lui venait des scrupules sur l'orthodoxie de ses idées scientifiques et il ne fut pas toujours aussi heureux qu'avec la théorie cellulaire. On nous a affirmé que la publication d'un travail présentant également une portée philosophique générale fut enrayée par une influence de ce genre.

ressa jamais. Non seulement il suivit les progrès réalisés par les autres en atomie, en physiologie, en physique, en chimie, mais il ne cessa pas un seul jour de travailler par lui-même, comme le savent tous ceux qui l'ont connu intimement et comme en témoignent les notes qu'il avait l'habitude d'écrire au jour le jour. Au moment de sa mort, il s'occupait de recherches sur l'influence que les charges électriques exercent sur le développement des êtres inférieurs dans les infusions organiques. Il avait constaté que ces décharges tuent les infusoires, mais n'empêchent pas la végétation de la levure de bière et des organismes végétaux.

Les convictions philosophiques de notre collègue n'étaient un mystère pour personne. Pour Schwann tous les phénomènes vitaux doivent s'expliquer par les propriétés des atomes. La cellule n'est qu'un agrégat d'atomes obéissant comme les particules du cristal aux lois inexorables de la nature. Les plantes et les animaux qui ne sont que des agrégats de cellules sont également de pures machines dénuées de toute spontanéité, uniquement régies par des forces aveugles et inconscientes. A une époque où la science travaille chaque jour à renverser la barrière que les théologiens et les philosophes ont élevée entre les animaux et l'homme, les idées de Schwann devaient, semble-t-il, fatalement le conduire au matérialisme ou tout au moins au monisme. Il fut probablement arrêté dans cette voie par ses convictions religieuses. Il admit « que l'homme diffère essen- » tiellement des animaux et qu'il prend son rang dans un » monde supérieur à toute la nature » (page 48, *Anatomie » populaire*).... « L'homme est libre. Ce fait de la liberté » humaine que nous constatons directement par la con- » science que nous avons de nous-mêmes étant admis, il

» s'ensuit nécessairement que l'organisme humain renferme
» une force qui se distingue de toutes les forces de la nature
» par sa liberté. Car une combinaison de forces non libres,
» quelque compliquée qu'elle soit, ne peut engendrer une
» liberté réelle. » (*Bulletin de l'Académie des sciences de Belgique*, 1870.)

Déjà lors de la publication de la théorie cellulaire, il avait déclaré très positivement que nous sommes obligés d'admettre chez l'homme un principe immatériel, ayant la conscience de lui-même et agissant librement pour atteindre des buts qu'il se pose à lui-même. Ces idées, il les exposa ultérieurement dans un petit traité d'anatomie populaire qu'il publia dans l'Encyclopédie nationale de Jamar et dans une communication faite à l'Académie des sciences de Belgique, en 1870, à la suite de l'interpellation de d'Omalius-d'Halloy. Il se proposait de leur donner un jour d'importants développements.

Depuis de longues années Schwann réunissait les matériaux d'un grand travail philosophique, dans lequel la théorie cellulaire prenait les proportions d'une théorie générale des organismes. Sa « *Theoria* », comme il l'appelait familièrement, devait, en partant d'une définition de l'atome, remonter à toutes les manifestations de la vie. Les phénomènes psychologiques aussi bien que les dogmes de la religion catholique y avaient leur place marquée. Une œuvre de cette portée, due à la plume d'un penseur tel que Schwann, aurait certes présenté un haut intérêt. Malheureusement, la mort le surprit au moment où il venait d'en commencer la rédaction définitive. Ses héritiers n'ont retrouvé dans ses papiers qu'un cahier de 72 feuillets de manuscrit terminé. Il porte pour titre : L'homme considéré au point de vue physiologique tel qu'il est et tel qu'il devrait être.

Nous avons déjà dit que Schwann était profondément religieux. Cependant, le jour où des ecclésiastiques peu scrupuleux abusèrent de son nom pour donner plus d'autorité au fameux miracle de Louise Lateau, la stigmatisée de Bois-d'Haîne, son honnêteté se révolta. Il protesta immédiatement contre la falsification de ses paroles (*Gazette de Liège* du 8 avril 1869). Malheureusement, on ne tint aucun compte de sa protestation et l'on continua à affirmer, contrairement à la vérité, que Schwann avait, par ses expériences sur Louise Lateau le 26 mars 1869, constaté scientifiquement l'existence du miracle.

Quelques années plus tard, Virchow, qui ignorait la protestation de Schwann, prit ce dernier directement à partie dans un discours sur les miracles, prononcé à Breslau lors du Congrès des naturalistes allemands (18 septembre 1874), et l'invita publiquement à s'expliquer au sujet du miracle de Bois-d'Haîne. Schwann se décida alors à publier en détail l'histoire de son intervention et de ses démêlés avec le chanoine Respilleux et le vicaire général de Tournai Ponceaux. Il protesta avec indignation contre la fraude dont on voulait le rendre complice.

Cet incident l'affecta profondément. Ce fut, peut-on dire, le seul déboire sérieux qu'il ait rencontré dans sa longue carrière de savant.

En effet, Schwann était né sous une heureuse étoile. Il lui fut donné de satisfaire les aspirations d'un esprit élevé et de vivre dans les régions sereines de la science pure, au-dessus de la foule vouée aux préoccupations matérielles de l'existence. Il eut le bonheur de soulever un coin du voile qui nous cache les mystères de la vie et de frayer ainsi à la pensée humaine des voies entièrement nouvelles. Plus heureux que

tant d'autres, il jouit du privilège de voir ses idées acceptées par ses contemporains et d'assister de son vivant pour ains dire à sa propre apothéose.

C'est pour la vérité qu'il a lutté et triomphé. La postérité reconnaissante inscrira son nom parmi les bienfaiteurs de l'humanité et lui accordera une récompense digne de ses travaux : l'immortalité.

PAUL FREDERICQ.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

A. — Matériaux consultés.

Gedächtnissrede auf Johannes Müller, v. Emil du Bois-Reymond. Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin, 8 Juli 1858.

Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation, par Alphonse Le Roy. 1869, p. 919.

Manifestation en l'honneur de M. le professeur Th. Schwann, Liège, 23 juin 1878. Liber memorialis publié par la Commission organisatrice. Dusseldorf. Imprimerie L. Schwann. 1879.

Theodor Schwann. Nachruf von Henle. Bonn, 1882. Sep. Abdruck aus dem Archiv. f. mikr. Anatomie. Bd. XXI. 1882.

Theodor Schwann, v. Virchow. Sep. Abdruck aus dem Archiv. f. pathol. Anatomie. Bd LXXXVII, 1882, reproduit dans Deutsche medicinische, 11 Feb. 1882.

Theodor Schwann, von A. Kossel. Sep. Abdruck aus der Zeitschrift f. physiol. Chemie. Bd. VI, p. 280.

Theodor Schwann, by E. Ray Lankester, in Nature, n° 640, vol. 25, p 321. February 2. 1882. — Theodor Schwann, *ibid.*, by Balfour, n° 455, vol. July 18. 1878.

Theodor Schwann. Deutsche medicinische Wochenschrift. 21 Januar 1882.

Theodor Schwann. Berliner klinische Wochenschrift. 21 Januar 1882.

Theodor Schwann, von Dr H. Reichenbach. Humboldt, Monatschrift f. d. ges. Naturwissenschafte. April 1882.

Comptes rendus des funérailles de M. Schwann dans le *Journal de Liège*, *Kölnische Zeitung*, etc.

B. — Liste des travaux publiés par Théodore Schwann.

—

I. De necessitate aeris atmosphaerici ad evolutionem pulli in ovo incubito. Dissert. Berolini, 1834; in-4°.

II. Versuche über die künstliche Verdauung des geronnenen Eiweisses, pp. 66-90, Archiv. f. Anat. u. Physiologie. 1836 (en commun avec J. Müller).

III. Ueber das Wesen des Verdauungsprocesses. Archiv. f. Anat. u. Physiologie, 1836, pp. 90-139.

IV. Vorläufige Mittheilung, betreffend Versuche über die Weingährung und Fäulniss. Poggendorf's Annalen der Physik und Chemie, XLI, pp. 184–193, 1837. Également dans Versammlung Naturforscher in Jena 1836.

V. Articles Gefässe, Hämatosis, Harnsecretion, Hautsecretion. Encyclopädischer Wörterbuch der medicinischen Wissenschaften.

VI. Nombreuses recherches insérées dans la Physiologie de Johannes Müller : II, p. 33 (structure des muscles); p. 54 (terminaison des nerfs moteurs); p. 59 (lois de la contraction musculaire); I, pp. 331 et 524 (division d'une fibre nerveuse primitive, reproduction des fibres nerveuses sectionnées, conductibilité nerveuse); Observations du mouvement de la lymphe dans le mésentère; mouvement vibratile dans les fossettes nasales des poissons; Tissu érectile de la tête des gallinaces.

VII. Mikroskopische Untersuchungen über die Uebereinstimmung in der Structur, und dem Wachstum der Thiere and Pflanzen. Berlin, 1839, 1 vol. in-8°. (Froriep's Notizen, 1838, n°s 91, 103 et 112)

VIII. Expériences pour constater si la bile joue dans l'économie animale un rôle essentiel pour la vie, *Nouveaux mémoires de*

l'Académie royale des sciences de Belgique, t. XVIII. 1884. (Voir aussi Müller's Archiv. f. Anat. et Physiol. 1884, p. 127.)

IX. Instructions pour l'observation des phénomènes périodiques de l'homme, *Bull. Acad. de Belgique*, t. IX, 2°, p. 120.

X. Sur des graines tombées de l'air dans la Prusse rhénane. *Ibid.*, t. XIX, 2°, p. 5.

XI. Continuation des expériences sur la nécessité de la bile. Rudolph Wagner's Handwörterbuch der Physiologie, t. III, p. 827.

XII. Mensuration d'organes, *Nouv. mém. Acad. de Belg.*, t. XVI et XVIII. 1843 et 1845.

XIII. Erklärung der stöchiometrischen Tafel. Coeln u. Neuss. L. Schwann. 1858.

XIV. Anatomie du corps humain dans l'*Encyclopédie populaire* de Jamar. Bruxelles. Cet ouvrage a été traduit en allemand en 1861.

XV. Réponse à l'interpellation de M. d'Omalius relative à la force vitale, *Bull. Acad. de Belgique*, t XXIV, p. 683 1870.

XVI. Notice sur Frédéric-Antoine Spring, *Annuaire de l'Académie de Belgique,* 1874.

XVII Mein Gutachten über die Versuche die an der stigmatisirten Louise Lateau, am 26 März 1869, angestellt wurden. Koeln u. Neuss. L. Schwann. 1875.

XVIII. Description de deux appareils permettant de vivre dans un milieu irrespirable. Liège. 1878.

XIX. Un grand nombre de rapports publiés dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique*, notamment :

1843. X, 2. Guillot : Anatomie des centres nerveux des Vertébrés.

1847. XIV, 2. Poelman, Appareil digestif du Python.

1853. XX, 3. Mémoires de concours de d'Udekem sur le Lombric et de Lieberkühn sur les Grégarines.

1857. XXIV. Rameaux, Dimensions du corps et mouvements des poumons et du cœur.

1860. XXIX. P.-J. Van Beneden, Embryologie des Crustacés.

1862 XIV. Mémoire de concours de Cohnstein sur le tonus musculaire.
1864. XVII. Melsens, Iodure de potassium contre l'hydrargyrisme.
1865. XIX. Boddaert, Histologie de la moelle épinière.
— XX. F. Plateau, Force musculaire des Insectes.
1867. XXIV. Husson, Action des silicates sur l'organisme.
— — Masius, Centre anospinal.
1868. XXV. Éd. Van Beneden, Le genre Dactycotylus et l'œuf des Trématodes.
1868. XXV. Grandry, Structure du cylindre d'axe et des cellules nerveuses.
1868. XXV. Masius, Innervation des sphincters de la vessie et de l'anus
1868. XXVI. Mémoire de concours d'Éd. Van Beneden sur l'œuf.
— — Éd. Van Beneden et Bessels, Formation du blastoderme des Crustacés.
1869. XXVIII. Masius et Van Lair, Régénération de la moelle épinière.
1869. XXVIII. Éd. Van Beneden. Développement de l'Asellus aquaticus et nouvelle Grégarine.
1870. XXX. Van Bambeke, Trous vitellins de l'œuf des Batraciens.
1870. XXX. Plateau, Recherches physico-chimiques.
1872. XXXIV. Delbœuf, Mesure des sensations.
1873. XXXVI. Nuel, Phénomènes électriques du cœur.
1874. XXXVII. Putzeys, Nerfs vaso-moteurs.
1876. XLI. Putzeys et Swaen, Action physiologique du sulfate de Guanidine.
1876. XLII. Putzeys, Nouveaux agents anesthésiques.
— — Chandelon, Glycogène des muscles.
1877. XLIV. Fredericq, Coagulation du sang.
1878. XLV. Putzeys et Swaen, Pneumogastrique de la Grenouille.

1878. VLV. Fredericq, Digestion des albuminoïdes chez les Invertébrés.

1879. XLVII. Fredericq, Sang du Homard.

— — Schleicher, Multiplication cellulaire du cartilage.

— XLVIII. Masquelin et Swaen, Développement du placenta du Lapin.



Ferdinand De Braekeleer

FERDINAND DE BRAEKELEER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Anvers le 12 février 1792, mort dans la même ville le 16 mai 1883.

Le nom de De Braekeleer, honorablement porté jusqu'à ce jour par quatre peintres et un sculpteur, doit son premier retentissement à l'artiste dont ces pages ont pour objet de retracer la carrière.

On a coutume de dire que l'histoire se répète, et rien, sans doute, ne justifie mieux l'assertion que le récit des tentatives précoces de nos artistes.

Comme tant d'autres qui devaient porter un nom dans la peinture, De Braekeleer illustra de ses croquis les murailles anversoises, jusqu'au jour où Mathieu van Brée se chargea de donner à ses dispositions natives une direction régulière.

Van Brée, sorti des rangs du peuple, ne connaissait pas de satisfaction plus vive que de faciliter aux déshérités de la fortune l'accès d'une carrière à laquelle lui-même devait sa réputation. S'il avait suivi des voies souvent pénibles, il sentait, par cela même, grandir pour ses élèves une sollicitude qu'il aimait à comparer à celle de l'aîné d'une famille pour des frères moins avancés en âge. Nul ne devait plus dignement répondre à son attente que Ferdinand De Braekeleer,

orphelin presqu'au sortir de l'enfance, et dont la première éducation avait incombé à un oncle, Arnold De Braekeleer, supérieur du couvent des Minimes, jusqu'au jour de la transformation de son couvent en caserne.

La conquête française pesa lourdement sur l'avenir artistique de nos provinces. Proclamant bien haut que « les fruits du génie sont le patrimoine de la liberté », la République jugea devoir faire des créations grandioses, orgueil et ornement des villes flamandes, des trophées de victoire (1).

Chose à peine croyable, les noms glorieux de nos maîtres étaient devenus pour la jeune génération des mots vides de sens, car c'était désormais « au sein des peuples libres que devait rester la trace des hommes célèbres ».

Dans une pétition adressée de Bruxelles au ministre Chaptal, en 1798, on voit la Belgique venir en suppliante lui dire qu'elle ne possède plus un seul tableau de Rubens ni de van Dyck (2). Il suffisait, pour nous, que l'école flamande pût dater son origine d'un André Lens dont l'influence, en effet, plus qu'on n'aime à se l'avouer, laisse sa trace dans les œuvres des premières années du siècle.

Pourtant, l'amour des arts restait vivace au cœur des populations. L'Académie d'Anvers, sous la direction de Guillaume Herreyns, comptait des professeurs dévoués et des

(1) M. P. De Decker a publié dans la *Revue générale* de 1883, page 5, une intéressante notice sur les *Œuvres d'art enlevées et détruites en Belgique par la Révolution française.* M. Alvin a également exposé les résultats de l'invasion française dans un travail sur l'*Application du droit de conquête aux monuments de l'art,* inseré au tome XXXIII, 2e série, du *Bulletin.*

(2) Ed. Fétis, *Notice historique sur la formation et les accroissements du Musée de Bruxelles* (Catal. du Musée, 5e édit., p. 12).

élèves studieux, dont plus d'un nourrissait l'espoir de venir un jour accrocher ses œuvres aux places vides créées par la main du conquérant.

Par la force des circonstances, toutefois, c'était à Paris, centre d'activité intellectuelle des provinces relevant de l'empire, que l'éducation artistique recevait son complément et le talent sa plus haute sanction. Certains de nos jeunes artistes avaient reçu à Paris même des récompenses. Van Brée était venu de là nous apporter les principes puisés à l'école de Vincent, principes qui le guidaient dans son enseignement de l'Académie d'Anvers où les dieux, les demi-dieux et les héros étaient à peine moins en honneur que sur les bords de la Seine, David *regnante.*

Dès l'année 1806, van Brée avait conçu le plan d'une école gratuite de dessin pour les enfants pauvres et fait d'incessantes démarches pour intéresser à son entreprise les citoyens notables. J'ai sous les yeux un registre qu'il avait ouvert à l'inscription des largesses faites en faveur de son école par les amis des arts (1). Au delà de trois cents noms, portés d'office sur le registre, lui donnent un total de trois cent cinquante livres environ, somme fournie pour plus de moitié par M. de Malouet, commissaire général de la marine, à Anvers, dont la générosité s'explique par la circonstance que van Brée avait gratuitement enseigné le dessin aux ouvriers des établissements maritimes. Pour le reste, douze souscripteurs à peine répondent à l'appel, douze, parmi lesquels le secrétaire de la mairie, M. Bourceret, s'engage à fournir

(1) Je dois la communication de ce précieux recueil à M. J.-B. Van Rooy, artiste peintre à Anvers, lui-même ancien élève de van Brée.

gratis un porte-crayon à chaque élève de l'école. C'est donc à juste titre que, le 29 octobre 1807, écrivant à M. de Gérando, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, Math. van Brée se plaint de l'insouciance de ses compatriotes, en même temps, qu'il réclame la faveur de pouvoir choisir parmi les orphelins des diverses écoles charitables d'Anvers les enfants qu'il jugera aptes à suivre avec fruit son enseignement. Ces enfants devaient être âgés de 8 à 10 ans.

Dès le mois de septembre, se trouvant à Fontainebleau où il peignait pour l'Empereur, van Brée avait sollicité de M. Deschamps, secrétaire de l'Impératrice, le patronage de Joséphine en faveur de l'institution projetée (1).

Malgré tant de louables efforts, l'honorable M. Bourceret n'eut pas à se ruiner en achats de porte-crayons, car, à partir du 25 septembre 1806 jusqu'au 29 janvier 1808, treize élèves seulement obtinrent leur admission. — Presque tous étaient Anversois et orphelins et, à la date du 25 septembre 1806, je rencontre le nom de « Ferdinand De Braekeleer, âgé de près de quatorze ans, présenté par le sieur Beldens, chef des Alexiens », c'est-à-dire de l'école des Alexiens.

Il n'entrait pas dans les vues de van Brée de pousser quand même dans la carrière artistique des jeunes gens dont les aptitudes ou l'application lui semblaient insuffisantes. Dès le mois de mars 1807, nous le voyons renvoyer trois de ses pensionnaires pour manque d'assiduité.

Le mot pensionnaire doit être entendu ici dans son acception la plus large, et c'est peut-être le côté le plus intéressant de l'entreprise de l'ancien directeur de l'Académie d'Anvers.

(1) Lettres de van Brée; Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Dans une lettre adressée, en 1816, au ministre Repelaer van Driel, van Brée est amené à dire : « L'administration des hospices m'ayant confié quelques enfants orphelins, je les pris chez moi et formai un atelier où, en admettant aussi les enfants des parents peu fortunés, je leur prodiguai mes soins gratuitement en fournissant le matériel dont ils avaient besoin, et distribuant à la fin de chaque semaine des récompenses et des vêtements à ceux dont j'étais le plus content.

« A l'expiration d'une année de soins de ma part et d'application de la leur, j'eus, Monseigneur, la satisfaction de voir ces jeunes élèves concourir à notre Académie, où deux furent couronnés et trois obtinrent successivement des prix. Mon zèle en fut animé au point que je passai bien des nuits au travail pour suffire à l'entretien de mon entreprise dispendieuse; j'eus le bonheur de former des sujets qui se placent déjà au rang des artistes distingués à la tête desquels je compte mon frère (1), Riquier (2) et De Braekeleer....»

Le nom de Philippe van Brée n'est pas au registre, mais sous la rubrique : *Gratifications et récompenses,* j'y trouve les sommes attribuées semaine par semaine à Riquier et De Braekeleer qui, à de rares exceptions près — c'est-à-dire, en cas de réprimande — reçoivent de leur maître de petites gratifications variant de deux à dix sols.

Et la sollicitude de van Brée pour ses élèves ne s'arrêtait pas à leur éducation graphique. Mieux que quiconque, sachant que toutes les habiletés de la pratique ne suffisent pas à former un artiste complet, il veillait à l'instruction littéraire de ses protégés.

(1) Philippe van Brée, 1786-1871.

(2) Louis Riquier, né en 1795, a survécu à De Braekeleer. Il est mort en France en 1884.

Le poste *Dépense générale faite pour l'école* est resté en blanc dans le registre, mais quelques annotations y suppléent et nous donnent un aperçu de la nature de ces dépenses. — Ainsi je trouve : « 27 octobre : quatre livres pour apprendre aux élèves à lire;...... deux livres de papier blanc pour apprendre à écrire;..... une botte de plumes;.... de l'encre;... »

Enfin, pendant tout le cours des années 1806 et 1807, sous ce titre flamand : *Aen den meester van lesen en schryven*, et la mention en français : « Au maître », 2 fl. et plus, selon l'importance de la leçon, — car il y a des leçons doubles, — je relève aussi une somme de 2 fl. 16 sous pour « *deux cahiers d'exemples pour apprendre à écrire* ».

Grâce aux premières leçons reçues chez van Brée, De Braekeleer fut bientôt en état de suivre fructueusement les cours de l'Académie, et, pour ainsi dire, dès ses premiers pas, de montrer ses remarquables aptitudes. Lauréat du cours moyen en 1809, il remportait en 1811 les premiers prix de dessin d'après nature, de perspective pittoresque et d'anatomie.

Les espérances qu'il était permis de fonder sur ces premiers succès ne devaient pas se démentir, et la notoriété, objet de si ardentes aspirations des artistes, vint à notre jeune homme, en quelque sorte dès ses premiers pas, pour lui rester fidèle durant sa très longue carrière.

Dès le mois de décembre 1811, van Brée faisait connaître à M. van Hulthem, président de la Société pour l'encouragement des beaux-arts à Bruxelles, la constitution d'une société similaire à Anvers. Il proposait de régler entre les trois villes de Bruxelles, Anvers et Gand l'ordre de succession des salons de peinture, tel qu'il a subsisté depuis. A ce titre, la missive de van Brée est intéressante à reproduire :

« Monsieur le Président,

Encouragés par votre exemple, les artistes de cette ville d'Anvers sont dans l'intention de former une Société à l'instar de celle que vous présidez avec autant de zèle que de succès. Les premières autorités de notre département feront tout ce qui dépendra d'elles pour nous soutenir dans cette entreprise. Nous espérons que les Anversois aisés imiteront l'exemple des habitants de Bruxelles, en contribuant à cet intéressant projet. Étant réunis avec quelques artistes, je crus devoir leur faire l'observation que je prends la liberté de vous présenter par cette lettre, afin qu'il vous plaise de nous aider par vos conseils.

» Notre amour patriotique nous dicte de faire tous nos efforts pour soutenir notre École flamande qui s'est illustrée à de si justes titres. — Cette école, qui s'est formée dans la Belgique, nous présente naturellement trois villes comme points centraux pour y placer pour ainsi dire des sentinelles qui veillent sur les travaux, et où tout concurrent de sa gloire puisse trouver sa récompense et son honneur, telles que les villes de la Grèce se réunirent à de certaines époques pour distribuer les couronnes aux vainqueurs de jeux olympiques.

» Ces trois villes peuvent être Bruxelles, Gand et Anvers, dont les artistes se réuniraient chaque année dans une des trois et où on verrait se répéter la fête et les concours que nous venons de voir chez vous.

» On pourrait alors nous entendre et avoir une correspondance entre ces trois villes pour que chacun le fît à son tour savoir, la ville de Gand donnera des prix et aura l'exposition dans le courant de l'année 1812, d'après les programmes qu'ils ont distribués. La ville d'Anvers désirerait alors avoir

son tour pour l'année 1813, ce qui vous laissera l'honneur de couronner en l'an 1814.

» J'ose vous soumettre ces idées, afin de soutenir cette émulation si nécessaire, car je crois que si deux villes voulussent se disputer la palme dans une même année, il y aurait rivalité et jalousie, tandis que le but de la Société ne peut être que le désir de réunir les artistes et d'encourager leurs entreprises. Faites-moi l'honneur de faire ces observations aux membres de la Société de Bruxelles, afin qu'ils n'annoncent pas encore le programme des prix. Nous voudrions absolument nous régler d'après votre plan pour marcher de concert au but de notre gloire.

» Le 30 décembre 1811. »

Il fut entendu, après quelques pourparlers, que l'exposition d'Anvers se ferait en 1813 et la Commission s'empressa de faire appel aux artistes, instituant aussi, pour les divers genres, des concours avec un programme arrêté d'avance.

Pour l'histoire, le sujet choisi fut le moment où Énée s'apprête à recevoir sur ses épaules le vieil Anchise, chargé des dieux pénates.

> . . . latos humeros subjectaque colla
> Veste super, fulvique insternor pelle leonis;
> Succedoque oneri.

Parmi les concurrents qui répondirent à l'appel de la Société, se trouvait De Braekeleer. Il ne créa pas un chef-d'œuvre, mais son tableau renfermait des qualités qui, même de nos jours, lui eussent valu le prix. Les personnages, de grandeur dite académique, étaient bien disposés, ne manquaient pas de distinction, étaient drapés avec goût. L'effet —

un effet de nuit — prêtait à de vigoureuses oppositions d'ombre et de lumière, grâce aux lueurs d'incendie du fond. On chansonna bien un peu la composition dans l'*Arlequin et l'étranger au Salon d'Anvers*, mais la critique n'avait rien de bien acerbe. Qu'on en juge, du reste :

> Cette trinité de lumière
> Au tableau donne un ton vermeil,
> La lampe qui luit par derrière
> Produit un effet sans pareil.
> Le bras d'Énée est un peu roide,
> Mais c'est exprès, le fait est clair;
> Ce héros, qui jamais ne cède,
> Peut bien avoir un bras de fer.

En somme, De Braekeleer eut le prix de huit cents francs et le mérita.

Le concours avait excité un intérêt plus qu'ordinaire, et l'affluence de monde attirée par cette première exposition contribua grandement à répandre le nom du lauréat, dont les graves événements politiques du moment troublaient à peine les rêves de gloire et de fortune.

A Anvers on n'était pas un vieillard pour se rappeler la visite de Gustave III, celle de Joseph II, guidés par Guillaume Herreyns, par André Lens, et la veille encore tout le monde avait pu voir van Brée servir de cicerone au monarque qui faisait trembler l'Europe. Reflet du siècle d'or où Rubens, van Dyck et Teniers étaient les commensaux des rois (1).

(1) Lorsque la reine d'Angleterre et le prince Albert, accompagnés du roi Léopold et de la reine des Belges, visitèrent Anvers en

Au moment même où se fermait le Salon de 1813, l'empire chancelait sur ses bases. Une fois le royaume des Pays-Bas constitué, le vœu le plus ardent des Belges fut de voir les édifices nationaux parés encore une fois des trésors artistiques où se reflétait d'une manière si éclatante le passé glorieux de la patrie.

Les efforts de la régence d'Anvers et le dévouement des commissaires envoyés à Paris, tant par elle que par le Gouvernement, pour récupérer nos œuvres d'art, n'ont plus besoin d'être rappelés. On sait moins généralement de quelle façon De Braekeleer se trouva mêlé à cette phase de notre histoire.

Le retour si vivement désiré des chefs-d'œuvre de l'École flamande eut lieu vers la fin de 1815. Anvers qui, pour sa part, avait dû livrer au conquérant la plus grande somme de richesses, célébra aussi avec le plus d'enthousiasme sa rentrée en possession de tant de pages éminentes de ses maîtres. On vit la population tout entière se porter au devant du convoi qui ramenait les vastes toiles de Rubens et qui fit son entrée en ville à midi sonnant, le 4 décembre, au bruit des fanfares, du canon des forts et de la sonnerie générale des cloches. Toutes les autorités, le corps académique, le clergé des paroisses prirent la tête du cortège.

Escortés de la sorte, pavoisés de drapeaux oranges et de trophées, œuvres des élèves de l'Académie, les chars firent station à la Grand'Place, où le Gouverneur, baron de Keverberg de Kessel, et les membres de la régence allèrent audevant du commissaire royal Odevaere, peintre du roi, et des

1843, ce fut Wappers qui eut l'honneur de guider ces hôtes illustres.

députés de la ville, Ommeganck, J.-J. van Hal, P. van Regemortere, pour les haranguer et leur remettre une médaille commémorative de leur mission (1).

Le cortège se remit alors en route pour le Musée, qui était le but final. Ici la grande porte était ornée d'une peinture représentant *les Arts, conduits par la ville d'Anvers, rendant hommage au roi des Pays-Bas.*

De Braekeleer avait religieusement conservé le croquis de cet ensemble dont il était l'auteur.

Mais l'événement allait revêtir pour notre jeune artiste un intérêt tout spécial, et, après les noms glorieux qui étaient dans toutes les bouches, le sien devait être le plus acclamé.

Lorsque, dans le local même du Musée et en présence de toutes les notabilités anversoises, le Gouverneur eut adressé ses félicitations aux commissaires belges et fait ressortir l'importance du retour des œuvres de nos grands peintres pour l'avenir de l'art national : « Je ne laisse pas tout, disait-il en terminant, à vos soins et à vos veilles; l'encouragement doit être là où est l'instruction. Mon arrêté de ce jour accorde une pension pendant trois ans, pour voyager et s'instruire en Italie, à celui des jeunes artistes, nés dans la province, qui remportera, dans le concours de la peinture, le prix de l'histoire. »

L'arrêté était ainsi conçu :

« Vu le rapport du Conseil d'administration de l'Académie royale de peinture, à Anvers, du 4 décembre 1815, et le certificat de la Société d'encouragement des beaux-arts de la même ville, rédigé en séance du 24 août 1813, d'où il résulte

(1) Voyez P. De Decker : *Restitution des chefs-d'œuvre de l'École flamande : Revue générale*, 1883, p. 159.

que, parmi les jeunes artistes qui honorent par leurs talents l'Académie précitée, M. Ferdinand De Braekeleer, natif d'Anvers, s'est particulièrement distingué en remportant au concours de 1809 le premier prix de dessin d'après l'antique, et à celui de 1811, le premier prix de dessin d'après la nature et l'anatomie pittoresque; et enfin en méritant par son application particulière et ses heureux progrès le grand prix de peinture décerné par la Société d'encouragement des beaux-arts aux concours de 1813;

» Vu l'article 9 du titre 3 du règlement du 9 thermidor an XII, arrêté par M. d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes, portant que l'élève qui aura remporté le grand prix recevra pendant trois ans un traitement annuel de deux mille quatre cents francs pour continuer ses études dans les pays étrangers;

» Considérant que pour l'application de la disposition qui précède il ne peut être choisi une époque plus solennelle que celle où les amis des beaux-arts célèbrent le retour dans la ville d'Anvers des tableaux qui, par l'abus de la victoire, ont été enlevés;

» Jaloux d'ajouter à l'éclat de ce jour un souvenir qui serve d'encouragement aux talents;

» Arrête :

Art. 1er. Le sieur Ferdinand De Braekeleer est désigné pour jouir de la faveur accordée par l'article 9 du titre 3 du règlement du 19 thermidor an XII à l'élève qui remporte le grand prix;

» Art. 2. En conséquence, il lui est accordé pendant trois ans un traitement annuel de deux mille quatre cents francs pour continuer ses études dans les pays étrangers.

» Les trois années seront employées de la manière suivante:

deux ans et six mois à Rome et six mois en Allemagne, en France ou en Angleterre pour en visiter les cabinets et galeries de tableaux ;

» Il partira au printemps prochain ;

» Art. 3 Il sera statué par un arrêté subséquent sur le mode de payement du traitement accordé par l'article 2 ;

» Art. 4. Expédition du présent sera adressée à M. Ferdinand De Braekeleer pour lui servir de titre, à MM. les membres du Conseil d'administration de l'Académie royale de peinture, à ceux de la Société d'encouragement des beaux-arts et à M. le maire d'Anvers pour information.

» Donné au palais du Gouvernement à Anvers, le 5 décembre 1815.

» *Signé :* Baron de Keverberg. » (1)

La lecture de ce bienheureux arrêté produisit sur De Braekeleer, qui n'était nullement averti, l'effet d'un rêve, et bien des fois, sans doute, il eut lieu de se demander par la suite s'il n'avait pas été le jouet d'une illusion, car de l'engagement si solennellement contracté il ne subsista que le souvenir de l'enthousiaste accueil que lui fit la population anversoise et la déception de l'artiste.

Les raisons précises, tout au moins avouées de la non-ratification de l'arrêté du baron de Keverberg, ne furent jamais exposées. Evidemment, il ne s'était pas agi d'une mise en scène. Le baron de Keverberg, amateur passionné des arts, s'était peut-être laissé gagner par l'enthousiasme qui transportait la population, au point de faire des promesses qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir. Le prix de Rome n'était

(1) Ce document a été publié pour la première fois par M. Désiré van Spilbeek dans la *Vlaemsche School*, 1864, p 118.

pas institué en Belgique et l'on trouva sans doute en haut lieu qu'il n'appartenait pas à un arrêté préfectoral de lui donner naissance. Il est même possible que l'on fut d'avis que les chefs-d'œuvre de l'école flamande, désormais rendus à la patrie, pouvaient, tout au moins pour un temps, suffire à l'étude des jeunes artistes. Quoi qu'il en soit, l'arrêté du Gouverneur d'Anvers ne fut point sanctionné.

Dans ces fâcheuses conjonctures, pour ce qui concernait De Braekeleer, il eût sans doute appartenu à la Société des beaux-arts d'intervenir comme le fit sa sœur de Bruxelles lorsqu'il fut question du départ de Navez pour l'Italie (1). On y songea peut-être, mais aucune pièce ne m'autorise à l'affirmer.

Les choses envisagées au point de vue de notre temps, l'on pourra dire qu'un séjour en Italie n'était pas ce qu'il fallait à un peintre du tempérament de De Braekeleer, et que le fait de sa présence à Anvers devait être avant tout profitable à son avenir.

En 1815 on pensait autrement, et il était bien permis, sans doute, à un jeune artiste, élevé dans le respect des maîtres classiques, de trouver que c'était à Rome que pouvaient le mieux se compléter ses études.

Le retrait de la faveur promise était vraiment un coup terrible et De Braekeleer put croire que les portes de la renommée étaient à jamais closes pour lui. Désormais, comme tant d'autres, il allait végéter dans le milieu étroit d'une ville de province, perspective d'autant plus ingrate que la terre promise s'était un moment déroulée à ses regards.

Les biographes racontent que le peintre David, jeune en-

(1) L. Alvin, Notice sur F.-J. Navez, Bruxelles, 1871, p. 12.

core, et présumant trop de ses forces, voulut se laisser mourir de faim pour avoir échoué au concours de Rome. Combien plus cruel cent fois le sort de De Braekeleer à qui les honneurs étaient venus sans qu'il les eût cherchés et pour qui les plus riantes promesses d'avenir allaient à vau-l'eau?

Sans doute, il pouvait compter pour l'avenir sur ses succès passés, mais dans la lutte sans cesse renaissante avec les nécessités de la vie, et quelle que dût être sa vaillance, retrouverait-il sur son chemin la fugitive et chauve déesse que les anciens appelaient l'occasion et que nous nommons la chance? Pour le moment, elle avait tourné le dos au jeune homme.

A cette phase pénible de l'existence de De Braekeleer, van Brée sut relever son courage. Nul ne pouvait, avec plus d'autorité, prédire des jours meilleurs, car nul n'avait plus cruellement souffert pour son art. Le jeune homme reprit donc ses pinceaux et quand le salon d'Anvers ouvrit pour la seconde fois ses portes en 1816, on y compta jusqu'à cinq de ses œuvres : *Tobie enterrant les morts pendant la nuit;* la *Jeune villageoise ; Vue des magasins de la ville nommés Leguyt; Atelier d'un serrurier* (la forge où avait travaillé le père et où travaillait maintenant le frère du peintre); enfin, l'esquisse du tableau d'*Énée* qui avait remporté le prix en 1813.

C'était prendre bravement position et se créer de nouveaux titres à l'attention du public.

Van Brée ne restait pas inactif. Une lettre du 11 novembre 1816 (1) m'autorise à affirmer qu'il intéressait à la cause

(1) J'en dois la communication à M. Van Rooy.

de son élève un homme haut placé, sans doute le Gouverneur lui-même.L a voici :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous écrire pour donner à V. E. quelques notions sur mon frère et F. De Braekeleer. Votre bienveillance ajoutera le reste et je me flatte que par votre bonté ils vont être heureux. »

Après une longue énumération des mérites de Philippe van Brée, auquel ses œuvres « feront sans doute beaucoup d'honneur chez toutes les nations et dans tous les siècles », promesse qui, soit dit en passant, ne paraît pas devoir se réaliser, la lettre continue :

« Ferdinand De Braekeleer, également natif d'Anvers, n'est âgé que 24 ans. Né de parents pauvres, je l'ai pris chez moi, étant orphelin et âgé de 16 ans. Sa conduite et ses études lui ont déplacé (*sic*) à la tête de tous nos élèves et jeunes artistes. Il a fait plusieurs études de tableaux, il a obtenu tous les prix de notre Académie et le grand prix comme peintre d'histoire au concours de l'exposition publique de cette ville en 1813. Cette année il a, sans doute, encore mérité le suffrage du public par les tableaux qu'il a exposés. Encouragé par la promesse flatteuse de Votre Excellence, il s'est donné entièrement à l'étude et espère obtenir de Sa Majesté, notre bon Roi, une pension pour faire un voyage en Italie. Sa conduite est réglée et sage et j'ose croire qu'il ne démentira pas l'espérance qu'il nous donne à présent.

» Tout autre que moi aurait pu vous dire davantage, Monseigneur, sur ses progrès, mais étant son maître, je ne puis que solliciter votre bienveillance pour lui. »

Malgré la considération dont jouissait van Brée, qui déjà

portait le titre de peintre du prince héréditaire, ses démarches n'aboutirent pas pour De Braekeleer au résultat désiré. Seulement, au mois d'avril 1817, parut un arrêté royal instituant le prix de Rome et disposant que le concours aurait lieu pour la première fois à Anvers en 1819. La pension annuelle était fixée à douze cents francs.

Les espérances les plus ardentes de De Braekeleer pouvaient se concentrer désormais sur une épreuve dont l'issue devait être sinon une réhabilitation dont il n'avait pas besoin, tout au moins un gage d'avenir.

L'exposition d'Anvers venait de donner la preuve de ses progrès; elle avait mis en évidence la variété de ses aptitudes ; sa réputation avait franchi les limites de sa ville natale. Dès avant l'ouverture du Salon de Gand, en 1817, les journaux annonçaient le *Tobie* parmi les envois les plus considérables. Le baron de Keverberg, devenu gouverneur de la Flandre orientale, se souvenant peut-être qu'il devait bien quelque dédommagement au jeune Anversois, le citait comme exemple aux lauréats de l'Académie de Gand, et, le Salon ouvert, le *Journal de Gand* mentionne « avec un noble orgueil, à la suite de De Braekeleer », un jeune élève de Paelinck, dont les œuvres venaient de paraître pour la première fois en public.

Cette réputation naissante ne faisait que rendre plus redoutable encore l'issue du concours.

Il y avait en présence quatre concurrents : De Braekeleer, Vieillevoye, van Ysendyck et Égide Schobbens (1), qui a laissé un nom plus effacé. Les dieux et les héros perdaient de

(1) F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 188.

leur prestige ; on choisit un sujet de la Bible et des plus simples encore : *Tobie rendant la vue à son père.* De Braekeleer eut le prix, et la foule, anxieuse, autant peut-être que lui-même, salua le verdict de ses acclamations.

L'Académie d'Anvers possède encore la peinture couronnée; elle ouvre, non sans distinction, la série de vingt tableaux des lauréats de Rome. De Braekeleer, dans cette galerie, n'éclipse pas ses successeurs, mais il n'en est pas non plus éclipsé.

Sans arriver à une grande vigueur d'effet ni à une puissance d'expression que, du reste, ne comportait pas la donnée, sa peinture a le mérite d'exposer très simplement un épisode devenu presque familier sous son pinceau (1).

Cette bonhomie se faisant jour pour ainsi dire dès la première heure, dans la façon de présenter les choses, n'est pas un des côtés les moins frappants de la personnalité de notre confrère. Incontestablement, elle annonçait un peintre de genre, peintre de genre avéré, du reste, puisque le Salon de 1819 vit paraître, en même temps qu'un *Faustulus*, de petits épisodes de la vie anversoise, que le public trouva fort de son goût.

La population, ai-je dit, s'associa au triomphe de l'enfant d'Anvers et, suivant l'antique et solennel usage que le « bon ton » du jour n'a point encore déraciné, le quartier Saint-Jacques retentit des détonations et de la musique, vit les oriflammes mêler leurs joyeuses couleurs aux écriteaux et aux festons de verdure accrochés en l'honneur du lauréat. Amis et voisins firent assaut d'ingéniosité pour fêter le héros

(1) La composition, gravée au trait, figure dans les *Annales du salon de Gand* de 1823.

du jour et dignement célébrer sa gloire. Le brave vieil oncle voulut que le latin mêlât sa note grave à ce concert joyeux et épancha sa verve en chronogrammes, et autres sentences, que son neveu avait religieusement conservés :

De BraekeLeer VIVas, VrbIs CeLeberrIMe pICtor!

Pictores habuit doctos Antverpia semper!

D'autres, plus familiers, avaient recours à la langue vulgaire :

Begaefden kunstheld! wat een aental lauwer blaeren,
Heeft reeds uw ryk penseel doen vlegten om uw hairen!

—

Nood U de kunst godin nae Tibers stadt te gaen,
Dan keert Gy hier noch weer met lauweren ryk belaen.

—

De Braekeleer verdient het lof die elck hem geeft,
Hem koomt den lauwer toe, daer gantsch zyn kunststuck
[beeft.

Songeant enfin au prochain départ, on rappelait au voyageur les vieilles amitiés de l'enfance :

Gedenk altoos aen uwe vrienden,
Op wat plaets g'u moogt bevinden.

Bientôt, en effet, la lourde diligence, ébranlant le vieux pont de la porte Saint-Georges, dont au déclin de sa carrière

le peintre devait représenter la démolition, emportait vers Bruxelles le premier lauréat du concours de Rome et sa fortune.

Pendant toute la durée de son séjour en Italie, De Braekeleer entretint avec son oncle une correspondance qui permet de suivre d'assez près le pensionnaire de S. M. le Roi des Pays-Bas.

L'ancien supérieur des Minimes avait muni son neveu de lettres destinées à lui créer des relations parmi les religieux flamands des couvents transalpins et, à plus d'une reprise, surtout au début de son séjour, le jeune peintre eut lieu de s'en féliciter, car la trésorerie se montrait peu régulière en ses envois.

Parti au mois de décembre, ce ne fut qu'en avril 1820 que De Braekeleer se vit en mesure de travailler. Les fêtes du carnaval étaient alors finies et il avait été admis à visiter le Vatican, ouvert au public pendant la semaine sainte.

Les lettres contiennent des détails fort curieux, mais d'un intérêt médiocre au point de vue de l'art.

La grande préoccupation du jeune peintre était de gagner un peu d'argent, non qu'il eût la soif du lucre, le brave garçon! mais il lui était pénible de songer à tout ce qu'avait coûté son apprentissage, de vivre en apparence sans rien faire, alors que son frère, par exemple, élevait une famille du produit de son travail de forgeron. Maintes fois il insiste auprès de l'oncle pour qu'il prélève sur la pension une somme de deux cents francs, « et si la chance me favorise, ajoute-t-il, j'espère bien laisser davantage à Anvers. Surtout, ne croyez pas que je me prive : je vis comme l'on doit vivre, me porte à

merveille et m'abstiens de toute dépense inutile. Du reste, on n'en trouve guère l'occasion ici, car les bals et les autres distractions sont choses inconnues et je passe mon temps à travailler, manger, boire et dormir. »

L'aspiration constante de De Braekeleer était de mettre au jour une grande toile qui lui rapporterait. « Sachez qu'on peut faire fortune ici, écrivait-il. Verstappen (1) obtient d'une toile de trois pieds cent louis d'or, et il n'est jamais sans ouvrage, ne perd pas une heure; calculez ce qu'il gagne. Du reste, il n'est pas le seul; tous les paysagistes sont dans le même cas. En revanche, je dirai pauvres peintres d'histoire! car ils n'ont rien à faire... Vous pouvez dire à mes sœurs que je ferai mon possible pour gagner de l'argent, mais il faut que d'abord je me fasse connaître, car il y a ici des milliers de peintres et pour faire parler de soi, il faut avoir de la valeur. »

La notoriété se montrait lente à venir; après quinze mois de séjour à Rome, De Braekeleer en était encore réduit à parler de ses espérances. « Certains peintres d'histoire qui en savent bien plus long que moi, écrit-il au mois de mars 1821, et qui sont ici depuis quatre ans, ne sont guère plus avancés. » Il n'en persiste pas moins à supplier ses sœurs de prélever sur sa pension tout ce qu'il leur plaira.

Par la force des choses, le séjour du lauréat en Italie allait lui être surtout profitable par la variété des éléments pittoresques. Les maîtres italiens avaient tenu dans son édu-

(1) Martin Verstappen, né à Anvers en 1773, élève de van Regenmorter, professeur à l'Académie de Saint-Luc à Rome. Il mourut dans la ville Éternelle en 1840. On dit qu'il était gaucher.

cation, sinon une place indifférente, tout au moins une place secondaire.

A van Brée lui-même, les noms glorieux de Rome, Florence et Venise ne rappelaient aucune impression profonde ressentie à l'aspect des puissantes créations dans le milieu même où, selon l'expression de Quatremère de Quincy, la nature semblait les avoir placées. Son cœur ne battait point au souvenir des grands paysages que l'Adriatique ou la Méditerranée baignent de leurs flots.

Nul doute qu'au sortir de l'atelier de Vincent, si les circonstances avaient favorisé son désir ardent de faire le pèlerinage de Rome, il ne se fût, comme bien d'autres, abandonné sans réserve à l'enthousiasme irrésistible éprouvé par tout jeune artiste à la vue des splendeurs de la Renaissance. Homme fait, professeur à son tour, lorsqu'il put enfin songer au voyage, son admiration fut celle d'un homme qui a dépassé l'âge des émotions profondes. A coup sûr elle se tempérait du raisonnement. « Les gens de notre race n'ont pas besoin de franchir les Alpes pour apprendre à peindre », écrit-il à un ami.

De Braekeleer était alors à Rome et le bonheur qu'il éprouva en voyant arriver son maître paraît avoir été immense.

« Je ne pense pas, écrit-il à son oncle, le 8 août 1821, que vous puissiez recevoir de moi une lettre plus joyeuse. Il y a deux jours j'ai eu le plaisir, le bonheur d'accueillir ici M. van Brée. Jugez de ma joie d'être chaque jour en compagnie d'un vrai maître, de pouvoir jouir de ses conseils sans aller en suppliant demander des avis que l'on ne m'a point donnés d'ailleurs. »

Malheureusement, au mois de mai, le jeune peintre avait dirigé sur Anvers un ensemble de peintures, parmi lesquelles

figuraient *Esaü demandant la bénédiction d'Isaac*, un *Christ au tombeau* d'après Michel-Ange de Caravage, un certain nombre de vues et son propre portrait, surprise que De Braekeleer ménageait à son oncle. Il ne restait à Rome que quelques études.

Une lettre, adressée d'Anvers à van Brée par van Ysendyck au mois de novembre, annonce que les tableaux de De Braekeleer font grand plaisir à tout le monde. « L'on n'en peut dire assez de bien, écrit van Ysendyck. Il a grandement progressé, et son propre portrait, fort ressemblant, nous le montre plus gras dans sa personne et sa manière de peindre. Cette exhibition sera pour nous tous un stimulant. »

Très frappé de la beauté du type, du pittoresque des costumes et des intérieurs, de la splendeur du paysage et du caractère grandiose des monuments, De Braekeleer s'appliquait à peindre le tout avec une imperturbable conscience. Le séjour de van Brée devint le prétexte de longues courses dans la campagne. — « Les environs de Rome sont pour l'artiste non moins intéressants que Rome même, écrit De Braekeleer au mois de novembre 1821. J'ai recueilli de quoi faire au moins dix tableaux. »

Van Brée menait de front le travail et les plaisirs du séjour. Il existe de lui une singulière lettre, par laquelle il annonce au duc de Saxe-Weimar son prochain départ pour l'Italie et sollicite la faveur de faire, pour le prince, un portrait de Pie VII.

Van Brée se croit des aptitudes diplomatiques.

« Jadis, écrit-il au duc de Saxe-Weimar, Rubens, en peignant les portraits du roi d'Espagne et du roi d'Angleterre, obtint un accommodement que les ambassadeurs de France ne pouvaient obtenir. Je crois rendre hommage au

souverain philosophe et savant de penser qu'il a déjà daigné interpréter mes intentions. » Allusions transparentes aux difficultés que rencontrait, en ce moment, la négociation du concordat.

Le portrait de Pie VII fut effectivement exécuté; il existe même dans les portefeuilles de De Braekeleer une copie en buste de ce portrait, et, dans une lettre du 6 novembre, le jeune peintre confie à son oncle une nouvelle « que nul au monde ne sait encore » : van Brée sera chevalier romain, annonce qui ne tarda pas, du reste, à se confirmer. Un tableau de Philippe van Brée rappelle un événement si glorieux pour la famille.

Vers la Noël, le maître et l'élève se mettaient en route pour Naples et la tendre sollicitude du P. Arnold pour son neveu se manifestait une fois de plus par l'envoi des fonds destinés à faciliter le voyage, car la trésorerie n'était guère plus ponctuelle qu'avant.

« Je m'efforcerai de reconnaître votre générosité par des œuvres qui contribueront à mon bonheur et à ma gloire », écrit De Braekeleer.

Le voyage et le séjour à Naples donnèrent lieu à des lettres intéressantes. Van Brée était infatigable et plus d'une fois De Braekeleer craignit que les forces de son maître ne vinssent trahir son courage. Mais l'enthousiasme lui rendait ses jambes de vingt ans. L'arrivée à Naples, point extrême du voyage, fut pleine d'émotion. En prenant la plume, De Braekeleer mit en caractères énormes le nom de la ville en tête du papier, et van Brée jugea l'événement assez sérieux pour l'annoncer lui-même à l'oncle Arnold. « Il me serait impossible de vous dépeindre notre joie en voyant apparaître à l'horizon la ville et le Vésuve. — Notre premier verre de vin a été bu à votre santé et à celle de votre famille. »

L'ascension du Vésuve faillit coûter cher aux deux Anversois si j'en juge par le passage suivant d'une lettre de De Braekeleer :

« En arrivant au sommet, nous nous trouvions au bord du cratère, qui est une ouverture d'environ cent trente pieds de large. Il me semblait contempler le gouffre de l'enfer. Je ne saurais vous donner une idée des roches jaunes et calcinées et des matières incandescentes qui nous environnaient. De cette ouverture béante, dont nous occupions la crête, on voyait la fumée s'échapper par plusieurs trous Nous voulûmes nous en aller sans retard, de crainte d'accident, mais nos guides nous affirmèrent qu'il n'y avait nul danger immédiat à redouter, ce qui, toutefois, ne parvint pas à nous rassurer. Dieu le voulut, car, à peine étions-nous descendus de deux cents pas, qu'il s'éleva de l'endroit même où nous nous tenions l'instant auparavant, une fumée épaisse et noire qui entoura tout le sommet de la montagne, et plusieurs pierres furent projetées au loin. Nous avions donc sauvé notre vie, car en restant à cette place dix minutes de plus c'en était fait de nous. Grâce au Ciel, nous sommes rentrés à Naples sains et saufs, et nos guides n'étaient pas moins heureux que nous d'avoir échappé au danger. Je suis fort satisfait d'avoir assisté de si près au phénomène, mais pour rien au monde on ne me reverrait là haut. »

Le séjour à Naples, qui devait être de quinze jours, se prolongea pendant six semaines, et ce n'est qu'au début de février 1822 que De Braekeleer annonce son retour à Rome. Il y trouvait une lettre d'Anvers concernant le tableau d'*Ésaü*, qu'un amateur semblait disposé à acquérir. « Je sais bien que les petits tableaux rapportent davantage, dit-il, mais une œuvre doit contribuer avant tout à la répu-

tation de son auteur. Personne ne croira ce que m'a coûté ce tableau; M. Moons l'attestera (1). Le modèle qui a posé pour Esaü fixait sa journée à une piastre, que je travaillasse ou non, et, finalement, il a fallu que je le prisse à gages pour trois semaines, sans quoi il menaçait de ne pas revenir, d'autres artistes voulant l'engager. Ainsi vont les choses à Rome pour ce qui concerne les modèles. Celui qui a posé pour le vieillard m'a coûté un peu moins, mais il m'a fallu louer pour trois mois le lit sur lequel il est couché, des draperies, etc., ce qui fait que, non compris la toile et les couleurs, le tableau me coûte environ soixante piastres rien qu'en frais de modèles. — Enfin, c'est fait, mais sans commande je n'entreprendrai plus de grandes œuvres, ce qui n'empêche que je suis enchanté que celle-ci m'ait valu quelque honneur, car c'est là le premier bien de l'artiste. Croyez bien que si j'avais voulu m'en donner la peine, il y a longtemps que j'aurais vendu ce tableau ici; mais tel n'était pas le but que je poursuivais : j'ai voulu surtout me créer une réputation à Anvers, et on m'en eût offert à Rome deux cents louis que je ne l'eusse pas cédé. Maintenant qu'il a pu contribuer à ma réputation, je le céderai avec plaisir pour la moitié s'il se présente un amateur. »

De Braekeleer a fait plusieurs toiles plus vastes que l'*Ésaü*, mais c'est là, je crois, l'unique tableau religieux qu'il ait produit de cette grandeur. Il appartient encore à la famille du peintre.

A la mi-avril, van Brée songeait au retour et De Braekeleer, dont la seconde année de présence à Rome venait de prendre fin, suivit son maître à Ancône, Florence, Bologne

(1) Louis Moons, peintre, né à Anvers en 1769, mort en 1844.

et Venise pour traverser la Suisse et gagner Paris où nous le trouvons installé au mois de juin.

Plusieurs de ses tableaux partirent de là pour le Salon d'Anvers de 1822 : une *Madeleine*, figure à mi-corps ; une *Paysanne de Frascati*, figure en pied, de grandeur académique; *La grotte de Neptune*, *à Tivoli*, peintures qui, d'après le catalogue, avaient été faites en Italie. A Paris même, De Braekeleer peignit une *Sainte famille*, moyennes figures, et un tableau de genre, le *Lever d'une jeune fille.*

« Je ne fais rien, écrivait-il à son oncle, et vraiment je ne songe pas à me remettre à une page historique, alors que personne à Anvers ne se soucie de cette classe de travaux. J'espère que les choses iront mieux à Amsterdam, sinon j'aborderai un genre tout différent. Il faut croire que nos concitoyens préfèrent laisser moisir leurs écus plutôt que d'en consacrer si peu que ce soit à encourager les arts. »

Van Brée était, dans l'intervalle, revenu à Anvers et donnait d'excellents conseils à son élève.

« Vous êtes, lui écrivait-il, le laboureur qui jette en terre ses dernières semences : la moisson sera plus abondante; travaillez sans relâche; réputation et fortune viendront de compagnie. »

Ces paroles eurent pour effet de stimuler le courage abattu du jeune artiste et, sans désemparer, nous le voyons se remettre à une grande toile, le *Meurtre d'Abel.* « J'ai peu de goût pour ces vastes entreprises, dit-il, mais l'œuvre doit contribuer à ma réputation, et sera la dernière que je ferai avant mon retour. »

Ce retour qui eut lieu au mois d'avril 1823, fut accompagné de grandes démonstrations de joie de la part des amis et des anciens camarades du jeune peintre.

Sans dire avec le fabuliste :

> . . . Tout le fruit
> Qu'il tira de ses longs voyages,
> Ce fut cette leçon que donnent les sauvages :
> « Demeure en ton pays par la nature instruit »,

je constate pourtant qu'aucune des études rapportées par De Braekeleer ne lui fournit par la suite des éléments de tableaux.

En réalité, ses envois aux Salons d'Anvers et d'Amsterdam avaient donné bien mieux la mesure de l'application que le reflet sincère des convictions artistiques de leur auteur. Il fallut le retour à Anvers pour les révéler à lui-même et aux autres.

Trois années à peine le séparaient du jour de son départ, et pourtant le retour l'impressionna vivement. Les merveilles de l'art italien ne l'avaient certes point laissé insensible; comme tout homme formé au sentiment du beau, il s'était humilié devant les splendeurs de la Renaissance, et voici que les *magots* de Teniers le transportaient d'aise; il avait, du haut de l'Esquilin, vu le soleil jeter ses flots de pourpre et d'or sur la campagne romaine, et ses yeux se mouillaient en voyant le bourg de Sainte-Anne dresser son modeste clocheton sur la rive de l'Escaut.

Il avait retrouvé dans les allures du peuple romain l'imposante grandeur de la statuaire antique, mais la langue qui résonnait à son oreille n'avait point pénétré jusqu'à son cœur, non plus que les beaux et réguliers visages qu'il avait admirés en artiste n'accusaient à ses yeux une individualité. En somme, l'Italie était la terre des morts. Sur le sol natal tout s'animait du souffle de la vie, parlait du passé, de l'ave-

nir. Sans doute, le costume était un peu moins pittoresque, le visage un peu moins sculpturalement beau, la forme moins parfaite; mais il allait appartenir au peintre de trouver des scènes animées ou paisibles, réelles ou imaginaires, dans lesquelles l'homme pourrait se mouvoir et agir, quelque chose de moins que la ligne purement harmonieuse, mais aussi quelque chose de plus que cela. De Braekeleer, artiste, n'exista véritablement qu'à dater d'alors.

Le premier travail qui suivit son retour fut le portrait du bon prêtre qui avait veillé avec tant de sollicitude sur ses premiers pas dans la vie et auquel il devait avoir la consolation de fermer les yeux.

Quand, après cela, définitivement fixé dans sa ville natale, il se mit à l'œuvre, les sujets qu'il choisit furent tirés de la vie des peintres flamands : *Rubens peignant le chapeau de paille; Brauwer et Craesbeek; Jan Steen traitant ses amis au cabaret,* peintures accueillies en Belgique et en Hollande avec une faveur d'autant plus explicable, que le peintre y donnait libre carrière à sa verve et ne dédaignait en aucune sorte les suffrages de cette partie nombreuse du public qu'un artiste, à peine débarqué d'Italie, et doué de moins de franchise, eût peut-être cherché à éblouir par une science de fraîche date.

Presque simultanément, les Sociétés des beaux-arts d'Anvers et de Bruxelles, l'Académie d'Amsterdam voulurent compter dans leurs rangs ce nouveau venu et, pour que l'augure de van Brée reçût sa vérification complète, les œuvres trouvèrent facilement des acquéreurs.

S'il avait pour jamais renoncé à la peinture religieuse avec le *Meurtre d'Abel* et la *Sainte famille*, pour aborder un ordre

de sujets confinant à la peinture de genre, De Braekeleer tenait beaucoup cependant à montrer ce qu'il pouvait comme peintre de scènes historiques. C'était l'idée du jour, il y fallait sacrifier pour être rangé parmi les artistes sérieux.

L'*Héroïsme des bourgeois d'Anvers* (1583) fut le premier résultat d'un effort assurément louable, mais couronné d'un succès très relatif. On s'étonna peu des qualités pratiques de l'auteur : on le savait habile; les plus élogieux se contentèrent de le redire, tout en l'engageant à revenir à des données qui semblaient plus généralement d'accord avec la tournure de son esprit

On était à la veille de 1830. — Cette période mémorable de notre histoire a laissé dans l'œuvre de De Braekeleer des traces curieuses. Le Musée de Bruxelles possède de lui l'*Inauguration du roi Léopold Ier*; le Musée des Académiciens d'Anvers, la *Mort de Frédéric de Mérode*, — une des bonnes pages du peintre. Le bombardement d'Anvers, le siège et la reddition de la citadelle lui fournirent un ensemble d'études fort remarquables L'incendie de l'entrepôt lui permit d'étudier les effets dont il devait plus tard trouver l'emploi dans sa grande toile de la *Furie espagnole* et, dès les mois d'avril et de mai, la commission chargée de réunir et de distribuer les dons patriotiques fut à même d'accroître grandement ses ressources par l'exhibition des œuvres qu'avait pu réunir le peintre au cours des événements.

Admis un des premiers à pénétrer dans la place après la reddition, De Braekeleer enrichit ses portefeuilles de croquis nombreux retraçant l'aspect des casemates, des fronts intérieurs, du réduit de Chassé. Il retraça ensuite, en un vaste tableau, l'ensemble de la citadelle après le départ des Hollandais, œuvre qui est restée de ses meilleures. Chose curieuse,

c'est ici que pour la première fois s'est fait sentir l'influence du voyage d'Italie. Le ciel, tout illuminé des clartés matinales, et mieux fait pour éclairer une fête rustique que les dévastations d'un champ de bataille, montre un pinceau rompu à l'étude du paysage. Sur le rempart un soldat français monte la garde, tandis que l'avant-plan est semé d'affûts et de caissons, parmi lesquels gisent les cadavres de quelques-uns des défenseurs de la place. De notre temps, c'eût été le sujet d'un panorama à sensation. Au surplus, l'œuvre obtint un succès légitime et l'auteur fut appelé à en donner un certain nombre de répétitions. Indépendamment de l'exemplaire du roi des Belges, une deuxième édition fit partie du cabinet Ruelens à Bruxelles et une troisième passa à l'étranger.

La réputation de De Braekeleer avait rapidement grandi. De nombreux élèves se pressèrent bientôt dans son atelier; dès l'année 1830, était venu y prendre place le jeune Leys, dont la sœur, depuis le mois d'octobre 1827, était madame De Braekeleer.

Au Salon de 1834, déjà, une suite nombreuse faisait escorte au peintre qui, lui-même, ne montrait pas moins de six œuvres d'importance inégale, mais certainement frappantes par la souplesse du talent de leur auteur. Les divers ateliers d'Anvers avaient mis en ligne à ce Salon pas mal de débutants. De Braekeleer arrivait, pour sa part, avec Ch. Venneman, L.-F. Rousseaux, A. Pez, Florent Mols, E. Knudden, Louis Somers et Henri Leys. Son contingent personnel se composait des *Orphelines sans asile pendant le bombardement* (tableau de deux figures dont il existe une lithographie de De Braekeleer lui-même); le *Myope et sa femme sourde*; une *Scène d'inondation en Frise en 1570* (où un chat sauve

un enfant); un *Concert burlesque;* le *Dévouement des magistrats et des bourgeois d'Anvers, le 4 novembre 1576,* enfin la *Défense de Tournai par la princesse d'Espinoy.*

On parla en termes fort élogieux de cette nouvelle page historique.

« Le tableau du siège de Tournai est peut-être l'ouvrage le plus complet de l'exposition, dit un journal, c'est-à-dire, celui qui laisse le moins de prise à la critique. Une femme jeune, aux membres délicats, mais à laquelle l'amour de son pays inspire un courage d'homme, revêt la cuirasse, saisit l'épée, et, nouvelle Jeanne d'Arc, se met à la tête des assiégés qu'elle dirige et dont elle anime le courage par son exemple. L'artiste a choisi le moment où la princesse d'Espinoy reçoit une blessure au bras gauche; de la main droite elle montre encore à ceux qui l'entourent l'endroit menacé par l'ennemi, où chacun court et reçoit la mort. A droite du spectateur on voit une partie de la ville en feu ; à gauche, une batterie tonne sur les assiégeants, et, jusqu'à l'horizon, on aperçoit des lignes de combattants qui attaquent et se défendent avec une égale fureur.

» La disposition de ce tableau est vraie; c'est bien l'aspect d'une ville que le canon démolit. Malgré le tumulte et la confusion qui doivent régner dans une scène aussi terrible, rien n'est embrouillé... M. De Braekeleer montre surtout une expérience consommée dans la dégradation des couleurs et des lumières, ce qui fait que chaque objet est à sa place. Il y a depuis le premier jusqu'au dernier plan un espace immense, où l'on ne pourrait remarquer la moindre faute contre la perspective aérienne et linéaire, etc. »

On reprocha toutefois à l'héroïne de manquer de noblesse, de même qu'on signala l'uniformité du type et de l'expression

des physionomies, mais, à tout prendre, on trouva que c'était à la fois « le chef-d'œuvre de son auteur et une des plus belles productions sorties depuis longtemps de l'École flamande (1) ».

L'Artiste, protestant contre certaines tracasseries qu'on avait suscitées à De Braekeleer, ajoute : « Nous nous réjouissons pour lui de la manière supérieure dont il vient de battre ses adversaires. La meilleure réponse à leur faire est de continuer à produire des ouvrages comme ceux qu'il vient d'exposer ». Et cette revue, le premier recueil littéraire belge de son temps, donne place également, à des croquis d'œuvres de Leys et de Somers, dont la réputation naissante rejaillissait sur le maître de ces jeunes artistes.

Bientôt De Block vint grossir la phalange et attester la valeur de l'enseignement de De Braekeleer. Dès l'année 1835, le jury de l'Exposition de Gand lui accordait la médaille d'or au concours de la peinture de genre et la Société des beaux-arts voulut honorer à la fois l'élève et le maître dans une réunion solennelle, car De Block était un ancien élève de l'Académie de Gand.

Au Salon de 1836, l'école de De Braekeleer avait pris une importance suffisante pour que M. Alvin jugeât devoir lui consacrer un chapitre spécial dans son grand *Compte rendu illustré.* Ce fut à ce même Salon que parut la *Furie espagnole.*

Pas mieux que les précédentes, cette tentative nouvelle de peinture historique ne réussit à faire oublier les tableaux de genre de son auteur.

(1) Le prince de Ligne, en sa qualité de prince d'Espinoy, voulut posséder cette peinture, qui doit être encore à Belœil.

« Quand on sait peindre un tableau comme la *Maîtresse d'école*, dit M. Alvin, on n'a pas besoin d'aspirer à une gloire différente, on est en train d'en acquérir une solide que personne ne s'avisera de contester. »

Et vraiment, De Braekeleer, si plein de bonhomie, de naturel et de communicative gaieté, ne pouvait que perdre à vouloir embarrasser sa marche de toute la défroque du XVIe siècle. On put bien montrer dans le *Sac d'Anvers* certains tours d'adresse devenus fameux, ce vieillard qui, embusqué dans un coin du tableau, ajuste le spectateur, mais c'est là encore de la peinture de genre. — Au Musée d'Anvers, cet épisode n'a pas cessé d'intéresser des générations de visiteurs, mais il s'agit, ne l'oublions pas, d'un des passages les plus cruels de notre histoire, et, s'il y eut unanimité dans la constatation des qualités de facture de cette toile, vraiment très habile, il n'y eut pas moins d'accord pour signaler l'expression défectueuse et l'uniformité des types, trop complaisamment empruntés aux modèles que l'on voit paraître aussi dans les scènes familières de l'auteur.

A part ce défaut individuel et spécial, l'œuvre devait, comme toutes ses contemporaines, se ressentir bientôt de l'amour grandissant de la précision en matière historique par la connaissance plus générale des époques et de leur physionomie véritable. Pure question d'archéologie, sans doute, mais doublement importante lorsqu'il s'agit d'évoquer à nos yeux les scènes du passé, dans lesquelles un peintre n'hésite pas à introduire des personnages, hommes ou femmes que notre imagination se figure tout autres que ceux que nous rencontrons journellement au détour de la rue.

Les journaux et les revues de 1836 disent assez clairement que le public ne parvint pas à aller au delà de l'estime

dans son appréciation de la grande page de De Braekeleer, tout en ne marchandant pas l'admiration à l'ensemble des œuvres qu'il avait fait figurer au Salon. Aussi, lorsque le jury vota au peintre la médaille d'or et décida qu'il y avait lieu de proposer au Gouvernement de le charger de l'exécution d'une peinture pour le Musée moderne, sa décision fut-elle unanimement ratifiée, excepté toutefois par l'Administration des beaux-arts.

De Braekeleer eut sa commande, mais n'obtint qu'une médaille d'argent.

C'était à vingt ans d'intervalle le retour de la déconvenue de 1815. D'énergiques protestations s'élevèrent dans la presse. « Admirez l'inconséquence! s'écrie l'*Artiste*. M. van Assche est décoré pour ses anciens tableaux, en souvenir de ses triomphes passés, et M. De Braekeleer qui, certes, n'est pas inférieur à M. van Assche, n'a qu'une médaille d'argent! Que son grand tableau ne soit point irréprochable, nous le voulons bien, mais il y avait autre chose de lui à l'Exposition ; sa *Maîtresse d'école* est un chef-d'œuvre. Voilà ce qu'il fallait récompenser et autrement qu'avec votre médaille d'argent, qui n'est pas digne d'un maître. »

Par une lettre fort digne, De Braekeleer refusa la récompense offerte. « Vous voudrez bien, je l'espère, disait-il en terminant au ministre, apprécier le motif de mon refus qu'il serait superflu d'alléguer ici. »

L'on se tromperait, et la chose mérite d'être dite, en attribuant cette attitude du peintre à un sentiment excessif de sa personnalité. Il était fort légitime que pour lui le suffrage de ses pairs l'emportât sur l'opinion de la bureaucratie. — Du reste, et alors précisément qu'il refusait d'accepter la médaille, nous le voyons donner un exemple de modestie assez rare pour n'être pas oublié.

Le Gouvernement avait fixé à 12,000 francs le prix de sa commande. — De Braekeleer fut d'avis que cette somme pouvait servir à payer deux tableaux au lieu d'un seul et ce fut de la sorte que le Musée reçut à la fois le *Jubilé de cinquante ans de mariage* et le *Comte de mi-carême*, deux œuvres devenues rapidement populaires et qui ont conservé la faveur du public.

Mais il importe de le dire, le talent de notre confrère n'avait pas attendu cette sanction d'une commande officielle pour trouver des appréciateurs; la volumineuse correspondance qu'il m'a été permis de parcourir, montre les marchands et les amateurs également avides de ses œuvres.

« En 1829, 1832, 1836, et dernièrement au mois de septembre 1839, je vous ai quitté avec la promesse de me faire un ou deux tableaux, dit l'un d'eux. Soyez persuadé que le jour de la réception comptera parmi les plus heureux de ma vie. »

Un autre se fâche; il attend depuis quatre ans l'exécution de sa commande; il pose un ultimatum.

« Il me sera bien permis de vous demander, Monsieur, quand vous tiendrez enfin votre parole, écrit-il. Comme c'est la dernière lettre que je vous écrirai à ce sujet, je vous laisse un mois pour réaliser votre engagement. Si, après ce temps, je n'ai pas ce petit tableau, alors, pour ne plus vous importuner, j'en acheterai un qu'on me propose de vous, rentrant dans la grandeur voulue, pour 500 francs, et alors je tirerai les 500 francs sur vous, d'après une de vos lettres que j'ai, dans laquelle vous vous engagez à me livrer ce tableau *de toute première qualité* sous peu. — Vous avez donc le choix, ou un très joli petit tableau et mon amitié dans un mois au plus tard, ou le payement de 500 francs au 16 décembre! »

Un troisième est plus menaçant encore : « Je *dois* avoir ce tableau pour la fin de février, écrit-il, ou je mets le feu à votre atelier et à votre belle maison ».

« Mon argent vaut celui d'un autre », s'écrie un marchand, exaspéré d'apprendre la réception d'une œuvre de De Braekeleer par un de ses confrères.

On se souciait d'ailleurs très peu du prix ; amateurs et marchands s'engagent à payer d'avance et *en or*.

Un simple dessin à la sépia se payait un prix extraordinaire pour le temps ; c'était du reste l'époque des albums. Je tiens d'un ami, quelque peu parent de De Braekeleer, qu'après le repas du matin il arrivait parfois à l'artiste de jeter sur le papier quelque rapide improvisation, teintée de café, et que pareille œuvre trouvait des amateurs empressés à cent florins et au delà.

Si les lettres des marchands et des collectionneurs dénotent une extrême impatience, quand l'œuvre arrive enfin des cris d'admiration l'accueillent, et la joie de l'acheteur a bientôt fait oublier les longs délais. Aucune expression laudative ne paraît alors trop forte. « C'est une peinture de la plus haute beauté », écrivent de Mannheim Artaria et Fontaine, à la réception du *Bénédicité*. Le comte Schoenborn accuse réception de l'*Heureux ménage* qu'il a commandé en 1836, et se déclare « fier d'être entré en possession de la perle de sa galerie ».

« Le *Retour du marché* nous est parvenu depuis une demi-heure, écrivent, le 14 avril 1838, Artaria et Fontaine ; nous l'admirons depuis et ne pouvons nous résoudre à en détacher les yeux, si ce n'est pour vous exprimer combien nous le trouvons superbe, le plaisir infini qu'il nous fait, et pour vous remercier de la manière la plus empressée et la

plus cordiale des soins que vous avez bien voulu donner à cette magnifique production qui, à notre sentiment, est digne de rivaliser avec les beaux tableaux de Metzu. »

Le plus grand marchand qu'il y eût alors en Hollande accuse réception d'une œuvre commandée : « Tout le monde en est fou, les artistes comme les amateurs qui disent que c'est un des plus beaux tableaux qu'ils aient jamais vus ».

... « Dire que votre tableau nous fait plaisir serait trop peu, écrit l'homme à la toile de cinq cents francs, quand il reçoit enfin la peinture tant désirée. Je suis émerveillé. »

J'ignore si les artistes attachent encore grand prix au suffrage des amateurs. On m'assure que l'amateur trouve plus d'avantage lui-même à traiter par intermédiaire. Comme M. Poirier, s'il consent à encourager l'art, il se soucie peu de l'artiste. Je ne pense pas qu'il en fût de même il y a un demi-siècle. A part la circonstance que les expositions étaient moins nombreuses que de nos jours, le sujet d'un tableau n'était pas indifférent au public. Le feuilleton et le théâtre ont dit leur fait aux gens assez mal avisés pour demander à un artiste de leur représenter quelque donnée précise. Autrefois, et si haut placé qu'il fût, le collectionneur entrait en relations directes avec l'artiste, visitait les ateliers, choisissait les œuvres qui lui plaisaient le mieux, ou imposait lui-même un épisode dont il fixait la grandeur et le nombre des personnages.

L'artiste, de son côté, se mettait en peine de satisfaire son amateur, autant par l'expression que par tous les détails d'une scène déterminée. Les sociétés des beaux-arts, dans leurs concours, arrêtaient également des sujets, voulant contenter le public non moins par l'intérêt que par l'habileté pratique des ouvrages destinés à passer sous ses yeux

Bien que dans l'œuvre de De Braekeleer certains types se répètent avec une constance parfois lassante, il se montre toujours metteur en scène fort habile. Lorsque le *Comte de mi-carême* et le *Jubilé de cinquante ans de mariage* parurent au Salon de 1839, ce fut une véritable explosion d'enthousiasme.

Sans effort apparent, l'auteur avait résolu le difficile problème de présenter aux yeux du spectateur des groupes divers concourant à une action commune sans la moindre confusion, et il parvenait à captiver par l'emploi le plus légitime des ressources fournies par son sujet. D'autres ont poussé plus loin la science du clair-obscur, la vigueur du pinceau, la fermeté du dessin, mais nul n'a plus sagement usé de ses moyens, n'a fait preuve d'une bonne humeur plus communicative dans des sujets joyeux. C'est Wilkie fait Anversois, Wilkie avec sa verve et cette cordialité d'abord qui vous fait épanouir dans le calme des choses de la famille et de la tradition locale, rêver au bon vieux temps.

Certains détails sont finement observés. Le vénérable jubilaire a reçu une canne, presque une béquille, malgré sa crosse d'argent et ses guirlandes de circonstance. Glorieux de l'avoir méritée, il la tient comme un sceptre, mais non moins désireux de montrer la souplesse de son jarret septuagénaire, le voilà, avec sa vieille compagne, esquissant un pas de deux, fort leste, ma foi! au son des crincrins venus pour leur donner l'aubade.

Ce n'est pas le decorum de la *Cinquantaine* de Knaus, mais nous sommes en pays brabançon. L'on y boit, l'on y rit et l'on y aime avec un laisser-aller également distinct de la crudité de Teniers et de la solennité des personnages de Knaus ou de Vautier.

Pour le *Comte de mi-carême*, « je ne crois pas, écrivait Eugène Robin dans l'*Indépendance*, que M. De Braekeleer ait rien composé de plus vrai, de plus simple, de plus entraînant que ce charmant intérieur ». Et, rappelant les grandes pages historiques du peintre, le critique ajoute : « Voilà vos diamants, M. De Braekeleer, et vous les auriez donnés pour du strass, parce que le strass est plus gros! »

Au Salon de Paris de l'année suivante, cette même œuvre figura sous le titre, plus généralement compréhensible, de la *Saint-Nicolas*, et n'obtint pas un moindre succès qu'en Belgique.

M. Destigny lui consacra un petit poème dont voici deux strophes (1):

> Un magister, qui nourrit de science
> Tout ce troupeau, mi filles, mi-garçons,
> Fait, un jour-l'an, de la munificence
> Envers quiconque a suivi ses leçons.
> Bien déguisé, du haut d'une fenêtre
> Il apparaît au peuple d'écoliers ;
> Son front n'a plus la gravité du maître
> Dont le profil est sur tous les cahiers.
> Un long sourire a déridé sa face. . .
> Que de bonheur il fait pleuvoir gratis!
> Sa femme en rit au milieu de la classe :
> C'est Philémon qui réjouit Baucis.
>
> Enregistrez un succès légitime,
> Cette œuvre a droit à l'admiration ;
> De Braekeleer, votre page est sublime
> De mouvement et de création!

(1) M. Potvin a également chanté le *Comte de mi-carême* dans son *Art flamand*, Bruxelles 1867, page 22.

Vous avez bien compris cette gaieté folâtre,
Qui s'abandonne à ses transports ;
A part votre couleur, ma muse acariâtre
Ne vous a pas trouvé de torts.

Rarement, je le répète, œuvres trouvèrent auprès du grand public plus de faveur que le *Jubilé* et le *Comte de mi-carême*. — Un éditeur parisien offrit à l'artiste d'en faire une planche lithographiée, de grand format, mais déjà les œuvres avaient été retenues pour les souscripteurs à la loterie du Salon bruxellois (1).

Le ministre écrivit au peintre une lettre des plus honorables pour le féliciter de la manière dont il avait répondu à la confiance du Gouvernement, et lorsque, le 6 décembre 1839, un arrêté royal vint conférer aux exposants les récompenses attribuées par le jury, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold fut attribuée à De Braekeleer, « en considération du beau talent dont il a donné des preuves ». Revanche éclatante, car De Braekeleer, on s'en souvient, n'avait jamais obtenu la médaille d'or.

Peu de jours après, le corps artistique d'Anvers rendait les derniers honneurs à la dépouille de Mathieu van Brée. Il semblait que le vieux maître eût attendu pour fermer les yeux la consécration solennelle du talent de son élève préféré, tout à la fois par la distinction qui venait d'échoir à lui-même et par la médaille d'or attribuée, le même jour, à Henri Leys, dont il avait dirigé les premiers pas dans la carrière artistique.

Fils de ses œuvres, De Braekeleer était ce qu'on peut

(1) Le *Comte de mi-carême* a été reproduit par Billoin.

nommer un homme arrivé. La fortune lui avait souri et rien qu'à considérer sa maison du Marché Saint-Jacques on devinait la demeure d'un citoyen notable (1). Dès le 28 novembre 1836, le corps électoral anversois avait fait du peintre un de ses représentants à la commune en même temps que MM. Loos, Jules van Havre, Charles Pecher et Liedts, dont les noms ont marqué dans notre histoire politique.

Lorsque, bientôt après, la Société royale des sciences, des lettres et des beaux-arts d'Anvers prit l'initiative d'une souscription nationale pour l'érection de la statue de Rubens, ce fut à De Braekeleer qu'elle confia la présidence du comité des beaux-arts, et son initiative, au sein du conseil communal, contribua grandement à donner aux fêtes inaugurales de la statue du plus illustre des maîtres flamands, le caractère artistique qu'elles devaient avoir.

Comme au temps passé, les architectes, les sculpteurs et les peintres rivalisèrent de zèle et de talent pour la décoration de la cité. Un portique à trois arcatures, conçu dans le style rubénien, était l'œuvre de De Braekeleer. Cet ensemble décoratif qui se dressait à la Place de Meir et que l'on a revu sur un des quais de l'Escaut, en 1877, aux fêtes du troisième centenaire, montrait Rubens environné de ses principaux disciples, et M. L. Torfs, dans un intéressant travail sur les fêtes d'Anvers, inséré dans la revue *De Vlaemsche School* (2), assure qu'un Anglais voulut, à tout prix, emporter à Londres le grand décor pour l'exhiber à ses compatriotes.

(1) Cette demeure porte aujourd'hui le n° 46. Le couronnement de la fenêtre centrale porte la date de 1840.

(2) *Herinnering uit de Antwerpsche feesten van vroegere tyden*, 1864, p. 133, avec une gravure du pont, page 168.

La mort de van Brée fut suivie d'ardentes controverses sur l'organisation de l'Académie. Si l'ancien directeur avait apporté aux principes de l'école de David des tempéraments, son système faisait encore la part fort large aux œuvres de l'antiquité, comme le démontrent à suffisance les modèles qui ont perpétué sa méthode.

On agita la question de savoir si le moment n'était pas venu de donner à l'enseignement graphique un caractère plus franchement local, en présence surtout des suffrages accordés par la foule aux créations de l'école qui avait pris un si magnifique essor depuis la révolution.

Aux yeux d'une partie de la population anversoise, c'était à De Braekeleer que revenait l'honneur de guider l'école vers ses destinées nouvelles. La faveur particulière dont jouissaient ses œuvres, jointe à la valeur de son enseignement, prouvée par le succès de ses nombreux élèves, étaient des titres sérieux à invoquer et les partisans du peintre ne s'en étaient pas fait faute, lorsque la nomination de Wappers, déjà premier professeur à l'Académie, vint rendre sans objet la compétition.

Le courant d'idées qui avait donné naissance à la candidature de De Braekeleer se traduisit pourtant à l'Académie même. Nombre d'artistes élevèrent la voix en faveur d'un enseignement réputé conforme aux exigences modernes, et leur opinion acquit assez de force pour donner naissance à une classe de modèle habillé que fréquentèrent un certain temps les élèves qui se croyaient retardés par l'étude du nu. La tentative eut un médiocre succès.

D'ailleurs, De Braekeleer avait son atelier d'élèves vers lequel se portaient naturellement les jeunes artistes auxquels répugnait l'enseignement officiel.

Chose à peine croyable! au moment où le public se passionnait ainsi, à Anvers, pour les choses d'art, au moment où De Braekeleer y avait acquis autant de notoriété que d'influence, le bruit de sa mort put se répandre et trouver assez de créance pour qu'en ouvrant le volume supplémentaire, paru en 1840, de la *Geschiedenis der Vaderlandsche Schilderkunst* de vanden Eynden et vander Willigen, nous y lisions à l'article De Braekeleer : « Hélas, il est mort à Anvers en 1839, à peine âgé de 47 ans, cet artiste dont le pinceau nous réservait des joies si vives ! »

Rarement le vers fameux de Corneille :

Les gens que vous tuez se portent assez bien,

fut mieux en situation, car la vigoureuse nature de notre confrère devait lui permettre d'atteindre une des plus hautes vieillesses que l'histoire de l'art flamand renseigne.

Si bien employées qu'elles dussent être, pourtant, les années que la Providence réservait à notre confrère ne pouvaient plus ajouter grandement à sa réputation. Jeune, il n'avait subi qu'une action peu sensible des influences académiques; homme fait, les yeux fixés sur la tradition, à peine se laissa-t-il guider un moment dans ses préférences par le romantisme, et sa carrière s'achèvera comme celle de quiconque dépasse le terme moyen de l'existence humaine, dans le culte d'un passé, trop peu lointain encore, pour être aux yeux de la génération nouvelle autre chose qu'une vieille mode.

N'est ce pas le sentiment que traduit cette phrase d'un connaisseur éprouvé M. Paul Mantz, lorsqu'il écrit en 1861 : « M. De Braekeleer est moins un peintre qu'un conteur d'anecdotes » ?

Ce fut le 8 janvier 1847 que De Braekeleer vint prendre place dans notre Compagnie. On a vu quels étaient ses titres. Il succédait à vander Haert, et son élection à la première place devenue vacante dans la section de peinture depuis la constitution de la Classe des Beaux-Arts, témoigne assez l'estime qui environnait la personne et le talent du nouvel académicien.

Assidu aux réunions de la Classe, il lui prêta, jusqu'en 1874, le concours d'une longue expérience et d'un remarquable savoir artistique.

Lorsque le Gouvernement, désireux de s'éclairer sur les moyens de soustraire l'*Érection* et la *Descente de croix* de Rubens à une destruction jugée inévitable par tous les hommes entendus, voulut s'éclairer de l'avis de la Classe, De Braekeleer fut appelé à faire partie de la commission dont, peu après, il devint le président. Les rapports portent sa signature en cette qualité. Un éclatant hommage fut rendu à la promptitude et au rare bonheur avec lesquels s'accomplit le travail de restauration conseillé par les commissaires et si bien réalisé par Étienne Le Roy.

Si précoce qu'ait pu être la manifestation du talent de De Braekeleer, et si rapidement que sa réputation ait pu se répandre, il est incontestable que la poursuite du mieux ne cessa de le préoccuper aussi longtemps que la main fut chez lui l'instrument fidèle de la volonté.

A l'âge de soixante ans passés, il mit au jour certaines œuvres qui, pour tout autre, eussent suffi à créer une réputation. Son tableau intitulé *La Médecine,* qui parut au Salon d'Anvers de 1852, était de celles-là. « Rarement M. De Braekeleer a été aussi simple, rarement il a été aussi vrai, dit notre confrère M. E. Fétis, dans son compte-rendu de

l'*Indépendance*. Deux figures seulement entrent dans la composition du tableau : un vieillard malade et sa gouvernante. Celle-ci vient de verser dans une cuiller une potion qu'elle présente au patient. C'est sans doute quelque médecine bien noire, bien amère, comme celle dont la Faculté usait et abusait au siècle dernier, époque où se passe l'action à en juger par les accessoires, et pourtant le vieillard avance avidement les lèvres et il en boira jusqu'à la dernière goutte tant est grand son désir de recouvrer la santé. On se cramponne si énergiquement à la vie quand l'heure est venue de la quitter. Ce sentiment a été bien observé et bien rendu par l'artiste. Il y a une grande justesse d'expression dans la mine piteuse du malade et dans le mouvement qu'il fait pour aspirer le contenu de la cuiller ; les accessoires sont distribués avec goût et bien touchés ; l'ensemble du tableau est tranquille, harmonieux et fait sous tous les rapports honneur à M. Ferdinand De Braekeleer. »

Réellement, on n'eût pas trouvé plus de conscience chez le jeune homme préoccupé de son avenir.

D'autres œuvres encore devaient fournir la preuve de la vitalité du talent de leur auteur à cette époque avancée de sa carrière.

Le corps académique d'Anvers, réorganisé, comprit De Braekeleer parmi ses premiers élus. Ce fut l'occasion de deux peintures importantes : le portrait de l'artiste par lui-même et un grand tableau de genre : *le Maître d'école*, datés l'un et l'autre de 1854. *Le Maître d'école* peut être envisagé comme un pendant au *Comte de mi-carême*, à cela près que le magister ne fait pleuvoir cette fois sur ses turbulents écoliers que des coups de férule. C'est l'illustration de l'épisode tracé d'une plume si alerte par Conscience dans ses *Veillées flamandes*.

Envisageant *le Comte de mi-carême* et *le Maître d'école* comme points de départ et d'arrivée, il est indéniable que les quinze années qui séparent les deux œuvres se caractérisent par un accroissement de forces. De Braekeleer aimait d'abord à prodiguer ses effets lumineux ; il semblait tenir à ce que le pétillement de sa couleur fût, en quelque sorte, à l'unisson avec l'entrain de ses données, et faisait pour ses élèves une règle de donner toujours, même aux ombres de leurs blancs, une somme de clarté plus vive qu'à leurs draperies sombres les plus puissamment éclairées. L'influence de cette règle que, du reste, les peintres de l'école romantique ont assez généralement observée, se fai ait sentir, non moins dans les œuvres personnelles du peintre que dans les productions de ses disciples. On reprocha, par exemple, à Leys d'abuser des centres lumineux dans ses œuvres de jeunesse, mais pour De Braekeleer, à dater de la période moyenne de la vie, comme chez nombre d'artistes, l'œil semble chercher le repos, et l'ombre envahit peu à peu le champ départi jusqu'alors à la lumière avec une libéralité parfois excessive.

Le portrait de notre confrère trouve sa place parmi les œuvres qui caractérisent le mieux cette époque de sa carrière. Nous l'y voyons carrément assis devant le chevalet et travaillant au tableau même du Musée des académiciens. La ressemblance parfaite de l'image vient établir, une fois de plus, l'influence, si souvent constatée, de la physionomie personnelle d'un artiste sur le choix de ses modèles. Le col robuste supporte un masque aux larges méplats, dont la puissance frontale et maxillaire contraste avec la saillie médiocre du nez. C'est le caractère dominant du type que le peintre avait pris en affection et qui se répète dans son œuvre avec une constance maintes fois signalée. Au surplus

le portrait a du naturel, de l'aisance, de la vie ; tout indique un homme en pleine possession de ses facultés créatrices (1).

Élu membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg en 1861, De Braekeleer exposa dans la capitale de la Russie, en 1869, et par conséquent à l'âge de soixante-dix-sept ans, une *Scène de marché* que la *Zeitschrift für bildende Kunst* cite parmi les œuvres marquantes du Salon.

On avait parlé en termes non moins élogieux de la *Famille du violoniste* exposée à Vienne en 1867.

Lorsque, au seuil de la vieillesse, et par la force des choses, le maître ne représenta plus dans nos expositions annuelles que le passé de notre école, il put du moins se dire avec la sérénité d'âme du devoir accompli qu'il avait loyalement répondu à l'attente de ceux qui l'avaient honoré de leur confiance Aux ventes Delessert et Barhoilet, à Paris, Engels à Cologne, Arthaber à Vienne, les œuvres de son pinceau atteignirent des prix assez élevés pour avoir été recueillis par les journaux du temps.

M. Paul Mantz, dont j'ai cité plus haut une phrase, émet l'opinion que notre confrère dut se voiler la face, en voyant son jeune fils Henri, élève de Leys au moins autant que de

(1) Le portrait, dans l'œuvre de De Braekeleer, ne peut être mentionné qu'à titre d'exception. Outre les effigies de son oncle, de sa femme, de son frère et de ses sœurs, il a peint quelques groupes de famille : les portraits de madame Grisar et de ses enfants, les enfants du comte Cornet, la baronne van de Werve de Schilde, madame Stappaerts Donnet. Charles Baugniet a lithographié d'après lui les portraits de M. et de Mme Pecher, de Mons, les parents de M. Charles Pecher, d'Anvers. Je possède un portrait de mon père, exécuté vers 1832.

lui-même, se lancer dans ce qui pouvait s'appeler encore en 1861 « le réalisme à outrance. » Je n'en crois rien.

Abstraction faite de Leys, que sa puissante originalité doit faire classer hors de pair, il suffirait de citer Al. Hunin (1808-1855), P. M. Molyn (1819-1849), Eugène De Block, Jacob Jacobs (1812-1879), J. Dens, Louis Somers (1813-1880), Constant Wauters (1826-1853), P. Mathyssens, Léopold Fissette, F.-G. Buschmann (1818-1852), F.-A. De Bruycker, F.-J.-T. De Backer (1812-1872), les frères J. et G. Angus, Auguste Serrure, J. Van Oudenhoven, C.-F. Venneman (1803-1875), Ghesquière, Carpentero, Adrien De Braekeleer (neveu du peintre), Aimé Pez, F. Mols, E. Knudden, D. vander Schrieck, Louis Carolus (1814-1865), J. Carolus, Xavier De Cock, Célestin Marschouw, R. Van Eysden, Guillaume Kikkers, Louis Rousseaux, enfin Ferdinand et Henri De Braekeleer, les fils du peintre, le premier mort à la fleur de l'âge en 1857, pour montrer le large esprit de tolérance qui présidait à l'enseignement de notre défunt confrère.

Diversité, je l'admets, ne fut point sa devise. On a fait observer que dans les scènes nombreuses issues de son pinceau, il attribue volontiers les premiers rôles à des acteurs que nous connaissons de longue date; vieillards, jouvenceaux et enfants, s'ils sont bien à lui, maintiennent à son œuvre, par leur retour fréquent, une certaine monotonie à laquelle les réputations les mieux assises n'opposent jamais qu'une faible résistance.

Mais, par contre, rarement inférieur à lui-même, De Braekeleer excellait à présenter ses figures sous l'angle le plus favorable, à les grouper, à les éclairer avec un savoir plus facile à dédaigner qu'à acquérir. Il a surtout retenu du caractère flamand la verve caustique et l'entraînante gaîté.

Tout comme le marquis de Bièvre, au gré de certaines gens, ne pouvait parler sans faire de calembour, on ne croyait pas que De Braekeleer pût cesser d'être plaisant dans ses tableaux. Lorsqu'en 1848, sous l'empire des misères endurées par la classe ouvrière, il exposa son *Tisserand malheureux*, on eut hâte de dire que rien n'était plus faux que les compositions désolées de M. De Braekeleer, « le peintre officiel des physionomies joyeuses (1). »

En somme, les scènes joyeuses seront toujours la note caractéristique du talent de De Braekeleer comme elles le sont de celui de Jean Steen.

A l'époque de sa mort, notre confrère occupait depuis dix-huit années les fonctions de conservateur adjoint du Musée d'Anvers. « L'Académie, dit M. Kempeneërs (2), avait demandé sa nomination afin de profiter de ses connaissances spéciales dans l'art difficile de la restauration des tableaux, et sa connaissance non moins spéciale des maîtres anciens des écoles flamande et hollandaise.

« A la fin de sa carrière, affaibi par l'âge, miné par les infirmités, ses dernières passions d'artiste furent pour le musée; il s'y traîna ou s'y fit amener jusque peu de temps avant sa mort ».

Ce Musée d'Anvers, il l'avait vu naître et grandir. Tout jeunes, ses camarades et lui, sous la conduite de van Brée, avaient planté de leurs mains les arbrisseaux dont la luxuriante végétation donnait hier encore son frais ombrage au

(1) *Revue de Belgique.*

(2) Rapport annuel, lu à l'Académie royale des Beaux-Arts à Anvers, le 4 mai 1884.

bâtiment qui abrite tant de trésors, et ce ne fut pas sans émotion qu'aux derniers temps de sa vie, revenant d'une séance de la commission du Musée, il vit, mort de vieillesse, un acacia que lui-même avait apporté là. Verlat, qui servait de soutien à l'octogénaire, eut hâte de faire observer le démenti flagrant que recevait le dicton anversois : quand l'arbre est grand celui qui l'a planté n'est plus de ce monde (1).

De Braekeleer avait vu disparaître bien d'autres souvenirs de son enfance. Il assista à la démolition des vieilles portes et fut appelé par la ville à les retracer alors que les travaux de destruction de l'ancienne enceinte suivaient déjà leur cours (2).

Doyen de l'école flamande, il était le dernier lien vivant qui rattachât l'école d'Anvers à son passé.

Promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold en 1872, à l'occasion du centenaire de l'Académie, notre confrère fut encore présent à la séance solennelle des trois classes. A cette époque, sa présence à nos réunions était devenue rare; elle cessa complètement à dater de 1874 ; il avait alors quatre-vingt-deux ans, et lorsque, la même année, il eut la douleur de perdre la compagne dévouée de sa vie, il déclina rapidement. Il ne lui fut pas donné, dans son grand âge, de célébrer lui-même ces noces d'or qu'il avait représentées avec tant de bonne humeur.

De Braekeleer put toutefois manier le pinceau jusqu'à la fin de ses jours ; il laissa même inachevé un grand tableau

(1) *Boomken oud, manneken dood.*

(2) Ces peintures ornent l'hôtel de ville d'Anvers.

de la *Fête de Saint-Thomas*, sujet qu'il avait traité bien des années auparavant pour le roi des Belges, mais l'œil et la main ne servaient plus qu'imparfaitement la pensée.

Entouré des soins pieux de ses filles, justement fier des succès de son jeune fils dont il voyait chaque jour grandir le talent, il aimait à se reporter au temps heureux de sa jeunesse, vers les heures ensoleillées de son voyage d'Italie, dont les incidents se représentaient à sa mémoire avec la fraîcheur qu'ont pour les vieillards les choses lointaines.

Peu d'heures avant sa mort il récitait à ses filles, groupées autour de son lit, les beaux vers gravés sur la tombe de Raphaël au Panthéon :

> Ille hic est Raphael, timuit quo sospite vinci
> Rerum magna parens, et moriente mori.

Il expira le 16 mai 1883, ayant accompli sa quatre-vingt et onzième année. Honnête homme et bon citoyen autant qu'artiste de mérite, il fut escorté à sa dernière demeure par une foule immense. Il semblait qu'avec lui disparaissait une époque entière du passé anversois.

Parmi les œuvres qui sont appelées à redire à nos descendants les mœurs et la physionomie populaires, celles de De Braekeleer tiendront une place plus considérable qu'on ne pense. Derniers souvenirs d'une génération disparue, la longue carrière de leur auteur a eu peut-être pour effet de les retenir plus longtemps que de raison parmi les choses actuelles, quand elles pouvaient bénéficier déjà du prestige de l'éloignement et briller au premier rang de leurs contemporaines. Cette anomalie, cette injustice du sort si l'on préfère, on peut laisser en pleine confiance au temps le soin de la faire disparaître.

Indépendamment de sa qualité de membre de l'Académie royale de Belgique et du Corps académique d'Anvers, De Braekeleer était membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, membre honoraire du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, de l'Académie d'Amsterdam, de la Société Pictura de Groningue, de la Société des beaux-arts « *Arti sacrum* » de Rotterdam, etc.

En 1821, étant à Rome, De Braekeleer peignit son portrait en buste.

En 1854, pour le Musée des académiciens d'Anvers, il exécuta son effigie, de grandeur naturelle.

Un portrait, gravé sur pierre, figure dans la *Vlaemsche School* de 1864, page 117, en tête de l'article de M. Désiré van Spilbeek; un petit portrait, gravé sur bois, accompagne la notice d'Immerzeel : *Levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders*, etc., 1842, page 87, et un portrait, d'assez grand format, gravé à l'eau-forte par M. Florent Brant, a figuré au Salon de 1884.

Au Salon d'Anvers de 1825, J.-A. vander Ven, de Bois-le-Duc, exposa un buste de De Braekeleer, modelé à Paris en 1822.

HENRI HYMANS.

LISTE DES OEUVRES DE DE BRAEKELEER.

Les œuvres de De Braekeleer sont extrêmement nombreuses. Forcément, la liste suivante n'en constitue qu'une partie.

PEINTURES.

Énée sauvant Anchise de l'incendie de Troie (1813).
Tobie enterrant, pendant la nuit, le cadavre d'un Hébreu laissé sans sépulture (1816) (famille Jacobs à Anvers).
La jeune villageoise; elle tient une corbeille de fruits.
Vue des magasins de la ville nommés Leguyt.
L'atelier d'un serrurier.
Tobie rendant la vue à son père (1819) (Académie royale des Beaux-Arts à Anvers, galerie des prix de Rome).
Ésaü demande la bénédiction à son père (1821).
Sainte famille (1822).
Meurtre d'Abel (1822).
Madeleine, figure à mi-corps (1822).
Paysanne de Frascati (1822).
Grotte de Neptune à Tivoli (1822).
Rubens occupé à peindre son chapeau de paille dans le pavillon de son jardin (1825).
Jeune garçon priant devant une croix sur le tombeau de ses parents (1825).
Adrien Brauwer donnant des leçons à Craesbeek.
Valeureuse défense des Anversois lors de l'entreprise du duc d'Alençon contre la ville, le 17 *janvier* 1583 (1827).
F. Mieris, Jean Lievens et Brekelenkamp, devant le cabaret de Jean Steen (1828).
Vue intérieure de la citadelle d'Anvers le lendemain de la reddition (galerie de S. M. le Roi).

Orphelins sans asile pendant le bombardement d'Anvers, 27 *octobre* 1830 (1834) (M. Stappaerts-Lepaige, à Anvers).

Le myope et sa femme sourde (1834) (M. Henri Legrelle).

Scène d'inondation en Frise, en 1570, où un chat sauve un enfant endormi (1834).

Scène musicale burlesque (M. Wuyts aîné).

Défense de Tournai par la princesse d'Espinoy (prince de Ligne).

La chute imprévue (1835).

Kenau Hasselaer à la tête des femmes au siège de Harlem (1836).

La maîtresse d'école (1836).

Dévouement des magistrats et des citoyens d'Anvers, le 4 *novembre* 1576 (Musée d'Anvers), exposé à Bruxelles en 1836; daté de 1837.

Le généalogiste (1837) (Musée de Hambourg).

Le bénédicité (1837).

L'heureux ménage (1837).

Le retour du marché (1838).

Le comte de mi-carême; distribution de bonbons à de jeunes écoliers (1839) (Musée de Bruxelles).

Le jubilé de cinquante ans de mariage (1839) (Musée de Bruxelles).

Une querelle à la suite d'un jeu de cartes (1840).

Le ménétrier.

La réconciliation (1840) (Musée de Hambourg).

Régal de gaufres par les grands parents (1842).

Cuisine d hôtellerie (1843).

Distribution des prix dans une école de village (1844).

Jean Steen et sa famille (1845).

L'amateur de pigeons en fureur (1846).

Les orphelins du pêcheur (1846).

Le tisserand malheureux (1848).

Albert Beylinc, le Régulus hollandais (1848).

L'espionne (1849).

La balançoire.

L'embarras du chasseur.

La fête de Saint-Thomas (galerie de S. M. le Roi).

Inauguration du roi Léopold Ier (Musée de Bruxelles).
La médecine (1852) (M. Van Geertruyen, Anvers).
L'élixir de longue vie (Major Muscar, Anvers).
Le malade (M. Kums, Anvers).
Le maître d'école (1854) (Musée des Académiciens à Anvers).
Portrait de De Braekeleer (1854) (Musée des Académiciens à Anvers).
La suite du jeu (1855).
La raillerie (1855).
La bénédiction (1855).
La toilette (1857).
Le prisonnier (1858).
Deux souris dans la souricière (1858).
Le fumeur (1858).
Les chauves-souris (1860) (Musée de Gand).
L'écrivain public.
Bouderie et réconciliation (1861).
L'antichambre d'un médecin.
Jeux du vieil âge ou la seconde enfance.
Le joueur dépité.
Un marché à Anvers (1863).
La dentellière.
Le dîner interrompu par un rat (1864).
La bénédiction du grand-père (1864).
La mort du comte Frédéric de Mérode (Musée d'Anvers).
La lecture et l'ennui.
Le nouveau-né (1866).
La mouche (1866).
Le braconnier (1866).
La famille du violoniste.
Feu et soleil (1868).
Démolition de la vieille enceinte d'Anvers (Hôtel de ville d'Anvers).
Scène de marché (1869).
Représentation gala (1871).
Le joyeux ivrogne.
La surprise (1872).

L'écrivain public (1872).
La blessure (1872).
L'école dentellière (1873).
La famille indigente (1873).
L'échappé (1873).
Le départ de la jeune mariée (1874).
Le Savoyard malheureux (1875).
Les bons voisins.
Catherine! Catherine! (1876).
Après le combat de coqs (1878).
La lecture politique.
Le retour du marché (1879).
Le chat puni.
Les apprêts de la musique.
L'école de village (1880).
Le crépuscule.
La sieste.
Les maraudeurs (1881).
Le chasseur endormi (1881).
La saint Thomas (œuvre inachevée).

De Braekeleer a modelé quelques bustes et quelques figurines. — Je crois que ces œuvres sont restées à l'état d'exemplaires uniques conservés par la famille.

EAUX-FORTES (*par ordre chronologique*).

Craesbeek dans l'atelier de Brauwer, 1826, Hippert et Linnig (*Peintre-graveur hollandais et belge du XIXe siècle*, n° 9.
L'aumône à l'aveugle, 1826. H. et L., n° 5.
Cour de ferme, 1826. Inconnu à H. et L.
Albert Dürer, 1840. H. et L., n° 3.
Le bénédicité, 1843. H. et L., n° 1.
Le buveur, 1844. H. et L., n° 2.
La partie de dames, 1862. H. et L., n° 8.

Le maître d'école (1871 ?). H. et L., n° 10.
Les petits fagotiers, H. et L., n° 7, sans date.
La dispute à la fenêtre, H. et L., n° 6, sans date.
Le marchand de poissons, H. et L., n° 4, sans date.

LITHOGRAPHIES.

Vitrail de la chapelle de Saint-Antoine de l'église Notre-Dame d'Anvers, d'après A.-B. de Quertemmont, 1816. Signé F. D. B.
Vitrail de la cathédrale d'Anvers représentant la Cène, d'après un ancien dessin, 1816. Signé F. D. B.
Orphelines sans asile pendant le bombardement d'Anvers. Anonyme.

D'APRÈS DE BRAEKELEER.

Tobie rendant la vue à son père, gravure au trait, par C. Normand : *Annales du Salon de Gand*, 1823.
Le Comte de mi-carême, lithographie de C. Billoin.
Le Comte de mi-carême, anonyme : *Compte rendu du Salon de Paris*, 1840.
La bénédiction, par C. Billoin.
Le petit maraudeur, gravure au burin, par Jos. Nauwens.
Vue du Steen, à Anvers, gravure par Erin Corr.
Jean Steen et sa femme, lithographie de F. Stroobant.
Jean Steen et le cabaretier, par Clerman.
Une kermesse de village, par Clerman.
La politique, par F. Stroobant.

Ces quatre planches ont paru dans la *Renaissance* de 1839 à 1841.

Portrait de M. F. Pecher, de Mons, par C. Baugniet.
Portrait de Mme F. Pecher, de Mons, par le même.



Conscience

HENRI CONSCIENCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Anvers, le 3 décembre 1812, mort à Bruxelles, le 10 septembre 1883.

En ma qualité d'ancien et fidèle défenseur de la langue et de la littérature flamandes, j'ai considéré plus encore comme un devoir que comme un droit de réclamer le privilège de rédiger, dans l'*Annuaire de l'Académie*, la notice de l'éminent confrère avec qui j'ai eu le bonheur d'entretenir, pendant un demi-siècle, des relations affectueuses, sans interruption et sans défaillance.

Si j'ai cru pouvoir retarder un peu ce travail, c'est qu'il est destiné à former un chapitre important de l'histoire littéraire des premières années de notre indépendance nationale et qu'il exigeait, à ce titre, des recherches sérieuses relativement à la *Renaissance flamande* et à l'influence qu'exerça sur elle la haute personnalité de son chef incontesté. D'ailleurs, ce retard a ses bons côtés : mes appréciations, produites après la période d'enthousiasme qui précéda et suivit le décès du grand écrivain, auront d'autant plus de chances d'être équitables que, tout en m'étant inspirées par un double sentiment d'admiration et de sympathie pour sa personne, elles seront tempérées et contrôlées par l'impartialité d'une critique indépendante et juste. Et puis, aujourd'hui que le

temps semble emporter plus rapidement nos fugitives impressions et que le silence de l'oubli se fait plus vite autour des tombes, ma notice servira à rafraîchir les souvenirs, déjà peut-être quelque peu oblitérés, laissés par Conscience; elle donnera à son nom un regain de gloire et de popularité.

Le nombre des biographies résumant les principales phases de la vie de Conscience est considérable. Déjà de son vivant il était entré dans l'histoire : toutes les traductions de ses œuvres, complètes ou choisies, sont précédées d'essais biographiques dans presque toutes les langues de l'Europe. Depuis sa mort, des notices ont paru, on peut le dire sans exagération, dans toutes les revues et même dans tous les journaux de quelque importance; tout récemment encore, une revue américaine, le *Catholic World* de New-York, lui a consacré un éloge des plus complets et des plus sympathiques. En Belgique, c'est à qui se disputerait l'honneur de rattacher son nom à celui du glorieux défunt. Deux biographies fort étendues ont été écrites en flamand par des littérateurs de mérite, l'une par Edm. Mertens sous le titre de : *Hendrik Conscience, zijne levensbeschrijving*; l'autre par Pol de Mont sous le titre de : *Hendrik Conscience, zijn leven en zijne werken* Une biographie a paru en français par Georges Eekhoud, jeune écrivain Bruxellois La *Revue générale* a publié des *Lettres sur Conscience* par J. De Laet, membre de la Chambre des Représentants, son premier camarade littéraire.

Du reste, Conscience lui-même publia, en 1858, sous le titre de : *Herinneringen uit mijne eerste jeugd*, une première série de souvenirs personnels, que Léon Wocquier, auteur de la traduction française de ses écrits, publia dans la *Revue contemporaine* (tome XXXVI). De plus, il est avéré

que Conscience avait rédigé trois volumes auto-biographiques restés manuscrits; la famille assure que ces volumes n'ont plus été retrouvés à sa mort. Cette lacune est des plus regrettables, et, dans l'intérêt de sa mémoire, il importe de la combler. Aussi, pour sortir des lieux communs des détails généralement connus et pour rendre mon étude plus complète, je me propose d'insister sur quelques épisodes de la vie de Conscience moins connus de la génération actuelle, et pour la relation desquels j'ai eu à ma disposition, outre mes souvenirs personnels, les pages intimes d'une correspondance dictée par la reconnaissance à cet ami à qui j'ai eu la bonne fortune d'être utile dans les circonstances importantes de sa carrière. Avant de le juger comme écrivain et comme orateur, je tiens surtout à rappeler la part considérable qu'il a prise à l'organisation du *mouvement flamand* et les luttes qu'il a soutenues pour lui conserver, en dehors de toute préoccupation politique, son caractère national.

PREMIÈRE PARTIE.

LA BIOGRAPHIE DE CONSCIENCE.

—

Henri Conscience naquit à Anvers le 3 décembre 1812. Son père, Pierre Conscience, était Français, originaire de Besançon. Il avait servi dans la marine impériale et avait été promu au grade de chef-timonier à bord de la canonnière *la Ville de Bordeaux.* Fait prisonnier à trois reprises, il avait

subi une dure captivité sur les pontons anglais. Délivré par suite d'un échange de prisonniers, il vint s'établir à Anvers, où il obtint un emploi dans l'administration des chantiers impériaux. Il y épousa une fille de la petite bourgeoisie, Cornélie Balieu. De cette union naquirent deux fils, dont l'un Henri, était d'une complexion si délicate que, jusqu'à l'âge de 7 ans, il demeura presque totalement privé de l'usage de ses membres et que, les béquilles ne suffisant plus à sa locomotion, on devait le transporter dans une chaise d'un endroit, dans un autre.

A la chute de Napoléon, le père perdit son emploi. Il se créa de nouvelles ressources par l'achat de vieux navires et par la vente de leurs débris. Il y joignit bientôt l'achat de bouquins d'occasion et de vieux livres à images. Sa femme tenait une petite boutique d'épiceries.

Avec ce dévouement spécial qu'inspirent aux mères chrétiennes les enfants débiles et maladifs, elle se consacra particulièrement à l'éducation première du petit Henri. Elle était toujours à ses côtés, aimant à le distraire par le récit de ces histoires merveilleuses qui ont le privilège d'intéresser l'esprit et d'émouvoir le cœur des enfants de cet âge, où les premières impressions exercent tant de puissance. Convaincue que son enfant était irrémissiblement condamné à une mort précoce, elle s'était attachée à nourrir sa naissante piété par la récitation de petites prières, à lui parler de Dieu et à lui décrire, sous les plus séduisantes images, les délices du Paradis. Dans ce séjour céleste, disait-elle au petit impotent, on ne connaît ni ennui, ni douleur, ni souffrance, ni maladie; on ne s'y fatigue pas par la difficulté de la marche, on y est porté sur des ailes de séraphin. Et l'enfant, avide de ces récits maternels, comparait cette existence d'ange avec sa triste situa-

tion sur la terre; il soupirait après la délivrance de ses maux et son départ pour ce monde que sa mère lui faisait entrevoir pour l'y préparer.

Cette première éducation maternelle, à laquelle son père, distrait par ses affaires, était resté étranger, vint malheureusement à manquer au jeune malade. Dès l'âge de 7 ans il perdit sa mère, qui l'avait sauvé par un miracle de sa tendresse. Cette perte fut vivement sentie par son cœur reconnaissant, au fond duquel il avait conservé un culte pour celle à qui il devait deux fois la vie.

L'enfant fut abandonné à lui-même, n'ayant pas de petits compagnons dont il pût partager les plaisirs et les jeux. Dans les soirées d'hiver, il avait appris à lire auprès de son père, et, poussé par la curiosité naturelle à son âge, il passait ses journées de solitude à feuilleter les histoires de voyages et les livres à images trouvés dans le grenier et devenus l'objet de sa préférence. Cet isolement forcé eut cela de bon qu'il servit à former son caractère par le goût de la retraite et son intelligence par l'habitude de la réflexion; mais en même temps il lui imprima une invincible timidité qu'il appelle crainte de l'homme (*menschenvrees*), qui fut longtemps pour lui une cause d'apparente infériorité, un obstacle à ses succès dans le monde extérieur.

Son père, ayant renoncé au commerce d'épiceries exercé par sa femme, s'était construit, dans la commune de Borgerhout, dans un terrain assez étendu appelé *Groenenhoek*, une habitation qui ressemblait à une arche, construite avec des débris de navires. Il y vivait retiré avec ses deux enfants. Ce vaste enclos était devenu pour Henri un champ d'exercices physiques par la bêche et le sarcloir, et en même temps un champ d'études élémentaires de botanique et d'histoire

naturelle. Il y observait, avec un esprit et une persévérance au-dessus de son âge, la vie et les mœurs des insectes. Il commença dès lors à former des herbiers, qu'il a toujours cherché à enrichir et à compléter. En un mot, l'histoire naturelle et la botanique surtout formaient l'objet d'une prédilection qui prit les proportions d'une passion dominante pour l'étude de la nature.

Voici comment il décrit lui-même ses impressions qu'il résume en ces deux mots : *Dieu et la nature.*

« C'est là, dans la solitude du Groenenhoek, que je sentis naître en moi le sentiment intime des beautés de la nature. Lorsque, au retour du printemps, je m'y réveillais pour la première fois, tout ce qui m'entourait était nouveau pour moi. Je sentais l'air embaumé pénétrer mes poumons; je voyais les gouttes de rosée briller dans le calice des fleurs, les rayons du soleil jouer à travers le feuillage; je contemplais les joyeux ébats de milliers d'animalcules s'agitant sous mes yeux. J'entendais les préludes harmonieux du rossignol accompagnés par le chant des oiseaux et par le bourdonnement des abeilles, dont l'ensemble formait l'hymne du matin saluant le réveil de la nature... Autour de moi tout respirait la vie et la joie, sous un ciel bleu aussi large que mon horizon, aussi incommensurable que l'infini... Ce spectacle saisissant, ce silence éloquent, cette solitude toute de paix et de bonheur firent une puissante impression sur mon esprit, et je devins, dans toute la force de l'expression, *un rêveur.* Je passais ma vie dans une perpétuelle extase. Il s'établit entre moi et les créatures qui vivaient autour de moi une sorte d'association, comme si les plantes et les animaux étaient devenus pour moi des compagnons et des amis ayant conscience de ma présence et de mon affection... Par ces con-

templations je voyais dans la nature plus qu'elle ne comporte réellement : elle acquérait pour moi, outre sa beauté réelle, tout le charme mystérieux qu'y ajoutait mon imagination exaltée Un sentiment de respectueuse admiration pour l'œuvre du Créateur se développait en moi, et souvent j'élevais mon regard ému et reconnaissant vers l'Auteur de toutes ces merveilles. »

Henri vécut jusqu'à l'âge de 14 ans dans ce monde idéalisé, que nous nous sommes attaché à décrire, parce que cette *passion de la nature* a laissé des traces dans toute sa vie intime et lui a inspiré les plus belles pages de ses chefs-d'œuvre littéraires.

Ces sentiments, vaguement religieux, furent entretenus et fortifiés dans le cœur de Conscience par ses relations journalières avec un vieil ecclésiastique pensionné qui habitait le voisinage et qui s'était affectionné pour ce petit rêveur dont la conversation dénotait une âme d'élite.

Cependant, ces rêveries furent brusquement interrompues. Son père, aigri par le malheur, fatigué d'une existence incomplète et pénible, se remaria. C'était un nouveau bouleversement de ce petit intérieur déjà si éprouvé : il fallait renvoyer les enfants du premier lit et déblayer la place au profit des neuf enfants qui allaient naître de ce second mariage.

Le cadet des deux frères commença un apprentissage industriel; Henri se sentit l'ambition de s'élever au-dessus de cette vulgaire position. Ses forces physiques s'étaient accrues sensiblement et son instruction s'était développée au point qu'il devançait déjà les autres enfants de son âge. Il avait un goût prononcé pour le merveilleux : il dévorait les vieux romans populaires; il aimait à fréquenter à la dérobée le théâtre enfantin qui, à cette époque, attirait tous les soirs

le peuple anversois dans quelques caveaux du quartier de Saint-André.

Sur les observations de son père qui voulait faire de Henri un instituteur, celui-ci alla consulter M. Vercammen, excellent maître d'école à Borgerhout, qui l'engagea comme aide-instituteur. Bientôt sa naissante réputation le fit admettre chez M. Schaw, instituteur en ville; de là il passa, en la même qualité, dans l'institution Delin, fréquentée par les enfants des premières familles d'Anvers et réputée l'une des meilleures du pays.

Le jeune Henri ne tarda pas à se distinguer dans sa nouvelle carrière. Son instruction, due à ses seules facultés et à ses seuls efforts, s'était considérablement étendue. Outre sa langue maternelle, il parlait aussi le français, langue de son père, et même un peu l'anglais. En même temps ses forces physiques s'étaient étonnamment développées. L'enfant, si chétif et si débile jusqu'à l'âge de 7 ans, excellait maintenant dans tous les exercices corporels; il distançait à la course et défiait à la lutte tous les jeunes compagnons de son âge. Il s'était fait une réputation de hardi nageur et de rameur infatigable; peu d'hommes du métier savaient mieux que lui conduire une barque à voile, dans ces petits sports nautiques organisés périodiquement sur le fleuve natal.

*
* *

Henri avait 18 ans quand éclata la révolution belge de 1830. « Comme ce mot de liberté, dit-il dans ses *Souvenirs de jeunesse*, devait parler à mon cœur! Comme je devais saluer cette émancipation, moi dont l'existence n'avait été qu'un long et douloureux esclavage! » Il ne s'était jamais occupé

de politique et ne se sentait aucun attrait pour la carrière militaire; mais sa vie uniforme et réglée de professeur subalterne n'allait ni à son âge ami du changement, ni à son tempérament dominé par l'imagination. Emporté par la curiosité et par un vague besoin d'émotions nouvelles, il suivit, sans aucune idée arrêtée, les premiers mouvements des bandes révolutionnaires autour de la ville. A Berchem, la mort héroïque de Frédéric de Mérode l'émut vivement Il pénétra des premiers dans l'intérieur de la place, quand les Hollandais s'étaient retirés dans la citadelle; et, malgré son extérieur enfantin, il parvint à se mêler à tous les groupes qui s'étaient formés, sans ordre ni organisation, pour la défense improvisée de l'indépendance nationale. Bientôt, à l'exemple de jeunes camarades, mais à l'insu de son père, il s'engagea comme volontaire et prit part à toutes ces escarmouches qui agacèrent le vieux général Chassé et amenèrent le bombardement de notre métropole commerciale. Après l'armistice qui en fut la suite, il fut incorporé dans les *Chasseurs-Niellon* et partit, en qualité de fourrier, pour la surveillance de la frontière du côté de la Hollande.

Il raconte lui-même, dans ses *Souvenirs*, la vie d'aventures et de privations qu'il mena tour à tour dans tous les villages de la Campine anversoise, pendant les huit mois de désœuvrement et de désorganisation qui aboutirent à la funeste campagne de Louvain (août 1831). Nous ne le suivrons pas dans les divers épisodes de cette existence accidentée Toutefois, il nous paraît essentiel de signaler l'influence décisive qu'elle exerça sur le caractère de son talent et sur la tendance favorite de ses productions littéraires.

C'est la Campine qui, à propos de son amour idyllique pour la jeune Betteken, provoqua les premiers battements de

son cœur naïf et inexpérimenté; c'est la Campine aussi qui laissa une empreinte ineffaçable dans son imagination pleine d'inconsciente poésie.

C'était, en effet, sa première excursion dans le monde. Son âme impressionnable avait compris d'instinct la beauté sévère mais captivante de cette Campine si originale dans sa simplicité. Il respirait à pleins poumons le parfum de ses bruyères, il étudiait la variété de ses herbes et de ses fleurs, il admirait l'étendue de ses mélancoliques horizons, il aimait à se perdre dans ses sentiers douteux, il écoutait les murmures de ses brises lointaines En un mot, j'avais, dit-il lui-même, pénétré les secrets de sa nature primitive; je m'étais assimilé les habitudes et les mœurs de sa vie patriarcale; j'aimais cette terre comme si elle avait porté mon berceau, je m'y sentais attaché comme à mon sol natal.

Et, lorsque, après de longues années, au milieu des tourments de sa vie militante, il court redemander l'hospitalité à sa chère Campine, il s'y retrempe l'âme dans ces souvenirs de sa jeunesse, qui ont créé en lui ce qu'il appelle quelque part *mijn Kempenzucht.*

« Je vois encore — telles sont ses expressions si bien senties — ses paysages enchanteurs; je vois ses étangs dormants, ses tilleuls séculaires, ses petites fermes blanches animées par le travail, et, à côté, le champ du repos, le cimetière dont les croix se dressent à l'ombre de la vieille tour de l'église vénérée ... Ses habitants, unis comme des membres d'une même famille, m'apparaissent comme des amis de la première heure et comme des compagnons de jeu; chacun d'eux m'est connu par son nom familier, chacun me rappelle quelque trait de son caractère bienveillant et dévoué, chacun me parle son dialecte aimé et fait vibrer les cordes

les plus intimes de mon être... Je me rappelle encore avec attendrissement l'entrée du petit *fourrier belge* dans leur humble demeure, avec son billet de logement Il s'asseyait familièrement dans le cercle formé autour du foyer ; il mangeait à leur table rustique, joignant les mains comme eux et récitant sa prière; il les accompagnait à l'église et s'agenouillait au pied du même autel; le jour, il partageait avec eux leurs travaux, le soir il les émerveillait avec des récits touchants ou instructifs... Plus d'une fois il versa des larmes sincères, quand le tambour impitoyable venait briser sans retour, par une brusque séparation, ces relations affectueuses, si courtes par leur durée, mais prolongées dans le cœur par d'inoubliables impressions. »

Après la campagne de Louvain, le jeune Conscience fut incorporé, avec le grade de caporal, dans un régiment de nouvelle formation où il rencontra des contrariétés de plus d'un genre. Son jeune âge, la débilité de sa santé altérée, la tendance de son caractère indépendant et rêveur, son antipathie pour quelques-uns de ses chefs, tout contribuait à lui inspirer le dégoût de cette existence nomade, insupportable à son activité et inutile, d'ailleurs, pour les aspirations de son patriotisme. Il avait, dit-il, dans sa propre patrie le *mal du pays,* le besoin de revoir Anvers. Son père, *vieux de la vieille* armée impériale, voyait avec peine que la vocation militaire manquait à ce fils dont il suivait de loin les marches et les contre-marches, mais dont il n'était pas homme à comprendre les souffrances morales.

Que faire, que devenir? Ce point d'interrogation se dresse devant tous les adultes, comme une énigme fatale pour le choix d'une carrière et comme une cause de préoccupation pour les parents jaloux d'assurer l'avenir de leurs enfants.

C'est l'heure choisie par la Providence.

En 1834, un congé est accordé au jeune sergent, qui s'élance en droite ligne vers sa ville natale. Il y rencontre quelques jeunes gens qui s'occupent de littérature, mais de littérature française; car, à cette époque encore, c'était du français que les De Laet et les Félix Bogaerts se servaient dans les premières revues dont l'apparition signala le réveil du goût littéraire dans la Belgique indépendante. Conscience, à leur exemple, débute par quelques compositions françaises naturellement très imparfaites, mais qui accusent déjà le travail, souterrain encore, du *feu sacré*.

Son engagement comme volontaire expirait en 1836. Henri revint définitivement à Anvers. Son père ne l'avait admis que provisoirement, pour trois mois, dans sa maison. Forcé ainsi de se créer à bref délai des ressources personnelles, il était résolu à se livrer à son goût pour la littérature. On venait de reconstituer l'ancienne chambre de rhétorique l'*Olyftak*, à laquelle s'affilièrent tous les écrivains de la jeune école, mi-partie littéraire, mi-partie artistique, qui avait ses réunions journalières et se livrait à des compositions dans cette langue maternelle trop longtemps négligée ou répudiée par la domination étrangère, et que la reconstitution de notre nationalité devait bientôt réhabiliter dans la Belgique régénérée.

Le hasard mit entre les mains de l'ancien volontaire une vieille édition flamande de l'historien Guichardin. Il prit un goût inattendu à cette lecture : le style simple mais pittoresque de cette histoire, si intéressante surtout par la description de la splendeur de la ville d'Anvers et de ses luttes énergiques au XVI[e] siècle, lui parut un modèle, pour les récits épisodiques qu'il composa sur cette même époque si

dramatique de nos troubles religieux. Avec une émotion bien naturelle chez un débutant, il donna lecture de ces fragments (dont la réunion a formé son premier ouvrage : *Het Wonderjaar*) à ses compagnons émerveillés, qui l'admirent par acclamation comme membre de l'*Olyftak*.

Le grand écrivain national venait de se révéler, au moment même où s'organisait la renaissance flamande!

∴

Interrompons ici l'ordre chronologique des faits, pour nous arrêter un instant à l'étude de ce qu'on est convenu d'appeler *le mouvement flamand*.

Il est essentiel de redire à la nouvelle génération quelle fut l'origine, quel fut le but de ce réveil des populations flamandes. Il y a là une *question nationale* avant tout, bien plus qu'une question littéraire. Elle a donné lieu, elle donne lieu encore à beaucoup de préjugés. Je crois faire acte de patriotisme en saisissant cette occasion de la traiter sommairement, parce que de tous les hommes politiques belges je m'honore d'avoir été le seul qui ait été activement mêlé à tous les évènements se rattachant à cet intérêt social de premier ordre.

La langue d'un peuple est la condition de l'existence propre de ce peuple, de la vie individuelle comme de la vie sociale. Elle est, de plus, dans l'ordre de la Providence, son principal élément de défense contre les envahissements d'une domination étrangère.

Prouvons cette double thèse.

Les langues, dit M. de Cormenin, *sont les liens les plus forts des nationalités.* — Selon le comte de Maistre, une

nationalité c'est une langue. — La parole c'est l'homme, d'après Charles Nodier; *un peuple c'est une langue, un patois, mot dont la racine est la même que celle de patrie* (1). — Moi-même j'ai écrit, il y a quarante ans : « *La langue d'un peuple.., c'est sa respiration articulée* (2). » — Deux autres citations encore :

« La langue est le miroir de l'entendement, dit le grand Leibnitz; le lien de la langue unit les hommes d'une manière solide quoiqu'invisible... L'adoption d'une langue étrangère a eu ordinairement pour conséquence la perte de la liberté et le joug de l'étranger. » Voici les paroles de Zschokke, l'écrivain moraliste suisse : « Honore la langue de ton pays et veille à sa conservation! Car la langue est l'enveloppe de l'esprit national dans laquelle il se meut, libre et fort. Toute langue étrangère, si elle est accueillie, se transforme en chaînes et fait naître des idées anti-patriotiques. »

La langue d'un peuple est nécessairement aussi l'instrument essentiel du développement de sa civilisation autochtone. Elle se présente, dans tous les pays et à toutes les époques, comme un droit naturel à la revendication initiale de son indépendance, de même qu'elle est son dernier refuge, sa suprême consolation dans l'oppression et qu'elle y survit comme l'éternel espoir de sa résurrection.

Quelles obligations nous avons, dans le passé, à cette vieille et respectable langue flamande, consacrée par le texte officiel de nos Joyeuses-Entrées, de nos *Keuren,* de nos coutumes et de nos lois, — parlée par les chefs populaires de nos indomptables milices, — réclamée comme langue

(1) *Notions de linguistique.* OEuvres complètes, tome IX.

(2) *Revue de Bruxelles*, 1840.

obligatoire dans toutes les conventions et imposée aux fonctionnaires comme garantie contre l'intrusion des étrangers! N'est-ce pas dans la Flandre que sont nées ces institutions communales, premier foyer de notre vie nationale et initiation de l'Europe à la liberté? « Le peuple flamand a sauvé le principe fondamental de l'institution des communes; il a provoqué en Europe un mouvement général en faveur de la liberté (1). » — « Dans nos grandes luttes du moyen âge contre la France, la Flandre se fit l'avant-garde des libertés européennes (2). » N'est-ce pas dans la Flandre que se sont le mieux conservées ces croyances religieuses qui, avec la langue flamande, ont joué le rôle prépondérant dans la formation et la conservation de notre caractère propre à travers toutes les dominations étrangères? Voici comment s'exprime l'un des chefs de l'école libérale-nationale d'Allemagne : « Les peuples se forment par l'action concurrente de plusieurs forces, de plusieurs facteurs, propres à pénétrer les masses d'un esprit commun, d'intérêts semblables, d'habitudes analogues; les plus importantes de ces forces sont *la religion* et *la langue* (3). »

La langue flamande est nationale encore comme point d'appui de la résistance aux influences de l'étranger. Toute l'histoire de la Flandre n'est que le résumé des luttes gigantesques où, trahi souvent par ses comtes et abandonné par la noblesse, le peuple flamand, à lui seul, osa braver la première puissance de l'Europe, en lui opposant ses levées en masse, toujours renouvelées, qui faisaient dire à un roi de

(1) Lenz, *nouvelles archives historiques.*
(2) Potvin, *L'Europe et la nationalité belge.*
(3) Bluntschli, *Théorie générale de l'État.*

France : Est-ce donc qu'il pleut des Flamands ? C'est cette lutte qui donna à la Flandre ses tribuns et ses factions, ses conspirations et ses révoltes, ses ligues au dedans et ses alliances au dehors. Quelle bonne fortune que nous ayons eu, pour nous défendre et nous venger, dans les combats héroïques de Courtrai, de Roosebeke et de Cassel, ces *kerels* célébrés avec tant d'enthousiasme par Conscience! M. Eugène Robin, l'écrivain français le plus systématiquement hostile au mouvement flamand, est obligé de rendre hommage à cet élément flamand *le plus considérable, le plus ancien, le plus vital;* et il ajoute : *Il y a là une sorte de nationalité flamande qui fait front à la nationalité française* (1)! Et, qu'on ne l'oublie pas : en se maintenant à travers l'histoire comme les *remparts vivants* de nos frontières particulièrement menacées, ces viriles populations des Flandres sauvaient en même temps le reste de nos provinces.

Aussi, dans les siècles passés, l'importance de la Flandre était telle que, au témoignage de Marchantius, *la Belgique entière n'était connue à l'étranger que sous le nom de Flandre* et qu'un proverbe espagnol disait : *No hay mas Flandes* (il n'y a qu'une Flandre au monde!) — Les écrivains modernes qui ont étudié notre pays s'unissent dans un même hommage à l'antique primauté de la Flandre. A l'étranger, les Lœbel, les Œtker, les Kuranda, les Hoffmann von Fallersleben, les Waille; en Belgique, les Raepsaet, les Verhoeven, les Desmet, les Warnkœnig, les de Reiffenberg.

Si la justice commande de reconnaître les services rendus autrefois par les populations croyantes et libres de la Flandre, il est équitable d'établir, par là même, ses titres au respect

(1) *La Belgique et sa nationalité.* (Revue des deux mondes.)

de ses droits et au libre développement de ses influences sur notre civilisation actuelle. Car, Dieu merci, la Flandre n'est point dégénérée. En dépit des injures qui lui sont lancées périodiquement du haut même de la tribune parlementaire, elle n'entend pas se laisser contester le grand rôle qu'elle a à jouer encore dans l'œuvre de la consolidation de notre nationalité. Elle a traversé, il est vrai, en 1846, une crise de transformation industrielle que les prophètes de malheur considéraient comme mortelle; mais, au plus fort de cette crise, ma confiance filiale dans ses hautes destinées m'inspirait ce langage rassurant : « Tout me dit d'espérer, et je tiens à communiquer à tous les cœurs la sainte contagion de mes espérances. Regardons autour de nous. Cette Flandre, qu'on avait proclamée morte, elle est sortie de sa léthargie, elle a secoué son linceul; elle n'est plus là, dans cette tombe qu'on lui avait prématurément ouverte; elle a commencé une existence nouvelle; elle s'est retrempée dans cette crise même où elle semblait devoir s'abîmer. Le mouvement revient : voici la vie! La vie avec ses vigoureuses initiatives la vie avec ses fécondes témérités, la vie avec ses immenses horizons (1)! »

Ma confiance n'a pas été trompée. Aussi, avec quelle légitime fierté j'aime à citer cette page que la vérité a dictée à notre principal historien contemporain : « C'est à cette énergie de patriotisme communal que la Flandre dut la conservation de son indépendance et c'est à son invincible opiniâtreté que nos autres provinces durent leur salut; car, point de doute que la conquête définitive de cette province n'eût

(1) Rapport sur le paupérisme dans les Flandres, lu dans la séance publique de l'Académie (8 mai 1850). *Bulletin*, 1re série, t. XVII, pp. 431, 486.

entraîné la conquête du reste du pays. Et aujourd'hui encore, c'est là où le sentiment national respire le plus vivement; c'est là où la répulsion est la plus grande contre l'étranger. *Aujourd'hui comme jadis, c'est au sein de la Flandre que bat le plus fortement le cœur de la Belgique* (1)! » Un auguste témoignage rendu par le fondateur de notre dynastie vient confirmer cette vérité : *le roi Léopold disait que les Flandres sont le cœur de la Belgique* (2)!

Félicitons-nous donc que, après la révolution de 1830, le peuple flamand, exalté par le sentiment de son indépendance politique, ait éprouvé le besoin de développer sa vie intellectuelle par une nouvelle culture des lettres autrefois si florissantes parmi nous, mais comme asphyxiées depuis le XVIIe siècle sous la pression de l'atmosphère étouffante de l'étranger.

Sans doute certaines difficultés administratives résultent pour la Belgique de ce fait que deux langues sont parlées dans les provinces qui la composent; mais il convient de ne pas exagérer ces difficultés, qui se présentent, du reste, dans un bon nombre de contrées. Au point de vue politique proprement dit, il est généralement admis qu'une seule langue est préférable. Cependant, Michel Chevalier soutient l'opinion, un peu paradoxale peut-être, qu'il vaut mieux pour un pays d'avoir deux langues. « Ce n'est pas, dit-il, un mince avantage pour un peuple que d'avoir à soi deux types à physionomie caractérisée. Un peuple à un type unique ressemble au pauvre célibataire parmi les individus, tandis qu'un peuple à double type jouit d'une existence complète; sa vie est

(1) De Gerlache, *Des communes belges.*
(2) Th. Juste, *Histoire de Léopold Ier.*

un perpétuel échange de sensations et d'idées, comme celle d'un couple; il a le don de la fécondité et se régénère lui-même (1). » Au point de vue littéraire et scientifique il est évidemment utile, à un pays placé au confluent de deux races, de participer directement au mouvement de leurs deux littératures, de bénéficier de leurs deux civilisations. Cette dualité peut offrir aussi l'avantage de trouver, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des deux langues, un obstacle aux infiltrations des idées et des influences de l'une ou de l'autre des grandes nations voisines. Ainsi, la Belgique, déjà neutre d'après les principes de son droit public, peut, dans certaines circonstances données, voir sa neutralité confirmée, défendue, par la dualité de races auxquelles elle appartient.

Quoi qu'il en soit, il est de fait que deux langues sont parlées dans les provinces constituant la Belgique actuelle (2). Il serait insensé de songer — en supposant que cela ne fût pas absolument impossible — à établir l'unité du langage par le sacrifice de l'un des deux idiomes en usage. Il faut donc, conformément aux prescriptions du droit naturel et de notre pacte fondamental, maintenir entre eux une parfaite égalité de droits. A toutes les époques, excepté dans les jours de la domination française, les populations flamandes ont réclamé et obtenu le droit d'être gouvernées, administrées, jugées et instruites dans leur langue propre. Aujourd'hui, à plus forte raison, dans la Belgique indépendante et libre, les deux langues doivent être respectées l'une à l'égal de

(1) *Lettres sur l'Amérique.*

(2) D'après le recensement général fait par le Gouvernement en 1880, il y a en Belgique 2,916,305 personnes ne parlant que le flamand et 2,706,937 qui ne parlent que le français.

l'autre. Il y a place au soleil, les faits le prouvent victorieusement, pour deux littératures, pouvant s'inspirer, au fond, des mêmes idées, des mêmes sentiments dont se compose le caractère propre de la nation, mais adoptant pour leur expression extérieure deux idiomes distincts et créant même entre elles une émulation qui tourne au profit de tous.

C'est dans ces termes que les fondateurs du mouvemuet flamand ont toujours cherché, au problème difficile de la coexistence de deux langues, une solution où *la justice et la paix pussent s'embrasser*. Loin d'être, comme on le redoutait, une cause de division et de haine, la satisfaction donnée aux intérêts linguistiques des Flandres devenait ainsi un gage de concorde et d'harmonie. La civilisation belge pouvait rouler *sur un double rail parallèle* vers le progrès de l'avenir.

Une dernière réflexion à ce sujet.

Depuis quelque temps, une nouvelle perspective s'est ouverte en faveur de la langue flamande. Au début de notre indépendance politique, la renaissance flamande pouvait, à la rigueur, donner quelque ombrage au patriotisme étroit de quelques esprits prévenus, comme étant une inspiration de l'orangisme. Aujourd'hui la paix se consolide de plus en plus entre la Hollande et la Belgique — une paix basée non sur le sentiment seul, mais sur la raison et l'intérêt bien entendu des deux pays; la sympathie existe entre leurs deux gouvernements et leurs deux dynasties. On peut réunir les avantages de l'ancien royaume des Pays-Bas sans en avoir les inconvénients. Pour unir les deux nations on avait eu autrefois la malencontreuse idée d'imposer à la Belgique l'emploi de la langue hollandaise; de nos jours, le libre développement de la littérature flamande rapprochera, naturellement et sans contrainte, les deux populations destinées à

servir ensemble de barrière, dans le système général de la constitution actuelle de la famille européenne (1).

De l'ensemble de ces considérations historiques et politiques se dégage l'idée première, le but véritable du mouvement flamand, dont l'importance est appréciée en ces termes par un publiciste étranger à la Flandre, mais ayant fait une étude spéciale des intérêts qui se rattachent à la question flamande :

« Bien compris, le mouvement flamand se présente à nous comme une des manifestations les plus fécondes et les plus salutaires de l'esprit national en Belgique. Il est digne, non seulement de l'attention du publiciste, mais surtout de l'appui de tous les bons citoyens, à quelque race qu'ils appartiennent (2). »

*
* *

Le mouvement flamand prit naissance à Gand. L'inspirateur de cette renaissance fut le savant philologue, l'infatigable défenseur de la langue flamande, que toute la jeunesse littéraire de cette époque saluait, avec une respectueuse sympathie, du nom de *Vader Willems.*

Haut fonctionnaire des finances, il avait été exilé à Eecloo, à cause des sentiments de regret avec lesquels il avait

(1) En 1841, M. Falck, ministre de Hollande, assistait à la *Fête flamande*, à Gand. Dès cette époque, il aimait à prévoir la future réconciliation des deux fractions de l'ancien royaume des Pays-Bas, et il signalait les services que la littérature flamande pourrait rendre, dans l'avenir, pour sceller leur alliance qu'il appelait de tous ses vœux. (Voyez *Lettres de M. Falck*, fort intéressantes pour notre histoire politique.)

(2) De Haulleville, *Flamands et Wallons.*

accueilli la destruction du royaume des Pays-Bas. Il venait d'être rendu, par un ministre mieux inspiré, à ses fonctions dans la capitale des Flandres. A l'instant même, et comme pour répondre à un vœu public, son patriotisme lui fit un devoir de travailler à organiser les moyens de restaurer la langue et la littérature flamandes. Il jeta les bases d'une fédération entre tout ce qui restait de débris des anciennes sociétés littéraires de nos provinces. Il leur donna une impulsion vigoureuse comme président de la société qui venait de s'établir à Gand, sous ce titre significatif : *De tael is gansch het volk* (la langue est tout le peuple), avec le concours des noms les plus sérieux, de MM. Serrure, Blommaert, Ledeganck, Van Duyse, de Saint-Genois, Rens, etc. La société anversoise, malgré son titre pacifique de *Branche d'olivier* (*Olyftak*), prit part à cette levée de boucliers pour la défense des droits de l'antique idiome des Flandres; elle comprenait les éléments généralement plus jeunes et plus ardents tels que Conscience, De Laet, Van Ryswyck, Van Beers, Van den Kerckhoven, Mertens, Verspreeuwen, etc. Ce fut une traînée de poudre dans toutes les provinces où le flamand est dominant.

Pour affirmer son existence et inaugurer ses travaux, la fédération débuta par *un pétitionnement général*, qui lui permît de compter le nombre de ses adhérents et de calculer les forces dont elle disposait. Voici les griefs dont on se plaignait. La Constitution de 1831 avait proclamé l'*usage des langues facultatif*. Cette disposition, juste au premier abord, donnait lieu, en pratique, à de sérieux inconvénients. La langue flamande ayant été proscrite sous la domination française et la Révolution belge ayant provoqué une réaction contre la langue hollandaise imposée par le roi Guillaume, il

s'ensuivait que tout ce qui tenait à l'administration, à la magistrature, à l'enseignement, à l'armée, avait une tendance à préférer la langue française. La liberté du langage officiel conduisait ainsi à favoriser le français au profit des fonctionnaires et à opprimer le flamand, au grand préjudice des populations se servant de cette dernière langue. Il était donc urgent et essentiel de solliciter, conformément à l'art. 23 de la Constitution, une législation *réglant l'emploi des langues* à tous les degrés de l'administration, dans les affaires judiciaires et dans l'enseignement. Ce fut le but du pétitionnement général organisé par la fédération. Je crois devoir reproduire ici le programme des vœux et des réclamations des provinces flamandes, en donnant la traduction du texte, dû à la plume de Willems, de la pétition adressée en 1839 au Roi et aux Chambres et qui fut revêtue de milliers de signatures :

« Les temps ne sont pas loin où la Belgique tout entière éleva la voix pour réprouver certains arrêtés qui prescrivaient à un grand nombre d'entre nous l'usage d'une langue qu'ils ne comprenaient pas. Tout le monde sait encore combien ces arrêtés troublèrent la tranquillité du pays; mais, ce qui alors fut imposé par des actes arbitraires, semble l'être aujourd'hui, à une autre partie de Belges, par l'abus toujours croissant de la liberté de langage garantie par la Constitution.

» Les habitants de cinq de nos provinces, pour qui le flamand est la langue maternelle, et qui en général n'en comprennent pas d'autre, voient tous les jours leurs plus chers intérêts traités dans une langue étrangère, reçoivent tous les jours des communications importantes de la part des autorités publiques dans un idiome qu'ils ne connaissent pas.

» Tel n'est pas, tel n'a pu être l'esprit de notre Consti-

tution, lorsque dans l'article 23 elle proclame la liberté du langage. Ce que les membres du Congrès national, tant ceux des provinces flamandes que ceux des provinces wallonnes, ont arrêté de commun accord pour délivrer une partie du pays de l'oppression qui avait pesé sur elle, ne saurait être interprété de telle sorte que bientôt l'autre partie du pays puisse avoir à gémir sous un joug analogue. L'oppression, qu'elle résulte de l'absence de la liberté ou de son abus, est toujours également dure.

» La sage prévoyance du Congrès national semble avoir voulu prévenir les plaintes que nous formons ici, en statuant que, *pour les actes de l'autorité publique et les affaires judiciaires, l'emploi des langues usitées en Belgique peut être réglé par la loi.* Interpréter cet article dans un sens exclusif et en faveur d'un seul idiome, ce serait faire injure à l'esprit de justice et de concorde qui régnait dans cette assemblée.

» C'est donc avec une entière confiance que nous adressons nos vœux à Votre Majesté, Sire, qui embrassez tous les Belges dans un même sentiment d'amour, et à vous, Messieurs, que nous avons constitués les gardiens et les défenseurs de nos droits. Ce n'est pas l'esprit de parti ou d'opposition qui les a dictés; mais un attachement inébranlable à la langue de nos pères, à cette langue dont les souverains de l'ancienne Belgique juraient le maintien dans leur Joyeuse-Entrée, à cette langue dans laquelle nous avons été élevés et qui est une des principales sauvegardes de notre nationalité.

» Cette langue nous fut chère comme le sol de la patrie, lorsque la Belgique obéissait à des maîtres étrangers; maintenant que nous avons un Roi et un Gouvernement de notre choix, nous nous sentons plus attachés encore à cet héri-

tage de nos ancêtres; et c'est pour le conserver que nous adressons au Trône et à la Représentation nationale les demandes suivantes :

1° Que dans les provinces flamandes les affaires locales, de province ou de commune, soient traitées en langue flamande;

2° Que les employés du Gouvernement, dans leurs relations avec les administrations communales et avec les habitants, fassent usage de la langue flamande;

3° Que les affaires judiciaires n'y soient instruites et plaidées qu'en flamand, à moins que l'intérêt spécial des parties n'exige de faire une exception;

4° Qu'une Académie flamande ou une section de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles soit destinée à encourager la littérature flamande;

5° Que la langue flamande jouisse auprès des universités et autres institutions publiques d'enseignement, des mêmes bénéfices qui sont ou seront accordés à la langue française (1) ».

Telles sont les réclamations légitimes par lesquelles débuta le mouvement flamand, sous le rapport politique et national; au point de vue littéraire, une question préalable était à résoudre, celle de la *fixation d'une orthographe uniforme* pour la langue flamande livrée, depuis des siècles de domination étrangère, à une certaine anarchie, que l'aca-

(1) En 1840, je publiai, sous le titre : *Du pétitionnement en faveur de la langue flamande*, une brochure résumant les considérations historiques et politiques à l'appui de ces réclamations nationales. Ce fut la première publication en faveur du mouvement flamand.

démicien Desroches avait déjà cherché à combattre à la fin du siècle dernier. Dès 1837, M. de Theux avait institué, à cet effet, une commission formée des noms les plus autorisés de MM. Willems, Bormans, David, De Smet, Ledeganck, D'Hulster et Verspreeuwen. Cette Commission, après de longues et savantes discussions, adopta, en 1839, *huit principes linguistiques* à introduire dans l'orthographe flamande (*Tael- en Spelregels*). M. Bormans, dans un rapport étendu, chef-d'œuvre d'érudition historique et de science philologique, justifia, aux yeux de tous les hommes vraiment compétents, l'adoption de ces huit règles. Tout en protestant de son respect pour le génie propre de la langue flamande, la Commission proposait, quant aux formes orthographiques, de se rallier à certains perfectionnements apportés à la langue hollandaise par trois siècles d'expansion de sa riche littérature. La Commission espérait ainsi constituer une certaine unité désirable entre ces deux dialectes d'une même langue, et par là même étendre considérablement le cercle des influences de la littérature flamande et doubler ses chances d'avenir, comme les évènements l'ont bien prouvé.

Tout ce que le pays comptait d'écrivains sérieux se rallia aux conclusions de la Commission. Pour le constater officiellement, une imposante manifestation fut organisée les 23-24 octobre 1841 à Gand, centre du mouvement flamand : elle comprenait à la fois un congrès linguistique (*Taelcongres*) et une fête flamande (*Vlaemsch Feest*) (1). On y con-

(1) Un compte rendu complet et substantiel de cette manifestation en partie double fut publié sous le titre : *Taelcongres en Vlaemsch Feest, gehouden te Gent den 23 en 24 October 1841, beschreven door* F.-A. Snellaert.

voqua toutes les sociétés littéraires, déjà nombreuses à cette époque. Le congrès linguistique, présidé par Willems, eut lieu dans la magnifique salle des Promotions de l'Université. La séance fut ouverte par un excellent discours du chanoine David. M. Snellaert, au nom de la Société gantoise *De Tael is gansch het volk*, et M. De Laet, représentant avec Conscience l'*Olyftak* d'Anvers, firent un rapport substantiel pour motiver l'adhésion de leurs deux sociétés aux propositions de la Commission. Une dernière discussion sommaire fut décidée séance tenante et l'adoption de modifications orthographiques fut votée par l'unanimité des littérateurs présents, moins deux.

L'après-dîner, un banquet solennel eut lieu, au Casino d'été, sous la présidence de Willems. On y voyait réunis des ministres, des membres du corps diplomatique, des membres des deux Chambres, des recteurs d'Université, des magistrats, des artistes, des officiers ainsi que l'élite des littérateurs. Des discours éloquents, des toasts spirituels, des poèmes et des chansons célébrèrent l'évènement de cette fête d'inauguration du mouvement flamand. Cette manifestation eut, aux yeux de tous les assistants, un caractère et un résultat essentiellement pacifiques : respect des droits des provinces flamandes comme de ceux des provinces wallonnes. Organe de ces dernières, M. le baron de Reiffenberg y prononça ces mots, devenus historiques, qui eurent tant de retentissement dans le pays :

N'ayons qu'un cœur pour aimer la patrie
Et deux lyres pour la chanter !

La même pensée d'union fut exprimée non moins heureusement par Antoine Clesse, le poète populaire montois, dans ces vers bien connus :

Flamands, Wallons,
Ce ne sont là que des prénoms;
Belge est notre nom de famille.

La question de l'orthographe flamande paraissait donc résolue par cette éclatante manifestation que venaient confirmer les résultats d'une enquête administrative faite par le Gouvernement. Mais on avait compté sans les passions et les préjugés de quelques professeurs routiniers et de quelques grammairiens blessés dans leurs intérêts M. d'Anethan, Ministre de la Justice, s'était cru autorisé à ordonner (arrêté du 21 janvier 1844) l'application de la nouvelle orthographe à la traduction officielle du texte des lois et des arrêtés au *Moniteur*. Cette mesure donna lieu à une vive opposition, au sein de la Chambre des Représentants, de la part de quelques membres, peu familiarisés avec ces sortes de questions, mais préoccupés de cette idée que l'orthographe nouvelle, empruntée en partie à la Hollande, était une suggestion de l'orangisme. Les décisions de la Commission furent défendues par moi avec une énergique conviction, au double point de vue littéraire et politique, avec le concours de mon honorable collègue et ami M. de Corswarem (31 janvier 1844).

Ces attaques parlementaires, descendues de si haut et dénaturant les intentions des fondateurs du mouvement flamand, soulevèrent l'indignation générale. Le 9 février se réunirent à Anvers les amis de la langue flamande et, reconnaissants de mon dévouement à leur cause, ils me votèrent une *adresse de remercîments*, qu'ils me firent parvenir, écrite de la main même de Conscience, et signée par tous les littérateurs et par les principaux artistes d'Anvers (1).

(1) Quoique le « *moi soit haïssable* », comme disait Pascal, je

L'exemple d'Anvers fut immédiatement suivi par le pays flamand tout entier. Une réunion générale eut lieu le 11 février à Bruxelles, sous la présidence de Willems et le patronage du Gouvernement, dans la vaste salle de l'hôtel de ville. Élec-

crois pouvoir et devoir rappeler ici ces souvenirs qui me sont personnels, parce que tous ces premiers épisodes de notre histoire littéraire sont ou peu connus ou oubliés et parce que c'est de là que datent mes longues et sympathiques relations avec Conscience.

Voici la protestation et la proposition des défenseurs de la langue flamande réunis à Anvers :

« Overwegende dat de achtbare heer De Decker, door eene heugelyke daedzaek, den eernaem van verdediger der Vlaemsche zaek en der Letterkunde zich aenwon ;

» Dat hy, gehoorzamende aen de inspraek zyner vaderlandsche inborst, door een warm en kundig pleitdooi, vraek nam over de beschuldigingen tegen de leden der Taelcommissie en tegen de letterkundigen in het algemeen opgeworpen ;

» Dat hy, door zyne hooge welsprekendheid, niet alleen ons doel als lofbaer deed herkennen, maer zelfs de aentygingen zyner tegenstrevers tot meerdere verheffing der Moedertael deed verstrekken, en dus eene ontschatbare weldaed bewees aen het Vaderland, welks goddienstige gevoelens, zedelyke voortgang en nationale weerdigheid van de beoefening onzer eigene tael afhankelyk zyn ;

» Overtuigd by deze bedenkingen dat het Vlaemsche Vaderland een bewys van dankbaerheid aen zynen edelmoedigen beschermer verschuldigd blyft, en dat het wenschelyk ware de zegeprael onzer Letterkunde door een gedenkteeken van de vergetelheid te redden, zoo hebben de ondergeteekende de eer den volgenden voorstel te doen ;

Voorstel :

» 1° Er zal eene medalie geslagen worden ter eere van den acht-

trisée par un discours de Conscience, l'assemblée décida par acclamation la création d'une Fédération linguistique (*Tael-verbond*) chargée de se réunir dans les différentes villes des provinces flamandes et de veiller à la défense de leurs droits

baren heer De Decker, verdediger der Moedertael en der Letterkunde.

» Of wel :

» Men zal den heere De Decker een zilveren verguld drinkvat aenbieden, waerop de dankbaerheid der Vlamingen uitgedrukt zy ;

» 2° De kosten voor de verveerdiging van een dezer stukken te doen, zullen by middel van inschryving gedekt worden ;

» 3° De tegenwoordige vergadering zal eene Commissie van acht leden benoemen, om alles aengaende deze zaek nader te bepalen en derzelve uitvoering te bezorgen.

» Aldus gedaen te Antwerpen den 9en February 1844. »

Confus d'une demonstration si honorable pour moi, je crus néanmoins devoir refuser l'œuvre d'art qu'on avait décidé de m'offrir par souscription. En même temps le poète le plus populaire, Théodore Van Ryswyck, voulut bien m'adresser le manuscrit original de quelques strophes de circonstance qui eurent trois éditions, strophes trop flatteuses sans doute, mais attestant les sentiments qu'avait fait naître mon dévouement à la *cause flamande*.

Voici l'une de ces strophes :

De Decker, zoo worde eens uw naem,
Om uw regtschapenheid,
Gedragen door de schelle faem
Die U een krans bereidt,
Een kroon die tyd en eeuw trotseert,
Der natie aenverwant ;
Gy zyt het wien het volk vereert,
In naem van 't Vaderland!

et de leurs intérêts (1). Son premier soin fut de profiter de la présence de tout ce qui de près ou de loin tenait à la littérature flamande, afin de signer un hommage de reconnaissance aux deux défenseurs parlementaires de la cause flamande (2).

***

Le mouvement flamand, en dépit de ceux qui s'obstinaient à en nier l'importance ou à en méconnaître les tendances nationales, était donc constitué sur d'excellentes bases et se développait régulièrement, grâce à la sage direction que lui avaient imprimée Willems et ses cofondateurs, grâce encore à la parfaite union qui régnait entre ses membres. Conscience

(1) Voir la brochure de Michiel Van der Voort : *Verslag over de grondbeginselen van het Vlaemsch Taelverbond.* — Le discours entraînant de Conscience se trouve dans la collection de ses *Redevoeringen,* éditée par lui-même en 1858.

(2) Je conserve avec un soin particulier ce document, convenablement encadré, portant en tête ces mots calligraphiés : « De ondergeteekende, vergaderd ten stadhuize van Brussel, erkentelyk voor de edelmoedigheid waer mede de heeren De Decker en de Corswarem, leden der wetgevende Kamer, gesproken hebben ten voordeele der Vlaemsche Letterkunde, betuigen hun deswegens, by deze, hunnen hertelyken dank. Brussel, den 11en February 1844. » Les signatures de Willems, Conscience, David, Snellaert, De Laet Rens, Mertens, Stroobant figurent en tête de celles de tous les amis des *Lettres flamandes.*

Le poète Van Duyse, célébrant cette journée importante pour le mouvement flamand, dédia *aen zijnen vriend P. De Decker, den verweerder onzer taelregten*, un morceau de poésie intitulé : *Het brusselsch Taelverbond*

n'était pas étranger à cet heureux résultat : de 1837 à 1844, il avait publié ses premiers romans historiques et ses premiers romans de mœurs, qui déjà lui avaient valu une légitime supériorité comme écrivain populaire. Cependant, ses débuts littéraires avaient été bien difficiles. Renvoyé de la maison paternelle parce qu'il écrivait en flamand, langue antipathique à son père, il se trouvait absolument sans ressources pour vivre. A plus forte raison n'avait-il pas l'argent nécessaire pour couvrir les frais d'impression de ses premières œuvres, dont le débit était fort problématique, en l'absence d'un public flamand, qui n'avait pas encore pu se former parmi ses concitoyens, généralement indifférents aux intérêts de la naissante littérature flamande.

Deux hommes, MM. Jean De Laet et Gustave Wappers, peuvent réclamer principalement, sinon l'honneur d'avoir deviné, dans le modeste sous-officier des volontaires de 1830, le chef futur de cette littérature, du moins le mérite de lui avoir ouvert et aplani la voie et d'avoir facilité sa marche à travers des difficultés qui eussent découragé tout autre que lui.

De Laet avait offert à Conscience, son ancien camarade de classe, une hospitalité provisoire que la propre famille de celui-ci lui avait marchandée; il avait été le conseiller de Conscience, qui, dans l'intimité de leur retraite, avait pris l'habitude de lui lire et de lui soumettre ses premiers essais; il l'avait introduit et patronné dans le petit cénacle des jeunes littérateurs anversois; il avait contribué, par ses relations, à procurer au jeune romancier les fonds nécessaires pour la publication de ses premiers écrits.

Gustave Wappers, d'une nature plus enthousiaste, avait pris Conscience en affection; il l'avait fait admettre dans le cercle artistique qu'il présidait et qui devait bientôt jeter

tant de lustre sur la jeune école flamande; par ses influences personnelles, il était parvenu à procurer à Conscience une position d'attente, dans les bureaux du gouvernement provincial, comme traducteur flamand du Bulletin administratif. Peu fait pour cette besogne insipide et routinière, mécontent d'ailleurs de s'être vu préférer un autre commis comme archiviste, celui-ci ne conservait sa modeste place que par nécessité. A quelque temps de là, il la perdit, disgracié par ses chefs, pour avoir provoqué une émotion populaire par un discours vigoureux contre le traité de paix avec la Hollande (les 24 articles), qui soulevait dans le pays tout entier la plus vive opposition.

Cette destitution brutale le laissant de nouveau sans ressources, Conscience abandonna, par un coup de tête, la carrière littéraire et courut s'engager dans le grand établissement horticole du sieur Van Geert : poussé par sa passion naturelle pour les fleurs, il ne tarda pas à se distinguer comme aide-jardinier. Cependant, par les conseils même de son nouveau chef, il se rendit à l'appel de sa véritable vocation. Un évènement imprévu vint lui fournir l'occasion de réaliser ses vues.

A la mort de Mathieu van Brée, Wappers ayant été nommé directeur de l'Académie d'Anvers, s'empressa de s'associer, comme secrétaire de l'administration de cette académie, le jeune littérateur, son ami, qui venait de se signaler par un magnifique discours prononcé sur la tombe de van Brée. Avec cette chaleur de dévouement qui le distinguait, Wappers ne s'en tint pas là : il voulut attirer sur son protégé, et, dans sa personne, sur la littérature flamande, les sympathies de la Cour. En effet, à quelque temps de là, le Roi daigna recevoir Conscience à une audience particulière. L'histoire

anecdotique raconte que celui-ci dut emprunter à Wappers l'habit noir de rigueur pour paraître devant Sa Majesté, qui le nomma professeur de langue flamande auprès des jeunes princes. Les faveurs gouvernementales ne s'arrêtèrent pas là. Conscience fut nommé chevalier de l'Ordre Léopold et professeur agrégé à l'Université de Gand. M. de Theux le chargea d'écrire en langue flamande une histoire de Belgique.

Cependant, de menaçants orages s'annonçaient pour lui à l'horizon.

Après la solution des questions diplomatiques entre la Belgique et la Hollande, deux partis n'avaient par tardé à se constituer dans le pays. Les esprits, momentanément unis de 1830 à 1840, avaient glissé rapidement sur la pente des plus fâcheuses divisions, que j'ai le droit de déplorer pour les avoir combattues, pendant toute ma carrière parlementaire, par mes discours et par mes écrits.

La littérature flamande ne sut pas se soustraire à l'action de cet esprit de parti qui tint ses premières assises au *Congrès libéral* de 1846. Le vieux et respectable Willems, dans l'intimité de qui je vivais à cette époque, crut devoir, dès le début, combattre cette fatale invasion de la politique dans le domaine de la littérature flamande, parce qu'il en entrevoyait tous les dangers pour celle-ci. Il mourut en 1847, avec la triste préoccupation de voir changer bientôt la sage et impartiale direction qu'il avait su donner à la renaissance flamande. Voici comment son disciple et ami, M. Snellaert, s'exprimait à ce sujet : « Les défenseurs du mouvement flamand n'appartiennent, comme tels, ni à l'un ni à l'autre parti politique; ils estiment que leur propre mission patriotique est assez élevée, la tâche qu'ils ont assumée assez difficile, leur but assez large, pour suffire à les acquitter de la somme d'ef-

forts que tout citoyen doit consacrer au développement de la vie publique. Le mouvement flamand constitue une opinion entièrement indépendante, qui penchera toujours du côté de ceux qui, par leurs actes et leurs intentions, tendent à favoriser l'émancipation réelle du pays, qui veulent sincèrement rendre justice aux populations flamandes, développer la nationalité, maintenir la paix, conserver notre caractère et nos mœurs nationales et nous garantir des suites funestes de l'influence étrangère (1). »

Il importe de bien étudier, dans ses causes et dans ses résultats, cette première et décisive évolution du mouvement flamand.

Jusque-là, des hommes aussi respectables par la science que par le caractère, tels que Willems, Bormans, David, Serrure, Blommaert, de Saint-Genois, Snellaert et autres, avaient exercé une autorité bienveillante et bienfaisante sur les premiers développements de la renaissance flamande. A côté d'eux s'était formée une nouvelle génération, qui, dans l'ardeur de sa jeunesse et de son exaltation littéraire, aspirait à échapper à cette discipline morale. D'autre part, pour exercer l'action sociale à laquelle elle avait droit de prétendre, elle croyait devoir se jeter dans le courant des luttes politiques. Minorité, mais minorité turbulente et hardie, elle se mit au service d'un parti, à Anvers surtout et à Gand. Partant du funeste et injuste préjugé que le peuple flamand *est un peuple arriéré par l'effet de l'influence du clergé, un peuple abruti par ses croyances religieuses,* elle affi-

(1) Voir sa brochure : *Déclaration de principes faite à leurs compatriotes par les défenseurs des droits politiques des populations flamandes* (1847.)

chait la prétention de le civiliser *en combattant cette influence* et *en détruisant ces croyances.*

Ce fut là une faute irréparable. Comment des enfants de la Flandre consentaient-ils à imprimer au front de leur mère une si odieuse flétrissure, alors que l'histoire nous montre cette même Flandre, plus religieuse qu'aujourd'hui, marchant à la tête de toutes les nations de l'Europe? Comment sacrifiaient-ils les intérêts les plus graves du mouvement flamand à des passions politiques qui lui sont non seulement indifférentes, mais hostiles? Comment espéraient-ils de développer la vraie civilisation du peuple flamand, s'ils commençaient par attaquer les principes traditionnels qui constituent les éléments essentiels de sa vie sociale?

Ces jeunes littérateurs ne comprenaient pas que, si la renaissance flamande devait avoir pour but et pour effet de *changer l'esprit* des populations des Flandres, elle devenait pour le moins inutile : on n'avait qu'à laisser agir les influences, déjà assez délétères, de la littérature de nos voisins du midi. *Le mouvement flamand se faisant contrefacteur et propagateur des idées françaises,* était un non-sens, j'allais dire une trahison. Loin d'être un appui, une sauvegarde pour notre nationalité, il constituait dès lors un danger de plus pour elle, en laissant s'infiltrer, par le canal même de la littérature flamande ainsi dénaturée, les influences françaises dans nos familles des Flandres, au risque d'amener par là l'*annexion des esprits*, autrement redoutable, autrement irrémédiable que l'annexion d'une parcelle de territoire (1).

(1) Une dizaine de brochures parurent pour étudier le mouvement flamand dans ses rapports avec les partis politiques. La

La division politique, si malencontreusement introduite dans le mouvement flamand, contrairement à son esprit primitif, produisit immédiatement les résultats les plus funestes. Les anciennes sociétés littéraires des grandes villes cessèrent pour la plupart de se livrer exclusivement à des travaux littéraires, afin de se consacrer, changées en agences politiques et électorales, au service d'un parti politique généralement peu sympathique aux revendications flamandes. Des associations nouvelles se constituèrent, à Bruxelles, à Anvers et à Gand, dont le programme était que *le mouvement flamand doit être libéral.* Des brochures parurent pour démontrer que *mouvement flamand et libéralisme anticatholique sont synonymes.* Or, je le demande, de bonne foi, ceux qui tenaient ce langage et qui voulaient donner cette direction irréligieuse au mouvement flamand, pouvaient-ils se croire et se dire encore les représentants des véritables sentiments des populations flamandes? Et n'agissaient-ils pas contre les intérêts mêmes de la littérature flamande qu'ils auraient fait mettre au ban des familles les plus influentes des Flandres dont ils outrageaient les croyances? Du reste, cette scission déplorable dans le camp flamand avait encore cette autre conséquence désastreuse. En se calomniant, en se démolissant les uns les autres publiquement, les défen-

principale de ces brochures fut celle d'un savant allemand protestant, M. OEtker. Tout en conseillant aux défenseurs de la langue flamande d'entrer dans le courant politique afin d'obtenir des réformes législatives et administratives dans l'intérêt de cette langue, il ne cessait de proclamer qu'ils devaient rester neutres entre les partis et respecter les croyances religieuses. — Cette vérité me paraît élémentaire.

seurs de la cause flamande détruisaient leur considération réciproque et leur influence sur les populations; ils entravaient le mouvement flamand au point de compromettre son action, dans l'avenir, pour le redressement de leurs griefs légitimes.

C'est ce que Conscience, avec son tact et son bon sens naturel, avait parfaitement compris. Aussi prit-il, assuré du concours des principaux littérateurs anversois, l'inébranlable résolution de résister à ce fatal entraînement. Il estimait, et à bon droit, que, pour rester fidèle à sa mission, la littérature flamande doit, non pas changer l'esprit des Flandres, mais respecter leurs idées et leurs mœurs ancestrales, en les développant progressivement dans le sens de leur tendance historique, afin de les faire servir, dans l'avenir comme elles l'ont été dans le passé, de barrière nationale contre l'étranger. Il était convaincu, d'ailleurs, que ce respect était une condition indispensable pour conserver l'influence nécessaire sur les populations. Conséquent avec lui-même, Conscience, dans tout l'épanouissement de sa fécondité littéraire, s'attacha à étudier et à reproduire exactement le caractère religieux et moral de la vie intime des familles flamandes. C'est là le cachet indélébile de son beau talent; c'est là aussi, qu'on ne s'y trompe pas, la cause de sa légitime popularité chez nous et à l'étranger. Les faits ont prouvé que ce système, poursuivi par lui avec l'opiniâtreté d'une conviction raisonnée, a été le plus utile à sa gloire, le plus efficace pour faire pénétrer la civilisation intellectuelle dans la bourgeoisie flamande et pour faire servir la littérature flamande au maintien du vieil esprit et à la conservation des vieilles traditions de la Flandre (1).

(1) Quel cœur bien né ne se rappelle avec émotion cette strophe

Cette conviction était d'autant plus respectable chez Conscience, qu'elle fut, pour lui comme pour sa famille, la source des plus cruels déboires. C'est à Anvers surtout que, par suite de circonstances particulières dues à de hautes influences administratives, l'action dissolvante de l'esprit de parti sur le mouvement flamand s'était fait sentir avec une violence croissante dans les rangs de ses partisans. De compagnons et amis qu'ils avaient été jusque-là, ils se montrèrent, dans l'ombre d'abord et bientôt au grand jour, des adversaires et des ennemis irréconciliables. Leurs réunions autrefois si agréables et si joyeuses, animées tantôt par les chansons de Th. Van Ryswyck, tantôt par les boutades de Vleeschauwer — réunions dont les rares survivants des séances du *Cheval noir* et de *La Rose* ont conservé le souvenir, — se changèrent en un champ clos ouvert aux attaques personnelles les plus passionnées. Dans la Société l'*Olyftak* même, comme dans les associations des premiers meetings politiques, c'était une lutte, sans trêve et sans merci, de diffamation et d'excommunication mutuelles. Deux camps hostiles s'étaient formés pour cette guerre fratricide, dirigée surtout contre Conscience, parce que d'implacables jalousies de métier avaient été excitées par ses succès littéraires qui lui

magnifique de notre grand poète Ledeganck, un des fondateurs primitifs du mouvement flamand?

. . . . Blyf trouw aan uw verleden!
Blyf steeds uw vlaamschen oorsprong waard,
Wees vlaamsch van hart en vlaamsch van aard!
Wees vlaamsch in uwe spraak, en vlaamsch in uwe zeden!
Uw roem en uw geluk vindt ge op dien weg alleen,
Met al de heerlykheid der dagen van voorheen!

avaient valu tant de supériorité sur ses rivaux, tant de sympathie dans la bourgeoisie, tant de popularité dans les masses.

Ici, nous entrons dans la phase la plus douloureuse de l'existence de Conscience.

*
* *

D'abord, il avait cherché, mais vainement, quelque calme et quelque repos, en s'isolant, au sein d'une famille dont il était l'honneur et l'idole (1). Il avait beau se condamner à une retraite absolue, les traits envenimés de la calomnie venaient l'y blesser encore. Les attaques les plus cyniques, dirigées même contre sa vie privée, troublaient sa solitude et empoisonnaient ses jours. De petits journaux furent créés contre lui ; des pamphlets accusateurs furent répandus, non plus anonymes, mais signés des noms les plus connus. Chose incroyable, ce furent d'anciens camarades littéraires qui lui portèrent les coups les plus sensibles, dans le but d'enlever, avec la considération attachée à sa personne, les dernières ressources à sa famille. Car, pour mettre un terme aux délations odieuses dont il était l'objet, Conscience se vit forcé de sacrifier sa position de secrétaire de la Commission administrative de l'Académie. Il suivit dans sa retraite son ami Wappers, également démissionnaire de ses fonctions de Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, et victime, comme

(1) Conscience avait épousé en 1842 Marie Peinen. De ce mariage naquirent cinq enfants, dont la seule survivante aujourd'hui est sa fille Marie-Thérèse, la femme de M. Antheunis, actuellement juge de paix à Bruxelles.

lui, des plus violentes et des plus injustes passions politiques. Ce sacrifice, inspiré par la délicatesse et le désintéressement les plus rares, ne désarma point la haine de ses ennemis acharnés à sa perte. Les mêmes hautes influences, qui se prêtaient à le persécuter à Anvers, le desservirent à la Cour, où sa position de professeur des princes était sérieusement menacée.

Au risque d'éveiller de pénibles souvenirs, je crois de mon devoir de biographe consciencieux de publier ici la lettre confidentielle que Conscience m'adressa sous la date du 29 juillet 1847, et où il dépeint lui-même la situation du mouvement flamand à Anvers, en même temps que sa position personnelle à cette époque (1).

Monsieur De Decker, membre de la Chambre des Représentants.

Dans des temps meilleurs que ceux où nous vivons maintenant vous avez été le généreux défenseur de la cause flamande, que vous avez toujours et justement considérée comme un élément principal de la nationalité belge. Je crois remplir un double devoir, et envers vous et envers notre cause, en vous donnant ci-après des informations exactes sur la situation du mouvement flamand et sur le danger extrême qu'il court en ce moment. Il se peut que nous ayons plus tard besoin de vos conseils et de votre patriotique talent pour sauver l'arche-sainte construite par douze années de consciencieux efforts.

Voilà dix années que naus luttons à Anvers contre les mêmes personnes. Ces messieurs ne cachaient point leur inimitié à notre

(1) J'hésite d'autant moins à publier cette lettre, qu'elle ne fait que reproduire, avec quelques détails personnels, le discours que Conscience prononça dans une fête littéraire à Anvers, en 1851. (Voir son recueil de *Redevoeringen*, page 40.)

égard et se mettaient même ostensiblement à la tête de ceux qui protégeaient ou propageaient l'invasion de la langue et des idées françaises dans notre pays, ainsi que le mépris pour tout ce que nos pères nous ont laissé de mœurs loyales et pacifiques.

En ces derniers temps, les forces flamandes sont devenues menaçantes à Anvers; déjà elles étaient parvenues à imposer leur volonté à propos de quelques élections sans importance, lorsque M..., appuyé par les clubs et les sociétés secrètes ainsi que par les Gallomanes, est venu proposer aux habitants d'Anvers, comme député, un Français naturalisé.

La fraction active des Flamands s'est jointe aux conservateurs et c'est elle, au dire de nos ennemis, qui a assuré le triomphe dans nos élections, malgré les efforts inouïs de tous les partis extrêmes.

Les clubs, les sociétés secrètes et même les libéraux se sont effrayés de l'apparition d'une force nouvelle, avec laquelle ils craignent d'avoir à compter un jour; ils savent que nous, qui sommes religieusement attachés aux souvenirs de nos ancêtres, nous prêterons difficilement les mains à changer l'état du pays, selon les vœux de novateurs impatients, cosmopolites par éducation et amis du changement par ambition.

Après bien des efforts pour séduire la plupart des hommes de notre parti, il a été résolu par tous nos ennemis réunis (les initiés), que le mouvement flamand, *essentiellement hostile à la réalisation de certains plans subversifs*, devait être étouffé. La sentence est prononcée, et voici par quels moyens sataniques ces messieurs espèrent l'exécuter.

Nous combattre au nom des idées étrangères ils ne le pourraient pas; le peuple se fût levé contre eux. Le moyen qu'ils ont décidé d'employer n'en est pas moins déloyal et fort, quoiqu'il soit ancien.

Par des promesses de places et mettant à profit une jalousie de métier, ils ont séduit ** et *** à se jeter sur les autres littérateurs flamands avec une fureur qui tient de la démence. ** a lancé un pamphlet rempli d'injures contre les nobles, les prêtres, les con-

servateurs, contre De Laet, Ledeganck, Snellaert et contre M. Van de Weyer de Londres. Quant à moi, je n'y suis pas non plus oublié. ** nous appelle des âmes vénales, des lâches, des traîtres, qui achètent les âmes pour le parti catholique, et d'autres aménités de ce genre.

*** d'un autre côté se trouve à la tête d'une petite feuille hebdomadaire imprimée avec l'argent des clubs et qui jusqu'ici n'a encore attaqué que des littérateurs flamands. Le but de nos ennemis est visible : ils portent les Flamands à s'entr'égorger. On détruira par des mains flamandes l'influence et la réputation des hommes importants du parti, et quand on aura assez affaibli la cause, on escamotera le mouvement lui-même, au profit d'idées soi-disant libérales. Ces vues sont avouées par ** et *** qui les formulent par ce cri : *Liever Fransch als Paepsch* (1) !

Vous comprenez que le plus grand obstacle à la réussite de ces projets, c'est moi : la réputation que j'ai acquise dans ce pays et à l'étranger me rend assez fort pour ne pas tomber devant quelques attaques. Ils ont bientôt senti cela, et laissant mes amis tranquilles, pour le moment, ils ont tourné toutes leurs forces contre moi. D'un côté, ils ne cessent de me calomnier et de lancer des brochures et des articles contre moi dans toutes les feuilles qui leur sont soumises; maintenant ils préparent des biographies scandaleuses et se proposent même de ramasser dans les cabarets quelques signatures sur une pétition au Roi, pour obtenir ma révocation de professeur des Princes. Ils emploient à ces manœuvres des hommes, plutôt des enfants, membres des clubs, qui n'ont rien à perdre ni à conserver, et qui ne reculent devant aucune infamie. Pouvez-vous croire que des Flamands trempent dans ce complot? Et cependant, il y en a. D'un autre côté, ils ont à Bruxelles des correspondants qui écrivent dans les feuilles allemandes pour miner ma considération et ma réputation dans ce pays.

(1) *Plutôt Français que Papistes*. Ce cri rappelle celui d'odieuse mémoire : *Plutôt Turcs que Papistes !* reproduit de nos jours.

Nos ennemis disent que le Gouvernement décorera **; aux autres instruments on promet des places et des subsides au nom du nouveau Ministère. Les partis extrêmes prétendent qu'ils sauront forcer M... de me priver de ma place à l'Académie, et disent qu'ils sauront se servir de lui *om my nog in het stof te doen kruipen,* pour me jeter dans la misère. De Laet sera également l'objet de violentes persécutions.

Jusqu'ici cependant tous les littérateurs flamands, et surtout les travailleurs, sont restés fidèles à la cause nationale, sauf quelques enfants criards, membres des clubs. Nos ennemis sont donc encore bien loin de la victoire, et probablement ne l'obtiendront-ils jamais; la réaction qui va naître nous donnera des forces nouvelles, et si nous sortons de la bataille avec honneur, le parti national fera merveille à Anvers. Espérons.

Je pense que vous n'aurez pas lu ces détails sans intérêt; mon but en vous les adressant ne peut vous échapper. On menace notre cause de persécutions exercées au nom du Gouvernement. Il se peut que la Chambre s'en occupe, et nous osons compter sur vous pour dire quelques mots en notre faveur, si l'occasion s'en présente. Chaque fois que vous voudrez en témoigner le bienveillant désir, je m'empresserai de vous donner sur la marche de nos affaires à Anvers les renseignements nécessaires.

Voudriez-vous, Monsieur, avoir la bonté de m'adresser deux mots de réponse, pour nous donner la consolante assurance que vos dispositions à notre égard sont toujours généreuses et sympathiques? Nous vous en serions bien reconnaissants.

Cette lettre intime, qui n'était pas destinée à la publicité, est précieuse comme reflétant les sentiments véritables de Conscience, que certains adversaires s'obstinaient à méconnaître et à dénaturer. Conscience ne s'était nullement inféodé à un parti, moins encore *vendu* à un parti; car son désintéressement était apprécié de tous. Ceux qui ont connu Conscience dans l'intimité savent *qu'il ne voulut jamais se*

faire homme de parti et qu'il avait les luttes des partis en horreur. Lorsqu'il croyait devoir se rallier, dans certaines circonstances données, au parti conservateur de sa ville natale, ce n'était pas une opinion politique qui l'entraînait, mais son dévouement aux intérêts de la cause flamande qu'il voulait servir ainsi; et s'il se séparait courageusement de ceux de ses compagnons rangés sous la bannière d'un autre parti, c'était encore, non par esprit politique, mais par fidélité au but vrai du mouvement flamand, fidélité poussée par lui jusqu'au martyre (1).

* * *

Néanmoins, ces luttes, quelque énervantes qu'elles fussent, n'avaient point éteint l'ardeur patriotique de Conscience. Quand la révolution républicaine de 1848 vint brusquement assombrir l'horizon de la Belgique et de sa dynastie, il parvint par son influence à faire suspendre la publication de petits journaux de sa localité, dont le ton agressif aurait pu nuire, en ce moment, à l'expression unanime du sentiment national; il prit une part importante à l'organisation d'une manifestation de fidélité et d'attachement au Roi, au nom des sociétés littéraires flamandes. Une formule, distribuée dans les provinces, y fut bientôt couverte de signatures.

(1) En se conduisant de la sorte, Conscience ne faisait que se conformer au programme formulé dans la *Déclaration des principes* du Dr Snellaert. Du reste, aujourd'hui encore, ceux des défenseurs de la langue flamande, à Anvers, qui sont les alliés du parti conservateur, se sont toujours attachés à conserver leur indépendance et à ne pas accepter le mot d'ordre d'un parti.

Prié d'être leur intermédiaire, j'acceptai cette mission qui concordait si bien avec mes propres sentiments : je m'empressai d'adresser tous ces documents à M. Van Praet, Ministre de la Maison du Roi, en les accompagnant de la lettre suivante :

Bruxelles, 24 mars 1848.

Monsieur le Ministre,

« La Belgique entière vient de prendre, dans les circonstances actuelles, une attitude bien faite pour consoler le cœur du Roi qui s'est si loyalement associé à ses destinées.

La littérature flamande ne pouvait rester étrangère à la manifestation des patriotiques sentiments qui font l'admiration de l'Europe. Elle voulait même faire auprès de S. M. une solennelle démonstration publique, que, pour ma part, j'ai déconseillée, pour ne point paraître opposer l'élément flamand à l'élément wallon dans ce moment où *l'union doit, plus que jamais, faire notre force.*

J'ai accepté avec bonheur la mission honorable de transmettre à S. M., au nom de la littérature flamande, l'expression de sentiments et de vœux que je proclame aussi les miens, et je saisis avec empressement cette occasion de vous réitérer, Monsieur le Ministre, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. »

Déjà le lendemain, 25 mars, M. Van Praet m'adressa la réponse suivante, écrite de sa main :

Monsieur,

« Le Roi a reçu avec le plus grand intérêt et la plus vive satisfaction les Adresses des représentants de la littérature flamande. S. M. exprime toute sa reconnaissance pour les sentiments patriotiques et dévoués que ces Adresses respirent. Elle conservera précieusement ce témoignage de l'affection de tant d'hommes distin-

gués qui ont consacré leurs études à faire revivre dans l'idiome de leurs provinces les souvenirs de la patrie.

Le Roi vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire parvenir ses remercîments aux honorables signataires de ces Adresses, et de leur dire que leurs efforts ont toute sa sympathie et que leurs vœux se confondent avec les siens. »

Cependant la situation matérielle de Conscience devenait de jour en jour plus pénible pour le présent et plus inquiétante pour l'avenir. Il vint me consulter sur les mesures à conseiller et sur les démarches à faire, pour lui obtenir du Gouvernement une position honorable compatible avec la continuation de ses travaux littéraires. Il était depuis longtemps question de créer à l'Université de Gand une chaire de littérature flamande. Conscience, qui n'avait pas fait d'études classiques ni supérieures, avoua n'être pas préparé à donner ce cours important, qui fut confié plus tard à son ami M. Heremans. Nous avions songé pour lui à une autre fonction, dont la création eût fait plaisir à tous les amis de la littérature flamande. Mes ouvertures à ce sujet auprès de M. Piercot ne reçurent point un accueil favorable, ainsi que cela résulte de la lettre que Conscience m'adressa, sous la date du 7 mai 1854 :

« Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance des peines que vous vous donnez pour me faire du bien. Veuillez croire que, quel que soit le résultat de vos généreux efforts, je garderai éternellement le souvenir de votre bonté.

» La réponse de M. le Ministre et des employés était prévue; elle pouvait difficilement être autre dans les circonstances actuelles; mais celles-ci peuvent changer. Le projet d'instituer *une inspection pour l'enseignement de la langue flamande* a une impor-

tance si majeure pour notre cause, qu'il ne peut être abandonné sur de simples observations fondées sur un état de choses dont nous contestons la justice, sinon la légalité.

» J'ai vainement torturé mon esprit pour trouver une position qui réponde à la condition de me laisser le loisir nécessaire pour la rédaction d'œuvres littéraires ; car, j'aime mieux vivre dans la gêne que de renoncer à la carrière que je me suis si péniblement ouverte.

» En ce moment je travaille avec ardeur à l'achèvement de mon ouvrage : *Clovis*. J'essaie si je ne pourrais trouver dans le produit de mes travaux des ressources restreintes, mais suffisantes pour attendre un sort meilleur. Pour arriver à cette fin, je dois m'éloigner de tous mes amis et renoncer à prendre une part active à la lutte en faveur de nos principes, afin d'épargner mon temps et de restreindre mes dépenses. C'est ce que je fais : je vis retiré dans mon faubourg de Borgerhout, à tel point qu'il y a au moins un mois que je n'ai été à la ville. Peut-être ma manière de vivre, toute nouvelle pour moi, sera-t-elle nuisible à mon esprit ; le résultat de l'essai que je tente pourra me le dire.

» Veuillez, en attendant, Monsieur, sans vous déranger ni vous imposer des démarches spéciales, me continuer votre bienveillante sollicitude. »

Une autre occasion de lui être utile se présenta et je n'eus garde de la laisser échapper. En 1856, le 25me anniversaire de l'inauguration du roi Léopold Ier fut célébré par des fêtes nationales dont la splendeur exceptionnelle a laissé dans nos annales un souvenir impérissable. Appelé, en ma qualité de Ministre de l'Intérieur, à y donner l'impulsion et à en soigner l'organisation, je m'adressai à Conscience pour rédiger la relation officielle, en flamand, de ces fêtes auxquelles il était sans doute le plus digne d'associer son nom déjà si glorieux dans le monde littéraire. Il accepta cette mission avec joie ;

il s'en acquitta avec le talent et le dévouement sur lesquels j'avais droit de compter.

La relation de Conscience commence par une introduction historique où l'auteur dépeint, à grands traits, mais avec les plus vives couleurs de sa riche palette, les phases principales parcourues par nos provinces pour arriver, après de longues et sanglantes épreuves, à la formation de leur unité et à la conquête de leur indépendance. Puis, après avoir prouvé que, grâce à ses libres institutions, la Belgique s'est fait une admirable position en Europe, il émet le vœu patriotique que l'union de tous les Belges dans les mêmes sentiments d'attachement au pays et à sa dynastie reçoive une consécration nouvelle et devienne le gage d'une progressive et durable prospérité. — Le Roi tint à récompenser immédiatement le grand écrivain, en lui décernant, sur ma proposition, la croix d'officier de son Ordre.

∴

Le magnifique élan de patriotisme qui avait présidé aux fêtes de 1856 avait été unanime dans toutes les provinces aussi bien que dans la capitale. C'était comme une dernière et passagère *Trève de paix et d'union* entre les partis, comme le *point culminant* de notre politique intérieure.

Seuls, quelques écrivains flamands d'Anvers m'avaient adressé une protestation exagérée contre ces fêtes destinées à célébrer la conquête de l'indépendance nationale et l'inauguration du Roi; ils prétendaient que le peuple flamand ne pouvait pas exalter son indépendance tant que, de fait, il était opprimé dans sa langue et qu'on lui imposait officiellement une langue qui lui est étrangère. Conscience et Snellaert, de leur côté, ne cessaient de m'exhorter à profiter

de mon passage aux affaires pour laisser, comme ministre flamand, une trace de mes sympathies bien connues pour mes compatriotes des Flandres.

En effet, comme il était facile de le prévoir, les forces du mouvement flamand s'étant perdues dans de stériles luttes politiques et personnelles, les populations flamandes n'avaient pas encore vu leurs principaux griefs redressés. Je crus le moment favorable pour les rattacher par un lien plus étroit de reconnaissance à la nationalité et à la dynastie. Pour cela j'avais de sérieuses oppositions à vaincre dans le monde politique. Selon les uns, il y avait imprudence à soulever ces questions toujours plus ou moins irritantes de leur nature; selon les autres, il y avait danger à augmenter l'influence d'un élément que, même dans les hautes régions du pouvoir, on continuait de soupçonner injustement d'être orangiste dans ses tendances. Néanmoins je crus devoir obéir à une pensée de juste réparation et poser un acte de bonne politique, en chargeant une commission, composée des hommes les plus compétents et les plus modérés, du soin d'éclairer le Gouvernement sur les mesures à prendre pour faire droit aux réclamations des provinces où la langue flamande est en usage. Les membres de la Commission étaient : MM. Conscience, David, de Corswarem, Jottrand (Lucien), Mertens, Rens, Snellaert, Stroobant et Van der Voort. L'arrêté royal du 27 juin 1856, nommant cette Commission, était précédé d'un rapport au Roi dont je crois utile de reproduire les termes :

SIRE,

Lorsque Sa Majesté, par son arrêté du 6 septembre 1836, jugea convenable d'ouvrir un concours, dans le but d'aider au réta-

blissement de l'uniformité de la langue flamande, mon honorable prédécesseur, dans le rapport qu'il soumit à ce sujet à Votre Majesté, s'exprima comme suit :

« Le Gouvernement doit accorder sa protection à la culture de la langue flamande, qui est celle d'une grande partie des habitants du royaume, non seulement à titre de justice, mais encore à l'effet de rappeler les souvenirs glorieux des anciennes provinces de Belgique et de propager de plus en plus l'amour de la patrie. »

Une pensée analogue m'engage, Sire, à présenter aujourd'hui à la haute sanction de Votre Majesté une nouvelle disposition.

La Chambre des Représentants a renvoyé récemment à mon Département de nombreuses pétitions renfermant une série de réclamations en faveur de la langue et de la littérature flamandes.

Il importe que les questions soulevées dans ces pétitions soient examinées, une bonne fois, par des personnes spécialement compétentes pour en amener la solution, et avec tout le soin que commande l'importance des intérêts qui y sont engagés.

J'ai, en conséquence, l'honneur de proposer à Votre Majesté l'institution d'une Commission chargée de rechercher et de signaler au Gouvernement les moyens d'assurer le développement régulier de la littérature flamande et de régler l'usage de la langue flamande dans ses rapports avec les diverses parties de l'administration publique.

Sire, l'institution de cette Commission fournira une nouvelle preuve de la sympathie que le Gouvernement de Votre Majesté a vouée à cet idiome national dont la conservation intéresse si vivement l'avenir du pays, et dont la vitalité est attestée par les remarquables productions de la littérature flamande.

La Commission, installée par moi, se livra à de sérieuses discussions auxquelles Conscience prit la part qui revenait au chef de la littérature flamande. Depuis longtemps, sans doute, il avait été question, mais en termes généraux, des réclamations légitimes relativement à l'emploi officiel de la

langue flamande, conformément à l'article 23 de la Constitution. La mission de la Commission était d'entrer dans l'examen pratique des mesures spéciales à prendre en matière d'enseignement primaire et moyen, d'administration provinciale et communale, aussi bien que dans les affaires judiciaires et militaires. M. Snellaert publia les procès-verbaux des séances de la Commission; puis dans un rapport énergique, mais un peu raide peut-être, il motiva les propositions faites par elle, dans l'ordre spécial de chacune des matières qu'elles concernent.

Le travail de la Commission fut le point de départ d'une situation nouvelle pour la cause flamande. Il exerça, pour l'adoption de mesures réparatrices en faveur de la langue flamande, une influence décisive, quoique lente; car, dans des réformes de cette nature, il faut compter avec les préjugés et transiger avec les difficultés. En effet, quelque temps après, par l'initiative des députés catholiques d'Anvers et de Gand, des dispositions législatives vinrent, en matière d'enseignement, d'administration et d'affaires judiciaires, donner un commencement de satisfaction à l'opinion publique, en attendant qu'une expérience nécessaire ait permis d'apprécier la valeur pratique de ces dispositions légales, qui malheureusement n'ont pas été sans rencontrer quelques résistances dans le monde officiel. (Voir les lois de 1873 et de 1878) (1).

(1) Je ne puis pas reproduire ici toutes les mesures proposées ou adoptées dans l'intérêt des populations flamandes. — En 1861, M. De Baets se signala par la défense énergique de cet intérêt. — En 1866, M. De Laet présenta à la Chambre un exposé remarquable relativement à la question flamande et aux réclamations qu'elle

*
* *

Mais, pendant qu'il continuait, en toute circonstance, à se mettre au service de la cause flamande qui lui était chère à tant de titres, Conscience se préoccupait de l'avenir des siens. Ces préoccupations de père de famille lui causaient un découragement bien naturel qui menaçait de prendre les proportions d'une irrémédiable prostration morale. Dans cette situation, il s'adressa directement à moi : il n'avait pas trop présumé de mon affectueux dévouement. Je recherchai activement le moyen de le sauver de lui-même, en lui confiant une fonction honorable qui lui permît de poursuivre en paix ses travaux littéraires, et en l'arrachant, momentanément du moins, à ce milieu fatal où les passions politiques l'avaient tant fait souffrir. La place de commissaire d'arrondissement à Courtrai devint vacante par le déplacement du titulaire; et, bien que, sollicité par de hautes influences en faveur d'autres candidats réputés plus propres à la remplir qu'*un romancier*, je pris sur moi de la lui conférer en janvier 1857 (1). Cet acte administratif se justifiait à mes yeux par de sérieuses considérations. Le district de Courtrai est ouvert, comme territoire-frontière, comme route historique aux invasions

soulève. — En 1878, mon neveu, M. De Decker, représentant d'Anvers, publia un rapport substantiel résumant les luttes historiques soutenues par l'élément flamand pour la revendication de ses droits en matière administrative. (Tous ces travaux font partie des *Documents parlementaires*, publiés par ordre de la Chambre des Représentants.)

(1) M. le chanoine De Haerne, député de Courtrai, appuyait résolument mon choix par sympathie pour le grand écrivain.

périodiques de la France. Le choix de l'écrivain qui avait célébré avec tant d'enthousiasme l'héroïsme des communiers flamands sous la conduite de Breydel et De Coninck, me paraissait heureux pour aider à conjurer les dangers éventuels de la politique cauteleuse du second empire. Et puis ce district était en même temps déchiré par les luttes intérieures de la politique; et Conscience, victime à Anvers de son inébranlable neutralité entre les partis, me semblait un agent excellent pour appliquer le système d'union et de transaction que je me faisais un devoir et un honneur de soutenir au pouvoir (1).

Cette nomination reçut dans tout le pays flamand, et à Anvers même, l'accueil le plus chaleureux. Car, si Conscience y avait été exposé aux fureurs de quelques haines personnelles, il n'avait cessé d'y jouir d'une considération et d'une sympathie méritées. Témoin la fête publique donnée en son honneur en 1852, où un objet d'art de la valeur de 2,000 francs lui fut offert. Témoin encore une autre fête littéraire où le poète Van Beers lut, à la glorification de son vieil ami, son beau poème : *Antwerpen by het gerucht van Conscience's vertrek.*

A peine le bruit du départ de Conscience avait-il été

(1) Voici la lettre d'acceptation que Conscience m'adressa sous la date du 31 décembre 1856 :

« Heer Minister,

» Ik haest my UE. te laten weten dat ik met diepe erkentenis het ambt aenveerd, dat UE., met zoo veel goedjonstigheid, my heeft gelieven aen te bieden, en geef UE. hier by de verzekering, dat ik moeite noch vlyt zal sparen, om uwe edelmoedige bescherming en het vertrouwen des Staetsbestuers gansch te verdienen. »

répandu que, par un mouvement spontané de ses concitoyens, il fut décidé de lui offrir par souscription un dîner d'adieux, au grand local de la Cité. Le comité organisateur de cette manifestation improvisée me fit la gracieuseté de m'inviter au banquet. Dans l'impossibilité de me rendre à cette invitation si flatteuse, je remerciai par une lettre écrite en flamand.

A la fin du banquet, après le toast d'honneur au Roi, on voulut bien prononcer quelques mots de reconnaissance publique pour le *Ministre flamand,* qui venait de proposer à S. M. la nomination de Conscience. Celui-ci, sous le coup d'une émotion bien naturelle dans cette circonstance solennelle, prononça un de ces discours qui retentissent longtemps dans les cœurs. Ainsi, l'écrivain-géant qu'une tourbe de pygmées littéraires avaient essayé de flétrir dans l'opinion publique, reçut une solennelle réparation d'honneur, au nom et par le généreux concours des sommités de sa ville natale dont Jean Van Beers s'était fait l'éloquent interprète (1).

La respectueuse sympathie qui avait salué son départ d'Anvers l'attendait à son arrivée à Courtrai. Là aussi, le sentiment public fit explosion.

Les deux partis accueillirent le nouveau fonctionnaire avec une bienveillance qui ne tarda pas à se changer en une confiance absolue.

Un banquet d'inauguration présidé par le bourgmestre

(1) « La seule inspection de la liste des souscripteurs à ce banquet prouve de quelle popularité vraie Conscience jouissait dans cette ville d'Anvers, qui venait d'être temoin des attaques indignes dont il avait été l'objet ». (POL DE MONT, *Hendrik Conscience, zijn leven en zijne werken*)

réunit, le 15 février 1857, dans la grande salle de l'hôtel de ville, toutes les autorités du district, les fonctionnaires et l'élite de la population. Conscience se révéla à ses administrés par un de ces triomphes oratoires auxquels il était habitué. Il débuta dans sa nouvelle carrière sous les plus heureux auspices : ardent au travail, il se mit bientôt au courant de son service; plein de tact, il sut s'accommoder immédiatement à l'esprit solide et droit de cette Flandre qui avait été le sujet constant de ses études. Lui-même, avec une bonhomie qui n'exclut pas la finesse, il appréciait, dans une lettre personnelle qu'il m'adressa, le résultat de ses débuts administratifs :

. . . Dans l'ordre moral, je pourrai faire beaucoup de bien. Conservateur modéré, je me suis annoncé comme un homme de conciliation. Tout le monde m'a accepté ainsi et acclame mon arrivée. Les opinions, surexcitées ici par une lutte qui dure depuis 1848, semblent chercher du repos et témoignent de leur reconnaissance envers vous, Monsieur le Ministre, de leur avoir envoyé une personne qui n'a pas d'antécédents politiques. . . Tout le monde, sans distinction d'opinion, m'accueille ici avec tant de sympathie et d'empressement, que j'en suis confondu... Je veux rester fidèle au programme que vous avez eu la bonté de me communiquer en trois mots, programme concis mais sublime : *Paix, conciliation, nationalité !*.. J'ai compris l'importance de ma mission, Monsieur le Ministre, et plus encore la responsabilité que m'impose votre générosité à mon égard. J'ai le sentiment intime de la beauté de cette mission, et j'ose vous donner l'assurance que ni la volonté ni le courage ne me manqueront pour me rendre digne du bienfait dont vous m'avez honoré...

Les occupations et les préoccupations d'une administration nouvelle pour lui n'interrompirent point ses travaux littéraires : dans ses heures de loisir, au lieu de chercher des

distractions au dehors, il trouvait du bonheur à poursuivre le cours de ses productions, devenues plus populaires que jamais. A cette période se rattache la publication d'un de ses romans le plus répandus (*Het yzeren graf*), qu'il voulut bien me dédier, après ma sortie du Ministère, comme une preuve désintéressée des sentiments profondément sympathiques qu'il n'a cessé de me conserver (1).

(1) Qu'il me soit permis de reproduire ici la lettre que Conscience m'adressa à cette occasion et qui renferme une appréciation personnelle de l'œuvre qui m'est dédiée :

« 6 Augusty 1860.

» Mynheer P. De Decker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

» Reeds sedert een paer jaren lag in my de wensch een myner werken met uwen beminden naem te mogen versieren, ten einde alzoo een openbaer bewys myner dankbaerheid te kunnen geven ; maer geen myner laetste gewrochten scheen my onderscheiden genoeg om my zulke eer te verdienen. Nu heb ik een romantisch boek in twee deelen voltrokken, dat, als letterkundig voortbrengsel, my uitnemend welgelukt voorkomt, en verre boven myne laetste werken zal geschat worden, indien myn voorgevoel my niet bedriegt. Het is getiteld : *Het yzeren graf*, en stelt de treffende levensgeschiedenis van eenen antwerpschen beeldhouwer voor. De grondgedachte ervan is het eindeloos geloof in een beter leven na de dood.

» Ik durf U, Mynheer, allereerbiedigst smeeken my toe te laten dit werk U op te dragen. Misschien zou UE. liefst van zulk verzoek verschoond blyven : maer ik durf verhopen dat gy, die my eene veel hoogere weldaed hebt bewezen, grootmoedig genoeg zult zyn om eenen nationalen schryver, uwen beschermeling, deze voldoening niet te weigeren. »

*
* *

Enfin, des jours heureux s'étaient levés pour Conscience et pour sa famille, groupée autour de lui. Il avait pu achever l'éducation de ses fils, dont l'avenir lui causait des préoccupations d'autant plus vives que son isolement dans une ville de province était pour eux un obstacle au choix d'une carrière utile. Au bout de quelques années cependant, il éprouvait ce vide qui résulte de l'absence prolongée de tout contact avec le monde littéraire. Sa correspondance respire à cet égard les sentiments les plus pénibles : il ne travaillait plus, disait-il à ses anciens amis, que *par nécessité* et *dans une pensée de devoir;* il constatait même que cette séparation forcée de toutes ses relations dans le domaine des lettres et des arts menaçait de tarir la source de ses inspirations. Ses vœux étaient pour être nommé à une fonction à Bruxelles; il n'osait pas me les adresser lui-même directement, par délicatesse, pour ne point paraître oublier le service que je lui avais rendu en le nommant commissaire d'arrondissement à Courtrai. Il s'était fait un ami de M. Van Soust, inspecteur des beaux-arts au Ministère de l'Intérieur, qui servit d'intermédiaire sympathique pour obtenir le concours de mes influences, alors que ses démarches personnelles n'avaient pas abouti. Voici ce qu'il écrivit à M. Van Soust (mars 1866) :

« Je dois beaucoup à M. De Decker, et je n'ai jamais douté qu'au besoin il ferait encore quelque chose pour le littérateur qu'il a si généreusement protégé; mais je ne sais s'il serait bien délicat de lui demander d'aider à détruire son propre ouvrage. Je n'ose pas solliciter son intervention pour obtenir le changement d'une position qui pour moi est un de ses bienfaits. Veuillez, je vous prie, témoigner à M. De Decker toute ma reconnaissance de la bienveillante démarche qu'il a faite en ma faveur.

» Depuis que mes efforts pour obtenir ce changement ont échoué, malgré mes démarches personnelles réitérées à Bruxelles, je ne me sens plus le moindre espoir de réussir. Aussi suis-je accablé d'ennuis et de soucis. Je dois bien le confesser, depuis quelque temps je ne sais plus me résoudre à rien, et je désespère de tout avant même d'avoir tenté une démarche. Ma femme est malade depuis un mois ; elle souffre beaucoup. J'ai bien des motifs de laisser pencher la tête, surtout parce que dans mon isolement nulle voix amie n'est là pour relever mon courage dans les moments de défaillance. »

M. Vandenpeereboom, Ministre de l'Intérieur à cette époque, dévoué, lui aussi, à la défense de la cause flamande, ne demandait qu'une occasion favorable pour exaucer les vœux de Conscience et l'attirer à Bruxelles. Cette occasion se présenta heureusement en 1867 : Conscience fut proposé par lui pour la place d'administrateur du Musée Wiertz. M. le Ministre Pirmez, voulant étendre la mission confiée à Conscience, le nomma administrateur des musées réunis, fonction qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

Une distinction manquait encore à Conscience. Nommé successivement membre effectif ou honoraire d'un grand nombre de sociétés littéraires du pays et de l'étranger (1), il avait sa place marquée dans le premier corps savant de Belgique. Là l'attendait le fauteuil illustré par les Willems, les Bormans, les David, les Snellaert, qui avaient jeté, par leurs doctes travaux, tant d'éclat sur la jeune littérature flamande, dont il était désormais le représentant le plus éminent. Je fus assez heureux pour contribuer, par mon initiative comme

(1) Il était membre effectif ou honoraire de vingt-sept sociétés littéraires existant dans les provinces flamandes de la Belgique et de douze sociétés étrangères d'Allemagne et de Hollande.

membre de la Commission pour la présentation de candidats, à l'introduire dans la Classe des lettres pour ainsi dire malgré lui; car, dans sa correspondance avec moi à ce sujet, il soutenait, avec cette timidité qui faisait le fond de son caractère, que, simple auteur de romans, il n'avait pas le genre de mérite littéraire qui constitue un titre académique.

Admis, à l'unanimité des suffrages, comme membre correspondant, d'abord, puis comme membre effectif (1869), il prit une part relativement peu importante aux travaux de la Classe. Il publia dans l'*Annuaire* de 1873 une notice biographique sur M. Snellaert. Élu membre de la Commission académique pour la publication de monuments de l'ancienne littérature flamande, il s'excusait, pour motiver son peu de collaboration, de n'avoir pas fait de suffisantes études de philologie. Même, pendant tout un temps, à l'instigation sans doute de quelques amis, il cessa de fréquenter les séances de la Classe, pour protester ainsi contre l'insuffisance de la représentation des lettres flamandes dans l'Académie. Ce ne fut pas sans peine que, verbalement et par écrit, je lui fis comprendre que, en raison même de cette insuffisance, il était obligé de payer de sa personne et de suppléer au nombre par une activité personnelle d'autant plus grande. Nonobstant ces absences remarquées, et par déférence pour le représentant le plus glorieux de la littérature flamande, la Classe le nomma son directeur annuel pour 1881. Deux fois il fit une lecture en séance publique. La première fois, en 1871, il prononça, dans sa langue maternelle — dont les échos académiques étaient étonnés sans doute de répercuter l'harmonie, — un discours remarquable consacré à révéler et à suivre dans le passé l'existence active et glorieuse de cette race de *Kerels van Vlaanderen* qui jouèrent un rôle si étrange

et si persévérant dans l'histoire de la Flandre. Quelques années plus tard (1881), dans une autre séance publique de la Classe des lettres, signalée par une joute littéraire pleine d'intérêt qui avait attiré un concours exceptionnel d'auditeurs, il prononça un discours magistral en français — son académique chant du cygne, — consacré à exposer *l'histoire et les tendances de la littérature flamande.* Il terminait ce discours-programme par ces mots patriotiques, que les défenseurs de la littérature flamande acceptèrent comme un oracle, comme un testament de leur chef, et qu'ils ratifièrent par des applaudissements enthousiastes:

« L'idéal de la Belgique de l'avenir est pour nous une nation composée de deux races fraternellement unies, jouissant chacune, sur le territoire que la nature lui a assigné, de droits égaux quant à l'usage des langues; de deux races animées d'un égal dévouement à ces libres institutions et à ce sublime pacte fondamental, lesquels nous ont permis de redevenir nous-mêmes et de donner au monde l'exemple d'un développement intellectuel, politique et industriel, qui nous assure l'admiration sympathique de tous les peuples.

» Nous Flamands, nous sommes bien loin encore d'avoir achevé notre tâche; mais si nos glorieux ancêtres n'ont pu nous léguer leur puissance matérielle, ce qu'ils nous ont du moins laissé, c'est leur patience infatigable et leur invincible ténacité.

» C'est vous dire que nous continuerons, avec la même énergie et la même persistance, la revendication des droits du peuple flamand, jusqu'à ce que notre idéal de justice et d'égalité nationales soit atteint, dût la réalisation complète en être réservée à nos arrière-neveux. »

Tout semblait sourire à l'écrivain populaire, installé dans

ses fonctions stables et conformes à ses goûts artistiques autant que littéraires, lorsqu'un événement imprévu, autre épreuve de la Providence, vint ouvrir pour sa famille une nouvelle source de larmes En 1869, la fièvre typhoïde, envahissant subitement le quartier le plus salubre et le plus aristocratique de la capitale, fit un nombre considérable de victimes Presque pas de maison qui n'eût son deuil : égalité devant le fléau La jeunesse surtout fut l'objet préféré de ses mortelles atteintes. Le fils cadet de Conscience, enfant de 12 ans, présenta les premiers symptômes du terrible mal. Le père, alarmé par la crainte de la contagion, envoie son fils aîné, âgé de 26 ans à Dixmude, à l'extrémité de la Flandre. Deux jours après, un télégramme lui apprend que ce fils, ayant emporté avec lui le germe de l'épidémie, se meurt dans une chambre d'auberge. Il court lui fermer les yeux. Pendant qu'il veille auprès du cadavre de son fils aîné, il reçoit de sa femme un nouveau télégramme le rappelant à Bruxelles, pour assister à l'agonie de son fils cadet qui va rejoindre son frère dans l'éternité. On conçoit le désespoir du père placé entre deux tombes, et, comme Rachel, *ne voulant pas être consolé parce que ses fils ne sont plus !*

Non seulement tous ses travaux littéraires sont suspendus dans cette demeure désolée; mais il détruit, dans un moment d'excitation nerveuse, ses papiers et ses correspondances, derniers liens qui le rattachent encore à sa vie littéraire (1).

(1) Dans cette correspondance si malheureusement détruite figuraient, d'après les souvenirs de sa famille, des lettres de S. M. Léopold Ier, ainsi que de Chateaubriand, de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas père, de Méry, d'Émile Souvestre, de Musset, de Von Diepenbroch, d'Auerbach, de Kaulbach, de Beets, etc.

Il laisse croître sa barbe grisonnante, ses tempes se dégarnissent; ses traits changent à vue d'œil; une trompeuse obésité l'envahit, au fur et à mesure que le feu sacré de l'activité intellectuelle s'amortit. Le repos de ses nuits est détruit par les insomnies dont le résultat funeste est aggravé par l'usage immodéré du tabac, qui depuis nombre d'années était devenu un besoin pour l'écrivain, comme seule distraction à ses peines, comme seul excitant à son travail perpétuel. Déjà dès cette époque, sa santé est, malgré les avertissements de la faculté et les supplications de sa famille, profondément altérée par les dangereuses influences de la nicotine dont il finit par être la victime. Une vie tout autre commence pour lui, manifestée par un profond changement dans ses habitudes. Tantôt il se livre à des courses fatigantes à travers les contrées les plus pittoresques des Ardennes; tantôt il se crée, à Hal, sous un toit de chaume, un asile isolé où il cherche vainement les bienfaits de l'oubli.

Heureusement la vieille devise des grandes journées de sa vie se dresse devant lui : *Nature et patrie!*

La nature, qu'il aima à travers toutes les disgrâces et toutes les épreuves, qui lui inspira les meilleures pages de ses meilleurs écrits Dans le jardin qui environne le local pittoresque dessiné par Wiertz lui-même pour son Musée, Conscience reprend, avec une ardeur fiévreuse comme si elle ne devait plus durer longtemps, les travaux de culture qui lui rappellent le *Groenenhoek* de ses premières années. C'est là qu'il savoure, avec le parfum de ses roses disputées aux plus riches collections, les caresses des êtres chéris qui l'entourent des soins les plus dévoués et surtout de son petit-fils Henri sur qui semblent se concentrer ses suprêmes affections C'est là que le souvenir de sa mère vient ranimer

dans son âme endolorie les sentiments, profondément religieux, qui ne l'ont jamais abandonné, et qui constituent l'apanage héréditaire de notre vieille Flandre incarnée en lui. C'est là qu'il aime à revoir, pour la dernière fois, quelques anciens compagnons littéraires, vivants débris de son histoire, qui viennent faire passer devant lui, comme dans une mystérieuse vision, les mille souvenirs que lui rappelle la mémoire du cœur. C'est là que, avide de soleil et de grand air, il déplace sa tente-fauteuil à tous les coins de son jardin et qu'il cherche à retenir, pour ainsi dire, les vivifiants effluves de la lumière, pour disputer à un mal inexorable les derniers jours d'une existence si bien remplie et si glorieuse pour la patrie.

La patrie ne fut pas ingrate pour Conscience. Par un privilège rarement accordé à ses enfants les plus favorisés, elle lui fit, à l'occasion de l'apparition du 100me volume de ses œuvres, une manifestation d'une splendeur exceptionnelle. La Belgique entière, emportée dans un vaste courant de sympathie pour l'écrivain, essentiellement moral et national, en qui se personnifie l'honneur de notre littérature contemporaine, voulut s'associer à cet élan généreux, comme pour acquitter ainsi une dette de reconnaissance envers celui qui a fait rayonner dans le monde entier la gloire du nom belge. Un comité, formé de représentants des lettres flamandes, au sein de la capitale, sans distinction d'opinions politiques, organisa, avec le concours de plus de deux cents sociétés littéraires du pays, précédées de leurs cartels historiés et de leurs magnifiques drapeaux, un cortège immense qui parcourut les principales rues de Bruxelles pour donner, dans le spacieux local de la Bourse, une grande fête artistique et littéraire à son écrivain si justement populaire. On lui offrit,

au milieu des acclamations enthousiastes d'un public d'élite, son portrait en argent repoussé, chef-d'œuvre de Lambert Van Ryswyck, son buste par Lambeaux, son portrait lithographié par Van Loo. — On lui remit, au nom de la Belgique, une médaille commémorative par Wiener, et, au nom du roi des Pays-Bas, la médaille de mérite *pour l'art et la science.* — Tous les principaux poètes flamands, tous les compositeurs flamands avaient fait des poèmes et des chants de circonstance qui furent accueillis avec des transports d'une véritable ivresse. — Des délégués du conseil communal d'Anvers présentèrent au héros de la Fête le diplôme, imprimé à l'ancienne maison historique de Plantin, constatant la décision prise par l'administration de cette ville de lui élever, de son vivant, sur une des places publiques qui portera son nom, une statue en bronze.... monument *deux fois impérissable, fait de gloire et d'airain* (Victor Hugo). — Le soir, l'administration de la capitale prêta les salons historiques de son hôtel de ville, ornés et illuminés comme aux grands jours des solennités civiques, pour y donner un *raout* mémorable en l'honneur de Conscience, seul étonné de tant d'hommages (25 septembre 1881).

Le Roi des Belges envoya à Conscience le grand-cordon de l'Ordre de Léopold — L'Académie royale de Belgique lui vota exceptionnellement des félicitations officielles. — Le Congrès littéraire international, réuni à cette époque à Vienne, l'acclama, au nom de l'Europe entière. — Une députation de littérateurs, délégués à cet effet, vint apporter, au nom de la Hollande, son tribut fraternel de respect au grand écrivain des Flandres, également apprécié dans les deux pays. L'Université catholique de Louvain lui décerna le diplôme de docteur en lettres *honoris causâ.*

On peut le dire avec vérité : Jamais honneurs plus grands et plus légitimes ne furent rendus à un simple écrivain populaire. Jamais nation ne s'associa avec plus de conviction et d'unanimité à un aussi glorieux hommage d'affection et de reconnaissance (1).

La vie de Conscience se traîna quelque temps encore (2). Il semblait attendre pour mourir que tout eût été préparé pour consacrer ce qu'on peut appeler sans exagération son apothéose anticipée. En effet, le 13 août 1883, sa statue fut solennellement inaugurée à Anvers, au milieu d'ovations sans fin, d'une population doublée par une immense affluence d'admirateurs et d'amis accourus de toutes les provinces flamandes du pays.

(1) L'éditeur flamand et catholique, M. de Seyn-Verhougstraeten, de Roulers, vient de perpétuer le souvenir de cette manifestation grandiose, en publiant, sous le titre de *Gedenkboek der Conscience's feesten*, un compte-rendu complet de ces fêtes, des allocutions prononcées et des nombreux morceaux dédiés à Conscience dans cette journée glorieuse. Ce livre renferme d'importants extraits du magnifique *Album néerlandais* auquel ont collaboré, dans une pensée commune d'admiration et d'estime pour notre regretté romancier, les sommités littéraires de la Hollande et d'autres pays. Voici un de ces extraits, signé par S. A. R. le prince Alexandre des Pays-Bas, celui dont la mort prématurée a récemment plongé dans le deuil toute la nation néerlandaise :

De taal is gansch het volk!

(2) Déjà dès le 11 mai, il écrivait à notre savant collègue M. Th. Juste : « Je suis bien malade, pour ainsi dire réduit à toute extrémité, ne pouvant prendre pour toute nourriture qu'un jaune d'œuf en 24 heures, et n'ayant pas la force de me tenir debout. »

Conscience, plutôt par un sentiment de modestie que comprendront tous ceux qui l'ont connu, que par la crainte du danger de trop fortes émotions, ne voulut pas assister à cette fête; mais sa famille, toujours associée à ses travaux comme à ses luttes, s'associa aussi, par une pieuse solidarité, à cette publique glorification de son chef, qu'elle pressentait ne plus conserver longtemps (1).

Ces pressentiments n'étaient que trop fondés. Le mal qui minait la santé de Conscience avait fait, en dépit de tous les remèdes et de tous les dévouements, de visibles progrès. Ses forces s'épuisaient, sa respiration devenait difficile. Son estomac ne digérant plus d'aliments, il dépérissait d'inanition.

(1) A l'occasion des fêtes de l'inauguration de la statue de Conscience, l'administration communale d'Anvers avait fait insérer au *Livre d'or* de la ville le procès-verbal de la cérémonie qui avait été signé par les autorités, ainsi que par la famille du célèbre romancier. Mais la signature de Conscience y manquait.

Les archivistes MM. Génard et Vanden Branden furent chargés de la flatteuse mission de présenter le précieux registre à la signature de Conscience, au domicile de ce dernier, au musée Wiertz, à Bruxelles. Le 23 août dernier, le grand écrivain reçut les délégués, qui du reste comptaient parmi ses amis particuliers, dans une tente établie au milieu de son jardin. D'une main encore ferme il traça dans le *Livre d'or* les lignes suivantes :

« *Ontvange deze bladzyde de uitdrukking myner diepste dankbaarheid jegens het magistraat myner geboortestad Antwerpen.*

» *Brussel, den* 23en *Oogst* 1883.

» CONSCIENCE. »

« *Que cette page reçoive l'expression de ma plus profonde reconnaissance envers le magistrat d'Anvers, ma ville natale.*

» *Bruxelles, le* 23 *août* 1883.

» CONSCIENCE. »

Bien que l'intelligence ne fût pas éteinte, le mourant ne vivait plus que par le cœur, qui battait encore sous le regard ému ou le pressement de mains de sa famille attendrie.

Dans sa longue carrière, il avait eu, comme écrivain, de nombreux succès, et comme orateur d'éclatants triomphes ; comme père de famille, il avait épuisé la coupe à double fond des amertumes et des félicités humaines. Au début de la vie il avait passé, lui aussi, par l'initiation de la souffrance et de la douleur ; la fin du moins en fut pleine d'honneurs et de gloire. Dans le silence qui se fit après les derniers échos des acclamations du peuple, il goûtait les consolations intimes de la religion dont il avait toujours respecté, dans ses écrits et dans ses actions, le dogme et la morale. Il avait le sentiment rassurant d'avoir accompli son devoir jusqu'au bout et d'avoir fidèlement rempli sa mission providentielle sur la terre. Ce sentiment lui inspirait, au seuil de l'éternité, une parfaite résignation à la volonté de Dieu, et communiquait à ses moments suprêmes le calme et la sérénité qui caractérisent le soir d'un beau jour.

C'était le 10 septembre 1883, vers les 5 $^{1}/_{2}$ heures, que l'agonie commençait.

Selon le désir manifesté par lui, il voulut mourir réchauffé par les rayons pâlissants de son dernier soleil qui lui faisait ses adieux avant de descendre sous l'horizon. Il voulut mourir, sa couche toute couverte, toute parfumée de ses fleurs qu'il avait tant aimées et que sa main mourante effeuillait encore.....

Les sympathiques regrets excités par le décès de cet *enfant du peuple*, déjà transfiguré par une mort glorieuse. prirent les proportions d'un deuil public. Des funérailles doubles lui

furent faites, plus touchantes encore par le sentiment intime qui animait tous les cœurs que par l'éclat extérieur dont elles étaient revêtues, et dont les témoins émus transmettront le souvenir à la postérité.

La capitale rendit à ses dépouilles mortelles des honneurs princiers au nom de la Belgique entière.

Un cortège magnifique, formé par les sociétés littéraires du pays et rehaussé par la présence de hauts dignitaires de la Cour, du Gouvernement et de l'Administration communale, parcourut toute la ligne des boulevards. Les cloches sonnaient le glas funèbre; les réverbères couverts de crêpe jetaient un jour mélancolique sur la foule émue et recueillie. Le cercueil était orné du drap historique qui a figuré aux funérailles d'Albert et d'Isabelle, de Marie-Thérèse et du jeune prince héritier présomptif de la couronne de Léopold II. Arrivé à la station du Nord, le cortège poursuivit, pour ainsi dire sans interruption, sur les rails du chemin de fer, sa marche funèbre jusqu'à Anvers. Là une seconde manifestation avait été organisée, au nom de la cité qui vit naître Conscience, débile, chétif et déclaré non viable, et qui le revoyait, une dernière fois, rayonnant d'immortalité.

On ne saurait, dans une notice, déjà trop longue peut-être, reproduire tous les détails de cette grande cérémonie funèbre, qui rappelle les plus magnifiques solennités de ce genre. Cependant, un épisode touchant vint y imprimer un caractère particulier.

Toutes les sociétés littéraires des villes flamandes avaient apporté une pelletée de terre, pour faire à l'illustre défunt qui avait cherché toutes ses inspirations dans la description de scènes de la vie flamande, une couche composée de fragments détachés du sol de sa chère Flandre.

Conscience a été enterré au cimetière du Kiel (1).

Une quantité prodigieuse de couronnes (plus de 200) couvraient d'une pyramide fleurie les restes mortels de Conscience. De nombreux discours furent prononcés sur sa tombe : par M. le bourgmestre d'Anvers au nom de l'administration communale, par M. Willems au nom de l'Académie de Belgique : et au nom de diverses sociétés littéraires par MM. Jean Van Ryswyck, Julius Hoste, Frans De Potter, Van Spielbeek, Pol de Mont, Nelis, Schoiers, De Lael, etc.

De poétiques hommages lui furent rendus aussi, au nom des muses en deuil, par les littérateurs flamands Nolet de Brauwere, De Koninck et G. Van Ryswyck.

Quelques jours après, un service solennel fut célébré dans la cathédrale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme du grand écrivain. Dans l'assistance on remarqua, outre les membres de sa famille, les notabilités de la littérature flamande. L'oraison funèbre du regretté défunt fut prononcée par l'abbé Claeys, lui-même un des meilleurs poètes flamands. D'autres services non moins solennels eurent lieu dans les églises cathédrales de Malines, de Bruges, etc., avec un même concours de publiques sympathies.

Quel spectacle consolant ! Conscience avait commencé sa carrière dans l'abandon et la solitude de l'indifférence ; à sa mort, tout un peuple se fait gloire d'entourer le cercueil de celui que tous connaissent et chérissent, comme le régénérateur d'une race digne encore des plus hautes destinées !

En terminant cette biographie de Henri Conscience, j'aime

(1) Au moment où j'écris ces lignes, on réunit, au moyen d'une souscription nationale, les fonds nécessaires pour élever là un mausolée digne de lui.

à rappeler les vœux exprimés devant ses restes mortels, en faveur de l'union si nécessaire aux défenseurs de la grande et sainte cause de la civilisation flamande. Qu'ils se souviennent tous, quelles que puissent être leurs opinions politiques, qu'ils sont les enfants d'une même mère, et que, pour assurer l'avenir de notre nationalité, ils ont à conserver intact le glorieux héritage de leur vieille terre de foi et de liberté.

C'est la meilleure manière d'honorer la mémoire de Conscience et de confirmer le mot historique de Léopold Ier que *les Flandres sont le cœur de la Belgique.*

DEUXIÈME PARTIE.

LES OEUVRES DE CONSCIENCE.

Les écrits de Henri Conscience sont nombreux : il existe peu d'exemples d'une aussi inépuisable fécondité.

L'analyse de chacun des cent volumes de ses œuvres complètes est impossible ; elle aurait d'ailleurs peu d'utilité pour tous ceux qui les ont lues et peu d'attrait pour ceux qui, sur un simple compte rendu, ne sauraient apprécier le mérite ni du fond ni de la forme. Je suis porté à croire que, même dans l'intérêt de la gloire de Conscience, il est préférable de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de ses productions littéraires, d'en rechercher l'inspiration, d'en étudier l'esprit, d'en constater les tendances et d'en apprécier les bienfaits.

Une réflexion préalable m'a frappé : les écrits des littérateurs s'expliquent d'ordinaire par le caractère intime de l'écrivain, par l'influence des événements extérieurs sur sa situation, par le milieu social où il a vécu.

Chez Conscience, c'est tout le contraire. Il y a deux êtres en lui : l'homme et l'écrivain. Il y a l'*homme réel*, dont l'existence accidentée semble, avec ses hauts et ses bas, entraînée par la rotation d'une mystérieuse roue de la Fortune : il est successivement pion d'étude, soldat, rêveur solitaire, bureaucrate, jardinier botaniste, commissaire d'arrondissement, conservateur de musées. Il y a l'*homme abstrait* qui poursuit imperturbablement, à travers toutes les vicissitudes du sort, sa marche uniforme et paisible. Il s'isole et il achève son œuvre, sans entendre les mille bruits du monde extérieur qui l'entoure.

Tout est contraste, tout est opposition entre les réalités de sa vie et les conceptions de son génie.

Il est d'origine française, et aucun de nos écrivains flamands n'a mieux compris ni mieux dépeint le caractère flamand.

Son père le chasse de la maison paternelle s'il continue à se servir de la langue flamande, et c'est lui qui ressuscite, qui réhabilite la littérature flamande, c'est lui qui en est bientôt la personnification la plus fidèle et la plus illustre.

Il n'a reçu qu'une instruction élémentaire, et il est parvenu à faire preuve de connaissances dont l'étendue et la variété étonnent : il doit tout à lui-même.

Il ne s'est pas formé le goût littéraire par des études classiques, et il montre dans ses écrits un tact et une mesure qui le préservent des aberrations des systèmes personnels, comme des influences malsaines des écoles.

Sa vie de famille est pleine de préoccupations morales et matérielles, et il excelle à dépeindre le charme d'existences toutes de paix et de bonheur.

Sa vie publique est un long combat pour la défense de la cause flamande, et, au milieu de tant de déchirements de cœur, de tant de contradictions d'esprit, il poursuit, dans le calme régulier d'une retraite absolue, l'étude pacifique des mœurs bourgeoises de la Flandre.

Les succès littéraires de Conscience, à la fois si rapides et si durables, surprennent encore davantage quand on considère les obstacles, invincibles pour tant d'autres, qu'il rencontra sur sa route.

Dans les grands pays il existe une carrière des lettres, qui conduit aux honneurs et à la fortune, parfois même aux plus hautes positions sociales ou gouvernementales. En Belgique, la littérature, surtout la littérature spéciale de quelques provinces, ne donne point, par elle-même et seule, l'indépendance ou la considération à l'écrivain; elle n'est qu'un accessoire, un appoint, le passe-temps de quelques heures de loisir au milieu d'occupations les plus positives, les plus absorbantes. De là pour Conscience une première difficulté, résultant du besoin de concilier les nécessités de sa situation de famille avec les exigences de sa vie littéraire. Dieu seul peut connaître les combats qui se sont livrés, dans l'âme de ce martyr du devoir, entre sa vocation comme écrivain et son dévouement comme époux et comme père!

Une autre difficulté se présentait pour Conscience. Il n'existait plus de littérature flamande proprement dite; il n'y avait même plus l'ombre de traditions littéraires. Après des siècles d'admirable expansion des lettres flamandes engendrant d'immortels chefs-d'œuvre, les dominations étrangères

avaient éteint toute vie intellectuelle dans nos provinces opprimées. Il n'y avait plus que de rares publications de livres ascétiques, des compilations d'histoires locales ou des traductions d'un goût douteux. La langue flamande, abâtardie par l'introduction de mots ou de tours de phrase étrangers, n'avait plus ses entrées dans le monde de la science; elle était même bannie des Mémoires de l'Académie. Seule, quelque vieille Chambre de rhétorique lui ouvrait la solitude de ses huis clos; seul, quelque enfant perdu de la prétendue poésie la choisissait encore pour ses épîtres dédicatoires et ses épithalames avec leurs ineptes invocations aux divinités fossiles de la mythologie. Conscience a vaincu cette difficulté. Il s'est formé une langue souple et limpide, familière sans trivialité, une langue dépourvue de toutes prétentions académiques, mais accessible à toutes les intelligences, une langue prise sur nature et servant admirablement à la photographie morale de notre état social actuel (1). A l'aide de cette langue il a pénétré dans les intérieurs bourgeois. Ses ouvrages, publiés régulièrement en deux volumes, à la fin de chaque année, comme pour servir d'étrennes intellectuelles, forment le noyau de la bibliothèque des familles flamandes, habituées peu à peu à se repaître de cette nourriture *saine et abondante*, adaptée à leurs goûts et à leurs besoins.

La plus grande difficulté pour Conscience, dans la composition de son œuvre immense, c'était d'éviter l'*ennui qui naquit un jour de l'uniformité.*

(1) Quand un ami lui reprochait parfois de donner la préférence à des locutions plus populaires que littéraires, il répondait : *Neen, neen ; geen stadhuiswoorden !*

A ce propos, certains critiques ont cru devoir remarquer que les derniers écrits de Conscience pèchent parfois par un défaut d'originalité ou par une monotonie qui semblent accuser un manque d'inspiration même intermittente. Mais ce défaut d'originalité est plus apparent que réel, quand on examine la position de Conscience et son tempérament littéraire. — Ainsi, Conscience était obligé, pour vivre, de se livrer à des travaux énervants par leur monotonie et faits pour alourdir l'esprit et tuer l'imagination. — Il avait embrassé (et ce fut là l'une des causes principales de ses succès, surtout à l'étranger) un genre spécial et fort limité de sujets, tous tirés de la vie domestique des Flandres. — Au rebours de la littérature moderne qui exploite de préférence les mauvais côtés de l'humanité et de la société, sous prétexte qu'ils offrent plus d'intérêt et plus d'attrait, plus de variété et plus de nouveauté, Conscience a observé et étudié les *situations normales* plutôt que les *situations exceptionnelles*, les *vertus régulières* et *paisibles* plutôt que les vices remuants et audacieux, le *beau* plutôt que le *laid* préféré par l'école romantique. Il en résulte que les compositions de Conscience paraissent manquer d'originalité, tandis que, tout bien considéré, il a fallu une rare puissance d'invention littéraire pour écrire cent volumes, à la fois honnêtes et intéressants, sur des *thèmes* rabattus et se prêtant peu aux *variations*.

En effet, c'est une particularité digne d'être relevée pour l'honneur de Conscience, et qui a frappé ses traducteurs de tous les pays, c'est que, dans ses romans de mœurs, genre de littérature en général dangereux par sa frivolité et consacré à satisfaire la vaine curiosité ou même à flatter les passions, notre éminent écrivain a obéi à une pensée sérieuse et utile,

à un système de conservation de l'antique esprit de famille si nécessaire pour le relèvement de la société. On peut dire — et c'est son plus beau titre de gloire — que toute son œuvre est *une morale en action* (1).

Pour comprendre cette systématique et salutaire unité de direction donnée à son esprit, il importe de tenir compte de certaines lois que Conscience s'était imposées à lui-même et auxquelles il n'a jamais failli.

Dès ses premiers pas dans la carrière, et progressivement jusqu'à la fin de sa vie, il s'était fait la plus haute opinion des devoirs attachés à la vocation littéraire. Son principal biographe, Pol de Mont, atteste que, dans une de ces dernières causeries intimes où l'âme de Conscience se répandait tout entière, il lui disait : que les lettres constituent *un culte*, que l'homme de lettres est revêtu d'un *véritable sacerdoce*, que l'écrivain *a charge d'âmes*, qu'il porte une redoutable *responsabilité* et qu'il ne doit publier que des pages capables de détourner du mal et de pousser au bien. En cela, il ne faisait que confirmer ce témoignage qu'il se rendait déjà à lui-même dans la préface du *Conscrit* (de Loteling) :

« Ici pas de crimes, pas d'adultères, pas d'obscénités, pas de blasphèmes ; mais du simple, du vrai et surtout du bon sous toutes les formes... je n'ai jamais écrit une ligne qu'une famille honnête ne pût lire. J'ai toujours évité d'attiser les passions mauvaises ou de rendre le vice attrayant.

» Dans tous mes volumes vous ne trouverez pas un seul développement immoral, pas un dénouement dangereux. »

(1) Un critique français croyait être bien spirituel en disant, sous forme de plaisanterie, qu'il était regrettable pour Conscience qu'il n'y eût pas, en Belgique aussi, des concours pour *le prix Monthyon*.

Sorti du peuple, Conscience aimait le peuple, et ses ouvrages respirent un ardent dévouement pour le peuple. Toutes ses conceptions littéraires se distinguent par une simplicité qui leur donne un charme incomparable : là, nulles démonstrations philosophiques, nulles combinaisons dramatiques. L'auteur ne fatigue ni son imagination, ni celle des lecteurs par des inventions compliquées ni par des raffinements d'esprit ou de sentiment. Peintre d'intérieur, il saisit toujours le côté pittoresque des caractères et des situations, il intéresse par des tableaux vrais, peints avec une étonnante sobriété de couleurs. Il imagine peu, il raisonne encore moins; il raconte ce que tout le monde a pu voir ou entendre ; il décrit les scènes telles qu'il les a eues sous les yeux, dans ses relations avec la société ou dans ses études de la nature. Car il est *naturaliste,* mais dans le sens honnête du mot : loin de viser à faire du neuf en faisant du grotesque ou du monstrueux, il ennoblit les personnages les plus vulgaires; à l'aide de son merveilleux esprit d'observation, il les dessine dans leur variété infinie, avec une vérité saisissante et toujours dans un but utile, tantôt pour mettre en relief l'une ou l'autre vertu sociale, tantôt pour démasquer ou flétrir un vice. C'est ainsi qu'il entend relever le peuple et le préparer à de meilleures destinées. Telle est à ses yeux la vraie solution de la question sociale ; tel doit être le programme de la vraie démocratie, à laquelle il appartient par tous ses instincts.

Un autre mérite de Conscience, c'est que toute cette vie qui circule dans ses compositions c'est la vie flamande : tous ses types sont flamands; toutes ses souffrances, toutes ses joies sont marquées au coin de l'esprit de famille flamand. L'auteur cherche toutes ses inspirations dans la Flandre et

surtout dans la Campine, ce petit coin de terre éloigné du centre des évolutions et des révolutions du monde politique, et, par là même, mieux préservé de l'esprit d'innovation et d'imitation étrangère qui, sous prétexte de civilisation, efface toutes les dissemblances caractéristiques et répand sur toute la surface sociale une couche uniforme de cosmopolitisme d'emprunt, qui est à la société naturelle ce que l'éclairage électrique est à la chaude lumière du soleil. Il n'a aucune prétention d'écrire pour l'humanité entière; et, chose étonnante, c'est en donnant cette couleur locale à ses tableaux qu'il a surtout attiré l'attention et provoqué l'intérêt sympathique de l'étranger. C'est par là, en même temps, qu'il a acquis, parmi ses concitoyens, qui se sentent revivre dans ses écrits, une popularité durable parce qu'elle est vraie. La fin de sa carrière en a fourni un exemple mémorable. C'était lors de la fête nationale qui fut donnée à Conscience en 1881. La vaste coupole de la Bourse offrit alors un spectacle unique peut-être dans les annales littéraires des nations. Le héros de la fête, vieillard à barbe blanche, recueille une dernière fois ses forces pour remercier le peuple flamand, représenté par toutes les députations des sociétés littéraires des provinces. Le fluide moral de sa parole, plus émue que jamais, pénètre et transporte tous les cœurs. . . *N'est-ce pas*, s'écrie-t-il, *vous tous Flamands, hommes et femmes, vous m'aimez ?* Et la foule attendrie lui répond en chœur : *Oui, oui, nous vous aimons ! Vive, vive Conscience ! — Vous m'aimez, mais c'est parce que j'ai décrit vos mœurs, vos vertus, votre fidélité conjugale, votre amour maternel, votre vie enfin !* Et la foule ivre d'enthousiasme répète toujours : *Oui, oui, nous vous aimons !* . . . . Cette scène ne peut se décrire; il faut en avoir été témoin !

A l'observance de cette triple loi d'écrivain moral, démocratique et essentiellement flamand, Conscience rattachait les intérêts les plus élevés de la renaissance flamande. Comme chef de la jeune littérature, il nourrissait la profonde conviction que, pour assurer à celle-ci de légitimes et durables influences, pour lui faire un avenir et pour lui imprimer un cachet distinct au milieu des tendances divergentes des littératures contemporaines, il importait de conserver le vieux type flamand, de poursuivre un but de moralisation pour le peuple, de se montrer plein de respect pour ses croyances qui, ayant autrefois développé sa civilisation, sont seules capables encore de la diriger et de la perfectionner.

Conscience, sans en avoir la prétention, et, pour ainsi dire, à l'insu de sa modestie, a donc été un initiateur, un créateur.

Il a créé, dans un certain sens, *une langue flamande* qu'on ne connaissait pas avant lui, et qui restera comme modèle.

Il a créé *une école littéraire flamande*, en vulgarisant un genre de compositions original et typique, reçu et consacré par ses succès mêmes.

Il a créé *un public flamand* qui n'existait pas, et qui, ayant une fois éprouvé les saines émotions littéraires, est tout préparé pour suivre l'impulsion des écrivains qui marchent sur ses traces. On a dit de lui : *Hy leerde zyn volk lezen.*

C'est là précisément ce qui donne à Conscience un caractère génial.

Il *obéit*, malgré tous les obstacles, à une *vocation* dont il n'entrevoit ni les difficultés ni les triomphes; il répond à un appel intérieur. C'est de lui qu'on peut dire avec Charles

Nodier : *Le génie est le bon sens élevé à sa plus haute puissance.* Contrairement au talent, qui procède de l'homme, de son travail et qui se développe dans l'air ambiant des influences sociales, le génie naît de lui-même; il s'ignore, mais il s'impose, parce qu'il descend d'en haut, comme une émanation directe de la divinité; il vient à l'heure marquée par la Providence, pour remplir un rôle sur la scène du monde.

C'est cet ordre de considérations qui explique le mieux Conscience et qui lui imprime un sceau particulier d'incommunicable grandeur.

Il est apparu au moment opportun de la renaissance flamande, à laquelle, lui seul, il a su donner une direction propre, qui d'emblée assure à notre pays sa place au banquet des plus vieilles littératures de l'Europe. La Belgique a son *Conscience*, comme l'Écosse a son *Walter Scott*, comme le Danemark a son *Andersen*, la Norwége sa *Frederica Bremer*, l'Irlande son *Moore*, la Bavière son *Auerbach*, l'Italie son *Manzoni*, la Hollande son *Van Lennep*, la Suisse son *Zschokke*, sans compter les illustrations du même genre dont s'enorgueillissent les grandes nations, telles que l'Angleterre, la France, la Russie, les États-Unis d'Amérique, etc.

Il a ainsi obtenu un résultat que ne parvient pas à atteindre la littérature française en Belgique. Celle-ci, comme littérature proprement dite, lutte vainement contre l'influence irrésistible des écrivains de France, qui, grâce à la contrefaçon et à la diffusion de leurs écrits parmi nos populations infatuées des idées françaises, se sont emparés de l'esprit de ces populations, au grand détriment de nos mœurs belges et pour le plus grand danger de notre nationalité politique. Aussi, la Belgique a-t-elle compris qu'elle devait à Henri

Conscience la manifestation de sympathie et de reconnaissance dont elle l'a honoré en 1881. Il y a loin de ce solennel hommage national au dédain systématique que professent encore pour la langue et la littérature flamandes des esprits à préjugés et à courtes vues.

* * *

Passons rapidement en revue quelques-uns des écrits de Conscience qui ont obtenu, soit chez nous, soit à l'étranger, le plus de succès.

Les deux grandes sources où il a puisé ses inspirations sont : la *Patrie* et la *Famille.* Ses œuvres se divisent, par conséquent, en deux genres : les *romans historiques* et les *romans de mœurs.*

Ses romans historiques, conformément au goût spécial qui régnait vers 1830 par l'influence de Walter Scott, ont pour origine et pour but le désir de dramatiser les hauts faits de l'histoire et d'exalter les grands noms qui honorent la Belgique dans les phases les plus décisives du passé.

Ainsi le *Wonderjaer,* le premier écrit qui révéla Conscience, reproduit les scènes les plus émouvantes des troubles religieux du XVI[e] siècle, lors des luttes de la Belgique contre la tyrannie espagnole.

Le *Lion de Flandre* célèbre l'héroïsme de Breydel et de De Coninck, suivis de leurs communiers flamands, à la bataille des éperons d'or. C'est de l'apparition de ce livre, fruit de nombreuses recherches historiques, que date vraiment la renaissance flamande, en ce sens qu'il a rallumé dans l'esprit de la jeune génération ce saint enthousiasme pour la patrie, dont l'indépendance a été préparée par nos

glorieux ancêtres dans les plaines de Courtrai. Il a eu jusqu'à sept éditions populaires.

Artevelde met en relief le génie de ce *sage homme* luttant à armes inégales contre les assauts extérieurs de la France et contre l'esprit turbulent des factions intérieures (1).

La *Guerre des paysans* (Boerenkryg) raconte des épisodes curieux de la résistance courageuse de nos campagnards, traqués comme des *brigands* parce qu'ils s'efforçaient de refouler la double invasion de la révolution française, pendant que nos villes, affolées par la terreur, subissaient ignominieusement le joug des *Sans-culottes*.

L'*Histoire de la Belgique*, publiée sous le patronage du Gouvernement, avec un grand luxe d'illustrations, est destinée à exposer les efforts séculaires faits par nos provinces pour conquérir l'unité et l'indépendance, en secouant le joug des dominations étrangères.

Mais le triomphe vraiment populaire de Conscience est dans ses romans de mœurs, dont les scènes principales, illustrées par les dessins de son fidèle ami, M. Dujardin, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, reproduisent toutes les péripéties de la vie de famille, avec un intérêt soutenu et une grande variété de tons, dans toute l'étendue de la gamme de sentiments que comporte cette vie. Il est difficile aujourd'hui de dépeindre l'élan sympathique et communicatif produit dans nos familles flamandes par l'apparition de ces petits chefs-d'œuvre de grâce naïve, d'obser-

(1) Le conseil communal de la ville de Gand vota de solennels remerciments à Conscience, à l'occasion de cette patriotique publication.

vation fine ou d'émotion vraie, tels que *Wat eene moeder lyden kan, Siska van Roosemael, De Loteling, Blinde Rosa, Rikketikketak,* etc.

La grande célébrité de Conscience date de là et se perpétuera à travers les siècles.

Pour étayer mes appréciations sur le mérite spécial de Conscience, il me suffira de citer l'opinion de quelques écrivains étrangers, bien qu'ils ne le connaissent qu'imparfaitement, par des traductions qui ne rendent pas le charme attachant du style original.

En Allemagne, l'illustre Humboldt, dans une lettre souvent reproduite, paya son tribut d'admiration aux *Pages du livre de la nature.* — Mgr Von Diepenbrock, archevêque de Breslau, dans la préface de la traduction des premiers romans de Conscience, le place au niveau des plus grandes célébrités du genre. — M[me] Von Düringsfeld s'élève jusqu'à l'enthousiasme dans les pages qu'elle lui consacre dans son livre : *Von der Schelde bis zu Maas.*

En France, ce fut Alexandre Dumas, père, qui le premier révéla Conscience aux lecteurs français et qui provoqua la traduction en français de ses œuvres complètes. — Son *Gentilhomme pauvre* fut adapté à la scène française. — Les princes de la critique, MM. de Pontmartin et Saint-René Taillandier, ont plus d'une fois rendu hommage à Conscience, tout en regrettant de trouver en lui un adversaire convaincu des influences françaises en Belgique. — M. Fournier lui a consacré les pages les plus élogieuses dans le *Correspondant* (livraison de novembre 1883).

Une revue italienne qui paraît à Rome, la *Rassegna italiana,* a publié récemment, sous la signature de M. Auguste Massoni, une étude complète sur Henri Conscience, dont il

avait déjà, dès 1872, traduit les principales œuvres. Il affirme que Conscience est très populaire en Italie : ses ouvrages, insérés sous forme de feuilletons dans les journaux les plus répandus, sont lus à l'égal de ceux de Manzoni, de Walter Scott, de Fenimore Cooper et de Dickens.

En ce qui concerne la Belgique, faisons remarquer d'abord que, par une exception bien rare, le prix quinquennal, institué par le gouvernement pour la littérature flamande, a été deux fois décerné à Conscience, la première fois en 1855, pour ses premiers romans et notamment pour son *Loteling*, la seconde fois en 1869, pour ses publications plus récentes telles que le *Yzeren graf* et la charmante idylle *Bavo en Lieveken.*

Reproduisons ensuite, non les appréciations toutes personnelles qui abondent sur le compte de Conscience, mais les jugements plus solennels rendus par des critiques autorisés, au nom de corps savants ou d'associations littéraires.

Voici comment s'exprimait, en 1849, devant la *Société des gens de lettres*, de Bruxelles, l'avocat Lucien Jottrand, un des rares Wallons qui comprenaient l'importance politique et nationale d'une littérature flamande, dont le nom même, en Belgique, provoquait des sourires d'incrédulité :

« Henri Conscience est aujourd'hui sans rival, pour le *roman historique*, chez tous les peuples d'origine germanique : c'est le témoignage des Allemands, des Anglais, des Suédois, des Hollandais que nous rapportons ici. Le Van Lennep de ces derniers ne lui dispute même plus la palme. — Pour le *roman de mœurs*, c'est encore Henri Conscience qui marche en première ligne, dans ses nouvelles, traduites déjà dans toutes les langues, véritables chefs-d'œuvre de sentiment et de grâce naïve, qui lui assurent des droits à la suprématie comme romancier de mœurs. »

Dans les termes suivants, M. Adolphe Siret, académicien, apprécie, dans son *Journal des beaux-arts*, les qualités de notre grand écrivain national :

« Henri Conscience représentait la nation flamande dans son passé et dans son présent. Si l'avenir politique rend quelque jour à cette nation sa véritable importance, c'est à Conscience qu'elle le devra. Ce romancier-historien a plus fait pour la cause flamande que tous ses adeptes réunis. Il a tracé d'une main ferme et d'une plume frémissante, les annales de ce peuple si souvent méconnu et qui a toujours revendiqué ses droits avec une mâle fierté; il a peint les mœurs anciennes et modernes de ces hommes de fer, d'honneur et de foi qui vivaient simplement dans leurs foyers, ne demandant à Dieu que le travail et l'amour; il a décrit leurs misères, leurs gloires, leur existence, leurs aspirations. A chacun des poèmes si doux, si touchants, si vrais, si intimes qui sortaient de sa plume, le peuple pleurait de joie ou de chagrin et bénissait le nom de son bien-aimé. »

M. Stecher, membre de l'Académie et professeur à l'Université de Liège, a ajouté à sa traduction du *Boerenkryg* (guerre des paysans) une préface importante, où, en 1853, il reconnaît hautement le mérite exceptionnel de Conscience et les services rendus, déjà alors, par celui-ci au développement de la vie intellectuelle des Flandres. En voici quelques passages :

« Dans la tentative de renaissance littéraire qui, sous le nom de *mouvement flamand*, commence à préoccuper les esprits sérieux en Belgique et à l'étranger, M. Henri Conscience occupe incontestablement une place remarquable. C'est par le charme de ses magiques écrits que l'Europe intelligente a été insensiblement amenée à reconnaître que la race thioise

après avoir eu ses héros de liberté, ses industriels, ses graveurs, ses sculpteurs et ses peintres, veut encore dire son mot au monde par la voix de ses poètes... M. Conscience appartient à cette phalange d'écrivains patriotes qui, depuis la proclamation de la liberté des langues en Belgique, ont cherché à réveiller le goût du peuple flamand pour son vieux et riche idiome. Il est de ceux-là surtout qui, au lieu de disserter sur des avantages philologiques et des prééminences linguistiques, ont cru réussir plus sûrement et plus vite en s'emparant du public par de gracieuses et de pathétiques compositions. Le public n'a pas tardé à se rendre à leur appel... Nous pouvons regarder le développement de notre littérature flamande comme suffisant à retremper, à raviver le goût national, en attendant que l'horizon s'élargisse encore. Et il est heureux que parmi nos auteurs il se soit rencontré un génie comme celui de Conscience, assez simple pour arriver et descendre jusqu'aux moins lettrés, en même temps assez fort, assez retentissant pour annoncer à toute l'Europe la renaissance de notre langue trop longtemps oubliée. »

Nous extrayons du rapport du jury pour le prix quinquennal de littérature flamande décerné à Conscience en 1855, les lignes que voici :

« Ses œuvres sont de calmes tableaux de souffrance et de joie, si simples, mais en même temps dessinés d'une manière si poétique et si pittoresque que le plus difficile en fait de pureté de style et de langue oublie involontairement les inexactitudes de l'expression. Car les œuvres de Conscience ne sont pas toujours exemptes de pareils défauts. Et comment pourrait-il en être autrement à une époque où notre langue a à subir toute espèce d'humiliations, où elle est bannie pour ainsi dire de l'enseignement et lorsque le Flamand doit

puiser exclusivement dans les productions étrangères la nourriture de l'intelligence? — Que Conscience emploie parfois nos gallicismes et qu'il ne trouve pas toujours l'expression propre, ce sont là des défauts dont peu de Flamands aient pu se débarrasser de nos jours. Mais par contre, combien n'a-t-il pas aidé à donner à cette langue cette malléabilité qu'une précision grammaticale par trop minutieuse voulait lui enlever?

» Les œuvres de Conscience possèdent surtout cette qualité, qu'elles représentent l'homme également grand dans toutes les classes de la société, avec le sentiment moral et l'énergie nécessaire pour détester le mal et pour s'élever par la pratique du bien. Ses personnages ne murmurent jamais contre le sort; il les montre grands chacun dans sa sphère, et les relève par le développement naturel de leurs vertus innées. Il raisonne peu, il n'est que peintre; mais il peint avec toute la vérité, que la plus vive conception de la forme peut seule rendre. »

En 1881, M. Alphonse Le Roy, vice-directeur de la Classe des lettres, justifiait par les considérations suivantes sa motion faite à l'Académie d'envoyer une adresse de félicitations à Conscience :

« La Classe des lettres ne saurait rester indifférente en présence de l'imposante ovation dont son illustre directeur a été le héros le 25 septembre dernier.

» Parmi les écrivains belges contemporains, M. Henri Conscience occupe une place à part. Nul ne s'est plus complètement assimilé les instincts, les aspirations, le génie de nos populations flamandes On peut même dire que son originalité tient moins à la langue dont il s'est servi qu'à la vérité frappante, à la sincérité de ses créations. De là le succès plus

qu'européen de ses œuvres : elles ont pu subir la redoutable épreuve des traductions sans perdre leur saveur première.

» Ce n'est pas seulement à l'éminent littérateur qu'il y a lieu de rendre hommage, c'est aussi à l'une de nos gloires les plus pures. Sans esprit de système, sans effort, naturellement et presque naïvement, M. Conscience, dans tout le cours d'une carrière dont la fécondité étonne, a su respecter la moralité dans l'art. On a lu, on relit et on relira ses touchants récits au foyer des familles, et partout où ses livres auront passé, ils auront fait du bien. Aucun triomphe ne vaut celui-là : nous le connaissons assez pour savoir qu'il en est fier, et c'est à bon droit.

» Je propose un vote de félicitations à l'adresse de M. Henri Conscience, notre romancier populaire. »

L'immortalité de Conscience n'est donc pas exclusivement la perpétuité d'une gloire personnelle pour lui ou d'un souvenir d'honneur pour sa famille. Elle est plus noble encore et plus consolante : elle provoquera, à travers les siècles, la reconnaissance des générations pour les bienfaits répandus sur la race flamande par ses écrits immortels.

C'est sous l'empire de ce sentiment qu'un de ses biographes, Edmond Mertens, dit : « Les créations de Conscience dureront aussi longtemps que notre langue naturelle restera l'organe de nos idées propres, que le respect de nos saintes traditions vivra dans nos âmes, aussi longtemps que le sang de nos aïeux coulera pur et sans mélange dans nos veines, qu'un cœur flamand battra dans une poitrine flamande. »

M. le professeur Willems, délégué pour représenter l'Académie royale de Belgique aux funérailles solennelles de Conscience, termine son discours par la même considération

que nous aimons à faire nôtre : « Un amour illimité lui est assuré dans le cœur du peuple flamand. Le bronze est durable, l'amour du peuple l'est plus encore. La magnifique statue élevée à Conscience est périssable; son cher souvenir vivra aussi longtemps que la Flandre restera la Flandre! »

*
* *

Mais ce n'est pas la Belgique seule qui a su apprécier le mérite de Conscience. Le monde entier a consacré la légitimité de sa popularité; ce qui le prouve mieux que les affirmations de notre patriotisme, c'est le grand nombre de traductions de ses œuvres dans toutes les langues connues.

Je dois me borner à en indiquer les principales, qui, toutes, pour ainsi dire, ont été autorisées par Conscience, avec un désintéressement bien méritoire pour lui, mais pénible pour sa famille impuissante à faire valoir les droits d'auteur qui sont généralement stipulés.

En France, les œuvres complètes de Conscience furent publiées par la maison Levy. La traduction française, sous le titre de *Scènes de la vie flamande*, fut commencée par Léon Wocquier, professeur à l'Université de Gand; elle a été continuée et presque achevée par Coveliers.

En Angleterre, un certain nombre de romans de Conscience parurent sous le titre de *Tales of Flemish life*, chez Wilson et Ogilvy. — Un autre éditeur de Londres, Burns, en fit paraître une édition illustrée sous le titre de *Sketshes from Flemish life.*

En Allemagne, il y eut d'abord la traduction de quelques nouvelles sous le titre de *Flämisches Stilleben* par Mgr Von Diepenbrock, archevêque de Breslau. — Deux autres traduc-

tions parurent, l'une chez Julius Rodenberg (*Belgien und die Belgier*), l'autre par les soins de la maison Kiessling. — D'autres encore, dans les principaux centres littéraires des contrées allemandes, tels que Leipsic, Bonn, Munster, Cologne, Ratisbonne, Munich, Augsbourg, Stuttgard.

En Italie parut une traduction des œuvres choisies de Conscience sous le titre de *Raçonti di Enrico Conscience* par *Giorgio Franz*. — Une autre traduction par l'abbé Negrelli, intitulée : *Vita domestica di Fiamminghi*.

L'éditeur milanais Sonzogno a reproduit quelques romans de Conscience dans les collections de romans populaires illustrés de la Haute-Italie. — Les maisons Roux et Favale de Turin, celle de Brigola de Milan et celle de Marietti de Turin ont largement et fructueusement profité de la publication des œuvres de notre romancier national.

Il en existe aussi des traductions en langue russe et suédoise, d'autres en danois et dans le dialecte slave. Récemment encore on annonçait une traduction en langue tchèque.

Enfin, en même temps que les nations étrangères assuraient une vogue universelle aux productions littéraires de Conscience, l'opinion publique venait, en Belgique même, couronner sa popularité en exigeant de nouvelles éditions de ses livres.

Immédiatement après sa mort et comme adoucissement aux regrets qu'elle avait inspirés, ses admirateurs eurent la pensée de reproduire ses œuvres les plus populaires. Sans doute, disaient-ils dans leur prospectus, il est exceptionnellement honorable pour Conscience d'avoir vu, de son vivant, ses contemporains lui élever une statue de bronze; mais le plus glorieux monument qu'on puisse lui dresser, c'est de le faire

connaître, de le faire aimer partout, dans la demeure de l'ouvrier comme dans celle du riche. On donna immédiatement suite à ce projet : une édition populaire flamande des chefs-d'œuvre de Conscience fut annoncée. Elle eut un tel succès que, bientôt après, la maison Lebègue et C[ie] ouvrit une souscription aux *Œuvres complètes de Conscience,* traduites en français par MM. Wocquier et Coveliers, et illustrées par 500 gravures sur bois dues aux meilleurs artistes.

PIERRE DE DECKER.

LISTE COMPLÈTE DES OEUVRES

DE

HENRI CONSCIENCE.

1. *Het Wonderjaar* (1837).
2. *Phantazij* (1837).
3. *De Leeuw van Vlaanderen* (1838).
4. *Hoe men schilder wordt* (1843).
5. *Wat eene moeder lijden kan* (1843).
6. *Siska van Roosemaal* (1844).
7. *Geschiedenis van graaf Hugo* (1844).
8. *Geschiedenis van België* (1845).
9. *Avondstonden* (1846).
10. *Bladzijden uit het Boek der Natuur* (1846).
11. *Lambrecht Hensmans* (1847).
12. *Jacob van Artevelde* (1849).
13. *De Loteling* (1850).
14. *Baas Gansendonck* (1850).
15. *Houten Clara* (1850).
16. *Blinde Rosa* (1850).
17. *Rikketikketak* (1851).
18. *De Arme Edelman* (1851).
19. *De Gierigaard* (1853).
20. *De Grootmoeder* (1853).
21. *De Boerenkrijg* (1853).

22. *Lodwig en Clothildis* (1854).
23. *De Plaag der Dorpen* (1855)
24. *Het Geluk van rijk te zijn* (1855).
25. *Moeder Job* (1856).
26. *Jubelfeesten* (1856).
27. *De Geldduivel* (1856).
28. *Batavia* (1858).
29. *Redevoeringen* (1858).
30. *Mengelingen* (1858).
31. *De Omwenteling van* 1830 (1858).
32. *Simon Turchi* (1859).
33. *De Kwaal des tijds* (1859).
34. *De Jonge Doctor* (1860).
35. *Het IJzeren Graf* (1860).
36. *Bella Stock* (1861).
37. *De Burgers van Darlingen* (1861).
38 *Het Goudland* (1862).
39. *Moederliefde* (1862).
40. *De Koopman van Antwerpen* (1863).
41. *Eene Uitvinding des duivels* (1864).
42. *Menschenbloed* (1864).
43. *De Ziekte der verbeelding* (1865).
44. *Bavo en Lieveke* (1865).
45. *Valentyn* (1865).
46. *De Burgemeester van Luik* (1866).
47. *Levenslust* (1868).
48. *De Kerels van Vlaanderen* (1870).
49. *Eene O te veel* (1872).
50. *Koning Oriand* (1872).
51. *Een Goed Hart* (1872).
52. *Eene Stem uit het graf* (1872).
53. *Een Zeemanshuisgezin* (1872).
54. *Slachtoffer der moederliefde* (1872).
55. *De Twee Vrienden* (1872).

56. *De Baanwachter* (1872).
57. *Korte Levensbeschrijving van F.-A. Snellaert* (1873).
58. *De Minnezanger* (1873).
59. *Dichter en zijn Droombeeld* (1873).
60. *De Keus des Harten* (1873)
61. *Everard 't Serclaes* (1874).
62. *Eene Verwarde Zaak* (1874).
63. *Levensbeschrijving van Willem Demol* (1874).
64. *Schandevrees* (1875).
65. *Gerechtigheid van Herlog Karel* (1876).
66. *De Oom van Felix Roobeek* (1877).
67. *De Schat van Felix Roobeek* (1878).
68. *Het Wassen Beeld* (1879).
69. *De Gekkenwereld* (1879).
70. *De Welopgevoede Dochter* (1880).
71. *Geld en Adel* (1881).

J'ai le bonheur de posséder toutes ces œuvres, enrichies d'une dédicace personnelle et affectueuse de l'auteur.



Imp. J. Bouwens Br^lles

JOSEPH-ANTOINE-FERDINAND PLATEAU

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 14 octobre 1801, décédé à Gand le 15 septembre 1883.

Invité par l'Académie à rédiger la notice biographique de l'homme de bien, du savant que la science et le pays pleurent encore, j'aurais pu décliner la mission très honorable mais bien douloureuse que m'offraient mes confrères de la Classe des sciences ; n'était-ce pas une tâche trop lourde pour moi, venu le dernier parmi eux, que de dépeindre cette noble et grande personnalité, et de rendre hommage à sa mémoire en des termes dignes de son génie ? Et surtout n'étais-je pas le gendre du célèbre physicien dont j'avais à décrire la carrière si bien remplie et si courageusement parcourue ?

Si je me suis rendu au vœu de l'Académie, c'est que l'analyse des travaux de l'illustre confrère dont elle déplore la perte allait me fournir l'occasion de vivre encore pour ainsi dire avec lui de sa vie scientifique, de profiter des leçons répandues dans ses ouvrages, de rappeler les exemples de résignation et de force d'âme qu'il a donnés à tous les chercheurs, enfin de puiser pendant des mois à cette source si pure de science et de dévouement. Assurément, je ne pouvais mieux payer mon juste tribut de reconnaissance pour

toutes ses bontés, d'admiration pour ses belles découvertes. S'il est vrai que le plus beau panégyrique d'un homme illustre, c'est la peinture fidèle de sa vie, je n'aurai, pour honorer dignement la mémoire de mon vénéré maître, qu'à esquisser exactement sa longue carrière et ses mémorables travaux.

I.

Détails biographiques sur Joseph Plateau jusqu'à l'époque de sa cécité.

Joseph-Antoine-Ferdinand Plateau naquit à Bruxelles le 14 octobre 1801; son père, né à Tournai, avait un talent remarquable dans la peinture des fleurs (1). Élevé dans un milieu artistique, le jeune Joseph savait lire à six ans, ce qui, à cette époque, le faisait passer pour un prodige. Envoyé à l'école primaire, il y fit des progrès rapides; un jour, il y assista à une séance de physique amusante qui frappa vivement son intelligence; enchanté des expériences dont il avait été un témoin attentif, il se promit sans doute d'en pénétrer tôt ou tard le secret.

Presque chaque année, le jeune écolier allait passer ses vacances au château de Marche-les-Dames, chez son grand-oncle, M. Jaumenne, maître de forges; il s'y rencontrait avec son cousin Auguste Payen, devenu plus tard architecte principal aux chemins de fer de l'État (2). Il se plaisait à visiter avec son camarade les ateliers de son grand-oncle, et le spectacle des applications de la mécanique frappait vivement son esprit. Déjà sensible aux beautés de la nature, il conçut un goût très vif pour la chasse aux papillons; il s'appliqua

plus tard à se faire une collection de ces intéressants insectes.

Il n'avait que treize ans quand il perdit sa mère; après ce douloureux événement, les études du jeune Joseph devaient forcément subir l'influence plus directe de son père. Celui-ci, dominé par ses goûts personnels, désirait absolument que son fils devînt artiste comme lui; aussi l'envoya-t-il à l'Académie de dessin de Bruxelles où le jeune Plateau, malgré des débuts peu encourageants, finit par se distinguer entre tous ses condisciples; mais hélas! un grand malheur vint compromettre ses succès : il devint orphelin à quatorze ans!

L'avenir parut alors bien sombre pour lui. Comment pourrait-il désormais poursuivre ses études préparatoires à la profession paternelle, privé qu'il était des conseils de son guide à la fois le plus cher et le plus sûr? N'allait-il pas même devoir sacrifier sa prédilection plus vive que jamais pour les sciences naturelles, alors qu'il se trouvait engagé si jeune encore dans le rude combat de la vie ?

Heureusement M. Thirion, son oncle maternel, qui exerçait la profession d'avocat, fut nommé tuteur du jeune Joseph et de ses deux sœurs Nathalie et Joséphine (3), et recueillit chez lui les trois orphelins. Mais la douleur que fit éprouver au jeune homme la perte si prématurée de ses parents fut trop vive pour ne pas altérer sa santé : il devint sérieusement malade, et le médecin qui le soignait ordonna un séjour à la campagne. Pour hâter la guérison de son neveu, M. Thirion loua un appartement au village d'Ohain, près de Waterloo. En attendant leur nouvelle installation, les trois enfants allèrent passer quelques jours chez une sœur de leur servante, dans un petit hameau voisin du village. Fatale coïncidence! on était à la veille de la bataille de Waterloo! A peine établis

dans le modeste séjour où la compassion de leur domestique les avait abrités, ils entendirent la fusillade et la canonnade des armées en présence; les fuyards, en traversant le hameau, s'emparaient de tous les vivres qu'ils trouvaient à leur portée et forçaient brutalement les paysans à leur servir de guides.

Poussés par le désespoir, tous les habitants du hameau fuyèrent affolés au fond de la forêt de Soignes, sauvant quelques provisions et le reste de leur bétail. La femme compatissante qui hébergeait les trois enfants suivit avec eux le mouvement général en cachant tout leur bagage sous un énorme tas de fagots. On s'établit au fond du bois, dans une clairière, où les paysans allumèrent un grand feu pour la nuit et firent des lits de fougères autour du foyer improvisé. Le jeune Joseph passa ainsi deux jours et deux nuits, se nourrissant de pommes de terre cuites sous la cendre et buvant du lait chaud au bruit de la canonnade qui s'approchait et s'éloignait tour à tour. Chose curieuse, le jeune homme était fort peu ému des mille détonations de la bataille; il courait dans les bois avec les petits paysans et se livrait avec délice à son jeu favori : la chasse aux papillons. Heureusement pour lui, la bataille de Waterloo imprima à son esprit une diversion qui calma son chagrin et rétablit peu à peu sa santé.

Après ces terribles journées, les enfants prirent possession de la petite demeure au village d'Ohain; là le jeune Joseph put se distraire à loisir, enrichir sa collection de papillons et dessiner. Il faut croire que sa réputation de dessinateur exercé se répandit bientôt dans le village, car il peignit un pigeon, emblême du Saint-Esprit, pour le dais de l'église, à la grande satisfaction du curé. Un court séjour à Marche-les-Dames acheva sa guérison.

Revenu à Bruxelles chez son tuteur, Joseph se remit à fréquenter les cours de l'Académie de dessin. Un soir, le prince Frédéric, fils du roi Guillaume, visita l'établissement; le professeur fit admirer au prince le dessin du jeune Plateau. Interrogé par le royal visiteur, Joseph déclara qu'il était orphelin. « Hé bien! lui répondit le prince, dès ce moment je vous prends sous ma protection. » Plus tard, l'oncle du jeune dessinateur eut l'idée de rappeler au prince sa noble promesse; mais, se conformant sans doute au désir de son neveu, il ne donna aucune suite à son projet.

Pendant la journée, Joseph fréquentait avec le plus grand fruit les leçons d'un excellent instituteur, nommé Van der Meulen; le soir, il se distrayait par des expériences de physique amusante: on le voit, la séance à laquelle il avait assisté à l'école primaire avait produit son effet, car il construisait lui-même tous ses appareils, et, avec l'aide de quelques amis, il organisait même de petites soirées, où la nouveauté des expériences ne manquait pas de charmer les spectateurs; par son adresse étonnante et par l'originalité de ses instruments, le jeune opérateur emportait tous les suffrages. Quelle manifestation curieuse de son amour pour la physique, et quelle préparation féconde pour son talent d'observation! Son oncle se prêtait aux goûts de Joseph qu'il aimait beaucoup, et dont il appréciait tous les jours davantage non seulement l'excellent cœur, mais encore l'esprit actif et original.

A seize ans, Joseph commença ses études moyennes à l'athénée de Bruxelles; bien qu'il eût sauté plusieurs classes d'humanités, il se distingua entre tous par son zèle et ses progrès. Mais aussi, le jeune collégien eut le bonheur de compter parmi ses maîtres des initiateurs comme Vautier et

Quetelet, qui ne tardèrent pas à prendre leur brillant élève en affection. Heureuse époque où ces maîtres encourageaient les jeunes gens non seulement pendant les leçons, mais encore pendant leurs études privées! C'est à partir de ces années si fructueuses que commence l'attachement voué par l'illustre Quetelet à son disciple Plateau, attachement que le temps n'a fait que rendre plus sincère et plus profond Quelle précieuse prérogative de l'homme de science que de pouvoir témoigner son affection à des jeunes gens d'élite, et de guider leurs premiers pas dans la carrière! Mais aussi quelle douce et ineffable récompense pour toutes ses marques de sollicitude, que de voir ses protégés se montrer dignes de son enseignement et conquérir à leur tour les sympathies et le respect du monde savant! Quetelet ne perdit pas ses peines : Plateau sut bientôt mériter hautement l'appui de son éminent professeur.

C'est à l'athénée de Bruxelles que le jeune Plateau se lia d'amitié avec ses camarades d'études Nerenburger, devenu plus tard général, et Verhulst qui devait bientôt se faire un nom comme mathématicien. Quelle période féconde pour ces trois condisciples! Comme leurs discussions servaient à leur instruction mutuelle! C'est ainsi que Nerenburger communiqua au jeune Joseph le goût de l'astronomie; avec l'autorisation de Quetelet, ils passaient une partie de la nuit à l'Observatoire; on peut se demander ce qu'il faut louer le plus, les nobles encouragements du maître ou l'ardeur de ces jeunes adeptes de la science.

Après avoir brillamment terminé ses études moyennes, Joseph avait à consulter son tuteur sur le choix d'une carrière; nous avons vu son père le diriger malgré lui dans la voie artistique; maintenant, c'est son tuteur qui recommande

avec instance à son pupille l'étude du droit. Il avait peu coûté au jeune homme de se prêter aux désirs paternels, car il avait acquis, nous l'avons dit, une aptitude remarquable pour le dessin; mais comment pourrait-il se préparer à la profession d'avocat, lui qui avait une répugnance profonde pour les études juridiques? Rien d'étonnant à voir surgir des discussions fréquentes et vives entre Joseph et son tuteur, celui-ci plein d'admiration pour les hommes dévoués qui défendent la veuve et l'orphelin, le premier rempli d'enthousiasme pour les beautés de la nature et les merveilleux phénomènes qu'elle offre à la méditation des penseurs.

Toutefois, le tuteur demeura inébranlable, et Joseph, à son entrée à l'Université de Liège en 1822, fut inscrit comme étudiant en philosophie et lettres. Dès l'année suivante, il passa avec succès sa candidature en lettres et entra dans la faculté de droit; mais son penchant irrésistible devait l'entraîner à suivre en même temps les cours des sciences.

Étant entré un jour comme simple curieux dans l'auditoire où se donnait le cours de chimie, il se promit d'y retourner plus d'une fois, et sentant se réveiller décidément son goût pour les sciences d'observation, il prit courageusement la résolution de faire marcher de front l'étude du droit et celle des sciences. A cette époque, il ne s'était pas encore tracé de voie déterminée, car il s'adonnait à toutes les branches avec une égale ardeur; il fit un herbier et une collection de minéraux; il eut surtout la passion de la chimie et crut de bonne foi qu'il deviendrait chimiste. Au risque de s'altérer profondément la santé, il avait transformé sa chambre en laboratoire; il en résulta plusieurs accidents à son mobilier et il fut même un jour presque empoisonné par un gaz délétère. Sa persévérance dans ses études favorites fut telle que, trois

mois après avoir subi l'épreuve de candidat en droit, il se fit admettre comme candidat en sciences physiques et mathématiques (4). Après tant de généreux efforts pour marquer ses branches de prédilection, il parvint à fléchir son oncle et put s'adonner désormais sans partage à la culture des sciences d'observation.

Mais de nouveaux devoirs allaient s'imposer au jeune Plateau : son oncle, malade et chagrin, desirait être déchargé de la tutelle de sa jeune nièce Joséphine; cette tutelle fut conférée à Joseph, qui s'installa définitivement à Liège avec sa sœur et pupille (5) dans une maison située derrière le vieux Palais.

Pressé par les besoins impérieux de la vie, il avait accepté en 1827 une place de professeur de mathématiques élémentaires à l'athénée de Liège; il devait ainsi mener de front ses leçons officielles et ses études universitaires. Le 3 juin 1829, il reçut le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques (6), et put dès lors se consacrer plus spécialement à des recherches originales.

Si cette année était mémorable pour lui par la belle épreuve académique qui vint couronner ses longs efforts, elle devait, par une fatalité inouïe, demeurer plus mémorable encore par la dangereuse expérience qu'il fit en regardant le soleil à l'œil nu pendant plus de vingt-cinq secondes. Plusieurs jours après ce fatal essai, il apercevait de temps en temps des images brillantes qui affectaient successivement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel; pendant bien longtemps, ses yeux étaient irrités, injectés ; pour se reposer la vue, il faisait de longues et fréquentes excursions; c'est à cette époque qu'il a exploré, soit seul, soit avec son cousin Payen, les délicieux pays de Liège et de Namur.

En 1830, l'intérêt de sa santé le mit dans la nécessité de se démettre de ses fonctions de professeur à l'athénée; il quitta Liège pour retourner à Bruxelles où il occupa une maison rue du Nord, près de la porte de Louvain. Mais bientôt devait éclater la Révolution. Grâce à des circonstances fortuites, il n'éprouva pas les émotions des journées de septembre; à cette époque, il parcourait les Ardennes où l'entraînaient ses goûts artistiques; pour augmenter le charme du voyage, il dessinait les sites les plus pittoresques qui s'offraient à lui. Il eut à se féliciter de son absence, car sa maison faillit être saccagée; un matin, les volontaires belges se glissèrent au fond du jardin pour faire une reconnaissance, et voulurent s'établir dans l'appartement même de Joseph pour tirer de là sur les Hollandais, qui avaient braqué leurs canons dans le voisinage; heureusement, le lendemain hommes et canons avaient disparu.

Peu de temps après son retour à Bruxelles, une position nouvelle s'ouvrit à son activité : M. Gaggia, directeur d'un institut qui jouissait à cette époque d'une excellente réputation, offrit à Plateau une place de professeur dans son établissement (7). Le jeune physicien l'accepta et ne tarda pas à conquérir l'affection de ses élèves. Ses principales distractions consistaient à passer une grande partie de ses soirées à l'Observatoire; il doit avoir brillé dans ces séances, car notre savant secrétaire perpétuel, M. le général Liagre, les a rappelées dans les termes suivants : « Ils ont disparu presque » tous, ceux qui se réunissaient il y a près de cinquante ans, » dans les intimes et charmantes soirées de Quetelet, pour » entendre Plateau exposer ses idées sur certains points de » la physique, pour assister à ses expériences, si originales » dans leur simplicité, pour voir fonctionner entre ses mains » habiles les ingénieux appareils de son invention (8). »

Plateau aimait aussi le théâtre, surtout les comédies; sa mémoire était si grande, si fidèle qu'après la représentation il était en état de chanter presque tous les couplets, airs et paroles.

En 1835, Quetelet, toujours prêt à encourager ses élèves et à les faire avancer dans la carrière scientifique, engagea Plateau à solliciter la chaire de physique expérimentale devenue vacante à l'Université de Gand; chose étonnante, le jeune savant refusa d'abord de se mettre sur les rangs, en objectant que sans doute il y avait des postulants plus âgés; mais son protecteur finit par triompher de cette résistance, et fut assez heureux pour voir le gouvernement confier à Plateau l'enseignement de la physique dans l'un des principaux établissements du pays.

Pour suivre Plateau dans la durée, hélas! trop courte de son professorat à l'Université de Gand, je ne puis mieux faire que citer les paroles touchantes prononcées lors des funérailles par l'un de ses élèves, M. le professeur Valerius.

« L'enseignement de Plateau avait un cachet particulier.
» Son langage était simple et ne s'éloignait pas du ton de la
» conversation. La phrase était courte et pénétrait dans
» l'esprit de ses auditeurs comme si elle y était poussée à
» l'emporte-pièce. Ajoutons que le choix de ses expressions
» était d'une précision telle que l'élève, malgré lui, s'habi-
» tuait bientôt au génie du langage scientifique. Jamais un
» mot de trop et toujours le mot propre.

» Mais Plateau n'était pas seulement professeur de premier
» ordre : chez lui le talent de l'expérimentation égalait celui
» de la parole. Il fallait le voir lorsqu'il faisait une expérience
» de démonstration dans son cours; si le résultat demandé
» n'était pas obtenu avec une précision absolue, il recher-

» chait avec obstination les causes qui avaient pu altérer la
» marche de ses appareils et il n'était satisfait que lorsqu'il
» les avait trouvées. L'expérience chez lui devait avoir le
» même degré de rigueur et de netteté que sa parole.

» En dehors de son enseignement, Plateau faisait une
» propagande active en faveur de la science.

» A son arrivée à Gand, il trouva des collections peu en
» rapport avec les progrès récents de la physique, et par
» conséquent insuffisantes pour l'enseignement qu'il se pro-
» posait de donner. Il fallait les compléter à tout prix et à
» bref délai. C'est pour atteindre ce but, tout entier dans
» l'intérêt de la science, que Plateau entreprit une campagne
» longue et laborieuse. Il s'adressa d'abord au gouvernement
» et à la générosité de M. le comte d'Hane, alors administra-
» teur-inspecteur de l'Université, et insista si bien, de part
» et d'autre, qu'à la fin il obtint successivement les fonds
» dont il avait besoin.

» Puis il s'agissait de faire choix des appareils les plus
» appropriés aux leçons, et, pour ne pas se tromper dans ce
» choix, il visita minutieusement les collections les plus
» célèbres de France, d'Angleterre et d'Allemagne. C'est à
» ces efforts persévérants que l'Université de Gand doit en
» grande partie son cabinet de physique, un des plus beaux
» qui existent. »

Plateau se maria le 27 août 1840 avec Mademoiselle Augustine-Thérèse-Aimée-Fanny Clavareau, fille d'un directeur de contributions. A son arrivée à Paris, lors de son voyage de noces, il s'empressa d'aller voir quelques savants, entre autres Babinet qui s'intéressait particulièrement à ses travaux. Il avait laissé sa jeune femme à l'hôtel, et, retenu sans doute par l'intérêt de mille détails scientifiques, tardait

pendant longtemps à la rejoindre. Celle-ci, on le conçoit, se désolait beaucoup, croyant qu'un malheur venait de frapper son mari. Enfin, au bout de cinq ou six heures, il revint en toute hâte, en s'écriant : « J'avais oublié que j'étais marié ». Preuve aussi frappante qu'originale de son amour de la science!

En 1841, les heureux époux eurent à se réjouir de la naissance d'un fils (8); mais bientôt un immense malheur devait atteindre la jeune famille ; à la fin de la même année, le brillant professeur sentit les premières atteintes d'une inflammation de la choroïde, provoquée sans doute par la fatale expérience de 1829. La maladie qui avait frappé d'abord l'œil droit finit par atteindre aussi l'œil gauche ; plein de courage et de résignation dans les terribles épreuves qu'il eut à supporter, Plateau se soumit pendant deux ans, sans exhaler une plainte, aux prescriptions les plus pénibles, les plus douloureuses de ses médecins. Qui pourra sonder la profondeur des regrets du courageux physicien qu'un mal cruel vint arracher à ses chères expériences! Après quelques lueurs d'espoir succédant à des souffrances sans nombre, sa femme, sa sœur et ses amis virent le mal s'aggraver de plus en plus, malgré les soins les plus tendres, les plus dévoués, et dans le courant de l'année 1843, les yeux qui avaient guidé le grand chercheur dans l'étude de tant de phénomènes, dans l'invention de tant d'appareils ingénieux devinrent totalement insensibles à l'action de la lumière!

Cette cruelle infirmité n'allait-elle pas exercer un contrecoup fatal sur son intelligence et lui fermer absolument la carrière scientifique? heureusement non, car, suivant une remarque fort juste faite plus tard par l'illustre Faraday, si corporellement Plateau devait demeurer plongé dans une

triste et profonde nuit, la pénétration de son esprit, devenue plus forte que jamais, et secondée par le dévouement de plusieurs collaborateurs, devait le conduire aux découvertes les plus brillantes, et conquérir pour la science belge une gloire immortelle.

II.

Premiers travaux de Plateau.

Abordons actuellement l'histoire de la vie intellectuelle de Plateau : nous verrons que sa longue existence a été vouée au culte ardent, passionné, continu de la science pour elle-même.

Il était encore élève de l'Université qu'il se livrait déjà à des recherches originales; malgré ses nombreuses occupations, il put adresser plusieurs essais à la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet (9), recueil où se distinguaient alors les jeunes savants belges. Les excellentes leçons de son professeur de physique M. Van Rees et les bienveillants conseils de son protecteur M Quetelet ne tardèrent pas à porter des fruits : Plateau venait à peine de passer sa candidature en sciences qu'il publia, en 1828, un article *Sur les sensations produites dans l'œil par les différentes couleurs :* il démontra que, pour presque toutes les couleurs, il existe une teinte intermédiaire entre le pâle et le foncé, qui produit dans un mélange le maximum d'influence.

La même année, il étudia les apparences présentées par deux lignes qui tournent autour d'un point avec un mouvement angulaire uniforme. Voici le résultat curieux de ses expériences :

Si l'on suppose deux courbes brillantes situées dans des plans parallèles, et que chacune tourne d'un mouvement uniforme mais avec une grande vitesse, autour d'un axe perpendiculaire à son plan; si enfin la vitesse de l'une est un multiple exact de celle de l'autre, l'œil placé devant le système distinguera au milieu de l'espèce de gaze produite par le mouvement des deux lignes, l'image immobile d'une troisième courbe plus sombre que le fond sur lequel elle se dessine; le spectre curviligne est le lieu des points d'intersection des deux lignes en mouvement.

Il obtenait ainsi un moyen ingénieux et bien nouveau d'offrir à l'œil le spectacle des courbes les plus variées. Sa méthode lui procura la satisfaction bien grande de faire connaître à son ancien professeur M. Quetelet une génération nouvelle de la *focale :* cette courbe est, en effet, le spectre résultant du mouvement de deux lignes droites brillantes, et tournant avec des vitesses de même sens, mais l'une double de l'autre.

Chose bien digne de remarque, Plateau avait le génie de la représentation exacte des phénomènes : aussi ne manqua-t-il pas de faire construire un appareil à l'aide duquel il pût produire aisément les images fixes des lignes résultantes, et, d'après ses propres expressions, « se réjouir » de voir les courbes se dessiner dans l'air ».

A l'occasion de ses épreuves du doctorat, il présenta une *Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue;* il dédia son travail à son protecteur M. Quetelet et à son professeur M. Van Rees, comme un hommage public de son respect et de sa vive reconnaissance envers ces deux hommes éminents qui lui avaient prodigué leurs conseils et leurs encouragements dès le début de ses études académiques.

La thèse de Plateau frappa vivement l'attention des physiciens par la clarté de l'exposition, la rigueur du raisonnement et l'originalité des expériences. Ces dernières établissaient nettement plusieurs propositions, dont voici les principales :

1° Une impression quelconque exige un temps appréciable pour sa formation complète, de même que pour son entière disparition;

2° Lorsqu'une impression s'efface, la marche de son décroissement est d'autant moins rapide que l'impression est plus près de sa fin;

3° La durée totale des impressions, depuis l'instant où elles ont acquis toute leur force jusqu'à celui où elles ne sont plus qu'à peine sensibles, est à peu près égale à 0",34 (un tiers de seconde à très peu près).

Ces résultats ont permis à Plateau d'expliquer d'une façon précise une foule d'illusions auxquelles on fait généralement peu d'attention à cause de la fréquence même de leur production. Par exemple, pourquoi la chute de la pluie ou de la grêle offre-t-elle l'aspect d'une série de droites parallèles et non de corps arrondis qui tombent? Pour quel motif les roues des voitures qui se meuvent très rapidement semblent-elles avoir perdu leurs rayons, tandis que les objets placés de l'autre côté se voient comme à travers une gaze légère, circonstance souvent oubliée par les peintres? Pourquoi une corde vibrante offre-t-elle la forme d'un fuseau aplati? D'où vient la longue traînée lumineuse que laissent derrière eux les météores ignés? A quelle cause physique est dû le charme particulier des feux d'artifice et de leurs bandes si richement colorées? La réponse à toutes ces questions et à bien d'autres du même genre est fournie précisément par les lois de la persistance des impressions lumineuses.

Faut-il encore citer ici, à l'exemple de Plateau, le joli thaumatrope du docteur Pâris? Il consiste en un cercle mobile autour d'un diamètre comme axe, et sur les deux faces duquel on a dessiné, par exemple, un oiseau d'un côté et une cage de l'autre; par une rotation convenable du disque, on aperçoit l'oiseau dans la cage.

Enfin, à propos d'une illusion d'optique expliquée en 1825 par Roget, Plateau décrit une série de faits curieux et nouveaux qu'il rattache tous à la persistance des impressions sur la rétine.

Le Mémoire se termine par une étude intéressante sur l'action mutuelle de deux impressions lumineuses.

En 1830, l'auteur revient sur la théorie des apparences produites par le mouvement simultané de deux lignes; il explique le moyen de faire changer le spectre résultant par degrés insensibles, et de faire assister au passage d'une courbe à une autre qui n'offre souvent avec la première aucune ressemblance Mais son génie inventif va plus loin encore : il se donne la forme de l'image fixe et celle de l'une des lignes mobiles, puis il détermine la nature de l'autre par une construction géométrique très simple; or, dit-il, « rien » n'empêche de prendre pour image fixe une figure quel- » conque, une tête, un homme, un mot ». Quoi de plus singulier que de voir un dessin difforme se modifier par un mouvement déterminé d'avance en un sujet parfaitement régulier?

Ces expériences le conduisent à un nouveau genre d'illusions d'optique. Il part d'une expérience de Faraday consistant à obtenir une image parfaitement immobile d'un disque en mouvement: on divise un disque en carton blanc par exemple en seize secteurs égaux, on perce près de la circon-

férence, dans la direction des lignes de division, une suite de fentes ayant trois ou quatre millimètres de largeur et deux centimètres de longueur, on noircit la face opposée du carton et enfin on perce un petit trou au centre pour qu'on puisse faire tourner le disque autour d'une grosse aiguille. L'appareil étant préparé, on le fait tourner rapidement devant un miroir, la face blanche du côté de la glace, et l'on regarde d'un œil à travers l'espèce de gaze que semblent former les fentes dans leur mouvement, de manière à voir ainsi l'image du cercle dans le miroir : or, cette image paraît absolument immobile : on y distingue les seize fentes et les seize lignes séparant les secteurs dans un état de fixité absolue, quelque grande que soit la vitesse de rotation donnée au cercle.

Par une modification des plus heureuses de cette expérience, Plateau dessine dans l'un des secteurs une figure quelconque et répète cette même figure placée de la même manière sur chacun des autres secteurs ; et qu'aperçoit l'observateur par la réflexion des figures du disque tournant devant le miroir? l'ensemble de toutes les images dans un état d'immobilité complète. Mais Plateau va plus loin, et c'est ici qu'éclate l'originalité de son esprit d'invention : au lieu de tracer des figures identiques sur tous les secteurs, il fait en sorte qu'en suivant la série des figures, elles passent par degrés d'une forme ou d'une position à une autre ; dans ces conditions, si la vitesse de rotation est assez grande pour que toutes les impressions se lient entre elles et pas assez pour qu'elles se confondent, on croit voir chacune des figures changer graduellement de forme ou de position, tandis que le fond où elles sont dessinées paraît fixe.

Cette curieuse et mémorable expérience a donné lieu à la fabrication d'un instrument nommé *phénakisticope*; mais

Plateau a donné à un constructeur de Londres des indications propres à la confection d'un appareil plus parfait qui s'est vendu longtemps sous le nom de *fantascope*. Plus tard, on a imaginé des instruments du même genre, servant d'amusement et fondés absolument sur le même principe.

Vers la même époque (en juillet 1833) un professeur de Vienne, M. Stampfer, fit connaître un instrument semblable au fantascope sous le nom de *disques stroboscopiques;* mais dès le 20 janvier de la même année, Plateau avait donné la description de son appareil dans une lettre insérée dans la *Correspondance mathématique et physique;* ses droits de priorité étaient donc bien établis; toutefois il a reconnu que Stampfer et lui ont été conduits simultanément à la même invention et tous les deux à la suite de l'observation fondamentale de Faraday.

Je ne puis omettre de rappeler ici une expérience très importante et qui montre bien la persévérance avec laquelle Plateau creusait, creusait encore et toujours une idée et ses diverses conséquences.

Soit un disque noir percé de fentes équidistantes et disposé de manière qu'on puisse le faire tourner avec une vitesse variable à volonté; pendant que le disque tourne, regardons au travers un objet animé d'un mouvement périodique rapide, une corde en vibration, par exemple. Si la vitesse du disque est telle que chaque fente passe devant l'œil à l'instant précis où la corde se retrouve à une même extrémité de sa vibration, supposée de même amplitude, la corde ne pourra être vue que dans des positions identiques, et paraîtra parfaitement immobile. Pour une vitesse du disque très peu différente, la corde semblerait exécuter ses vibrations avec une lenteur d'autant plus marquée que la diffé-

rence de vitesse du disque serait plus petite. L'instrument en question fournit donc un moyen fort simple de faire paraître complètement immobile un objet animé d'un mouvement périodique très rapide, et de juger de la forme réelle des objets que leur vitesse empêche de distinguer.

Ainsi un simple disque percé, tournant avec une vitesse convenable, a permis à Plateau non seulement d'animer en apparence des figures convenables et convenablement placées, mais encore de faire paraître immobile un objet en mouvement périodique très rapide! Que faut-il admirer le plus, la beauté des résultats ou la simplicité des moyens?

Plateau attachait avec raison une grande importance à cette découverte : en 1849, il eut à faire valoir une première fois ses droits de priorité, à propos d'un mémoire publié en 1845 par Doppler qui réinventa l'instrument du physicien belge; depuis lors, bien des savants ont utilisé le même procédé, mais sans jamais, sauf deux ou trois exceptions, citer le nom du premier inventeur; aussi l'auteur a-t-il encore revendiqué énergiquement la découverte en question dans une Note rédigée à la fin de sa vie et qu'après sa mort, je me suis fait un devoir de communiquer à l'Académie.

III.

Travaux de Plateau relatifs aux apparences visuelles.

L'ensemble des expériences auxquelles le jeune physicien belge s'était livré jusqu'alors l'avait admirablement préparé à l'étude complète des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés ou qui accompagnent cette contemplation. Ses goûts artistiques ne l'avaient-ils

pas familiarisé avec la connaissance exacte de toutes les nuances? Ses observations antérieures n'étaient-elles pas un guide précieux dans l'étude si difficile qu'il allait entreprendre? D'ailleurs les recherches bibliographiques qu'il devait faire pour connaître exactement l'état de la science, ne lui suggèreraient-elles pas des faits nouveaux destinés à appuyer ses vues personnelles? Et que dire de l'exquise sensibilité de sa vue qui allait lui apporter un secours si important dans ses nouvelles expériences? A la vérité, ses yeux étaient devenus plus sensibles depuis la redoutable atteinte qu'ils avaient subie en 1829; mais les essais délicats et prolongés qu'il avait à effectuer ne devaient-ils pas aggraver fatalement l'état de sa vue? Assurément il eût été plus sage pour Plateau de ménager ses yeux autant que possible, mais l'amour de la science l'emporta; l'auteur persévéra dans ses efforts que l'Académie allait bientôt reconnaître publiquement en le nommant correspondant de la classe des sciences: en 1833, il présenta un mémoire devenu depuis célèbre et intitulé : *Essai d'une théorie générale des apparences visuelles;* c'était la première partie d'un grand travail qui devait embrasser l'étude de la persistance des impressions de la rétine, des couleurs accidentelles, de l'irradiation, des effets de la juxtaposition des couleurs et des ombres colorées L'auteur simplifie son vaste sujet en divisant tous ces phénomènes en deux grandes classes : la première, qui forme l'objet du mémoire en question, comprend les apparences qui succèdent à la contemplation des objets, la seconde, celles qui accompagnent cette contemplation même.

Nous avons déjà mentionné les importants résultats de l'auteur sur la persistance des impressions de la rétine; tâchons maintenant de donner une idée exacte et claire des autres phénomènes étudiés par Plateau.

Et d'abord qu'entend-on par couleurs accidentelles? Buffon a le premier désigné ainsi les apparences qui succèdent à la contemplation suffisamment prolongée d'un objet coloré placé sur un fond convenable. Par exemple, si l'on regarde fixement un objet rouge placé sur un fond noir, en tenant le regard constamment attaché sur le même point, on voit au bout de quelques secondes la couleur perdre peu à peu de son éclat; si, quelques secondes plus tard, on porte subitement les yeux sur une surface blanche, on voit bientôt paraître une image de même forme que l'objet mais *verte*, c'est-à-dire de la couleur complémentaire du rouge. — Réciproquement à la contemplation d'un objet vert succède une image rouge. Si l'objet est jaune ou bleu, l'image subséquente est violette ou orangée, et vice-versâ.

Ces apparences singulières sont soumises à des lois que Plateau a étudiées en détail et dont voici les plus importantes :

1° Les images qui succèdent à la contemplation d'un objet coloré présentent ordinairement des disparitions et des réapparitions alternatives : on peut même voir reparaître une ou plusieurs fois l'impression primitive. C'est ainsi qu'après avoir regardé assez longtemps un objet rouge, on peut ensuite voir se projeter sur une surface blanche u e image verte, remplacée bientôt par une image faible et fugitive, après quoi reparaît l'image verte, suivie de nouveau de l'image rouge, ainsi de suite. Plateau a vu reparaître ainsi le rouge jusqu'à cinq fois.

L'auteur croyait d'abord que la teinte de l'image accidentelle est toujours complémentaire de celle de l'objet préalablement contemplé; mais il a reconnu en 1875 (11) que la teinte accidentelle observée dépend des yeux de l'observa-

teur. Brücke avait déjà fait une remarque semblable dès 1865;

2° Les images accidentelles se produisent absolument de la même manière quand, après la contemplation prolongée de l'objet coloré, on ferme les yeux en ayant soin de les couvrir complètement d'un mouchoir sur lequel on applique les mains.

Cette propriété des images accidentelles est d'une importance capitale, comme nous le verrons bientôt.

3° L'image accidentelle paraît plus ou moins grande selon la distance sur laquelle on la projette : si la surface de projection est à la même distance de l'œil que l'objet, l'image se montre de la même grandeur que cet objet ; si la surface est plus ou moins éloignée que l'objet, la grandeur de l'image semble augmentée ou diminuée proportionnellement.

Cette loi, que le P. Scherffer avait déjà vérifiée en 1775 par des expériences directes, a été appliquée par l'auteur à une recherche fort curieuse (12), à savoir à une évaluation approchée de la distance à laquelle nous jugeons la lune.

On choisit, à l'époque de la pleine lune, un lieu d'observation suffisamment découvert, mais où se trouve au moins un mur éclairé soit par la lune, soit par les réverbères. Si le ciel est serein, on tient les yeux fixés pendant dix à vingt secondes sur une tache centrale de l'astre, puis on se tourne rapidement vers le mur en question pour y projeter l'image accidentelle sombre du disque lunaire. Si cette image paraît plus petite que l'astre on s'éloigne davantage du mur; on s'en rapproche dans le cas contraire. Quand on juge qu'il y a égalité entre les deux diamètres, il suffira de mesurer la distance qui nous sépare du mur pour avoir la distance à laquelle nous rapportons la lune;

4° Les couleurs accidentelles se combinent entre elles comme les couleurs réelles, c'est-à-dire que du rouge et du bleu donnent du vert, etc. ;

5° Les couleurs accidentelles se combinent avec les couleurs réelles comme ces dernières entre elles ; par exemple, du rouge accidentel et du bleu réel donnent du violet, etc.

Toutes les apparences qui succèdent à la contemplation d'un objet coloré offrent, d'après Plateau, les caractères suivants : persistance généralement très courte de l'impression primitive ; apparition de l'image accidentelle ; ordinairement disparitions et réapparitions successives et plus ou moins nombreuses de cette image accidentelle, et, dans certains cas, apparitions alternatives de l'impression primitive et de l'image accidentelle.

Passant alors en revue les diverses hypothèses imaginées par les physiciens pour expliquer ces singuliers phénomènes, il insiste surtout sur celle du P. Scherffer ; elle consiste à supposer que l'action soutenue des rayons d'une certaine couleur sur une partie de la rétine en diminue momentanément la sensibilité pour les rayons de cette couleur, et qu'ainsi les yeux portés sur une surface blanche ne sont plus sensibles qu'à la couleur complémentaire de celle qui a *fatigué* l'organe. Tout en reconnaissant que cette théorie, défendue aussi par Fechner, rend compte d'un grand nombre de faits, Plateau en signale plusieurs autres, et des plus importants, qu'elle est impuissante à expliquer, par exemple la production des couleurs accidentelles dans l'obscurité la plus complète, la combinaison des couleurs accidentelles avec les couleurs réelles, la marche en apparence irrégulière du décroissement que présentent les images accidentelles.

Écoutons maintenant l'explication proposée par Plateau :

« Pendant la contemplation d'un objet coloré, la rétine » exerce une réaction croissante contre l'action de la lumière » qui la frappe, et tend à se constituer dans un état opposé. » Conséquemment, après la disparition de l'objet, elle prend » spontanément cet état opposé, d'où résulte la sensation de » la teinte accidentelle; puis elle revient au repos en détermi- » nant, dans l'impression, une sorte d'état oscillatoire en » vertu duquel cette impression tend à passer alternative- » ment de la teinte accidentelle à la teinte primitive, et vice- » versâ Il en est de l'état physiologique de la rétine après » l'action prolongée de la lumière à peu près comme de » l'état d'un corps qui, écarté d'une position d'équilibre » stable puis abandonné à lui-même, revient au repos par » une suite d'oscillations décroissantes. »

Le principe de la réaction, énoncé par Plateau, explique très simplement tous les caractères des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation d'un objet coloré; il s'applique, du reste, immédiatement aux impressions du tact : « Après m'être tenu, dit Plateau, pendant quatre ou cinq » minutes, les extrémités de deux doigts posées contre » le bord d'une table, de manière à leur donner pendant » tout ce temps la sensation d'un objet saillant, je les trans- » portai sur la partie plane de la table, en appuyant un peu, » et j'éprouvai alors absolument la même sensation que si » la table eût présenté un creux en cet endroit : c'était donc » une sensation opposée, et l'illusion était parfaite. Je pro- » duisis l'effet contraire en appuyant le doigt sur une fente » ou mieux sur un trou circulaire de cinq ou six millimètres, » percé dans une planche, et en transportant ensuite ce » même doigt à côté sur la surface plane qui me parut alors » présenter une saillie. Plusieurs personnes ont répété ces » expériences avec le même succès. »

Mais le programme de recherches que s'était proposé Plateau était loin d'être exécuté : après avoir examiné les apparences qui succèdent à la contemplation des objets colorés, l'auteur s'attacha pendant longtemps à l'étude de l'*irradiation* (13), c'est-à-dire du phénomène en vertu duquel un objet lumineux environné d'un espace obscur paraît plus ou moins amplifié. Qui ne connaît, par exemple, l'apparence que manifeste la lune, quand elle se montre sous la forme d'un croissant et laisse distinguer en même temps le reste de son disque faiblement éclairé par la lumière cendrée ? Le contour extérieur de la portion lumineuse semble présenter alors une forte saillie sur celui de la portion obscure.

Autrefois il régnait parmi les astronomes une forte divergence d'opinion relativement à l'existence même de l'irradiation. On pouvait donc se demander : cet effet physiologique est-il réel et facile à constater? La réponse est positive et Plateau le prouve d'une manière claire et concluante. L'irradiation peut-elle être mesurée avec quelque précision? Sans doute, et à cette fin, l'auteur imagine un appareil aussi simple qu'ingénieux : c'est une plaque rectangulaire de cuivre noirci, ayant environ un millimètre et demi d'épaisseur, dix centimètres de hauteur et huit de largeur ; on trace sur la plaque des lignes parallèles aux bords, de manière à former à la surface quatre cases rectangulaires égales ; deux de ces cases, opposées par le sommet, sont enlevées ensuite à l'emporte-pièce ; il reste alors deux rectangles pleins, l'un par exemple en haut et à gauche, l'autre en bas et à droite ; ce dernier est rendu mobile, et peut être déplacé quand on le fait glisser, à l'aide d'une vis micrométrique, le long de deux coulisses fixées à la plaque, parallèles entre elles et à la direction du bord supérieur ou inférieur de la plaque.

L'appareil, ainsi constitué, est placé verticalement devant une fenêtre: on fait en sorte qu'il se projette sur le fond éclairé du ciel; alors l'irradiation de l'ouverture rectangulaire pratiquée vers le haut de la plaque, déplace vers la gauche de l'observateur le bord vertical de l'écran fixe adjacent; en même temps, l'irradiation de l'ouverture inférieure déplace en sens contraire, c'est-à-dire vers la droite de l'observateur, le bord vertical de l'écran mobile. Lorsque les deux bords ainsi déplacés en apparence, ont été amenés par le jeu de la vis micrométrique, l'un au-dessus de l'autre sur une même verticale, il suffit de mesurer l'écartement de ces deux bords dans l'espace, pour apprécier avec une grande exactitude la valeur de l'irradiation observée. Il suffit, en effet, de diviser la moitié de l'écartement par la distance de l'œil de l'observateur à l'appareil pour obtenir la grandeur angulaire de l'irradiation

C'est à l'aide de cet appareil que Plateau est parvenu à des lois bien remarquables et dont voici les plus intéressantes :

L'irradiation se manifeste à toute distance de l'objet qui la produit, depuis la plus courte distance de vision distincte jusqu'à un éloignement quelconque.

La largeur absolue qu'on attribue à la radiation est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle à la distance qui existe ou qui nous paraît exister entre l'objet et nous.

L'irradiation augmente avec la durée de la contemplation de l'objet; elle varie beaucoup d'un jour à l'autre, chez le même individu et pour un objet d'un même éclat.

L'irradiation moyenne, développée par un même éclat, est très différente d'un individu à l'autre.

L'irradiation croît avec l'éclat de l'objet, mais suivant une loi beaucoup moins rapide.

Lorsque le champ qui environne l'objet n'est pas complètement noir, l'irradiation développée le long du contour de cet objet est diminuée, et cela d'autant plus que l'éclat du champ approche davantage d'être égal à celui de l'objet. Si cette égalité a lieu, l'irradiation s'évanouit.

Deux irradiations en regard et suffisamment rapprochées éprouvent l'une et l'autre une diminution. Cette diminution est d'autant plus considérable que les bords des espaces lumineux d'où émanent les deux irradiations sont plus voisins.

L'auteur attachait une grande importance à cette dernière proposition : elle lui servait à l'explication de bien des phénomènes curieux; par exemple, dit-il, c'est à l'espèce de neutralisation de deux irradiations voisines que nous sommes redevables de pouvoir distinguer, même à la clarté du soleil, les traits les plus fins de l'écriture la plus déliée, d'apercevoir un cheveu, même un fil de cocon projeté sur le ciel, etc. : car l'irradiation, même à la distance de la vision distincte, serait beaucoup plus que suffisante pour effacer complètement ces objets si minces, si les empiètements qui tendent à se produire des deux côtés n'éprouvaient une diminution considérable.

Les limites assignées à cette notice ne me permettent pas de suivre l'auteur dans les beaux développements de son travail et dans la description des faits vraiment remarquables qui servent à appuyer sa thèse; ces faits n'ont jamais été mis en doute, même aujourd'hui où l'on a montré que certains phénomènes astronomiques attribués par Plateau à l'irradiation sont de simples effets de diffraction.

La cruelle infirmité dont l'auteur a été frappé en 1843 l'a mis alors dans l'impossibilité d'étudier en détail les autres appa-

rences accidentelles de simultanéité; mais il avait exposé ses idées générales dans un supplément au *Traité de la lumière* de Herschel. Voit-il avec Rumford une ombre rouge produite sur un papier blanc éclairé par la lumière verte? ou bien constate-t-il d'après Meunier, que si l'intérieur d'un appartement n'est éclairé que par la lumière du soleil transmise au travers d'un rideau d'étoffe colorié et percé d'une petite ouverture, l'image de celle-ci sur un papier blanc paraît vivement colorée d'une teinte complémentaire de celle du rideau? enfin répète-il les expériences de Prieur de la Côte-d'or, du Dr Smith, de M. Chevreul ? il rattache tous les effets observés à un seul et même principe:

Lorsque nous regardons directement ou indirectement un espace coloré, il se manifeste au dehors de son contour et jusqu'à une distance assez grande, l'apparence plus ou moins prononcée d'une couleur complémentaire de la sienne; le noir et le blanc sont assimilés dans ce cas à deux couleurs complémentaires l'une de l'autre.

Si deux espaces colorés sont voisins l'un de l'autre, l'effet est alors réciproque eu égard à l'étendue et à l'éclat de chacun des deux objets.

Il explique ainsi bien simplement les applications nombreuses des couleurs accidentelles dans l'art d'assortir les teintes, applications indiquées par M. Chevreul : arrangement du mobilier, des tentures, disposition des fleurs dans un jardin, choix des couleurs des vêtements, etc. C'est encore par l'influence de la différence d'éclat qu'il rend compte de la manière de juger l'effet d'un tableau en le regardant à travers un tube noir, de l'effet magique du diorama et en général de tous les effets des décorations théâtrales.

En comparant les résultats obtenus quant aux couleurs

accidentelles qui accompagnent la contemplation des objets colorés, Plateau fait remarquer qu'à partir du contour coloré, l'impression réelle se propage jusqu'à une certaine distance; au delà se développe la couleur accidentelle, et plus loin encore, la couleur réelle de l'objet se développe parfois de nouveau. C'est ce qui lui permet de faire ce rapprochement fort ingénieux, savoir que les phénomènes des couleurs accidentelles simultanées sont pour ainsi dire relativement à l'*espace* ce que les couleurs accidentelles par succession sont par rapport au *temps*. Suivons le raisonnement de l'habile physicien :

« Lorsque la rétine, après avoir été excitée pendant un » certain temps par la lumière émanée d'un objet, est subite- » ment soustraite à cette action, l'impression persiste encore » pendant quelques instants; de même, pendant que la » rétine est soumise à l'action de la lumière émanée d'un » objet, l'impression s'étend jusqu'à une petite distance » autour de l'image de cet objet. D'une part, la persistance » de l'impression primitive et les couleurs accidentelles de » succession constituent le passage de l'état d'excitation » d'une portion de la rétine à l'état normal, lorsqu'on envi- » sage ce passage selon *le temps*. D'autre part, l'irradiation » et les couleurs accidentelles simultanées constituent le » passage de l'état d'excitation de cette même portion de la » rétine à l'état normal quand on considère ce passage selon » l'*espace*. »

Malgré la simplicité du point de vue sous lequel Plateau avait réuni tant de phénoménes différents entre lesquels on n'avait aperçu jusque-là aucun lien, il s'éleva bientôt des objections assez nombreuses; mais aucune ne portait sur le pcincipe général lui-même; la plupart des critiques n'avaient

été suggérées à leurs auteurs que par des faits faussement interprétés ou même par l'ignorance des détails de la théorie mise en suspicion. Aussi Plateau réussit-il aisément à réfuter les arguments qu'on lui avait opposés; mais l'avenir réservait, comme nous le verrons, des attaques plus vives et plus puissantes contre les idées du physicien belge.

La santé générale de Plateau était à peine rétablie après la terrible affection qui l'avait complètement privé de la vue, lorsque l'infatigable chercheur fit connaître une série d'applications curieuses de la persistance des impressions de la rétine : tantôt il fournit le moyen de faire passer une teinte à une autre par les nuances intermédiaires d'une extrême suavité; tantôt il invente différents systèmes d'anorthoscopes par lesquels il parvient aux anamorphoses les plus variées et les plus intéressantes; tantôt enfin il décrit une combinaison du fantascope et de l'anorthoscope, grâce à laquelle l'apparence de la vie et des mouvements des figures dessinées peut être observée directement et par plusieurs personnes à la fois.

Je ne puis m'empêcher de rappeler ici le résultat produit par l'un des disques de Plateau : « l'image représente une » tête de démon s'inclinant vers un feu de charbon, puis se » redressant pour reprendre haleine, s'inclinant de nouveau » pour souffler, et ainsi de suite..... » A la prière de Plateau, son ami Madou avait bien voulu dessiner le modèle de la tête, prise au moment où elle souffle avec le plus de force : l'ingénieux physicien augmenta ensuite convenablement les dimensions du dessin, et transporta la figure dans l'un des compartiments du disque; « les autres étaient » occupés par des figures modifiées graduellement et exé- » cutées avec le plus grand soin; soumis ensuite à l'effet

» combiné du phénakisticope et de l'anorthoscope, tous ces » dessins se résolvaient en un petit souffleur animé en apparence, et capable d'exciter une véritable admiration chez » toutes les personnes qui voyaient fonctionner l'appareil ».

Enfin, parmi les applications intéressantes de la persistance des impressions de la rétine, Plateau a fait connaître une illusion très bizarre et d'une grande importance au point de vue physiologique : sur un disque de carton, on construit deux spirales d'Archimède parallèles et formant par leur ensemble une bande blanche de deux millimètres de largeur; le fond du disque est ensuite complètement noirci; on le fait tourner alors avec une vitesse de six à sept tours par seconde, et on le regarde, en tenant les yeux fixés sur son centre, pendant un temps suffisant mais trop court pour blesser la vue ; si l'on porte, aussitôt après, les yeux sur un autre objet quelconque, sur le visage d'une personne par exemple, il se manifeste un effet bien singulier : la tête de la personne paraît pendant un moment aller en rapetissant. Une rotation préalable du disque en sens contraire donne lieu à un effet opposé, c'est-à-dire que la tête de la personne semble aller en grossissant.

Cette illusion rappelle les apparences observées après que les yeux ont reçu l'impression prolongée d'objets animés d'un mouvement réel ou supposé de translation rapide Qui n'a remarqué en effet, après avoir été transporté en voiture, les objets qui bordent la route et passent rapidement à côté de la voiture, paraissant, dès qu'elle s'arrête, animés d'un mouvement en sens contraire? Même illusion après qu'on a tourné pendant quelques instants sur soi-même. Dans le cas du disque, l'apparence réitérée de l'agrandissement des anneaux blancs produits par les diverses portions de la bande en

spirale est suivie pareillement d'une illusion opposée, c'est-à-dire d'un rapetissement. Comme le dit à juste titre l'auteur que nous citons presque textuellement, « la tendance de » l'organe à nous donner la sensation d'un mouvement con- » traire à celui dont il a reçu l'impression prolongée, peut » être considérée comme un fait général ».

Comment ne pas regarder ce fait comme un nouvel argument en faveur du principe des oscillations des impressions, principe qui sert de base à la théorie proposée par Plateau pour rendre compte des couleurs accidentelles?

Toutefois cette théorie, après avoir été adoptée en France (14), a été fortement attaquée en Angleterre par Brewster (15) et en Allemagne par plusieurs physiciens, surtout par M. Fechner (16) qui défend les idées du P. Scherffer; M Helmholtz lui-même se range parmi les adversaires de Plateau. A ceux qui soutiennent que l'apparence d'une teinte accidentelle est due simplement à la fatigue de l'organe visuel, le physicien belge répond que cette apparence se produit même dans l'obscurité la plus complète; lui objecte-t-on que les yeux perçoivent de faibles sensations de lumière dans cette dernière condition, Plateau prouve d'une manière saisissante que la lumière propre de l'œil admise par Fechner et Helmholtz est perçue par quelques personnes sans doute, mais n'existe absolument pas pour beaucoup d'autres. A tous ses contradicteurs enfin, il oppose l'état oscillatoire succédant à une impression prolongée et subitement interrompue.

En 1876 (17), Plateau a examiné les théories avancées par les physiciens qui n'admettaient pas la théorie de la propagation de l'impression dans le phénomène de l'irradiation. Arago, Fechner, Fliedner, Cramer, Burckhardt, Volkmann et

Helmholtz l'attribuent à certains défauts de la vision; Powell et André regardent au contraire l'irradiation comme un simple effet de diffraction.

Plateau soumet chacune de ces explications à l'épreuve de l'expérience, et, sauf la dernière, les réfute de la manière la plus sérieuse. Serait-il vrai de dire que l'irradiation est due à l'action combinée de la diffraction et de la propagation de l'impression? C'est ce que l'avenir décidera.

Comme l'a très bien dit M. le professeur Delsaulx dans ses Notices remarquables sur les travaux scientifiques de Joseph Plateau, le physicien belge « a eu de nombreux adversaires » sur le terrain de la théorie, il leur résista avec honneur, » souvent avec succès. Mais sur le terrain des faits, disons-» le à sa louange, il n'eut jamais de contradicteur. Ses études » expérimentales sur les apparences visuelles sont un modèle » achevé de méthode dans la recherche; de perspicacité dans » l'analyse, de précision dans les mesures et de simplicité en » même temps que de clarté dans l'exposition. Il n'est point » de travaux, dans nos grandes collections académiques, » capables de former aussi sûrement et aussi rapidement à » l'art de l'expérimentation, un jeune homme désireux de » contribuer au progrès des sciences.

» Rien de plus touchant que de lire, dans l'avant-propos » de la Bibliographie analytique des principaux phénomènes » de la vision (18), ouvrage monumental, publié par ses soins » et ceux de ses amis à la fin de sa vie, les conseils qu'il » donne aux physiciens pour les prémunir contre le funeste » accident dont il fut la victime.

»» Les expériences qui provoquent les phénomènes suc-»» cessifs à la contemplation d'objets brillants sont dange-»» reuses; c'est à la suite d'une expérience imprudente de

» ce genre, que s'est développé chez moi le germe de l'affec-
» tion qui a fini par me priver complètement de la vue; je
» ne saurais donc engager trop fortement les physiciens et
» les physiologistes à s'abstenir de semblables essais, qui
» ne présentent qu'un intérêt bien minime à côté des maux
» qu'ils peuvent entraîner; les observations faites jusqu'ici
» sont d'ailleurs assez multipliées pour qu'on se dispense
» d'en entreprendre de nouvelles. »

IV.

Recherches de Plateau sur l'équilibre des liquides soustraits à l'action de la pesanteur.

En 1840, Plateau fit une observation fortuite qui lui donna l'idée d'une expérience devenue célèbre : son préparateur avait versé un peu d'huile grasse dans un vase contenant un mélange d'eau et d'alcool; le professeur vit avec surprise les petites masses d'huile affecter la forme sphérique; aussitôt il appliqua sa maxime consistant *à s'étonner à propos;* il fit du fait observé le sujet de longues réflexions et conçut un système d'expériences qui devait être appelé au plus brillant avenir. En 1842, l'habile et ingénieux physicien présenta à l'Académie un *Mémoire sur les phénomènes d'une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur.*

Pour soustraire une masse liquide d'un grand volume à l'action de la pesanteur, Plateau fit à dessein ce que son préparateur avait fait par hasard et sans but; il introduisit une huile grasse au milieu d'un mélange d'eau et d'alcool en proportions convenables. Rien d'aussi simple que le raisonnement qui lui servit de guide : d'une part, sous même

volume, le poids de l'huile est intermédiaire entre ceux de l'eau et de l'alcool; d'autre part, la liqueur alcoolique ne se mêle pas à l'huile; de là cette conséquence immédiate que si les proportions d'eau et d'alcool sont convenablement choisies, le volume de l'huile introduite pèsera précisément autant que le liquide alcoolique déplacé, et sera libre d'obéir à ses attractions propres ainsi qu'aux autres forces mises en jeu. Voilà comment, dit Plateau, on obtient le singulier spectacle d'une masse considérable de liquide suspendue à l'état de liberté et affectant la forme d'une sphère parfaite.

Telle est la mémorable expérience qui devait populariser le nom de Plateau dans le monde entier, et devenir une source inépuisable de recherches non seulement pour l'illustre physicien lui-même, mais encore pour de nombreux chercheurs dans le domaine de l'observation ou de la théorie! Comme l'histoire de la science en offre maint exemple, c'est un fait en apparence insignifiant, mais tombé sous les yeux d'un homme de génie, qui est devenu le point de départ d'une longue série de découvertes les unes plus belles et plus étonnantes que les autres.

Représentons-nous Plateau au moment où il vient de réaliser une grande sphère d'huile suspendue dans le liquide alcoolique et assistons par la pensée aux opérations successives auxquelles il va se livrer; autant d'opérations, autant de questions que le physicien va poser à la nature Et d'abord, grâce à une disposition très simple qu'il a imaginée, il imprime à la masse d'huile un léger mouvement de rotation. Regardez, la masse s'aplatit dans le voisinage de l'axe et se renfle à l'équateur : telle la terre à l'époque primitive où elle était fluide et tournait sur elle-même, s'est aplatie aux pôles et renflée à l'équateur!

Nouvelle opération. Il communique une vitesse graduellement croissante; bientôt la masse se creuse autour de l'axe de rotation, s'étend toujours dans le sens horizontal et se transforme enfin en un large et bel anneau. Les cieux n'offrent-ils pas l'exemple d'une formation analogue, l'anneau de la planète Saturne?

Troisième opération. Il imprime à la masse d'abord sphérique une vitesse de rotation considérable; il se forme rapidement un anneau, relié à la masse centrale par une mince pellicule. La rotation cesse brusquement Voyez-vous la pellicule se rompre, l'anneau demeurer isolé et la masse centrale affecter la forme sphérique? C'est la curieuse représentation de la planète Saturne et de son anneau.

Enfin, après un légère modification de l'appareil, l'opérateur imprime un mouvement de rotation à la masse, et, au lieu d'arrêter ce mouvement quand l'anneau est bien développé, il continue à tourner la manivelle; bientôt la pellicule centrale se rompt, de nouvelles masses d'huile sont chassées vers l'anneau, qui perd sa régularité, puis se subdivise en plusieurs masses isolées qui tournent autour de l'axe en même temps qu'elles tournent sur elles-mêmes. N'est-ce pas l'image, extrêmement réduite mais fidèle, de la formation des planètes d'après l'hypothèse de Laplace, par la rupture des anneaux cosmiques dus à la condensation de l'atmosphère solaire?

Malgré les nombreuses et frappantes analogies entre les phénomènes offerts d'un côté par de petites masses d'huile, de l'autre par les grandes masses planétaires, il y a une différence essentielle entre les forces qui sont en jeu dans les deux cas. Écoutons la déclaration expresse de Plateau :

« Les forces figuratrices d'une sphère d'huile immergée

» dans le liquide alcoolique n'émanent que d'une couche » superficielle dont la minceur est extrême. Au contraire, » dans une grosse masse céleste supposée fluide, l'action de » la couche superficielle est insensible, et l'attraction efficace est l'attraction universelle en vertu de laquelle toutes » les parties de la masse agissent les unes sur les autres, » quelles que soient leurs distances mutuelles. Ces deux » espèces d'attraction doivent donc produire des résultats » différents; si toutes les deux donnent la sphère, c'est à » cause de la symétrie parfaite de cette figure; mais, à part » ce cas spécial, on se tromperait étrangement si l'on voulait » tirer de mes expériences quelque induction à l'égard de » faits astronomiques. »

Cet avis est formel; toutefois, il n'a pu empêcher les savants de faire la comparaison désavouée d'avance par l'éminent physicien.

Après avoir obtenu ces brillants résultats, Plateau interroge l'expérience à un autre point de vue : « Lorsque, dit-il, un » liquide s'élève dans un tube par l'effet des forces capil- » laires, son ascension est limitée par le poids de la colonne » soulevée. Mais si l'on peut soustraire le liquide à l'action » de la pesanteur, il devra par conséquent s'élever jusqu'au » haut du tube, quels que soient la longueur et le diamètre » de celui-ci, abstraction faite toutefois des petites résis- » tances dues au frottement et à la viscosité du liquide. » Soumise à l'épreuve de l'observation, cette déduction fut pleinement confirmée : l'huile soustraite à l'action de la pesanteur s'éleva lentement jusqu'au haut d'un tube ayant un centimètre environ de diamètre intérieur et onze centimètres de longueur.

Après la publication de ce mémorable travail, Plateau

poursuivit avec ardeur ses études dans la voie féconde qu'il venait d'ouvrir; déjà se trouvaient réunis sous sa main de nombreux matériaux destinés à la rédaction de nouveaux mémoires lorsque se déclara la cruelle maladie qui devait frapper d'une cécité complète l'éminent professeur, le zélé directeur du cabinet de physique, le chercheur infatigable, l'époux dévoué, l'excellent père de famille! L'abandon forcé de sa chaire et de son cabinet de physique, l'objet constant de ses soins et de ses soucis, la renonciation à toutes ses expériences, sa position matérielle et l'avenir de sa famille gravement compromis, telle était la triste perspective qui s'ouvrait devant lui à la fin de cette année si néfaste, 1843.

Victime de son dévouement à la science, il montra un courage, une résignation à toute épreuve; sa jeune femme l'entoura des soins les plus tendres et puisa de l'énergie dans la force d'âme de son mari. Pendant ces années, j'allais dire ces campagnes si douloureuses, la mère dévouée, la femme si rudement éprouvée fut constamment sur la brèche.

Heureusement, après tant de souffrances, le malade reprit peu à peu des forces, et bientôt il eut la satisfaction d'être délivré de toute préoccupation matérielle, de toute crainte sérieuse pour l'avenir des siens. Le 29 juin 1844, il fut nommé professeur ordinaire et, peu de temps après, un arrêté royal contresigné par l'honorable M. Rogier lui assura la jouissance de son traitement intégral : grande et noble mesure, bien digne de l'éminent homme d'État dont le pays s'honore et légitimée, du reste, par quarante années de travail et par une série de découvertes qui ont illustré la science belge dans le monde entier!

La santé de Plateau fut à peine rétablie qu'il dirigea de nouveau toutes ses idées vers les recherches qu'il avait dû si

fatalement interrompre et que désormais il ne pourrait plus reprendre qu'avec les yeux d'autrui. Mais il n'eut pas à s'appliquer l'antique adage du poète :

> Donec eris felix, multos numerabis amicos;
> Tempora si fuerint nubila, solus eris;

car bien des personnes avaient compati à ses malheurs, et plusieurs même se mirent entièrement à sa disposition au premier appel que leur adressa le physicien aveugle. Parmi ces amis dévoués, je dois citer principalement Duprez, Lamarle, Manderlier et M. Donny. Plateau leur témoigna publiquement sa vive reconnaissance : « Grâce à leur généreux concours, dit-il, la carrière de la science demeure ouverte pour moi; je puis, malgré l'infirmité dont je suis atteint, mettre en ordre les matériaux que j'ai amassés et même entreprendre des recherches nouvelles ».

Une fois en possession du moyen de soustraire un liquide à l'action de la pesanteur, Plateau ne suivit pas l'exemple de Boyle et de Segner qui avaient approché bien près du procédé du physicien belge, mais sans savoir en tirer parti (19). En 1676, Boyle avait constaté qu'une goutte d'essence de térébenthine descend à travers de l'alcool concentré en affectant une forme sensiblement sphérique; en 1751, Segner énonça le principe suivant : « une goutte liquide immergée dans un autre liquide de même densité et ne se mêlant pas à elle, prendra identiquement la même forme qu'une goutte dépourvue de pesanteur ». Or ni l'un ni l'autre n'avaient su profiter soit du fait observé, soit du principe énoncé. Plateau, au contraire, s'étonna à propos, creusa profondément la question et fut conduit aux résultats les plus remarquables.

Et quel est le point de départ de ses études? C'est la célèbre théorie de Laplace qui établit les principes suivants : tout liquide exerce sur lui-même, en vertu de sa cohésion, une pression normale à la surface libre en chaque point; la pression dont il s'agit émane d'une couche superficielle excessivement mince; enfin cette même pression équivaut à une quantité constante augmentée du produit de la courbure moyenne de la surface au point considéré par un facteur constant qui dépend de la nature du liquide.

Plateau conclut de là que la surface libre d'un liquide sans pesanteur doit avoir partout une courbure moyenne constante; dès ce moment il va rechercher non seulement les diverses figures d'équilibre possibles, mais encore soumettre la théorie de Laplace à des vérifications aussi nombreuses que décisives.

Et d'abord, la forme sphérique est-elle conforme à la condition générale? Sans doute, car la courbure y est la même partout. Et puis, est-il vrai que les actions figuratrices émanent d'une couche superficielle d'une épaisseur extrêmement minime? Oui. Car si l'on plonge entièrement un système solide quelconque suspendu à un fil de fer très mince, dans l'intérieur d'une grosse sphère d'huile en équilibre au sein du mélange alcoolique, la forme sphérique se rétablit exactement, du moins à partir d'une petite distance du fil métallique. Au contraire, il suffit de mettre en contact avec la sphère d'huile une plaque de fer préalablement huilée pour qu'on voie immédiatement la masse s'étendre sur la plaque et affecter une figure toute différente.

Après avoir décrit ces faits et bien d'autres encore pour vérifier le principe de la couche superficielle active, il passe à celui des pressions qu'elle exerce : une plaque circulaire

percée qu'il fait pénétrer par son bord dans une sphère d'huile d'un diamètre moindre, est garnie d'abord de deux segments sphériques inégaux; mais bientôt le segment le plus fortement courbé chasse du liquide vers l'autre segment à travers l'ouverture de la plaque, et l'équilibre n'a lieu qu'au moment où les deux segments sont devenus parfaitement égaux.

Plateau multiplie ses expériences de vérification et parvient même, toujours en s'appuyant sur la formule de Laplace, à réaliser une lentille d'huile d'olive possédant toutes les propriétés des lentilles convergentes; elle grossit les objets vus au travers, et, comme on est maître d'en faire varier la courbure à volonté, elle peut produire tel grossissement qu'on désire.

Il étudie ensuite les surfaces sphériques concaves, et parvient à réaliser, au moyen d'une lentille convergente et d'une lentille divergente toutes les deux formées d'huile, une excellente lunette de Galilée grossissant environ deux fois les objets éloignés et donnant des images parfaitement nettes et extrêmement peu irisées.

La sphère est la seule surface fermée qui puisse limiter une masse liquide sans pesanteur; parmi les surfaces illimitées se présente d'abord le plan, dont la courbure est partout nulle; Plateau déduit de là qu'on doit pouvoir former des polyèdres entièrement liquides; il parvient en effet à réaliser le curieux spectacle de cubes, de parallélipipèdes, de prismes entièrement liquides à l'exception de leurs seules arêtes, c'est-à-dire des fils des charpentes polyédriques employées. L'ingénieux physicien ne manque pas de se servir d'un prisme triangulaire d'huile pour produire le phénomène de la dispersion de la lumière; il obtient ainsi un beau spectre solaire à l'aide d'un prisme à faces liquides.

On le voit, à peine le chercheur infatigable est-il parvenu à une déduction analytique quelconque, l'ingénieux physicien la vérifie par des expériences aussi élégantes que démonstratives.

Après la sphère et le plan, l'auteur étudie le cylindre, parce que cette surface a l'une de ses courbures nulle, l'autre constante et égale à l'inverse du rayon même du cylindre. Plateau procède à la réalisation de cette nouvelle figure, toujours dans son mélange d'eau et d'alcool. Il serait trop long de décrire ici ses expériences; je me bornerai à énoncer un des résultats les plus remarquables et les plus féconds, à savoir qu'*un cylindre liquide devient instable dès que sa longueur excède le contour de sa section droite.*

Il confirme cette proposition très importante par des expériences variées, et rappelle à ce propos la transformation d'un fil de métal fondu par une décharge électrique; le fil est changé en une série de sphères isolées; le fait était connu depuis longtemps, mais Plateau le premier en a donné la raison. La rigueur de ses déductions lui permet même d'indiquer les détails de la transformation d'un long cylindre liquide : celui-ci se convertit en une série de sphères isolées, égales en diamètre, également espacées, ayant leurs centres sur la droite qui formait l'axe du cylindre, et dans les intervalles sont rangées, suivant le même axe, des sphérules de différents diamètres; si les conditions sont normales, les sphérules sont au nombre de trois, une grosse et deux petites.

Plateau cherche alors quelles sont, parmi les surfaces de révolution, celles qui, outre la sphère, le plan et le cylindre, conviennent à une masse liquide sans pesanteur; la ligne méridienne de la première est une courbe ondulée s'étendant à l'infini le long de l'axe, dont elle se rapproche et s'éloigne

périodiquement de quantités égales ; la figure elle-même s'étend à l'infini et se compose d'une suite régulière de renflements et d'étranglements égaux; l'auteur l'appelle *onduloïde*.

Pour passer de la réalisation d'une masse liquide cylindrique stable s'appuyant sur deux anneaux à celle d'une portion d'onduloïde, il suffit de rapprocher les anneaux, ce qui amène un segment renflé d'onduloïde, ou bien de les écarter, et alors la figure obtenue est un segment étranglé d'onduloïde dont le cercle de gorge occupe le milieu. Dans les deux cas, les portions du liquide qui s'appuient sur les anneaux sont terminées par des calottes sphériques convexes.

Si le rapport de la distance des anneaux à leur diamètre est inférieur à deux tiers, et qu'on ait réalisé pour cette distance un segment étranglé, on peut transformer les calottes sphériques convexes par des bases planes, en enlevant graduellement de l'huile au moyen d'une petite seringue en verre. La ligne méridienne de la surface ainsi obtenue est une chaînette, et la surface elle-même un *caténoïde*.

Si l'on continue l'exhaustion de l'huile, les bases de la figure se creusent et deviennent des surfaces sphériques concaves : la ligne méridienne est alors une portion d'une courbe illimitée qui se compose d'une suite indéfinie de nœuds égaux reliés par des arcs égaux, et rangés le long de l'axe de révolution.

Ainsi que Plateau le démontre aisément, les seules figures d'équilibre de révolution sont la sphère, le plan, le cylindre, l'onduloïde, le caténoïde et le nodoïde.

Allons-nous suivre l'auteur dans l'étude des propriétés de ces dernières figures? Si les bornes que nous devons nous

assigner dans cette notice le permettaient, nous verrions que dans ces sortes de recherches, le physicien belge avait un sens géométrique exquis; comme l'a dit avec raison M. le professeur Delsaulx (20), « Plateau concevait presque sans » effort ce que le calcul analytique ne trouve qu'avec peine, » et le démontrait en le rattachant à quelque propriété phy- » sique. Ses raisonnements pleins de pénétration et de finesse » rappellent souvent à l'esprit du lecteur le coup d'œil de » Foucault, comme ses recherches expérimentales, par la » direction qu'il sait leur imprimer, éveillent tout naturel- » lement le souvenir de la méthode de Faraday .»

Mais voici que devant le chercheur infatigable s'ouvre un nouvel et magnifique champ d'exploration; partant du principe que toute figure d'équilibre en relief a sa correspondante identique en creux, il arrive à conclure qu'abstraction faite de la très faible action de la pesanteur, une lame liquide mince réalisée dans l'air doit affecter identiquement la même figure que celle d'une masse liquide pleine non pesante.

Pour étudier ses figures laminaires, Plateau invente un liquide spécial qu'il appelle *liquide glycérique :* c'est un mélange de trois volumes d'eau de savon de Marseille filtrée et de deux volumes de glycérine pure; soufflée au moyen de ce mélange, une grosse bulle peut persister pendant des heures. Un jeu d'enfant va permettre à Plateau de se livrer aux plus hautes abstractions : non seulement il déterminera la pression exercée par l'air renfermé dans une sphère laminaire, mais encore il trouvera que l'épaisseur d'une lame de liquide glycérique passant du jaune au blanc du premier ordre est égale à cent treize millionièmes de millimètre; il déduira de là une conséquence d'une haute portée, savoir que le rayon d'activité sensible de l'attraction moléculaire

de ce liquide est inférieur à un dix-sept millième de millimètre.

A propos des figures d'équilibre qui ne sont pas de révolution, Plateau énonce un principe général qui permet de réaliser à l'état laminaire toute surface à courbure moyenne nulle dont on connaît soit l'équation en coordonnées finies, soit la génération géométrique. Il réalise successivement l'hélicoïde gauche à plan directeur, les quatre autres hélicoïdes à courbure moyenne constante (de Lamarle), plusieurs surfaces à aire minimum trouvées par Scherk et par M. Catalan, et montre par de nombreux exemples que ses procédés sont d'une merveilleuse efficacité pour vérifier un grand nombre de résultats mathématiques. Il n'y a pas, à notre connaissance, d'exemple où l'observation ait appuyé la théorie sous des formes plus ravissantes! Quoi de plus beau, aux yeux d'un mathématicien, que ces légères figures parées des plus brillantes couleurs, et douées malgré leur fragilité extrême, d'une étonnante persistance! Je n'oublierai jamais le ravissement où était plongé le savant général Ménabréa, lorsque, dans une conférence donnée à Paris en 1864 par l'abbé Moigno, j'avais reproduit quelques expériences avec les charpentes métalliques de Plateau : il ne pouvait se lasser d'admirer la perfection des surfaces dessinées par le liquide et se demandait sans cesse comment un physicien privé totalement de la vue avait pu obtenir d'aussi magnifiques résultats.

Plateau étudie ensuite les systèmes laminaires, c'est-à-dire les combinaisons des lames entre elles; mais avant de décrire ses expériences, il rappelle que la couche superficielle des liquides possède une propriété singulière consistant en ce qu'elle se trouve dans un état continuel de tension, et, par

suite, fait incessamment effort pour se contracter. Cette propriété merveilleuse, dont l'idée a été émise pour la première fois par Segner, a été invoquée par Leidenfrost en 1756, admise par Monge en 1787 et par Young en 1805 et rejetée pour ainsi dire par Laplace en 1813; mais l'existence de la tension a été démontrée analytiquement par Mossotti en 1843, rendue manifeste par Henry en 1844, heureusement appliquée et mesurée par Hagen en 1845 et 1849, démontrée de nouveau théoriquement par Lamarle en 1864, établie enfin d'une manière certaine par deux expériences de Dupré de Rennes en 1865, l'une faite sur une lame liquide, l'autre sur la surface libre d'une masse liquide pleine. Depuis lors le principe de la tension a servi de point de départ à un grand nombre de recherches intéressantes.

Plateau démontre la nécessité d'une tension superficielle en invoquant la pression capillaire exercée par une surface liquide courbe: déjà Mossotti avait établi la même propriété en s'appuyant sur un théorème de statique d'après lequel toute surface courbe soumise en tous ses points à une pression normale proportionnelle à la courbure moyenne de la surface en ce point, éprouve nécessairement une tension superficielle constante dans toute son étendue, et réciproquement, toute surface soumise à une tension superficielle constante, éprouve en chaque point une pression égale au double produit de la tension par la courbure moyenne de la surface en ce point.

Ce théorème me paraît inattaquable, même quand on l'applique aux liquides dans une mesure compatible avec la nature de ces corps, et démontre d'une façon péremptoire que la tension superficielle et la pression normale entraînent l'une l'existence simultanée de l'autre; on peut donc s'étonner à

bon droit que Laplace, après avoir magistralement démontré l'existence et déterminé la valeur de la pression normale exercée par une surface liquide courbe, n'en ait pas déduit comme conséquence nécessaire la force contractile de la couche superficielle, et même ait voulu jeter des doutes sur la réalité de cette force défendue par Young. Sont-ce les réserves exprimées par l'illustre auteur de la *Théorie de l'action capillaire*, qui font persister encore aujourd'hui plusieurs physiciens à regarder la tension superficielle des liquides comme une conception commode mais non fondée? Je suis porté à le croire, car ils n'appuient leur opinion sur aucun argument direct, et se contentent de mettre en avant la possibilité d'expliquer tous les phénomènes capillaires à l'aide des pressions de Laplace ou de la théorie de Gauss; mais cet argument n'a, selon nous, aucune valeur absolue, puisque la tension superficielle et la pression normale n'existent jamais l'une sans l'autre.

C'est la coexistence de ces deux forces qui a guidé Plateau dans l'étude de ses charmants systèmes laminaires qu'on obtient en plongeant dans le liquide glycérique des charpentes en fils de fer dessinant les arêtes d'un polyèdre régulier quelconque. Par exemple, si l'on plonge dans le liquide glycérique la charpente du tétraèdre régulier et qu'on l'en retire au bout de quelques secondes, on la trouve occupée par un assemblage de six lames partant respectivement des six arêtes du tétraèdre, et aboutissant toutes à un même point qui n'est autre que le centre de gravité de la figure; les lames sont planes, et par conséquent leurs intersections sont droites. Dans la charpente cubique, le système laminaire est formé de douze lames partant respectivement des douze arêtes solides et aboutissant à une lamelle centrale quadrangulaire. Ces

systèmes laminaires sont vraiment admirables; ils sont d'une régularité parfaite, leurs arêtes liquides ont une finesse extrême, et leurs lames étalent après quelque temps les plus riches couleurs.

Plateau a découvert les lois qui régissent la disposition des lames d'un système laminaire quelconque; voici les principales :

1° De chaque arête de la charpente solide part une lame;

2° A une même arête liquide n'aboutissent jamais que trois lames, et celles-ci font entre elles des angles égaux à 120°;

3° Les arêtes liquides qui aboutissent à un même point dans l'intérieur d'un système quelconque sont toujours au nombre de quatre, et forment entre elles des angles égaux à 109°28'.

Ces lois ont été rattachées plus tard par Ernest Lamarle (21) à un seul et même principe, savoir : *Dans tout système laminaire en équilibre stable, la somme des aires des lames est un minimum*. Ce principe lui-même ne constitue-t-il pas une conséquence immédiate de l'action de la force contractile? Nous croyons pouvoir affirmer que les physiciens qui ont jeté quelque doute sur l'existence réelle de la tension des liquides, ou bien n'ont pas lu les Mémoires de Plateau et de son savant collaborateur Lamarle, ou bien ne les ont pas étudiés sans idée préconçue.

Plateau a appliqué d'une façon curieuse sa théorie à la mousse formée sur certains liquides tels que le vin de Champagne, la bière, l'eau de savon, etc., et constituée par une foule innombrable de cloisons. Est-ce le hasard qui préside à la formation d'un pareil assemblage? Non, car toutes les cloisons se joignent partout trois à trois et toutes les arêtes

liquides sont partout distribuées de manière qu'il y en ait toujours quatre aboutissant à un même point, avec une symétrie parfaite d'orientation.

De même que les abeilles construisent leurs rayons avec le moins de matière possible pour l'espace dont elles disposent, de même les lames liquides obéissent toujours à leur force contractile, et dans les deux cas la disposition des cloisons est soumise aux mêmes lois. Admirable manifestation de la puissance de l'Être suprême, qui fait des géomètres d'un simple assemblage de lames liquides comme d'un modeste essaim d'abeilles !

L'auteur expose ensuite la théorie de la génération des lames liquides, les différents moyens de les produire et les particularités qu'elles présentent; il cherche les causes d'où dépendent leur naissance et leur durée; il établit à ce propos un principe fort curieux et tout à fait inattendu :

La couche superficielle des liquides a une viscosité propre, indépendante de la viscosité de l'intérieur de la masse; dans certains liquides, cette viscosité superficielle est plus forte que la viscosité intérieure, et souvent de beaucoup, comme dans l'eau et surtout dans une solution de saponine; dans d'autres liquides elle est, au contraire, plus faible que la viscosité intérieure, et souvent aussi de beaucoup, comme dans l'essence de térébenthine, l'alcool, etc.

Nous fatiguerions l'attention du lecteur si nous voulions passer en revue toutes les questions traitées par Plateau dans la suite de onze Mémoires, questions dont il a coordonné l'histoire et les solutions dans un ouvrage capital intitulé : *Statique expérimentale et théorique des liquides soumis aux seules forces moléculaires.*

Les recherches de Plateau dans ce domaine où il régnait

en maître ont répandu sa renommée scientifique dans les deux mondes; elles ont provoqué un grand nombre de travaux sur les phénomènes capillaires; à l'étranger comme en Belgique, les savants ont reconnu unanimement l'étonnante beauté des expériences du physicien belge, leur haute importance pour la physique moléculaire et leur fécondité incontestable.

V.

Travaux de Plateau sur des sujets divers.

Nous venons d'indiquer les champs d'exploration où Plateau a recueilli ses plus belles et plus grandes découvertes; mais l'œuvre scientifique de l'auteur est plus vaste encore: elle comprend en outre une série bien longue de travaux sur des sujets divers; nous allons les passer rapidement en revue.

En 1830, lors d'un séjour à Spa, Plateau fut mis en rapport avec l'administration communale par le docteur Dardonville, qui devint bientôt son beau-frère, et reçut la mission de faire l'analyse chimique des eaux minérales de la localité; le manuscrit contenant les détails des opérations fut déposé en 1831 entre les mains des magistrats de la ville; mais, sans doute à cause des troubles de la révolution qui éclatèrent vers cette époque, le Mémoire demeura dans les archives de la commune sans être livré à la publicité; on n'en trouvait que des résumés ou des extraits parfois inexacts dans les petits ouvrages qu'on vendait aux étrangers venus pour visiter les eaux de Spa. Exclusivement absorbé depuis ce temps par des recherches de physique, Plateau avait lui-

même à peu près oublié son travail, lorsqu'à l'occasion d'un second séjour à Spa en 1843, il eut l'idée de redemander son manuscrit pour le présenter à l'Académie et en proposer la publication dans les Mémoires de la classe des sciences.

Dans la préface du travail imprimé en 1844, l'auteur fait remarquer que, malgré les soins donnés à la partie quantitative de son analyse, on ne doit regarder ses résultats que comme se rapportant à l'état des eaux à l'époque où elles avaient été puisées; car les proportions des substances qu'elles tiennent en dissolution varient beaucoup sous les diverses influences atmosphériques; c'est ce qui a été confirmé par les analyses faites postérieurement; celles-ci ont montré de plus combien les opérations de Plateau avaient été consciencieuses, et que, pour être avant tout physicien, il n'en savait pas moins manier la cornue et les réactifs du chimiste (22).

En 1836, l'attention de Plateau fut attirée par une lame d'eau s'écoulant à travers une fente pratiquée dans une porte d'écluse; à cette occasion il se demanda quelle serait la figure de la nappe liquide qui s'écoulerait par une fente étroite, rectiligne et verticale, partant du fond d'un réservoir et s'élevant jusqu'au niveau du liquide. Il soumit le problème au calcul, en faisant abstraction de la résistance de l'air, des actions capillaires exercées par les bords de la fente, et des actions mutuelles des diverses parties de la nappe; il fut conduit à ce résultat curieux que la portion formant la limite extérieure de la nappe, produite par l'ensemble de tous les filets liquides partis d'une fente infiniment étroite, est une ligne droite inclinée à 45° sur la verticale.

Bientôt la question fut généralisée, et transformée par Le François en un problème intéressant de mathématiques

appliquées, et les principaux résultats du calcul furent vérifiés expérimentalement par Plateau et son collaborateur.

Les lois les plus simples peuvent parfois donner lieu aux conséquences les plus singulières et les plus inattendues ; en voici un exemple frappant, et c'est encore à Plateau que nous le devons :

Si nous imaginons une lame polie et concave, et un rayon lumineux qui tombe obliquement sur cette lame, le rayon après s'être réfléchi une première fois pourra rencontrer de nouveau la surface polie, et se réfléchir une deuxième, une troisième fois, etc., en formant ainsi une ligne brisée s'appuyant par tous ses sommets sur la lame réfléchissante. Rapprochons maintenant le rayon de plus en plus de l'incidence rasante, et nous verrons les éléments de la ligne brisée devenir à la fois plus petits et plus nombreux; pour l'incidence rasante elle-même, c'est-à-dire si le premier rayon incident est tangent à la face intérieure de la lame, les éléments de la ligne brisée lumineuse deviennent infiniment petits et infiniment nombreux, et qu'en résulte-t-il ? Une traînée lumineuse qui glisse le long de la lame polie, tant que celle-ci ne change pas de courbure. Voilà comment Plateau a forcé la lumière, dont la propagation rectiligne dans un milieu homogène est presque un axiome, à marcher en ligne courbe et même à décrire une courbe quelconque telle qu'une portion de circonférence, de parabole, de spirale d'Archimède, etc.

L'auteur de ces jolies expériences ne manqua point de constater que le mince faisceau solaire qui avait glissé par exemple le long d'une lame semi-circulaire en acier poli était totalement polarisé dans le plan des réflexions consécutives; il tâcha même de déterminer la portion de la lame

réfléchissante qui avait suffi pour opérer cette polarisation, et parvint ainsi à comparer sous ce rapport l'acier et l'argent.

Elles sont bien simples et élégantes aussi, les expériences imaginées par Plateau pour montrer à tout un auditoire la recomposition des rayons colorés du spectre solaire, ou la destruction de la teinte résultant de deux rayons homogènes; quoi de plus instructif encore que le petit appareil inventé par lui pour montrer les propriétés du centre de gravité? C'est un système solide présentant une pointe par laquelle on peut le poser sur un petit plan horizontal, et muni d'une série de petites boules qui, mobiles à l'aide de vis de rappel, permettent de déplacer le centre de gravité dans tous les sens, et de réaliser ainsi des exemples de l'équilibre stable, instable ou indifférent.

Se propose-t-il de rendre manifeste le travail considérable qu'un liquide est capable d'effectuer en vertu de la force centrifuge qui l'anime, il prend un tube de verre ouvert aux deux extrémités, plié deux fois à angles droits, de telle sorte que la partie intermédiaire ait 35 à 40 centimètres de longueur et les deux autres chacune 30 centimètres; il fixe solidement ce tube à un support de manière que la longue branche soit horizontale et les deux autres verticales, les extrémités ouvertes étant en haut; il verse alors du mercure dans la branche horizontale et dans le tiers des branches verticales, puis imprime au système une rotation de plus en plus rapide. Et que voit-il bientôt? le liquide, obéissant à la force centrifuge qui tend à l'écarter de l'axe de rotation passant par le milieu de la branche horizontale, se sépare en ce milieu, et les deux colonnes de mercure s'éloignent de plus en plus à mesure que la vitesse de rotation augmente; ainsi se forme un espace vide entre elles et le liquide des

branches verticales s'élève graduellement; mais par là se trouvent surmontées la pression atmosphérique et la résistance due au poids du mercure; n'est-ce pas une preuve évidente de l'énergie développée par la force centrifuge du liquide?

Voici un autre genre d'expériences bien attachantes : elles sont relatives à la production des anneaux colorés. Se fondant sur la propriété que possède l'alcool de s'étaler sur l'huile d'olive, Plateau imagine un appareil fort simple qui permet de faire affluer à la surface de l'huile une quantité d'alcool venant s'étendre sur le premier liquide et y former un magnifique système d'anneaux colorés. Tout est réglé de manière que l'alcool qui disparaît par l'évaporation soit incessamment remplacé par une portion égale du même liquide, et qu'on obtienne ainsi un système permanent d'anneaux colorés des teintes les plus riches et les plus régulières. Ces expériences ont été répétées par plusieurs physiciens étrangers et ont contribué à propager dans le monde savant le principe si fécond de la tension superficielle des liquides.

Nous avons déjà appris à connaître Plateau comme chimiste; voici maintenant qu'il va nous apparaître comme mathématicien. En guise de récréation mathématique (23), il se donne un nombre impair quelconque mais non terminé par un 5, et démontre qu'on peut toujours trouver un autre nombre entier tel que le produit de celui-ci et du nombre donné soit formé uniquement de la répétition d'un même chiffre assigné d'avance. On le voit, quelle que soit la science dont il s'occupe, ses recherches portent avant tout l'empreinte de l'originalité.

Il prouve ensuite aisément que si l'on prend pour dividende un nombre formé de la répétition, en quantité indéter-

minée, d'un même chiffre quelconque, et pour diviseur un nombre impair quelconque non terminé par un 5, la division s'effectuera nécessairement, et l'on aura un quotient exact avec un dividende limité.

Il montre enfin qu'on peut former une très grande quantité de couples différents de facteurs, couples dont chacun aura pour produit un chiffre composé par exemple de 12, 18, ... chiffres 1.

Les deux petites Notes publiées à ce sujet en 1863 et 1874 ont beaucoup intéressé les savants et provoqué d'autres recherches curieuses.

Mais là ne se sont pas bornées ses publications purement mathématiques : il est parvenu à signaler aux géomètres des exemples bizarres de discontinuité en analyse : tantôt il trouve le moyen de représenter une suite de points isolés nettement séparés par des intervalles finis et rangés suivant une ligne courbe donnée d'avance ; tantôt il prouve qu'on peut obtenir autant de courbes qu'on voudra, jouissant de la propriété de s'arrêter brusquement en deux de leurs points; tantôt enfin il déduit d'une courbe qui a un point multiple à tangentes distinctes, une autre courbe ayant un point saillant.

Le dernier procédé l'a conduit à une jolie petite découverte en analyse : il a démontré l'existence d'une espèce toute nouvelle de points singuliers qu'il a appelés *points de dédoublement* : ce qui caractérise un pareil point, c'est qu'en deçà, la courbe n'a qu'une seule branche, tandis qu'au delà elle en a deux qui s'étendent à l'infini ou bien forment une espèce de boucle après s'être réunis à une distance finie; l'une au moins de ces branches est d'ailleurs le prolongement de la branche unique signalée d'abord.

Ce qui augmentait singulièrement la difficulté de se

livrer à des recherches d'analyse aussi abstraites, et de parvenir à des propositions originales et exactes, c'est la nécessité où se trouvait Plateau d'effectuer tous ses calculs par les seuls efforts de sa mémoire; car il ne priait ordinairement ses aides de vérifier ses résultats qu'après les avoir obtenus par lui-même et sans le secours de personne; à ce propos, je ne puis exprimer la surprise, et pourquoi ne pas le dire, les sentiments enthousiastes d'admiration qui me dominaient pendant les séances où j'ai vérifié sous sa direction, les résultats de ses méditations sur des matières aussi ardues et souvent si compliquées.

Il s'est d'ailleurs présenté une autre occasion où Plateau a donné la mesure de sa puissance d'investigation en analyse : c'était à propos d'un problème fort curieux de magnétisme. Suivant une croyance populaire bien connue, le tombeau de Mahomet serait suspendu en l'air par l'action de forts aimants : or Plateau s'est demandé si, en principe du moins, la chose était absolument impossible; et si l'on ne pourrait soutenir en l'air une aiguille aimantée sans aucun point d'appui et à l'état d'équilibre stable, par l'action de barreaux aimantés convenablement disposés. En 1864, il a fait de cette question si difficile l'objet d'un Mémoire spécial; il l'a soumise au calcul, et malgré la complication qu'elle semble présenter, il est parvenu à la résoudre d'une manière complètement générale, mais hélas! complètement négative. Par une analyse très simple et très rapide, que son excellent ami et collaborateur Lamarle ne pouvait trop admirer, surtout chez un savant placé dans des conditions aussi défavorables, il a trouvé qu'il est de toute impossibilité d'obtenir l'équilibre stable dont il s'agit, quels que soient le nombre et la distribution des barreaux. Et d'où provient cette impossibilité?

L'auteur en a découvert la cause dans la loi qui régit les actions magnétiques : il a fait voir nettement que si ces actions s'exerçaient en raison inverse d'une puissance quelconque de la distance autre que la deuxième, on réaliserait sans peine l'équilibre stable désiré.

A peine en possession de ces résultats de la théorie, l'habile mathématicien va faire place chez lui au physicien ingénieux : car il décrit plusieurs positions d'équilibre rendu stable par l'emploi d'une résistance appropriée, positions qu'il a réalisées par l'expérience et qui servent de vérification de ses formules. A cet égard, quoi de plus curieux par exemple qu'une aiguille aimantée maintenue dans la position verticale sous l'action de quatre pôles de nom contraire à celui de la portion la plus voisine de l'aiguille, pourvu qu'on empêche le déplacement horizontal de celle-ci ? Ou bien encore que l'équilibre stable d'une aiguille aimantée dont la pointe repose sur un plan horizontal, et qui demeure verticale sous l'influence des pôles de quatre aimants placés supérieurement à une distance suffisante ?

Ce travail, qui paraît avoir peu attiré l'attention des physiciens, restera néanmoins, nous en sommes convaincu, un témoignage éclatant de la profondeur des conceptions et de l'étonnante habileté du savant belge, quoique réduit par son infirmité à calculer de mémoire et à n'avoir à son service que la main d'un collaborateur.

Si nous revenons actuellement à ses recherches de physique pure, nous rencontrons une expérience qui démontre, du moins dans un cas particulier, que la vapeur d'eau visible n'existe pas à l'état de vésicules creuses, contrairement à une croyance déjà fort ancienne et qui est loin d'être déracinée. A cet effet, Plateau a recours au procédé de feu notre

excellent confrère Duprez, pour suspendre de l'eau dans un tube en verre de treize centimètres de diamètre intérieur et dont l'orifice est tourné en bas. Au-dessous de la surface libre du liquide se trouve un vase contenant de l'eau bouillante, d'où s'élève incessamment un courant à vapeur visible; dans ces conditions, jamais le liquide suspendu ne perd sa transparence parfaite, malgré la multitude de sphérules de vapeur qui viennent frapper sa surface libre inférieure, pourvu qu'on ait soin d'essuyer la paroi extérieure du tube. N'est-ce pas une preuve frappante que la vapeur dégagée ne contenait pas des sphérules remplies d'air et qu'elle était bien formée de globules pleins? Je considère cette expérience comme un argument très puissant contre l'existence si souvent invoquée de vésicules dans les nuages.

Signalons actuellement un travail publié en 1872 et qui n'est qu'une ébauche de celui que Plateau avait conçu vingt ans auparavant; ce travail concerne la mesure des sensations physiques, ainsi qu'une relation entre l'intensité d'une sensation et l'intensité de la cause qui l'a produite. Serait-il donc vrai que nos sensations physiques sont assujetties à des lois précises, absolument comme les phénomènes observés dans le monde matériel? Assurément, pareille dépendance semble fort paradoxale au premier abord; si, pour prendre un exemple d'un ordre un peu différent mais très instructif, on assure à un violoniste que les longueurs d'une corde vibrante qui correspondent aux diverses notes de la gamme telles que les exige la délicatesse de son oreille, sont données par une relation mathématique, aussitôt l'artiste va se récrier et probablement affirmer que les mathématiques et la musique ne peuvent avoir absolument rien de commun; et pourtant ces longueurs se déduisent immédiatement d'une simple

proportion, que, sans doute pour ce motif, on a nommée proportion *harmonique*.

Puisque l'harmonie musicale est soumise à des lois pareilles, comment s'étonner davantage de ce qu'une sensation physique quelconque soit susceptible d'être mesurée exactement? Dès 1853, le physicien allemand E.-H. Weber avait établi nettement que la plus petite différence perceptible entre les intensités de deux causes excitantes de même espèce est une fraction à peu près constante de l'intensité de l'une d'elles. En 1859 et 1860, Fechner avait déduit de là une relation entre l'intensité de la sensation et celle de la cause, et fourni ainsi le moyen d'évaluer avec plus ou moins de précision une sensation physique quelconque, comme Plateau en avait eu l'idée longtemps auparavant.

Sans vouloir réclamer la priorité de cette idée si féconde, le physicien belge fit connaître un principe tout à fait différent de celui qui avait servi de base à la formule de Fechner. Ce principe révèle en nous une faculté particulière d'estimation; tâchons de la caractériser en quelques mots, et, à cette fin, considérons avec Plateau les sensations lumineuses.

Quand nous disons qu'un objet est d'un gris clair, nous entendons évidemment par là que ce gris est plus rapproché du blanc que du noir, ce qui équivaut à dire que l'intensité de la sensation produite en nous est supérieure à la moitié de celle de la sensation que déterminerait un objet blanc placé dans les mêmes conditions d'éclairement. Mais, on le comprend, si l'on pouvait obtenir un gris qui semblerait aussi distant du noir que du blanc, on réaliserait ainsi une sensation dont l'intensité serait à peu près égale à la moitié de celle de la sensation produite par le blanc. Or, Plateau a prouvé que la détermination d'un gris pareil est susceptible

d'une exactitude assez grande : des essais effectués, à sa prière, par huit personnes compétentes ont rendu manifeste la faculté de juger de l'égalité de deux contrastes; on peut ainsi se procurer un gris exactement intermédiaire entre le blanc et le noir, et correspondant à l'intensité $^1/_2$, celle du blanc étant prise pour unité. On pourra de même obtenir un gris exactement intermédiaire entre le précédent et le noir, et ce second gris excitera, par conséquent, une sensation dont l'intensité sera égale à $^1/_4$. En continuant de la même manière, on obtiendra une échelle de sensation dont les intensités auront entre elles des rapports connus.

Au moyen de cette échelle, on conçoit qu'on peut trouver le rapport entre les sensations de deux teintes grises, et même entre les sensations de deux couleurs quelconques, puisque la couleur constitue une qualité absolument indépendante de l'intensité. Ce rapport est-il aussi indépendant du degré d'éclairement commun des deux teintes comparées? Plateau l'admet, et parvient ainsi à une relation d'après laquelle la sensation croîtrait suivant une progression géométrique, quand l'excitation qui l'a produite augmenterait aussi suivant une progression géométrique.

Cette relation diffère de la formule de Fechner; c'était donc à l'expérience à décider entre elles; Plateau n'a pas effectué cette vérification décisive, mais il a indiqué une méthode ingénieuse au moyen de laquelle on peut obtenir en même temps que l'échelle de teintes dont nous avons parlé, les intensités lumineuses relatives de ces différentes teintes; à l'aide de ces éléments, il serait facile de contrôler l'exactitude plus ou moins grande de la formule de Fechner ou de celle de Plateau.

Et quelle est cette méthode? Elle repose sur un principe

démontré en 1834 par Talbot et vérifié plus rigoureusement l'année suivante par Plateau lui-même : si l'on partage un disque de carton en secteurs alternativement blancs et noirs, tous les premiers étant égaux entre eux et tous les seconds étant de même égaux entre eux, et si l'on fait tourner rapidement ce disque dans son plan autour d'un axe central de manière à produire l'apparence d'une teinte grise uniforme, l'intensité lumineuse de ce gris est à celle du blanc comme la largeur angulaire d'un secteur blanc est à la somme des largeurs angulaires d'un secteur blanc et d'un secteur noir.

Une conséquence immédiate de ce principe, c'est qu'avec des portions noires de la même largeur angulaire que celle des blanches, l'intensité lumineuse de la zone grise produite est précisément la moitié de celle du blanc. La sensation correspondante est-elle alors exactement intermédiaire entre celle du blanc et celle du noir? Non assurément, car l'expérience montre que le gris obtenu est beaucoup plus rapproché du blanc que du noir; il s'ensuit que la sensation varie beaucoup moins rapidement que la cause excitante.

Pour obtenir la teinte précisément intermédiaire entre le blanc et le noir, il suffit de modifier convenablement les largeurs angulaires relatives des portions noires et blanches; le rapport des sensations sera alors $^1/_2$, tandis que celui des intensités lumineuses sera donné par la loi de Talbot.

Avant de publier ce travail, l'auteur aurait pu faire exécuter par ses collaborateurs les expériences dont il avait si bien tracé le plan ; mais la science n'y a rien perdu, grâce aux belles recherches de notre savant confrère M. Delbœuf. A l'époque où celui-ci était professeur à l'Université de Gand, il allait souvent visiter son collègue aveugle, et même travailler avec lui; un jour il fit connaître à Plateau son pro-

jet de combattre la théorie et les résultats de Fechner, et reçut alors la communication des idées de son interlocuteur; quoique guidé par des considérations absolument personnelles, M. Delbœuf devait être frappé de la justesse et de la fécondité de la méthode expérimentale indiquée par Plateau : aussi, dans le travail très remarquable qu'il a publié en 1872 sous le titre de : *Recherches expérimentales et théoriques sur la mesure des sensations, et spécialement des sensations de lumière et de fatigue,* l'excellent professeur de l'Université de Liège a tiré un brillant parti du principe de l'égalité des contrastes et découvert, d'après le jugement de Plateau lui-même, la formule qui exprime la véritable loi de la sensation.

La revue des travaux de Plateau, est-elle maintenant épuisée ? Non, car je puis citer encore, entre autres, deux petites notes relatives au mouvement perpétuel : dans l'une, intitulée : *Un petit paradoxe,* il suggère un moyen, théoriquement possible, de rendre uniforme et permanent le mouvement de rotation d'une toupie, en surmontant, à l'aide d'une force naturelle et supposée constante, la résistance qui tend à ralentir le mouvement ; dans l'autre, ayant pour titre : *Une petite illusion,* il décrit une expérience très élégante où l'on s'attendrait à voir se manifester un mouvement continu dans un certain sens, tandis que, en réalité, le mouvement s'opère dans le sens opposé et finit bientôt par s'arrêter. Faut-il citer encore les notes intitulées : *Quelques expériences sur les lames liquides minces,* et constituant une série de jolies perles de son riche écrin scientifique ? Partout nous verrions éclater une grande originalité des idées, jointe à une simplicité vraiment surprenante dans les instruments mis en usage pour les contrôler.

A cet égard, je ne puis m'empêcher de signaler une publication de l'encyclopédie populaire ayant pour titre : *Physique*, par J. Plateau et A. Quetelet. L'une des parties, rédigée par le premier de ces auteurs, concerne les propriétés générales des corps, la statique des solides, des liquides et des gaz, et l'acoustique. Ce petit ouvrage constitue sans doute, pour l'époque où il a été écrit, l'un des livres les plus attachants et les plus instructifs qu'on puisse lire. L'auteur avait pour but de populariser les éléments de la physique, si attrayante par la variété, la beauté et le merveilleux de ses résultats, et pourtant si peu étudiée. Et comment a-t-il réussi dans son louable dessein ? En débarrassant son exposé d'une part, de l'entourage de termes, de formules et de figures mathématiques, d'autre part, de la nécessité de l'emploi d'un grand nombre d'instruments spéciaux et fort coûteux. Il s'appuie toujours soit sur des faits que le lecteur connaît, ou peut observer aisément lui-même, soit sur des expériences faciles dont les unes se font avec des objets qui sont à la portée de tout le monde et les autres, à l'aide d'instruments très simples que chacun peut construire lui-même ou se procurer presque sans frais. Est-il besoin de rappeler le légitime succès de ce livre que même aujourd'hui où la science a été vulgarisée de tant de manières, on peut consulter avec le plus grand fruit?

On le voit, pour Plateau, travailler, c'était vivre, et réciproquement ; la veille de sa mort, il me parlait encore d'une recherche qu'il avait à cœur, et m'exprimait le vif désir de reprendre son activité habituelle. Il avait alors en portefeuille deux notes complètement achevées, que je n'ai pas manqué plus tard de présenter à l'Académie comme œuvres posthumes de l'infatigable chercheur.

VI.

Temoignages d'estime et titres honorifiques accordés à Plateau.

La brillante carrière scientifique que nous venons d'esquisser devait nécessairement faire décerner à celui qui la parcourait si dignement, d'éclatants témoignages d'estime non seulement par le monde savant, mais encore de la part du gouvernement de notre pays.

Dès le 5 avril 1834, il fut élu correspondant à l'Académie, et moins de trois ans plus tard, les suffrages de ses confrères lui valurent le titre de membre titulaire (15 décembre 1836); depuis cette époque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle, il ne négligea aucune occasion pour soutenir la bonne renommée de la compagnie; il applaudissait toujours au succès de ses émules, encourageait les jeunes chercheurs et, chaque fois qu'il pouvait apporter une pierre nouvelle à l'édifice de la science, il s'estimait heureux d'offrir à l'Académie le fruit de ses recherches.

En 1840, Quetelet, dans son rapport décennal des travaux de l'Académie royale de Bruxelles (1830-1840), rend un brillant hommage aux publications de Plateau sur les couleurs accidentelles :

« L'ensemble de toutes les expériences, dit-il, faites avec » une adresse et une sagacité remarquables, a produit diffé- » rents Mémoires qui figurent avec distinction dans nos » recueils.

» La théorie de l'auteur, qui lie ensemble tous les phéno- » mènes de la vision et les fait dépendre d'une cause et de

» lois communes à tous, a donné lieu à différentes objections
» en France, en Angleterre et en Allemagne, et M. Plateau
» a rencontré parmi ses antagonistes deux des physiciens
» qui ont fait faire le plus de progrès à la science de l'op-
» tique, MM. Arago et Brewster. Mais ces attaques étaient
» pour notre confrère aussi glorieuses qu'une victoire, car les
» termes dans lesquels elles se faisaient, témoignaient hau-
» tement de la courtoisie de ses redoutables adversaires et
» du cas qu'ils faisaient de la partie expérimentale de son
» travail. »

La réputation qu'il s'était acquise par ces belles recherches attira sur lui l'attention du Gouvernement belge, et le 15 décembre 1841, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Pendant la maladie cruelle qui devait entraîner pour Plateau la perte totale de la vue, il recueillit des marques touchantes et unanimes de sympathie, tant de ses compatriotes que de ses correspondants étrangers : et lorsque ses forces lui permirent enfin de reprendre ses études, il eut le bonheur inestimable, nous l'avons déjà dit, mais nous nous plaisons à le répéter, de trouver autour de lui de zélés collaborateurs tels que Manderlier, Duprez, Lamarle et notre excellent confrère M. Donny; y avait-il, pour ces derniers, une façon plus noble de bien mériter de la science et de se montrer à la fois hommes de cœur et savants distingués? Mais, d'autre part, le malheureux physicien, objet de tant de respectueuse sollicitude, pouvait-il recevoir des témoignages plus précieux d'estime et d'affection?

Le 29 juin 1844, il fut promu au rang de professeur ordinaire, bien que la cécité complète dont il venait d'être frappé ne lui permît plus désormais de remplir ses fonctions; n'était-ce pas une marque touchante de la haute bienveil-

lance du Gouvernement, et l'honorable Ministre de l'Intérieur, M. Rogier qui a proposé cette promotion, pouvait-il donner une preuve plus éclatante de sa sollicitude pour le progrès des sciences?

En 1849, Plateau adressa à l'Institut de France un exemplaire de la deuxième série de ses *Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'une masse liquide sans pesanteur;* en déposant l'exemplaire sur le bureau, le secrétaire perpétuel (François Arago) s'exprima en ces termes :

« Je n'apprendrai sans doute rien aux membres de l'Aca-
» démie en disant que l'auteur du Mémoire est un physicien
» très-ingénieux, auquel on est redevable de curieuses
» découvertes d'optique et particulièrement de belles
» recherches sur l'irradiation; mais peut-être ignorent-ils
» qu'à la suite de travaux incessants, M. Plateau a été atteint
» depuis plusieurs années d'une cécité complète. Le Gouver-
» nement belge a rendu un service essentiel aux sciences et
» s'est honoré en conservant au malheureux physicien la
» totalité des appointements dont il jouissait comme profes-
» seur à l'Université de Gand. M. Plateau de son côté, aidé
» de quelques amis dévoués qui lui prêtent leurs yeux et
» exécutent ses expériences sous sa direction immédiate, a
» continué ses intéressantes investigations. Le Mémoire
» actuel en est la preuve. On y trouvera des résultats frap-
» pants par leur nouveauté, leur singularité et par la théorie
» complète de la constitution des veines liquides lancées par
» des orifices circulaires que l'auteur en a déduite. »

D'après une remarque faite par les journaux de l'époque, ces paroles, prononcées par un des savants les plus renommés de l'Europe devant une Académie célèbre entre toutes, honoraient à la fois notre compatriote et notre pays.

A ce beau témoignage, nous pouvons en ajouter un autre non moins éclatant, celui de l'illustre Faraday. Dans l'une de ses lettres, le célèbre physicien anglais exprimait sa vive admiration pour les travaux de Plateau; « je les prends en » quelque sorte pour guide, » disait-il, « et je me félicite de » voir chez ce dernier les traits de l'esprit briller d'une glo- » rieuse lumière à travers l'obscurité dans laquelle il est » plongé corporellement. »

En 1854, ce fut Plateau qui remporta pour ses deux premiers Mémoires sur les figures d'une masse liquide sans pesanteur, le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour la période 1849-1853; le rapport du jury motive la décision en ces termes :

« En résumé, on voit que M. le professeur Plateau a » ouvert un champ nouveau à la science en inventant un » procédé très simple et très pratique pour soustraire les » liquides à l'action de la pesanteur; en second lieu, qu'il a » démontré avec plus de rigueur qu'on ne l'a fait jusqu'ici, » l'exactitude de la théorie des pressions de Laplace; enfin » qu'il a prouvé le premier que cette théorie avait une impor- » tance qu'on n'avait pas soupçonnée, ou, en d'autres » termes, que les attractions mutuelles des molécules pon- » dérables jouent un rôle immense dans les phénomènes » auxquels on les croyait complètement étrangères. Les tra- » vaux de M. Plateau ont donc fait faire un grand pas à la » science, et, par le retentissement qu'ils ont eu à l'étran- » ger, ils ont agrandi la réputation scientifique de notre » pays. »

De pareils succès ne pouvaient qu'exciter encore davantage son ardeur pour le travail; nous avons vu avec quelle sagacité étonnante il a parcouru le champ qu'il avait ouvert

aux chercheurs; aussi, pour prix de ses persévérants efforts, reçut-il une récompense nouvelle en 1859 : le 15 novembre de cette année, il fut nommé officier de l'Ordre de Léopold.

En 1861, il avait publié son nouveau procédé pour la réalisation des figures d'équilibre des liquides sans pesanteur; les résultats aussi beaux qu'inattendus qu'il venait d'obtenir au moyen de ses charpentes polyédriques en fil de fer plongées dans son mélange de glycérine, d'eau et de savon, avaient excité une admiration générale; pour donner une idée de la renommée qui s'était attachée à ces ingénieuses et délicates expériences, rappelons les paroles prononcées par M. Faye, immédiatement après qu'il eut reproduit les systèmes laminaires de Plateau devant l'Académie des sciences de Paris, dans la séance du 9 novembre 1861 :

« Combien ne doit-on pas regretter que les yeux de
» l'illustre physicien de Bruxelles, depuis longtemps fermés
» à la lumière du jour, ne puissent jouir des beaux phéno-
» mènes que l'Académie vient d'admirer et qu'il n'a vus lui,
» avant tous, que par les yeux de l'intelligence! Et pourtant,
» que de progrès ne lui devons-nous pas dans cette voie
» nouvelle, quoiqu'il soit réduit à deviner les phénomènes à
» force de pénétration profonde, au lieu de les contempler,
» comme nous, dans ce qu'ils ont d'imprévu, de se laisser
» inspirer par leur aspect et de soumettre son esprit à leur
» féconde réaction. »

Quelques années après, Plateau remporta une nouvelle et brillante palme : c'est à lui que fut décerné, le 27 mai 1869, pour la seconde fois, le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques. Écoutons l'appréciation du savant rapporteur, M. Catalan, qui venait de faire l'analyse de l'œuvre à laquelle Plateau avait consacré plus d'un quart de siècle :

« Grâce à son énergique intelligence, secondée par le
» dévouement des membres de sa famille et par celui de
» quelques amis, l'illustre professeur a pu ajouter à la phy-
» sique générale une partie presque entièrement nouvelle
» qui semblait ne pouvoir être créée par le simple raisonne-
» ment aidé de la vue *intérieure.* »

La célébration du centième anniversaire de la fondation de l'Académie, en 1872, fournit encore à Plateau l'occasion de recueillir l'expression des sentiments de haute estime et d'admiration tant de ses confrères que des savants étrangers. Faut-il rappeler les touchantes paroles prononcées alors par l'un de nos plus illustres représentants de la science, M. P.-J. Van Beneden :

« Peu de noms sont entourés d'une estime aussi univer-
» selle que celui de ce savant et modeste confrère, devenu
» victime de la science sans la maudire, et sans se faire un
» titre de son malheur. Il ne s'est pas même découragé, et
» bien que privé de la lumière dont il aimait tant à admirer
» les merveilles, il a encore étonné le monde savant par ses
» nouvelles découvertes. »

L'adresse de félicitations envoyée par l'Académie des sciences de Berlin ne contient-elle pas un passage où l'on reconnaît immédiatement notre digne compatriote? « Atteint
» d'une infirmité qui semblait lui interdire toute espèce de
» recherche en dehors de la méditation pure, l'un de vous a
» renouvelé en physique expérimentale la merveille dont
» Huber de Genève avait jadis donné l'exemple dans l'his-
» toire naturelle. »

La consécration de tant de marques de sympathie et de haute estime ne se fit pas attendre : dans la séance même où M. Van Beneden prononça son discours, on reçut l'annonce

officielle que le Roi Léopold II conférait à Plateau les insignes de commandeur de son Ordre.

Faut-il s'étonner qu'un chercheur aussi infatigable, un inventeur aussi ingénieux fût admis au sein d'un grand nombre de sociétés savantes? Dès 1841, il fut nommé correspondant de la Société philomatique de Paris, et membre honoraire de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève; il devint successivement membre honoraire ou correspondant de la Société des sciences naturelles du canton de Vaux, de l'Institution royale de Londres, de la Société batave de physique de Rotterdam, de la Société de physique de Francfort sur-Mein, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, de la Société des amis des sciences naturelles de Berlin, de la Société de physique de Londres, de la Société libre d'émulation de Liége et de la Société française de physique de Paris; enfin il eut l'insigne honneur d'être correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie des sciences de Berlin et de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, membre étranger de la Société des sciences de Göttingue et de la Société royale de Londres.

Si maintenant, à tant de marques publiques de la haute estime des savants de tous les pays, j'ajoutais les témoignages particuliers des hommes de science avec lesquels il correspondait, aurais-je épuisé la liste des honneurs que lui ont valus ses découvertes? Non, car il me faudrait encore signaler un fait qui jette sur son nom et sur son pays un grand éclat et qui a dû combler l'âme de Plateau d'une joie profonde, d'une ineffable satisfaction. C'est la création à l'Université de Göttingue d'un cours spécial sur les surfaces à courbure moyenne nulle, création provoquée par les belles expériences sur les figures d'équilibre des liquides sans

pesanteur. L'éminent professeur d'analyse pure, M. Schwarz, frappé de la facilité avec laquelle les procédés du physicien belge permettent de réaliser les surfaces à aire minimum, a eu, il y a trois ans, l'heureuse idée de soumettre devant ses élèves, les résultats de l'analyse mathématique à l'épreuve de l'expérience directe. C'est assurément l'un des plus beaux exemples de la puissance de l'observation au service du calcul; mais en même temps la création d'un cours pareil est un solennel hommage à la science belge et au génie de l'inventeur de ces magnifiques figures laminaires qu'on ne peut jamais assez admirer, quelle que soit la branche qu'on cultive.

VII.

Particularités de la vie privée de Plateau. – Sa mort.

Plateau était d'une complexion faible; dès son enfance, il se distinguait entre tous ses condisciples par son corps frêle et délicat; mais, par une heureuse compensation, la nature l'avait doué d'un caractère vif et enjoué; son esprit s'éveillait à propos de chaque notion nouvelle; c'est ce qui explique les progrès rapides qu'il a faits même dans les branches pour lesquelles il éprouvait une répulsion plus ou moins forte, telles que le dessin et le droit. Il avait une mémoire très fidèle; un don aussi précieux devait non-seulement lui faciliter l'étude, mais encore rendre sa société très agréable; comme il avait, en outre, un jugement très droit et un esprit fort original, on comprend l'excellent accueil fait au jeune physicien par les hôtes si distingués qui se réunissaient dans les soirées intimes de Quetelet.

Plus tard sa mémoire devint prodigieuse : sans égaler Leibnitz qui, même dans sa vieillesse, pouvait réciter mot à mot Virgile presque tout entier, Plateau avait retenu jusqu'à la fin de sa vie un grand nombre de fables de Lafontaine, et, déjà octogénaire, il n'avait besoin que d'entendre une ou deux fois la lecture d'un morceau de poésie pour être en état de le répéter exactement.

Il aimait beaucoup à visiter les savants, et les accueillait chez lui avec le plus grand plaisir; quant aux simples visites de cérémonie ou de politesse, il les avait en horreur, parce qu'elles lui faisaient perdre le temps qu'il réservait à ses recherches scientifiques. Dans sa conversation, il se dépouillait d'une supériorité qui lui appartenait, avec autant de soin que d'autres affectent d'en avoir une qui ne leur appartient pas.

Il éprouvait une grande répugnance à supposer quelque malveillance chez les autres; il cherchait toujours à expliquer leur conduite par des motifs raisonnables, et ne se résignait à croire au mal qu'en cas d'évidence incontestable. De même qu'il s'appliquait avec opiniâtreté à découvrir la vraie cause des phénomènes naturels, de même il pratiquait la sincérité en toutes choses; autant il respectait les droits de priorité des autres chercheurs dès qu'il les connaissait (et il ne s'épargnait aucune peine pour les connaître), autant il aimait à se voir attribuer ses propres inventions.

Plateau était un chrétien convaincu; il se désolait chaque fois qu'un savant se prévalait des progrès merveilleux de ce siècle pour avancer des doctrines matérialistes ou antireligieuses; la religion, disait-il, est un baume céleste pour toutes les souffrances morales ou physiques, et c'est un crime de lèse-humanité que de chercher à en priver les

malheureux ici-bas. Quant à lui, plus il avait approfondi les secrets de la nature, plus il s'inclinait devant les mystères de l'ordre surnaturel.

Excellent époux, il était aussi très bon père ; rien n'égalait la jouissance qu'il éprouvait en jouant avec ses enfants; il parvenait à leur fournir mille distractions agréables et instructives, et après les avoir amusés pendant le jour, il les endormait le soir par ses chansons (24). Sa bonté n'excluait pas toutefois une sage sévérité.

Sa vie était aussi simple que bien réglée : chez lui tout était arrangé pour faciliter son travail ; il ne consentait jamais à interrompre l'ordre des occupations de la journée, même au milieu des difficultés matérielles qui pouvaient surgir. Comme tous les grands penseurs, il était très sobre ; c'est sans doute grâce à la régularité de sa vie et à sa grande tempérance qu'il a pu jouir pendant de si longues années d'une verte vieillesse et conserver jusqu'à son dernier jour la parfaite lucidité et la pénétration si forte de son intelligence. Devenu aveugle et désirant se passer autant que possible de secrétaires, il a écrit pendant longtemps entre des tiges métalliques fixées aux longs côtés d'un cadre en bois posé sur le papier; ses aides s'habituaient bientôt à déchiffrer sa rédaction; plus tard il se contentait de faire écrire sous sa dictée.

Généralement il était d'une humeur calme et sereine; jamais il ne proférait de plainte sur son état; en guise d'intermède pour ses collaborateurs, il racontait souvent des histoires amusantes : que de fois j'ai été agréablement surpris à la vue de cet homme si enjoué malgré sa triste infirmité? Avec quel charme, quel entrain il rappelait des souvenirs de ses études de collège ou de sa vie universi-

taire, de ses excursions dans le pays ou de ses voyages à l'étranger! Tout récit, qu'il écoutait lui-même, était d'autant mieux goûté et plus aisément gravé dans sa mémoire qu'il était plus bizarre, plus fantastique.

Dans les dernières années de sa vie, Plateau partageait la journée d'une façon tout à fait exceptionnelle et indépendante de l'emploi du temps chez les personnes de son entourage : il se levait vers dix heures du matin, déjeunait vers midi, puis faisait une petite promenade soit dans le corridor de sa demeure, soit dans son jardin; il commençait à travailler à trois heures après midi, prenait une heure de répit à cinq heures et rentrait dans son cabinet à six heures. Il dînait seul entre sept et huit heures du soir, puis se reposait jusque vers dix heures : dès ce moment, l'un de ses fils (25) ou sa sœur faisait pour lui la lecture d'un journal ou d'une œuvre littéraire jusque vers onze heures. Plateau prolongeait ordinairement ses veilles jusqu'à une heure et parfois même deux heures du matin. Il était tellement habitué à parcourir toutes les pièces de sa demeure que jamais il ne permettait à personne de le conduire.

Sur sa volonté expresse, ses enfants et petits-enfants se réunissaient à sa table tous les quinze jours; qu'il me soit permis de faire connaître les détails d'une de ces fêtes intimes : quand l'heure est venue où les invités grands et petits se trouvent à table, il s'enferme pendant quelque temps dans son cabinet de travail; que personne ne le dérange pendant ces moments de retraite; il se recueille devant Dieu, et, sans doute, lui offre une fois de plus toutes les peines, toutes les souffrances causées par sa longue et cruelle cécité; une fois de plus, il appelle les bénédictions du Très-Haut sur tous les êtres qui ont adouci ses regrets et

lui ont permis de vivre toujours pour la science. Attendez! son âme va se livrer aux plus doux épanchements : il quitte sa petite chambre de travail, s'avance doucement vers la salle à manger et y fait son entrée; aussitôt tous les invités dirigent les yeux vers l'auguste vieillard, toutes les voix, même les plus faibles, le saluent du doux nom de père ou de grand-père; quelle joie intérieure pour tous! Il fait lentement le tour de la table, met la main sur l'épaule de chaque convive et lui adresse quelques paroles en rapport avec son âge, et puis va s'asseoir dans son fauteuil, d'où il anime la conversation par quelques remarques toujours empreintes de la plus tendre sollicitude. A un certain moment, il réclame le silence, et chante un air dont il a composé les paroles pour célébrer quelque progrès de l'un ou de l'autre de ses petits-enfants. Voici, par exemple, les couplets destinés à célébrer l'âge de trois mois que venait d'atteindre sa petite-fille Marcelle :

Je vis descendre en un brillant nuage
L'aimable fée aux regards souriants;
Près du berceau s'arrêta son voyage,
Et de sa voix j'entendis les accents :

« Je suis la fée au doux nom Bienfaisante ;
» De tes parents je viens combler les vœux ;
» J'étends sur toi ma baguette puissante
» Pour te parer de cent dons précieux.

» Je veux, je veux, ma petite Marcelle,
» Que mon pouvoir te donne la beauté.
» Autant que bonne, enfant, tu seras belle,
» Et tu seras belle sans vanité.

» Tu deviendras douce, aimante et pieuse,
» Et tous les dons du cœur et de l'esprit
» Seront à toi ! Marcelle, sois heureuse. »
La fée alors dans l'air s'évanouit.

Voici des couplets adressés à sa petite-fille Félicie, âgée de deux mois et demi :

Gentille enfant qui du sein de ta mère
Viens de passer dans mes bras caressants,
Je veux aussi que ma muse légère
A te chanter consacre ses accents.

Tes jours, enfant, forment deux mois à peine;
De ta naissance ils sont encore bien près ;
Si tu ne fais qu'en commencer la chaîne,
Je puis pourtant signaler un progrès.

Je dis qu'en toi s'éveille la pensée,
Car dans la glace où tu te réfléchis,
Lorsque tu vois ton image tracée,
Tu la comprends et gaîment lui souris.

Oui, dans les traits de cette douce image
Tes yeux charmés reconnaissent déjà
Une fillette aimable, bonne et sage
Que tout le monde à l'envi chérira.

Citons enfin le couplet composé en l'honneur des quatre mois et demi de la même petite-fille :

J'ai dit que je prenais
De mes petits doigts les objets ;
Mais il en est un
Plus charmant qu'aucun,

Et je cherche en vain
A le prendre en main;
Cet objet sans pareil,
C'est..... c'est un rayon de soleil.

Présentons actuellement un autre tableau bien frappant : il est minuit; tout est tranquille; les habitants de la maison se livrent-ils tous au repos qui répare les fatigues de la journée? Non, quelqu'un veille encore à cette heure avancée de la nuit, c'est un vieillard à demi-couché dans un petit fauteuil; il se livre au travail de la pensée; il creuse une question de science que demain il fera soumettre à l'épreuve de l'observation : le silence qui règne autour de lui favorise la contention de son esprit; il pèse toutes les chances de succès promises par l'appareil qu'il vient d'imaginer: de temps en temps il se relève, il croit avoir trouvé la solution qu'il a tant cherchée; mais non, se dit-il, car telle ou telle objection est encore possible: comment y échapper? Il creuse, creuse encore et toujours; enfin il se redresse, décidément toute difficulté lui paraît levée; l'expérience, de son autorité souveraine, en décidera demain. Le noble vieillard va enfin se livrer au repos.

Voilà comment travaillait Plateau; voilà comment sont écloses dans son esprit tant d'idées fécondes aussitôt soumises au contrôle sévère de l'observation directe; voilà comment, d'après la méthode de Newton, il résolvait les problèmes, en y pensant toujours.

Pénétrons maintenant dans sa modeste chambre d'étude; le voyez-vous accoudé au bord de son pupitre et écoutant avec une attention soutenue la lecture qui lui est faite, ou les arguments de son interlocuteur ; tantôt, c'est sa femme

si dévouée qui lit la correspondance; tantôt, c'est M. Lamarle qui expose les conditions de stabilité des systèmes laminaires, ou bien le fidèle M. Duprez qui lit les journaux scientifiques; ou M. Delbœuf qui expose ses expériences sur la mesure des sensations, ou M. Mansion qui discute une question d'analyse. Tantôt, c'est un jour d'expérience; oh! alors les traits du vieillard s'animent, il énonce avec une précision admirable toutes les précautions à prendre pour monter les appareils qui doivent fonctionner; d'après son désir souvent exprimé, l'assistant indique successivement jusqu'à la moindre de ses opérations et ne livre aucune manœuvre à son appréciation personnelle; l'appareil est enfin prêt à marcher; à ce moment, le maître qui en a imaginé et réglé toutes les dispositions, fait encore quelques recommandations, il s'assure par différents moyens que tout est préparé conformément à sa volonté; enfin, l'aide est invité à opérer! L'expérience réussit-elle, quelle satisfaction, quel soulagement pour le noble travailleur qui l'a conçue! Pour plus de sûreté, il la fait répéter encore, parfois avec des modifications suggérées par la description des effets observés. Si tout se passe comme il l'a prévu, aussitôt il prie son assistant d'écrire sous sa dictée tous les détails de l'expérience; aucune particularité n'est oubliée, car la rédaction provisoire doit être l'image aussi exacte que possible de tout ce qui a été constaté.

Mais si l'observation ne répond pas à son attente, malgré les précautions qu'il a jugées nécessaires, le physicien promet d'y songer encore; il va consacrer alors une partie de la nuit à tourner et à retourner la question sous toutes ses faces, à chercher les causes de l'insuccès et les moyens d'une réussite prochaine.

Telle était sa manière de travailler par les yeux des autres; son esprit avait une vue tellement pénétrante qu'il parvenait toujours à initier ses collaborateurs à ses projets d'expériences, à leur en faire comprendre l'importance théorique et surtout à leur apprendre à vaincre les difficultés d'exécution. Il poursuivait son but avec tant d'énergie que bien souvent, sans s'en douter, il mettait la patience de l'opérateur à de rudes épreuves; parfois même il s'écriait : « Ah! si j'y voyais! » Mais aussitôt que le succès avait couronné ses efforts, l'infatigable chercheur aimait à exprimer sa gratitude avec effusion; bien souvent aussi il s'excusait d'avoir présidé avec trop de vivacité à la réalisation de ses idées théoriques, et alors c'était à son assistant à admirer tant de puissance d'investigation unie à tant de simplicité, je dirai même à tant de reconnaissante bonté!

Après chaque série d'expériences, il dictait les résultats définitifs obtenus; avec quel soin il tenait compte de toutes les particularités! Avec quelle exactitude il décrivait toutes les phases des phénomènes! Sans cesse il se demandait à lui-même, il demandait à son aide si le lecteur peu familiarisé avec le sujet comprendrait ses descriptions. Il trouvait ainsi, dans les mille obstacles que dressait devant lui son infirmité, mille précautions diverses pour les surmonter. Sa vue intérieure des phénomènes était si parfaite, que plus d'une fois il corrigeait les erreurs de jugement de ses assistants, et amenait ces derniers à constater que telle ou telle conséquence théorique se trouvait réellement confirmée par l'observation. Admirable privilège du génie qui, même chez un savant privé totalement de la vue, sait diriger les yeux d'autrui jusqu'à leur faire découvrir les moindres faits qui vérifient la théorie.

Mais malgré le zèle de ses collaborateurs, Plateau n'aurait sans doute pu parcourir sa carrière d'une façon aussi éclatante, si, par un bonheur providentiel, il n'avait eu une femme aussi bonne que distinguée, aussi dévouée qu'intelligente; c'est elle qui, après avoir puisé d'abord du courage dans le caractère si fortement trempé de son mari, est devenue plus tard sa consolatrice dans ses moments de tristesse, l'ordonnatrice de tous ses éléments de travail, la compagne fidèle qui, pendant plus de quarante ans, l'entoura des soins les plus constants, de la sollicitude la plus éclairée! C'est elle enfin dont la vie peut se résumer en ces mots : sacrifice absolu et abnégation complète pour son mari et ses enfants. Je m'acquitte d'un devoir dicté par la reconnaissance la plus vive en rendant ce sincère hommage à celle qui m'avait voué une affection toute maternelle; bénie soit la mémoire de celle qui, grâce à ses éminentes qualités et à ses vertus chrétiennes, était à la fois la bienfaitrice de toutes les infortunes, et la source de toutes les joies si pures du foyer domestique! Malgré sa santé délicate et sans cesse ébranlée, elle se soutenait par l'idée toujours présente des soins que nécessitait l'infirmité de son époux; plus heureuse que la femme du savant suisse François Huber, elle a survécu à son mari et a pu jusqu'à son dernier jour lui adoucir l'amertume de son malheur (26).

Dans les premiers jours du mois de septembre 1883, Plateau se sentit indisposé à la suite d'un léger froid; mais cette indisposition semblait n'offrir aucune gravité, et même le courageux vieillard se proposait de reprendre bientôt ses recherches, lorsque, dans la soirée du 14 septembre, survint un violent accès de fièvre qui lui fit perdre connaissance; le lendemain, vers deux heures après-midi, il s'éteignit sans souffrance.

Les funérailles furent célébrées le 18 septembre, en présence du corps professoral de l'Université de Gand, de M. Wagener, administrateur inspecteur, d'une députation de l'Université de Liège, de M. le lieutenant-général Liagre secrétaire perpétuel de l'Académie, de plusieurs membres de la classe des sciences et d'un grand nombre d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres.

Trois discours furent prononcés sur la tombe, par M. Valerius, en l'absence du recteur, au nom de l'Université de Gand, par M. Duprez, au nom de l'Académie, et par M le lieutenant-général Liagre, au nom des anciens amis de Plateau et de Quetelet ; les trois orateurs rendirent, en termes émus, un éclatant hommage aux éminentes qualités de l'homme privé, et à l'admirable talent du professeur et du savant.

Dans le public, la nouvelle du décès du grand physicien fut accueillie avec une sorte d'indifférence; mais ce fait s'explique sans doute par la retraite absolue où Plateau avait vécu pendant de si longues années. Dans le monde savant, au contraire, l'émotion produite par la mort du noble et infatigable chercheur fut profonde : dans toutes les Académies ou Sociétés scientifiques auxquelles appartenait le défunt, on exprima des regrets unanimes; partout on rappela les titres glorieux de notre éminent compatriote; mais personne, pensons-nous, ne le fit avec autant de bonheur et de mâle éloquence que le Recteur de l'Université de Gand, M. Albert Callier, à la séance d'ouverture solennelle des cours, le 16 octobre 1883 : « L'Université de Gand, dit-il, a » perdu un homme qui a été plus qu'un professeur éminent, » plus qu'un savant justement estimé, et dont on peut dire » sans dépasser la mesure, qu'il a été un homme de génie.

» Depuis longtemps Plateau n'enseignait plus; mais l'Uni-
» versité était trop fière de compter parmi ses serviteurs
» un esprit de cette puissance pour qu'elle pût jamais con-
» sentir à se séparer de lui. La mort seule a pu le lui ravir,
» et jusque dans sa vieillesse vénérée, M. Plateau a été l'or-
» gueil et l'ornement de notre *Alma Mater*. Je ne veux pas
» retracer ici la noble vie de notre collègue, toute dévouée
» à la science, dominée par l'idée du Vrai, du Bien, et je puis
» dire du Beau, car Plateau, fils d'un artiste distingué, était
» artiste lui-même, et l'on admire dans ses travaux cette
» splendeur du Vrai qui selon Platon est la Beauté absolue...

» Ce dont je puis parler, Messieurs, c'est non pas des
» découvertes du savant (je suis trop incompétent en ces
» matières), mais du savant lui-même, de l'homme dont la
» grandeur était aussi admirable. Il s'était dès la première
» jeunesse consacré à la science avec une ardeur et une
» passion extrême. Il l'aimait d'un amour entier, absolu, de
» toutes les forces de son âme, oubliant tout pour elle, jus-
» qu'à la prudence...

» Tous les honneurs que peut envier un savant étaient
» venus à Plateau sans que jamais il les eût recherchés;
» car tout en ayant conscience de sa valeur, il était la
» modestie même... L'Université sur qui rejaillissait l'éclat
» de sa réputation, lui conservera toujours un souvenir
» profondément reconnaissant. Mais ce n'est point assez, et
» vous me permettrez d'émettre ici un vœu;... je voudrais
» qu'elle consacrât son souvenir par un monument durable
» qui pût le transmettre aux générations futures : je crois
» qu'il serait juste, désirable qu'un buste ou un portrait
» rappelât dans ce palais même les traits de ce professeur
» illustre, dont le nom restera une gloire pour l'Université ».

De son côté l'administration communale de la ville de Gand où Plateau a résidé pendant près d'un demi-siècle et où il a fait ses plus belles découvertes, a résolu d'honorer la mémoire du grand physicien en donnant à la rue longeant la façade principale du nouvel Institut des sciences le nom de rue Plateau.

Mais à la noble expression de tant de regrets sympathiques et de profonde admiration, nous devons encore ajouter le tribut d'hommages respectueux apporté à la mémoire de Joseph Plateau par plusieurs savants belges et étrangers; de divers côtés furent publiées des notices nécrologiques, de M. le professeur Ch. Tomlinson, membre de la Société royale de Londres, dans le journal anglais *The Academy* (N° du 6 octobre 1883); de la rédaction du journal *La Nature française* et de celle de la *Revue des cours publics* (N^os de la même date); de notre confrère M. Potvin et de M. le lieutenant Wangermée dans la *Revue de Belgique* (N° du 15 octobre 1883); de M. le Dr Nuel, professeur à l'Université de Gand, dans les *Annales d'Oculistique* (N° d'octobre-novembre 1883); de M. le professeur Élie Wartmann, l'un des amis les plus dévoués du défunt, dans le *Recueil des séances* de la Société de physique de Genève (séance du 1er novembre 1883) Signalons enfin d'une manière spéciale les trois études si consciencieuses de M. le professeur Delsaulx sur les travaux scientifiques de Joseph Plateau, insérées dans les N^os de janvier, d'avril et d'octobre 1884 de la *Revue des Questions scientifiques* (Bruxelles); on se rappelle que, plus d'une fois, nous avons cité l'appréciation du savant professeur de Louvain, qui s'est attaché de cœur et d'âme à l'analyse des recherches du physicien belge, et a su si bien montrer la grandeur des services rendus à la science par celui dont nous pleurons la perte.

Ce qui achève de prouver combien la réputation scientifique de Joseph Plateau était répandue, c'est que la jeunesse belge elle-même a voulu témoigner sa respectueuse admiration à ce grand maître ; elle aussi s'est imposé la belle et noble tâche de montrer aux jeunes gens studieux ce que peuvent la force de caractère, la puissance de la volonté chez l'homme qui cultive la science avec ardeur alors même qu'il est entouré d'obstacles de tout genre. Quel stimulant pour un jeune travailleur que le spectacle d'un physicien aveugle parvenant à force de patience et d'énergie, à découvrir les lois d'une série de phénomènes qu'il ne peut étudier que par les yeux de l'esprit ! Guidé par des idées vraiment élevées, M. Arthur Franck, élève de doctorat en sciences physiques et mathématiques à l'Université de Gand, a rédigé un article biographique inséré dans le journal scientifique flamand *Natura* ; de même le *Club universitaire liégeois des XXX* a décidé la publication d'un essai de biographie de Plateau. Preuve touchante du prestige merveilleux de la science et de la vive sympathie de la jeunesse belge pour l'illustre maître qui avait tout sacrifié à la recherche de la vérité.

Arrivé à la fin de cette notice dont la rédaction a bien des fois fait saigner mon cœur, je ne puis m'empêcher de rendre un dernier et solennel hommage à l'homme de cœur, au savant illustre qui a guidé mes premiers pas dans la carrière, m'a soutenu dans mes efforts et assisté de ses sages conseils; qu'il me soit permis d'adresser à la mémoire de mon beau-père cette suprême invocation : « Cher et vénéré maître, » qui, pendant vingt-sept ans m'avez initié à toutes les beau- » tés des recherches scientifiques, recevez la promesse de » mon éternelle reconnaissance; jamais je ne perdrai le sou-

» venir de vos nombreux bienfaits; vous m'avez montré
» l'exemple d'une résignation admirable dans les souffran-
» ces, d'une ardeur incomparable à cultiver la science pour
» elle-même, la science qui vous était plus chère que les
» honneurs, plus chère que les richesses, plus chère même
» que la santé ! C'est à la science que vous avez voué toutes
» vos aspirations; c'est pour la science que vous avez enduré
» patiemment un martyre de quarante ans; mais aussi ce se-
» ront les mille voix de la science qui, d'âge en âge, partout
» où l'étude des merveilles de la nature sera en honneur, pro-
» nonceront votre nom glorieux avec respect et admiration! »

ERRATUM.

Page 400, ligne 8, au lieu de (8), lisez (8 bis).

NOTES.

(1) Sa mère s'appelait Catherine Thirion; parmi les parents du côté maternel de Joseph Plateau qui sont encore vivants, se trouve M. Alphonse Thirion, propriétaire à Sclayn, près de Namur.

(2) Auguste Payen a été membre titulaire de la classe des beaux-arts; il est décédé en avril 1877.

(3) La sœur aînée Nathalie s'est mariée en 1830 avec le docteur Dardonville de Spa; elle est décédée vers 1845.

(4) Il passa l'examen de candidat en lettres le 30 juillet 1823, celui de candidat en droit le 31 juillet 1824, et celui de la candidature en sciences physiques et mathématiques le 26 octobre de la même année.

(5) C'était sa sœur cadette Joséphine qui a toujours demeuré auprès de Joseph et qui est encore domiciliée à Gand.

(6) La thèse du doctorat de Plateau avait, comme on le verra plus loin, pour titre : *Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue.* Ordinairement les dissertations étaient rédigées et défendues publiquement en langue latine; mais cet ancien usage finit par être vivement combattu, et Plateau fut autorisé à publier son travail en langue française.

(7) L'établissement Gaggia passait pour un des plus importants du pays : il comptait parmi ses professeurs, outre Gioberti qui était l'un des premiers écrivains d'Italie, des savants tels que Pioch, Raoul et Meyer.

(8) Voir le discours prononcé lors des funérailles de J. Plateau, par M. le général Liagre (*Bullet. de l'Acad.*, t. VI, p. 211-218).

(8bis) Ce fils, nommé Félix, était appelé au plus brillant avenir; il s'est rendu digne de son illustre père; il est actuellement professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'Université de Gand, et

membre de l'Académie royale de Belgique; il a publié un grand nombre de travaux fort estimés à l'étranger comme dans le pays

(9) C'est dans ce recueil que plusieurs géomètres des plus distingués de France, tels que Chasles, Poncelet, Hachette, Ampère, Gergonne, de Prony, etc., firent paraître successivement leurs recherches. Plusieurs savants anglais, parmi lesquels John Hershel, Babbage, Forbes, Whewell, Gregory et Hamilton suivirent cet exemple, de même que des hommes de science d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. C'est ainsi que, grâce surtout à Quetelet et à ses zélés collaborateurs, la Belgique put prendre sa place parmi les autres peuples, qui avaient presque fini par l'oublier. Parmi les hommes de grand savoir que notre pays pouvait placer à côte de ses voisins, on peut citer le commandeur de Nieuport, Dandelin, Plateau, Crahay, Pagani, Timmermans, Noël, Lefrançois, Lemaire, Verhulst, Manderlier, Groetaers, Mareska, Nerenburger, Meyer, etc. (voir l'*Histoire des sciences physiques et mathématiques chez les Belges,* par A. Quetelet, Bruxelles, 1864, p. 340 et suiv.)

Le journal fut commencé vers 1824 par Garnier et Quetelet, à Gand; mais après le tome II, la publication se fit à Bruxelles par Quetelet seulement.

(10) Il fallait quatre à cinq ans pour obtenir le diplôme de docteur; Plateau était le quatrième docteur promu à l'Université de Liège. Les trois promotions précedentes étaient celles de Martens, Gloesener et D. Leclercq.

(11) Voir la note intitulée : *Sur les couleurs accidentelles ou subjectives* (Bullet. de l'Acad., 2e série, t XXXIX, p. 100).

(12) *Une application des images accidentelles* (Ibid., t. XLIX, p. 316).

(13) *Mémoire sur l'irradiation*, 1839 (Mém. de l'Acad., t. XI).

(14) La théorie de Plateau est nettement exposée dans la 2e édition du *Cours de physique* de Lamé et dans le *Traité de physiologie* de Longet; elle est encore professée par M. Paul Bert à la Faculté des sciences de Paris.

(15) Voir le *Philosophical Magazine*, n° de mai 1834, p. 353.

(16) *Ueber die subjectiven Complementarfarben* (Ann. de Poggendorff, 1838, t. XLIV, p. 513).

(17) Voir le travail cité au n° 12.

(18) On se ferait difficilement une idée exacte du nombre de recherches bibliographiques que Plateau a eu la patience de faire pour cet ouvrage; à sa prière, j'ai examiné page par page les huit ou neuf volumes publiés par la Société royale de Londres sous le titre *Scientific papers*, et contenant les mémoires scientifiques publiés pendant le siècle actuel. Il se faisait lire régulièrement toutes les publications périodiques où il espérait trouver des indications pour sa bibliographie, et s'attachait à résumer exactement le sens et la portée des travaux qu'il analysait; presque toujours, il faisait contrôler les notes d'un de ses aides par un autre, et parvenait ainsi, à force de persévérance, et je dirai de ténacité, à rédiger un véritable monument de bénédictin.

(19) Plateau n'a eu connaissance des recherches de Boyle et de Segner que bien des années après la publication de ses premiers mémoires sur les figures d'équilibre des liquides sans pesanteur. Je me rappelle l'émotion qui s'empara de lui, lorsque je lui eus donné lecture du principe de Segner; j'ai dû lire et relire le passage ainsi que les considérations qui précédaient et celles qui suivaient, afin qu'il fût bien sûr que Segner n'avait fait aucune expérience à l'appui de son principe. Mais en homme vraiment juste et consciencieux, Plateau a consigné ce principe dans son bel ouvrage sur la statique moléculaire des liquides.

(20) Voir les remarquables études de M. le professeur Delsaulx sur les travaux scientifiques de Joseph Plateau (*Revue des questions scientifiques*, 1884, Bruxelles, n°s de janvier, d'avril et d'octobre 1884).

(21) *Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces* (Mém. de l'Acad. roy. de Belgique, t. XXXV).

(22) M. le professeur Kekulé qui avait lu plus tard ce travail, a témoigné lui-même son admiration à Plateau pour le soin avec lequel l'analyse avait été faite d'après les ressources de l'époque.

(23) Voir les deux notes *Sur une récréation mathématique* (Bull. de l'Acad., t. XVI, p. 62 et t. XXXVIII, p. 469).

(24) Plateau a composé un grand nombre de petites chansons pour amuser ses enfants; voici la plus curieuse que j'ai pu recueillir; elle date de 1849, et a mérité les honneurs de l'impression dans un journal littéraire de cette époque.

Ode au Roi des Gamins.

Monarque des gamins, dont les pattes noircies
Vont furetant, brisant et déchirant partout,
Fabricant de pâtés sur tes pages salies,
Accepte mon hommage, illustre touche-à-tout!

Arlequin stupéfait tient sa batte pendante;
Le gai polichinelle est muet devant toi:
Pierrot plus pâle encor, reste bouche béante;
Tous viennent des gamins admirer le grand Roi.

Pour sceptre, d'un tambour tu portes les baguettes,
Pour couronne un cerceau sur tes cheveux mêlés ;
Pantins, soldats de plomb, chevaux de bois, trompettes,
Gisent autour de toi poudreux et mutilés.

Honneur donc, Touche-à-tout, ô monarque admirable !
Honneur à toi ! toujours digne de ton beau nom,
Poursuis de tes exploits le cours inimitable,
Et du peuple gamin, sois le Napoléon!

(25) Plateau avait deux fils, Félix et Ernest, et une fille, Alice, mariée en 1871 avec l'auteur de la présente notice. Le fils aîné est notre confrère à l'Académie; le plus jeune est ingénieur, attaché à l'administration des chemins de fer de l'État belge.

(26) Mme Plateau qui avait montré un courage héroïque aussi longtemps qu'elle pouvait consacrer sa vie à son mari, perdit pour ainsi dire toute son énergie quelque temps après la mort de celui qu'elle avait soigné avec tant de dévouement pendant plus de quarante ans; elle ne put supporter la douleur de l'avoir perdu, et ne lui survécut que de cinq mois à peine; elle est décédée après une très courte maladie, le 14 février 1884; elle a passé sur cette terre comme un modèle de bonté, de tendresse et de dévouement.

LISTE DES PUBLICATIONS DE J.-A.-F. PLATEAU.

Mémoires de l'Académie.

Essai d'une théorie générale comprenant l'ensemble des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés, et de celles qui accompagnent cette contemplation : c'est-à-dire la persistance des impressions sur la rétine, les couleurs accidentelles, l'irradiation, les effets de la juxtaposition des couleurs, les ombres colorées, etc., 1834 (*Mém. des membres,* t. VIII).

Mémoire sur l'irradiation, 1839 (*Ibid.*, t. XI).

Mémoire sur les phénomènes que présente une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur, 1re partie, 1843 (*Ibid.*, t. XVI).

Analyse des eaux minérales de Spa, faite sur les lieux, pendant l'été de l'année 1830, 1844 (*Ibid.*, t. XVII).

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 2e série, 1849 (*Ibid.*, t. XXIII).

Idem, 3e série, 1856 (*Ibid.*, t. XXX).

Idem, 4e série, 1858 (*Ibid.*, t. XXXI).

Idem, 5e et 6e série, 1861 (*Ibid.*, t. XXXIII).

Sur un problème curieux de magnétisme, 1864 (*Ibid.*, t. XXXIV).

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 7e série, 1866 (*Ibid.*, t XXXVII).

Idem, 8e série, 1868 (*Ibid.*).

Idem, 9e série, 1868 (*Ibid.*).

Idem, 10e série, 1868 (*Ibid.*).

Idem, 11e série, 1868 (*Ibid.*).

Bibliographie analytique des principaux phénomènes subjectifs de la vision depuis les temps anciens jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, suivie d'une bibliographie simple pour la partie écoulée du siècle actuel, 1877, t. XLII :

Première section : persistance des impressions sur la rétine.

Deuxième section : couleurs accidentelles ordinaires de succession.

Troisième section : images qui succèdent à la contemplation d'objets brillants.

Quatrième section : irradiation, 1878.

Cinquième section : phénomènes ordinaires de contraste.

Sixième section : ombres colorées, avec supplément.

Deuxième supplément à la bibliographie analytique pour 1878-1879 (*Ibid.*, t. XLIII).

Troisième supplément à la bibliographie analytique pour 1880-1881-1882 (*Ibid.*, t. XLV).

BULLETINS DE L'ACADÉMIE (1[re] série).

Note sur un phénomène de vision (Bullet. de la séance du 6 décembre 1834 ; insérée dans le t. IX des Mém.).

Sur un principe de photométrie, 1835 (t. II, p. 52).

Note sur un phénomène particulier qui se produit dans les yeux de l'auteur, 1835 (*Ibid.*, p. 84).

Notice sur l'anorthoscope, 1836 (t. III, p. 7) : erratum à la page 65.

Note sur la figure de la nappe liquide qui s'écoule par une fente étroite, rectiligne et verticale, partant du fond d'un réservoir et s'élevant jusqu'au-dessus du niveau du liquide, 1836 (*Ibid.*, p. 145).

Addition à la note précédente, 1836 (t. III, p. 222).

Sur un nouveau moyen de déterminer la vitesse et les particularités d'un mouvement périodique très rapide, tel que celui d'une corde sonore ou vibrante, etc., 1836 (*Ibid*, p. 364).

Note sur l'irradiation, 1839 (t. VI, 1re partie, p. 501).

Deuxième note sur l'irradiation, 1839 (t. VI, 2e partie, p. 102).

Sur les phénomènes que présente une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur, 1842 (t. IX, 1re partie, p. 17).

Suite à ce travail, 1842 (*Ibid.*, *ibid.*, p. 298).

Note sur une conséquence curieuse des lois de la réflexion de la lumière, 1842 (*Ibid.*, 2e partie, p. 10).

Deuxième note sur le même sujet, 1843 (t. X, 1re partie, p. 97).

Note sur des expériences d'optique, et sur un appareil pour vérifier certaines propriétés du centre de gravité, 1843 (*Ibid.*, 1re partie, p. 310).

Note sur une nouvelle application curieuse de la persistance des impressions sur la rétine, 1849 (t. XVI, 1re partie, p. 424).

Deuxième note sur de nouvelles applications curieuses de la persistance des impressions sur la rétine (*Ibid.*, *ibid.*, p. 588).

Troisième note sur le même sujet, 1849 (*Ibid.*, 2e partie, p. 30).

Quatrième note sur le même sujet, 1849 (*Ibid.*, *ibid.*, p. 254).

Sur les théories récentes de la constitution des veines liquides lancées par des orifices circulaires, 1856 (t. XXIII, 1re partie, p. 737).

DEUXIÈME SÉRIE.

Note sur une récréation arithmétique, 1863 (t. XVI, p. 62).

Sur un phénomène de couleurs juxtaposées, 1863 (*Ibid.*, p. 139).

Une expérience relative à la vapeur vésiculaire, 1871 (t. XXXII, p. 251).

Sur la mesure des sensations physiques, et sur la loi qui lie l'intensité de ces sensations à l'intensité de la cause excitante, 1872 (t. XXXIII, p. 376).

Réponse aux objections de M. Marangoni contre le principe de la viscosité superficielle des liquides, 1872 (t. XXXIV, p. 404).

Un mot au sujet du mémoire de M. Delbœuf sur la mesure des sensations (*Ibid.*, p. 141).

Deuxième note sur une récréation arithmétique, (t. XXXVIII, p 469).

Notes sur les couleurs accidentelles ou subjectives (t XXXIX, p 100, t. XLII, pp. 535 et 684).

Sur des exemples curieux de discontinuité en analyse (t. XLIII, pp. 84 et 255).

Sur une loi de la persistance des impressions dans l'œil, 1878, (t. XLVI, p. 334).

Un petit paradoxe, 1879 (t. XLVII, p. 346).

Un mot sur l'irradiation, 1879 (t. XLVIII, p. 37).

Sur la viscosité superficielle des liquides (*Ibid.*, p. 106).

Une application des images accidentelles, 1880 (t. XLIX, p. 316).

TROISIÈME SÉRIE.

Quelques expériences sur les lames liquides minces, 1881 (t. II, p 8).

Une application des images accidentelles, 2e note, 1881 (*Ibid.*, p. 281).

Une petite illusion, 1882 (t. III, p. 24).

Sur des sensations que l'auteur éprouve dans les yeux, 1882 (*Ibid.*, p. 241).

Sur l'observation des mouvements très rapides spécialement lorsqu'ils sont périodiques, œuvre posthume, présentée dans la séance du 3 novembre 1883 (t. VI, p. 484).

Quelques expériences sur les lames liquides minces, 2e note, œuvre posthume (*Ibid.*, p. 704).

RAPPORTS.

Rapport sur une notice de M. Melsens intitulée : Sur la persistance des impressions de la rétine (*Bulletin de l'Académie,* 1re série, t. I, p. 477).

Rapport sur un mémoire de M. Duprez intitulé : Statistique des

coups de foudre qui ont frappé des paratonnerres (*Ibid.*, t. III, p. 463).

Rapport sur un mémoire de M. Bède intitulé : Recherches sur la capillarité (*Ibid.*, t. VI, p. 405).

Rapport sur une note de M. Montigny relative à la vitesse du bruit du tonnerre (*Ibid.*, t. IX, p 6).

Rapport sur un mémoire de M. Bède, relatif à la capillarité (*Ibid.*, t. X, p. 47).

Rapport sur une note de M. Rousseau relative aux appareils servant à faciliter l étude de la théorie des ondes lumineuses (*Ibid.*, t. XI, p. 455).

Rapport sur un mémoire de M Bède concernant la liaison entre les phénomènes de la capillarité et de l'endosmose (*Ibid.*, t. XII, p. 111).

Rapport sur deux mémoires de M Bède relatifs à l'équilibre d'une bulle d'air et à celui d'une goutte d'eau entre deux plans (*Ibid.*, t XIV, p. 442).

Rapport sur un mémoire de M. Valerius relatif à la distance focale des miroirs sphériques (*Ibid.*, t. XV, p. 9).

Rapport sur un mémoire de M. Van der Mensbrugghe relatif à la théorie des courbes d'intersection de deux lignes droites tournant autour de deux points fixes (*Ibid.*, t. XV, p. 613).

Rapport sur une note de M. Montigny relative à la scintillation des étoiles (*Ibid.*, t. XVII, p. 435).

Rapport sur un mémoire de M. Lamarle relatif à la stabilité des systèmes liquides en lames minces (*Ibid* . *ibid.*, p. 591).

Rapport sur deux notes de M. Brachet (*Ibid* , *ibid.*, p. 435)

Rapport sur un travail de M Van der Mensbrugghe relatif aux forces moléculaires des liquides (*Ibid.*, t. XVIII, p. 124).

Rapport sur des notices de MM. Brachet et Vallée (*Ibid.*, *ibid.*, p. 314).

Rapport sur une note de M. Valerius relative à la constitution intérieure des corps (*Ibid.*, t. XIX, p. 11).

Rapports sur deux notes de M. Delbœuf relatives à certaines illusions d'optique (*Ibid.*, t. XIX, p. 154 et t. XX, p. 6).

Rapport sur un second memoire de M. Lamarle relatif à la stabilité des systèmes laminaires (*Ibid.*, t. XX., p. 220).

Rapport sur un travail de M. Delbœuf intitulé : Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique (*Ibid.*, t. XXI, p. 324).

Rapport sur un travail de M. Valerius sur un analyseur acoustique (*Ibid.*, t. XXII, p. 203).

Rapports sur deux notes de M. Van der Mensbrugghe sur la tension des lames liquides (*Ibid.*, t. XXII, p. 207 et t. XXIII, p. 440).

Rapports sur deux mémoires de M. Bède relatifs à la capillarité (*Ibid.*, t. XXIII, pp. 4 et 440).

Rapport sur un travail de M. Montigny sur le pouvoir dispersif de l'air (*Ibid.*, t. XXIV, p. 508).

Rapport sur un mémoire de M. Docq sur l'appareil auditif (*Ibid.*, t. XXV, p. 79).

Rapports sur deux mémoires de M. Van der Mensbrugghe sur la tension superficielle des liquides (*Ibid.*, t. XXVIII, p. 17 et t. XXXV, p. 460).

Rapport sur une note du même sur la viscosité superficielle des lames de solution de saponine (*Ibid.*, t. XXIX, p. 345).

Rapport sur une note du même sur un principe de statique moléculaire avancé par M. Lüdtge (*Ibid.*, t. XXX, p. 286).

Rapport sur une note du même sur un fait observé au contact de deux liquides (*Ibid.*, t. XXXIII, p. 172).

Rapport sur un mémoire de M. Delbœuf sur des recherches relatives à la mesure des sensations physiques (*Ibid.*, t. XXXIV, p 250).

Rapport sur une note de M. Verstraete sur le phénomène de la vue (*Ibid.*, t. XXXVI, p. 305).

Rapport sur un mémoire de M. Van der Mensbrugghe relatif à l'influence de l'électricité statique sur la tension d'un liquide (*Ibid.*, t. XXXVIII, p. 17).

Rapport sur une note du même sur la théorie capillaire de Gauss (*Ibid.*, t XXXIX, p. 366).

Rapport sur une note du même sur la surface de contact d'un solide et d'un liquide (*Ibid.*, t. XL, p. 272).

Rapport sur un mémoire du même sur le problème des liquides superposés dans un tube capillaire (*Ibid.*, t. XL, p. 669).

Rapport sur un mémoire du même sur l'énergie potentielle des surfaces liquides (*Ibid.*, t. XLV, p 574).

Ouvrages de Plateau non publiés par l'Académie.

Construire un triangle équilatéral qui ait ses sommets sur trois circonférences données (*Correspondance math. et phys.*, t. III, p. 1, 1827).

Sur les sensations produites dans l'œil par les différentes couleurs (*Ibid.*, t. IV, p. 51, 1828).

Sur les apparences que présentent deux lignes qui tournent autour d'un point avec un mouvement angulaire uniforme (*Ibid*, 1828, t. IV, p. 393).

De l'action qu'exerce sur une aiguille aimantée un barreau aimanté tournant dans un plan et parallèlement au-dessous de l'aiguille (*Ibid.*, 1830, t. VI, p. 70).

Lettre relative à différentes expériences d'optique (*Ibid*, 1830, t. VI, p. 121).

Sur quelques phénomènes de vision (*Ibid*, 1832, t. VII, p. 288).

Sur un nouveau genre d'illusions d'optique (*Ibid.*, 1832, t. VII, p. 365).

Sur un phénomène de couleurs accidentelles (*Ibid.*, 1834, t. VIII, p. 211)

Réponse aux objections publiées contre une théorie générale des apparences visuelles dues à la contemplation des objets colorés (*Ibid.*, 1837, t. IX, p. 97).

Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue. Liège, 1829; in-4°.

Lettre sur une illusion d'optique (Ann. de chim. et de phys. de Paris, t. XLVIII, p. 281, 1831).

Des illusions d'optique sur lesquelles se fonde le petit appareil appelé récemment *Phénakisticope* (*Ibid.*, t. LIII, p. 304, 1833).

Sur la persistance des impressions sur la rétine (traité de la lumière de Herschel, traduit par Verhulst et Quetelet, t. II, supplément, p. 471, 1833).

Sur les couleurs accidentelles (*Ibid.*, p. 490).

Réponse à un article de M. Osann (Ann de M. Poggendorff, 1836, t. XXXVIII, p. 626).

Réclamation relative à un instrument proposé par M. Doppler (*Ibid.*, 1849, t. LXXVIII, p. 284).

Sur la limite de la stabilité d'un cylindre liquide (*Ibid.*, 1850, t. LXXX, p. 566).

Physique, 1re partie, en collaboration avec M. Quetelet (Encyclopédie populaire belge, 1851-1855, in-24), Bruxelles.

Sur le passage de Lucrèce, où l'on a cru voir une description du Fantascope (Biblioth. Univers. de Genève, 4e série, t. XX de la partie scientif., p. 300, 1852).

Sur une production curieuse d'anneaux colorés (Journal *le Cosmos*, 2e année, 3e vol. p. 191, 1853).

Réclamation au sujet d'un passage du mémoire de M. Helmholtz *Sur la théorie des couleurs composées*, et rectification à un passage du mémoire de M. Unger *Sur la théorie de l'harmonie des couleurs* (Ann. de M. Poggendorff, t. LXXXVIII, p. 172, 1853).

Réponse aux observations présentées par M. Chevreul (Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris, t. LVII, p. 1029, 1863).

Statique expérimentale et théorique des liquides soumis aux seules forces moléculaires. Gand, 1873; deux vol. in-8°.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS ET RECUEILS PÉRIODIQUES, AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une société, etc., signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.
» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays*.
» F » » les *Monuments de la littérature flamande*.
» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Académie royale des beaux-arts. E.
Archives communales. BC.
Archives provinciales. M.
Athénée royal. BM.

Anvers. . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
École normale de l'État (Hoboken) BM (in-8°).
Société de géographie. B.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Vlaamsche School (de). B.

Arlon . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Société archéologique. CK.

Ath. . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'Etat. BCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire de Bruges. CK.
Société archéologique. C.
Société d'émulation. BMCKFN.

Bruxelles . . . Abeille (l'). B.
Académie royale de médecine. BMCF.
Annales de médecine vétérinaire. B.
Annales des travaux publics. BM.
Annales d'oculistique. B.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Association belge de photographie. P.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque du comte de Flandre BMCKEN.
Bibliothèque royale. A.
Bibliothèque royale : Section des manuscrits. BM.
Bollandistes (les RR. PP.). BMCKFN.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Commission des échanges internationaux. A.

Bruxelles . . . Commission royale des monuments. BCE.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Cour d'appel. C.
Cour de cassation. BMC.
Cour de cassation (Parquet) BM.
Cour des comptes. CK.
Écho du Parlement belge (l'). B.
École de médecine vétérinaire. BM.
École militaire. BMF.
Étoile belge (l'). B.
Indépendance belge (l'). BMCF.
Journal de Bruxelles. BC.
Ministère des Affaires Étrangères. Biblioth. CKE.
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. F.
Ministère de l'Instruction publique. BMCKEF.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
e) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCK.
Moniteur belge. BMF.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée de l'industrie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
Musée royal de peinture. BMF.

Bruxelles . . . Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Observatoire royal. BMCKEF.
Presse médicale belge (la). B.
Sénat. BMCKE.
Société belge de géographie B.
Société belge de microscopie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société entomologique. B.
Société malacologique. B.
Société royale de botanique. BM.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKEF.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.

Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

Damme . . . . Bibliothèque communale. F.

Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. FE.

Enghien . . . . Cercle archéologique. B.

Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Natuurwetenschappelijk genootschap. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société de médecine. B.
Société d'horticulture. BM.
Université. BMCKEF.

Gand. . . . . . Willems-Fonds. BN.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BMF.
École normale primaire d'institutrices, de l'État : Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire (l'). B.
Institut archéologique. BFN.
Scalpel (le). B.
Séminaire. CK.
Société d'émulation. BMN.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.
Société géologique de Belgique. BM.
Société médico-chirurgicale. B.
Société royale des sciences. BM
Université. BMCKEF.
Lierre . . . . . Bibliothèque communale. E.
École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Société littéraire. BFN.
Université catholique. BMCKEF.
Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCKE.
Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.

Mons	Cercle archéologique. BC.
	École normale. E.
	Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Namur. . . .	Archives de l'État. CKEF.
	Athénée royal. BM.
	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Séminaire. CK.
	Société archéologique. BMCKFN.
Nieuport . . .	Bibliothèque communale. E.
Nivelles	École normale de l'État. BMCKEF.
	Société archéologique. E.
Ostende	Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas.	Bibliothèque communale. E.
	Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond .	Bibliothèque communale. BF.
	Séminaire. F.
Termonde. . .	Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . .	Bibliothèque communale. CKE.
Tongres	Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai	Archives de l'État. BMCKEF.
	Athénée royal. BM.
	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Séminaire. CK.
	Société historique et littéraire. BCKFN.
Verviers. . . .	Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Société archéologique et littéraire. C.

ALLEMAGNE.

Altenbourg . .	Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . .	Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin	Akademie der Wissenschaften. BMKFN.

Berlin . . . . . Archaeologische Gesellschaft. B.
Königliche Bibliothek. MF.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Gesellschaft für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Légation belge. K.
Physikalische Gesellschaft. B.
Physiologische Gesellschaft. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Bonn. . . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Rhenisches Museum. K.
Universität. BMKF.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.

Brême. . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B

Brunswick . . Verein für Naturwissenschaft. B.

Carlsruhe. . . Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Cassel. . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Bibliothek. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dresde. . . . . Königliche Bibliothek. CK.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dürkheim . . . Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Neue zoologische Gesellschaft. B.
Physikalischer Verein. BMF.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.
Fribourg en Br. Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. K.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Universität. K
Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Bibliothek. CK.
Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Göttingue . . . Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Halle. . . . . . Leopoldino-Farolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Verein für Erdkunde zu Halle a/Saule. B.
Universität. K.
Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen C.
Heidelberg. . . Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Universität. BMCKF.
Iéna . . . . . . Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Universität. K.
Kiel . . . . . . Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Universität. B.

Königsberg . . Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Universität. MCK.

Leipzig . . . . Archiv der Mathematik und Physik. B.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft. B.
Universität. K.
Wochenschrift für klassische Philologie B.
Zoologischer Anzeiger. B.

Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.

Marbourg . . . Jahresbericht über die Fortschritte der chemie. B.
Universität. BM.

Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.

Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Munster . . . . Westfalischer provinzial-Verein für Wissenschaft und Kunst. B.

Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.

Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein (ci-devant Zoologisch-mineralogischer Verein). B.

Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. BM.

Stuttgart. . . . Königliche Bibliothek. BMCKF.
Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg. B.

Thorn . . . . . Coppernicus-Verein f. Wissenschaft u. Kunst. B.

Tübingen . . . Universität. BMK.

Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.

Wiesbaden . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Universität. K.

AUTRICHE-HONGRIE.

Brunn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest . . . Magyar tudomànyos Akademia. BM.
Bureau de statistique. B.
Institut royal hongrois de géologie. BM.
Universität. BMF.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Historischer Verein für Steiermark. B.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Universität. BMF.
Inspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-museum von Kärnten B.
Kolosvar . . . Museum Egylet. B.
Lemberg (*Leopol*) Institut Ossolinski. BM.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Société mathématique. B.
Sternwarte. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Sternwarte. B.

Vienne. . . . Universität. K.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Det kongelige danske Videnskabernes Selskab. BMKFN.
Institut météorologique danois. B.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Academia de ciencias. BMN.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de jurisprudencia y legislacion. B.
Sociedad geográphica. B.
San-Fernando. Instituto y Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société industrielle. B.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers . . . . Académie des sciences et belles-lettres. (Ci-devant, Société académique de Maine et-Loire.) B.
Société industrielle et agricole. BM.
Arras . . . . . Académie. B.
Commission départementale des monuments historiques et antiquités du Pas-de-Calais. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.

Bordeaux . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.
Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Châlon s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. KC.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . . Archives générales du département du Nord. BMCK.
Bulletin scientifique du département du Nord. B.
Société des architectes du Nord de la France B.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Société géologique du Nord. B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Musée Guimet. B.
Société académique d'architecture. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société de géographie. B.
Société linnéenne. B.

Marseille . . . Société scientifique industrielle. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Académie nationale de médecine. BM.
Académie poétique de France (Annuaire).
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
École polytechnique. BM.
Institut de France. BMCKFN.
Journal de l'Agriculture. B.
Journal des savants. CK.
Lumière électrique (la). B.
Ministère des Affaires Étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. CK.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Commission du Répertoire des Travaux historiques de France. B.
Mondes (les). B.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
Nature (la). B.
Progrès médical (le). B
Revue britannique. BM.
Revue des questions historiques. B.

Paris. . . . . Revue internationale des Sciences. B.
Revue scientifique, et Revue politique et littéraire. BM.
Semaine des constructeurs (la). B.
Société nationale d'agriculture de France. B.
Société d'anthropologie. B.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société des études historiques. B.
Société de l'histoire de France. BCFNK.
Société de géographie. B.
Société géologique de France. BM.
Société mathématique. B.
Société météorologique de France. B.
Société philomatique. B.
Société zoologique de France. B.
Rouen . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer. . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Académie de législation. B.
Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Dublin Society. B.
Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.

Édimbourg . . Botanical Society. B.
Geological Society. B.
Royal physical Society. B.
Royal Society. BMFN.
Glasgow. . . . Geological Society. B.
Philosophical Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B
Londres . . . . Anthropological Institute. BM.
Chemical Society. B.
Entomological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Geological Society. BM.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institution of mechanical Engineers. B
Institute of royal british Architects. B.
Iron. B.
Linnean Society. BM.
Mathematical Society. B.
Meteorological Society. B.
Microscopical Society. B.
Museum of Practical Geology. BM.
Nature. B.
Numismatic Society. B.
Public Record Office. KE.
Royal asiatic Society. BMF.
Royal astronomical Society. BM.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Royal Institution of Great Britain. BM.
Royal Society. BMFN.
Royal Society of Antiquarics. BMKF.
Royal statistical Society. B.
Society for psychical research. B.
Zoological Society. BM.

Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Newcastle-upon-Tyne. Institute of mining and mechanical engineers. B.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.
Chambre des députés. BM.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia Petrarca di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Brescia. . . . . Ateneo. B.
Florence . . . . Bibl. nazionale (R. Istituto di studi superiori). B.
Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Rivista scientifico-industriale. B.
Società entomologica italiana. B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana. B.
Milan. . . . . . Accademia fisio-medico-statistica. B.
Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società crittogamologica italiana. B.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Station zoologique (Dr. Dohrn). BM.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B.
Palerme . . . . Accademia di scienze lettere ed arti. BM.
Società di scienze naturali ed economiche. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Scuola normale superiore. B.
Società toscana di scienze naturali. B.

Rome. . . . . Accademia dei Lincei. BMN.
Accademia Pontificia dé Nuovi Lincei. BM.
Bibliothèque du Vatican. K.
Bullettino del Vulcanismo italiano. B.
Comitato geologico d'Italia. B.
Ministero dei Lavori pubblici : Biblioteca et Archivio tecnico. B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.
Turin . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Deputazione sovra gli studi di storia patria. K.
Venise . . . . . Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone . . . . . Accademia d'agricoltura, commercio ed arti. B
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PAYS-BAS ET LUXEMBOURG.

Amsterdam . . Université (ci-devant : Athénée illustre). N.
Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninklijke bibliotheek. A.
Entomologische Vereeniging. B.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF
Nederlandsche dierkundige vereeniging. B.
Observatorium. B.
Universiteit. BMKF.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal : *a.* Section historique. BMCKN. *b.* Section des Sciences. BM.

Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Utrecht. . . . Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.
Universiteit. K.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia real das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Societas pro fauna et flora Fennica. B.
Kazan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Musées public et Roumiantzov. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Société impériale des amis d'histoire naturelle, d'anthropologie et d'ethnographie, attachée à l'Université. BM.
Société impériale des naturalistes. BM.
Odessa. . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . . Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Bibliothèque impériale. BM.
Comité géologique au Ministère des Domaines. B.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.

St-Pétersbourg. Observatoire physique central. B.
Société de chimie. B
Société impériale russe de géographie. BM.
Université impériale. BM.
Tiflis . . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Mörsil (*Jerntland*). Acta Mathematica. (Mittag-Leffler). B.
Stockholm . . . Bureau géologique de la Suède. B.
Entomologisk Tidskrift. B.
Nordiskt medicinskt Arkiv. B.
Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskabet. B.
Upsal. . . . . . Societas regia scientiarum. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Bibliothèque Fédérale. KE.
Bibliothèque publique. K.
Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Bibliothèque publique. CK.
Institut national génevois. BMN.
Société de géographie. B.
Société de physique et d'histoire naturelle. BM.

Lausanne . . . Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Neuchâtel . . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'Abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

ARGENTINE (CONFÉDÉRATION).

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Sociedad cientifica Argentina. B.
Cordova. . . . Academia nacional de ciencias exactas. B.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Bibliothèque nationale. K.
Gouvernement brésilien. K.
Instituto historico, geographico e ethnographico. BM.
Museu nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Ottawa. . . . . Société royale du Canada. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Albany . . . . . New-York State Library. BMF.
Baltimore . . . John Hopkins University. BM.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge . . Harvard College Observatory. BM.
Museum of comparative zoölogy. BM.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
American Journal of sciences and arts. BM.
New-York . . . American geographical and statistical Society. B.
New-York Academy of sciences (ci-devant : Lyceum of natural history). B.
Philadelphie . Academy of natural sciences. BM.
American philosophical Society. BMF.
Franklin Institute. B.
Historical Society. BMCKFN.
Saint-Louis . . Academy of sciences. B.
University. KF.
Salem . . . . . . Essex Institute. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington . . Department of Agriculture. B.
Geological and geographical Survey of the territories. BM.
Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
War Departement; Office of the surgeon general U. S. army; Medical museum; Office of the chief signal officer. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Revista cientifica mexicana. B.
Sociedad de geografia y estadistica. BM.
Sociedad mexicana de historia natural. B.

AFRIQUE.

ALGÉRIE.

Alger. . . . . . École supérieure des lettres. B.
Bône. . . . . . . Académie d'Hippone. B.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société khédiviale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

—

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Asiatic Society of Bengal. BM.
Geological Survey of India. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Tokyo . . . . . Seismological Society of Japan. B.
Yokohama. . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

—

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Observatoire. B.
Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.
Société linnéenne de la Nouvelle Galles du Sud. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatorium. B.
Natuurkundige Vereeniging. BMF.

Buitenzorg . . Jardin botanique de l'État. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

M. Alvin, trésorier, a fait savoir, dans la séance de la Classe des beaux-arts du 7 février 1884, que le Comité directeur de la Caisse centrale des artistes venait d'arrêter de la manière suivante, l'état général des recettes et dépenses pendant l'année 1883.

La Classe sanctionne cet état et vote des remerciements à M. Alvin pour les soins désintéressés et dévoués qu'il apporte à gérer les intérêts de la Caisse.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1883, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 1er janvier 1883 . . . . fr.	310 15
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,522 »
3. Dons de particuliers. – Expositions (2)	5,390 26
4. Intérêts des fonds placés	12,640 50
5. Remboursement (3).	1,000 »
Total. . . . . fr.	20,862 91

(1) Une somme de 92 francs provenant de l'arriéré de 1882 est comprise dans ce chiffre.

(2) Ce poste se décompose ainsi qu'il suit : Exposition de la *Peste de Tournai*, de Louis Gallait, 4,356 francs 6 centimes ; Exposition de la Société des beaux-arts de Gand, 1,000 francs; vente d'un tableau offert par M. X., 34 francs 20 cs.

(3) Une obligation de 1,000 francs, sortie lors du tirage d'octobre 1883, a été remboursée au pair.

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration (1) . . . . fr.	1,106 31	
2. Pensions annuelles à douze veuves d'artistes (2).	4,800 »	
3. Secours temporaires	150 »	
4. Achat de rentes à 4 1/2 p. 0/0 (3) . . .	14,144 48	
		20,200 79
Encaisse au 31 décembre 1883.		662 12
Égal à la recette. . . . . fr.		20,862 91

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 1er janvier 1884 . . fr.	289,962 12
B. Capitaux placés au Crédit communal . : . .	289,300 »
C. Intérêts annuels de ces capitaux	13,018 50
D. Progression du capital en 1883	12,651 97
E. Progression des intérêts pendant la même année.	353 50

(1) Ce chiffre comprend une somme de 679 fr. 31 c[s] pour les frais de l'exposition de la *Peste de Tournai*.

(2) Une des douze veuves pensionnées est décédée au commencement du mois de novembre ; ses héritiers ont touché le semestre échu. Trois nouvelles veuves ont été pensionnées et toucheront leur pension à dater du 15 mai 1884, ce qui porte le nombre de nos pensionnaires à quatorze.

(3) Ce chiffre comprend une somme de 1,069 fr. 17 c[s] pour l'achat d'une nouvelle obligation de 1,000 francs destinée à remplacer celle qui, ayant été remboursée, a cessé de figurer à l'avoir de l'Association dont le détail est ci-contre.

Bordereau des valeurs appartenant à la Caisse centrale des artistes belges, se trouvant, à la date du 31 décembre 1883, entre les mains du trésorier de l'Association.

A. Certificats d'inscription au grand-livre du Crédit communal.

DATE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
1879, 8 mai . . .	5982	238,000	10,710 »
1880, 30 juin . . .	6550	10,500	472 50
1881, 16 février . .	6689	6,000	270 »
— 19 novembre .	6838	10,000	450 »
1882, 14 août . . .	6974	6,200	279 »
1883, 6 juin . . .	7112	11,700	526 50
— 16 novembre .	7190	5,900	265 50
		288,300	12,978 50

B. Une obligation de 1,000 francs du Crédit communal 6e série, n° 126.

C. En numéraire, 662 fr. 22 c.

Récapitulation.

	CAPITAL.	RENTE.
A. Inscription	288,300 »	12,978 50
B. Obligation	1,000 »	45 »
C. En numéraire	662 22	—
TOTAL. . . .	289,962 22	13,023 50

COMPOSITION DES COMITES.

(Janvier 1885.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. PAULI, directeur;
N. . . . . , vice-directeur;
LIAGRE, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. L. ALVIN, trésorier du comité;
Éd FÉTIS, secrétaire du comité;
L. GALLAIT;
A. ROBERT;
A. SAMUEL;
N. . . . .
N. . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYZER, président;
Le chev. DE BURBURE;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président ;
N. D'HUYVETTER, trésorier ;
Ad. SAMUEL.

Sous-comité de Liège.

MM. le B^on^ DE SELYS LONGCHAMPS, président ;
A. CHAUVIN.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

LÉOPOLD, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement adopté par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une Caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite Classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur, et vu l'avis de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement.

ART. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'Association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'Association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'Association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'Association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'Association.

L'Association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'Association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la Classe des

beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la Classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la Classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la Classe des beaux-arts

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la Classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La Classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la Classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'Association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

(1) Le renouvellement du comité a eu lieu en février 1883.

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'Association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'Association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'Association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'Association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'Association.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'Association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'Intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'Association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des Finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'Association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des Finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés

chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'Association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'Association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'Association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'Association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la Classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la Classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de

participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

entièrement gratuites. L'Association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'Association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Art. 2. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrête.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Rogier.

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

(Janvier 1885.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.
S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an
BEERNAERT, Mlle Euphrasie, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
BUCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek	20
CHAMPION-DE VILLENEUVE, propriétaire, rue Léopold, 9, à Bruxelles	20
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
DE BURBURE, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
DE HAAS, J-H., peintre, place de Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, à Gand.	12
DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, le comte Rodolphe, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques, rue Ducale, 42 à Bruxelles.	15
DE L'ESPINNE (le comte), chaussée d'Ixelles, 127, à Ixelles.	12
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, rue de Namur, 45bis, à Bruxelles	12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire, rue Haute-Porte, 18, à Gand	12

DE LIEDEKERKE-BEAUFORT (le comte Ad.), propriétaire, avenue des Arts, 35, à Bruxelles. 25
FOLOGNE, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles. 12
LAMBERT-ROTHSCHILD (L.), consul général de Grèce à Bruxelles, rue Neuve, 20 20
MARKELBACH, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek 24
OPPENHEIM, Joseph, rue Royale, 14, à Bruxelles 25
PIRMEZ, Eudore, ancien Ministre, rue de Florence, 35, à Ixelles 12
PRISSE le baron É., à Saint-Nicolas (Waes). 12
ROBBE, Louis, peintre, rue Joseph II, 22, à Bruxelles . . 12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles . 12
SMITS, Eugène, peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles 12
STALLAERT, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles 12
STAPPAERTS, Félix (de l'Académie), littérateur, rue de Pascale, 12, à Bruxelles 12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand 12
WILMOTTE, Ch., place de Meir, à Anvers. 20
LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÈGE 25

Membres effectifs.

ALLARD, artiste-peintre, rue du Perroquet, à Gand . . . 12
ALVIN, Louis (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles . . . 12
BALAT, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BEYAERT, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 18, à Ixelles 12

Benoit, Peter (de l'Académie), directeur du Conservatoire de musique, Vieux marché aux blés, 30, à Anvers . . 12
Biot, G. (de l'Académie), graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles 12
Blaes, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 40, à Bruxelles. 12
Bureau, T., ingénieur-architecte, directeur de l'école industrielle de Gand 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand. 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek. 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles. 12
Clays, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek. 12
Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire, rue des Clarisses, 24, à Liège 12
De Block, Eug., peintre, chaus. d'Haecht, 222, à Schaerbeek. 12
De Cornillon, artiste musicien, à Valenciennes 12
De Keyzer, N. (de l'Académie), peintre, rue de la Pépinière, 15, à Anvers. 12
De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
Demannez, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode. 12
De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liège. 12
Desenfans, Alb., statuaire, rue du Méridien, 86, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Dewaele, Joseph, architecte, prof. à l'Académie de Gand. 12
De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12
Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht 182, à Schaerbeek 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12
Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles 12
Guffens, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Hon, 4, à Schaerbeek 12
Haseleer, E.-A., peintre, rue Vifquin, 38, à Schaerbeek. 12
Hemleb, prof. de musique, rue des Fossés, 39, à Namur. 12
Henne, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 12, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles 12
Herbo, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12
Hofman, J., architecte-ingénieur, marché au Fil, à Gand . 12
Hymans, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue de la Croix, 44, à Ixelles. 12
Jaquet, Joseph (de l'Académie), statuaire, prof. à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek. 12
Lammens, Jean-Charles, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard du Béguinage, à Gand . . . 12
Lamorinière, peintre, rue de la Province, 163, à Anvers . 12
Leroy, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12
Liagre, J.-B. J., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue Caroly, 23, à Ixelles 12
Mailly, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12
Marchal, le chev. Edm. (de l'Académie), secrétaire adjoint de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode 12

Melsens, L. (de l'Académie), professeur émérite à l'École vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles. . . 12
Meunier, Ch. Jean-Baptiste (de l'Académie), graveur, chaussée d'Ixelles, 262, à Ixelles. 12
Meunier, Constantin-Émile, peintre, rue des Secours, 28, à St-Josse-ten-Noode 12
Moysard, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue de Munich, 72, à St-Gilles (Bruxelles) . 12
Mussels, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12
Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12
Partoes, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12
Pauli, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12
Platteel, François, artiste-musicien, rue de l'École, 18, à Forest. 12
Portaels, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue Royale 184, à St Josse-ten-Noode 12
Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place Cockerill, 3, à Liège 12
Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
Roffiaen, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12
Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place de l'Évêché, 1, à Gand 12
Schadde, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers. 12
Schaffels, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12
Schubert, Jos., dessinateur, rue Caroly, 36, à Ixelles . . 12
Siret, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, rue de Plaisance, à St-Nicolas (Waes) 12

SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie) rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, place de Coninck, 8, à Anvers. 12
STROOBANT François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
THIBERGHIEN, Louis peintre, boulevard de Bruxelles, à Gand. 12
VAN BIESBROECK, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Liége 12
VANDERPLAETSEN, peintre, avenue Brugmann, 287, à Uccle. 12
VAN KEIRSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
VAN KUYCK, peintre, à Anvers 12
VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue du Progrès, 26, à Schaerbeek 12
VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
VERLAT, Charles (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12
VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
VERWÉE, Alfred, peintre rue Rogier, 285, à Schaerbeek . . 12
WAGENER, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, boulevard Zoologie, 27, à Gand . . 12
WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, chaussée de Waterloo, 417, à Ixelles 12

Wauters, Émile, peintre (de l'Académie), rue Froissart, 111, à Bruxelles 12

Wouters, Édouard, peintre, rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek 12

N. B. Les associés qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

TABLE.

FIN DE LA TABLE